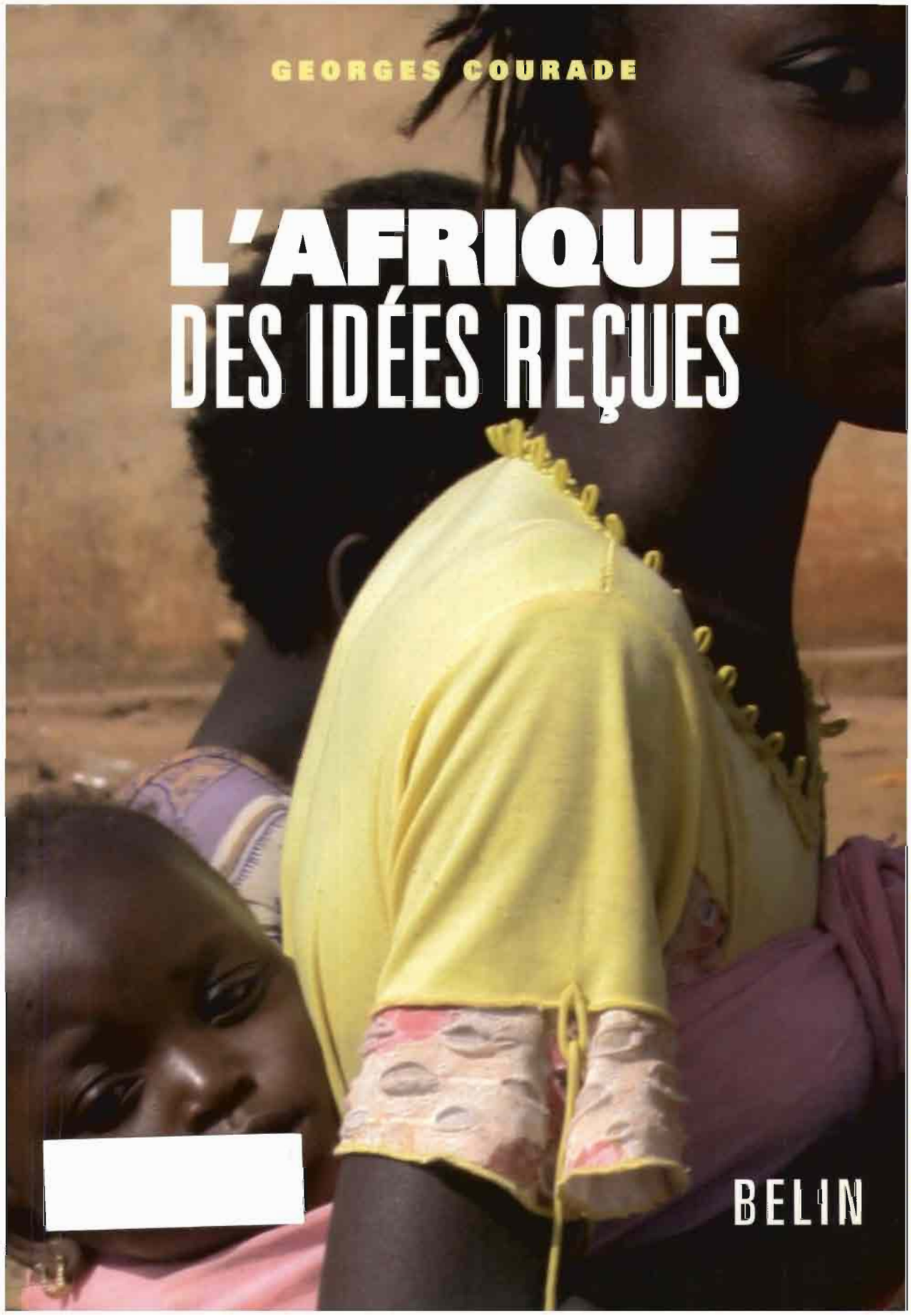
GEORGES COURADE
L'AFRIQUE
DES IDÉES REÇUES
BELIN

L'AFRIQUE DES IDÉES REÇUES

Sous la direction de
Georges Courade

DANS LA MÊME COLLECTION

Champs & Contrechamps. Raisons de géographe, Roger Brunet

Territoires de France & d'Europe. Raisons de géographe, Roger Brunet

Enquête sur le tourisme de masse. L'écologie face au territoire, Florence Deprest

Porteurs de l'Himalaya. Le trekking au Népal, Isabelle Sacareau

Mutations des campagnes tchèques. Une décollectivisation pragmatique, Georgette Zrinscak

Les nouvelles campagnes roumaines. Paradoxes d'un « retour » paysan, Béatrice von Hirschhausen

L'État de la géographie. Autoscopie d'une science, sous la direction de Rémy Knafou

L'institut de Saint-Gervais. Recherche-action dans la montagne touristique, sous la direction de Rémy Knafou

Le tournant géographique. Penser l'espace pour lire le monde, Jacques Lévy

Guyane, Guyanes. Une géographie « sauvage » de l'Orénoque à l'Amazone, Emmanuel Lézy

Les guides imprimés du XVIe au XXe siècle. Villes, paysages, voyages. Textes réunis et publiés par Gilles Chabaud, Évelyne Cohen, Natacha Coquery et Jérôme Penez

Logique de l'espace, esprit des lieux. Géographies à Cerisy, Textes réunis et publiés par Jacques Lévy et Michel Lussault

Écoumène. Introduction à l'étude des milieux humains, Augustin Berque

Le déchiffrement du monde. Théorie et pratique de la géographie, Roger Brunet

Géographies anglo-saxonnes. Tendances contemporaines. Textes rassemblés et présentés par J.-F. Staszak, B. Collignon, C. Chivallon, B. Debarbieux, I. Géneau de Lamarlière et C. Hancock

Berlin. Métropole culturelle, Boris Grésillon

Tourisme 1. Lieux communs, Équipe MIT

Tourisme 2. Moments de lieux, Équipe MIT

Québec et la Nouvelle-Orléans. Paysages imaginaires français en Amérique du nord, Martine Géronimi

Territoires citadins. 4 villes africaines, Philippe Gervais-Lambony

Le riz. Enjeux écologiques et économiques, Guy Trébuil et Mahabub Hossain

La fabrication du Brésil. Une grande puissance en devenir, Paul Claval

Liens et lieux de la mobilité, Guénola Capron, Geneviève Cortès, Hélène Guétat-Bernard

La ville insoutenable, Augustin Berque, Philippe Bonnin, Cynthia Ghorra-Gobin

Djakarta, les territoires de la violence, Jérôme Tadié

Habiter. La condition géographique, Olivier Lazzarotti

Un milliard à nourrir. Grain, territoire et politique en Inde, Frédéric Landy

Le code de la propriété intellectuelle n'autorise que « *les copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective* » [article L. 122-5] ; il autorise également les courtes citations effectuées dans un but d'exemple ou d'illustration. En revanche « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle, sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause, est illicite » [article L. 122-4].
La loi 95-4 du 3 janvier 1994 a confié au C.F.C. (Centre français de l'exploitation du droit de copie, 20, rue des Grands-Augustins, 75006 Paris), l'exclusivité de la gestion du droit de reprographie. Toute photocopie d'œuvres protégées, exécutée sans son accord préalable, constitue une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du Code pénal.

© Éditions Belin, 2006
ISSN 1275-2975 ISBN 2-7011-4321-7

AVANT-PROPOS

À Jean-François Médard †
À René Owona †

« On sait tout sur la manière dont les Africains meurent
et rien sur la manière dont ils vivent. »
Henning Mankell, *Le Monde des Livres*, 11 février 2005.

Pourquoi ce livre ?

Cet ouvrage est issu d'une insatisfaction que j'ai fait partager à une trentaine de personnes, quelques anciens doctorants ou leur mouvance, et des amis plus aguerris de diverses disciplines, sur les représentations dominantes de l'Afrique subsaharienne. Après avoir produit deux ouvrages collectifs réunissant des textes issus de longs travaux de terrain sur les effets de la crise et de l'ajustement structurel au Cameroun[1], il m'est apparu nécessaire de rendre plus accessible certains faits et certaines analyses sur les ressorts profonds des évolutions africaines, et les éléments de réflexion que plusieurs décennies de recherches avaient permis d'accumuler.

Remâché depuis une décennie, aiguillonné par des déclarations répétitives, étonné par la diffusion d'ouvrages grand public se réclamant de travaux reconnus dans le champ universitaire, ce projet m'est apparu aussi comme un défi. D'abord objet d'un séminaire de recherche en DEA et DESS à l'Institut d'Études pour le Développement Économique et Social (Iedes, université de Paris 1 - Panthéon-Sorbonne) pendant 3 ans, il a failli être abandonné en 2003, faute de réunir un nombre suffisant de personnes décidées à y investir le meilleur d'elles-mêmes et parce que s'éloigner quelque peu des canons universitaires habituels apparaissaient difficile à nombre d'auteurs contactés.

L'idée de cet ouvrage m'est venue aussi quand je me suis aperçu que le travail de recherche restait confiné à des milieux très restreints. À quoi servaient études et travaux sur un continent marginalisé ? Que restait-il de tout cela dans les écrits journalistiques ou pamphlétaires dont on nous abreuve régulièrement ? D'un côté, on puise toujours dans le registre des idées reçues, des peurs et des fantasmes de l'époque coloniale, quitte à « moderniser » le discours. De l'autre, on analyse les sociétés, les pays, les comportements et le développement avec des outils inaptes à une compréhension approfondie.

Les Français croient connaître l'Afrique par suite d'une fréquentation coloniale, guerrière, coopérante et humanitaire ancienne, relayée aujourd'hui par la valorisation médiatique des famines, des guerres, des attentats et des pandémies

(sida notamment). Ceci produit bien des clichés, des généralisations et des caricatures qui partent de faits ou de situations vraies, vues ou vérifiées pour s'élargir à des éléments imaginés, et imprégner même les mieux informés. C'est que les scénarios-catastrophes nourrissent peurs et inquiétudes et que resurgissent des peurs millénaires dans une Europe en proie à un fort sentiment d'insécurité, bien qu'apaisée et riche. Pour beaucoup, dans un monde global, un mouroir aux portes de l'Europe, une sous-nutrition et une pauvreté massives, des États déliquescents, des pays décomposés par des guerres et une fécondité exponentielle représentent des risques épidémiques, terroristes et migratoires majeurs. Comment s'étonner que les explications simplistes abondent sur une partie de la planète particulièrement complexe, difficile à saisir et qui ne tient plus les discours attendus auxquels les Blancs néo-libéraux et altermondialistes étaient habitués ?

Chez les acteurs publics et associatifs du développement agissant sur le terrain à divers titres, le sentiment de découragement domine souvent. Beaucoup moins de jeunes veulent s'expatrier vers ce continent rude, dépeint comme cruel, pour aider ou pour y faire une thèse. Le « bon sauvage » est redevenu le « sauvage » tout court. Seul, l'humanitaire et son cortège de « bons sentiments » semblent taillés sur mesure pour le sous-continent avec la nécessaire ingérence pour défendre les droits humains, mis à mal par bien des régimes. Nos sensibilités ne supportent plus de vivre en direct le pire sur les écrans ! Que médecins et volontaires pansent les plaies sans cesse réouvertes d'une humanité noire à la dérive puisqu'on ne peut l'éviter. L'inefficacité de l'aide sous ses différentes formes est aujourd'hui patente si bien que l'on se désintéresse de ce sous-continent[2]. Et pourtant, devant le déferlement de migrants clandestins sur les avant-postes espagnols en Afrique ou de familles dans les banlieues françaises et dont personne ne veut, on reparle de « co-développement » comme s'il s'agissait d'une solution efficace[3].

L'on récuse toutes les accusations proférées par les Africains imputant aux Occidentaux bien des responsabilités dans la crise qui affecte le sous-continent. Difficile de culpabiliser les jeunes générations de Blancs sur l'impérialisme et le néocolonialisme, même si la Françafrique fait encore recette. Ce type de diatribe est devenu insupportable en Occident si tant est qu'elle y soit entendue, à plus forte raison comprise ! L'on ne comprend que les rares auteurs[4] pointant l'Afrique suicidaire. L'on montre volontiers toutes les responsabilités africaines dans l'actuel état des choses : dictateurs et chefs de guerre prédateurs, guerres sauvages et massacres tribaux, népotisme, corruption et mauvaise gouvernance, culte de l'illégalité et criminalisation des États, faiblesse des mouvements sociaux et de la militance dans tous les domaines, etc. Et l'on souligne aussi les blocages socioculturels et historiques et les comportements irrationnels des « peuples » africains. Mentalités de cueilleurs, de paresseux, de rentiers et de redistributeurs, plus que de producteurs, d'entrepreneurs ou d'accumulateurs s'ajoutent à celles d'éternels assistés et de

victimes. Les discours en miroir n'ont jamais été aussi éloignés, produisant leur lot d'oublis révélateurs, de comparaisons sans fondement, de perspectives catastrophiques ou de « renaissances » irréalistes.

L'évolution des représentations occidentales du sous-continent a été particulièrement rapide et donne le tournis. L'exposition coloniale française de 1931 montrait des « spécimens humains » dans des zoos[5], la chute du mur de Berlin (1989) révéla au monde une « Afrique des dictateurs » et de la « mauvaise gouvernance », avec, entre temps, une Afrique des exploités pour les anti-impérialistes et, par la suite, la mise en scène des victimes innocentes aidées par les urgentistes. Le 11 septembre 2001 fait de l'Afrique subsaharienne un havre possible pour terroristes. Le retrait de fait de la France du sous-continent, avec la dévaluation du Fcfa et l'évacuation des Français d'Abidjan, renforcent ce nouveau virage en Europe, producteur d'idées reçues.

Des quatre grilles habituelles d'analyse (l'hostilité de la nature tropicale, des sociétés rétives au progrès, les effets de la colonisation et de l'impérialisme, des dirigeants et des élites prédatrices) supposées expliquer le « naufrage » de l'Afrique noire, que reste-t-il, dès lors que l'on creuse la question ?

Aujourd'hui, le temps semble révolu des certitudes simples, des comparaisons faciles et des classifications binaires pour expliquer où va et d'où vient l'Afrique subsaharienne, même si une vision plurielle s'accorde mal avec le besoin de représentations unilatérales dont raffolent les médias et dont développeurs et humanitaires ont besoin pour lever des fonds… Pointer les idées préconçues, les diagnostics rapides et les solutions toutes faites nous a semblé indispensable pour restituer sa part de vérité à cette portion d'humanité.

Pour qui ce livre ?

Ce livre est destiné à tous ceux qui veulent éviter de juger, de jauger avec condescendance et commisération le continent africain, qui veulent le connaître et commencer à le comprendre dans sa complexité comme dans sa diversité, sans préjugés, sans complaisance, mais avec lucidité, en évitant des jugements à l'emporte-pièce.

Partant d'idées parfois ressassées, a été dégagé chaque fois que c'était possible des travaux scientifiques ou d'expertise consultés, les nôtres et d'autres, ce qui paraissait être l'état d'une question telle qu'elle était posée par un public généraliste, ou, parfois plus spécialisé. Il nous a paru également nécessaire de mettre à distance cette maladie occidentale qui consiste, avant même d'avoir fait le diagnostic le plus juste possible, de proposer une thérapeutique, reflet de ses normes, de ses technologies ou de ses croyances. En fait, cet ouvrage ne propose ni diagnostic euphorisant, ni prospective catastrophiste, mais une évaluation au plus près de la réalité.

L'ouvrage n'apporte, en fait, aucune vérité définitive sur ce sous-continent, mais des éléments partiels permettant de construire sa propre vision par confrontation de ces différentes facettes, éclairées au travers des clichés ou lieux communs qu'il a suscités.

Quatre publics spécifiques ont été ainsi visés, le public intéressé par le devenir du continent africain au-delà des visions idéologiques classiques, les acteurs publics et privés de la coopération internationale et les adeptes du terrain, soucieux de comprendre leur environnement et enfin, les étudiants des divers cycles universitaires souhaitant une introduction documentée à la connaissance du sous-continent.

Sa genèse

Entamé voici plusieurs années avec une dizaine d'étudiants et de doctorants africains et européens, ce projet s'est élargi ensuite à des contributeurs de différentes disciplines pour couvrir le vaste champ des lieux communs et évaluer leur degré de pertinence sur l'ensemble des 48 États indépendants. Rédigés par une bonne moitié de géographes, il a été pris en charge aussi par économistes, politologues, agronomes, humanitaires, etc. Chacun est parti de ce qu'il connaissait le mieux, son thème de prédilection, son terrain, le pays où il est né, où il a vécu, si bien que l'Afrique de l'Ouest et du centre francophone ont constitué souvent le point de départ de l'idée reçue, mais le reste du sous-continent n'a pourtant pas été oublié.

Le choix de la cinquantaine d'idées retenues a été fait à partir d'un cadre général permettant de montrer leur complémentarité sur un thème majeur. On a limité leur nombre pour ne retenir que celles qui illustraient le mieux les cinq thèmes choisis.

La faible mobilisation et la dilapidation des richesses pour se développer et la lecture du passé pour comprendre le présent et construire l'avenir ont fait l'objet des chapitres 1 et 2. Les chapitres 3 et 4 partent des idées avancées sur les mentalités et comportements « irrationnels ou rétrogrades » (chap. 3) et sur l'« archaïsme » des ruraux (chap. 4) qui font obstacle et résistent au progrès, ce qui justifie nombre de solutions qui leur ont été imposées (irrigation et OGM pour vaincre la faim, par exemple). Le dernier chapitre s'interroge sur les dynamiques du changement, sur le « départ » africain : l'Afrique subsaharienne change, mais pour aller dans quelle direction ?

Tout ceci structure les visions les plus courantes en Afrique subsaharienne et en Europe. Fausses évidences, mythes technicistes et représentations occidentales des sociétés occupent la moitié de l'ouvrage. Généralisations abusives, biais prospectifs ou idéologiques, oublis significatifs et comparaisons tronquées forment avec les affirmations culturalistes et populistes le deuxième volet des idées analysées.

Ces idées proviennent du Nord comme du Sud. Souvent construites scientifiquement à une certaine période ou relevant d'un argumentaire fortement idéologisé,

elles sont diffusées ensuite sous une forme vulgarisée. Elles peuvent rester l'apanage d'une catégorie sociale déterminée, mais aussi se diffuser ailleurs, des colons vers les écologistes (La mort de la terre africaine, par exemple), des médias occidentaux aux médias africains et jusque dans les écrits des chercheurs populistes[6], etc.

Rien n'est définitivement fixé et peut changer selon l'époque : ceci est vrai des idéologies du développement. On souligna un temps le « biais urbain » face à l'explosion démographique des villes des années 1950-1990, mais on redécouvre l'importance du monde rural avec la crise actuelle. Le besoin de généralisations abusives et de simplifications faciles entraîne une adhésion plus ou moins réfléchie à certaines de ces idées dans la mesure où elles ont une consistance partielle, où elles confortent une supériorité de l'Occident, par exemple. À travers cette construction d'une image « de l'autre », elles donnent, en fait, à voir de soi.

Pour rendre l'ouvrage le plus homogène possible, chaque idée reçue (IR) a reçu un traitement formel identique : longueur de 14000 à 18000 signes de texte, en moyenne, explicitation des termes techniques ou spécifiques, références bibliographiques, sites et adresses électroniques recommandés pour poursuivre la réflexion. Les idées reçues corrélées avec le sujet traité et les pays d'Afrique cités sont répertoriées, renvoyant le lecteur aux textes les plus proches et lui indiquant les pays référencés. Si ceux-ci explicitent d'abord pourquoi l'idée reçue séduit, ils démontrent aussi ses limites ou son caractère erroné. Pour les besoins du raisonnement, certaines considérations se retrouvent ici ou là comme des rappels, dans la rédaction des IR, en vue d'en faciliter la lecture cursive.

Ce livre n'aurait pas vu le jour sans l'aide précieuse d'évaluateurs, de lecteurs et relecteurs comme Sophie Bessis, Acacia Condés, Pierre Janin[7] et Jean Roch que je tiens à remercier ici pour toute l'aide qu'ils m'ont apportée. Les auteurs et moi-même restons responsables des imperfections et des erreurs qui subsistent.

NOTES

1. *Le Village camerounais à l'heure de l'ajustement* (1994) et *Le Désarroi camerounais* (2000), publiés chez Karthala.
2. Sévérino J.-M., (2005), « L'aide au sud du Sahara : ni devoir de réussite, ni fatalité d'échec », *Revue des anciens élèves de l'École nationale d'administration*, avril 1995, n° 350.
3. Douste-Blazy à Bamako en décembre 2005...
4. A. Kabou, J.-P.Ngoupandé, etc
5. Bancel N., Blanchard P., Lemaire S., (2000), « Ces zoos humains de la république coloniale », *Le Monde Diplomatique*, août 2000.
6. Olivier de Sardan J.-P., (1995), *Anthropologie et développement*, Paris, Karthala, 224 p.
7. Nous devons à Pierre Janin la réalisation des dix cartes qui figurent dans l'ouvrage

Mots-Clés

Nous avons attribué à chaque idée reçue un mot-clé permettant de voir les idées qui lui étaient associées ou que le lecteur peut lire avec profit afin de se construire une opinion sur un thème particulier dans le cas d'une lecture non linéaire.

Accumulation : p. 64.

Agriculture archaïque : p. 267.

Agriculture manuelle : p. 274.

Argent migrants : p. 356.

Autochtonie : p. 166.

Barrière saharienne : p. 179.

Commerçants : p. 238.

Conflits religieux : p. 158.

Conflits tribaux : p. 144.

Contrôle social : p. 226.

Corruption : p. 71.

Décentralisation : p. 383.

Démocratie étrangère : p. 197.

Déforestation : p. 100.

Désertification : p. 106.

Dette : p. 57.

Économie informelle : p. 370.

Économie de rente : p. 220.

Égalitarisme villageois : p. 258.

Éleveurs contemplatifs : p. 281.

Enclavement : p. 112.

Enfants de la rue : p. 338.

Entrepreneurs : p. 232.

Esclavage actuel : p. 130.

État importé : p. 191.

Ethnies précoloniales : p. 137.

ATTRIBUÉS AUX IDÉES REÇUES

Fécondité-démographie : p. 325.

Femmes soumises : p. 344.

Feux de brousse : p. 95.

Fonctionnaires : p. 244.

Frontières pénalisantes : p. 173.

Guerres : p. 151.

Industrialisation : p. 363.

Irrigation : p. 302.

Jeunes : p. 332.

Migrants pauvres : p. 84.

OGM : p. 315.

Organisations paysannes : p. 308.

Pauvres : p. 213.

Pauvres prédateurs : p. 90.

Polygames : p. 251.

Rente-vivrier : p. 288.

Retour cerveaux : p. 350.

Richesses naturelles : p. 49.

Scolarisation primaire universelle : p. 390.

Sida : p. 78.

Solidarité africaine : p. 207.

Téléphone mobile et Internet : p. 376.

Terres Neuves : p. 295.

Traite négrière : p. 122.

Ville coloniale : p. 185.

SOMMAIRE

Introduction

Partie 1 - L'Afrique est riche... mais les Africains dilapident les ressources ! 47

Partie 2 - Lire le passé pour comprendre le présent et construire l'avenir 119

Partie 3 - Comportements irrationnels, mentalités rétrogrades 205

Partie 4 - Le progrès doit être imposé à des paysan(ne)s archaïques 265

Partie 5 - L'Afrique est partie... dans quelle direction ? 323

INTRODUCTION

En 2005, l'Afrique et les Africains font l'actualité… à leur manière. À Ceuta et Melilla, comme dans les cités-ghettos françaises en octobre-novembre 2005, les jeunes Africains nous rappellent que nous avons eu une histoire commune et que celle-ci va continuer. Sur les petits écrans de l'Afrique profonde depuis peu, ce n'est pas impunément qu'on voit comment les anciens colons européens vivent avec des revenus plus de vingt fois supérieurs. Indifférence ou répression ne changeront pas grand chose à la situation de proximité géo-culturelle issue d'un siècle de colonisation et qui s'impose aux Européens. Ils leur faut donc voir l'Afrique subsaharienne et la comprendre.

Pays, sociétés et lieux qui nous entourent sont perçus cependant de manière déformée, souvent caricaturale. Ces perceptions traduisent ce qui reste en mémoire d'une histoire commune, avec les oublis et temps forts de celle-ci, mais aussi les rapports ambivalents qui subsistent avec des moments d'intense crispation et des temps apaisés de prise de distance. Avec l'Afrique, nous sommes plutôt, en ce moment, dans la première séquence. Mais nous n'en avons pas fini avec la longue histoire eurafricaine entamée avec la découverte du continent par les Portugais.

Médias et journalistes jouent dans ce processus d'élaboration d'une image un rôle de loupe grossissante bien plus que les manuels d'histoire, qui ont cependant leur part de responsabilité, par la lecture sélective du passé qu'ils proposent. Entre Europe et Afrique, deux regards se croisent et se renvoient des jugements. Ces impressions s'accumulent en strates successives et déterminent les rapports qu'entretiennent ces deux aires géographiques avec les peurs et les angoisses qui y prennent forme. C'est tout cela que nous nous sommes proposés d'explorer à travers une série de lieux communs, de clichés et d'idées reçues.

Ces impressions et leurs explicitations se combinent le plus souvent pour construire des visions globales pessimistes ou optimistes de l'Afrique subsaharienne. Il nous paraissait donc utile de donner un aperçu de ces constructions modifiables dans le détail, mais fortement charpentées, afin que le lecteur qui baigne dans ces discours puisse prendre du recul. Un recul fait de lucidité et de compréhension.

1. DES IMAGES EN MIROIR

Les médias occidentaux nous expliquent avec force images comment l'Afrique se meurt plutôt que la manière dont elle survit ou vit, tout simplement. Criminelle, corrompue et prédatrice, on nous en donne mille exemples, difficiles à réfuter. Et tout y est spécifique, le cannibalisme ou la corruption, la violence contre les femmes ou la pandémie du sida, les conflits tribaux ou les « mentalités » archaïques.

Ce parti pris, supposé susciter un sursaut est loin d'avoir l'effet désiré. On donne ainsi une image répulsive de l'Afrique pour l'aider à s'en sortir ! Bien des élites africaines, où qu'elles se trouvent, accusent les Occidentaux de nier leurs responsabilités pour les crimes contre l'humanité qu'ils ont commis (traite esclavagiste) et de continuer à les piller après les avoir colonisés. Entre ces deux manières de voir, en miroir, si quelques voix africaines discordantes relèvent la démarche suicidaire du sous-continent, elles laissent s'affronter devant un tribunal symbolique deux manières d'expliquer une situation actuelle catastrophique ou inquiétante.

Pour que le travail de décryptage ici proposé ait un sens, nous nous devions de situer poncifs, préjugés, généralisations abusives dans le contexte des représentations existantes, et la manière dont tout cela devient vérité dans le public cultivé et les élites africaines de part et d'autre du Sahara à l'aide, souvent, de comparaisons dans l'espace et le temps[1]. Il nous faut ainsi prendre nos distances vis-à-vis des sociétés d'origine de ceux qui parlent comme des concurrences mémorielles qui sur pondèrent les faits pour se faire entendre des politiques et de l'opinion.

1.1. L'Afrique médiatique[2]

Mal couverte[3] par les médias occidentaux, l'Afrique est racontée aujourd'hui par quelques spécialistes, peu nombreux et peu exposés à la critique, ce qui donne souvent une information lacunaire ou tronquée, éclairée par des jugements le plus souvent sommaires. Ainsi, mille Congolais massacrés trouvaient davantage de relais en 1962 que la disparition de plusieurs millions aujourd'hui.

Les images télévisuelles du sous-continent sont particulièrement typées : enfants mourants entourés des blouses blanches, déplacés totalement démunis de camps de réfugiés. L'acte humanitaire faisant appel à la sensibilité et à l'émotion passe très bien sur le petit écran et il y a peu de reportages sur les véritables événements. *« On n'est pas là-bas pour faire des sujets sur les Noirs qui s'entretuent, de toute façon ça n'intéresse personne… »*.

Niger, 2004-2005[4]. Le programme alimentaire mondial (PAM) lance en février 2005 un appel sur le risque de famine. Sans succès. Le tsunami d'Asie méridionale ayant fauché des Blancs en vacances mobilise médias, aide internationale, et même marines de guerre. Médecins Sans Frontières (MSF) dénonce la non-distribution gratuite de l'aide alimentaire en avril 2005. Rien ne

bouge si ce n'est la télévision Al-Jazira. En juin, Kouchner et MSF multiplient les conférences de presse, les télévisions françaises se mobilisent. Le gouvernement nigérien admet difficilement une pénurie alors que les prix du sorgho sont inabordables. 14 juillet : la BBC filme des enfants malnutris agonisants. Trois minutes trente de film provoquent un séisme médiatique sans rien expliquer des causes fort complexes de la « famine ». Rush médiatique et afflux de l'aide. 15 août, retour au calme. Sans médias, cependant, il n'y aurait pas eu d'aide... Qui a compris ce qui s'est réellement passé au Niger ? Le Niger sahélien, pauvre, démocratique était vulnérable avec sa population en très forte expansion, une sécheresse marquée, les attaques des criquets alors que le gouvernement laissait les commerçants spéculer n'ayant pas les moyens d'intervenir suite à la libéralisation économique (stocks au plus bas, etc.).

Si la presse écrite suit avec sérieux les développements de crises politiques, elle ne parle cependant de l'Afrique que de manière sensationnaliste le plus souvent (les enfants-soldats du Libéria, les crimes des janjanwid au Darfour) et seulement si les Blancs sont concernés (évacuation d'Abidjan en 2004). Choquants pour l'Occidental moyen, ces faits sont traités avec les préjugés en vigueur dans l'opinion publique comme l'illustrent l'abondance médiatique à propos de la lapidation par un tribunal islamique d'une jeune nigériane Amina Lawal, jugée coupable d'adultère en 2002.

L'actualité africaine se décline sur le registre de la guerre, du massacre de masse et sur ses échecs : incapacité à instaurer la démocratie, à gérer convenablement l'argent de l'aide ou à sortir d'une pauvreté d'origine locale. La lecture de cette presse ne peut qu'être dissuasive pour un investisseur qui n'aura pas envie de mettre ses capitaux dans ces « *foutoirs exotiques remplis [...] de fonctionnaires corrompus, de politiciens magouilleurs et voleurs, ainsi que de populations passives et incompétentes*[5] ».

Plus grave sans doute, cette image dévalorisante de l'Afrique subsaharienne est diffusée dans le sous-continent lui-même, mal couvert par des médias locaux, chers et discrédités[6], ce qui apprend aux petits Africains à se regarder avec les yeux de ceux qui les méprisent. Comment s'étonner ensuite qu'ils cherchent à fuir ces « États sauvages » par n'importe quel moyen ?

1.2. L'Afrique criminelle / l'Afrique victime[7]

Apocalypse now... Aux yeux de l'Occident, la criminalité a connu une expansion sans précédent à ce jour en Afrique subsaharienne. Dans le même temps, les Africains se sentent, eux, victimes de leurs dirigeants, de la Françafrique ou des firmes multinationales.

Avec la destruction de deux ambassades américaines à Nairobi et à Dar es Salaam le 7 août 1998 certains pays du sous-continent sont considérés comme des « États voyous » par les États-Unis de G.W. Bush[8]. Défaillants, nombre d'États, paradis fiscaux, sont devenus des refuges pour les « terroristes ». Que l'on songe à la Somalie ou au Libéria.

La violence en Afrique du Sud[9]. Dans ce pays, assassinats et crimes armés connus y sont en proportion 15 fois plus nombreux qu'en France et plus de 150 femmes y sont violées chaque jour. Peu de changement depuis l'époque de l'apartheid[10] où toutes sortes de violences avaient cours : violence communautaire entre factions, crimes ordinaires perpétrés par les voyous (des *tsotsis*), violence des groupes d'autodéfense, exécutions traditionnelles ou meurtres de personnes soupçonnées de sorcellerie, etc. En 2000, 60 % des départs de cadres sud africains étaient imputables à cette violence alors que 60 % des jeunes diplômés étaient au chômage et que l'appartenance à un gang hiérarchisé était très valorisé.

Sur l'ensemble du continent, depuis une décennie[11], la criminalité se serait développée « *à une échelle inconnue ailleurs au monde* », la corruption y serait « babylonienne » et on ne compte plus les trafics en tous genres, avec en pointe l'Afrique du Sud et le Nigeria. Celui-ci serait la base mondiale incontestée du trafic de l'héroïne et de la cocaïne. Enfin, coupeurs de route[12] et seigneurs de la guerre, mettent en coupe réglée de nombreuses zones commettant « *des horreurs d'un sadisme inouï : mutilations et tortures de masse, carnages, cannibalisme* ». Selon Xavier Raufer, l'Afrique retrouve chaque jour un peu plus son état pré-colonial, si bien qu'il faudrait recoloniser l'Afrique pour retrouver la sécurité !

Investi pourtant dans la lutte contre la criminalité, les politiques participent à diverses entreprises criminelles avec la collusion entre élites, banques et institutions financières : au Cameroun, semble-t-il, avec les *Feymen*, ou dans l'Afrique du Sud de Thabo Mbéki, où la démocratie semblerait « *condamnée à coexister durablement avec la violence politico-mafieuse*[13] ».

Les États africains géreraient maintenant des réseaux publics et privés, aux activités licites ou illicites. Il n'y aurait d'autres hiérarchies entre les réseaux que celles qui résultent de leur capacité « *à se prévaloir du soutien du pouvoir politique pour produire, légalement ou illégalement, des profits déterminés*[14] ».

Faut-il en conclure que « *la probabilité est forte du retour de l'Afrique noire 'au cœur des ténèbres' celles de son insertion dans le système international par l'intermédiaire d'une économie d'extraction et de prédation*[15] » ?

On peut ainsi s'aventurer dans l'analyse politique souterraine et prêter à de nombreux acteurs de l'ombre un rôle déterminant, d'autant plus aisément que, si des signes de toutes ces collusions ne manquent pas en Afrique subsaharienne, les preuves sont plus rares. Quel degré de généralisation accorder cependant à ce type d'analyse ?

■

Face à ce discours, persiste une vision opposée, imputant à la colonisation et à la mondialisation les malheurs africains, politiques, économiques et socio-culturels. Avec, là aussi, de solides arguments.

L'Afrique serait victime de ses richesses et du comportement de ses politiciens, mais aussi du colonialisme qui lui a laissé des héritages encore difficiles à surmonter[16]. De nombreuses guerres seraient issues des tracés géométriques des frontières coloniales. Les indépendances n'ont fait que remplacer le bâton du « colon impérialiste » par celui du « dictateur indigène » appuyé par des réseaux étrangers faisant main basse sur les richesses du pays. Et celles-ci ont été dilapidées pour le maintenir au pouvoir ou financer des guerres tribales. La richesse du sous-continent et la fertilité de ses terres sont en contradiction avec la pauvreté des peuples. Violé et volé par les colons européens, ce continent est la proie des clans et des états-majors locaux ainsi que des trusts américains et européens.

Cet extrait de la « vulgate tiers mondiste » est encore prégnant alors que le marché reste le moyen le plus sûr pour « *juguler la famine* », pour beaucoup, et que les multinationales peuvent servir « *les véritables intérêts du tiers monde* », en vertu de l'« *efficacité de* [leurs] *décisions économiques*[17] ».

L'Afrique des dictateurs selon A. Kourouma[18]. « *La guerre froide interdisait aux pays africains de s'en sortir [...] Les puissances étrangères [...] choisissaient les dictateurs qui leur convenaient et [...] envoyaient leurs soldats lorsqu'une résistance se manifestait [...]. Lorsque l'opposition entre en scène au début de la démocratisation, elle est encore pire que la dictature [...]. C'est vrai que les uns et les autres voulaient d'abord se venger et s'enrichir. Tous croyaient encore à un mirage : tout est dans le pouvoir, le pouvoir est tout [...]. Rien de constructif ne pouvait être bâti sur les bases qui existaient, ni le dictateur et son entourage, corrompus, ni les opposants revenus de l'extérieur [...]. La démocratie est encore lointaine mais arrive lentement [...]. Avant, il n'y a avait pas d'élections du tout, ou, quand elles avaient lieu, il suffisait que le dictateur veuille 99 % des voix pour que les électeurs les lui donnent. Maintenant, il est obligé de tricher. Le 'vote des bêtes sauvages' est l'ultime recours des dictateurs en perdition.* »

R. Mugabe, le président du Zimbabwe, est détesté pour avoir voulu confisquer les terres des 4 500 fermiers blancs qui possèdent les deux tiers des terres du pays pour les redistribuer aux paysans noirs démunis : en fait, à ses fidèles[19]. Dans les plaines Basotodu en Tanzanie dans le même temps, le Canada finançait la culture du blé qui n'est consommé que par les riches, au lieu du maïs, des haricots ou du manioc, aliments des pauvres. Il offrait ainsi des débouchés à ses industries. Pour réaliser ce projet, on a dépossédé par la force et la violence 40 000 Barabaig de leurs terres, selon le *Guardian*. Aucune compassion dans les médias pour ce forfait commis au nom du développement. Ce n'était pas des Blancs expulsés par des Noirs. C'est, en fait, le refus de la Grande-Bretagne de financer un programme de réforme agraire au Zimbabwe en 1980 (accord de *Lancaster House*) qui a créé les conditions politiques dont Mugabe a profité. Cet accord donnait l'État à la population noire, mais le pays aux Blancs…

Sous couvert de défense de l'environnement, on a accusé les Maasaï du Kenya de le dégrader[20]. Des atteintes causées en réalité, par la privatisation forcée de leurs

terres, suscitée par la Banque mondiale. La transhumance permettait au couvert végétal de se reconstituer. À partir de 1998, le gouvernement kenyan a privatisé les terres maasaï. Lors de l'établissement d'un titre de propriété, les autochtones illettrés se sont vus confinés sur des terres arides et semi-arides. Après avoir perdu les trois quart de leurs terres, en 1904-1911, lors de la colonisation britannique, les Maasaï se voient ainsi dépouillés de vastes territoires transformés en parcs nationaux ou en terres privatives.

Sida : un massacre par indifférence[21]. Le sida est à l'origine d'un « massacre » en Afrique à cause de l'« indifférence », de l'Occident. L'Onusida n'a reçu en 2004 que 4,3 milliards de dollars US pour lutter contre la pandémie, 50 fois moins que les dépenses annuelles en Irak. Si l'Afrique a perdu de son intérêt stratégique, *« il y a aussi toujours eu un racisme sous-jacent envers l'Afrique et les Africains, que, bien évidemment, personne n'est prêt à reconnaître »*, a dénoncé l'envoyé spécial de Kofi Annan. Il a aussi déploré que les victimes africaines du sida, les deux tiers des victimes mondiales, ne puissent toujours pas se payer les médicaments contre la maladie, même s'ils existent désormais, sous forme de génériques, moins onéreux.

Au Togo[22], après la mort d'Eyadema, on a assisté à l'intronisation de son fils par des voies électorales truquées et une répression féroce. À cette occasion, le président nigérian Obasanjo, découvre les singularités de la *Françafrique*. Invité à prendre en compte la *« spécificité »* de l'Afrique francophone, il finit par infléchir soudain sa position sur le respect des procédures électorales.

La Françafrique[23]. Ce terme est dû au président Houphouet-Boigny pour qualifier l'interdépendance entre Afrique francophone et France au lendemain des indépendances, À partir des années soixante, il désigne un système de réseaux appuyé sur des chefs d'État mis en place et maintenu par la France pour continuer à dominer et à exploiter à des fins publiques et privées (financement des partis politiques français, des amis africains et français, etc.) les pays africains indépendants. La sélection de ces amis de la France s'est faite par la guerre (Cameroun), l'élimination des opposants (Togo, République Centrafricaine) ou par la fraude électorale Ce système a alimenté la corruption comme le montre l'Angolagate ou l'affaire Elf avec des sommes importantes, mais a interdit dans de nombreux pays une évolution démocratique (Togo, par exemple). En France même, cette masse d'argent criminel porte atteinte au fonctionnement démocratique. On assiste actuellement à une mondialisation de ces réseaux.

L'aide au développement[24], ne serait, elle-même, qu'une astuce commerciale permettant aux firmes multinationales de multiplier leurs profits. Pour lutter contre la pauvreté du tiers monde, il faut des capitaux et un savoir technique, ce que, précisément, les firmes occidentales procurent, mais elles cherchent des marchés pour écouler leurs produits. Ainsi, l'aide se révèle un excellent instrument pour cela, une bonne part de cette assistance étant « liée » à l'acquisition de produits exportés par le pays donateur.

Ceci est renforcé par les règles de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Il faut éliminer droits de douane et quotas d'importation sur toute marchandise

et abolir les obstacles non tarifaires au commerce (législation sur le travail, la santé et l'environnement) risquant d'augmenter les coûts de production. Ainsi, personne ne contrôle ces multinationales, même au Nord. Si une loi dérange leur expansion, elles peuvent partir sur le champ pour choisir la main-d'œuvre la moins chère ou le régime fiscal le moins onéreux. Hors de contrôle, elles ne sont vulnérables que par leur image dans l'opinion publique du Nord (Nestlé et le lait pour bébé, Nike et le travail des enfants, par exemple).

Le Cauchemar de Darwin, le film d'Hubert Sauper, donne une excellente synthèse de cette Afrique victime. Aux abords du lac Victoria, des norias d'avions cargos, déchargent, jour après jour, des caisses d'armes et d'aide humanitaire pour repartir avec des filets de perche du Nil pour Rungis. Au cours des années 1960, fut introduit dans ce lac, ce redoutable carnivore décimant les autres espèces de poissons. Adapté aux exigences des consommateurs, ce poisson est donc exporté quotidiennement vers l'Europe. Aviateurs ukrainiens, prostituées tanzaniennes, policiers, artiste-peintre, enfants des rues, industriels indiens, pêcheurs ou délégations institutionnelles se côtoient dans ce microcosme citadin où prostitution, sida, drogue sont les signes d'une désagrégation sans retour du tissu social traditionnel… Alors que la Tanzanie est touchée par la « famine », les perches s'envolent vers l'Europe et ne restent que les carcasses de poisson pour la consommation locale…

1.3. L'Afrique dépendante et pillée / l'Afrique suicidaire

À cette perte de souveraineté des États vient s'ajouter une grande dépendance économique. Résultat : l'Afrique est la grande perdante de la mondialisation[25].

Le niveau de vie par habitant, en effet, y est toujours inférieur à celui des années 1960. À qui la faute ?

Appliqués à l'Afrique, les principes libéraux de l'ajustement structurel ont précipité la faillite du sous-continent comme le soutient S. Mbaye, banquier[26]. La croissance industrielle est très faible et se trouve liée à des coûts de transport, d'assurance et de télécommunications les plus élevés du monde, confinant l'Afrique à sa spécialisation coloniale, exportations de produits de base et de matières premières non transformées. Dans l'impossibilité d'emprunter sur le marché des capitaux parce que considérés comme insolvables, la plupart des pays du continent noir n'ont eu d'autre solution que de « sous-traiter » leur développement aux institutions de Bretton Woods[27]. Or, l'« aide » répond davantage aux impératifs d'exportation des pays prêteurs qu'aux besoins réels des emprunteurs. Les programmes de privatisation n'ont été, dans la plupart des cas, que des liquidations et n'ont pas contribué au retour des capitaux exilés (de plusieurs centaines de milliards de dollars US). Les rares investissements étrangers sont destinés à l'exploitation du pétrole, du gaz et

des minerais. Se perpétue ainsi la dépendance de la sous-région et son appauvrissement par l'exploitation systématique de ses ressources.

Matière à controverses, l'héritage économique colonial[28]. Selon la vision radicale, les territoires africains colonisés sont des appendices de l'économie des métropoles avec une spécialisation dans les exportations de produits agricoles. Les entreprises expatriées interdisent l'accumulation et la possibilité d'entreprendre, d'où le sous-développement persistant des anciennes colonies. Selon les libéraux, des marchés locaux exigus, le retard technologique et la structure sociale et politique freinent la croissance. Seule, l'ouverture sur les marchés internationaux permettra la croissance. Pour les historiens, la vision radicale mettant tout le territoire africain dans le même sac est fausse et il n'y a pas eu de croissance rapide comme attendu avec l'intégration économique de l'Afrique.

Très schématiquement, deux modèles économiques s'opposent, le modèle ouest-africain de drainage des ressources par le commerce et le modèle est-africain européen de production des colonies de peuplement (Rhodésie, Kenya, Afrique du Sud et Namibie). Sont ici évacuées les économies d'Afrique centrale, comme celles du Congo belge, l'Éthiopie féodale ou les ex-colonies portugaises dont le modèle économique était un peu différent.

Dans le modèle «ouest africain», petits paysans et petits commerçants travaillent pour de grandes compagnies européennes. La terre et le travail restent contrôlés par les Africains et les zones vont se spécialiser, conduisant à des déplacement de population vers les plantations africaines. Et cette économie extravertie progresse sans modification des techniques et des structures sociales. Ici, autochtones et paysans investissent et s'adaptent au marché. Dans le modèle «ouest-africain» l'administration a un pouvoir limité, alors que dans le modèle «est-africain» la domination du capitalisme blanc soutenue par l'appareil de l'État repose sur l'expropriation de la terre des Africains (parqués dans des «réserves») et la gestion quasi militaire du travail. Bref, c'est un modèle discriminatoire et raciste interdisant l'apparition d'une classe moyenne africaine.

Tout cela pèse sur les économies d'aujourd'hui, encore largement calquées sur celles de l'époque coloniale avec, en Afrique orientale, des difficultés majeures à trouver une croissance autonome fondé sur le travail et les terres africaines. En Afrique centrale aussi, économie de cueillette et de pillage (ressources forestières, minérales et énergétiques), faiblesse de la population mise au travail[29] (dans des conditions d'une brutalité qui choqua Gide) et intervention de compagnies concessionnaires étrangères ont produit des pays exsangues ravagés par des guerres civiles depuis la décolonisation, encore dominés par les intérêts étrangers.

En raison des faibles investissements métropolitains et surtout des stratégies africaines d'évitement et de résistance, l'impact colonial n'a pas été cependant partout aussi sensible, notamment dans les pays les moins dotés en potentialités.

Le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (Nepad), se propose de financer quatre secteurs prioritaires (infrastructures, agriculture, éducation et santé), grâce aux investissements directs étrangers (IDE). Ce plan peut-il fonctionner, étant donné la faible «capacité d'absorption»[30] et les échecs de la majorité des projets déjà financés ? À tout cela s'ajoute, le pillage organisé du sous-continent, avec la complicité des chefs de guerre locaux et de nombreux États occidentaux «*au-dessus de tout soupçon*»[31].

En République Démocratique du Congo[32], le pillage des ressources naturelles continue d'alimenter les violences. Diamants, germanium, utilisé dans les fibres

optiques et les satellites de télécommunication et coltan[33], utilisé dans les téléphones portables sont au cœur de la guerre civile, comme les forêts mises en coupe réglée par des sociétés forestières d'Europe et d'Asie.

■

Malgré ce retour à une exploitation sans complexe de l'Afrique, quelques Africains parlent d'une Afrique suicidaire. Avec des arguments de poids.

Forts écoutés, ils s'élèvent contre le comportement des dictateurs et leur culot anti-colonialiste permettant de passer sous silence leurs exactions, leur prédation et leur autoritarisme. À l'image de certains anciens colons ou experts blancs, ils n'hésitent pas à mettre en cause les « mentalités » africaines peu ouvertes. Ils sont d'autant plus entendus que l'Occident s'est dégagé de sa « *culpabilité tiers mondiste* » (fini « *le sanglot de l'homme blanc* »[34]) sans avoir esquissé le moindre geste de rachat (type plan Marshall pour l'Afrique) comme attendu par une grande partie de la communauté intellectuelle noire[35].

Les nouvelles plaies de l'Afrique – de l'inhospitalité meurtrière au maintien des mutilations sexuelles à grande échelle malgré quelques tentatives politiques de les supprimer, des famines politiques à la loi du talion appliquée aux voleurs supposés, des délires ostentatoires des riches à la perte de repères de nombre de sociétés – plaident pour un regard sans complaisance sur les sociétés africaines sans détour colonial incongru. Sans oublier cependant le traumatisme de la colonisation ou l'accouchement en cours de la véritable indépendance en Côte-d'Ivoire ou au Zimbabwe.

Pour J.-P. Ngoupandé[36], les Africains sont les fossoyeurs de l'Afrique. Avec 1,5 % des échanges commerciaux mondiaux, le sous-continent n'est plus rien et les coupables ne sont plus les anciens colons. Aujourd'hui, gardes prétoriennes et milices politico-ethniques ont supplanté l'armée, la police et la gendarmerie, généralisant l'insécurité. Faute d'administration de la santé efficiente et avec « *une ambiance sociale délétère et ludique où le sens de la responsabilité individuelle et collective s'est évaporée* », la pandémie du sida n'a pu être enrayée. L'éducation est naufragée. Criminalisation rampante des États, lourdeurs administratives et corruption endémique découragent les investisseurs privés comme les donateurs publics. Arrêter de s'autodétruire est devenu une urgence en mettant au banc des accusés les élites et dirigeants comme le peuple. Le continent noir semble congénitalement incapable de se prendre en charge et l'on ne pourrait y faire que de l'humanitaire. Il propose donc un appui massif aux seuls pays africains manifestant la volonté de s'en sortir par la « bonne gouvernance », sans remettre en cause les dogmes du consensus de Washington. Cette « manière de voir » se trouve remise toutefois en question par des réalités toujours choquantes (prix internationaux des matières premières, par exemple[37]).

Il avance aussi la thèse du déterminisme géographique inversé, s'agissant de la « mentalité » des habitants d'Afrique centrale et des résultats obtenus au Sahel. Dans beaucoup de pays, « *gavés par la nature, sans pression démographique* », il estime que les Africains ont été piégés par « *la mentalité de la cueillette* »[38]... Les habitants du Sahel, habitués à « vivre de peu », avec des conditions naturelles très dures, auraient été obligées d'inventer les « grandes civilisations africaines du Niger » et seraient plus mûrs qu'en Afrique centrale, actuellement.

L'inconscience ou l'inconséquence peuvent se nicher là où on ne les attend pas sans qu'on puisse y repérer une influence externe. Chez les étudiantes de l'université d'Abidjan-Cocody par exemple, qui pensent que « *Dieu seul est ma capote* » dans leurs rapports sexuels variés alors qu'elles sont largement prévenues des risques encourus. Sur 100 étudiantes[39], 70 à 80 %, en 2003, ont des rapports sexuels avec un homme plus âgé, marié et financièrement aisé appelé *grotto*. Mais cela ne suffit pas... Si l'étudiante a besoin d'amour et de sécurité, elle se blottit dans les bras du « *chic* », l'homme de sa vie. Veut-elle s'éclater le temps d'un week-end dans un *maquis*[40] ou dans une boîte de nuit, elle se rabat sur le « *choc* ». Doit-elle s'acheter des vêtements, elle fait appel au « *chèque* ». En ce qui concerne le port des « capotes anglaises », si l'homme ne prend pas l'initiative de l'utilisation des préservatifs, peu d'étudiantes l'exigent par soumission, et si l'homme ne les utilise pas, elles se sentent l'élue parmi toutes ses copines.

Au quotidien enfin, l'Afrique paye nombre d'impérities qui n'ont rien d'extérieur comme en témoignent les milliers de victimes des naufrages d'embarcations africaines surchargées, anciennes et non contrôlées : le *Joola* au large de Ziguinchor, le 26 septembre 2002, avec 2 133 morts et disparus (battant le *Titanic*) ou la barge *Dieu merci* chavirant sur le lac Mayi-Ndombé (les *eaux noires*), connu pour ses vagues parfois hautes de 4 mètres, sur le fleuve Congo.

■

Dans ces quatre représentations, nous n'avons pas évoqué l'Afrique qui réussit, pas seulement dans les arts, le sport et les lettres ou dans sa capacité de survie dans des situations extrêmes où un Occidental périrait. Et c'est là où on l'attend le moins que l'Afrique bouge, chez les gens d'en bas[41], le plus souvent, auxquels on n'accorde qu'une attention distraite. Des femmes remettent en question la domination masculine, s'organisent pour gérer des associations de micro-crédit ou de maraîchage, se substituent aux hommes qui sont partis, ou deviennent grandes commerçantes, voire chefs d'entreprise. Des agriculteurs, soumis à des aléas climatiques, ont élaboré sans les agronomes des réponses intelligentes en vue de minimiser les risques par la sélection variétale et la diversification, le maintien de la fertilité des sols en recourant à une agroforesterie traditionnelle et des cultures associées, etc. Des organisations paysannes, de nouvelles associations non encadrées

par les organes des régimes autoritaires commencent à porter la parole ou la contestation militante de ceux qui sont sans voix, dans le registre du pouvoir. Dans l'économie informelle, des Africains ont su inventer des solutions répondant aux problèmes qu'ils affrontent dans les transports, l'artisanat de réparation ou de création, le commerce ou la transformation des produits alimentaires de base pour une restauration rapide ou plus élaborée. Et tous ces changements sont accompagnés par des explicitations culturelles et politiques subtiles puisant dans des traditions réinventées et une modernité appropriée leur donnant une légitimité sociale ! L'Afrique n'est donc pas enfermée dans « la » tradition, qui évolue et se réinterprète. L'Afrique meurt sans doute, mais elle vit aussi, difficilement, mais courageusement.

1.4. L'AFRO-PESSIMISME ET SES ENVERS

Les arguments et faits rapportés dans ces représentations en miroir se combinent pour offrir une vision globale pessimiste ou plus optimiste selon le lieu d'où parle l'analyste, ce qu'il souhaite faire passer à l'opinion publique, mais aussi son degré d'empathie avec les Africains ou de peur de l'Afrique. Sous cette bannière, on trouva d'abord des « tiers mondistes » comme R. Dumont. Depuis, un courant majoritaire se dégage pour faire porter davantage sur les Africains la responsabilité des malheurs de l'Afrique. Les visions proposées vont du noir absolu[42] au gris indéfinissable. Et si espoir il y a, du côté des historiens notamment, c'est à long terme… Enfin, beaucoup de ceux qui ne veulent pas calquer l'avenir sur le présent opposent à une lucidité analytique, un optimisme de l'action.

Les courants « afro-pessimistes »[43]

L'afro-pessimisme a pour point de ralliement une désespérance plus ou moins grande sur la capacité du sous-continent à « s'en sortir », à revenir sur le terrain du politiquement acceptable et à s'engager dans le développement humain autonome. Ces courants se séparent sur les arguments mis en avant, les simplifications inévitables pour ficeler une thèse cohérente et rechercher des responsabilités. Majoritairement le fait d'Occidentaux, ces discours sont aussi tenus par des Africains.

De sérieux doutes sont avancés sur la capacité des Africains à devenir réellement indépendants (afropessimisme géopolitique), à se débarrasser de leur aliénation culturelle (dépossession de soi dans la manière de raisonner et mimétisme dans la façon de gérer) ou à se libérer de l'oppression du capital financier. Cette vision s'inscrit enfin dans les tréfonds de la culture africaine, dans les mentalités (afropessimisme « négrologique »).

Contentons-nous ici de relever les traits les plus saillants de ces représentations.

L'afro-pessimisme géopolitique[44]. « *C'est la moitié de l'Afrique qu'il faudrait hospitaliser. L'Afrique n'est, pour l'heure, inscrite qu'au dispensaire du FMI. Hospitalisée : cela voudrait dire qu'en Afrique des pays sans État et des peuples sans nations devraient être placés sous une tutelle qui aurait, sans l'être, tous les airs de la tutelle coloniale. Impensable ! Depuis l'indépendance, les prothèses blanches ont échoué. [...]. Les dieux d'Afrique, investis par le Christ et Mahomet, sont tombés sur la tête. Et tout un continent gémit, abandonné de tout et de tous.* »

L'afro-pessimisme de l'aliénation persistante. Pour Ambroise Kom[45], « *le problème, en cette fin de millénaire...* (est de) *nous interroger sur les raisons de la faillite multidimensionnelle de nos institutions : des États fantômes [...] ; une économie extravertie presque entièrement contrôlée par des réseaux mafieux ; une société désarticulée [...] ; une jeunesse désemparée [...] dans un monde sans éthique... L'aliénation culturelle suffit-elle à expliquer la fidélité avec laquelle les héritiers successifs du pouvoir colonial continuent à servir les intérêts métropolitains ? [...] Des recherches appliquées de type afrocentrique auraient pu poser les jalons d'une modernité africaine à la manière de ce que l'on observe dans nombre de pays asiatiques [...]. Nous demeurons des pays sous tutelle, contraints de toujours nous en remettre au jugement d'autrui sans jamais définir par nous-mêmes les concepts qui nous permettraient d'opérer sur le réel.* »

L'afropessimisme face à une oppression majeure[46]. Pour M. Cahen, la chute du mur de Berlin ne signifie pas la fin de l'impérialisme, même si l'on doit se démarquer des simplismes tiers mondistes d'antan. Pour qu'un pays se développe, ne faut-il pas qu'il puisse accumuler sur place ? L'Afrique subsaharienne actuelle (hormis l'Afrique du Sud) produit-elle des bourgeoisies nationales (et) une prolétarisation dynamique ? « *Croire que, quels que soient leurs drames, les Africains se débrouilleront toujours, c'est sous-estimer la crise historique de leur continent et ne pas prendre la mesure de leur oppression.* »

L'Afropessimisme « négrologique ». Au point de départ, la négrologie serait à la fois le racisme à l'envers de Noirs qui auraient « *intériorisé les préjugés dont ils sont l'objet pour mieux les revendiquer* »[47] et qui réinventent leur passé pour y puiser une conscience noire bien scellée, et l'attitude de Blancs hypocrites qui leur cachent la vérité par culpabilité historique[48], par frivolité ou par intérêt. « *Juchés sur leur dignité 'd'homme noir' et, en cela, aussi racistes que l'ont été certains colons,* (les premiers) *rejettent toute critique radicale pour ne pas perdre la pension alimentaire qu'ils tirent de la coulpe de l'Occident*[49]. » Qu'on se le dise, « *des Africains se massacrent en masse, voire – qu'on nous pardonne ! – se 'bouffent' entre eux* »... La faillite du sous-continent, devenu sans intérêt géopolitique après la chute du mur de Berlin, est ainsi devenue réalité. Il est donc temps de sortir de la « *pulvérulente complaisance de l'Occident à l'égard de l'Afrique* ». Ce point de départ, très ambivalent, a servi cet ouvrage médiatique de S. Smith, devenu un des rares best-seller sur la situation du sous-continent.

Handicapée par un retard technologique dû à son isolement et à ses « mentalités » (paresse, mendicité, corruption, ingratitude, cruauté, etc.), l'Afrique a dérivé depuis plusieurs décennies. « *Si l'Afrique n'est pas pauvre, les Africains sont de pauvres gens* ». Cet échec est à mettre en relation avec la sacralisation des « *gris-gris identitaires* ». Comment se fait-il en effet que les Africains réussissent mieux en dehors de chez eux ? Seules portes de sortie à la « tyrannie communautaire » (contrôle social et parasitisme familial), églises et sectes semblent promettre un avenir meilleur. Aux yeux de Smith enfin, comme il faut appartenir à une communauté et que l'État-nation a failli, « *le tribalisme et l'ethnicité... sont les signes sous lesquels le continent naît à la modernité et ses élites à la démocratie* » qu'il serait temps de rendre légitimes[50]. Qui plus est, « *'Ubuland' sans frontières, terre de massacres et de famines, mouroir de tous les espoirs* », l'Afrique n'offre pas d'avenir à ses jeunes, qui représentent plus de la moitié de la population.

Le refus de l'afro-pessimisme[51]

En ce début du XXIe siècle, le paradigme afro-pessimiste suscite contestations et débats sur le racisme, souvent rampant, qui s'y niche, et contre ceux qui continuent de chausser des lunettes coloniales pour évaluer la situation du sous-continent. Tout en reconnaissant qu'à court terme le continent est mal parti et en pariant que la vitalité du continent noir pourrait bien produire un jour le miracle africain.

Les critiques les mieux fondées portent sur les effets négatifs de la croissance démographique rapide, la lecture de l'histoire immédiate et sur le déterminant culturel de la catastrophe africaine.

La chute récente de la mortalité et la natalité la plus élevée de la planète ont entraîné un accroissement accéléré de la population depuis 1950, densifiant le sous-continent, provoquant une urbanisation « galopante » et un déséquilibre de la pyramide des âges au profit des moins de 15 ans. L'urbanisation rapide aurait mobilisé l'essentiel des investissements (*biais urbain*), sans pour autant être gérable et pour beaucoup de malthusiens, cette situation ne peut que bloquer durablement l'Afrique dans sa marche vers le progrès.

La pression foncière sur certains espaces ruraux aurait conduit pourtant à innover, comme le pense E. Boserup[52], dans les régions denses, souvent « montagnardes », où se seraient réfugiés nombre d'Africains, fuyant notamment les États négriers. C'est ainsi qu'une intensification agricole par nécessité s'est réalisée avec suppression de la jachère et mobilisation de toutes les ressources humaines pour obtenir des rendements beaucoup plus élevés avec le maintien de la fertilité des terres dans des milieux particulièrement défavorisés, au prix il est vrai, d'une débauche de travail. Cette théorie, relayée par les observations de nombreux géographes ruraux des années 1970, montre ainsi que l'augmentation de la population ne signifie pas une régression inexorable dans la relation population-ressources.

Si des craintes sur l'urbanisation rapide semblent justifiées compte tenu des capacités d'États défaillants (délinquance, services publics inopérants, etc.), l'on oublie la créativité économique des citadins et l'effet d'entraînement des marchés urbains sur les campagnes environnantes (économie informelle, approvisionnement vivrier et maraîcher, etc.).

Si la démographie est un défi pour l'Afrique, elle peut parfois lui faire emprunter des chemins innovants et ne pas la laisser nécessairement sur le bord de la route.

Depuis les années 1960, le sous-continent a dû construire des États neufs sans cadres, faire face à une croissance démographique sans précédent et affronter une crise économique qui dure encore, liée à la hausse du prix du pétrole et à un endettement devenu insupportable, alors que son agriculture subissait des vagues de sécheresse. La libéralisation économique a eu aussi des conséquences fâcheuses sur la production agricole d'exportation. Tout cela a conduit à une régression politique d'abord, l'État se prenant pour la nation, économique ensuite, qui est devenue crise sociale, éducative et sanitaire, avec des migrations du désespoir. Avec quelques changements positifs pour l'avenir : la reconquête du marché vivrier intérieur, l'aspiration à la démocratisation, une plus grande autonomie géopolitique, etc. Peu de chose, sans doute, mais les linéaments d'une nouvelle Afrique.

Pour J.-M. Ela[53], plus optimiste, pourquoi ne pas orienter le changement dans le sens des logiques locales en cessant d'imposer une modernité et une occidentalisation aliénantes ? Les réponses africaines à la crise de l'État rentier et de l'économie officielle sont fondées sur la réinvention des traditions et l'appui à des savoirs endogènes reconnus (dans la médecine ou dans l'agronomie traditionnelles, par exemple). Voie utopique ou crédible ?

À cette interprétation culturaliste positive en répond une autre pessimiste qui voit la culture derrière tout ce qui échoue, en recourant souvent au concept de mentalité dans ce qu'il a de figé, enfermant ainsi les Africains dans le cercle vicieux du sous-développement.

La diffusion du sida en Afrique se prête particulièrement à ce type d'explication « *Le multipartenariat sexuel aurait des fondements culturels, de même que les réticences à l'utilisation systématique du préservatif ou les difficultés à prendre, conformément aux directives du médecin, un traitement antirétroviral*[54]. »

La notion de mentalité[55] (d'assisté, de rentier, de cueillette ; fataliste, irrationnelle, etc., à faire bouger, à transformer, etc.) relève de la boite noire de l'afro-pessimisme. Par mentalité, on entend les croyances, les normes et les valeurs partagées au sein d'un groupe qui déterminent ce qui est bien ou mal, positif ou négatif dans le comportement des individus au sein d'une même société dans la longue durée. Aborder un ensemble social par ses mentalités, c'est surligner sa différence culturelle qui serait donnée une fois pour toute (les coutumes, la tradition), comme sa faible capacité à la faire changer. C'est assigner à un groupe humain tout entier,

un ensemble stable et homogène de logiques et de rationalités, d'idées et de croyances et c'est considérer que l'élaboration des analyses, des calculs et des décisions sont gouvernées par une structure mentale unique et immuable alors que l'hypothèse du pluralisme des normes[56] dans les comportements quotidiens africains dans des situations sociologiques différentes semble vérifiée. Toutes les conduites individuelles et le contenu impersonnel de la pensée puiseraient dans un outillage mental, un inconscient collectif partagé par les contemporains de la même culture.

Des mentalités transcendant la variété des comportements individuels selon le contexte commanderaient ainsi exclusivement les réactions d'une société aux stress et incitations qu'elle subit. Il est donc confortable pour les praticiens du développement confrontés aux résistances, aux refus ou aux adaptations, souvent légitimes, de ceux qui sont supposés bénéficier de leur action, d'incriminer des mentalités archaïques ou rétrogrades alors que les actions proposées peuvent être inadaptées, contre-productives ou dangereuses pour le sort des personnes à qui elles s'adressent. Rien d'étonnant donc que les essayistes africains leur emboîtent le pas jusqu'à dire que l'Afrique refuse le développement[57] ou a besoin d'un « ajustement culturel »[58] !

Loin d'être enfermés et figés dans « une mentalité », les Africains ont, en fait, en bien des cas, une capacité étonnante d'adaptation, ce qui permet de comprendre leur survie dans des conditions infra-humaines.

Et pourtant, les accusations d'irrationalité[59] se sont à nouveau multipliées récemment avec les analyses économiques néo-libérales supposant certains types élémentaires de réactions logiques, aux incitations par exemple. On n'imagine pas les effets de ces caractérisations sommaires des logiques et raisonnements africains que l'on croit voir sous-tendre les comportements des personnes étudiées comme acteurs sociaux ou économiques. Repris sans la distance nécessaire par nombre d'intervenants ou de journalistes, ces lieux communs finissent par peupler l'Afrique d'êtres irrationnels.

2. LA PRODUCTION D'IDÉES REÇUES

Le continent subsaharien a suscité une grande floraison d'idées reçues en raison des représentations en miroir qui ont été élaborées. Il fallait, pour convaincre, généraliser ce qui avait été observé dans un lieu ou une région d'Afrique noire, mais aussi simplifier tel ou tel argument pour lui donner un accent tranchant et véridique.

Cette manière de décrire une Afrique vraisemblable aux yeux des personnes à convaincre a été d'autant plus facile que la recherche est loin d'avoir couvert tous

les sujets de manière approfondie et incontestable, laissant de nombreuses périodes, espaces ou questions en friche partielle, voire totale.

Ainsi, l'histoire du sous-continent a reposé trop longtemps sur des sources écrites reflétant les vues et les options des négriers et des colons. L'archéologie est loin de nous avoir révélé tous les secrets du passé et la description des langues africaines est toujours en cours. L'histoire du peuplement, connue dans ses grandes lignes, doit être encore approfondie. La géologie et géophysique africaines dévoilent peu à peu certaines potentialités méconnues du sous-sol. Les évaluations des aptitudes culturales des sols (exercice pédologique reflétant une manière de penser l'agronomie) ont longtemps permis de croire que les sols africains étaient globalement plus pauvres qu'ailleurs, expliquant ainsi le retard africain.

Lieux communs, stéréotypes et idées reçues retenues proviennent de trois grandes postures et croyances intellectuelles largement diffusées dans le grand public. La première découle des diverses projections occidentales (disons, les manières de se voir et de se construire une identité, un combat, une éthique au miroir de l'Afrique). La seconde fait une lecture univoque des contraintes spatiales et naturelles et des héritages historiques venant expliquer la catastrophe africaine et en prédire sa poursuite sur plusieurs générations. La dernière renvoie aux obstacles démographiques et culturels au progrès matériel. Ces trois sources d'idées reçues se recoupent souvent et se réfèrent aux mentalités en place. Nous ne les mentionnons que pour en évoquer brièvement l'arrière-plan idéologique permettant de situer l'ensemble des textes et chaque idée développée.

2.1. Les projections occidentales[60]

La constitution récente d'un ensemble de normes et de valeurs qui se veulent universelles conduit à des jugements de valeurs radicaux sur des pratiques inacceptables en Occident. Le désir d'aider vite et bien des volontaires et coopérants conduit à idéaliser les sociétés d'accueil, à ne pas les voir comme elles sont et à vouloir souvent appliquer des recettes techniques toutes faites allant à l'encontre des logiques locales. *A contrario*, la recherche idéologique d'une Afrique qui résiste à l'Occident par tous les moyens, y compris illégaux et répréhensibles, conduit à parer la pauvreté, la solidarité et les activités informelles de toutes les vertus régénératrices pour un Occident appauvri dans ses dimensions sociales et humaines. Enfin, les visions exotiques du continent, réanimées par des faits divers insolites, déforment la vision que s'en fait l'Occidental.

L'altruisme. L'Occident déplore la pauvreté de l'Afrique et exprime sa volonté d'agir, d'aider et de secourir ce continent. La bonne volonté, l'idéalisme et le sentiment de disposer de solutions validées dans le cadre de formations techniques incontestables sont mobilisées pour soutenir les pauvres contre les dictateurs et la

classe des « grands » qui affament, s'enrichissent et oppressent. Peu de place pour le doute et peu de temps pour apprendre à connaître la société où l'on agit même si la volonté existe de se mettre au service, parfois à l'écoute, des patients, des paysans, des pasteurs.

Pas toujours dupes ni surpris, volontaires et coopérants pris par l'urgence de l'action et la culture du résultat affichable ne peuvent que se construire une Afrique à leur mesure. Ici, on travaille à partir du « communautaire et du collectif traditionnel », on réactive l'entraide en recherchant le consensus, projections du développement communautaire anglo-saxon ou du christianisme social à la française. Les commerçants, jamais touchés par un projet, sont des spéculateurs patentés et l'agriculture archaïque doit être modernisée. Mais avec l'expérience, ils redécouvrent peu à peu l'importance du temps et du social, même si les antagonismes profonds (aînés/cadets, hommes/femmes, maîtres et anciens esclaves) et les clivages marqués entre leurs interlocuteurs et les villageois de base leurs restent souvent masqués.

Témoignages de volontaires[61]. S., travailleuse sociale : *« En arrivant ici, rien ne m'a vraiment surpris [ ]. Il faut former et informer [...] le travail effectué sur le terrain a un impact, même si en matière de comportement, il faut du temps. »* Pourtant, reconnaît-elle, *« l'Afrique n'est pas facile quand on est blanc, à cause du poids de l'Histoire et des différences de niveaux de vie (Blanc = argent). »*

AS, projet « Environnement et Santé Communautaire ». *« La préparation de mon aventure a commencé peu de temps après que* (j'eus) *été acceptée : une levée de fonds, des formations et, surtout, beaucoup de sacrifices et des obstacles, que le charme du Sénégal m'a fait oublier par la bonté de ses habitants, le rythme de ses percussions, la beauté de ses paysages et la profondeur de son histoire [...]. Dans ce chaleureux village, les habitants étaient les acteurs, et nous, nous étions le personnel de soutien dans les coulisses. »*

L'horreur de la condition féminine. L'indignation face aux traitements infligés[62] aux femmes s'est transformée en combat contre le relativisme culturel, parfois invoqué pour justifier la condition de quasi esclave de la femme en Afrique. C'est que la condition féminine africaine, relève du repoussoir absolu, même si certaines études de genre peu diffusées, en nuancent quelque peu la situation : servage de la femme dans les sociétés pastorales et rurales, absence d'autonomie individuelle dans ses choix sociaux et intimes, soumission au mâle en toutes circonstances, difficulté d'accès au foncier...

Si l'on ajoute les violences qu'elles subissent en de nombreuses régions, et les mutilations sexuelles (excision et infibulation) dans des conditions sanitaires déplorables, le tableau est particulièrement catastrophique, si bien que les Nations Unies ont édicté des règles universelles à inscrire dans les législations africaines pour améliorer les droits des femmes. Avec des difficultés dans leur mise en pratique, tant les résistances masculines sont fortes et efficaces quand des gouvernants se

risquent à donner aux femmes une place plus en vue. Il s'agit cependant du troisième objectif du millénaire des Nations Unies, à mettre en pratique par les États de la planète pour 2015.

Sans remettre en question cette analyse globale, les femmes apparaissent dans le même temps pour nombre d'observateurs, comme « l'avenir de l'Afrique », la bouée de sauvetage du sous-continent, sans que l'on sache toujours comment y parvenir. Travailleuses acharnées dans le monde rural pendant que les hommes produisent du lien social (palabre sous l'arbre), elles seraient plus scrupuleuses dans la gestion des crédits qui leur sont attribués, ce qui rassure les bailleurs de fonds. Plus soucieuses de sécurité alimentaire, elles donneraient la priorité à l'alimentation des enfants alors que le mari dilapiderait ses revenus dans les bars et les conquêtes sentimentales (« deuxièmes bureaux »). Qui plus est, elles constitueraient les meilleurs agents de paix et de sécurité sur le continent. L'élection d'Helen Johnson Sirleaf à la tête du Libéria sortant d'une guerre civile de plus d'une décennie vient conforter cette série d'assertions. La situation est-elle cependant si dichotomique ?

L'Afrique comme modèle. À partir du travail de M. Mauss[62], le Mouvement Anti-Utilitariste en Sciences Sociales (MAUSS), a contesté la société de la croissance et de la destruction de l'environnement et a tenté de fonder une alternative à partir du système don/contre-don. Faisant le procès du développement, ce courant de pensée a trouvé en Afrique le laboratoire de cette postmodernité qu'il cherchait[63]. *L'informel, « synthèse entre tradition perdue et modernité inaccessible »*, serait précisément le lieu de mise en place de cette autre contre-société du bricolage et de la débrouille dans tous les domaines. Les stratégies de survie, de détournement fonctionneraient entre don et marché permettant la survie de tous et don et contre-don limiteraient les méfaits des rapports marchands assurant une certaine protection sociale. Et pourtant, le don peut être à la fois bienveillant et malveillant. *« Sa forme malveillante s'inscrit dans la recherche du pouvoir du donneur et l'obligation de rendre [...] En d'autres termes, ce système serait un lieu privilégié de comportement utilitariste par les gains et le pouvoir qu'il implique[65]. »*

La palabre, cette « liturgie de la parole » offrirait aussi d'immenses possibilités de régulation sociale des conflits. Parée de nombreuses vertus, l'Afrique pourrait apporter à l'Occident une aide en matière de qualité de relations sociales, de rapports intergénérationnels ou de respect de l'environnement. Cette représentation remet en cause les notions de contrôle social et de solidarité africaine, de pauvreté et d'économie informelle et nous présente également les Africains en harmonie avec la nature alors que feux de brousse, déforestation et désertification ravageraient le continent.

La recherche de l'exotisme et du fait divers inhabituel. Depuis longtemps l'exotisme, cette exhibition de l'étrange, du rare et du curieux, cette boursouflure

parfois délirante de la différence des mœurs et des comportements, a plus particulièrement frappé l'Afrique et les Africains. C'est qu'elle conforte de manière caricaturale la construction hiérarchique du monde, élaborée par les Européens. À l'exhibition du sauvage et de sa différence raciale dans des zoos coloniaux[66], on a ajouté les comportements bizarres, les interdits dans le domaine de la sexualité (polygamie, etc.) ou les pratiques d'un autre temps (dans les croyances ou la justice) quand on ne valorise pas la beauté des nus et de l'état de nature[67]... Si le « bon sauvage » du XVIIIe siècle s'est substitué au « bois d'ébène » de l'époque esclavagiste, les zoos humains des années 1880-1940 ont succédé à la Vénus hottentote, exhibée en 1810, et la publicité des années 1950 s'est chargée ensuite de distiller l'image d'un Noir hilare et débonnaire. Ces images infériorisantes sont parfois renforcées par les manuels scolaires. Les écrits des coopérants viennent aussi renouveler ce fonds de commerce, toujours très prégnant, en exaltant naïvement des figures comme le griot ou le marabout et en donnant du village ouest-africain une image idyllique. Le tourisme enfin, soucieux de retrouver l'Afrique première, comme en pays dogon[68], a mythifié les grands récits recueillis par les ethnologues de l'époque coloniale.

Ces images héritées sont actualisées par une presse à l'affût de faits divers insolites, propres à frapper l'imagination et à construire une représentation caricaturale du continent. Au Bénin, elle nous présente avec un accent sensationnaliste les « *voleurs de sexe* »[69], lynchés ou brûlés vifs dès qu'ils sont accusés dans la rue de faire disparaître, par simple contact épidermique, les attributs génitaux des mâles. Ceci constitue en fait une vague raciste banalisée contre les immigrés igbo. Au Burkina Faso, « *un balai ne ment jamais* »[70] et le rite traditionnel de justice, dit « du balai » est utilisé pour éclaircir les affaires de vol : le coupable est la personne qui est « prise » par le balai. Pour lutter contre le sida, le royaume du Bouganda[71], en Ouganda, veut rendre aux filles qui restent vierges jusqu'à leur nuit de noces, les honneurs qu'elles méritent alors que la plupart des Ougandais n'attachent aucune importance à la virginité de leur partenaire.

2.2. Isolement, lourds héritages et hostilité du milieu naturel

Le continent noir a mal à sa géographie qui serait isolante et à un milieu naturel décrit comme hostile. Et il n'arriverait pas à prendre ses distances avec l'esclavagisme et les colonisations.

Tournant le dos à la mer, ce continent massif aurait, de surcroît, été coupé des premières civilisations, égyptienne entre autre, par la présence du Sahara, le plus vaste désert du monde. Cet isolement[72] aurait été néfaste à la diffusion du progrès. Selon P. Gourou[73], « *rien n'est plus favorable au progrès [...] que les contacts entre civilisations. [...] Des civilisations qui n'empruntent rien évoluent peu, et très lentement.* »

Cette idée valorise les « grandes découvertes » qui mirent en relation les continents : la diffusion des techniques comme des plantes alimentaires pour le meilleur, les colonisations et la traite négrière pour le pire.

Pour expliquer ce repli africain, l'ignorance et l'inexpérience de la navigation hauturière, de la roue et de la traction animale sont avancées. On rappelle également les effets de la barre littorale sur une côte peu abritée ou le Sahara au climat répulsif.

Tout ceci fait l'objet de débats et s'accorde mal avec le fait que les premiers hommes sont probablement apparus dans la vallée du Rift et au Tchad (Toumai) et que la vallée du Nil constitue un trait d'union entre Égypte et continent noir. Les marais du Soudan méridional furent-ils longtemps un obstacle infranchissable, la Nubie ne joua-t-elle pas un rôle d'intermédiaire entre Méditerranée et sous-continent noir, la désertification du Sahara introduisit-elle une rupture majeure ? Toujours est-il que nombre de scientifiques européens estiment que ces liaisons ne pouvaient exister, à l'inverse de l'école issue des travaux de l'historien Cheikh Anta Diop, qualifiée d'afrocentriste[74].

Autre défi géographique, une nature difficile et un climat aléatoire et rigoureux depuis cinq millénaires. Les conditions écologiques n'étaient pas favorables. Des sols généralement pauvres (sauf dans la vallée du Nil), aussi bien sous les tropiques que dans la zone équatoriale, des pluies irrégulières avec des risques épisodiques de très longues sécheresses sur une grande partie du continent, des maladies jamais totalement éradiquées (paludisme, maladie du sommeil, onchocercose, parasitoses) ont handicapé la région[75].

N'est-ce pas un peu vite sous-estimer l'effort des sociétés pour « artificialiser » leur cadre de vie à l'aide de technologies parfois simples mais efficaces ? Des cultures permanentes, de qualité, sans engrais (voir l'agriculture burundaise ou bamiléké) existent. Le poids des déterminants géographiques (sols, climat) dans le « retard de l'Afrique » se doit d'être relativisé. Ainsi, aujourd'hui, on estime le sous-continent comme potentiellement riche pour souligner aussitôt la pauvreté des Africains.

L'esclavagisme et les traites[76] ont marqué la vie africaine, au Sahel, autour du lac Tchad, dans la corne de l'Afrique, dans les pays du Zambèze, en Angola et dans le golfe du Guinée particulièrement. En voici deux exemples. À la différence de la traite atlantique, les femmes étaient plus demandées que les hommes dans les marchés esclavagistes d'Afrique et du Moyen-Orient[77], ce qui explique, entre autre, la stagnation démographique de nombre de régions. La traite intra-africaine récente suscita la haine des peuples négriers chez ceux qui étaient soumis aux prélèvements esclavagistes et explique partiellement certains antagonismes actuels.

L'hémorragie esclavagiste[78]. À son apogée au XVIIIe siècle, environ 60 000 esclaves en moyenne par an étaient déportés. Malthus pensait que les pertes humaines causées par la traite océanique pouvaient être compensées. Le fort peuplement igbo, mis à contribution pourtant, permet de défendre cette idée alors que le vide gabonais et congolais vient conforter celle d'une ponction massive dont certaines régions ne se sont pas relevées. La traite atlantique a durement éprouvé les populations des régions côtières de l'Afrique de l'Ouest[79]. Dans cette région, on a pu estimer à environ 12 millions le nombre d'individus capturés à partir de 1700, dont 6 millions ont été déportés outre-mer, 4 millions livrés à la captivité domestique et 2 millions décédés lors de leur mise en esclavage[80].

Que dire enfin des colonisations ? Pour quelques observateurs nostalgiques, l'Afrique subsaharienne était dans les années 1950 la partie du monde la plus paisible. Les métropoles européennes, tout en l'exploitant, la transformaient dans bien des domaines : transferts d'institutions comme l'État, scolarisation, introduction des cultures de rente, couverture sanitaire, etc. avec des maladresses et des injustices… La décolonisation provoqua la catastrophe immédiate que René Dumont dénonça. C'est qu'à la recherche de débouchés économiques ou de terres pour ses migrants et d'un empire, la République de J. Ferry, à la différence d'autres colonisateurs, ajoutait « *le devoir de civiliser les races inférieures* »[81] comme objectif à l'expansion coloniale.

Alors que l'on croit encore souvent que le colonialisme a été le fer de lance du capitalisme, J. Marseille[82] montre que ce ne fut le cas, pour l'empire français, que jusqu'en 1930. Quid du bilan moral ? Sur ce point, les discours en miroir du roi Baudouin et de Patrice Lumumba de 1960 n'ont pris que peu de rides en 2005 en France, au vu du débat autour du « rôle positif » de la colonisation.

Le bilan en miroir de la décolonisation du Congo belge[83]. Baudouin : « *[…] Pendant 80 ans, la Belgique a envoyé sur votre sol les meilleurs de ses fils, d'abord pour délivrer le bassin du Congo de l'odieux trafic esclavagiste […], ensuite pour rapprocher les unes des autres les ethnies […]. Léopold II [ ] s'est présenté à vous […] en civilisateur. […]. Le Congo a été doté de chemins de fer, de routes, de lignes maritimes et aériennes qui, en mettant vos populations en contact les unes avec les autres, ont favorisé leur unité et ont élargi le pays aux dimensions du monde. Un service médical […] vous a délivré de maladies combien dévastatrices […]. L'agriculture a été améliorée et modernisée. De grandes villes ont été édifiées […]. Des entreprises industrielles ont mis en valeur les richesses naturelles du sol. Grâce aux écoles […], l'éducation a bien vite connu une extension enviable, une élite intellectuelle a commencé à se constituer. […]* »

Lumumba : « *[…] Nous avons connu le travail harassant exigé en échange de salaires qui ne nous permettaient ni de manger à notre faim, ni de nous vêtir ou de nous loger décemment, ni d'élever nos enfants comme des êtres chers. Nous avons connu les ironies, les insultes, les coups que nous devions subir matin, midi et soir, parce que nous étions des nègres. […]. Nous avons connu nos terres spoliées au nom de textes prétendument légaux, qui ne faisaient que reconnaître le droit du plus fort, nous avons connu que la loi n'était jamais la même, selon qu'il s'agissait d'un blanc ou d'un noir, accommodante pour les uns, cruelle et inhumaine pour les autres. Nous avons connu les souffrances atroces des relégués pour opinions politiques ou croyances religieuses : exilés dans leur propre patrie, leur sort était vraiment pire que la mort*

même. Nous avons connu qu'il y avait dans les villes des maisons magnifiques pour les blancs et des paillotes croulantes pour les noirs qu'un noir n'était admis ni dans les cinémas, ni dans les restaurants, ni dans les magasins dits européens [...]. Qui oubliera, enfin, les fusillades où périrent tant de nos frères, ou les cachots où furent brutalement jetés ceux qui ne voulaient pas se soumettre à un régime d'injustice ? [...] »

2.3. Une démographie suicidaire et le refus du développement[84]

Si le « retard africain » est en premier lieu imputé à la nature géographique et aux avatars d'une histoire tragique, les arguments démographiques et culturels sont intervenus pour alimenter le catastrophisme ambiant et les lieux communs. Avec, pour la démographie, le contraste entre une Afrique exsangue et sous-peuplée pendant quatre siècles jusqu'en 1950[85] et une Afrique à la croissance démographique débridée et à l'urbanisation galopante depuis, le tout s'appuyant sur des estimations aléatoires.

La démographie suicidaire de l'Afrique[86]

Le discours malthusien s'appuie sur la diminution de la production alimentaire et l'importance de la population qui souffre de la faim (30-40 %) pour s'alarmer de la croissance démographique de 1950 à 1990, qui a vu la population passer de 177 à 505 millions d'habitants.

Vers 1500 toutefois, la population était estimée à 78 millions d'habitants (17 % de la population mondiale) avec une densité de 3 habitants par km^2, 3 à 4 fois moins qu'en Eurasie. En 1900, seulement 6 humains sur 100 étaient africains. Les taux de croissance démographique sont ensuite passés de 2,2 % en 1950-1954 à 2,9 % entre 1980-1984[87], taux qui signifie un triplement de la population en 35-40 ans. Le reste de la planète connaissait, dans le même temps, une croissance modérée.

Dans l'Afrique pré-coloniale, d'immenses régions étaient vides d'habitants, réalité bouleversée par la colonisation qui diminua fortement la mortalité infantile. La progression a été fulgurante : 215 millions en 1960, 732 en 2005 pour atteindre en 2040, 1 374 millions selon les estimations onusiennes. Urbanisation accélérée[88] et extrême jeunesse de la population (44 % de moins de 15 ans), voila la nouvelle équation démographique africaine. Les productions agricoles tendant à baisser et les emplois étant rares, il apparaît urgent d'agir sur la démographie, selon les malthusiens. Mais comment espérer la ralentir alors que les Africaines continuent à donner naissance à 6,1 enfants en moyenne encore en 1990 ? Rien ne semble en mesure de freiner la démographie africaine, pour les pessimistes. Ainsi, malgré guerres et famines, l'Éthiopie qui avait 29 millions d'habitants en 1970 et 49 en 1990 en comptait déjà 74 millions en 2005.

L'agriculture vivrière progressant, selon la FAO, de 1 à 1,5 % ne peut suivre une croissance démographique de 3 % de la population. Celle-ci s'accompagne d'une densification brutale des terres cultivées. Alors que les densités générales n'atteignaient que 27 habitants au km^2 en 2000, on dépassait les 500 habitants au km^2 dans 20 pays sur 48 en ne tenant compte que des terres cultivables, telles que calculées par la FAO ! Pour les pessimistes, les écologies fragiles ne pourront résister à de telles pressions démographiques et le clivage autochtones / allogènes a toutes les chances de s'aggraver.

À l'inverse, la pandémie du sida, avec une prévalence dix fois plus élevée qu'ailleurs, alimente l'image d'une Afrique qui va connaître une hécatombe. Et c'est en Afrique australe, où la pandémie ne se stabilise pas, que le pire est à venir.

À ces visions bien tranchées, les démographes opposent quelques éléments tirés de leurs observations : la diminution de la natalité aurait été lentement entamée depuis 1992 avec du retard par rapport aux autres continents et la croissance actuelle constitue un banal rattrapage qui permettra à l'Afrique de retrouver la place mondiale (17 %) qu'elle occupait au XVIe siècle.

Une culture africaine réfractaire au développement[89]

De la même manière, la bataille pour la modernisation du continent a suscité son lot de préjugés et de débats, d'autant plus importants que l'Afrique a résisté en ne se pliant pas aux schémas des opérateurs du développement ou de l'ajustement structurel.

Pour se dédouaner ou en rendre compte, on n'a pas manqué de souligner les « blocages culturels » et de se référer aux « mentalités archaïques ou rétrogrades difficiles à changer » comme aux comportements irrationnels. Le fonctionnement de l'État, le clientélisme ethnique, les logiques économiques, les pratiques rentières et spéculatives des riches et des commerçants débouchant sur la corruption et un endettement insupportable, etc. ont alimenté ainsi d'ardents débats. La prise en charge de la parenté empêcherait toute capacité d'épargne et tout investissement productif. De même, les accusations portées sur les pauvres, soupçonnés de participer par inconscience ou nécessité à la désertification et à la déforestation, les incompétences et le fatalisme paysan, l'immobilisme des pasteurs, la faible maîtrise de l'eau ou le parasitisme familial, etc. ont été avancés pour justifier certains fiascos retentissants.

C'est que le discours des opérateurs du développement (développement autocentré, participatif, intégré, autosuffisance alimentaire, etc.), les conditionnalités et le credo néo-libéral en vigueur (libéralisation, retrait de l'État, bonne gouvernance, décentralisation et multipartisme) sont venus ajouter toute une série de normes et de conduites à privilégier. Ceci n'a pu que déboucher sur des idées toutes faites suite aux interprétations inévitables que ces injonctions subissent quand elles

sont plaquées dans des sociétés africaines inégalitaires où règnent des rapports de force difficiles à voir... Ainsi en va-t-il de la transcription locale du droit de propriété ayant fait émerger l'autochtonie, de la nécessité du retour des migrants formés pour combattre la « fuite des cerveaux »[90] ou de la mise en œuvre de la décentralisation, etc.

« L'Afrique du XXIe siècle sera rationnelle ou ne sera pas » ! Impossible de ne pas évoquer ici le débat entre Africains autour du refus du développement diagnostiqué par A. Kabou[91] en 1991. Pour elle[92], *« [...] la primauté de la résistance culturelle sur le bien-être économique explique que la misère soit un phénomène auto-entretenu en Afrique noire. [...] »* Adepte d'une rationalité universelle, elle stigmatise les mentalités africaines qui seraient à l'origine de cet acharnement dans le refus de l'organisation, de la méthode, qu'elle a relevé. Le refus du développement s'exprimerait ainsi : *« Je suis Noir. Le Noir n'a pas inventé l'ordinateur. L'ordinateur est donc anti-africain.[93] »* Elle remet ainsi en cause le relativisme culturel et l'affirmation identitaire. L'impérialisme se trouve ainsi lavé de tout soupçon au détriment du mental négro-africain rétorquent ses adversaires. Dans son schéma, les Africains apparaissent comme étant par essence des personnes paresseuses, non créatives et non critiques, incapables d'emprunter à d'autres civilisations. S'il y a sûrement des valeurs africaines qui sont de véritables obstacles à la modernité, *« ce ne sont que des faits secondaires dont les effets sur le mental africain sont moins paralysants que les contre-valeurs fécondées par l'impériolisme[94]. » « En entretenant l'illusion du 'fatalisme » des paysans noirs, et du « traditionalisme » des sociétés [...], on se dispense de réfléchir sur le potentiel de créativité des acteurs confrontés aux contraintes structurelles qui les obligent à se redéfinir[95]. »* Pour J.-M. Ela, les sociétés africaines refusent une modernisation économique imposant la destruction du lien social et l'individualisme. L'économie réelle change pourtant dans ces sociétés. Il la voit à l'œuvre dans l'auto-organisation des communautés paysannes, l'émergence de mouvements sociaux et d'entreprises locales, la création d'une presse privée, l'accumulation des ressources chez les grands commerçants du Nigeria ou dans les entreprises informelles urbaines de femmes.

En pratique, le développement reste une accumulation de bonnes ou de mauvaises pratiques pouvant améliorer ou détériorer telle ou telle situation. C'est ainsi que toute une série d'appréciations normatives relevant de références européennes ont longtemps prévalu, dans le domaine sanitaire et environnemental, agricole ou économique. Pour les forestiers, les agronomes, les vétérinaires, les médecins ou les économistes européens, les feux de brousse, l'absence de labour profond, les cultures associées, la gestion des troupeaux ou de l'économie informelle apparaissent comme irrationnels, voire dangereux.

Les Africains eux-mêmes versent dans le cliché quand ils brandissent coutumes et traditions venues « du fond des âges » et dont ils ignorent (ou veulent passer sous silence) l'histoire et les manipulations qu'elles ont subies. Solidarité et hospitalité sont souvent décrites comme de grandes valeurs africaines immuables assurant une protection sociale aux plus démunis ayant survécu aux calamités et autres crises. Ce capital traditionnel sert cependant à maintenir cadets et anciens esclaves dans un statut inférieur et à perpétuer l'exploitation des femmes en maintes sociétés.

S'ils adhèrent parfois à cette idéologie du retour aux « valeurs traditionnelles » dont le village serait le dépositaire, les Africains essaient aussi de se conformer aux stéréotypes extérieurs en ce qui concerne leur sens du social et des rituels autour de la mort ou de la naissance. Ainsi, pour s'éviter de voir leurs responsabilités pointées, nombre de politiciens africains stigmatisent volontiers l'exploitation, la colonisation ou la libéralisation économique pour expliquer la dénaturation des valeurs éthiques anciennes qui disparaissent, comme s'ils n'avaient pas succombé eux-mêmes aux attraits de la « politique du ventre » ou s'ils n'alimentaient pas discrètement la fuite des capitaux !

S'il n'y a pas une Afrique, quelques traits généraux culturels en constante évolution se retrouvent, à des degrés divers, dans la manière de vivre en communauté ou d'être en société et dans les comportements et les logiques se référant à une pluralité de normes communes, spécialisées ou sectorielles qui sont loin d'être partagées par tous[96]. Et ce serait s'avancer beaucoup que de dire qu'il y a un substrat culturel commun, même si, dans certains secteurs, des scientifiques ont cru discerner des invariants ou des modèles, « politique du ventre »[97] pour comprendre l'ampleur de la corruption ou modèle économique « rentier » pour expliquer une propension à ne pas pouvoir accumuler, par exemple.

Issus de malentendus, de distances culturelles et de rapports de pouvoir, clichés, idées reçues et stéréotypes dans le domaine du développement contiennent le plus souvent une part de vérité difficilement contestable. Les problèmes surgissent quand on les généralise, les systématise ou les rigidifie alors qu'ils sont à géométrie variable et en permanence réinterprétés à la lumière des expériences et observations.

■

Au jeu de la surenchère, l'Afrique subsaharienne, criminelle et victime, exploitée et suicidaire, offre une vaste palette d'idées reçues. Issues des projections occidentales, des explicitations du retard africain et des réévaluations mémorielles, mais aussi des confrontations autour du développement, elles sont souvent répétées de manière obsédantes depuis l'époque coloniale sans vraiment avoir évolué ou être rediscutées. Elles renvoient aux connaissances acquises comme aux ignorances scientifiques dans l'appréhension du continent, au besoin de reconnaissance des uns et d'identité des autres et au face-à-face entre Européens et Africains qui se poursuit à travers de grands récits étayant vérités en miroir. Au point que l'on enferme volontiers l'Afrique subsaharienne dans une spécificité presque irréductible, faisant souvent oublier l'universalité de ses aspirations et de ses comportements et son ouverture ancienne aux idées et aux échanges.

Plus prosaïquement, ces représentations touchent le cadre de vie, le quotidien, le mode de fonctionnement des sociétés et les modalités des changements qui ont

lieu. Elles rendent compte des rapports du visible et de l'invisible, des générations entre elles, de l'exercice du pouvoir dans la famille, la communauté et l'État comme du contrôle social, des rapports entre nature et culture, de l'usage de la violence, de la résolution des conflits ou du partage des tâches, etc. Elles portent sur l'évaluation des comportements des acteurs (paysans, pasteurs, entrepreneurs, migrants, commerçants, fonctionnaires, femmes, jeunes, enfants, etc.), sur les réalités qui se révèlent dans certains thèmes sensibles (endettement, corruption, gestion des potentialités, ethnicité, démocratisation, etc.) et l'analyse des facteurs de développement ou de changement (OGM, irrigation, organisations paysannes, fécondité, industrialisation, fuite des cerveaux, etc.).

L'ensemble de ces attributs appartient à une Afrique mythique alors que ce continent est pluriel dans sa géographie et son histoire, ses sociétés et son économie, ses lieux de mémoire et ses mythologies. Difficile de l'enfermer dans des typologies ou des classes commodes pouvant être remises en cause tant la diversité est grande. Faut-il parler des Afriques des forêts, des savanes, du Sahel et des hauts-plateaux, des greniers et des paniers, des féculents et des céréales ? Faut-il distinguer des Afriques selon le peuplement, les langues officielles ou nationales, les densités ou le climat, des Afriques fécondes et stériles, enclavées et ouvertes ? Peut-on s'en tenir à des Afriques des empires, des royaumes, des chefferies et des villages, de l'islam et de la chrétienté, de la violence et des rapports apaisés ? Doit-on opposer des Afriques démocratiques et de la bonne gouvernance à d'autres, des bons et des mauvais élèves de l'ajustement structurel ? En fait, rien n'est aussi dichotomique, et l'objet de cet ouvrage est de rendre à ces Afriques multiples toute leur complexité dans un voyage à travers une sélection d'idées reçues. Avec le sentiment de n'avoir qu'ébauché ces représentations complexes et diversifiées pour déboucher sur des vérités encore incertaines.

NOTES

1. L'Afrique noire a suscité de nombreuses comparaisons pour expliquer ses dérives, ses pannes ou son retard. Le Japon a été montré en exemple pour sa capacité supposée à concilier tradition et modernité. La Corée du Sud et le Ghana ont été comparés pour s'étonner de la croissance d'un seul de ces pays alors qu'ils avaient une richesse équivalente en 1970 La faible valorisation de l'irrigation a été soulignée en mettant en vis-à-vis deltas indiens et africains. On a enfin retrouvé la même barbarie guerrière au Libéria que pendant la guerre de Trente ans .

2. http://www.acrimed.org/article207.html. Dupaquier J.-F., (2002), « Informer sur l'Afrique », *Revue Mouvements*, n° 21/22 (mai/août), pp. 89-95

3. Peu de correspondants permanents et de missions d'envoyés spéciaux. Seules, quelques radios publiques internationales maintiennent une infrastructure assez dense . Radio France International, BBC world ou la Voix de l'Amérique, par exemple.

4. « La famine qui n'intéressait pas le JT », *Télérama*, n° 2907, 29-09-05.

5. http //www.editionsbdl.com/presse.html (Ch. D'Alayer, 2004, *Un crime médiatique Les Africains sont-ils tous nuls ?* La Tresne, le Bord de l'eau, 220 p.).

6. Quotidiens ou hebdomadaires s'adressent de fait à une minorité limitée de citadins. La radio est devenue un instrument disqualifié de propagande remplacé aujourd'hui par une TV aux ordres et indigente. Les radios privées locales s'adressent à des publics spécifiques, religieux, ethniques ou communautaires et n'offrent qu'un droit d'expression politique limité.

7. http://www.convergencesrevolutionnaires.org/article284.htm (L'Afrique victime des rivalités impérialistes).
http://www.ipsnews.net/fr/_note.asp?idnews=2677 (L'Afrique victime du pillage des forêts).
http://aphgcaen.free.fr/blois/colosdvt.htm (L'Afrique victime de la colonisation).
http://www.jeuneafrique.com/pays/egypte/gabarit_art_afp.asp?art_cle=PAN50025samireuqirf0 (L'Afrique victime des politiques libérales)
http://french.people.com cn/french/200206/12/fra20020612_55110.html (L'Afrique victime de la famine).
http.//www.unep.org/Documents.Multilingual/Default.Print.asp?DocumentID=227&ArticleID=2974&l=en. (L'Afrique victime de l'absence d'hygiène et de l'eau).
http://www.afrikeco.com/articles/economie.php3?id_article=3860.

8. Ceci a entraîné des représailles contre une usine chimique située à Khartoum, au Soudan

9. 23-10- 2003, Steven Hunt (http://www.idrc.ca/fr/ev-45629-201-1-DO_TOPIC.html) Centre for the Study of Violence and Reconciliation (CSVR).

10. http://www.csis-scrs.gc.ca/fra/comment/com7_f.html

11. Selon le Département de Recherche sur les Menaces Criminelles Contemporaines. Voir Raufer X , (2002), *Vague criminelle sur l'Afrique* (http://www.drmcc.org/dyndocs/4066d1e5a2a65.pdf). Créé en 1997, le département de recherche sur les menaces criminelles contemporaines de l'Institut de criminologie de Paris II a pour objet la détection précoce, l'observation et l'analyse de toutes les formes de menaces criminelles aux fins de proposer des diagnostics, de dégager des concepts et de mesurer leur impact. Pour avoir les analyses d'un ancien chef de service de la DGSE, services secrets français, voir le site d'Alain Chouet : http://alain chouet.free.fr/bienvenue_references.htm.

12. Bandits de grand chemin arrêtant les véhicules sur des routes fréquentées pour leur dérober tout ce qu'ils ont de récupérable. Il n'est pas rare qu'ils dépouillent de leurs vêtements tous les passagers les laissant nus ou qu'ils les tuent.

13. Bayart J.-F., Ellis St., Hibou B., (1999), « L'Afrique du Sud à la veille d'une consultation décisive », *Politique Africaine*, n° 73, p. 139. et p. 143

14. http://www.polis.sciencespobordeaux.fr/vol3n1/arti2.html (Engueleguele St., « Etat, criminalité organisée et stratégie pénale : éléments pour l'analyse des politiques criminelles en Afrique »). http://www.ceri-sciencespo.com/cherlist/bayart/polaf.pdf (Bayart J.-F, 2004, « Le crime transnational et la formation de l'État », *Politique Africaine*, 93, pp 93-104.).

15. Bayart J.-F., (1997), *La Criminalisation de l'État en Afrique*, Bruxelles, éd. Complexe, p. 159.

16. Nacéra Rech, (2004) journaliste, Herzogenaurach, (http://www.laconscience.com/article.php?id_article=1795).

17. Thomas Sowell, *Dialogue*, revue de l'United States Information Agency, n° 65, 3-1984. cité par Jullien Cl., (1985), « Une bête à abattre : le « tiers-mondisme », *Le Monde diplomatique*, mai, pp. 1, 13, 14 et 15.

18 Rédigé à partir des propos recueillis par R. Lefort et Mauro Rosi, (1999) « Ahmadou Kourouma, ou la dénonciation de l'intérieur », *Courrier de l'Unesco*, mars.
http://www.unesco.org/courier/1999_03/fr/dires/txt1.htm.

19. « Les crimes de Mugabe ne sont rien comparés à ce que les petits paysans noirs doivent endurer au nom du développement » par Georges Monbiot, *The Guardian*, 13 août 2002. traduction de Christian Berdot, groupe des Landes des amis de la terre (17 août 2002).

20. http://www.voxdei.org/afficher_info.php?id=8134.1344. *Digipress* (14-12-2003).

21. http://www.aegis.com/news/afp/2004/AF041185_FR.html.

22. Francis Laloupo, « l'imposture criminelle ». (http://www.afriqueasie.com/archives/2005/189juin/189togo1 htm.

23 Vershave F.-X., (1999), *La Françafrique : le plus long scandale de la République*, Paris, Stock, 380 p. ; (2000), *Noir silence*, Paris, Les Arènes, 595 p. ; (2004), *De la Françafrique à la Mafiafrique*, Paris, Tribord, 70 p., et avec Odile Biyidi et Boubacar Boris Diop (2005), *Négrophobie*, Paris, Les Arènes, 200 p.

24. Goldsmith E., (1996), « Afrique . Comment l'aide humanitaire appauvrit l'Afrique », *Le Monde diplomatique* (avril). http.//www voxdei.org/afficher_info.php?id=8365.134.

25. Selon *L'Expansion*, mensuel économique français http://www.lexpansion com/art/6.0.60070 1 html.

26. Sanou Mbaye (2002), « L'Afrique noire face aux pièges du libéralisme », *Le Monde diplomatique*, juillet 2002, pp. 22-23.

27. C'est à Bretton Woods en 1944 que furent créées les institutions jumelles que sont le Fonds Monétaire International (FMI) et la Banque mondiale où le pouvoir de décision est proportionnel à la contribution financière des États Ces deux institutions sont dominées par les économistes de tendance libérale qui appliquent sans sourciller aux pays défaillants les principes de ce qu'il est convenu d'appeler le néo-libéralisme. Même médication quel que soit le pays. Depuis quelque temps, elles ont mis en avant la lutte contre la pauvreté pour corriger les dégâts sociaux produits par les programmes d'ajustement structurel. L'autocritique est rare dans ces institutions même si l'on note un pragmatisme de bon aloi à la Banque mondiale qui recycle ce qu'il y a d'acceptable dans les dénonciations de la société civile mondiale.

28. Plusieurs sources dont : http.//www.aespri.unige.ch/aide_aux_etu/polycopie/hist_eco_tiers_monde_Etemad_2001.doc.

29. L'État indépendant du Congo, à l'époque de Léopold II eut, pour exploiter le caoutchouc « rouge », des pratiques d'une brutalité exceptionnelle : asservissement des populations autochtones, déportations, travail forcé avec prise d'otages des femmes et des enfants pour faire travailler les hommes à la cueillette extrêmement pénible du latex, villages rasés, tortures et mutilations contre les récalcitrants, quand il ne s'agissait pas de massacres purs et simples. Outre, la « chicote » et des cas de flagellation à mort, la torture la plus répandue était la section de la main · le Congo devint le pays des mains coupées (Source : http·//home.tiscali.be/be074683/coupees.htm.) Voir aussi le documentaire, *« Roi blanc, caoutchouc rouge, mort noire »* (2004) de P. Bate.

30. La capacité des États ou des acteurs privés à mettre en œuvre l'aide ou les investissements est déterminante. La « bonne gouvernance » est donc un préalable à une absorption efficace de l'aide Qui plus est, l'entrée importante de devises dans un pays, conséquence de l'existence d'importantes ressources naturelles ou d'aides extérieures, peut constituer un frein au développement On observe souvent des effets pervers comme le syndrome hollandais. Un boom des exportations dans un secteur donné accroît considérablement le revenu d'un pays. Le taux de change réel de la devise de ce pays augmente, ce qui abaisse de compétitivité des exportations. Les prix des produits exportés augmentent donc La capacité à importer baisse Au final, on a une inflation galopante qui érode la richesse des particuliers et l'économie du pays se dégrade

31 Comme la Suisse selon J. Ziegler. Mais elle n'est pas isolée, loin de là

32. http://forum quick-web.com/forum_lecture.php?r=123&id=123&login=dc&page=7 Enquête sur les filières prédatrices qui ont nourri la guerre dans l'ex-Zaire au profit d'intérêts étrangers, *Le Monde*, 22 décembre 2003

33. Coltan (Colombo-tantalite) et germanium sont des métaux rares utilisés dans les nouvelles technologies

34 Ouvrage de P Bruckner contre les errements de la pensée tiers-mondiste. Il fit un tabac dans les années 1985 en France à l'heure où *Médecins sans Frontières* dirigé par Claude Malhuret, futur secrétaire

d'État à l'action humanitaire du gouvernement Chirac, créait la fondation « Liberté sans frontières », mobilisant pour combattre le tiers-mondisme imprégnant une bonne partie de la gauche

35. En France, en effet, l'esclavage est considéré comme « crime contre l'humanité » depuis mai 2001 (loi Taubira) et, dans le même temps, a été entrepris sous le gouvernement Raffarin, en février 2005, la réhabilitation de l'œuvre coloniale dans les manuels d'histoire, au grand dam des historiens, lois qui font débats

36. « L'Afrique suicidaire », *Le Monde*, 17 mai 2002, pages 1 et 17. Politicien centrafricain, il fut premier ministre en 1996-1997, ambassadeur et candidat, plutôt technocrate, à la présidence de son pays en 2005. Il animait déjà en 1999 un micro-parti d'union nationale

37. La question du paiement du « juste prix », notion dénoncée, voici vingt ans, par La Fondation Liberté sans frontières, a été posée avec force à Cancun en 2003 par plusieurs pays africains, s'agissant du coton. L'idée d'une économie régulée et socialement responsable a, entre temps, quitté les sphères de l'utopie. Le « commerce équitable » a acquis en Suisse ou aux Pays-Bas une place économique non négligeable.

38. http://www.arri.fr/2004/conferences/conference10.html. Où l'on voit resurgir le discours colonial sur la paresse des habitants de la forêt dans une conférence de Ngoupandé sur « les atouts et les défis des pays africains » !

39 Enquête auprès de 555 étudiants des deux sexes par deux étudiants de l'université de Roskylde, (Danemark) ; http://osi.bouake.free.fr/article.php?id_article=176.

40. Restaurant implanté dans une maison ne payant pas patente.

41. Il s'agit des gens de peu, des « petits », des personnes sans statut et sans fonction, celles que l'on ne voit pas du côté des opérateurs du développement ou que l'on n'écoute pas du côté des politiques.

42. Les pessimistes ne se situent pas dans la perspective du philosophe J -P. Dupuy qui défend un *« catastrophisme éclairé »* visant à donner *« une image de l'avenir suffisamment catastrophiste pour être repoussante et suffisamment crédible pour déclencher les actions qui empêcheraient sa réalisation, à un accident près »* (Dupuy J.-P., 2003, « Principe de précaution et catastrophisme éclairé », *Cahiers du MURS*, 42, pp. 6-25). Non seulement, la catastrophe africaine est déjà là, mais aucune des thérapeutiques à l'œuvre n'est en mesure de sortir le continent de la situation, selon les pessimistes

43. Selon Catherine Coquery-Vidrovitch (1997), le terme serait apparu dans l'entourage de l'ex-Président des États-Unis Carter, qui a créé une vaste fondation portant son nom. Le premier journal à s'être emparé du terme afro-pessimisme est le *New York Herald*. Cette orchestration est intervenue au moment de la chute du mur de Berlin, fin 1989-début 1990. Ce n'était pas un hasard La fin de la Guerre Froide rendait stratégiquement inutile le continent africain.

44. Imbert Cl , 1994, « Le sanglot de l'Afrique », *Le Point*, n° 1137, 2 juillet 1994. (http://www.unibuc.ro/eBooks/lls/MarianaTutescu-Argumentation/23.htm).

45. Kom A., (2000), « Savoir et légitimation », *Mots pluriels*, 14. http://www.arts.uwa.edu.au/MotsPluriels/MP1400akfr.html.

46. Cahen M ,(1999), « Afro-pessimiste ? Oui, par respect », *Clio en Afrique*, n° 5, hiver. http://www.up.univ-mrs.fr/~wclio-af/numero/5/editorial.html.

47 Smith S., (2003), *Négrologie : pourquoi l'Afrique se meurt?* Paris, Calmann levy, 248 p. (p. 14).

48. Un sondage a-t-il mesuré ce sentiment de culpabilité dans l'opinion publique française ? L'approbation massive du « rôle positif de la colonisation française » par celle-ci fin 2005 laisse penser que la repentance n'est pas d'actualité. Les « négrologues » qu'il prend à partie ne sont-ils pas une minorité réduite, même dans les milieux de la coopération et de l'humanitaire qui ont pourtant vocation à croire « au rôle positif de leur aide » à l'Afrique ? On ne peut que se demander si Smith n'a pas construit un adversaire sur mesure en fonction de ses thèses. Pour une critique approfondie de cet ouvrage, voir Copans J., Courade G , Hugon Ph. et Janin P., *in* : *Revue Tiers-Monde* (2004), n° 180, pp. 867-908.

49. Smith S., (2003), *op. cit.*, p. 23.

50. Smith S., (2003), *op. cit.*, p. 155-156.

51 Coquery-Vidrovitch C , (1997), « L'afro-pessimisme au seuil du troisième millénaire », *Clio en Afrique*, n° 3 ; http://www.mmsh.univ-aix.fr/iea/clio/numero/3/editorial/index.html (Afro-pessimisme) , Chrétien J -P., *et al.* (2006), « Misères de l'afro-pessimisme », *Afrique et Histoire*, n° 3, 2005/1 http://www.cairn.info/article.php?ID_REVUE=AFHI&ID_NUMPUBLIE=AFHI_003&ID_ARTICLE=AFHI_003_0183.

52. (1970), *Évolution agraire et pression démographique*, Paris, Flammarion, 218 p

53. Éla J-M., (1998) « Plaidoyer pour l'espoir », *Relations*, n° 640, pp. 114-119. http://www cjf qc.ca/relations/archives/themes/textes/pol_internationale/poli_in_ela_9805.htm.

54. Vidal L ,(2004), « les pièges du culturalisme », *Transcriptases, Revue critique de l'actualité scientifique internationale sur le VIH et les virus des hépatites*, n° 114, février-mars (http://www.pistes fr/transcriptases/114_338.htm)
Les individus seraient incapables de modifier leurs comportements sexuels ou de suivre un traitement, alors qu'il faudrait rechercher les causes de ces problèmes dans les contraintes financières, les rapports avec le personnel médical ou les blocages culturels universels à l'utilisation du préservatif, selon L. Vidal.

55. http://sergecar.club.fr/cours/societe3.htm. Voir aussi les livres de Levy-Bruhl L., (1922, 1947), *La Mentalité primitive*, Paris, PUF, et de Lloyd G.E.R., (1993), *Pour en finir avec les mentalités*, Paris, La Découverte, 245p. Rosenthal Cl., (2002), « Quelle logique pour quelle rationalité ? Représentations et usages de la logique en sciences sociales », *Enquête*, vol. 2, pp. 69-92. Pour un bilan complet sur l'histoire des mentalités, voir http.//www.univ-lille3.fr/theses/keck-frederic/html/these_body.html#r_16.

56. L'observation d'un fonctionnaire au bureau, dans sa famille, dans sa tontine, en voyage en brousse montre qu'il a des comportements d'honnêteté, de respect de la parole, de sens de la justice, etc. qui peuvent être diamétralement opposés. Dans chacun de ses milieux, il applique en fait des normes éthiques différentes dans sa façon de se conduire avec les autres. On pourrait analyser cette même pluralité des normes à propos de l'affaire Tibéri en France, avocat de la République, maire de Paris et corse, à partir des discours tenus par le couple dans les médias. Dès 1937, l'anthropologue britannique Evans-Pritchard relevait que le système de représentation zandé, bien qu'appartenant à l'univers magique, était pleinement logique puisque raisonnant de manière cohérente, sans contradictions entre éléments appartenant à cette culture Evans-Pritchard E., (1937), *Witchcraft, Oracles and Magic among the Azandés*, Oxford, Clarendon Press, 1937, trad fr. (1972), *Sorcellerie, oracles et magie chez les Azandés*, Paris, Gallimard. Cité et analysé par C. Rosental, (2002), *op.cit.*

57. Kabou A., (1991), *Et si l'Afrique refusait le développement ?*, Paris, L'Harmattan, 208 p.

58 Etounga-Manguelle, D., (1991), *L'Afrique a-t-elle besoin d'un programme d'ajustement culturel?*, Ivry, Éditions Nouvelles du Sud, 140 p.

59 Binet J., (1970), *Psychologie économique africaine, éléments d'une recherche interdisciplinaire*, Paris, Payot, 333 p. Rosental C (2003), *La Trame de l'évidence Sociologie de la démonstration en logique*, Paris, PUF Pour poursuivre la réflexion en économie, lire : Hugon Ph., (1995), « Robinson ou Vendredi ? La rationalité économique en Afrique », *Sciences Humaines*, 47, février, pp 10-13 ; et Meignel S., « Comportement humain et rationalités dans les pays en développement », Bordeaux, université de Bordeaux IV, CED, document de travail, 32 p (http·//ced u-bordeaux4 fr/ceddt30.pdf)

60. Sardan de, Olivier J.-P, (1995), *Anthropologie et Développement*, Paris, Karthala, pp. 55-75.

61. http://www afvp org/volontaire/temoignages html. http://www.cciorg.ca/quebec/temoignages/temoignages.htm.

62 Comment comprendre l'ampleur de la mobilisation occidentale pour le sauvetage des deux victimes expiatoires de la loi islamique au Nigeria septentrional, toutes deux condamnées à mort pour avoir donné la vie à un enfant hors mariage, et l'indifférence qui a suivi à l'endroit des très nombreux décès féminins injustes dans le continent noir ? Réaction à la barbarie africaine et musulmane sans doute, mise en accusation injuste de femmes (pour un « crime » inacceptable au nom des valeurs universelles)

dans un pays sensible au devoir d'ingérence ont été de puissants facteurs d'intervention, mais n'épuisent pas la question. http://www.pcf.fr/?iddoc=856&iddos=208 ; http://encorefeministes.free fr/action3.php3; http://www.rfi.fr/actufr/articles/045/article_24494.asp.

63. Mauss M., (1923, 1924, 1993), « Essai sur le don, forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques », *Année sociologique*, Nouvelle série 1, (rééd. Paris, PUF). Sur ce courant, lire : S. Latouche (1998), *L'Autre Afrique entre don et marché*, Paris, A. Michel, 248 p. ou http://harribey.u-bordeaux4.fr/colloques/berr.pdf.

64. Latouche S., (1994), « L'Afrique peut-elle contribuer à résoudre la crise de l'Occident ? », Barcelone, *IVe Congrès international d'études africaines*, 16 p.

65. F.R. Mahieu *in* : http://mapage.noos.fr/RVD/Ledon.htm.

66. http://perso.wanadoo.fr/david.colon/sc-po/morice.pdf. Bancel N., *et al.*, (2002), *Zoos humains : De la vénus hottentote aux reality shows Paris*, La Découverte, 479 p.

67. En novembre 1962, Leni Riefenstahl, cinéaste des congrès nazis, découvrit « ses » Noubas, pratiquement pas touchés par la culture occidentale. Ce fut pour elle un retour au Paradis, et son documentaire photographique mettant en valeur l'héroïsme et la force fut un succès, même si on lui reprocha d'avoir une fois de plus mis en valeur l'héroïsme et la force. Ils étaient si beaux !

68. Doquet A. (1999), *Les Masques dogon*, Paris, Karthala, 320 p.

69. *Le Monde*, 22 décembre 2001.

70. *Courrier international*, 2002. http://perso.wanadoo.fr/jacqver/texte/auburkinafasobalainement.htm.

71. *Courrier International*, n° 591, 28 février 2002. Cette mise en valeur tend à déconsidérer un pays qui a été l'un des rares à mettre en place une politique anti-sida qui a obtenu des résultats

72. Déjà, pour F. Hegel (1965, *La Raison dans l'histoire*, Paris UGE, p. 247.), « *l 'Afrique, aussi loin que remonte l'histoire, est restée fermée, sans lien avec le reste du monde ; c'est le pays de l'or, replié sur lui-même, le pays de l'enfance qui [. .] est enveloppé dans la couleur noire de la nuit. S'il est ainsi fermé, cela tient non seulement à sa nature tropicale, mais essentiellement à sa constitution géographique* ».

73. Gourou P., (1982), *Terres de bonne espérance, le monde tropical*, Paris, Plon, p. 110.

74. Doctrine qui affirme que les civilisations égyptiennes et grecques sont issues des cultures négro-africaines qui ont une spécificité radicale. Pour en savoir plus, consulter l'œuvre qui se veut décolonisatrice de Cheikh Anta Diop (1955, *Nations nègres et Culture*) et de Martin Bernal (1987, *Black Athena, the Afroasiatic roots of classical civilisation*), etc. mais aussi le sites suivant : http://www.ankhonline.com/kwsal.htm (revue afrocentriste Ankh). Pour une analyse opposée, voir Fauvelle-Aymar F-X., et al. (2000), *Afrocentrismes : l'histoire des Africains entre Égypte et Amérique*, Paris, Karthala, 402 p.

75. http://www.mmsh.univ-aix.fr/iea/clio/numero/3/editorial/index.html. http://www.arts.uwa.edu.au/MotsPluriels/MP2403ccv.html.

76. Si la traite transatlantique ne fait plus débat sur son ampleur (11 millions de personnes déportées vers les Amériques), l'évaluation de la traite en direction du monde musulman varie de 17 millions, selon R. Austen, à 5 à 6 millions de personnes. « *Tout le monde convient que la traite orientale qui a duré treize siècles n'a jamais été numériquement supérieure ni même comparable à la traite transatlantique qui, elle, s'est concentrée sur deux cents ans d'horreur absolue et d'extermination. [. .]. Du reste, pas de racisme en Orient puisque l'Orient est nègre.* » Cl. Ribbe. (http://www.collectifdom.com/article.php3?id_article=462). Pour l'historien Pétré-Grenouilleau cependant, les traites négrières ne sont pas des « génocides » puisque l'esclave était un bien qui avait une valeur marchande qu'on voulait faire travailler le plus possible.

77. Alencastro L.F., « Traite des noirs, le commerce des esclaves en Afrique », *Encyclopaedia Universalis*, 2.0. http://hypo.ge-dip.etat-ge.ch/www/cliotexte/sites/crusoe/traite.html.

78. Pour une analyse afrocentriste de cette question, lire le forum : http://www.africamaat.com/rubrique.php3?id_rubrique=28

79 Manning, P., Griffiths, W S., (1988), « Divining the unprovable : simulating the demography of African slavery », *Journal of Interdisciplinary History*, vol. 19, n° 2, pp. 177-201. http·//popindex.princeton.edu/browse/v54/n4/i.html (pour une bibliographie sur le sujet) Et sur la traite dans l'océan indien, lire Vink M , (2003), « "The World oldest trade" : Dutch Slavery and Slave Trade in the Indian Ocean in the Seventeenth Century », *Journal of World History*, vol. 14, n° 2, pp 131-178. http://www.historycooperative org/journals/jwh/14.2/vink.html

80 Alencastro L.F, *op cit.*

81 Selon J. Ferry, (28 juillet 1885). http //hypo ge-dip.etat-ge.ch/www/cliotexte/html/colonisation.colonies.4.html

82. (1984), *Empire colonial et capitalisme français. Histoire d'un divorce*, Paris, A. Michel, 644 p

83. Extraits des discours de Baudouin, roi de Belgique et de P. Lumumba, Premier ministre de la République du Congo le 30 juin 1960, *Textes et Documents*, n° 123, Bruxelles, ministère des Affaires Étrangères. http·//hypo.ge-dip.etat-ge.ch/www/cliotexte/html/afrique.independance.html

84 Etemad.B., (2001), *Histoire économique des Tiers-Monde*. http://www.aespri.unige.ch/aide_aux_etu/polycopie/hist_eco_tiers_monde_Etemad_2001 doc , Cornevin B., (1997), « Le développement divergent des tiers-mondes après 1980 : les rentes, freins aux transitions socio-démographiques et économiques », *DEES*, n° 108, pp. 63-94. http://www.cndp.fr/RevueDEES/pdf/108/06309411.pdf

85. Tabutin D., Schoumaker B., (2004), « La démographie de l'Afrique au sud du Sahara des années 1950 aux années 2000 synthèse des changements et bilan statistique », *Population*, 59, n° 3-4, pp 521-622 http //www ined.fr/publications/rapport_parlement/pdf_monde/ChroniqueMondeF.pdf

86. D'après L Bernard, http://www.amadoo.com/forum/topic.php?forum=11&numMax=30&tid=1204&lg=

87. Tabutin D., Schoumaker B., (2004), p. 529.

88. La population urbaine atteignait 210 millions en 2000 (34 %) contre 19 millions en 1950 !

89 Pour en savoir plus, voir · Sindzingre A. N., (1994), *Heurs et malheurs de la notion de culture dans les études sur le développement en Afrique*, Commission mondiale de la Culture et du Développement, 4e réunion, Paris, 30 juin-2 juillet 1994, 22 p.

90. *« Choisir de rentrer chez soi parce que son pays d'origine a besoin de vous est louable, mais encore faudrait-il que ce retour et le savoir accumulé ne finissent pas au service du régime de quelque sanguinoire « Père de la Nation » [ ]. Se lancer dans la subversion et la critique du régime en place est le moyen le plus sûr, pour un intellectuel africain, de risquer sa vie. [.]. Les salaires dérisoires ou non payés pendant des mois rendent la vie familiale impossible. C'est le ventre qui porte la tête et il est sûr que la précarité des moyens d'existence stimule les mouvements migratoires. [ ].Ceux qui restent veulent partir et ceux qui partent ne veulent plus rentrer. [...]. Comment supporter la honte de devoir rentrer les mains vides au pays natal [.] Chacun a droit à sa part de bonheur. Chacun a la liberté de choisir le lieu où il désire vivre. [ ]* ». Tcheuyap A., (2002), « Requiem pour le développement ; migrations des compétences et responsabilités civiques », *Mots pluriels*, http://www arts uwa edu.au/MotsPluriels/MP2002at.html.

91. Kabou A , (1991), *Et si l'Afrique refusait le développement ?*, Paris, L'Harmattan, 208 p

92. Source . http://www.ac-Rouen.fr/pedagogie/equipes/lettres/archives_bac/afrique/r023-mal.htm.

93. Kabou, (1991), *op cit.*, p 93

94. Tchapda Piameu D., (1999), « De l'engagement politique ou philosopher en Afrique en changeant de mode » *in* : http://www arts uwa.edu.au/MotsPluriels/MP1099dtp.html

95. Ela J -M , (1998), « Refus du développement ou échec de l'occidentalisation : Les voies de l'afro-renaissance », *Le Monde diplomatique*, octobre, p 3. http.//www.monde-diplomatique fr/1998/10/ELA/11133 html.

96. Sardan de J.P.O , (1995), *op. cit.*, pp 69-73

97. Ce terme béti (Cameroun) est devenu un outil explicatif des modes de « gouvernementalité » des régimes africains plus pour les lecteurs de Bayart que pour Bayart lui-même (1989) qui lui a donné une audience très large avec son livre *L'État en Afrique, la politique du ventre*. En termes plus africains, la chèvre broute-t-elle là où elle est attachée, partout dans le sous-continent, pour que le serpent vienne la piquer ? La comparaison avec la Corse ou la Sicile, tentée ici et là, permet de penser la corruption en termes plus politiques que culturels et d'en souligner les fondements universels.

POUR EN SAVOIR PLUS

Livres

- Amselle J.-L., (1990), *Logiques métisses ; anthropologie de l'identité en Afrique et ailleurs*, Paris, Payot, 257 p.
- Balandier G., (1983), *Afrique ambiguë*, Paris, Plon, 380 p.
- Bayart, J-F., (1989), *L'État en Afrique, la politique du ventre*, Paris, Fayard, 489 p
- Chabal P., Daloz J.-P., (1999), *L'Afrique est partie ! Du désordre comme instrument politique*, Paris, Economica, 196 p.
- Chrétien J.-P., Triaud J.-L., (1999), *Histoire d'Afrique, les enjeux de mémoire*, Paris, Karthala, 503 p.
- Copans J., (1990), *La longue marche de la modernité africaine : savoirs, intellectuels, démocratie*, Paris, Karthala, 406 p.
- Coquery-Vidrovitch C., Moniot H., (1992-2005), *L'Afrique noire de 1800 à nos jours*, Paris, PUF, 391 p.
- Delafosse M., (1922), *L'Âme nègre*, Paris, Payot, 182 p.
- Depardon R., (1996), *En Afrique*, Paris, Seuil, 160 p.
- Doquet A., (1999), *Les Masques dogon. Ethnologie savante et ethnologie autochtone*, Paris, Karthala, 314 p.
- Dubresson A., Marchal J.-Y., Raison J.-P., (1994), *Les Afriques au sud du Sahara*, Paris-Montpellier, Belin-Reclus (*Géographie universelle*), 480 p.
- Dumont R., (1962, 1973), *L'Afrique noire est mal partie !*, Paris, Seuil, 256 p
- Enda-Graf-Sahel, (2001), *Une Afrique s'invente*, Paris-Dakar, Karthala / Enda-Graf-Sahel, 321 p
- Iliffe J., (2002), *Les Africains*, Paris, Flammarion, 480 p.
- Kabou A., (1991), *Et si l'Afrique refusait le développement ?*, Paris, L'Harmattan, 208 p.
- Kourouma A., (1999), *En attendant le vote des bêtes sauvages*, Paris, Seuil, 388 p.
- Londres A., (1927, 2000), *Terre d'ébène*, Paris, Le Serpent à plumes, 288 p.
- Mbembe A., (2005), *De la postcolonie*, Paris, Karthala, 236 p.
- Pourtier R , (2001), *Afriques noires*, Paris, Hachette supérieur, 288 p.
- Rosny de E., (1992), *L'Afrique des guérisons*, Paris, Karthala, 208 p
- Sardan de J.P.O., (1995), *Anthropologie et Développement*, Paris, Karthala, 224 p.
- Walker Cl , (2004), *L'Impossible Retour. À propos de l'afrocentrisme*, Paris, Karthala, 232 p.
- Winter G., (coord.) (2000), *Inégalités et politiques publiques en Afrique. pluralité des normes et jeux d'acteurs*, Paris, IRD - Karthala, 452 p.

Numéros spéciaux de revues :

- *Esprit (2005)*, « Vues d'Afrique », n° 317, août-septembre, pp. 8-249.

• *Courrier International*, (2005), « L'Afrique qui marche. Loin du Darfour et de la Côte-d'Ivoire Les réussites d'un continent », n° 762, juin.

• *Mouvements*, (2002), « De la Françafrique à la mafiafrique », n° 21-22, 224 p.

• *Le Débat*, (2002), « L'Afrique des Africanistes », n° 118, pp. 16-176.

• *Les Temps modernes*, (2002), « Afriques du monde », n° 620-621, pp. 39-544.

• *Alternatives économiques*, (1997), « l'Afrique peut-elle s'en sortir ? », n° 152, pp. 32-41.

ADRESSES ÉLECTRONIQUES

• http.//www.commissionforafrica.org/english/report/thereport/french/11-03-05_cr_chapter_3_fr.pdf (Commission Economique pour l'Afrique, 2005, « Culture et changement ») ;

• http.//www.polis sciencespobordeaux.fr/vol8ns/gabizo.rtf (Gazibo M., 2002, « L'Afrique en politique comparée », *Polis*) ,

• http://www.adpf asso.fr/librairie/derniers/pdf/nl153_3.pdf53_3.pdf (2004, *Notre Librairie*, n° 153, « voyages en Afrique du voyageur à l'expert », 36 p.) ;

• http://www.fnh.org/francais/fnh/uicn/pdf/afrique_etatdeslieux.pdf (L'Afrique au XXIe siècle, état des lieux par les prospectivistes de Futurs africains, 38 p.) ;

• http://www.sciences-po fr/docum/actualites_bibliogr/biblio/OMD/ref_biblio.htm (Bibliographie Objectifs du millénaire à mi-parcours) ;

• http://www.unaids.org/unaids_resources/images/AIDSScenarios/AIDS-scenarios-2025_report_fr.pdf (Scénarios Sida en Afrique en 2025) ;

• http://www humansecurityreport.info/HSR2005/Part3.pdf (Rapport sur la violence dans le monde) ;

• http://www arts.uwa.edu.au/AFLIT/FEMEChome.html (L'Afrique des écrivains féminins)

PARTIE 1

« L'AFRIQUE EST RICHE... MAIS LES AFRICAINS DILAPIDENT LES RESSOURCES ! »

Sommaire

• L'abondance des richesses naturelles doit permettre le développement de l'Afrique **Sylvain Guyot**[1] — RICHESSES NATURELLES — 49

• L'Afrique reçoit plus d'argent qu'elle n'en rembourse **Marie Poussart-Vanier et Georges Courade**[2] — DETTE — 57

• L'accumulation est impossible parce que la redistribution est sans limite **Pierre Janin**[3] — ACCUMULATION — 64

• La corruption est une « affaire africaine » impliquant l'État et les responsables publics **René Owona**[4] — CORRUPTION — 71

• Le sida va rayer l'Afrique de la carte du monde **Fred Eboko**[5] — SIDA — 78

• Ce sont les Africains les plus pauvres qui migrent vers l'Europe **Christine Follana**[6] — MIGRANTS PAUVRES — 84

• Les « pauvres » dilapident les ressources naturelles **Pierre Janin**[7] — PAUVRES PRÉDATEURS — 90

• Les feux de brousse épuisent les sols **Isabelle Owona**[8] — FEUX DE BROUSSE — 95

• La forêt recule... **Alain Morel**[9] — DÉFORESTATION — 100

• La désert avance... **Alain Morel**[9] — DÉSERTIFICATION — 106

• L'enclavement empêche le développement de l'Afrique **Géraud Magrin**[10] — ENCLAVEMENT — 112

1. ATER, département de Géographie sociale, université de Grenoble 2.

2. Doctorante en sociologie, IRD, université de Paris 1 / Panthéon-Sorbonne (Iedes) ; géographe, IRD-Iedes.

3. Géographe, IRD, université de Paris 1 / Panthéon-Sorbonne (Iedes).

4. † Statisticien-économiste.

5. Politologue, IRD.

6. Politologue, université de Paris 1 / Panthéon-Sorbonne (Iedes).

7. Géographe, IRD, université de Paris 1 / Panthéon-Sorbonne (Iedes).

8. Agronome, docteur de l'université de Gembloux.

9. Géographe, laboratoire Territoire, Institut de géographie alpine, université Joseph Fourier, Grenoble, UR 136, IRD Orléans.

10. Géographe, université Gaston Berger de Saint Louis, CIRAD TERA, UMR TETIS.

« L'ABONDANCE DES RICHESSES NATURELLES DOIT PERMETTRE LE DÉVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE »

SYLVAIN GUYOT

PAYS CITÉS Afrique du Sud, Angola, Botswana, Burkina Faso, Congo, Éthiopie, Gabon, Guinée Équatoriale, Kenya, Mali, Maurice, Namibie, Nigeria, Ouganda, République Démocratique du Congo, Rwanda, Zambie, Zimbabwe

IR CORRÉLÉES accumulation, agriculture manuelle, déforestation, désertification, économie de rente, entrepreneurs, feux de brousse, guerres, industrialisation, irrigation, jeunes, pauvres, pauvres prédateurs, retour cerveaux, terres neuves, traite négrière

«Notre Père, qui êtes aux cieux, vous avez accordé à notre pays, le Nigeria, des richesses naturelles et humaines. Nous sommes profondément désolés de la mauvaise utilisation de ces cadeaux[1]... »

Décrivant la richesse en minerais du Katanga, le géologue Cornet parla de « scandale géologique » : l'expression allait faire florès et coller à l'image du Congo, voire de tout le sous-continent.

Un pays disposant de nombreuses « richesses naturelles », agricoles, minérales ou énergétiques, mais aussi de l'eau en abondance, devrait pouvoir se développer de manière effective, une fois ces potentialités transformées en ressources par la prospection minière ou l'irrigation, etc., mettant en œuvre des techniques, des savoir-faire et des savoirs. La vente sur le marché national ou international dégage un surplus, une fois assurée la survie de la population. Son réinvestissement pour créer à nouveau de la richesse créera les conditions du décollage économique. Ainsi s'enclenche le cercle vertueux de l'accumulation de la théorie économique. Mais accumulation et développement ne sont pas synonymes.

Mesurer le niveau de « développement »[2] comporte en effet bien des indicateurs contradictoires. Traduisant une idéologie linéaire du progrès matériel, la notion se trouve controversée. Synonyme de croissance économique forte, il sera alors mesuré grâce au PNB (Produit national brut) par habitant (et à sa croissance relative). Dans une acception plus large, il se caractérise par l'amélioration des conditions de vie (pouvoir d'achat, accès à des biens collectifs comme à une vie

commune sans discrimination ni exclusion) pour l'ensemble d'une population et sera alors mesuré par l'IDH (Indice de développement humain) à la suite du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD).

Pourtant, l'abondance de ces « richesses naturelles » n'a pas encore permis un développement généralisé. Bien au contraire. En effet, elle n'aurait conduit le plus souvent qu'à aggraver la pauvreté de la population et à enrichir une petite minorité traduisant à la fois une mise en valeur insuffisante, des accaparements indus et une redistribution très inégalitaire.

Des potentialités abondantes et si peu de développement !

On estime souvent à raison que l'Afrique dispose d'un grand potentiel inexploité. Aux diamants et à l'or en Afrique australe s'ajoutent les métaux rares (uranium, cobalt, coltan[3], etc.) de la République démocratique du Congo, mais aussi le pétrole et le gaz du golfe de Guinée. Sans compter les superbes bois tropicaux du bassin congolais et l'électricité que l'on pourrait tirer des fleuves Congo ou Zambèze.

Théoriquement, chaque Subsaharien pourrait avoir gaz ou énergie électrique afin qu'il cesse de couper du bois. À Inga (République Démocratique du Congo), le potentiel énergétique du site est sans doute le plus élevé du monde, sans consommateurs à proximité. Certaines mines de fer, d'alumine, de manganèse ne sont pas mises en valeur pour des raisons de marché (compétitivité insuffisante). Et une bonne part du gaz de golfe de Guinée est brûlé en pure perte !

Dans le domaine de l'irrigation, la production de riz du Mali pourrait passer de 750 000 tonnes par an à plus de 4 millions de tonnes en améliorant les ouvrages d'irrigation et si les 2,2 millions d'hectares de terres agricoles irrigables étaient mis en valeur.

En fait, ou ces potentialités ne sont pas économiquement exploitables, faute d'un marché solvable à proximité (électricité, gaz, etc.), ou elles ne sont pas valorisées sur place pour en obtenir une plus-value substantielle (bois, minerais, denrées agricoles) avec leur exportation, ou encore elles suscitent tellement de convoitises (pétrole, diamants, etc.) qu'elles nuisent à la paix.

L'abondance des richesses naturelles devrait permettre pourtant le développement

Les relations entre richesses naturelles et développement sont complexes. Certains pays ont pu se développer sans richesses naturelles (Suède, Japon, île Maurice), d'autres en partie grâce à elles (Australie, Émirats Arabes Unis, Afrique du sud). De nombreuses grandes régions industrielles se sont développées à proximité de bassins miniers (Lorraine, Ruhr ou Bihâr), mais avec de longues crises lors des changements technologiques majeurs (crise du charbon).

À l'heure du retour (durable ?) de la compétition pour l'accès aux matières premières, suite à la forte croissance chinoise[4], l'Afrique subsaharienne redevient stratégique. Sera-ce pour autant un levier pour le développement ? Au XXIe siècle, la « ressource humaine » semble constituer l'ultime richesse pour un développement haut de gamme, mais aussi le moins-disant social pour les industries dans les pays pauvres ou émergents (Bangladesh ou Chine, pour le textile). En fait, dans quels domaines l'Afrique subsaharienne a-t-elle des avantages à faire valoir pour vendre ses productions et attirer capitaux et emplois délocalisés ? Si quelques pays subsahariens disposent d'un avantage géographique par rapport à d'autres pour les denrées tropicales, ils se trouvent pourtant durement concurrencés par l'Indonésie, le Vietnam, le Brésil ou les États-Unis qui produisent à moindre coût ou qui subventionnent leur filière. Les pays africains les plus dotés ne se sont donc pas

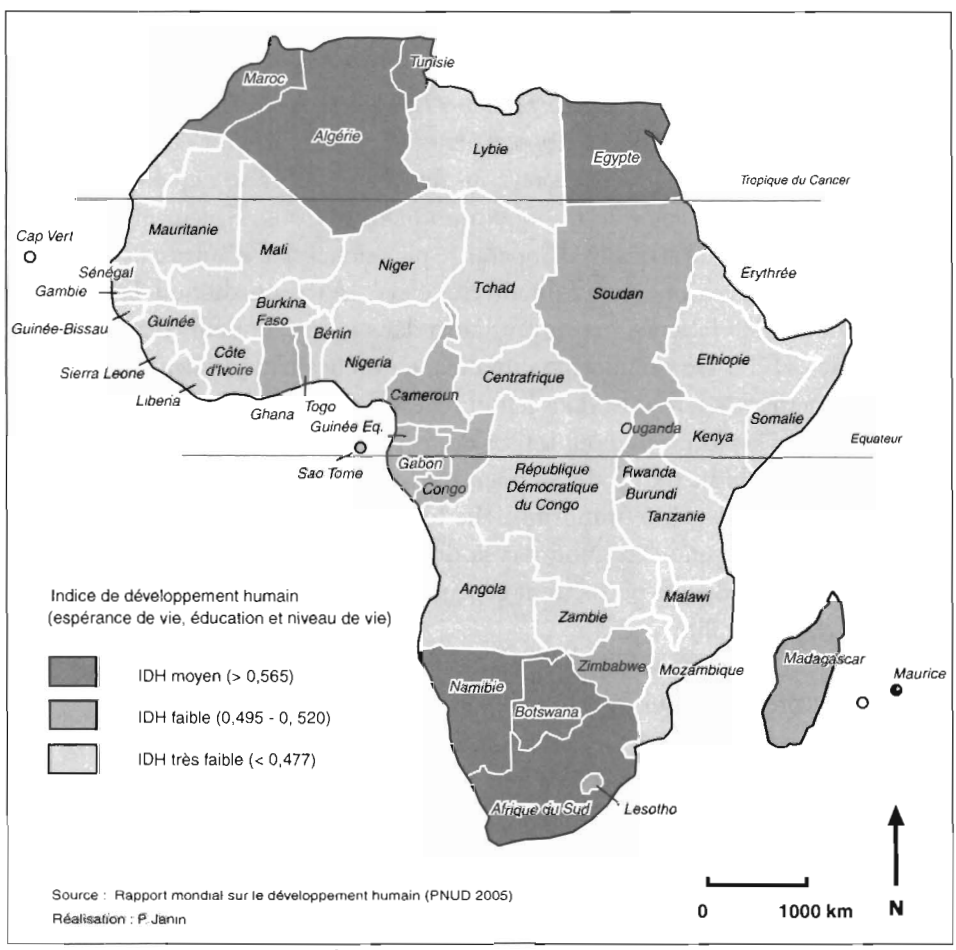

Le développement humain des États africains.

développés comme attendu. Sans parler de ceux qui cumulent absence de richesses naturelles et isolement (Burkina Faso, Éthiopie, Mali, etc.).

«Richesses naturelles» ne rime pas partout avec développement. Les pays les mieux pourvus en ressources sont pourtant aussi ceux dont le PNB par habitant (à parité de pouvoir d'achat[5]) est le plus important du continent africain. L'Afrique Australe (Afrique du Sud, Namibie, Botswana) et le Gabon sont les régions d'Afrique où le Produit National Brut dépasse les 2000 dollars US par habitant en 2002. S'y concentrent le pétrole, le charbon, les métaux précieux ou les diamants. Échappent pourtant à ce palmarès de grands pays comme le Congo, la République Démocratique du Congo, le Nigeria ou l'Angola, encore mieux pourvus en matières premières.

À l'échelle régionale enfin, des agglomérations urbaines et industrielles sont liées à la présence de richesses naturelles comme le PWV (Pretoria-Witwatersrand-Vereeniging) ou Johannesburg avec l'or ou la conurbation du Copperbelt (Zambie, République démocratique du Congo) avec le cuivre. *«E'ville reste encore la cité champignon, création de toutes les races, unies seulement par la fièvre de la fortune et l'orgueil du succès. [...] et nulle part ailleurs l'argent ne roule aussi vite[6].»*

C'est que ces richesses naturelles permettent l'enrichissement rapide, rarement le développement. Ainsi, 80% des revenus du pétrole nigérian ne bénéficiait qu'à 1% de la population, selon la Banque mondiale, en 2004. Si leur abondance a permis à certains États africains d'apparaître plus riches que d'autres, ils n'ont pas, pour autant, un développement humain très élevé. L'Afrique du Sud, la Namibie, le Botswana ou le Gabon se retrouvent ainsi dans les profondeurs du classement mondial de l'IDH. De grandes potentialités naturelles n'impliquent pas du tout un développement *a priori*. Et dans le futur ? Tout dépend de la capacité des États et sociétés à les exploiter pour en retirer des bénéfices de manière durable.

L'Afrique du Sud, avec un développement humain élevé, repose sur des inégalités très importantes entre minorité riche blanche et indienne et majorité noire pauvre, et elle reste une exception par sa diversification économique. Éducation et discrimination positive permettent cependant à quelques Noirs d'accéder à des postes de responsabilité.

Des matière premières qui font le malheur de l'Afrique

«Où a-t-on vu que le pétrole avait jamais été en Afrique noire source de progrès et de bien-être pour les populations autochtones ?» nous rappelle Mongo Béti. Gabon, Congo, Nigeria illustrent ceci : accaparement des profits par une oligarchie étatique, liée aux compagnies occidentales (Shell ou Elf), et «syndrome hollandais[7]». Les hausses anticipées des revenus et de la demande ont déstabilisé des équilibres longuement établis (fonctionnarisation outrancière, inflation, exode rural, remise en cause de la production agricole, etc.), conduisant rapidement à un ajustement

structurel drastique et à un appauvrissement général, comme l'a vécu le Nigeria entre 1974 et 1982[8].

Ailleurs, la dépendance africaine à l'égard des matières premières a plongé le sous-continent dans la pauvreté et dans un endettement insoutenable, tendance qui ne s'inverse pas avec l'embellie actuelle. Entre 1980 et 2000, les prix des produits agricoles de base[9], cacao, café, coprah, coton, or, sucre, thé ont été orientés à la baisse en termes réels, avec une instabilité élevée. N'ont été stables que le fer, les bananes ou le cuivre. Seules, les grumes tropicales (bois ébranchés) ont été orientées à la hausse. De gros excédents de production ont fait baisser les cours. L'absence de discipline a mis à bas les accords internationaux, et des produits de substitution sont venus concurrencer les productions africaines. La très forte demande chinoise des années 2000 est arrivée dans un contexte de rareté, poussant beaucoup de prix à la hausse. Peu regardante sur les régimes politiques ou l'origine des produits, cette demande est loin d'avoir eu les effets bénéfiques escomptés. L'offre va augmenter mécaniquement alors que la croissance chinoise va sans doute se stabiliser, réamorçant le cercle vicieux de la surproduction et de la baisse des cours. À moins que l'Inde n'assure la relève.

Qui plus est, ces ressources naturelles ne sont pas toutes renouvelables ou le sont sur une longue durée, si bien que leur exploitation inconsidérée peut être préjudiciable.

Emblématique est le pillage organisé de l'est de la République démocratique du Congo où sont intervenues les armées rwandaise, ougandaise, zimbabwéenne et gouvernementale. Au départ des troupes régulières, des réseaux d'hommes politiques, de militaires et d'hommes d'affaires et les milices ont exploité à leur compte minerais et ressources agricoles, détourné les recettes fiscales et importé des armes. Des filières complètes d'évacuation ont été établies avec collecteurs, négociants, comptoirs et transports à longue distance. Aux Ougandais, l'Ituri, le coltan et les diamants ; aux Rwandais, le nord du Kivu, le coltan et la cassitérite[10] ; aux Zimbabwéens et Congolais, le sud du Kivu, le Shaba et le Kasaï avec le cuivre, le cobalt et les diamants. Ces derniers arrivent à Anvers via Dubaï, etc. Bref, les pillards locaux bénéficient de complicités internationales, comme l'a établi un groupe d'experts onusiens[11].

Transformer les potentialités en produits compétitifs

Entre 1980 et 2000, la plupart des pays africains ont perdu des parts de marché des produits de base. La diversification et la montée en gamme des spécialisations sont nécessaires pour affronter le marché international dans un contexte de désarmement douanier. Or, les pays africains n'ont pas su jusqu'à présent construire de nouveaux avantages comparatifs par une combinaison de politiques macro-économiques et industrielles adéquates, si l'on met à part la filière intégrée du coton d'Afrique francophone ou le cas de l'île Maurice.

C'est qu'ils ne peuvent facilement devenir compétitifs. Désavantagés pour défendre leur point de vue au sein de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), ils ne peuvent proférer des menaces de représailles crédibles. Et ils ont du mal à respecter les différentes normes phytosanitaires imposées par les marchés des pays développés, comme le Kenya pour ses fleurs coupées.

Selon la Banque mondiale pourtant[12], le secteur des produits d'artisanat, et la filière du textile-habillement seraient dotés d'avantages compétitifs. Outre Atlantique, la demande est soutenue par l'importante communauté afro-américaine et l'Europe achèterait des produits ethniques. Et de préconiser l'intervention de l'État pour soutenir et promouvoir ces filières à fort potentiel ! La fin de l'accord international en 2005 (accord multifibres) a favorisé le rouleau compresseur chinois et on peut avoir quelques doutes sur la durée de la vogue de l'artisanat ethnique.

■

L'Afrique dispose bien de nombreuses richesses naturelles, inexploitées, exportées brutes et souvent pillées ou dilapidées. L'économie de rente ou de pillage n'arrive toujours pas à céder la place à une économie plus diversifiée et montant en gamme dans la majorité des pays. Aussi, construire le développement sur la seule promotion des richesses naturelles, semble être encore une impasse, que l'on dénonce le pillage des ressources, le non-respect du libre-échange ou, à l'inverse, la mondialisation « libérale ».

Cette situation pose la question des choix technologiques les plus adaptés, des savoirs à mobiliser et celle des investissements productifs pour créer un cercle économique vertueux et mieux répartir les fruits de la croissance[13]. Se polariser sur les richesses qui s'épuisent est nécessaire, mais insuffisant. Il faut d'abord s'appuyer sur les ressources des humains et des sociétés pour inventer, créer, entreprendre dans un cadre social et politique repensé. En fait, quel type de développement et quelle gestion des richesses naturelles les Africains souhaitent-ils pour leur continent (pillage local ou multinational, prudence imposée ou choisie) ? Il est temps de répondre *localement* à ces questions. Sans ce sursaut, beaucoup de pays seront « structurellement non développables »[14].

NOTES

1. Oraison écrite par les évêques du Nigeria. Lecture obligatoire dans les églises catholiques le dimanche. http://www.senat.fr/ga/ga-029/ga-0290.html

2. On peut en contester la nécessité au nom de la sauvegarde de la planète comme S. Latouche ou G. Rist à la suite de J. Ellul ou de F. Partant! Le système des Nations Unies fonctionne cependant sur cette croyance assimilée au progrès économique, social et culturel intégrant des indicateurs sur les droits humains (condition féminine, respect des enfants, etc.).

3. Le coltan (colombite-tantalite) est un minerai de couleur noire ou brun-rouge contenant des proportions variables des deux minéraux associés, la colombite et la tantalite. Le tantale est très recherché pour sa dureté et sa résistance extrême à la chaleur et à la corrosion. Il entre dans la fabrication des pièces d'avions, de fusées, d'outils de précision, mais surtout dans les puces de téléphones et les condensateurs d'ordinateurs. C'est un métal radioactif, contenant de l'uranium. À Noël 2000, une pénurie mondiale de tantale a empêché Sony de fabriquer sa plate-forme de jeu vidéo Play Station 2 en quantité suffisante . Le commerce illégal de ce minerai du sud du Kivu a enrichi le Rwanda du régime Kagame via divers intermédiaires.

4. La Chine a consommé 40 % du ciment mondial, 27 % de l'acier, 20 % du cuivre et de l'aluminium et 30 % des métaux de base en 2004.

5. Parité de pouvoir d'achat : calcul permettant de comparer le pouvoir d'achat des populations dans des pays à taux de change et à inflation variables. Dans les pays africains, les flux commerciaux transfrontaliers non contrôlés et la mesure approximative de l'évolution des prix et de la composition des « paniers de la ménagère » rendent ce type de calcul difficile et contesté

6 J Weulersse rapporte les propos très significatifs d'un ingénieur français à l'Union minière d'Elisabethville. Weulersse J., (1931), *Noirs et Blancs*, Paris, Armand Colin, 251 p.

7. Quand l'abondance d'une ressource naturelle fraîchement découverte par un pays mène à une richesse inattendue, les investissements dans les autres secteurs économiques se détournent du secteur exportable pour s'orienter vers le secteur non-exportable (services et biens de consommations), ce qui accroît la dépendance commerciale. Ce diagnostic est connu sous le nom de « syndrome hollandais ». L'excès de demande dans le secteur des biens non-échangeables provoque une hausse de leur prix relatif, de l'inflation, une perte de compétitivité et une détérioration de la balance des paiements. Quand la ressource naturelle ayant généré cette richesse inattendue disparaît, l'économie n'a plus assez d'industries compétitives, ce qui oblige à des ajustements drastiques.

8. Courade G., *et al.*, (1994), « Nigeria » pp. 170-203, *in :* Dubresson A., Marchal J -Y., Raison J -P., *Les Afriques au sud du Sahara* (Géographie Universelle, vol. 6), Paris, Belin-Reclus, 480 p.

9. CNUCED, (2003), *Développement économique de l'Afrique, dépendance à l'égard des produits de base*, New York- Genève, Nations Unies, 95 p.

10. La cassitérite ou stannolite est un minéral composé de dioxyde d'étain, de formule SnO2, très dur et très lourd. C'est le principal minerai de l'étain.

11. http://www.unrec.org/fr/FRautresresolution_unrec.htm (Rapport ONU sur le pillage des richesses naturelles en RDC).

12. *Africa Can Compete !*, Tyler Biggs, World Bank Discussion Papers, n° 242, 1994 ; http://www.afrikara com/index.php?page=contenu&art=141.

13. Levy M., *éd.* (2003), *Comment réduire pauvreté et inégalités ?*, Paris, Karthala-IRD, 256 p.

14. http://www.inwent.org/E+Z/1997-2002/df301-3.htm (Kappel R., 2001, « Afrique : illusions sur le développement », *D+C Développement et Coopération*, n° 3, pp. 8-11).

POUR EN SAVOIR PLUS

- Dubresson A , Raison J.-P., (2003), *L'Afrique subsaharienne, Une géographie du changement*, Paris, Armand Colin, 248 p.
- FAO., (1984), *Terres, vivres et population*, Rome, FAO, 100 p.
- Lévy M , *éd* , (2003), *Comment réduire pauvreté et inégalités ?*, Paris, Karthala-IRD, 256 p.
- Programme des Nations Unies pour le développement, (2005), *Rapport mondial sur le développement humain 2004*, Paris, Economica, 330 p.
  (http://hdr.undp org/reports/global/2004/francais/pdf/hdr04_fr_complete.pdf).
- Pourtier R., (2001), *Afriques noires*, Paris, Hachette, 255 p

SITES ET ADRESSES ÉLECTRONIQUES RECOMMANDÉS

- http://www.africamission-mafr org/poorrich.htm (Pourquoi les riches sont-ils si pauvres?);
- http://www.hcci.gouv fr/travail/rapports_avis/rapportnepad.html (Hugon, 2002, Les priorités de la coopération pour l'Afrique subsaharienne et le nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique, HCCI) ;
- http://www.unctad.org/fr/docs/gdsafrica20031_fr pdf (CNUCED, 2003, Développement économique de l'Afrique, dépendance à l'égard des produits de base, New York- Genève, 95 p.);
- http://www un org/french/ecosocdev/geninfo/afrec/vol15no3/153persf.htm (L'Afrique n'est pas sur un pied d'égalité).

« L'AFRIQUE REÇOIT PLUS D'ARGENT QU'ELLE N'EN REMBOURSE »

MARIE POUSSART-VANIER ET GEORGES COURADE

PAYS CITÉS Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Kenya, Mali, Mauritanie, Mozambique, Nigeria, Ouganda, Rwanda, République Démocratique du Congo, Sao Tomé y Principe, Tanzanie, Zambie

IR CORRÉLÉES accumulation, argent migrants, corruption, démocratie étrangère, économie de rente, État importé, industrialisation, irrigation, pauvres, richesses naturelles

« Quand le FMI et la Banque Mondiale prêtaient de l'argent à Mobutu, [...] ils savaient que ces sommes, pour l'essentiel ne serviraient pas à aider les pauvres de ce pays mais à enrichir Mobutu[1]. »

« Même si la dette extérieure de ces pays était intégralement annulée, la plupart d'entre eux auraient encore besoin d'une importante aide extérieure concessionnelle ; depuis de nombreuses années, l'aide qu'ils reçoivent dépasse de beaucoup les paiements au titre du service de leur dette[2]. »

Bien qu'en diminution, l'aide à l'Afrique subsaharienne fait plus que jamais l'objet de critiques dans le droit fil de la campagne de presse de R. Cartier en 1956 (« la Corrèze avant le Zambèze ») avec, aujourd'hui, la dénonciation des détournements petits et grands (« les milliards des dictateurs en Suisse ou ailleurs ! »), son caractère clientéliste et ses piètres résultats. Au point que l'on en oublie un service de la dette parfois exorbitant (remboursement des prêts et paiement des intérêts), limitant les dépenses publiques fondamentales. Face à cette tentation d'abandon du sous-continent, d'autres réclament l'annulation d'une dette « odieuse » et un plan Marshall pour la tirer d'affaire[3]... Même si l'annulation de la dette accumulée reste à l'ordre du jour, comment croire encore à la capacité des États à faire face, seuls, aux besoins ? Au-delà des arguments polémiques et intéressés, faut-il avancer que le sous-continent reçoit plus d'aide qu'il n'en rembourse ?

Le continent qui reçoit le plus d'aide publique au développement

Si l'aide a enregistré une forte baisse avec la chute du mur de Berlin, l'Afrique subsaharienne demeure toutefois le continent le plus aidé, recevant 6,2 % de son Produit National Brut (PNB) sous forme d'aide publique en 2003, soit 40 % de

l'aide publique au développement (APD) fournie par les pays riches[4]. En 2002, pour onze pays, cette aide représentait plus de 20% du Produit National Brut (PNB), celle-ci dépassant 50% pour le Mozambique et Sao Tomé y Principe !

Depuis le 11 septembre 2001, le sous-continent a reconquis sa place antérieure en redevenant l'enjeu de rivalités pour ses ressources comme pour son contrôle. Il apparaît comme un terreau du terrorisme (pauvreté / économie criminelle / progression de l'islam), une réserve d'énergie et de matières premières à sécuriser et un danger potentiel par l'ampleur des épidémies non contrôlées ou des migrations, etc.

L'aide internationale est composée d'une dette privée et d'une aide publique qui peut être assortie d'un don sur une partie du capital, d'un intérêt faible ou annulé et, parfois, d'un différé de remboursement quand il s'agit des Pays les Moins Avancés (PMA). Les dettes publiques sont contractées de gouvernement à gouvernement ou de banques à gouvernement. Les créanciers publics se réunissent au sein du Club de Paris, et les créanciers privés dans celui de Londres pour gérer en commun ces prêts : moratoires, rééchelonnement, annulation, transformation de la dette. Les dettes privées, qui mobilisent des sommes moins importantes que les dettes publiques, sont contractées d'entreprises à gouvernement ou de banques à entreprises.

Pour des raisons géostratégiques (votes onusiens) et de recyclage des pétrodollars après le premier choc pétrolier, l'aide internationale au sous-continent a considérablement augmenté à partir des années 1973, pour culminer en 1991 (à plus de 30 milliards dollars US) et diminuer ensuite. Chaque Subsaharien recevait 73 dollars US d'aide publique dans la décennie 1990 contre 30 dollars dans les années 1960[5]. La dette extérieure de l'Afrique subsaharienne s'est considérablement accrue, passant de 18% (22 milliards de dollars US) à 64% (208 milliards) du PIB courant entre 1970-1979 et 2000-2002[6].

Non seulement l'Afrique subsaharienne absorbe près du tiers de l'aide alimentaire mondiale[7], mais elle reçoit aussi la part la plus importante de dons, soit 70% entre 1990 et 1995, part en sensible augmentation[8]. C'est le continent qui rembourse le moins bien ses dettes, avec un taux de remboursement de seulement 73% durant les années 1980 et 1990, derrière l'Asie avec un taux de 99%, l'Amérique latine (131%) et le Moyen-Orient (139%). Enfin, une part croissante de l'Aide Publique au Développement (APD) mondiale lui a été destinée depuis 40 ans : de 9% en 1960, l'APD de l'Afrique est passée à 37,4% en 1995-1996 contre respectivement 44,8% et 29,7% pour l'Asie.

Cependant, les politiques restrictives d'inspiration monétariste des années 1980 ont réduit la masse monétaire et fait flamber les taux d'intérêts variables auxquels les prêts étaient contractés, si bien que les pays emprunteurs se sont rapidement retrouvés dans une « spirale de l'endettement » avec le Mexique en première ligne, dès 1982. Les programmes d'ajustement structurel (PAS) conduits par le FMI de 1979 à 1998 n'ont pas réussi à donner un nouveau souffle aux économies, faute d'investissements privés, surtout en Afrique[9].

Pour les bailleurs de fonds, l'aide n'a pas été efficace, faute de « bonnes » politiques, avec des régimes prédateurs, non démocratiques et des États en déliquescence. Elle n'a pas débouché sur une croissance soutenue et a découragé l'épargne et l'investissement national dans un contexte de corruption élevée. Elle a financé trop de projets pharaoniques inadaptés (*les éléphants blancs*) et de sociétés publiques non compétitives. Focalisée sur la coopération de substitution dans les niveaux supérieurs d'éducation ou de santé plutôt que sur les équipements de base, l'aide a retardé la prise de responsabilité locale. La politique de substitution aux importations dans la production n'a fait que renforcer les distorsions de concurrence. Elle aurait aussi contribué à grossir les appareils administratifs et à financer des dépenses de consommation. Trop longtemps *liée*, elle a permis de vendre des produits du pays créancier, les pouvoirs publics finançant les entreprises privées. Enfin, elle a créé une si forte dépendance qu'on y a aussi recours pour payer les intérêts des précédentes dettes. Ainsi, cette aide est devenue une perfusion permanente entretenant des situations de rente dans les pays qui reçoivent comme dans ceux qui donnent.

Pourquoi demander alors aux contribuables du Nord de financer un « tonneau des Danaïdes » qui enrichit de riches Africains sans développement ?

« Les pauvres des pays riches financent les riches des pays pauvres[10] »

La dette extérieure de l'Afrique et son remboursement (1970-2002)				
	1970-1979	1980-1989	1990-1999	2000-2002
Dette totale (milliards $ US)	21,9	104,7	208,4	208,3
Arriérés de la dette (milliards $ US)	0,6	6,0	33,5	25,6
Service de la dette (milliards $ US)	1,7	8,8	12,4	12,9
Dette totale / Exportations totales	66 %	159 %	238 %	184 %
Service de la dette / exportations totales	5 %	13 %	14 %	11 %
Service dette / Produit Intérieur Brut	1 %	4 %	4 %	4 %

Source : CNUCED, (2004), *Economic development in Africa, Debt Sustainability Oasis or Mirage ?*, New York-Geneva, CNUCED, p 6

L'aide étant accordée pour l'essentiel sous forme de prêts avec des intérêts, cela suppose son remboursement en capital et intérêts. Ce service de la dette mobilise entre 10 % et 15 % des recettes d'exportation depuis 1980, pesant lourd sur une balance commerciale qui s'est détériorée à la fin des années 1990. Il dépassait l'addition des budgets de la santé et de l'éducation dans de nombreux pays : Cameroun, Zambie, Tanzanie ou Kenya, par exemple.

Alors que l'Afrique subsaharienne avait déboursé 268 milliards de dollars US entre 1970 et 2002 pour une aide effective de 296 milliards, il lui restait encore à

rembourser 210 milliards en 2002 ! Entre 1998 et 2002, l'aide publique et privée octroyée était inférieure aux remboursements acquittés[11] !

De plus, l'aide n'est encore que partiellement déliée : les États-Unis récupèrent en achat de produits et services nationaux 71 % de leur aide bilatérale en Afrique subsaharienne, la France 61 %, l'Italie 54 %, mais les Pays-Bas, le Royaume-Uni, la Norvège et le Japon un peu moins de 15 %[12].

Pour bien mesurer la problématique de la dette dans laquelle sont enfermés les citoyens africains, il convient également de rappeler que la fuite des capitaux privés (285 milliards dollars US nets) étaient à comparer à une dette externe de 178 milliards en 1996. La libéralisation a encouragé les fuites de capitaux dont témoignent les célèbres exemples de Mobutu (4 milliards) et Abacha (2 milliards). Entre 1970 et 1996, la fuite brute des capitaux privés pour 25 des 48 États subsahariens a été estimée à 193 milliards de dollars US et évaluée à 285 milliards, si l'on tient compte des intérêts versés sur ces sommes[13]. Ces montants considérables étaient loin d'être compensés par les transferts financiers des migrants de la diaspora au pays. Dans neuf pays, les actifs nets extérieurs dépassaient le montant de la dette totale. Au Rwanda et au Nigeria, ces avoirs étaient de 3 et 4 fois plus élevés ! La dette extérieure est en effet une dette publique, mais les actifs détenus à l'étranger le sont par des personnes et des entreprises privées[14] !

Face à une telle saignée financière, les pays africains ont-ils l'obligation de rembourser une dette ayant servi à une accumulation aussi douteuse, comme le reconnurent les États-Unis face aux créanciers du régime colonial espagnol à Cuba ? Ces dettes dites « odieuses » dans la jurisprudence internationale, contractées et utilisées à des fins qui, à la connaissance des créanciers, sont contraires aux intérêts nationaux, ne remplissent pas les conditions déterminant la légalité des dettes de l'État. Ils ne pourraient donc pas en attendre le remboursement par les pays, une fois débarrassés du pouvoir despotique.

Une dette toujours « insoutenable » malgré diverses initiatives

Depuis les années 1990, le climat économique de l'Afrique subsaharienne s'est dégradé par rapport au reste du monde. Le sous-continent ne contribuait dans ces années que pour 1,3 % du commerce mondial. La concurrence de l'Afrique avec les pays de l'Europe de l'Est pour l'aide financière, et avec l'Asie et l'Amérique latine pour ses exportations, ont joué. Non intégrées aux marchés financiers, les entreprises africaines ne sont pas en mesure de se porter sur les marchés obligataires ou boursiers des grands pays industrialisés[15]. Pris en tenaille entre un service de la dette élevé par rapport à leurs ressources (exportations et rentrées budgétaires), une aide publique au développement en berne, des investissements étrangers insignifiants, une fuite désastreuse des capitaux, les gouvernements africains ont un niveau d'endettement devenu « insoutenable ». La dette totale représente

plus de 150% des recettes d'exportations ou plus de 250% des recettes publiques, selon les critères actuels des institutions financières internationales.

Face au risque d'insolvabilité, l'initiative Pays Pauvres Très endettés (PPTE) fut lancée en 1996 et renforcée en 1999, comprenant aussi la dette multilatérale pour alléger ce fardeau. En février 2004, vingt-trois pays subsahariens[16] bénéficiaient de cette initiative. Celle-ci n'est pourtant pas une panacée : les ressources dégagées par l'annulation de la dette doivent être bien utilisées ! Les cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté (CSLP), sont supposés les canaliser. Les pays et les ONG, doivent présenter des projets bien ficelés aux créanciers pour pouvoir utiliser la manne, d'où le jeu de captation de la rente… On peut douter que cette initiative puisse rétablir à long terme la solvabilité des pays concernés.

Le plan Marshall pour l'Afrique, récemment proposé par la Grande-Bretagne, qui est supposé annuler la totalité de la dette multilatérale, doubler le montant annuel de l'aide au développement et ouvrir les marchés des pays industrialisés a une autre dimension, mais il n'a pas reçu un accueil unanime dans les pays riches.

■

L'Afrique rembourse plus d'argent au titre du service de la dette qu'elle n'en reçoit en aide publique. Les remboursements de cette dette, en capital et intérêts, et la fuite des capitaux viennent augmenter la richesse des pays créanciers alors que l'aide et les investissements occidentaux diminuent en raison de la « rigueur budgétaire » et du faible attrait du sous-continent auprès des investisseurs privés. Si son intérêt géopolitique renaît, les subventions versées aux producteurs du Nord l'empêchent de valoriser ses exportations et de développer ses productions agricoles notamment. La question de l'« efficacité » de cette aide financière reste cependant posée pour améliorer la condition des plus démunis. Si la question de l'annulation totale des dettes est plus que jamais d'actualité, ce ne sera qu'un premier pas. Plan Marshall, nouveau partenariat économique, faut-il mobiliser des capitaux pour que les économies africaines retrouvent un « cercle vertueux », ou repenser le « développement » ?

NOTES

1. Stiglitz J., (2002), *La Grande Désillusion*, Paris, Fayard, p. 312.
2. Le Fonds Monétaire International véhicule cette idée (FMI, 2002).
3. L'annulation de la dette et le lancement d'un plan Marshall ont été proposés récemment par le ministre britannique des finances, Gordon Brown, et d'autres responsables, mais aussi, avec des positions différentes, par des associations comme le comité pour l'annulation de la dette du Tiers-Monde (CADTM). Pour la reconstruction de l'Europe après la deuxième guerre mondiale, les États-Unis avaient donné 90 milliards de dollars US entre 1948 et 1952, administrés par l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE). Ce fut le plan Marshall, du nom du général qui en fit la promotion. En juin 2005, l'annulation de la dette multilatérale (FMI, Banque mondiale, BAD) soit 20% de la créance globale, était en bonne voie ! Cela n'allait pourtant pas résoudre le problème de fond.
4. Statistiques de l'OCDE qui comptabilise l'aide octroyée par les pays les plus riches de la planète. Voir les statistiques du CAD (Comité d'aide au développement) http://www1.oecd.org/scripts/cde/members/debtauthenticate.asp.
5. Amprou S., Duret E., (2000), « Réformes, groupes d'intérêt et dépendance à l'aide : théorie et estimation économétrique », *Autrepart*, n° 13, pp. 25-49. Les chiffres de l'APD (Aide publique au développement) par individu sont estimés en dollars US constants de 1996.
6. CNUCED, (2004), *Economic Development in Africa, Debt Sustainability: Oasis or Mirage?*, New York-Genève, CNUCED, p. 6.
7. Données de 1996. Daidj N., (1998), « L'aide à l'Afrique : situation et évolution », *Afrique contemporaine*, 4e trimestre, pp. 15-35.
8. La région du Sahel a absorbé la majeure partie avec un taux de 80% de son aide en dons, contre une moyenne d'à peine plus de 20% pour l'ensemble des pays en développement (Naudet D., (1999), *Vingt Ans d'aide au Sahel. Trouver des solutions aux problèmes*, Paris, OCDE, p. 73).
9. La dette publique à long terme et privée garantie par les États africains est passée de 9,5 milliards de dollars US en 1970 à 85,2 en 1980, pour atteindre 235,5 milliards en 2002 après un pic en 1995 à 268,8 milliards selon la CNUCED (UNCTAD/PRESS/PR/2004/031/30/09/2004). La dette privée garantie par l'État s'est élevée à son maximum en 1990 à 70,9 milliards de dollars US (31% de l'aide totale) pour se situer à 39 milliards en 2002 (17%). Selon le FMI, la dette extérieure totale pour 27 pays atteignait 49% du PIB des États africains dans la décennie 1980, 87% entre 1990 et 1994 et 103% entre 1995 et 2000. À cela s'ajoutait aussi une dette interne représentant 15% du PIB entre 1995 et 2000 (J. Christensen, « Domestic Debt Markets in Sub-saharan Africa », *IMF Working Paper*, WP/04/46, 23 p.)
10. http://www.humanite.presse.fr/journal/2000-12-26/2000-12-26-236929 : « Comment les pauvres enrichissent les riches », *L'Humanité*, 26 décembre 2000.
11. Banque mondiale, (2004), *Sub-Saharan Africa Global Development Finance 2004 summary*, A11 et A12.
12. Daidj, (1998), « L'aide à l'Afrique : situation et évolution », *Afrique contemporaine* (4e trimestre), p. 22, tiré de données du Comité d'aide au développement.
13. Ndikumana L., Boyce J. K., (2002), *Public Debdts and Private Assets : Explaining Capital Flight from Sub-Saharan African Countries*, Amsherst, University of Massachusetts (PERI), Working Paper n° 32, p. 44.
14. Boyce J. K. Ndikumanan., (2001), « Is Africa a net Creditor ? New Estimates of Capital Flight from Severely Indebted Sub-Saharan African Countries, 1970-1996 », *PERI Working Paper*, Amsherst, University of Massachusetts, 49 p. (p. 27).
15. Chesnais, F., (1996), « Introduction générale », pp. 9-32, *in* : Chesnais, F., *La mondialisation financière : Genèse, coûts et enjeux*, Paris, Syros, p. 12.
16. Sept pays avaient atteint le point d'achèvement : le Bénin, le Burkina Faso, le Mali, la Mauritanie, le Mozambique, l'Ouganda et la Tanzanie. Seize autres avaient entamé leur parcours entre 2000 et 2002.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Amprou S., Duret E., (2000), « Réformes, groupes d'intérêt et dépendance à l'aide : théorie et estimation économétrique », *Autrepart*, n° 13, pp. 25-49.
- Boyce J.K., Ndikumanan , (2001), « Is Africa a net Creditor ? New Estimates of Capital Flight from Severely Indebted Sub-Saharan African Countries, 1970-1996 », *Journal of Devlopment Studies*, vol. 3, n° 2, pp. 27-56. *Working Paper Department of Economics*, Amsherst, University of Massachusetts, 49 p.
- http://www.umass.edu/economics/publications/econ2000_01.pdf.
- CNUCED, (2004), *Economic Development in Africa, Debt Sustainability : Oasis or Mirage ?*, New York-Geneva, CNUCED, 98 p.
- Gabas J.-J , (2002), *Nord-Sud : l'impossible coopération ?*, Paris, Presses Sciences-Po, 115 p.
- OPCF, (2001), *Rapport 2001 : 2. La Question de la dette : l'initiative PPTE, présentation et analyses*, Paris, Karthala, 242 p. (pp. 37-145).
- *Revue Autrepart*, (2000), « Survivre grâce à . Réussir malgré l'aide . . » (dirigé par Lecomte, B.-J. et Naudet, J -D.), 211 p.
- Transparency International, (2004), *Rapport mondial sur la corruption 2004*, Paris, Karthala, 452 p.
- Van de Walle N., Johnston T. A., (1999), *Repenser l'aide à l'Afrique*, Paris, Karthala, 168 p.

SITES ET ADRESSES ÉLECTRONIQUES RECOMMANDÉS

Sources statistiques :

- http://www.worldbank.org (Banque mondiale, *World Bank : Global Development Finance ; World Development Indicators*) ;
- http://www.unctad.org (CNUCED, Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement) ;
- http://www.imf.org (FMI, Fonds Monétaire International : *International Financial Statistics Yearbook*) ;
- http://www.oecd.org/dac (OCDE, Organisation de coopération et de développement économique, *OECD*), CAD (Rubrique statistiques).

Études et débats :

- http://www.cadtm org (Site du Comité pour l'annulation de la dette du Tiers Monde) ;
- http://www.imf.org/external/pubs/ft/fandd/fre/2002/06/pdfkremer.pdf 5 (Le FMI et la dette odieuse) ;
- http://www.lillepop.org/IMG/pdf/vademecum2003.pdf (Vade-mecum 2003 du CADTM) ;
- http //www.imf.org/external/pubs/ft/wp/2004/wp0446.pdf (Dette interne) ;
- http://www adeanet.org/newsletter/Vol13No2_fr/02.html (Dette et éducation) ;
- http.//www.oxfam.org/eng/pdfs/pp0206_no25_debt_relief_and_the_HIV_crisis.pdf (Dette et santé).

« L'ACCUMULATION EST IMPOSSIBLE PARCE QUE LA REDISTRIBUTION EST SANS LIMITE »

PIERRE JANIN

PAYS CITÉS Bénin, Cameroun, Côte-d'Ivoire, Kenya, Nigeria, Ouganda, Sénégal, Togo

IR CORRÉLÉES argent migrants, commerçants, corruption, économie informelle, élevage contemplatif, entrepreneurs, État importé, industrialisation, jeunes, pauvres, polygames, retour cerveaux, solidarité africaine

«Lorsque l'on contente suffisamment ceux qui vous soutiennent, l'ensemble des pratiques d'accumulation apparaissent légitimes.»[1]

L'accumulation de capital financier est considérée comme indispensable au développement si bien que le taux d'épargne national constitue un indicateur-clé. En Afrique subsaharienne, ce taux ne représente que 12% du Produit Intérieur Brut et il est souvent compromis par la fuite des capitaux. Ceci est d'autant plus préoccupant que les investisseurs domestiques sont rares, les banques frileuses et les investisseurs étrangers peu intéressés par le sous-continent. Cependant l'économie informelle[2] ne saurait permettre l'accumulation nécessaire à un décollage et les investissements publics restent très limités. Enfin, l'enrichissement productif et la réussite individuelle y seraient sous contrôle communautaire et la thésaurisation difficile. Dans le même temps, des fortunes illégales s'y édifient à l'ombre des régimes et de l'État.

Depuis longtemps, la redistribution sociale à laquelle doivent quotidiennement faire face tous les Africains apparaît comme un obstacle à l'enrichissement collectif comme à la promotion individuelle et familiale. À ceci s'ajouteraient une propension sociétale pour l'ostentation inutile, la prodigalité sans fin et le gaspillage immédiat. Pourquoi ce discrédit définitif?

Des individus sous pression...

En fait, c'est la place de l'individu et le statut de la personne dans les sociétés à base communautaire qui est en cause. D'une manière générale, les marges de

manœuvre de l'individu semblent relativement étroites, et toujours « grignotées » par la famille, la communauté du quartier ou du village. Derrière la redistribution émerge donc la question de la solidarité sous contrainte sur fond de pauvreté. Car la vraie ressource, la richesse durable, réside moins dans les biens que l'on possède que dans le contrôle que l'on exerce sur les individus. Épargner et investir semble difficile puisque chacun est littéralement « dépossédé de soi » par les autres.

De fait, celui « qui a les moyens » doit très souvent faire face à une succession de demandes d'aides ou de soutiens sans justification. Pour les individus les plus entreprenants, accumuler n'est souvent qu'une chimère. Ceci explique l'angoisse que l'omniprésence de la famille entretient et l'ingéniosité des parades échafaudées pour éviter les sollicitations. D'autant que la capacité effective de redistribution est toujours moins importante qu'espérée. Le professeur d'université aura du mal à persuader sa parenté qu'il touche un salaire qui ne dépasse pas les revenus de son petit frère boutiquier ! Tout cela alimente petite et grande corruption.

La pression redistributrice peut compromettre un investissement déjà programmé et, pour ne pas subir des demandes d'aides et de soutiens, certains fuient leur village natal et évitent d'y retourner seuls, en pays baoulé (Côte-d'Ivoire) ou béti-bulu (Cameroun). Des enfants peuvent être déscolarisés, car l'argent de « l'écolage » a été redistribué.

Au demeurant, derrière le don se dissimule la logique de la dette, reportée (dans le temps), transférée (sur les descendants), multipliée (par les « intérêts » socialisés), inextinguible (la mémoire est longue !). C'est le « donnant-donnant ». Un bienfait inaugure une relation de dépendance entre les partenaires. À tel point que pauvres et vulnérables qui n'ont à offrir que leur force de travail ou leur corps sont exclus des clientèles et de la solidarité, après plusieurs décennies de crise.

Une redistribution créatrice de lien social

La redistribution est généralement mal perçue dans les pays du Nord. Car l'observateur se focalise surtout sur la valeur des biens transmis et moins sur la nature des rapports sociaux qui s'y exprime.

Chaque individu est amené à assumer vis-à-vis de sa communauté familiale un ensemble de droits potentiels, d'obligations concrètes et d'intérêts partagés. Le don en retour n'a rien d'obligatoire. Et si chacun a intérêt à redistribuer, les plus démunis y ont toutefois un plus grand avantage, la redistribution étant proportionnée au statut social et aux disponibilités effectives. Ce faisant, on cherche autant à se prémunir contre le risque qu'à maintenir, créer et nourrir le lien social entre les personnes.

Aucune catégorie sociale, aucune sphère de la vie (publique ou privée) ne semble épargnée. À chaque moment de la vie, de petits riens symboliques ou des biens plus consistants peuvent être redistribués. Certes, possédants et élites sont systé-

matiquement sollicités. Même les plus « petits » sont mis à contribution dans la mesure où l'on est toujours le « grand de quelqu'un ». Chacun fournit ainsi en fonction de ses moyens. Ainsi considérée, la redistribution sert fondamentalement à produire, éprouver et maintenir du lien social, qu'il s'agisse de parenté, d'alliance, de clientèles ou de dépendants.

Donner est ainsi un des cinq piliers de l'Islam (*sadaka* chez les Hausa) et fait appel à la vertu caritative du nouveau converti pentecôtiste. Tel chef de famille fait égorger un mouton pour en répartir les meilleurs morceaux entre les « parents » et les indigents du quartier. En situation de disette, la redistribution alimentaire acquiert une indéniable dimension solidaire. Les vieux sahéliens, qui ne peuvent cultiver, seront ainsi communément pris en charge par la grande famille. Ainsi pourront-ils faire face à la longue période de soudure[3] qui s'annonce.

Une redistribution sélective

Si chacun est demandeur de soutiens, il cherche cependant à limiter, en retour, sa participation communautaire. On observe ainsi de nombreux processus imparfaits négociés de rétention, de tentatives d'arbitrages, traduisant la lutte individuelle contre la communauté. Les transferts n'ont lieu que dans la mesure où ils sont possibles, matériellement ou financièrement. En ville, les refus sont désormais fréquents, et « admis » par les sociétés.

Parallèlement, la réciprocité est systématiquement recherchée. Lorsque des disparités trop importantes se font jour, l'individu qui redistribue le plus tend à interrompre le phénomène. Il y a également réciprocité parce qu'il est difficile de ne pas participer et de s'y soustraire.

Avec la forte contraction récente des revenus, les contributeurs sélectionnent les partenaires à aider afin d'éviter de mettre en péril leur budget familial. Les dons en argent ont rapidement fondu. Les envois de produits manufacturés se sont faits plus rares, mais on maintient les formes traditionnelles d'assistance (hébergement de malades et de scolaires). Les aides iront vers ceux qui seront susceptibles d'offrir quelque chose en retour. Ainsi, on n'hésitera pas à aider un boutiquier dynamique plutôt qu'un parasite social (éternel chômeur, scolaire en rupture de ban). Et on aura tendance à privilégier leurs parents proches. Les plus âgés ne seront pas délaissés, en vertu du principe de seniorité et de respect.

De nombreuses parades visant à biaiser, détourner, reporter, diminuer les aides existent. Un commerçant bamiléké du Cameroun pourra adopter une stratégie de gestion « compartimentée ». Il placera son « petit frère » dans une boutique excentrée préférant tirer un trait sur d'hypothétiques bénéfices. On dissimulera des biens pour éviter le parasitisme social.

A contrario, dans certaines sociétés où la réussite individuelle est encouragée de manière collective comme chez les Igbo du Nigeria[4], les soutiens sont mobilisés

efficacement pour ceux qui montrent courage et endurance. Les fortes densités rencontrées dans l'Igboland (plus de 500 hab. au km^2) impliquent une compétition entre individus. Le patron igbo (*hoga*) ouvrira un commerce pour son apprenti qui se privera, afin d'épargner pour les cotisations de la communauté ou la tontine des commerçants de la même rue. Associations et corporations, réseaux de solidarité souterrains joueront en sa faveur pour favoriser une accumulation fondée sur des positions monopolistes et des achats groupés.

En fait, pour les riches qui sont « en haut du haut », les enjeux sont multiples (richesse et réussite personnelles, quête du pouvoir et asservissement des autres) alors que l'immense majorité lutte pour la survie. Pour une grande partie de la population, la tontine, cette forme associative de thésaurisation minuscule ou importante est un instrument de protection, mais peut constituer aussi, un point de départ pour accumuler.

La mobilisation sélective du système tontinier pour accumuler

Au sens strict, la tontine est une association financière informelle d'épargne tournante (chaque membre de l'association verse une somme identique et reçoit, à tour de rôle, le montant total des cotisations) à motivation sociale d'abord. Les membres appartiennent à une même communauté quel qu'en soit la caractéristique identitaire, ce qui est source de confiance. Ils se réunissent pour partager un moment amical tout en s'assurant une assistance mutuelle en cas de dépenses imprévues (funérailles, mariage, scolarité, maladie, etc.). Fait social total, la tontine reflète le niveau d'activisme du groupe social dont elle est issue. Les cotisations peuvent varier entre 50 francs cfa et plusieurs millions de francs cfa par mois selon qu'il s'agit de petites commerçantes ou de chefs d'entreprises ! Réunissant des individus de niveau socio-économique comparable, son homogénéité ne lui donne pas un rôle de redistribution sociale au profit des plus démunis. Flexible, et à coûts fixes très faibles, elle fonctionne de manière consensuelle, selon un système vécu comme démocratique.

Ces associations permettent de financer des investissements individuels (plantation, commerce, artisanat, taxi), rarement collectifs. Au Sénégal, certaines tontines urbaines ont pour objectif d'organiser son enterrement au village. En Ouganda, les *munno mukabi*, et, au Kenya les *Harambees*, sont des groupes tontiniers de pauvres visant à faire face aux événements imprévus du cycle de vie[5].

Les systèmes financiers plus formels (agence postale, caisse populaire, *Credit Union*, etc.) permettent de sécuriser les sommes collectées, car le bon fonctionnement du système repose sur le trésorier, membre du groupe qui conserve les cotisations. Mais les détournements ne sont pas rares !

On distingue cependant la tontine mutuelle tournante basée sur la solidarité des membres qui se connaissent parfaitement bien, de la tontine commerciale

(banquier ambulant) dans laquelle les fonds sont collectés par un tiers, et la tontine financière qui fait intervenir le versement d'un intérêt par celui qui lève les fonds mis aux enchères. Si la première relève de la mutualisation des risques sociaux, les deux dernières participent, à leur manière, au processus d'accumulation d'un nombre limité de petits groupes marchands.

Les banquiers ambulants sillonnent marchés et quartiers yoruba du Togo, Bénin et Nigeria, collectent l'épargne et font des avances. Pas de réunion amicale, ni de solidarité de secours. Ils ont une relation personnalisée avec leurs clientes (à 80 %) qui leurs confient régulièrement une somme d'argent qui leur est restituée après prélèvement d'une commission.

La tontine financière reste une mutuelle. Ici, le produit de la cotisation est mis aux enchères et cédé au plus offrant. Chez les Bamiléké du Cameroun, ce sont des amis ou des membres parrainés (le parrain se portant garant du nouvel arrivant) qui décident de mettre en commun leur épargne. Mettant en jeu des sommes considérables, cette tontine regroupe surtout de grands commerçants et entrepreneurs. Les enchères démarrent sur un montant minimal de mise à prix, prévu dans les statuts, et celui qui offre l'enchère la plus élevée remporte la cagnotte. Ce dernier reçoit son lot, qui est le produit de l'épargne collectée, dont on déduit le montant de l'enchère. La prime d'enchère est portée sur le marché secondaire, et divisée en petits lots qui sont revendus également aux enchères. Ici, les taux d'intérêt ont donc été introduits pour rémunérer l'épargne effectuée.

Malgré sa vitalité, le système tontinier ne permet pas de transformer les ressources de court terme en emplois longs pour financer les besoins de financement en raison de la courte durée des cycles de cotisations (un an maximum). La durée des prêts est très courte quand on en a sollicités, en général quelques mois, ce qui n'autorise que des projets de court terme ou à fort rendement financier. Les taux d'intérêts pratiqués peuvent être très élevés et les ressources sont souvent limitées. Enfin, les défaillances sont de plus en plus fréquentes, entamant le sentiment de confiance.

Ce système pourrait toutefois être le lieu d'une accumulation collective, si chaque participant versait une somme d'argent non redistribuée au profit de la collectivité réunie dans la tontine (école, dispensaire, etc.). Cela suppose cependant que tous les membres en retirent un avantage semblable et qu'ils participent à l'effort commun.

■

Avec la crise, la redistribution, souvent instrumentalisée, est devenue sélective, ce qui ne conduit pas à une accumulation favorable à l'investissement productif. Elle ne favorise pas non plus les plus nécessiteux. Elle présuppose, certes, l'intériorisation individuelle d'une pression communautaire, mais ne peut durablement

fonctionner sous la contrainte. Elle est nourrie par une adhésion profonde aux valeurs communautaires, qui se retrouvent dans les tontines mutuelles tournantes, lieux de mutualisation des risques. Seules les tontines commerciales ou financières offrent quelques possibilités d'accumulation individuelle, là où elles sont pratiquées.

Comment faire de cet instrument un outil de financement du développement ? Par la bancarisation comme à Taiwan[6] ou dans une alliance avec les banques traditionnelles ? Cette solution sécuriserait le système. La banque mutuelle[7] pourrait constituer une solution idoine. Panacée actuelle, le micro-crédit visant les plus pauvres développe les possibilités ouvertes par les tontines pour gérer de l'« *argent chaud*[8] » dans les projets de développement avec succès, suite à l'expérience de la *Grameen Bank*[9] mais n'a pas acquis leur poids dans tous les milieux.

NOTES

1. http://afrique.cauris.free.fr/chabal_daloz.html (Autour des thèses de Chabbal et Daloz).
2. L'idée la plus répandue est que les systèmes financiers rudimentaires (tontines, banquiers ambulants, etc.) ne peuvent mobiliser des ressources pour les investisseurs.
3. Période où s'épuisent les greniers dans l'attente de la nouvelle récolte.
4. http://www.codesria.org/Archives/ga10/papers_ga10_12/Diaspora_Nkene.htm12/Diaspora_Nkene.htm (Nkene J.-B., 2002, *Migrations forcées et développement : la contribution des réfugiés nigérians à Douala*).
5. https://tamis.dai.com/virtconf.nsf/0/811CBE1E51D2C6A085256975004AD720/$File/Risks&Insurance.doc?OpenElement.
6. Taiwan a réussi en 1976 avec la bancarisation de ses tontines. Pairault T., (1990), « Sociétés de tontines et Banques de petites et moyennes entreprises à Taiwan », pp. 281-308, *in* : Lelart M., *éd.*, *La Tontine : pratique informelle d'épargne et de crédit dans les pays en voie de développement*, Paris, AUPELF-UREF, John Libbey Eurotext.
7. On peut citer l'exemple intéressant de l'Afriland First Bank, banque internationale de droit privé camerounais qui reçoit les dépôts des mutuelles locales souvent issues des tontines du pays bamiléké et assure ainsi la sécurisation des avoirs financiers.
8. « L'argent chaud » est celui que l'on rembourse à la différence de « l'argent froid » provenant des institutions anonymes internationales ou d'État.
9. L'expérience des femmes pauvres du Bangladesh accordant une garantie communautaire aux petits prêts contractés auprès de la Grameen Bank par des femmes sans patrimoine (pas d'hypothèque possible) a fait école dans toute la planète.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Daloz J.-P., (2003), « "Big Men" in Sub-Saharan Africa: How Elites Accumulate Positions and Resources », *Comparative Sociology*, pp. 271-285.
- Geschiere P., Konings P., *éds.*, (1993), *Itinéraires d'accumulation au Cameroun*, Paris, Karthala, 368 p.

- Lelart M., *éd.*, (1990), *La Tontine : pratique informelle d'épargne et de crédit dans les pays en voie de développement*, Montrouge, AUPELF-UREF, John Libbey Eurotext, 356 p.
- Mahieu F.-R., (1990), *Les Fondements de la crise économique en Afrique : entre la pression communautaire et le marche international*, Paris, L'Harmattan, 197 p
- Marie A., *éd.*, (1997), *L'Afrique des individus*, Paris, Karthala, 438 p
- Ndione S , (1994), *L'Économie urbaine en Afrique. Le don et le recours*, Karthala, 216 p.
- Rutherford S., (2002), *Comment les pauvres gèrent leur argent*, Paris, Karthala, 167 p.
- Warnier J.-P., (1993), *L'Esprit d'entreprise au Cameroun*, Paris, Karthala, 301 p.

SITES ET ADRESSES ÉLECTRONIQUES RECOMMANDÉS

- http.//www.teol.ku.dk/cas/nyhomepage/mapper/Occasional%20Papers/Pap%20Holmquist3.doc (Businesss and politics in Kenya, 2001);
- http //www.coady.stfx.ca/resourceBin/public/mofi/file/Financial%20institutions%20serving%20remote%20rural/Comparative%20Analysis%20of%20Member%20Based%20MFIs%20-%20Chao-Beroff%20-%20AJ%5D.pdf (Comparaison tontines Afrique orientale et occidentale);
- http://www.itcltd.com/microleasing/docs/microsave%20potential%20for%20leasing.pdf20potential%20for%20leasing pdf (Financement des PME en Ouganda et au Kenya);
- http·//www.arts.uwa.edu au/MotsPluriels/MP1199ekomoarticle2.htmloarticle2 html (Ekomo intro);
- http://evans.washington.edu/fac/Gugerty/pdf/Gugerty-You-Cannot-Save-Alone.pdf (Roscas [tontines], Kenya, 2005);
- http://www-ilo-mirror.cornell.edu/public/french/employment/ent/papers/wpap-4.htm (Banquiers ambulants, Bénin);
- http //www.isser.org/68%20Hogset.pdf (Heidi Hogset, 2005, « Exclusion sociale et échec de l'assurance pour les plus pauvres La finance informelle à travers les réseaux sociaux du secteur des petits propriétaires au Kenya », 63 p.).

« LA CORRUPTION EST UNE "AFFAIRE AFRICAINE", IMPLIQUANT L'ÉTAT ET LES RESPONSABLES PUBLICS »

RENÉ OWONA

PAYS CITÉS Afrique du Sud, Burkina Faso, Cameroun, Côte-d'Ivoire, Kenya, Nigeria, République Démocratique du Congo, Sénégal, Somalie

IR CORRÉLÉES accumulation, argent migrants, commerçants, contrôle social, décentralisation, démocratie étrangère, dette, économie informelle, économie de rente, entrepreneurs, État importé, fonctionnaires, richesses naturelles, solidarité africaine

«La corruption fait non seulement intrinsèquement partie de la vie des sociétés africaines, mais [...] elle en constitue une des spécialités[1]. »

Jusqu'à une époque récente, il semblait couramment admis par beaucoup que la corruption était un mal endémique africain, dont les protagonistes étaient les fonctionnaires et les dirigeants politiques. La « grande corruption », celle des dictateurs (Mobutu, etc.) ou l'importance des pots-de-vin versés par les compagnies pétrolières (Elf-Aquitaine, Shell, etc.) aux dirigeants des « émirats » du golfe de Guinée[2] ont donné à l'Afrique subsaharienne une image de pays où la corruption était structurelle et entretenue par les ex-puissances coloniales. Enfin, l'impunité des délits relevant de la corruption en aurait favorisé l'extension généralisée. Les juges africains, nommés par les partis au pouvoir, s'ils ne sont pas corrompus, ne peuvent ou ne veulent prendre position contre leur gouvernement.

La City de Londres et l'argent des dictateurs[3]. Le gel de près d'un milliard de dollars US d'Arap Moï et le recyclage des 5 milliards US de fonds sales d'Abacha montrent que la gestion des patrimoines des dictateurs est une activité très lucrative. S'y jouent la rémunération du banquier en fin d'année et cela est favorisé par l'accès de la haute finance britannique dans l'industrie pétrolière ou le négoce de matières premières, activités propices aux pots-de-vin aux dirigeants.

La corruption apparaît ainsi de prime abord comme une « affaire africaine », une plaie supplémentaire parmi celles qui ravagent le continent noir. Qu'en est-il en réalité ?

Une pandémie interne qui contamine tout le tissu social africain

Que penser à l'heure actuelle de cette idée sinon qu'elle contient une part de vérité ? En effet, les pratiques patrimoniales, opposées à l'intérêt général, qui caractérisent les sociétés où prévalent les relations familiales et ethniques, pervertissent les administrations et les économies en Afrique subsaharienne. On ne peut pas nier non plus que le clientélisme, exacerbé depuis l'instauration du multipartisme, offre à la corruption un terreau favorable. « *Pendant longtemps, historiens et politologues ont considéré comme une évidence le fait que les sociétés occidentales ne pouvaient connaître qu'une dose infime de corruption… Aux sociétés « primitives » infestées de corruption en raison de leur inachèvement, on opposait l'image de l'État moderne, tourné vers la défense du bien collectif.*[4] »

Dans ce qu'Houphouet-Boigny avait appelé la « Françafrique », afin de caractériser les relations entre la France et les pays africains du pré carré francophone, les réseaux étaient tellement imbriqués que « *l'Afrique sans la France, c'est une voiture sans chauffeur. La France sans l'Afrique est une voiture sans carburant*[5] ».

Mais la corruption n'est pas une pandémie importée ou imposée de l'extérieur. Au sein des sociétés africaines elles-mêmes, certaines pratiques corruptrices sont fortement ancrées dans les mœurs et tolérées par la société. Et l'on ne peut pas vivre un seul jour désormais sans être confronté à ce mal, où que l'on soit dans l'échelle sociale. Les ruraux enclavés sont toutefois moins soumis à ce fléau.

La corruption au quotidien[6]. Le citadin kenyan verse en moyenne 16 pots de vin, soit 104 dollars US pour un revenu moyen mensuel de 331 dollars US en 2003. 97 % de ces sommes vont à des fonctionnaires dont 69 % à des policiers. Les agents du ministère des travaux publics et ceux des services de l'immigration viennent en deuxième et troisième position.

Quand des villageois félicitent et expriment leur gratitude à l'égard du « grand » de l'élite locale qui distribue des billets de banque et bâtit dans la localité un « château » avec du marbre, sans commune mesure avec un salaire d'agent public et que les autorités administratives et religieuses expriment leur gratitude à l'égard de cet étrange bienfaiteur, c'est un encouragement au détournement des deniers publics. Le père de famille qui offre un cabri au directeur du collège pour l'admission de son fils en classe supérieure se rend coupable de corruption d'agent public. La mère qui ferme les yeux devant la belle paire de chaussures ramenée le soir par son fils, sans se poser la question de l'origine de l'argent, confirme le dicton fallacieux en usage au Cameroun, « débrouiller n'est pas voler ». Le prélat enfin qui accepte pour sa cathédrale, de somptueux dons en espèces sonnantes et trébuchantes d'origine douteuse est complice de la corruption. Il apparaît ainsi que la corruption est un virus qui s'attaque à tout le tissu social africain. Et cette plaie touche aussi bien des pays africains dirigés par des dictateurs que l'Afrique du Sud ou le Sénégal démocratiques où justice et presse sont indépendants. Ainsi, Thabo

Mbeki[7] a-t-il limogé en juin 2005 son vice-président Jacob Zuma, l'un des responsables les plus populaires du Congrès national africain (ANC), pour avoir monnayé son influence politique pour des contrats d'armement avec la firme française Thales. Au Sénégal[8], à travers le court-circuitage des normes de transparence, de concurrence et d'impartialité réglementant les marchés publics, et par le paiement d'un prix supérieur à celui qui pourrait être accepté par le privé, les décideurs créent une rente illicite qu'ils partagent avec l'entrepreneur ou le fournisseur par le biais du versement d'une commission par ce dernier. Faut-il incriminer l'État dans la perpétuation du mal ? L'exemple somalien donne à réfléchir.

Pas d'État, pas de corruption[9] ? M. Mohammed Yassin Olad, homme d'affaires somali, dirige la compagnie d'aviation Daallo Airlines créée en 1991 qui fonctionne dans un pays sans État central. Il déclare à la Banque mondiale « Nous n'avons pas de corruption, car il n'y a pas de gouvernement à corrompre ». Par contre, les hostilités ont créé des besoins de transport pour fuir le pays, ce qui a permis la création de 6 compagnies aériennes qui ont construit les aéroports et en assurent l'entretien.

Au total, on ne peut que s'interroger sur les valeurs « *et normes qui semblent niées et bafouées dans les comportements sociaux de chacun*[10] » et qu'il faudrait reconquérir pour juguler une telle pandémie.

Le caractère transnational de la corruption

L'équation « Afrique = corruption » a d'autant plus persisté qu'un grand mutisme a régné dans les médias et la justice, sur celle qui sévit dans d'autres continents. Le changement n'a commencé à intervenir dans les esprits que depuis la retentissante opération dite « Manu pulite » en Italie. Les juges de ce pays, à leurs risques et périls, ont décidé, après l'assassinat du juge anti-mafia Giovanni Falcone en 1992, de démonter les rouages d'un système généralisé de corruption impliquant aussi bien les dirigeants politiques et les chefs d'entreprise que les mafias criminelles. Aujourd'hui, le binôme presse/justice sert quotidiennement à l'opinion publique des récits de scandales politico-financiers à répétition, avec l'inculpation de politiques, de hauts fonctionnaires et de chefs d'entreprises.

Si les révélations concernant les fortunes amassées à l'extérieur par des ex-dictateurs ont choqué les Africains au même titre que le trafic des diamants, l'affaire « Carrefour du développement » où fut condamné un ancien ministre français de la coopération ou l'affaire Elf Aquitaine illustrent le caractère transnational de la corruption. Au Japon, seconde puissance économique mondiale, neuf des quinze Premiers Ministres qui ont gouverné de 1955 à 1993, ont été inculpés par la justice pour corruption. La Russie, pays en transition vers l'économie de marché, est dévastée par de terribles mafias criminelles, souvent soutenues par d'anciens dirigeants communistes reconvertis aux délices du capitalisme. Enfin, comment, ne pas évoquer

les scandales Enron et Worldcom dont les effets ont menacé l'économie de la principale puissance capitaliste, quand on sait que la faillite brutale des entreprises concernées provient de la falsification des comptes pour justifier la distribution de gros dividendes aux actionnaires, l'évasion fiscale ou le financement des campagnes électorales des partis politiques américains ?

Dès lors, les Africains découvrent que les pays développés sont eux-mêmes gangrenés par la corruption. Bref, « l'homme blanc vole lui aussi ».

Corruption socialement acceptée, politiquement condamnée et économiquement « maximisée »

Au plan historique, la corruption apparaît comme aussi vieille que le monde. Les prophètes de la Bible la fustigeaient en annonçant des châtiments exemplaires aussi bien contre les rois que contre leurs peuples. Le prophète Mahomet, fondateur de l'islam, considère la corruption comme un vol qui déplait à Dieu. Et avant ces religions monothéistes, Platon estimait déjà que la corruption à Athènes constituait un grave danger qui menace la République des citoyens.

D'ailleurs, une typologie de la corruption[11] applicable à toute société a été établie : la corruption noire concerne les pratiques corruptrices unanimement condamnées par la population et les élites ; la corruption blanche a trait à des actes, pourtant corrupteurs, mais généralement admis par la société et, entre les deux, se situe la corruption grise[12]. Les chercheurs de l'école dite fonctionnaliste distinguent, d'une part, la corruption de proximité, qui s'appuie sur une identification de l'individu au groupe primaire ou ethnique et à laquelle ils reconnaissent quelques effets positifs pour la cohésion sociale et le développement et, d'autre part, la corruption marchande, caractéristique de transactions anonymes entre détenteurs du pouvoir (corrompus) et personnes privées, détentrices de biens et d'argent (corrupteurs).

À l'heure actuelle, on assimile parfois le phénomène de la corruption à une transaction sur un marché ; l'offreur et le demandeur faisant chacun une évaluation des coûts, des bénéfices et des risques de l'opération avant le contrat. Cette théorie repose sur l'idée que l'*homo economicus* cherche à maximiser son profit et sa satisfaction. Elle néglige cependant tous les aspects non économiques du comportement humain lié à la corruption qui ne saurait être réduite à une transaction commerciale.

Les dénonciations et les luttes contre la corruption et leurs effets

Les hommes ont toujours caressé le rêve d'éradiquer la corruption. Robespierre voulait guérir le mal par la guillotine. Son exemple a inspiré certaines révolutions du vingtième siècle, de Pol Pot (Cambodge) à Sankara qui a créé un tribunal populaire pour juger les corrompus et a donné à la Haute-Volta le nouveau nom de

Burkina Faso, le « pays des hommes intègres ». Mais le bilan de ces tentatives est plutôt mitigé. On a considéré à tort la corruption comme un mal extérieur et passager, susceptible d'être éradiqué facilement par une justice plus ou moins expéditive alors qu'elle apparaît comme un mal enraciné profondément au sein de la société dans son ensemble. Il faut la dénoncer et la combattre comme telle.

La corruption au « pays des hommes intègres »[13]. En 2002, pour 2 000 citadins de Bobo Dioulasso et de Ouagadougou, la corruption s'accroît et l'on impute son développement à la recherche du gain facile mais aussi à l'impunité ambiante. Police et gendarmerie se singularisent dans la petite corruption suivis de la santé et la douane. Dans la grande corruption, douane, marchés publics et justice tiennent le haut du pavé On n'attend que peu des actions gouvernementales et on est pessimiste. Si la lutte contre la corruption ne mobilise pas comme la lutte contre le sida, on reste cependant très intolérant à son égard comparée à d'autres pays d'Afrique de l'Ouest.

Au demeurant, c'est une seule forme de corruption qui fait souvent l'objet d'études, de dénonciations et de publications. Il s'agit de celle qui lie agents publics corrompus et acteurs privés corrupteurs. À titre d'exemple, *Transparency international*, ONG créée par d'anciens membre de la Banque mondiale en Allemagne, publie annuellement une liste des pays en fonction de la perception de la corruption qui y règne. Le Groupe d'Action Financière contre le blanchiment de l'argent sale et les paradis fiscaux (GAFI) traque les pays et territoires récalcitrants vis-à-vis des nouvelles règles d'assainissement financier international ; l'OCDE a fait adopter par ses membres en 1997 des recommandations interdisant la corruption d'agents publics étrangers, rejoignant ainsi les principes du *Foreign Corrupt Practices Act* adopté par le Congrès des USA en 1977. Le FMI et la Banque mondiale posent comme une de leurs conditionnalités la bonne gouvernance et la lutte contre la corruption. Effrayées par la menace de boycott de leurs marchandises brandie par les altermondialistes, les multinationales se sont mises à la mode du jour en se dotant de codes d'éthique condamnant les pratiques corruptrices. C'est ainsi que *« la définition d'une éthique est devenue un exercice obligé pour toute entreprise à dimension internationale qui veut se donner un air de modernité*[14] *»*.

■

Malgré son développement exponentiel dans le sous-continent, la corruption ne peut être considérée comme une tare congénitale de sociétés pratiquant le « petit cadeau ». Fléau frappant tous les pays, elle est aussi liée au blanchiment de l'argent sale, aux paradis fiscaux, au crime organisé, aux mafias, au grand banditisme et au terrorisme. Elle a sans doute été accélérée par la remise en cause du service public dans le cadre de l'idéologie libérale et par les défaillances de l'État et surtout par l'appauvrissement massif de la population. Phénomène mis en exergue par les

médias et la justice et par les institutions de Bretton Woods, la corruption doit être considérée comme un mal à éradiquer.

L'originalité de la corruption en Afrique repose sur son acceptation dans l'échange social dans le cadre du renforcement des réseaux clientélistes et elle prolonge, en même temps, la corruption économique et politique née de l'échange marchand et de sa régulation étatique, phénomène plus universel. L'éradication de la corruption suppose la remise en cause de normes sociales enracinées dans les sociétés africaines. Mais si « *chacun est sincèrement pour le respect de la chose publique et pour que la bureaucratie soit au service des citoyens, [...] chacun participe par ses actes quotidiens à la reproduction du système qu'il dénonce*[15]. »

Enfin, à l'heure de la mondialisation, une coopération internationale doit s'organiser autour de ce combat. Comme l'ont proposé certains juges européens, il est utile de créer une juridiction internationale chargée de qualifier et de sanctionner les crimes de grande corruption.

NOTES

1 Decraene Ph., (1984), *Revue Pouvoirs*, n° 31, p 98.

2. A. Tarallo, le monsieur Afrique d'Elf versait 60 millions de dollars US annuellement sur des fonds secrets au Liechtenstein et en Suisse dans les années 1970. Cet argent servait de commission aux dirigeants du Gabon, Congo-Brazzaville, Cameroun, Angola et Nigeria Si le prix du pétrole était de 20 dollars US par baril, la commission s'élevait à 20 cents! Source . http://www bdpgabon.org/content/view/1395/71/

3. Marc Roche, *Le Monde*, 06.07 05, http://www.lemonde.fr/web/article/0,1-0@2-3220,36-669490@51-669395,0 html.

4. Rocca J.-L., (1993), *la Corruption*, Imprimerie le Corrézien, p. 9

5 Interview de Bongo à *Libération*, 18/09/1996.

6 http://www.globalcorruptionreport.org/download/gcr2003/22_East_Africa_FRENCH.pdf2003/22 (Enquête corruption au Kenya).

7. http.//www.bladi.net/modules/newbb/sujet-46938-12-afrique-sud-crise-corruption.

8. http://www afrology.com/eco/corruption.html

9. http://www.banquemondiale.org/EXT/French.nsf/0/5D49EB49F49FCD2985256FD3007966B8?Opendocument (18 mars 2005).

10. Courade G., (2000), *Le Désarroi camerounais*, Paris, Karthala, p. 39.

11 C'est Arnold Heidenheimer, qui, en 1970, a posé les premières bases d'une analyse scientifique du phénomène de la corruption.

12. Heidenheimer A , (1970), *Readings in Comparative Analysis*, New York, Reynard and Winston

13. http://www.renlac.org/article.php3?id_article=3 (Corruption, Burkina, 2002)

14. Bouyeure C., (2001), *Rapport moral sur l'Argent dans le monde en 2001*, p. 185

15. Olivier de Sardan J.-P., (1996), « L'économie morale de la corruption en Afrique », *Politique africaine*, 63, pp. 97-116.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Heidenheimer A., (1989), *Political Corruption : A Handbook*, New-Brunswick.
- *Revue Tiers-Monde*, (2000), « Corruption, libéralisation, démocratisation » (sous la direction de Jean Cartier-Bresson), n° 161, 239 p.
- De Sardan O J.-P, (1996), «L'économie morale de la corruption en Afrique », *Politique africaine*, n° 63, pp. 97-116
- Bayart J.-F., (1989), *L'État en Afrique, la politique du ventre*, Paris, Fayard, 439 p.
- Transparency International, (2002), *Combattre la corruption. Enjeux et perspectives*, Paris, Karthala, 360 p.
- Transparency International, (2004), *Rapport mondial sur la corruption 2004*, Paris, Karthala, 432 p.

SITES ET ADRESSES ÉLECTRONIQUES RECOMMANDÉS

- http://www.transparency.org/cpi/2001/cpi2001.fr.html (Transparency International 2001. *Indice de la perception de la corruption dans le monde 2001)*,
- http://www.transparency.org/sourcebook/other_languages/french/dnld/chapitre-02.pdf (*Briser des mythes et relever le défi*) ;
- http://www lexpress.fr/info/monde/dossier/kenya/dossier asp?ida=393004 (Corruption au Kenya) ;
- http://www.africatime.com/Benin/nouvelle.asp?no_nouvelle=192335&no_categorie=4 (Corruption au Bénin: Les dimensions culturelles du fléau ; BeninInfo.com, 31/05/2005).

« LE SIDA VA RAYER L'AFRIQUE DE LA CARTE DU MONDE »

FRED EBOKO

PAYS CITÉS Afrique du Sud, Botswana, Cameroun, Côte-d'Ivoire, Éthiopie, Ghana, Guinée, Kenya, Lesotho, Malawi, Mauritanie, Mozambique, Namibie, Niger, Nigeria, Ouganda, République Centrafricaine, Rwanda, Sénégal, Swaziland, Zambie, Zimbabwe

IR CORRÉLÉES enfants de la rue, esclavage actuel, démocratie étrangère, fécondité-démographie, femmes soumises, jeunes, guerres, pauvres, polygames, scolarisation primaire universelle

L'Afrique subsaharienne est la région du monde qui paye le plus lourd tribut à la pandémie du sida. Fin 2004, le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida[1] (ONUSIDA) estimait que 35 à 44 millions de personnes vivaient avec le VIH/sida sur la planète dont près de 60 % en Afrique subsaharienne avec 25,4 millions de personnes infectées. Parmi les 3,1 millions de personnes décédées du sida en 2004 dans le monde, l'Afrique en a enterrées 2,3 millions[2], soit, en vingt-quatre heures, plus de deux fois l'équivalent des pertes humaines du World Trade Center. Parmi les jeunes de 15 à 24 ans, 6,9 % des femmes et 2,2 % des hommes vivaient avec le VIH fin 2004.

Cette tragédie indéniable produit néanmoins quelques raccourcis médiatiques qui laissent supposer que l'Afrique va être rayée de la carte du monde dans les décennies à venir.

Les effets catastrophiques estimés du sida malgré les incertitudes

Taux de séroprévalence au VIH/sida chez les 15-49 ans dans quelques pays africains					
%	27 à 39 %	19 à 26 %	13 à 28 %	5 à 13 %	Moins de 2 %
Pays	Botswana	Afrique du Sud	Malawi	Côte-d'Ivoire	Sénégal
	Lesotho	Namibie	Mozambique	Cameroun	Guinée
	Swaziland	Zimbabwe	Kenya	Éthiopie	Mauritanie
		Zambie	Centrafrique	Ouganda	Niger

Source ONUSIDA, Le point sur l'epidémie de sida, Genève, décembre 2003 et decembre 2004[3]

Le tableau ci-dessus montre une certaine diversité qui marque les dynamiques épidémiologiques en Afrique, suivant les zones géographiques et les pays. Alors que l'Afrique centrale et orientale était la « zone de prédilection »[4] de cette épidémie pendant les années 1980 et 1990, l'Afrique australe constitue à ce jour la sous-région la plus affectée par le sida.

La rapidité des réponses des populations à la pandémie reste encore mal mesurée. Ainsi, on note la montée en puissance de l'abstinence et de l'usage du préservatif dans les enquêtes EDS (Enquêtes démographie et santé) : de 9 à 22% au Cameroun entre 1991 et 1998, de 4 à 14% au Ghana entre 1988 et 1998, de 9 à 17% en Zambie entre 1992 et 1996, etc. En Afrique australe, on estimait en 2005 à 2% seulement le taux d'usage du préservatif chez les couples sexuellement actifs. Mais quelle valeur accorder à ces enquêtes déclaratives ?

Les dynamiques épidémiologiques changent avec le temps

Des dynamiques épidémiologiques d'une grande diversité, des ripostes collectives très différentes et, enfin des gains dissemblables sont en fait à l'œuvre. D'un pays à l'autre, d'une décennie à l'autre, les leçons retenues confirment une première conclusion empirique : les premiers d'hier peuvent être les derniers de demain et inversement. Dans la première décennie de l'épidémie, Cameroun et Nigeria étaient présentés comme des « miraculés », tandis que l'Ouganda connaissait un pic de contamination. Alors que le VIH se déclarait en même temps à Kinshasa, Kampala, Kigali et Lusaka, il est resté stable dans la capitale de l'ex-Zaire alors que sa prévalence explosait dans les trois autres capitales, sans explication évidente et simple. Avec l'entrée dans la troisième décennie du sida en Afrique, l'Ouganda est présenté comme un « modèle » à suivre avec une diminution de l'infection (prévalence de 13% en 1990 contre 4% en 2004), en particulier chez les adolescentes, alors que le Cameroun est le pays qui connaît la phase explosive la plus forte en Afrique centrale et occidentale. Deux décennies de mobilisation collective en Ouganda ont donné des résultats alors que le Cameroun paye un silence politique et une adhésion passive aux règles internationales.

Les spécificités d'Afrique australe : des « afflictions »[5] chez Thabo Mbéki au péril du « riche » Botswana

L'Afrique du Sud était à la fin des années 1990 dans l'œil du cyclone, avec une expansion du VIH qui semblait suivre la fin de l'apartheid. Moins de cinq ans plus tard, les populations les plus vulnérables semblent sortir petit à petit du cercle vicieux de l'exposition au risque et ce pays connaît à son tour des inversions de courbe qui attestent du travail de prévention réalisé auprès des jeunes en particulier.

Ce cas illustre les contradictions des relations Nord-Sud et la simplification des informations sur le sida en Afrique. Avant d'accueillir une conférence mondiale sur le sida en 2000 à Durban, l'hôte, le président Mbeki, dans une lettre publique d'avril 2000, remettait en cause les connaissances sur le sida, en particulier le lien de cause à effet entre le virus d'immunodéficience humaine (le VIH) et le syndrome d'immunodéficience acquise (sida). Partant, Thabo Mbeki opérait un rapprochement

entre pauvreté et sida en Afrique et s'opposait au discours médical dominant sur le sida comme sur les antirétroviraux, ARV. Dans le même temps, son pays s'était engagé à importer des ARV génériques, contre les accords sur la propriété intellectuelle et les lois du commerce, défendus par les multinationales pharmaceutiques et les grandes puissances.

Des analyses fines s'opposent à juste titre au tollé médiatique qui a déferlé contre le discours « irresponsable »[6] du leader sud-africain. Il s'est agi en effet pour le chef de l'État de rappeler la vocation de son pays à porter la « Renaissance africaine », dans un univers post apartheid chaotique que le sida amplifie[7]. Il voudrait que son pays s'impose en pôle majeur d'une parole de l'Afrique qui ne soit pas le simple écho des « vérités » des grandes puissances[8]. Dans le même temps, ses propos signent aussi un aveu de détresse et de relative impuissance vis-à-vis d'un choc épidémiologique qui touche plus de 5 millions de personnes en Afrique du Sud. Pour autant, les associations locales de lutte contre le sida, qui ont la capacité à s'opposer aux discours présidentiels, montrent que les médias occidentaux ont hypertrophié la portée des propos de Thabo Mbeki. La pression internationale des ONG et de la société civile sud-africaine a ainsi pu obtenir le retrait de la plainte des laboratoires pharmaceutiques contre l'État sud africain. La baisse des courbes de séroprévalence depuis une décennie dans ce pays résulte de la conjonction de plusieurs facteurs qui agissent dans une société en profonde mutation démocratique, corrélée à une situation sociale problématique sur laquelle se greffe la variante la plus pathogène du VIH (le sous-groupe C).

En revanche, le Botswana a atteint le seuil critique des 40 % de séroprévalence chez les 15-49 ans alors que ce pays est l'un des plus riches du sous-continent disposant du système de santé le plus performant. La relation stricte entre pauvreté et VIH est ici battue en brèche.

On ne comprend pas en effet la diffusion, les pauses et le reflux de la pandémie, tant les corrélations entre sida et autres phénomènes sont difficiles à établir : avec la guerre (confirmée au Mozambique, démentie en Angola), avec une urbanisation élevée (vraie en Afrique du Sud, mais pas au Sénégal), et avec la densité de population (vérifiée au Rwanda, mais pas au Botswana). La diversité africaine s'exprime à l'endroit de ce fléau. Son mode de transmission principal (les relations hétérosexuelles) est éminemment relationnel et peut être sujet potentiellement à un changement très élevé, suite à une prise de conscience des risques.

L'embellie ougandaise, la résistance sénégalaise, le Cameroun sous la pression du VIH

Si les jeunes femmes, en Ouganda par exemple, sortent petit à petit de la spirale de l'exposition au risque, c'est le fruit d'un travail collectif entrepris depuis une vingtaine d'années, tant au niveau politique et sanitaire (prévention) que dans le

monde des associations. À Kampala d'abord, et ensuite sur l'ensemble du territoire ougandais, des relais associatifs et des conseillers psychosociaux forment des structures de conseil (le *counselling*) qui assurent le pré-test, le test de dépistage du VIH proprement dit et l'accompagnement des patients. De plus, l'implication des personnes vivant avec le VIH dans cette prise en charge de la maladie a conduit à démystifier la maladie et à réduire considérablement la stigmatisation et l'exclusion que subissent ailleurs les séropositifs. À ce titre, *The Aids Support Organisation* (TASO) est un exemple célèbre de la dynamique communautaire/associative en Ouganda, grâce à l'initiative d'une femme dont le nom est aujourd'hui un emblème africain de la lutte contre le sida : Noreen Koleba. « *L'Ouganda continue à apporter la preuve que l'épidémie recule devant les interventions humaines [...] L'utilisation du préservatif chez les femmes célibataires de 15 à 24 ans a presque doublé entre 1995 et 2000/2001, et un nombre plus important des femmes de ce groupe d'âge ont retardé leur activité sexuelle ou pratiquent une totale abstinence*[9]. »

D'autres pays montrent aussi une capacité de réponse intéressante : le Sénégal est un pôle de prise en charge thérapeutique efficace avec l'Initiative Sénégalaise d'Accès aux Antirétroviraux (ISARV). Bien que la pandémie soit contenue sous le seuil des 2 % de personnes atteintes, ce pays bénéficie d'une grande réussite au niveau de la recherche virologique (le co-découvreur du VIH2 en 1984 est le Pr. Souleymane M'boup, de Dakar) et d'une cohérence politique importante en matière de lutte contre le sida. L'exemple sud-africain cumule l'acuité de la mobilisation collective (ONG, associations, partenaires internationaux) et l'infortune d'accueillir la variante la plus pathogène du VIH1 (la variante dite « C »).

Le Cameroun, *a contrario*, représente un des exemples les plus préoccupants. Il est entré dans ce qui est appelé « la phase explosive de l'épidémie ». Les patients infectés dans la décennie précédente passent dans la phase active de la maladie. Ce qui était le cas de l'Ouganda dans la décennie 1990 est devenu celui du Cameroun en ces années 2000. Aujourd'hui, l'un est en phase de stabilisation (Ouganda), l'autre en progression exponentielle (le Cameroun), alors que le premier était condamné et le deuxième miraculé dans les années 1980.

Rien ne peut être établi une fois pour toutes. Les mobilisations politiques et sociales, la capacité ou non à mobiliser les « opérateurs de transactions » (leaders, personnalités symboliques, relais communautaires, etc.) déterminent aussi la manière d'exploiter les ressources internationales (matérielles) et locales (humaines, politiques, etc.).

■

La propagation du sida s'avère hétérogène en fonction des réactions imprévisibles des sociétés. Le sida ne va pas rayer l'Afrique de la carte du monde. Il va seulement ralentir la progression attendue sans épidémie. La stagnation de la

population au Botswana comme en Afrique du Sud n'y changera rien[10]. Ensuite, la réappropriation en cours, de vitesse certes inégale d'un pays à l'autre, des politiques édictées au niveau international par les sociétés africaines, augure une ère qui va prendre du temps, mais qui est inéluctable. Paradoxalement, le sida est l'emblème de l'exclusion de l'Afrique de l'économie monde, mais il est aussi le plus grand défi que le continent va relever dans les décennies à venir. En d'autres termes, l'Afrique n'a pas le choix, sa survie en dépend et la perspective de l'accès du plus grand nombre aux ARV[11], elle aussi inéluctable, symbolise l'ampleur du défi africain. Certains pays comme l'Ouganda montrent la voie, contrairement aux prospectives, que l'on doit plus appréhender comme des signaux d'alarme que comme des prédictions fiables.

NOTES

1 Virus de l'immunodéficience humaine, syndrome immunodéficitaire acquis (VIH-sida)

2. ONUSIDA, (2004). http://www.unaids.org/wad2004/EPIupdate2004_html_fr/Epi04_05_fr.htm.

3. Voir aussi Eboko F, (2005), « Face au sida : des initiatives locales sous le désordre mondial », *Esprit* (août-septembre), pp. 200-211.

4. De Loenzien M., (2002), *Connaissances et attitudes face au VIH/SIDA*, Paris, L'Harmattan, coll « Populations », p. 27

5 Voir Fassin D., *dir.*, (2004), *Afflictions. L'Afrique du Sud de l'apartheid au sida*, Paris, Karthala, 295 p.

6. Voir Didier Fassin et Michel Kazachtkine, « Une controverse symptomatique », *Le Monde*, 16 mai 2000.

7. Fassin D., (2002), « Embodied history : uniqueness and exemplarity of South African AIDS », *African Journal of AIDS Research*, vol. 1, n° 1

8. Voir Eboko F, (2005), *ort. cit. Face A Face. Regards sur la santé*. http.//www.ssd.u-bordeaux2 fr/faf · n° 4.

9. ONUSIDA, (2002), p. 10

10 Pison G., (2002), « Le Sida va-t-il entraîner un recul de la population au sud du Sahara ? », *Populations et Sociétés*, n° 385, 4 p. http://www.ined.fr/publications/pop_et_soc/pes385/PES3852.html.

11. ARV : anti-rétroviraux. ANRS, (2003), *Economics of AIDS and Access to HIV/AIDS Care in Developing Countries. Issues and Challenges*, Paris, ANRS, 486 p.

POUR EN SAVOIR PLUS

- ANRS, (2003), *Economics of AIDS and Access to HIV/AIDS Care in Developing Countries. Issues and Challenges*, Paris, ANRS, 486 p.
- Becker C., Dozon J.-P., Obbo C, Touré M., *éds.*, (1999), *Vivre et penser le sida en Afrique*, Paris-Dakar, Codesria-Karthala-IRD, 707 p
- Bibeau G., (1991), « L'Afrique, terre imaginaire du sida. La subversion du discours scientifique par le jeu des fantasmes », *Anthropologie et Sociétés*, vol. 15 (n° 2-3), pp 125-147.
- Delaporte E, Laurent C, (2001), « Epidemiology of HIV Infection in sub-Saharan Africa », *AIDS Review*, n° 3, pp. 59-66

• Eboko F., (2003), « Le sida en Afrique. La perspective globale d'un drame local », pp 47-80 *in* : I. Gobatto, *dir., Les Pratiques de santé dans un monde globalisé*, Paris, Karthala-MSHA.

• Eboko F., (2005), « Face au sida : des initiatives locales sous le désordre mondial », *Esprit* (août-septembre), pp. 200-211.

• Fassin D , *dir.*, (2004), *Afflictions. L'Afrique du sud, de l'apartheid au sida*, Paris, Karthala, 295 p.

• Fassin D., (2000), « Une crise épidémiologique dans les sociétés post-apartheid : le sida en Afrique du Sud et en Namibie », *Afrique contemporaine*, pp. 105-135.

• *World Population Prospects : The 2004 Revision.*

SITES ET ADRESSES INTERNET RECOMMANDÉS

• *Face A Face. Regards sur la santé* http://www.ssd.u-bordeaux2.fr/faf ;

• ONUSIDA : http://www.unaids.org ;

• OMS : http://www.who.org ;

• ONUSIDA/OMS, *Le point sur l'épidémie de sida*, Genève, décembre 2002 ;

• http://www.ibe.unesco.org/International/Publications/Prospects/ProspectsPdf/122f/122fher.pdf (10 leçons sur le Sida);

• http://www.un.org/esa/population/publications/POP_HIVAIDS2005/AIDS_Wallchart_2005_Web.xls (Population and HIV-AIDS, 2005);

• http://www.legrandsoir.info/article.php3?id_article=1379 (Sida-Afrique : remplacer la population noire décimée par une main-d'œuvre asiatique, 25/02/04) ;

• http://www.unaids.org/wad2004/EPIupdate2004_html_fr/Epi04_05_fr.htm (Situation de l'Afrique subsaharienne en décembre 2004 par rapport à décembre 2002).

« CE SONT LES AFRICAINS LES PLUS PAUVRES QUI MIGRENT VERS L'EUROPE »

CHRISTINE FOLLANA

PAYS CITÉS Afrique du Sud, Angola, Botswana, Burkina Faso, Congo, Côte-d'Ivoire, Gabon, Ghana, Lesotho, Mali, Mauritanie, Mozambique, Niger, Nigeria, République Démocratique du Congo, Sénégal, Zambie, Zimbabwe

IR CORRÉLÉES agriculture manuelle, argent migrants, autochtonie, barrière saharienne, conflits tribaux, conflits religieux, contrôle social, démocratie étrangère, dette, enclavement, fécondité-démographie, guerres, jeunes, retour cerveaux, pauvres, scolarisation primaire universelle

« L'homme est de tous les bagages le plus difficile à déplacer. » Adam Smith.

Selon les médias, ce seraient les Africains les plus démunis qui migreraient vers l'Europe, amenant les politiciens à produire un discours sur l'incapacité de celle-ci à *« accueillir toute la misère du monde »* (M. Rocard). Certes, la perception des disparités de richesse entre le monde occidental et l'Afrique jouent souvent le rôle de déclencheur dans la décision de partir. Cela ne signifie pas pour autant que ce sont nécessairement les plus pauvres des pays de départ qui émigrent. Car partir loin n'est pas à la portée du « petit débrouillard » ou de la jeune divorcée et nécessite une véritable chaîne de collaborations. De fait, la majorité des déplacements des populations en détresse se produit à l'intérieur même du continent africain. Mais ce phénomène reste bien souvent ignoré des Européens.

La pauvreté est une motivation puissante pour émigrer

Tout bien considéré, le Sahara dresse une barrière moins infranchissable entre l'Europe et l'Afrique subsaharienne que les inégalités de ressources et de patrimoine. Et même si le sous-continent reçoit le plus d'aide publique, il rembourse plus qu'il ne reçoit. Les programmes d'ajustement structurel des années 1980 ont privilégié les exportations destinées au paiement de la dette externe, au détriment de la demande locale. Ils visaient à relancer la croissance, au taux nécessaire de plus de 7-8 % pour sortir de la pauvreté. Des restrictions dans les dépenses publiques (enseignement, santé), la réduction du fonctionnariat et la suppression des subventions aux produits de première nécessité ont accompagné les mesures de privatisation, aggravant la vulnérabilité collective comme celle des moins favorisés.

Ainsi s'est creusé l'écart de niveau de vie entre une Europe « riche » et une Afrique subsaharienne « pauvre » : les revenus par habitant étaient 14 fois supérieurs pour la zone euro en 2000 ! La réduction de la dette est loin de suffire à relancer la création de richesse, en raison de la multiplicité des problèmes internes. Toutes les thérapeutiques mises en œuvre jusqu'à présent n'ont fait qu'aggraver la situation du sous-continent. Entre 1995 et 2000, sa part dans le PIB mondial, exprimée en parité de pouvoir d'achat, a diminué d'un tiers[1]. Son évolution devrait donc continuer à alimenter les flux migratoires vers l'Europe. En 2050, l'Afrique représentera en effet entre 1,5 et 2 milliards d'habitants, environ 20 % de la population mondiale.

La main-d'œuvre émigrant chaque année vers les pays développés serait de l'ordre de 300 000 personnes[2]. Elle se trouve compensée en partie par une immigration internationale de retour de l'ordre de 100 000 personnes. La migration nette du sous-continent concernerait donc quelques 200 000 personnes par an, au bénéfice de l'Europe de l'Ouest principalement[3]. Ceci est négligeable face aux 10 à 15 millions d'habitants qui vivraient dans un pays différent de celui dans lequel ils sont nés. Migrer vers un autre pays africain constitue donc une option tant que les frontières sont ouvertes et l'accueil favorable.

Les Africains migrent d'abord vers l'Afrique !

Les principaux pays récepteurs étaient jusqu'à une date récente la Côte-d'Ivoire en Afrique de l'Ouest, le Gabon en Afrique centrale, le Botswana et l'Afrique du Sud en Afrique australe. Les migrants partaient du Mali, Niger et Burkina Faso en Afrique de l'Ouest et du Mozambique, Angola et Lesotho en Afrique Australe. D'autres pays reçoivent et « exportent » à la fois des migrants (Sénégal, Nigeria, Ghana), certains deviennent région de départ après avoir été pays de destination (Ouganda, Zambie, Zimbabwe).

Les pays africains d'accueil ont restreint les entrées d'immigrés sur leurs territoires (Côte-d'Ivoire, Libye ou Afrique du Sud) et certains tels que le Nigeria, ont procédé à des expulsions massives de non-nationaux (3 millions en 1983 !). La plupart tolérait les flux importants d'immigration irrégulière avec la croissance économique, mais en situation de crise, la priorité est désormais explicitement donnée aux nationaux et aux « autochtones » (Afrique du Sud après 1994 ou Côte-d'Ivoire depuis 1999), quitte à créer des tensions entre communautés. Deux types de migrations peuvent en fait être identifiées : les migrations d'itinérance où les protagonistes sont portés par un projet de promotion sociale vers l'Occident développé et les migrations de « déserrance » (errance et désespérance) qui concernent surtout les migrations intra-africaines. Ainsi, « *on part pour essayer de mieux vivre* » ou « *pour fuir l'insupportable* »[4]. On a pu établir que la crise économique devient un facteur amplificateur des mouvements de population[5].

Si le secteur agricole est en situation de surplus de main-d'œuvre, il ne l'est que dans un certain nombre de régions et à certaines périodes, en liaison parfois avec la motorisation agricole ou la culture attelée. Ceci se résout par la migration des ruraux sous-employés vers les villes. L'augmentation du nombre de migrants se traduit par le départ de citadins qualifiés pour éponger la « sururbanisation » (trop de citadins par rapport au niveau de développement) que connaît le continent.

L'insécurité politique, militaire et alimentaire a un rôle important pour approvisionner les flux migratoires. Nombre de pays sont impliqués dans des conflits : guerres civiles, massacres massifs ou pillage des ressources comme en République Démocratique du Congo. L'illégitimité de nombre de régimes politiques corrompus portent aussi la vague migratoire avec une redistribution limitée des postes et rentes et des pratiques répressives qui briment nombre de cadets sociaux en quête d'un statut conforme à leur formation. Ceci s'ajoute au chômage local, à l'image télévisuelle idyllique d'une Europe opulente et aux récits enjolivés des migrants de retour.

La migration vers l'Europe : une voie réservée aux non démunis

La fermeture des frontières face à la détermination des migrants pour passer outre a renchéri le coût du voyage. Il est donc impossible de partir à l'aventure sans avoir préalablement épargné un capital très important, de l'ordre de 1 500 à 5 000 euros. C'est pourquoi, ce type de déplacement résulte plus d'une décision collective sélective, faite d'arbitrages, de sacrifices financiers, de patience et de pari sur l'avenir. L'individu retenu est en effet censé jouer le rôle de tremplin pour les autres, grâce à l'expérience acquise et à de nouveaux revenus accumulés. Ce départ « outre-mer » constitue souvent une sorte d'étape ultime après une succession d'épisodes migratoires interafricains.

Ainsi, l'émigration vers l'Europe tend à devenir la nouvelle option pour les migrants dans la mesure où les possibilités offertes par les migrations intra continentales sont de plus en plus limitées du fait de la récession et du chômage, mais aussi de l'insécurité physique et de l'instabilité politique. Une partie des migrations qui auraient normalement dû rester circonscrites à l'Afrique rurale sont progressivement réorientées vers les zones urbaines d'abord et l'international ensuite[6].

Se dirigeant principalement vers les anciennes puissances coloniales, les flux migratoires s'orientent aussi vers des pays en croissance rapide ou qui se sont dotés d'une législation sociale plus généreuse, comme la France ou les Pays-Bas. Entre les années 1950 et 1960, cette migration a été nourrie par une demande en main-d'œuvre industrielle peu coûteuse et un abandon de certains emplois manuels par les nationaux. À partir de 1975, les migrations vers l'Europe ont été freinées par la crise économique, les évolutions technologiques et la fermeture progressive des

frontières. Depuis, l'Europe inaugure des politiques restrictives en ce qui concerne les entrées régulières et permissives à l'égard des travailleurs irréguliers, nécessaires aux entreprises. Et aux migrants économiques se sont ajoutés les demandeurs d'asile politique et les réfugiés.

Ces flux empruntent souvent des filières clandestines. Les points de passage sont les aéroports, Tamanrasset et le port mauritanien de Nouadhibou, capitale économique de la Mauritanie ; la côte italienne ainsi que les enclaves espagnoles de Ceuta et Melilla sur le territoire marocain. L'Espagne y a construit un mur électrifié pour empêcher les immigrés de traverser le détroit de Gibraltar. Mais cette séparation n'a pas réussi à décourager les 250 disparus annuels en moyenne qui tentent, au péril de leur vie, de franchir les 14 kilomètres qui séparent l'Espagne du Maroc[7]. Souvent, c'est à bord des *pateras* (petites embarcations), après avoir traversé le désert du Sahara, que les migrants tentent de passer le détroit. Les prix de ces traversées ont augmenté[8], suite à la multiplication des mesures de contrôle et à la sophistication des moyens techniques mis en œuvre pour détecter les passages des migrants.

Les migrants internationaux sont plus instruits que la moyenne des adultes résidant dans les pays africains, mais moins que la moyenne dans le pays d'accueil[9]. Ce sont les éléments les plus dynamiques, susceptibles de mieux s'adapter dans le pays de destination, qui sont « sélectionnés ». C'est que l'immigration irrégulière n'aurait pas pris cette ampleur s'il n'existait pas dans les pays d'accueil des secteurs économiques dont l'activité est fondée sur le travail non déclaré : activités saisonnières demandant une main-d'œuvre flexible comme l'agriculture « productiviste », l'exploitation forestière, le bâtiment et les travaux publics, l'hôtellerie et la restauration ou la confection et les services aux particuliers et aux entreprises (ménage, gardiennage, etc.). Ici, l'immigré offre son travail, avec une protection sociale minimale et une vulnérabilité juridique considérable, renforçant le pouvoir de négociation des entreprises et déstabilisant les positions acquises des salariés autochtones. Les migrants ne raisonnent pas à partir des écarts de revenus entre zones d'accueil et de départ, mais plutôt à partir de la diversification des sources de revenus pour faire face aux aléas. La migration est donc une solution palliative[10] en l'absence de marché du crédit ou de l'assurance dans le lieu de départ.

Pas de migration sans réseau

Les migrants africains sont plus informés qu'on ne le croit et n'ont pu réussir leur migration sans argent et sans l'aide de réseaux, de personnes-ressources et de relais pour la plupart[11]. On ne peut donc considérer qu'ils sont pauvres au sens que l'on peut donner à ce terme dans le sous-continent. Ils ont un réel capital social et parfois même différentes qualifications et diplômes. Familles, amis et « protecteurs » en tous genres facilitent leur insertion professionnelle par la fourniture

d'informations sur les opportunités d'emploi, un hébergement plus ou moins durable et parfois même un petit capital, remboursable au prix fort cependant. Les coûts de déplacement diminuent avec l'accumulation d'un stock de migrants selon un processus en « cascade » de prise en charge des nouveaux arrivés (hébergement, atténuation des coûts « psychologiques »).

Le migrant-type passant par le Maroc[12] : Congolais, Camerounais, Nigérian ou Malien, il a pris contact par téléphone ou Internet avec le passeur du réseau migratoire de Rabat. Élève de famille modeste, il n'a pu achever ses études secondaires ou supérieures et il est parti sur les routes via Agades, Tamanrasset, Maghnia pour rejoindre le Maroc avec l'appui financier de sa famille et souvent un faux passeport et un visa qu'il a payés. Il a arrondi ses économies en passant par l'Algérie avec des petits métiers. S'il dispose de 8 000 à 12 000 dirhams, il va traverser clandestinement le détroit de Gibraltar en prenant tous les risques.

Chaque candidat à la migration prend en compte dans sa décision l'existence de ce stock de migrants sur lequel il espère pouvoir compter. Le migrant intègre l'existence du réseau dans son calcul coûts-bénéfices, un salaire plus élevé constituant le bénéfice de la migration. Ainsi, la migration n'est pas subie, elle est une stratégie collective du groupe familial ou du réseau qui permet de diversifier l'origine des revenus et de faire face aux périodes de crise.

■

L'Europe n'accueille pas la « misère du monde »…même si les immigrants sont plus pauvres et moins éduqués que les Européens ! Les migrants se situent rarement au plus bas de l'échelle sociale de leur société d'origine et souvent au-dessus de la moyenne. Population en bonne santé, souvent instruite, toujours entreprenante, elle est dotée d'un important capital social et d'un minimum de ressources pour payer voyages et frais d'installation. En fait, c'est plus la misère des États qu'il faudrait invoquer[13] que la pauvreté monétaire comme ressort majeur de cette migration d'itinérance. Avec tout ce que cela sous-entend de capacité à sécuriser les plus ambitieux et à mettre en œuvre une société ouverte. Guerres civiles et régimes autoritaires grossissent en effet ces flux de migrants dynamiques.

NOTES

1. RAMSES, (2003), *Les grandes tendances du monde*, IFRI, p. 212.
2. Bocquier Ph , Traoré S., (2000), *Urbanisation et dynamique migratoire en Afrique de l'Ouest. La croissance urbaine en panne*, Paris, L'Harmattan, 148 p.
3. Bocquier P , (2003), « L'importance relative de la fuite des cerveaux : la place de l'Afrique subsaharienne dans le monde », *in : Diasporas scientifiques-Scientific diasporas*, Paris, IRD, 18 p.
4. Sauvain-Dugerdil, Preiswerk, (1993), « Vers un ailleurs prometteur.. », *in. Vers un ailleurs prometteur L'émigration, une réponse universelle à une situation de crise*, Cahiers de l'Institut universitaire d'études du développement, Genève, Presses Universitaires de France, Paris, p 24.

5. Lalou, R., (1996), « Les migrations internationales en Afrique de l'Ouest face à la crise », *in* : *Crise et population en Afrique*, Paris, Études CEPED, n° 13. p. 346.

6. Adepoju A. et Hammar T., (1996), « Tendances migratoires dans les régions Afrique subsaharienne », pp. 145-176, *in* : *État de la migration dans le monde en 2000*, OIM, p. 171.

7. Selon les estimations de la Asociación Por Derechos Humanos de Andalucía, Área de Inmigración, décembre 2003, http://www.apdha.org/download/informeinmigraciondiciembre2003.doc.

8. 8 à 12000 dirhams pour les Subsahariens contre 5 à 8000 pour les Marocains selon M Lahlou, (2003), *Le Maghreb, les migrations des Africains du Sud du Sahara*, Casablanca, 13-16 juin, 22 p. http://www generiques org/migrations_marocaines/interventions/Lahlou_article.pdf.

9. Une étude récente de la Cimade confirme que 90% des migrants avaient été scolarisés. Voir Wender A.-M., *et al.*, (2004), « La situation alarmante des migrants subsahariens en transit au Maroc et les conséquences des politiques de l'Union européenne », *CIMADE*, Service des solidarités internationales, 50 p., http.//www.cimade.org/downloads/rapportMaroc.pdf.

10. Gubert F., (2002), « Le comportement de transfert des migrants est-il guidé par un motif d'assurance ? L'exemple des Maliens de Kayes », *Cahiers du GEMDEV*, n° 28, *Développement durable : enjeux, regards et perspectives*, pp. 197-220.

11 Le réseau migratoire se définit comme « *l'ensemble de relations sociales qui organisent et dirigent la circulation du travail, du capital, des biens, des services de l'information et des idéologies entre les communautés qui envoient des migrants et celles qui les accueillent* ». Grasmuck S., Pessar P., (1991), *Between two Islands : Dominican International Migration*, California, University of California Press, p. 13.

12. Lahlou M., (2003), *op. cit.*, p. 15

13. http://www ined.fr/publications/pop_et_soc/pes397/397 pdf (Héran R., 2004, « Cinq idées reçues sur l'immigration », *Populations et Sociétés*, n° 397, 4 p.).

POUR EN SAVOIR PLUS

- Boswell Ch., Crisp J, (2004), *Poverty, International Migration and Asylum*, Helsinki, UNU-WIDER (Policy brief, n° 8), 45 p.
- Chaliand G., (1994), *Atlas historique des migrations*, Paris, Le Seuil, 139 p
- Courade G. *dir.*, (1997), « La France et les migrants africains », *Palitique Africaine*, n° 67, 66 p.
- Domenach H., *et al.*, (1995), *Les Migrations*, Paris, PUF, 128 p.
- Heran F, (2002), *Immigration, marché du travail, intégration*, Paris, La Documentation française, 410 p.
- Population division, Departement of Economic and Social Affairs, (2002), *International Migration Report 2002*, New York, Nations Unies, E.03XIII 3, 74 p.
- Ricca S., (1990), *Migrations internationales en Afrique: aspects légaux et administratifs*, Paris, L'Harmattan, 280 p.
- Robin N., (1996), *Atlas des migrations ouest-africaines vers l'Union Européenne*, Paris, ORSTOM, 110 p.
- Withol de Wenden C., (1999), *L'immigration en Europe*, Paris, La Documentation française, 163 p.

SITES ET ADRESSES ÉLECTRONIQUES RECOMMANDÉS

- http://www.iom.int (Organisation internationale des migrations) ;
- http://www.unhcr ch (Haut commissariat des Nations Unies pour les réfugiés) ;
- http://www.unfpa.org (Fonds des Nations Unies pour la population) ;
- http://www.oecd.org (Organisation de coopération et de développement économique),
- http.//www.ilo.org (Bureau international du travail) ;
- http://members.aol.com/ciemiparis (Centre d'information et d'études sur les migrations internationales, CIEMI)

« LES "PAUVRES" DILAPIDENT LES RESSOURCES NATURELLES »

PIERRE JANIN

PAYS CITÉS Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Côte-d'Ivoire, Éthiopie, Gabon, Guinée Équatoriale, Libéria, Madagascar, Niger, Nigeria, République Centrafrique, République Démocratique du Congo, Rwanda, Sénégal, Zambie, Zimbabwe

IR CORRÉLÉES agriculture archaïque, agriculture manuelle, autochtonie, déforestation, économie informelle, éleveurs contemplatifs, fécondité-démographie, feux de brousse, pauvres, richesses naturelles, terres neuves

L'Afrique se meurt! Désertification, déforestation et dégradation des sols semblent progresser inexorablement, du moins si l'on en croit les chiffres avancés par les organisations internationales, chargées de tirer la sonnette d'alarme! Et dans ce gaspillage des ressources encore abondantes, ce seraient logiquement les plus pauvres qui seraient les plus grands prédateurs.

Acculés à survivre au jour le jour, ne disposant pas de droits fonciers bien établis, etc., ils n'auraient pas le souci du long terme qu'il s'agisse, par exemple, de l'exploitation inconsidérée du bois de chauffe autour des villes sahéliennes ou des mesures de reconstitution de la fertilité ou de conservation des sols dans les régions les plus vulnérables. Ils sont ainsi désignés, par les mieux établis comme par les agents du développement, comme les fauteurs de trouble dans un ordre écologique à mieux respecter, pour le bien de la planète entière comme pour le développement de leur terroir ou de leur quartier urbain.

Faute de mesures sociales leur permettant de connaître un meilleur sort en période d'ajustement, on en vient à penser chez les penseurs du développement qu'il faudrait les « sensibiliser », les « conscientiser » et les « responsabiliser » pour qu'ils cessent de dégrader leur environnement parce que cela va porter tort à leurs enfants ou même à leur propre devenir, contraints d'aller cultiver ailleurs, alors que la terre, l'eau ou la forêt ne sont ni partout abondantes, ni effectivement disponibles. On oublie toutefois de préciser qui est pauvre et qui ne l'est pas, la catégorisation de la pauvreté restant bien incertaine, que l'on prenne en compte la pauvreté monétaire, humaine et sociale, politique et juridique et tous les seuils paramétrables.

Une consommation rapide des ressources

Les pauvres dont il est question n'ont pas de localisation géographique particulière en Afrique : citadins de longue date précarisés et déclassés par les crises

économiques, ruraux ayant fui des zones de guerres ou touchées par la famine (pays de la Mano River et de la cuvette congolaise), colons agricoles migrants, éleveurs chassés de leur zones de pâturages par la sécheresse et l'insécurité, etc. Entièrement accaparés par leur survie au quotidien - se nourrir, se loger, se déplacer, travailler - les pauvres auraient ainsi des pratiques susceptibles de mettre en péril le devenir d'écosystèmes[1] déjà fragilisés. Ils exploiteraient de manière inconsidérée, sans souci du long terme, les potentialités du milieu épuisant par la culture continue les sols arables dans les espaces densifiés (plateau mossi ou de Jos), détruisant la forêt à tout va (sur les fronts pionniers ivoiriens, les pentes des forêts d'altitude en Éthiopie ou au Rwanda) polluant sans discernement les nappes phréatiques par les eaux usées (effluents urbains de la décharge de Tananarive). Étant donné leur faible niveau d'éducation (mauvaise hygiène alimentaire et sanitaire, analphabétisme ou faible niveau scolaire ou d'information), ils ne seraient pas en mesure d'évaluer les conséquences immédiates et à venir de la consommation « à tout va » des ressources naturelles (eau, terre et bois principalement). Tous ces pauvres, disposant de moins d'un (ou deux) dollar(s) US par jour pour survivre, seraient bien des « prédateurs de ressources ambulants » et les principaux responsables du désastre écologique de l'Afrique subsaharienne.

La destruction du couvert forestier par les techniques traditionnelles du brûlis afin de mettre en valeur des sols neufs est un exemple souvent cité. Les ravages du défrichement (essartage) des forêts primaires ou secondaires toujours vertes à Madagascar, ou au Congo belge, est un classique colonial du genre. Après quelques cycles de culture, l'appauvrissement des parcelles cultivées en riz pluvial, manioc ou maïs s'accélère en raison de la faiblesse des apports en éléments organiques. L'érosion mécanique et les glissements de terre, sous l'effet des pluies orageuses intenses ou des lignes de grains multiples, amenuise rapidement leur potentiel productif. Les parcelles sont vite abandonnées pour laisser la place à une savane herbeuse délimitant quelques lambeaux forestiers. Nulle part, ailleurs si ce n'est sur les hautes terres malgaches dénudées en proie aux *lavakas* (profondes ravines érosives), l'espace forestier n'a aussi vite reculé.

Le surpâturage dans les zones de transhumance en saison humide et sèche et autour des points d'eau est aussi pointé avec insistance. Les éleveurs garderaient trop de bêtes sans souci de la reconstitution des pâturages ou de la protection des points d'eau dont les abords sont abîmés par le piétinement de milliers de têtes de bétail. Le forage *Christine* au nord du Burkina qui concentra trop de bétail eut des effets dévastateurs. Et ils seraient les premiers responsables de la dégradation des sols avant les pratiques agricoles inappropriées ou la surexploitation des ligneux[2]. Ceci résulterait des perturbations qu'aurait subi le pastoralisme nomade[3] : sédentarisation, pertes d'autonomie, politiques anti-nomades et anti-pastorales, etc.

Espace pastoral réduit et troupeaux trop nombreux ont conduit les sociétés à ne plus ménager un milieu qu'elles savaient gérer au mieux de leurs intérêts…

Dans le domaine de la pêche intérieure, le maintien de la ressource reste problématique là où des règles existent : délimitation des espaces, attribution de permis, interdiction de certains types de filets… L'adoption de filets de grande taille, l'accès de plusieurs groupes en concurrence pour la ressource (lagunes de Côte-d'Ivoire) peuvent modifier substantiellement les conditions économiques et sociales de la pêche pour les plus démunis, surtout si des contrats sont passés entre propriétaires et pécheurs qui se partagent les résultats d'une activité qui doit maximiser le profit de tous[4].

Entre 1900 et 1995, 55 millions d'hectares de forêts tropicales ont disparu sur le continent africain selon la FAO (1997). Au cours de la dernière décennie, le rythme annuel de déforestation a atteint 0,8 % de la superficie totale résiduelle (contre – 0,1 % en Asie), estimée à 650 millions d'hectares avec de très fortes disparités selon les pays : jusqu'à – 9 % annuels au Burundi, – 3,9 % au Rwanda, – 3,7 % au Niger, – 3,1 % en Côte-d'Ivoire[5]. En terme de superficie, le Soudan l'emporte avec 9,6 millions d'hectares de forêts perdus entre 1990 et 2000, devant la Zambie, la République Démocratique du Congo, le Nigeria et la Zimbabwe. Les défrichements agricoles opérés par une myriade de petits producteurs familiaux en seraient la première cause, devant les coupes industrielles, les feux de brousse ou les sécheresses.

Une meilleure gestion du milieu quand les paysanneries sont sécurisées

En réalité, de très nombreux scientifiques ont montré que les pratiques culturales les plus destructrices du milieu étaient moins liées à la faiblesse du niveau d'information et d'éducation qu'à la faiblesse des marges de manœuvre - technique, juridique et économique - dont disposent les paysans dans un univers aléatoire et incertain.

Ainsi, la précarité des modalités d'accès aux terres dans le bassin de la Bénoué au Cameroun (les Foulbé gardent les droits « éminents » de transmission) interdit tout investissement de long terme, en travail ou en intrants, de la part des migrants agricoles, plus tolérés qu'acceptés. Si un niveau minimal de sécurité foncière est assuré au responsable de parcelle, lui permettant de maintenir un usufruit durable, voire de permettre une transmission familiale, il pourra alors prévoir certains investissements : épandage de fumier, construction de cordons pierreux, mise en place d'une pépinière arbustive…

En milieu sahélien burkinabé, par exemple, les Peul, éleveurs transhumants, peuvent adopter des pratiques plus respectueuses de l'environnement dès lors que des contrats d'occupation négociés leur permettent de maintenir leurs tenures foncières sur plusieurs générations. Les parcelles sont ainsi régulièrement et

systématiquement fumées, limitant les importantes variations annuelles de production de mil ou de sorgho. Qui plus est, des complémentarités plus étroites avec les communautés d'agriculteurs sédentaires, par le biais de la garde des animaux ou par les échanges alimentaires (lait contre céréales en période de soudure alimentaire), peuvent encore accélérer ce processus.

Toutefois, la stabilisation des terroirs et la raréfaction des espaces en jachère s'avèrent insuffisants pour favoriser l'émergence de modes d'exploitation de type agro-forestiers[6], plus *viables* à long terme, en zone humide d'altitude (pays bamiléké) ou savane arbustive (parc sérer à baobab et karité). Ce n'est pas parce qu'ils sont pauvres que les exploitants africains peuvent être conduits à consommer rapidement leurs ressources immédiates, mais avant tout parce que les sociétés paysannes dont ils sont membres peinent à se reproduire socialement.

Les méfaits de l'« extractivisme » marchand

Au demeurant, les « pauvres » ont-ils le monopole en matière de surexploitation des ressources ? Le faible niveau technologique des systèmes d'exploitation - qu'il s'agisse de pêche, d'élevage ou d'agriculture - limite forcément les dégâts. Par ailleurs, dans de nombreux pays, les territoires forestiers, bosquets sacrés ou forêts communautaires, étaient gérés collectivement afin de préserver leur richesse floristique à moyen terme. L'écrémage systématique des poissons occidentaux du talus continental ouest-africain par les navires-usines européens est ainsi sans commune mesure avec le prélèvement régulier des pêcheurs ouest-africains sur leurs pirogues. Quant au brûlis, il dilapide moins les ressources forestières que l'exploitation industrielle au sein de concessions exclusives dans la forêt du bassin congolais (Gabon, République Centrafricaine, République Démocratique du Congo, Guinée Équatoriale, Cameroun) ou au Libéria avec l'appui d'États complices ou indifférents.

Tout ceci exclut ou dépossède souvent les sociétés autochtones pour l'accès aux forêts communautaires ou aux retombées de l'exploitation du pétrole ou de son transport par pipe-line. Les pratiques des entreprises forestières à capitaux étrangers telles que Bolloré, Rougier, Thanry, Pasquet et Underwood sont ainsi désormais dénoncées non seulement par les écologistes, mais également par les sociétés villageoises.

■

Gardons-nous donc de généraliser des jugements à la fois normatifs et très critiques sur la manière dont les pauvres utilisent les ressources immédiatement disponibles, dans la mesure où les contextes biologiques, climatiques et politiques de l'exploitation des ressources naturelles sont très différents. Dès lors, doit-on pointer la responsabilité des « pauvres » dans la dilapidation des ressources naturelles ? Ne doit-on pas reconnaître que ce sont les conditions même des termes de

l'échange, la nécessaire lutte pour la survie dans des environnements peu sécurisés (politiquement et économiquement) et la persistance même de l'extrême pauvreté qui sont susceptibles de favoriser le maintien de pratiques fragilisant les écosystèmes les plus fragiles ?

NOTES

1 Ensemble constitué par un milieu (eau, sol, etc) et des êtres vivants (arbres, plantes, animaux) vivant en interrelation (complémentarité, synergie, concurrence, etc.). La plupart ont été plus ou moins fragilisés ou artificialisés par les sociétés humaines.

2. Brabant P., (1992), « La dégradation des terres en Afrique », *Afrique contemporaine*, n° 161, pp. 90-108.

3. Boutrais J , (1992), « L'élevage en Afrique tropicale une activité dégradante ? », *Afrique contemporaine*, n° 161, pp. 109-125

4. Verdeaux F., (1992), « Sociétés de pêcheurs et environnement : savoirs et appropriation halieutique du milieu », *Afrique contemporaine*, n° 161, pp. 125-144.

5. FAO, 2001.

6 Système de culture associant différentes cultures sur la parcelle et jouant sur les complémentarités entre strates herbacées et arborées

POUR EN SAVOIR PLUS

- Colchester M., Lohmann L., *eds.*, (1995), *The Struggle for Land and the Fate of the Forests*, Sturminster Newton (GBR), Atlantic Highlands (USA), The World Rainforest Movement, Penang (MYS),The Ecologist Zed books, 389 p.
- FAO, (2001), *L'État des forêts mondiales 2001* (SOFO), FAO, Rome, 182 p.
- FAO, (2003), *Étude prospective du secteur forestier en Afrique. Les forêts africaines : une vision pour 2020*, FAO, Rome, 92 p.
- Karsenty A , (1999), *Les Instruments économiques de la forêt tropicale. Le cas de l'Afrique Centrale*, Paris, Maisonneuve et Larose, 126 p.
- Pontié G., Gaud M., *eds.*, (1992), « L'environnement en Afrique », *Afrique contemporaine*, n° 161.
- Sayer J.A , Harcourt C , Collins N.M , Larivière J., *éds.*, (1996) , *Atlas pour la conservation des forêts tropicales d'Afrique*, Paris, UICN, *éd.* J -P. de Monza, 310 p.

SITES RECOMMANDÉS

- http://www.rcfa-cfan.org (Réseau des conseillers forestiers de l'ACDI) ;
- http://www.fao.org/forestry (Organisation des Nations Unies pour l'agriculture et l'alimentation);
- http:///www.wrm.org.uy (World Rainforest Movement);
- http://www.iucn.org (Union Mondiale pour la Conservation de la Nature) ;
- http://www.unep.org.(Programme des Nations-Unies pour la protection de l'environnement)

« LES FEUX DE BROUSSE ÉPUISENT LES SOLS »

ISABELLE OWONA

PAYS CITÉS Bénin, Cameroun, Congo, Côte-d'Ivoire, Éthiopie, Guinée, Madagascar, Rwanda, Togo

IR CORRÉLÉES agriculture archaïque, agriculture manuelle, déforestation, désertification, éleveurs contemplatifs, pauvres prédateurs

«Les feux de brousse constituent un véritable fléau, à l'origine de la déforestation massive de la grande île.»[1]

Le feu de brousse constitue une telle calamité qu'il est mis au même plan que les guerres civiles qui ensanglantent l'Afrique subsaharienne pour étayer le pessimisme qui sévit sur le sous-continent[2]. Depuis longtemps en effet, les encadreurs agricoles ont lutté contre les feux de brousse qu'ils considéraient comme nuisibles au renouvellement de la fertilité des sols, et les autorités coloniales et actuelles ont produit force règlements et arrêtés interdisant cette pratique incontrôlée du brûlis… sans y mettre un terme. Relayant cette idée pour l'agriculture, les agronomes ont trouvé dans la décomposition des végétaux (compostage) une alternative au feu. Le meilleur moyen pour eux d'éliminer les herbes trop abondantes quand on veut semer n'est pas de les brûler, mais de les entasser pour qu'elles se transforment en terreau et améliorent ainsi le sol.

Il se trouve pourtant qu'en Afrique, abattre arbres et arbustes qui ont poussé sur les jachères, puis les brûler avant d'ensemencer le terrain est une pratique courante, par laquelle débute toute saison agricole. Le brûlis mérite-t-il une telle opprobre et les paysans d'être sanctionnés ?

Une calamité pour les sols, la forêt et l'eau, la faune et la flore…

Voir du feu dans un champ, en Europe, ne relève plus guère aujourd'hui que du domaine accidentel, le plus souvent criminel. À chaque période estivale, des incendies réduisent la forêt méditerranéenne en cendres en France, et des espaces boisés ont ensuite un aspect lunaire. On comprend que le feu soit stigmatisé comme le sont les pluies torrentielles d'automne, même s'il ne vient à l'idée de personne de bannir l'eau de l'activité agricole.

Le feu viendrait réduire en cendres le fruit d'une intense activité biologique qui a lieu au moment de la jachère[3] et pendant laquelle les plantes, par leur croissance, produisent une grande quantité de matière organique. Les agronomes dénoncent les fortes pertes d'azote qui se produisent et l'effet indirect de cette destruction organique sur la quantité d'eau que va pouvoir retenir le sol. Cet argument leur paraît d'autant plus rédhibitoire que la sécheresse est déjà considérée comme une limite à l'agriculture africaine. À côté de cela, on lui reproche l'érosion qu'il peut engendrer, quand il revient trop souvent au même endroit. Et dans le cas contraire, on avance l'argument d'une méthode de préparation des sols qui exige de trop grands espaces de cultures incompatibles avec des densités de population supérieures à 3 ou 4 habitants au km^2.

« Le nord du Bénin commence à ressembler à un désert calciné[4] ». *« Les paysans veulent avoir très vite des terres cultivables. La solution de facilité est de mettre le feu dans la brousse. Ils oublient, qu'à long terme, ces terres seront toutes stériles. Ils contribuent à un désastre écologique. »* Les feux de brousse sont aussi une méthode de chasse. *« Les animaux malades ou en bas âge ne peuvent pas fuir devant le feu. Ils sont vite rattrapés Il y a un grand danger pour la biodiversité »* La loi punit d'une amende de 50 000 F Cfa (75 euros) et d'un emprisonnement de trois mois les auteurs de feux de brousse, mais ces mesures sont inefficaces.

Le brûlis présenterait donc de nombreux inconvénients et il peut être remplacé par d'autres techniques. Les cultures « de couverture » que l'on sème entre les rangs de la culture principale, surtout dans les vergers, pourraient aussi bien que le feu empêcher le recrû de mauvaises herbes. Il serait enfin possible de faire remplir la même fonction à de la paille ou de l'herbe coupée et étalée sur le sol. Quant au rôle que joue le feu en restituant de grandes quantités de minéraux dans les cendres, on pourrait lui substituer une application d'engrais chimiques. Ou encore, il suffirait d'enfouir les résidus de récoltes ou l'herbe défrichée sur le champ suffisamment longtemps avant le semis pour que cela se décompose avant d'y mettre la culture.

Une menace sérieuse pour la flore et la faune des aires protégées du Rwanda[5]. Les aires protégées sont ravagées périodiquement par des incendies volontaires, criminels ou accidentels. Les effets négatifs sont notamment la perturbation, des dégâts, voire la disparition de la faune et de la flore, le bouleversement du régime hydrique pouvant aller jusqu'au tarissement des sources d'eau, l'accélération de l'érosion et la modification de la composition physico-chimique du sol, voire l'émission de gaz à effets de serre.

Les feux de brousse accidentels ou criminels inquiètent. Ainsi, au Togo[6], les forêts sont aussi exploitées pour le bois de chauffe et pour la fabrication du charbon de bois. Cette dernière activité et l'extraction artisanale du miel sont à l'origine de nombreux feux de brousse dévastateurs.

Des craintes exagérées

Ces craintes et la condamnation de cette pratique nous paraissent bien exagérées. C'est oublier d'abord que chaque technique a ses propres inconvénients. C'est ignorer ensuite certaines contraintes des exploitations agricoles familiales africaines, dans l'impossibilité d'appliquer souvent les recommandations faites depuis des décennies par les agronomes. La gêne que le feu crée aux microbes utiles du sol se révèle temporaire puisque, trois mois après un brûlis, l'activité microbienne est rétablie et redevient identique à ce qu'elle était avant. Son rôle négatif dans l'appauvrissement du sol en matière organique n'est prouvé que dans le cas particulier des sols sableux, et à condition qu'il y ait une mise à feu répétée chaque année. Le labour lui aussi provoque des perturbations et engendre une sensibilité du sol à l'érosion, mais s'abstient-on pour autant de travailler la terre avant de semer ?

La matière organique, composante importante du sol cultivé, ne doit pas être survalorisée. Les terres riches en sont bien pourvues et elle leur offre l'avantage d'un sol bien structuré où la matière organique joue le rôle de garde-manger dans lequel les plantes trouveront eau, air et éléments nutritifs indispensables à leur croissance. Mais inversement, on a l'exemple des tourbières très riches en matière organique et qui se révèlent impropres aux cultures. Les cultures expérimentales conduites avec succès sur des solutions nutritives sont là aussi pour nous rappeler que l'on n'a ni besoin de matière organique, ni même de sol pour faire pousser des plantes.

Une technique adaptée au contexte africain

En y regardant de plus près, on s'aperçoit que le feu facilite le travail des agriculteurs qui veulent se débarrasser d'une végétation qui, en Afrique humide, est le plus souvent trop dense pour être enfouie. Sous tous les climats, il limite le développement précoce de mauvaises herbes qui risqueraient d'étouffer les cultures naissantes. De toutes les techniques de substitution évoquées plus haut, il est la moins exigeante en travail humain (ressource vite limitée en Afrique, contrairement à ce qu'on pourrait penser a priori, vu les technologies mises en œuvre), la moins coûteuse et, souvent, la seule possible au regard des contraintes des agriculteurs. Il facilite aussi le labour qui le suit, tout en permettant de récupérer vite les éléments minéraux présents dans les cendres laissées sur le champ.

Dans le nord de la Côte-d'Ivoire, à la suite d'un brûlis, on a constaté une élévation des teneurs du sol en calcium, en magnésium et en potassium qui, pour ce dernier, augmentait dans des proportions de 2 à 3 fois sa valeur initiale. La même observation a été faite pour le phosphore assimilable par les cultures.

De même, le feu se montre d'un intérêt considérable pour les sols argileux. Dans la région densément peuplée de l'Ouest du Cameroun où ceux-ci dominent, la combustion lente des défriches conduit à une diminution et une transformation de l'argile qui se traduit par une terre plus légère. De tels sols « écobués » par une

combustion lente que l'on maîtrise, parce qu'on étouffe le feu en recouvrant l'herbe brûlée d'une fine couche terreuse, présentent ensuite les qualités d'une terre sableuse bénéfique pour des cultures comme les courges, les légumes-feuilles[7] et le tabac. Grâce à cette technique, il devient alors possible d'exploiter des lieux qui, sans cela, seraient incultivables telles les cuirasses mal drainées du Fouta Djalon en Guinée.

C'est en savane herbeuse que cette pratique est la plus fréquente, même si on la retrouve dans les sols tourbeux d'altitude d'Éthiopie. Mais chaque localité a ses raffinements : au Congo, on attend que les termites fassent une partie du travail en recouvrant de terre les herbes coupées avant de mettre le feu. C'est de cette façon qu'on obtient une combustion lente.

Dans le domaine de l'élevage, le feu a aussi son utilité. Il va permettre d'abord d'ouvrir des pâturages et ensuite d'entretenir ces terrains broutés par les animaux. À l'ouverture d'un pâturage, il s'agit par un brûlis de détruire les rejets ligneux. Par la suite, il faudra débarrasser les prés des touffes d'herbes trop dures que les animaux évitent systématiquement, qui tendent donc à proliférer. Dans les régions où les animaux sont déplacés sur de vastes espaces, lorsque le sol semble s'appauvrir et que le fourrage se raréfie, le brûlis est souvent utilisé pour activer la croissance de l'herbe. Depuis longtemps, les éleveurs savent que les bêtes sont attirées par les secteurs qui ont brûlé parce que l'herbe y apparaît plus verte. En fait, en même temps qu'il nettoie et élimine les broussailles, le feu « lève » une sorte de dormance des bourgeons des graminées qui ont besoin de cette chaleur pour s'activer et produire de nouvelles pousses. Ces dernières sont tendres sous la dent des herbivores. Ce choc thermique explique la repousse observée en saison sèche après le passage du feu. Au total, la production d'herbe augmente parce que le nombre de tiges de graminées s'accroît, leur vigueur également et avec elle, le nombre de fleurs, donc de semences. Pour d'autres espèces, c'est plutôt la germination des graines ou l'implantation des jeunes plantules qui seraient subordonnées à cette élévation de température. C'est pourquoi les éleveurs ne se privent pas d'utiliser les vertus du brûlis d'autant qu'il permet aussi de détruire les larves nuisibles des divers parasites présents dans le sol. Sans ce recours au feu et à cette ressource en herbe poussant à la suite des incendies, les éleveurs auraient les plus grandes difficultés du monde à nourrir leur bétail à certaines périodes de l'année. Il est donc bien un outil indispensable à leur gestion des pâturages. « *Dans la gestion des savanes naturelles*[8]*, le contrôle des brûlis, c'est-à-dire le recours au feu à différentes époques de l'année pour éliminer certaines espèces végétales, est l'un des moyens les plus efficaces pour conserver un mélange équilibré arbres/arbustes/herbe.* »

Ceci explique sans doute que, malgré les interdits, depuis la nuit des temps, chaque année, le feu parcourt la savane africaine sur environ 7 millions de km^2.

Pour l'agriculteur qui pratique le brûlis en transgressant les lois, la décision de brûler est donc un moyen de concilier temps de travail, propreté des champs au moment du semis, qualité du sol, ni trop compact, ni trop « soufflé » par un excès de détritus et nécessité d'alimenter correctement ses cultures et ses animaux. En clair, tout changement de ce côté sera fortement conditionné par la possibilité pour l'exploitant de résoudre cette équation. C'est que, plus que sur les moyens, c'est sur le résultat agricole et sa pérennité à long terme qu'il faut juger une pratique comme celle-ci. Il ne faut donc pas mettre sur le même plan feux de brousse agricoles et pastoraux contrôlés et feux accidentels et criminels qui se répandent... Il sera difficile cependant de corriger une représentation négative du feu de brousse tant le rapport des sociétés au feu relève toujours du mythique...

NOTES

1. http.//www.lexpansion.com/art/6.0.125170.0.html (22/07/1999, Madagascar ou comment la pauvreté a transformé un paradis naturel en enfer écologique).
2. Ph. Leymarie estime que « feux de brousse, guerres régionales, affrontements ethniques, conflits limités ou de basse intensité, les mots manquent pour qualifier les affrontements qui embrasent de vastes zones en Afrique de l'Ouest », *Le Monde diplomatique*, janvier 1996, p. 26.
3. Période de repos du sol plus ou moins longue nécessaire en l'absence d'apports fertilisants permettant une certaine reconstitution de la fertilité se traduisant par une repousse végétale indésirable.
4. Berkani M., (2000), http://www.afrik.com/article1624.html.
5. http://bch-cbd.naturalsciences.be/rwanda/contribution/bsap/chap3.htm.
6. http://www.adetoptogo.org/enjeux/deforestation.html.
7. Sorte d'épinards parmi lesquels des cultures comme l'amarante et la baselle.
8. http://www.virtualcentre.org/fr/dec/toolbox/FAO/Main1/ch2c.htm (Systèmes pastoraux et environnement chap. 2).

POUR EN SAVOIR PLUS

- Dupriez H., De Leener Ph., (1983), *Agriculture tropicale en milieu paysan africain*, Paris, Éditions Terres et Vies, l'Harmattan, 282 p.
- Mazoyer M., Roudart L., (1997), *Histoire des agricultures du monde. Du néolithique à la crise contemporaine*, Paris, Seuil, 533 p.
- *Mémento de l'agronome*, (2002), Coédition Cirad-Gret-CTA-MAE, 1 692 p. + 2 cédéroms.
- Sigaut F., (1975), *L'agriculture et le Feu*, Paris-La Haye, École des hautes études en sciences sociales, Mouton & Co, 320 p

SITES INTERNET ET ADRESSES ÉLECTRONIQUES RECOMMANDÉS

- http://www virtualcentre.org/fr/dec/toolbox/FAO/Main1/ch2c.htm (Systèmes pastoraux et environnement chap. 2) ;
- http://www.econ.brown.edu/fac/Louis_Putterman/courses/ec151/Chapter_15 pdf (Les différents niveaux technologiques de l'exploitation agricole).

« LA FORÊT RECULE... »

ALAIN MOREL

PAYS CITÉS Cameroun, Congo, Côte-d'Ivoire, Gabon, Guinée Équatoriale, Liberia, Madagascar, République démocratique du Congo

IR CORRÉLÉES agriculture archaïque, autochtonie, corruption, désertification, économie de rente, éleveurs contemplatifs, feux de brousse, pauvres prédateurs, richesses naturelles, terres neuves

L'ampleur de la déforestation de l'Afrique subsaharienne annoncée par ONG et services onusiens a suscité de nombreuses réactions internationale. Comment comprendre ces cris d'alarme ?

En Occident, subsiste encore le mythe de la « forêt vierge », enfer vert au climat débilitant, ou véritable éden terrestre luxuriant, source de matières premières ne demandant qu'à être exploitées[1]. Or la forêt « vierge » de toute trace humaine n'existe pas[2] ! De tous temps, les peuples forestiers ont créé des clairières, avec des cultures vivrières.

La superficie du couvert forestier africain représentait environ un cinquième des forêts tropicales du monde[3]. La forêt couvrait 38 % des terres du bassin du Congo. Deuxième réserve de forêts humides au monde, ce massif forestier abritait plus de la moitié des espèces terrestres végétales et animales connues ! Assiste-t-on ou non à son recul ? Quelles en sont les véritables causes ? Comment évolue aujourd'hui en fait la forêt ?

Qui se nourrit de la forêt en Afrique ?

La plupart des pays africains perdent leurs arbres par touffes arrachées par les aménageurs et enlevées par la population qui en a besoin pour vivre, pour cultiver ou pour faire la cuisine ! 1,3 millions d'hectares de forêts denses auraient été déboisés entre 1976 et 1980, 4,8 millions entre 1980 et 1990 et 5,3 entre 1990 et 2000. Une partie de la surface forestière reste en jachère, mais flore et faune disparaissent !

L'accroissement démographique est sans doute l'une des causes principales de la déforestation. Mais ce sont ici les appétits commerciaux, la colonisation en fronts pionniers et la criminalisation des États qui semblent devoir être mis en cause plutôt que les populations locales. Après l'abolition de l'esclavage et du travail forcé, l'exploitation des produits de la forêt (caoutchouc, bois, etc.) s'est poursuivie avec tout ce qu'elle sous-tend de pressions, de violences et de corruption.

En Côte-d'Ivoire aujourd'hui, les forêts ont été dilapidées. Tous les ans, 500 000 ha boisés ont disparu du fait de l'agriculture itinérante (pour 4 ha sur 5) et de l'exploitation forestière. De 15 millions d'hectares en 1956, le couvert forestier n'était

plus que de 2,7 en 1990. En sont responsables[4] la conquête pionnière incontrôlée de l'espace forestier pour l'agriculture de plantation (café, cacao) à partir de 1950 avec la construction de routes, et des exportations de bois supérieures aux quotas, pourtant établis. Exclus de l'exploitation des ressources ligneuses, autochtones et migrants vont se désintéresser de la forêt. Seule, l'agro-foresterie[5] qui a fait ses preuves peut constituer une réponse adaptée.

Au Cameroun, en 1999, le bois représentait le quart des exportations et l'exploitation mettait en scène toutes sortes de sociétés, voire des généraux[6]. Les sociétés possèdent d'importantes scieries, des camions grumiers, mais certaines n'ont pas d'usine de transformation du bois, alors que la réglementation en cours impose un taux de transformation de 60 %[7] ! Disparition de la forêt et de la biodiversité, menaces sur les animaux rares, tel est le prix à payer. Devant les excès, en 1991, la Banque mondiale a décidé de ne plus financer d'opérations dans ce secteur.

L'exploitation de la forêt continue cependant… En République démocratique du Congo, une seule société, la SIFORCO, filiale du groupe allemand Danzer disposait d'une concession de 3 million d'ha[8] !

La déforestation dans le Sud-Ouest malgache[9]. Madagascar perd en moyenne 200 000 à 300 000 ha de forêt chaque année sur un total de 13 millions d'ha. Situation d'autant plus alarmante que cela s'accompagne, à Mikéa dans le Sud-Ouest, de la disparition de 75 % des espèces végétales adaptées et utiles (plantes médicinales et alimentaires et bois d'œuvre). Ceci est d'autant plus grave que la forêt ne se reconstitue pas après trente ans de repos comme en zone tropicale humide en raison du climat semi-aride, des prélèvements de bois, de l'utilisation de ces terres par l'élevage et des feux de brousse. Ce serait cependant la culture marchande du maïs sur abattis-brûlis (*hatsake*) qui serait en cause.

C'est dans le Libéria[10] du chef de guerre Charles Taylor que la forêt a été mis en coupe réglée pour faire la guerre.

Et pourtant, trois millions de personnes vivent d'agriculture itinérante dans cet écosystème sans le détruire dans le massif forestier d'Afrique centrale. Comme la jachère est longue et les surfaces cultivées faibles, la forêt a le temps de se reconstituer. Les routes qui désenclavent les villages permettent cependant la surexploitation, ce qui provoque une réaction injuste des écologistes contre les habitants des forêts.

En fait, c'est l'absence ou la défaillance de l'État dans la régulation qui se fait sentir à tous les niveaux pour rationaliser l'exploitation, régénérer et préserver la forêt et le bien-être des populations qui en vivent. S'il faut légiférer pour éviter les coupes de bois hors des limites des titres d'exploitation attribués, encore faut-il appliquer la réglementation. Si l'on met en place des aires protégées, il faut les défendre contre les intrusions des forestiers et les gérer rationnellement, ce qui est loin d'être le cas.

Alors que la prise de conscience internationale s'est accélérée depuis la conférence de Rio en 1992, il a fallu attendre 2002 (sommet de Johannesburg) pour que soit lancé le partenariat pour les forêts du bassin du Congo sous l'égide américaine.

L'exploitation forestière et minière en Afrique centrale entraîne malheureusement l'introduction de populations allogènes et l'ouverture de routes en forêt profonde et la pression urbaine aggrave la situation par sa demande en bois, en gibier ainsi que d'autres produits forestiers…

Au passé et au présent, la forêt se maintient, progresse et se reconstitue

Quand peut-on dire qu'un couvert boisé a perdu sa qualité de forêt ? En fait, on distingue en Afrique, les forêts tropicales sèches en Afrique occidentale et australe, à faible valeur commerciale et à croissance lente, et les forêts tropicales humides en Afrique centrale, orientale et à Madagascar à forte valeur commerciale. Les premières sont menacées par les feux de brousse, les prélèvements de bois de feu, l'agriculture et l'élevage. La disparition des secondes crée des problèmes de dégradation des sols et d'érosion.

Sous climat tropical sec, les forêts sèches ont été réduites depuis longtemps à l'état d'îlots forestiers, devenant vite des savanes arborées.

Dans les zones équatoriales et tropicales humides, il fait chaud et humide toute l'année, la forêt y pousse continuellement et garde ses feuilles en permanence. Dans ces forêts « cathédrales » que l'on peut pénétrer, certains arbres peuvent atteindre 60 mètres de hauteur. La forêt du bassin congolais constitue un ensemble d'un seul tenant de 1,8 millions de km^2 avec une grande diversité des arbres. Attaquée au nord depuis les années 1990 par l'exploitation forestière, elle n'existe ailleurs qu'en îlots, principalement sur les massifs montagneux (Afrique orientale), ou sur une bande côtière en Afrique occidentale très détériorée par la construction de routes.

Durant le Quaternaire, avec le refroidissement de l'Afrique (glaciation Wurm), la forêt recule entre 70 000 et 40 000 ans avant la période présente. Un paysage de mosaïque forêt claire-savane occupe l'espace. Entre 40 000 et 30 000 ans, la forêt avance à nouveau avec le retour à plus d'humidité. Entre 30 000 et 12 000 ans avant le temps présent, les forêts cèdent à nouveau la place aux steppes, et cela jusque dans la cuvette congolaise[11]. Enfin, à l'holocène, la forêt est à nouveau conquérante et l'Afrique centrale reste humide et forestière jusque vers 3 000 ans.

Au Gabon, « *les discours alarmistes sur la destruction des forêts tropicales ne sont pas de mise*[12]. » Les savanes se maintiennent du fait de conditions favorables d'humidité et de sol, et grâce aux feux de brousse. Les reboisements ont été abandonnés et il ne faut protéger que la faune. L'idée qu'il fallait replanter pour compenser les abattages s'est révélée fausse et il valait mieux suivre les dynamiques naturelles…

Au Cameroun, une reforestation spontanée a lieu au contact forêt-savane aussi bien à l'est qu'au centre du pays à une vitesse de 2 mètres par an, quelle que soit la densité de population[13]. Ce sont l'intensité de l'agriculture, l'importance des feux de brousse, l'impact des activités humaines, qui expliquent la plus ou moins grande avancée des ligneux. Les champs abandonnés depuis 30 ans sont complètement occupés par des espèces forestières pionnières.

En Afrique centrale atlantique, depuis 500 ans au moins, malgré la mise en valeur qui continue, la forêt reconquiert la savane, par progression sur ses marges et par recolonisation d'îlots[14]. La savane résulte souvent des défrichements. Entre forêt permanente en toute saison et savanes s'intercalent des formations végétales perdant leur feuilles en saison sèche et des forêts-galeries qui se développent le long des cours d'eau en zone de savane.

L'origine des savanes fait l'objet de nombreuses controverses. En dessous de 1 800 mm/an de pluies et d'un nombre de jours sans précipitations, la masse végétale des forêts denses est compromise ! À cela se rajoutent les influences humaines, les sols et l'humidité. Ce sont les savanes pré-forestières, où la strate herbacée subit l'action des feux de brousse, qui sont surtout marquées par l'empreinte de l'homme. Enfin, certaines sont héritées de périodes plus sèches qu'a connues l'Afrique.

La plupart des forêts denses africaines sont devenues des forêts secondaires, à la suite de l'ouverture de clairières pour l'agriculture itinérante sur brûlis. Lorsque l'agriculteur abandonne ses champs, au terme d'une jachère plus ou moins longue, la forêt se reconstitue : espèces héliophiles pionnières d'abord avec des rejets de souche et la multiplication des adventices, puis espèces à bois dur, comme l'ébène dont la croissance est plus lente. Au bout de cinq ans, on peut espérer un couvert arbustif continu. Vingt ans après, on a une forêt avec encore beaucoup de lianes et de palmiers. Entre 20 et 50 ans, se forme la forêt secondaire[15]. Vers 60 ans, la « brousse » est devenue une grande forêt avec des arbres dépassant quarante mètres. Mais tout dépend de la qualité des sols et des aléas climatiques. L'okoumé, support de l'exploitation forestière du Gabon depuis plus de cent ans résulte de ce processus qui a de multiples variantes.

■

Les forêts ont été construites, au fil du temps par les sociétés humaines. On ne peut assimiler le brûlis à la déforestation qui résulte souvent de l'action de sociétés forestières étrangères ou de fronts pionniers.

En fait, on assiste aujourd'hui à une progression généralisée des lisières forestières sur les savanes, de part et d'autre du bloc forestier d'Afrique centrale[16]. La forêt devrait continuer à progresser sur les savanes pendant des millénaires, réoccupant le domaine qu'elle avait déjà occupé. Ainsi, les patrimoines forestiers vont lentement s'accroître sur leurs marges, alors qu'ils vont s'amenuiser à l'intérieur

des massifs forestiers, suite aux actions humaines. Cet accroissement serait de l'ordre d'un million d'hectares par an pour l'Afrique centrale. Mais il est impossible de prévoir exactement comment évoluera le climat et comment les sociétés interviendront sur le milieu.

NOTES

1. Barrau J , (1989), « Les hommes et les forêts tropicales d'Afrique et d'Amérique », pp. 42-47, *in* : Bruneau M , Dory D., *dir*, *Les Enjeux de la tropicalité*, pp. 42-47.
2. Les mosaïques forêt/savane existent depuis longtemps et seraient stables depuis au moins un siècle, ce qui ne veut pas dire qu'elles sont immobiles Rossi G., (1999), « Forêts tropicales entre mythes et réalités », *Natures, Sciences, Sociétés*, vol. 7, n° 3, p 24.
3. FAO (1997)
4. Verdeaux F. et Arlène A , (1999), « L'économie des ressources forestières (Côte-d'Ivoire), 1900-1990 » *Autrepart, Cahier des sciences humaines*, n° 9, pp. 33-51.
5. Par agro-foresterie, on entend l'association arbre de couverture et arbustes comme le cacaoyer et/ou une culture annuelle (bananier plantain, manioc, tubercules, etc.) à laquelle l'arbre apporte couvert arboré, ressource en eau et maintien de la fertilité des sols C'est une forme de culture associée qui suppose l'abandon de la culture sur brûlis et la réduction de la jachère.
6. Pour plus d'informations, on lira le dossier de Survie, (2000), *Le Silence de la forêt, réseaux, mafias et filière bois au Cameroun*, Paris, L'Harmattan, 92 p. Pour écarter le risque militaire, le régime Biya a attribué des concessions à des généraux qui l'inquiétaient!
7. La loi forestière de 1994 a introduit la notion d'UFA (Unités forestières d'aménagement), grandes superficies qui sont attribuées pour 15 ans à des sociétés forestières agréées qui doivent, en principe, respecter des critères de gestion durable Ce régime des UFA a remplacé celui des « Licences » qui ne comportait pas les mêmes obligations. En 2000-2001, le nombre d'Unités forestières d'aménagement (UFA) affectées s'élève à 70, pour une cinquantaine non affectées. Voir Ngoufo R. et Tsalefac M., (2003), « Atomisation de l'espace et gestion du patrimoine forestier au Cameroun . du pouvoir colonial à l'État moderne », pp. 83-94, *in* · DYMSET, *Patrimoine et développement dans les pays tropicaux*, Bordeaux, Dymset, Espaces tropicaux, n° 18.
8. http //www.rainforestfoundationuk.org/files/DRC%20Code%20and%20communities.pdf (Kwokwo Burume A., 2003, *Le Nouveau Code forestier congolais et les droits des communautés des forêts*, London-Oslo, Rainforest foundation, 23 p.).
9. Les mécanisme de la déforestation dans le Sud-Ouest de Madagascar selon une équipe de l'IRD http·//www ird.fr/fr/actualites/journal/4/sas4_recherches.pdf#search='Feux%20de%20brousse%20Afrique%20subsaharienne.
10. Baker M., *et al.*, (2003), *Conflict Timber : Dimensions of the Problem in Asia and Africa*, vol. III, African Cases, Vermont, ARD-USAID, pp. 137-148.
11. Peyrot B , (2003), pp. 11-42, *in* · Bart F , *L'Afrique, continent pluriel*, Paris, SEDES.
12. Pourtier R., (2003), « Patrimoine, nature, développement · une lecture du Plan National d'Action pour l'Environnement du Gabon », pp. 227-234, *in* Cosaer P., Bart F., *dir.*, *Patrimoine et Développement dans les pays tropicaux, op cit.*
13. Selon les recherches menées par le groupement ECOFIT Charbonnier E., Youta Happi J.,.Bonvallot J, (2003), « Dynamique des contacts forêt-savane au Cameroun Rôle des jachères dans le processus de reforestation à Zengoaga », pp 83-94, *in* : *Patrimoine et Développement dans les pays tropicaux, op. cit.*
14. Rossi G., (1999), *op.cit.*

15 Riou G., (1999), *Les Milieux forestiers*, Paris, SEDES, p.139

16. Bonvallot J., Schwartz D., *et al.*, (2002), « Histoire récente des forêts humides de l'Afrique centrale : de l'holocène moyen à l'actuel », pp. 225-237, *in* : *Regards sur l'Afrique*, IRD.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Aubréville A., (1949), *Climats, forêts et désertification de l'Afrique tropicale*, Paris, Société d'édition de géographie maritime et coloniale, 351 p.
- Bahuchet S., de Maret P., Grenand F., Grenand P., (2001), *Des forêts et des hommes ; un regard sur les peuples des forêts tropicales*, Bruxelles, Éd. de l'Université de Bruxelles, APFT, 180 p.
- Karsenty A., (1999), *Les Instruments économiques de la forêt tropicale. Le cas de l'Afrique centrale*, Paris, Maisonneuve et Larose-Cirad, 128 p.
- Letouzey R., (1982), *Manuel de botanique forestière : Afrique tropicale*, Montpellier, Cirad-CTFT. 3 tomes, 194 + 310 +244 p.
- Mercier J.-R., (1991), *La Déforestation en Afrique : situation et perspectives*, Paris, Edisud, 184 p.
- ORSTOM, (1983), *Écosystèmes forestiers tropicaux d'Afrique*, Paris, Unesco, Recherches sur les ressources naturelles, XIX, 473 p
- Pourtier R., (2001), *Afriques noires*, Paris, Hachette Supérieur, 256 p.
- Verdeaux F., *éd.*, (1999), « La forêt-monde en question », *Autrepart*, pp. 31-52 et 121-135.

SITES ET ADRESSES ÉLECTRONIQUES RECOMMANDÉS

- http://www.wri.org/ (World Ressources Institute) ;
- http://forets.riddac.org (Réseau d'information sur le développement durable en Afrique centrale) ;
- http://www.greenpeace.org/france_fr (Informations sur la déforestation en Afrique et les campagnes menées par Greenpeace) ;
- http://bch-cbd.naturalsciences.be/congodr/cdr-fra/contribution/strataction/etat/annexes/volet12.htm (Déforestation en République Démocratique du Congo) ,
- http://pdf.wri.org/cameroun_synthese_francais.pdf (Synthèse Cameroun, atlas interactif) ;
- http://www.globalforestwatch.org/common/pdf/report central.africa pdf (Accès aux forêts d'Afrique centrale) ;
- http://www.cifor.cgiar org/docs/_pf/1/_ref/findoutabout/deforestation/ (Déforestation and degradation) ;
- http://www1.unep.org/geo-text/0054.htm (Mesure de la déforestation 1980-1995).

« LE DÉSERT AVANCE... »

ALAIN MOREL

PAYS CITÉS Botswana, Mali, Mauritanie, Namibie, Niger, Sénégal, Tchad

IR CORRÉLÉES agriculture archaïque, barrière saharienne, éleveurs contemplatifs, feux de brousse, richesses naturelles

Lors des dernières grandes sécheresses qui ont affecté le Sahel du Sénégal à l'Éthiopie, dans les années 1973-1974 et surtout en 1984-1985, on a beaucoup parlé dans la presse de « l'avancée du désert ». L'isohyète[1] 100 mm se serait déplacé de 400 à 500 kilomètres vers le sud lors du paroxysme de cette dernière sécheresse, ce qui a laissé penser que le Sahara gagnait en extension... Qu'en est-il au juste ? Y a-t-il véritablement détérioration climatique ? Les sociétés des déserts sont-elles vouées à la disparition ?

Lorsqu'on observe la carte du réseau hydrographique africain[2], deux secteurs s'individualisent : en Afrique australe, ce sont les déserts du Namib et du Kalahari, avec le Botswana où la densité est de 2,7 habitants au km^2, et la Namibie avec 2,2 habitants au km^2. Mais surtout, dans l'hémisphère boréal, c'est l'énorme vide du Sahara qui sépare le Maghreb de l'Afrique tropicale. Plus vaste désert de la planète, il mesure près de huit millions de km^2 et coupe le continent de l'Atlantique à la mer Rouge. Désert chaud, on définit généralement ses limites avec l'isohyète 150 mm. Si l'on exclut la vallée du Nil, la densité n'y est que de 1,5 habitant/km^2.

Du désert à la désertification, ce que les mots veulent dire

Par **désert**, on désigne une région vide d'hommes. L'adjectif est d'ailleurs plus explicite : ainsi, on parle d'une île déserte pour signifier qu'elle est inhabitée. Mais ce terme évoque surtout un type de paysage. On se représente de vastes étendues dénudées, couvertes de dunes, alors qu'en fait, la plus grande partie de sa surface est dépourvue de sable ! Un désert est une région aride où il tombe en moyenne moins de 200 mm de précipitations par an[3], mais beaucoup s'accordent pour délimiter le Sahara à l'isohyète 100 ou 150 mm ! L'aridité dépend aussi des températures qui provoquent une évaporation plus ou moins importante. Le terme de sécheresse est lui aussi ambigu[4]. Les sécheresses se caractérisent par un déficit pluviométrique qui peut se traduire par une sécheresse hydrologique, une sécheresse des sols, etc.

Pour **désertification**, on peut retenir que c'est « *la dégradation des terres dans les écosystèmes*[5] *arides, semi-arides et sub-humides secs, résultant essentiellement de l'impact*

d'actions humaines adverses[6]. » Il met donc en avant un ensemble de causes physiques et humaines. La désertification provoque l'apparition de paysages désertiques, suite à une présence humaine excessive, mais il ne faut pas confondre ce phénomène avec l'avancée du désert !

Le désert avance et recule

Les études menées sur les environnements des 100 derniers millénaires ont montré que le Sahara avait connu durant le Quaternaire d'importantes fluctuations.

Voici quatre millions d'années, l'aridité s'installe, mais de manière épisodique. Aux périodes très sèches succèdent des périodes un peu plus humides qui favorisent l'installation de l'homme. Le désert semble tantôt s'étendre, tantôt se rétracter. On retrouve ainsi au Niger, à la latitude de Niamey ou de Zinder, des dunes fossiles qui sont la preuve de l'extension du désert il y a 18 000 ans, plus de 300 kilomètres au sud de sa limite actuelle. En revanche, il y a 8 000 ans, de nombreux lacs occupaient les cuvettes aujourd'hui sèches et désolées, près desquelles s'épanouissaient les populations néolithiques de pêcheurs ou de chasseurs. Nombreux sont les vestiges de leur installation qui témoignent de l'activité qui devait alors régner en plein cœur du Sahara.

Voici 100 000 ans, le niveau marin semblait être identique à l'actuel ; entre 70 000 et 40 000, alors que les glaciers recouvrent en partie l'Eurasie et l'Amérique du Nord, l'Afrique se refroidit. Le Sahara, où les conditions désertiques sont déjà installées, s'assèche radicalement : de vastes ergs (régions dunaires) s'édifient. Puis, entre 40 000 et 30 000 ans avant le XXIe siècle, c'est une phase plus humide qui voit monter le niveau des lacs : les vieux ergs se fixent. Entre 30 000 et 12 000, alors que le froid s'amplifie aux hautes latitudes, le Sahara connaît une extension plus grande que l'actuelle : de vastes champs de dunes envahissent la majeure partie du Sénégal et la cuvette tchadienne, obstruant le fleuve Sénégal, le Niger et son affluent le Bani. Le pic d'aridité est atteint vers 19 000 / 18 000 ans. Le niveau marin est alors à 100 mètres plus bas que l'actuel. Les hommes fuient ces régions trop contraignantes pour se réfugier plus au sud. C'est ensuite le contexte humide holocène[7]. Les espaces sahéliens remontent vers le nord[8] et sont repoussés vers le Sahara. Les vallées fossiles qui descendent du Hoggar et de l'Aïr en direction du fleuve Niger coulent à nouveau (on trouve dans l'Azawagh nigérien d'énormes vertèbres de capitaines, poisson qui ne vit que dans des eaux courantes !), tandis que le niveau marin atteint sa côte maximale vers 5 000 ans. C'est l'époque où se développe dans un environnement de steppe et de savane une faune variée d'éléphants, de girafes et de buffles dont témoignent les gravures rupestres. Puis, les crises climatiques se succèdent, la sécheresse revenant par à-coups. À chaque crise climatique, les

habitants fuient et vers 3 000 ans, c'est l'aridification définitive du Sahara. Une chose est donc certaine : les limites du désert ont changé au cours des temps géologiques, mais où en est-on aujourd'hui ?

Avancée du désert et changement climatique

Alors que certains ont soutenu l'hypothèse de la progression du désert, entre 1980 et 1990, les progrès de l'observation par satellite et l'étude du couvert végétal ont montré une réalité différente.

Affirmer que le désert avance est faux ! En fait, il faut distinguer de simples fluctuations comme celles que l'on a pu observer au Sahel durant le XXe siècle à la suite des grandes phases de sécheresse, des véritables crises climatiques et il est nécessaire d'être prudent dans ses conclusions, et de travailler sur une durée suffisamment longue pour déceler de véritables tendances. D'ailleurs, la végétation regagne du terrain sur le sable en Afrique subsaharienne[9].

Peut-on faire un lien entre les fluctuations qui peuvent affecter les limites des déserts et le réchauffement climatique dont on parle beaucoup aujourd'hui ? On sait que le réchauffement du globe terrestre lié à l'augmentation de l'effet de serre, prévu par les modèles théoriques, pourrait être à la fin du siècle entre + 2 °C et + 4 à 6 °C. Il est donc probable que certains processus connus lors des réchauffements passés vont se reproduire, en particulier une augmentation de l'intensité des moussons[10]. La mousson guinéenne pourrait à nouveau, comme il y a 8 000 ans, arroser le Sahara méridional et le nord-est de l'Afrique. De toute façon, on peut s'attendre à un changement : le sud du Sahara deviendra-t-il à nouveau un Sahel[11] ?

Dégradation des milieux et avancée du désert

La désertification, si elle amène parfois la réactivation de dunes fossiles, n'entraîne pas pour autant le développement de dunes vives[12]. Elle se traduit sur le terrain par une détérioration du couvert végétal, une exacerbation des mécanismes physiques à la surface du sol, en particulier des phénomènes éoliens et la dégradation des sols. Mais ces traces de désertification sont liées autant à des actions humaines qu'à des facteurs physiques. Elles s'expliquent par l'évolution des sociétés, la monétarisation des échanges, la progression de la mise en culture et les mutations du pastoralisme et par la déforestation liée aux besoins en bois domestique des centres urbains… Et il est impossible de définir le seuil d'**irréversibilité** de la dégradation d'un milieu aride, où l'on ne peut revenir à une situation meilleure antérieure.

Beaucoup attribuent aux nomades et au surpâturage une responsabilité décisive dans le processus de désertification alors que l'on a constaté que le nomade est conservateur de la nature.

Il faut surtout tenir compte de l'hétérogénéité des milieux et ne pas généraliser trop hâtivement les observations faites sur un site. Très souvent, la dégradation d'un espace, provoquée par des erreurs dans l'aménagement, ne progresse pas comme un front, mais par auréoles, par tâches ou par griffes[13], à partir de secteurs trop peuplés, et dans les milieux les plus fragiles. La désertification agit en fait selon des « niches écologiques » fortement détériorées du fait de la trop forte concentration des activités et de la population qui ne fuit pas pour aller vers des secteurs plus humides. Elle se replie principalement vers les villes comme Tombouctou au Mali ou Agadez au Niger qui ont multiplié par 4 leur population en 30 ans !

Au Maghreb comme au Sahel, une lutte bien menée pour la conservation des sols et contre l'érosion peut se révéler efficace et une mise en défens peut limiter, voire arrêter les dégradations ! Et bien souvent, il n'y a crise que parce la population est devenue trop dense, qu'on a voulu exploiter le milieu en le rendant plus productif, alors que le pastoralisme nomade se contentait des conditions très précaires offertes par le désert.

Déserts et zones arides représentent les deux tiers du continent africain. La désertification toucherait 46 % des autres terres[14] et les zones extrêmement vulnérables à la lisière des déserts représentent 5 % des terres et 22 millions de personnes.

Enfin, dans les pays qui en ont les moyens, le désert n'avance pas ! Le meilleur exemple se trouve sans doute en Libye avec le projet « Grande Rivière artificielle »[15]. Ce projet a été lancé en 1984, son coût a été évalué à 19 milliards d'euros ; l'objectif était de faire basculer les eaux fossiles des nappes aquifères sahariennes vers le nord où ces nappes surexploitées sont infiltrées par les eaux de mer. Un réseau de plus de 4 000 km de canalisations a été édifié en deux structures[16]. L'eau du désert permet l'irrigation et la fourniture en eau potable des citadins.

■

L'avancée du désert telle une armée progressant sur un front continu ainsi que la mise en avant de la seule responsabilité climatique dans la désertification récente sont largement simplificatrices. La mauvaise gestion des terres liée à la pression humaine a une place importante dans ce phénomène complexe sans que l'on puisse imputer aux seuls éleveurs une responsabilité décisive, comme c'est trop souvent le cas.

Ainsi, on peut dire que l'aridité était déjà en place en Afrique, il y a 4 000 ans. Les phénomènes de désertification qu'a connu le Sahel dans les dernières décennies du XXe siècle ne semblent pas irréversibles. Les mises en défens prouvent que plusieurs années pluvieuses suffisent à régénérer aussi bien les espèces herbacées que les espèces arborées. Au cours des dernières décennies, dans la foulée des forages pétroliers, ont été découverts dans le Sahara de très vastes nappes aquifères, qui commencent à être pompées en Égypte et en Libye…

NOTES

1. Ligne qui relie sur une carte les points où la hauteur moyenne annuelle des pluies est la même pour une période donnée.
2. Gourou P., (1970), *L'Afrique*, Paris, Hachette
3. On qualifie d'hyper arides les régions où il tombe moins de 50 mm/an.
4. C'est un phénomène qui peut survenir dans n'importe quelle région du globe. Ainsi, la France a subi récemment de sévères sécheresses, en 1976, 1985, 2003 .
5. Ensemble constitué par un milieu (eau, sol, etc.) et des êtres vivants (arbres, plantes, animaux) vivant en interrelation (complémentarité, synergie, concurrence, etc.). La plupart ont été plus ou moins fragilisés ou artificialisés par les sociétés humaines
6. Définition qui en a été donnée à Rio en 1992.
7. Holocène = partie supérieure de l'ère quaternaire dont on fixe le début vers 10 000 ans avant le temps présent
8. Le titre «Sahara ou Sahel?» choisi par N. Petit-Maire et J. Riser pour leur ouvrage sur le Quaternaire récent du bassin de Taoudenni au Mali est significatif.
9. *Le Monde*, octobre 2002, «Le désert recule».
10. Régime de vents observé d'abord en Asie produisant de brutales variations climatiques (sécheresse, pluies) par ses inversions.
11. On lira avec intérêt sur ce sujet le livre rédigé par N. Petit-Maire (2002).
12. C'est-à-dire de dunes actives, fonctionnelles
13. Mainguet M., (1995).
14. http://www.grida.no/aeo/french/175.htm (L'avenir de l'environnement en Afrique).
15. Pérennès J.-J., (1993), *L'Eau et l'homme au Maghreb*, Paris, Karthala, 646 p. Ce projet, Great Man Made River, est appelé GMR
16. Deux structures ont été édifiées GMR 1 et GMR 2. GMR 1 a été achevé en 1996, il relie les champs des puits de Koufra, Tazerbo et Sarir au réservoir d'Agedabia. Celui-ci redistribue l'eau vers Syrte et Benghazi GMR 2 à l'ouest a été lancé en 1993 et réalisé à 60% Il connecte les 400 puits du Djebel As Sawda à Ash Shuwayrif où il se sépare en deux tronçons vers Misourata et Tripoli.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Bisson J., (2003), *Mythes et réalités d'un désert convoité, le Sahara*, Paris, L'Harmattan, 480 p.
- Collectif, (*à paraître*), *Les Déserts*, Paris, Éditions Robert Laffont, (coll. «Bouquins»).
- Mainguet M., (2003), *Les Pays secs. Environnement et développement*, Paris, Ellipses, 160 p
- Petit-Maire N., (2002), *Sahara. sous le sable. . des lacs, un voyage dans le temps*, Paris, éd. du CNRS, 128 p.
- Rochette R., M., (1989), *Le Sahel en lutte contre la désertification ; leçons d'expériences*, CILSS-GTZ, 592 p.
- Rognon P., (1989), *Biographie d'un désert*, Paris, Plon, 348 p.
- Scoones I., *éd.*, (1999), *Nouvelles orientations du développement pastoral en Afrique : vivre dans un environnement incertain*, Paris, CTA-Karthala, 362 p.

SITES ET ADRESSES ÉLECTRONIQUES RECOMMANDÉS

- http://www.unesco.org, http://www.unep.org, http://www.fao.org;
- http://www.acdi-cida.gc.ca/cida_ind.nsf/0/6c46af8f6c049cd185256473006d8154?OpenDocument#sec1 (Convention désertification Canada) ;
- http://www.pnae.mg/info_environnement/annexe_STSIE_4.pdf (Indicateurs gestion environnement);
- http://www.unccd.int/publicinfo/mediabrief/mediabrief-eng.pdf (Causes de la désertification) ;
- http://www.econ brown edu/fac/Louis_Putterman/courses/ec151/Chapter_15.pdf (Machakos).

« L'ENCLAVEMENT EMPÊCHE LE DÉVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE »

GÉRAUD MAGRIN

PAYS CITÉS Afrique du Sud, Angola, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Congo, Côte-d'Ivoire, Érythrée, Éthiopie, Gabon, Guinée Bissau, Kenya, Lesotho, Liberia, Malawi, Mozambique, Niger, Nigeria, Ouganda, République Centrafricaine, République Démocratique du Congo, Rwanda, Sénégal, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Swaziland, Tanzanie, Tchad, Togo, Zambie

IR CORRÉLÉES agriculture manuelle, agriculture archaïque, argent migrants, barrière saharienne, commerçants, décentralisation, entrepreneurs, frontière pénalisantes, industrialisation, pauvres, rente/vivrier, téléphone mobile et Internet

Avec la mondialisation[1], ce qui empêche l'insertion des économies dans le système mondial semble une contrainte. Dès 1776, Adam Smith rappelait le rôle de la géographie dans la croissance ! Les distances vis-à-vis des pôles actifs (grands ports, hubs[2] aériens, etc.), les moyens de mise en relation (rail, réseaux, etc.) et l'efficacité de leur utilisation[3] renforcent ou aggravent les difficultés de relations avec l'extérieur, proche ou lointain. Ainsi, l'enclavement d'un territoire traduit sa fermeture fonctionnelle, mais aussi l'isolement historique et actuel d'une collectivité, qui pèse sur la valorisation des potentialités existantes et freine les échanges de toutes natures.

La compacité du sous-continent africain et le découpage frontalier interdisent à 15 pays d'avoir accès à la mer : 20 % de la population seulement se trouve à moins de 100 km de la mer[4] ! À l'intérieur de pays disposant de « fenêtres maritimes » (République Démocratique du Congo, Soudan), de vastes zones sont mal desservies. Et les infrastructures de communication sont très insuffisantes par rapport aux besoins. Aux obstacles naturels à la circulation enchérissant la construction du km de route bitumée ou son entretien s'ajoutent l'insécurité politique et une gestion erratique des systèmes de transport (chemins de fer, compagnies aériennes[5]). De physique ou topographique, l'enfermement peut aussi devenir, un temps, choix anthropologique avec élévation de murailles de Chine mentales[6]… L'enclavement apparaît ainsi tantôt comme une cause, tantôt comme une des conséquences du sous-développement.

L'enclavement dans toutes ses dimensions : L'Éthiopie n'a pas accès à la mer par suite de la création de l'Érythrée en 1993, mais s'est trouvée coupée du monde chrétien lors de l'expansion islamique. Et l'État impérial amhara s'est construit dans une culture de l'isolement. *A contrario*, les États du Sahel, tout aussi enclavés, comme le Burkina Faso ou le Niger, sont profondément arrimés aux États côtiers comme la Côte-d'Ivoire ou le Nigeria (migrations, échanges, etc.), si bien qu'ils subissent le contrecoup des soubresauts de ces pays. L'Afrique du sud a, elle aussi, sa

périphérie d'États enclavés «satellites» (Botswana, Lesotho, Swaziland, Malawi, etc.). Enfin, le découpage colonial de Berlin a pu isoler une fraction du territoire national, comme le Cabinda de l'Angola. Au plan local enfin, des populations ont développé une culture obsidionale à la suite de leur confinement dans des milieux ingrats (montagnards païens en Afrique de l'Ouest ou «*native reserves*» des colonies de peuplement d'Afrique orientale ou australe ou de l'apartheid sud-africain). L'isolement subi et/ou construit est donc un phénomène pluridimensionnel relevant tout autant de la construction récente des États-nations que de leur passé pré-colonial.

Les méfaits de l'enclavement

Des violences coloniales généralisées, plus grandes qu'ailleurs, ont été utilisées comme réponses à des contextes d'enclavement, pour diminuer les coûts de la «mise en valeur» des concessions obtenues par des sociétés privées en Afrique centrale (République Démocratique du Congo, République Centrafricaine et Congo actuels), à la fin du XIXe siècle. Avec la construction du chemin de fer Congo-océan (1921-1934), visant à désenclaver Brazzaville, on mobilisa des effectifs considérables de travailleurs forcés connaissant une mortalité effroyable, ce qui dépeupla des zones déjà écumées par la traite esclavagiste, si bien que l'histoire tragique du désenclavement a accentué le contexte d'enclavement.

Par ailleurs, dans les savanes du Tchad ou de Zambie, le choix de la culture cotonnière doit beaucoup à l'isolement qui permet une première transformation sur place dans des usines rustiques avec un produit qui supporte un transport très long. Ce modèle cotonnier extraverti serait alors un des responsables du sous-développement persistant de ces espaces.

Un handicap économique certain au Tchad : Au Tchad, l'enclavement renchérit les importations, tout en handicapant les exportations. Ici, le Kwh coûte 200 F Cfa (0,3 euros), quand il ne revient qu'à 38 F Cfa au Cameroun voisin (0,06 euro). Le prix des carburants varie de 500 à 2000 F Cfa le litre (0,8-3 euros), au gré des pénuries liées aux fréquentes ruptures d'approvisionnement. Ces aléas se répercutent sur le mince appareil industriel du pays, fortement concurrencé par les importations. Comment faire face à la concurrence du sucre brésilien, qui arrive en fraude à moins de 300 F Cfa/kg (0,45 euro) sur le marché, quand les coûts nationaux de production s'élèvent à plus de 500 F Cfa/kg (0,80 euro) ? De même, la part élevée prélevée par les coûts de transport des filières cotonnières comparativement aux pays côtiers (14 % contre 3 % au Togo) se répercute négativement sur les revenus des producteurs.

Les troubles politiques des pays voisins ont des effets sur les pays fermés. La Zambie, privée de corridor d'évacuation via l'Angola et le Mozambique en guerre, a dû ouvrir une liaison ferrée avec Dar Es Salam avec l'aide de la Chine (Tanzam, 1976). De même, le Kenya demeure un exutoire essentiel pour l'Ouganda. Enfin, en République Démocratique du Congo, les troubles politiques apparaissent comme l'expression de la crise du système national de transport, et vice versa.

Sous-développement et enclavement se corrèlent assez bien puisque nombre de Pays les moins avancés sont des États enclavés. Les effets de cette situation

sont conséquents sur le plan macroéconomique : quand les pays africains isolés exportaient en moyenne 0,7 milliards de dollars US (PIB moyen : 3,1 milliards), ceux qui ne l'étaient pas affichaient un niveau de 4,7 milliards (PIB moyen : 13,2 milliards)[7]. Des taux d'urbanisation généralement faibles expriment aussi ce retard économique : 12 des 15 pays enclavés ont moins de 30 % de citadins. Ceci expliquerait que des espaces enclavés, comme le pays mossi, au Burkina Faso, fournissent quantité de migrants internationaux.

En contrariant la circulation des céréales entre régions excédentaires et déficitaires, tout en entravant la diffusion de l'aide, l'enclavement favorise les famines (Sahel, Éthiopie ou Soudan entre 1980 et 2000), sécheresse et conflits aggravant aussi la situation. Il constitue enfin un contexte favorable à certains massacres, loin des regards télévisés de la « communauté internationale ».

Enfin, les dysfonctionnements cumulés des systèmes de transport et la faiblesse des unions régionales favorisent des opérateurs de transport monopolistiques comme Bolloré, Maersk ou des sociétés sud africaines, qui privilégient la logique du corridor d'évacuation.

Alors, malheur aux isolés ?

Une protection géographique, favorable au développement

L'enclavement apparaît, dans certains contextes, comme une protection relativement favorable à certaines dynamiques de développement.

Plaines inondables ou massifs montagneux escarpés ont offert à des populations vulnérables à l'époque précoloniale, des protections contre les esclavagistes, des deltas des rivières du Sud du Sénégal et de Guinée Bissau, au Bahr el Gazal du Soudan méridional, en passant par la falaise de Bandiagara du pays Dogon (Mali).

La réussite du Botswana, pays enclavé[8] : Le Botswana apparaît comme l'un des pays les « mieux » gérés (politiques économiques orthodoxes) et développés du continent, nonobstant la place du désert sur son territoire, le taux d'infection au VIH-sida ainsi que son absence de débouché maritime. Il avait un indice de compétitivité meilleur que celui de l'Afrique du Sud et de Maurice selon le forum économique mondial ! Bonne utilisation des matières premières (diamants, notamment), effet d'entraînement sud-africain et politique libérale semblent avoir dopé ce petit pays, qui ne renforçait pas l'enclavement par un protectionnisme suicidaire.

L'ouverture économique n'est pas nécessairement un bienfait si l'on n'est pas en mesure d'y livrer bataille à armes égales, si bien qu'une certaine forme de protection[9] peut, si elle est bien utilisée, préparer le pays à l'ouverture économique. Ainsi, une agriculture vivrière insuffisante, au Sénégal, est-elle attribuable à l'ouverture sur l'extérieur, laquelle s'est traduite par l'exportation d'arachides et l'importation de brisures de riz d'Asie.

À l'inverse, au Tchad méridional, le vivrier marchand[10] très dynamique a pu compenser les crises de l'économie cotonnière, grâce à une demande provenant de N'Djaména, la capitale, et des grandes villes de l'Afrique forestière, mais aussi aux liens tissés par les échanges anciens. L'enclavement a favorisé les flux d'arachides, d'oignons, de tubercules, de poissons séchés ou fumés ou encore de bétail sur pied.

La relativité de la centralité

En fait, la relation entre la centralité géométrique et l'éloignement des côtes n'est pas significative. Les centres nationaux peuvent être éloignés des côtes comme Addis Abeba ou Nairobi, qui concentrent pouvoir politique et économique et vers

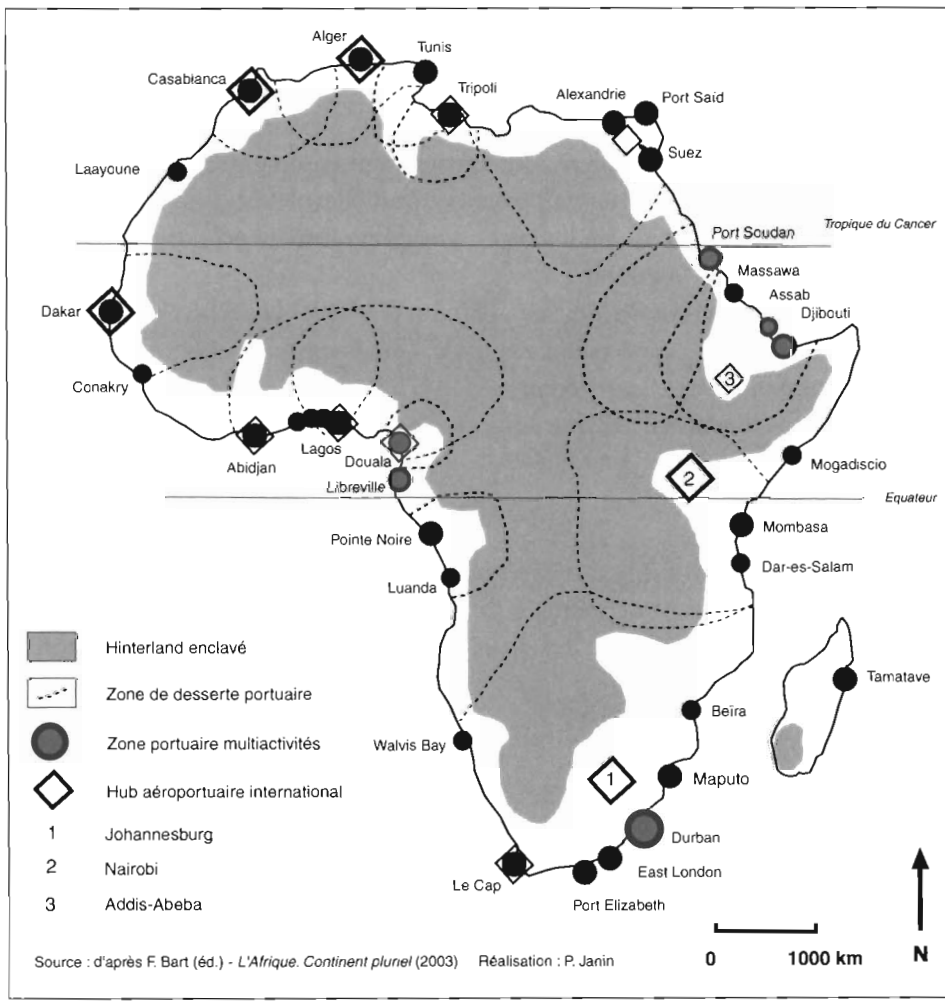

L'enclavement de l'Afrique.

lesquelles convergent les principales voies de communication. Les choix de ces lieux centraux manifestent des choix pérennes d'organisation et de contrôle territorial.

Ainsi, l'enclavement ne peut pas être considéré comme une donnée objective et stable tels les facteurs naturels. En effet, il est presque toujours le résultat de processus historiques. La traite négrière atlantique a marginalisé le Sahel[11], en relation étroite avec le monde méditerranéen, via le Sahara.

Tout désenclavement est ambigu, dans la mesure où il différencie les territoires desservis des zones plus enclavées au sein d'un même espace. En outre, la réalisation d'infrastructures de communications n'est pas toujours une condition suffisante, comme l'indique l'effet économique négligeable du Transgabonais, chemin de fer traversant le quasi désert forestier du bassin de l'Ogoué, de Libreville à Franceville.

Voies de pénétration et corridors d'évacuation coloniaux et récents ont été de nature à marginaliser bien des terres, auparavant centrales. Elles ne désenclavent pas. Ainsi, l'oléoduc entre Doba (Tchad) et Kribi (Cameroun) permet d'exploiter les gisements pétroliers tchadiens, qui apparaissent comme des archipels au sein des territoires d'accueil. Et on voit avec l'arrêt de l'exploitation du fer mauritanien, à 1 200 km des côtes, que les critères de compétitivité économique peuvent modifier brutalement la donne.

La réalité de l'enclavement est aussi affaire d'échelle. De centre du commerce transsaharien à l'époque pré-coloniale, le lac Tchad apparaît aujourd'hui, à petite échelle, comme un angle mort commercial. S'il l'est à l'échelle mondiale, il n'en reste pas moins une aire d'échanges informels très intenses localement, profitant des faiblesses des contrôles étatiques[12].

■

L'enclavement de territoires habités est très relatif le plus souvent, variant dans le temps et s'interprétant de manière différente suivant l'échelle à laquelle on le considère. S'il est pénalisant sur le plan économique, il peut ne pas l'être et protège aussi parfois des vicissitudes de l'économie mondiale. À tel point qu'il permet, parfois, l'émergence d'économies sous-régionales moins extraverties et fragiles. Il ne condamne pas à la misère, comme le montre le Botswana, alors même que les avantages de l'ouverture littorale ne promettent pas paix et prospérité (Somalie, Liberia, Sierra Leone). En définitive, la question centrale n'est pas l'enclavement (géographique), mais la marginalité (sociale, économique, politique), dont l'enclavement géographique n'est qu'un facteur explicatif parmi beaucoup d'autres. Car la Suisse, aussi, est un pays enclavé.

NOTES

1. Mise en relation réelle ou virtuelle accélérée des différentes parties du monde, via la libéralisation des échanges de biens, d'idées ou d'humains (migrations).

2. Aéroports d'interconnexion permettant de récupérer les voyageurs de lignes secondaires pour les redistribuer sur une gamme très large d'autres lignes d'une compagnie ou réseau de compagnies (alliance mondiale comme Star Alliance).

3. Il faut distinguer la *difficulté d'accès* à un espace donné (franchissements d'obstacles naturels) des *moyens* de communication mis en œuvre (qualité et longueur des routes, réseau téléphonique), de la capacité économique et organisationnelle des collectivités à mettre en place un *système* de transport (compagnie routière, aérienne ou ferroviaire). Construire une route ne suffit pas à susciter un trafic régulier ; il faut des entrepreneurs pour créer un système de transports doté d'une logistique régulée et entretenue et une demande d'exportation compétitive. Si bien que l'on voit de bonnes routes sous-utilisées et de mauvaises sur-utilisées .

4. http.//www.univ-perp.fr/perspectives/ (Courade G., [2004], *L'Avenir de l'Afrique subsaharienne*, 24 p), Bloom D.E., Sachs J.D., (1998), « Geography, Demography, and Economic development in Africa », *Brokings Papers on Economic Activity*, 2, *Brokings Institutions*, pp 207-295. Les 15 pays isolés représentent 8 millions de km^2 avec 30 % des Subsahariens Ils se répartissent entre Sahara et zone soudanienne (Mali, Burkina Faso, etc), dans l'Afrique des hautes terres (Éthiopie et États des grands lacs) et en Afrique australe.

5 À l'exception notable de compagnies comme Air Mauritius, Ethiopian Airlines et South African Airways .

6. Courade G., (1985), « Jalons pour une géographie de la marginalité en Afrique Noire », *L'Espace géographique*, n° 2, pp. 139-150.

7. Coulibaly S., Fontagné L., (2004), *South-South Trade : Geography Matters*, Paris, Cepii, (04-08), 59 p. http.//www.cepii.fr/anglaisgraph/workpap/pdf/2004/wp04-08.pdf.

8 Acemoglu D., *et al.* (2001), *How Botswana did it? Comparative Development in Sub-Saharan Africa*, 54 p. http://ksghome.harvard.edu/~drodrik/RobJohnAcem-Botswana.pdf.
Hugon Ph., (2001), *Économie de l'Afrique*, Paris, La Découverte, 124 p.

9. Ceci est cependant idéologiquement discuté. L'Afrique est le sous-continent le plus extraverti : la part du commerce du sous-continent avec les autres parties du monde sur son PIB avoisine les 45 % depuis longtemps, alors que la moyenne mondiale n'est que de 15 % selon l'OMC. On est loin de l'autarcie ou de l'autosuffisance, même si ces statistiques sont sujettes à caution !

10. Désigne les surplus commercialisés sur le marché national ou sous-régional des productions vivrières. Ceci s'oppose aux cultures de rente d'origine coloniale, entièrement exportées (coton, café, cacao, etc.) et au vivrier auto-consommé

11. Sahel vient de l'arabe « sahîl », qui signifie rivage. Les cités commerçantes de la bande sahélienne (Tombouctou, Gao, Agadez, Abéché, etc.) faisaient alors figure de ports sur les rives de la « mer saharienne ».

12. Bennafla K., (2002), *Le Commerce frontalier en Afrique centrale*, Paris, Karthala, 312 p.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Bernus E., Marchal J.-Y., Poncet Y., (1994), « Les enclaves de la boucle du Niger », pp. 100-108, *in* : Dubresson A., Marchal J -Y., Raison J.-P., *dir.*, *Les Afriques au sud du Sahara*, Géographie universelle, Paris, Belin, 480 p.

- Bloom D E, Sachs J. D., (1998), « Geography, Demography, and Economic development in Africa », *Brookings Papers on Economic Activity, 2, Brokings Institutions*, pp. 207-295.

• De Brie J , Steck B., (2001), « L'enclavement, réévaluation théorique et application à l'Afrique de l'ouest », *L'Espace Géographique*, n° 1, pp. 26-36.

• Dupreelle K , (2001), *La Régionalisation en Afrique orientale : entre impératif de développement et dynamiques politiques*, Lille, USTL, 451 p.
http://www univ-lille1.fr/bustl-grisemine/pdf/extheses/50374-2001-5-6.pdf.

• Lombard J., (1999), « Quand les transports (dé)lient campagnes et villes », pp 131-149, *in* : Dubresson A., Chaléard J.-L., *dir*, (1999), *Villes et campagnes dans les pays du sud. Géographie des relations*, Paris, Karthala, 264 p.

• Magrin G., Jamin J.-Y., Faure G., Duteurtre G , (2003), « Les savanes d'Afrique centrale entre enclavement et intégration aux marchés », *Annales de géographie*, n° 633, pp 471-494.

• Magrin G., (2001), *Le Sud du Tchad en mutation. Des champs de coton aux sirènes de l'or noir*, Paris, Sépia-Cirad, 427 p.

• Pourtier R., (1994), « Voyage autour du Congo », pp. 227-239, *in* . Dubresson A., Marchal J.-Y., Raison J.-P., *dir*, *Les Afriques au sud du Sahara*, géographie universelle, Paris, Belin, 480 p.

• Raynaut C , (1989), « Quelques réflexions sur la notion d'enclavement », *Cahiers géographiques de Rouen*, n° 32, pp. 129-132.

SITES INTERNET ET ADRESSES ÉLECTRONIQUES RECOMMANDÉS

• http://spore.cta.int/spore77/SP2_77F html (L'épine dorsale et le point faible des pays ACP) ;

• http://ksghome harvard.edu/~drodrik/RobJohnAcem-Botswana.pdf (Le succès du Botswana) ,

• http://www.amenagement-afrique.com/article.php3?id_article=257 (Enclavement et corridors en Afrique de l'Ouest) ;

• http://www.iaen.org/files.cgi/7044_Bloom_Sachs_Brookings_Africa.pdf (Bloom D.E., Sachs J D , 1998, *Geography, Demography, and Economic Growth in Africa*, Washington, Brookings Panel on Economic Activity, 64 p.).

PARTIE 2

« LIRE LE PASSÉ POUR COMPRENDRE LE PRÉSENT ET CONSTRUIRE L'AVENIR »

Sommaire

• La traite négrière, c'est le seul fait des Européens
Sylvain Guyot[1] — Traite négrière — 122

• L'esclavage n'existe plus en Afrique !
Jean-Claude Bruneau[2] — Esclavage actuel — 130

• Les ethnies ont une origine précoloniale
Jean-Claude Bruneau[2] — Ethnies précoloniales — 137

• Le tribalisme explique tous les conflits
Michael Neuman et Jean-François Trani[3] — Conflits tribaux — 144

• Les guerres d'aujourd'hui sont plus nombreuses, plus meurtrières, plus prédatrices et plus barbares !
Marc-Antoine Pérouse de Montclos[4] — Guerres — 151

• Nordistes musulmans et sudistes chrétiens s'affrontent dans les États africains Maud Lasseur[5] — Conflits religieux — 158

• Il existe un droit ancestral à la terre des communautés dites « autochtones » Claire Médard[6] — Autochtonie — 166

• Les frontières africaines sont pénalisantes
Karine Bennafla[7] — Frontières pénalisantes — 173

• Le Sahara est une barrière
Karine Bennafla et Georges Courade[8] — Barrière saharienne — 179

• La ville en Afrique est une création coloniale
Xavier Durang[9] — Ville coloniale — 185

• L'État en Afrique ne fonctionne pas parce qu'il est une copie de l'État occidental (ou de l'État colonial)
Jean-François Médard[10] — État importé — 191

• L'Afrique n'est pas prête pour la démocratie
Fred Eboko[11] — Démocratie étrangère — 197

1. Géographe, ATER, département de Géographie sociale, université de Grenoble 2. Ce texte a été enrichi par Georges Courade.

2. Géographe, professeur à l'université de Montpellier 3, membre de DYMSET/ADES, UMR 5064, université Michel-de-Montaigne, Bordeaux 3.

3. Program Officer, Médecins sans Frontieres (MSF) ; inspecteur du travail, démo-économiste, National Disability Survey in Afghanistan (NDSA), Handicap-International Afghanistan.

4. Politologue, Institut de recherche pour le développement (IRD).

5. Géographe, doctorante université Paris 1/Panthéon-Sorbonne (UMR Prodig), enseignante au lycée français de Yaoundé.

6. Géographe, chargé de recherche, IRD, «medard@bondy.ird.fr». Ce texte a été enrichi par Georges Courade.

7. Géographe, maître de conférences à l'université de Lyon 2 (Louis Lumière).

8. Géographe, maître de conférences à l'université de Lyon 2 (Louis Lumière) ; géographe, IRD, université de Paris 1, Panthéon-Sorbonne (Iedes).

9. Géographe, observatoire social régional PACA.

10. † Politologue.

11. Politologue, IRD (UR 002 «Acteurs et Systèmes de santé en Afrique»), fondation Paul Ango Ela pour la géopolitique en Afrique, Yaoundé, Cameroun.

« LA TRAITE NÉGRIÈRE, C'EST LE SEUL FAIT DES EUROPÉENS »

SYLVAIN GUYOT

PAYS CITÉS Angola, Bénin, Éthiopie, Ghana, Mauritanie, Mozambique, Nigeria, Sao Tomé y Principe, Sénégal, Somalie, Soudan, Tanzanie, Tchad

IR CORRÉLÉES accumulation, barrière saharienne, conflits religieux, conflits tribaux, éleveurs contemplatifs, esclavage actuel

> *« À cet endroit, la liberté et la vie furent volées et vendues. Des êtres humains furent livrés et triés, pesés et marqués du sceau d'entreprises commerciales, et embarqués comme de la marchandise pour un voyage sans retour[1]. »*

Le *Petit Robert* définit le mot traite dans sa première acception comme « l'action de faire venir et de transporter (*traite des nègres, des noirs* : commerce et transport des esclaves noirs) ». On associe souvent traite, esclavage des Noirs, et *commerce triangulaire* qui consistait pour les Européens à échanger en Afrique des marchandises contre des esclaves ; en Amérique, ces esclaves contre des produits tropicaux ; pour enfin vendre ces derniers en Europe. L'esclavage a été d'abord aboli en Europe et les descendants d'esclaves vivent surtout aux Amériques. Le « devoir de mémoire » porte sur l'esclavage et la traite[2] qui serait surtout le fait des Européens, pour leurs descendants. Georges W. Bush décrit ainsi la traite atlantique dans son discours comme « *l'un des crimes les plus graves de l'histoire* »...

Et pourtant, la traite ne fut pas qu'européenne bien qu'elle fut la mieux organisée, la plus systématique et la mieux connue pendant quatre siècles. Elle a été aussi transsaharienne, interne et orientale pendant treize siècles, impliquant Arabes et Africains : ces traites sont beaucoup moins bien connues. Cette déportation de masse dans des conditions odieuses *pour l'époque* a connu son apogée au siècle des Lumières. En fait, l'évaluation sereine de cette page tragique de l'histoire africaine aujourd'hui est difficile tant elle instrumentalisée[3]. Ce traitement différencié se justifie-t-il ?

L'esclavagisme triomphant des Européens

Plusieurs raisons expliquent le caractère « européocentré » de la traite. Le XVIe siècle constitue les débuts d'une représentation de l'Europe « centre du monde ».

Les Européens abordent l'Afrique par la mer en « grands conquérants » alors que le sous-continent africain est déjà relié depuis longtemps au monde arabo-musulman via les caravanes transsahariennes et les voies de navigation de l'Océan Indien. Dans le même temps, les Européens découvrent l'Amérique et souhaitent la mettre en valeur via des plantations esclavagistes expérimentées au large du continent (Sao Tomé y Principe). Entre le XVIe et le milieu du XIXe siècle, ils vont déporter plus de 14 millions d'Africains en Amérique où la densité de la population est faible. Une main-d'œuvre abondante est nécessaire pour les plantations tropicales (tabac, sucre, coton, cacao, café, etc.) dans les Caraïbes, le Brésil et le sud des États-Unis. « On a dépeuplé l'Amérique afin de trouver une terre pour les planter ; on dépeuple l'Afrique afin d'avoir une nation pour les cultiver[4]. »

La traite négrière semble faire la fortune de grands ports négriers aux avant-postes comme Liverpool, Nantes ou La Rochelle, mais aussi Rio de Janeiro. En fait, plus que la traite, ce sera le commerce des denrées tropicales qui va permettre les plus gros profits, à Bordeaux, par exemple. Haïti deviendra au XVIIe siècle, la plus riche des îles sucrières ! La traite est un investissement coûteux (navires, esclaves, équipages, pertes, etc.) et deviendra vite un objet de combat de la part des intellectuels européens et états-uniens pour l'éradiquer. L'esclavage est ainsi aboli en 1807 au Royaume-Uni, et en 1848, en France avec Victor Schœlcher. Au Brésil, il le sera en 1888, en Arabie Saoudite, en 1962…

L'idée que la traite soit le seul fait des Européens est donc liée à la fois à une méconnaissance des autres traites et à un contexte de domination et de colonisation européenne jusqu'aux indépendances.

Pas d'histoire positive sans mise en cause des anciens colons ?

Aujourd'hui, la présence de minorités noires importantes et de nombreux métissages aux Amériques rappelle de manière indélébile la traite atlantique. Ces minorités, très pauvres dans leurs pays respectifs, mobilisent les crimes du passé pour acquérir de nouveaux droits dans des sociétés inégalitaires et très ségréguées. Il a fallu attendre les années soixante et Martin Luther King aux États-Unis pour que l'égalité civique soit acquise et la discrimination positive semble encore nécessaire pour mieux intégrer les Afro-américains. Et la question identitaire s'exprime parfois sous la forme de l'afrocentrisme[5] dans les universités noires américaines. À Cuba par exemple, la couleur de la peau ne permet que rarement de faire partie des classes dirigeantes. Aux Antilles françaises, esclavage et colonisation ont engendré un mal-être qui ne trouve pas de débouché politique mais s'exprime dans une riche littérature. La fatalité enfin, semble s'acharner sur Haïti, première nation nègre indépendante en 1804.

On a minimisé la dureté des traites orientales pour contrer l'image de la cruauté des négriers arabes en Occident. En terre d'islam, la « solidarité » entre pays afri-

cains interdit d'en parler. Se déroulant en partie à l'intérieur du sous-continent, la traite orientale est moins « visible » et le voyage maritime beaucoup moins ostensible. Par ailleurs, les esclaves étaient dispersés au sein de vastes territoires et leur cause ne mobilisa pas les intellectuels orientaux. On a estimé à 9,4 millions le nombre de personnes déportées à travers le Sahara entre le VIIe et le début du XXe siècle, mais il y eut 1,5 millions de décès au cours du voyage. En mer Rouge et dans l'océan Indien, 8 millions de personnes environ auraient été transférées[6] selon certaines estimations. À la forte mortalité s'ajoute l'importance des mariages mixtes qui a contribué au métissage masquant l'importance de cette traite aujourd'hui. Enfin, et surtout, les maîtres n'encourageaient pas ces esclaves à se reproduire. Affranchissement et éparpillement des esclaves n'ont pu que contribuer à disperser davantage les survivants et leur descendance, d'où leur faible visibilité. Les Algériens noirs étaient cependant évalués à 1 million en 1979[7].

Côté musulman, le Coran fut d'un grand secours semble-t-il : « *Les Musulmans furent avisés que pour l'expiation de certains de leurs péchés, ils devaient affranchir leurs esclaves. [...] Ainsi, le problème des esclaves en Arabie fut résolu sur une courte période de trente ou quarante ans.*[8] »

Face à une situation de crise en Afrique, demander des réparations aux Occidentaux en raison de la traite s'impose pour certains. Volonté d'évacuer les responsabilités internes ou juste retour des choses ? Associée au colonialisme malgré un décalage chronologique[9], la traite fonctionne encore pour expliquer les malheurs de l'Afrique. Quelle est donc la réalité de la traite telle qu'elle est scientifiquement connue ?

Des traites multiformes

L'ensemble des traites négrières aurait conduit à la déportation de près de 42 millions de personnes, 17 pour la traite orientale (40 %), 14 pour la traite Atlantique et 11 pour la traite interne, selon les estimations généralement admises en Occident[10]. L'esclavage préexistait avant l'arrivée des Européens. Dès le IIIe millénaire l'Égypte pharaonique utilisait déjà des captifs noirs. Les traites orientales ont alimenté le monde musulman, et au-delà, en esclaves noirs. Elle est inséparable du racisme chez les Européens comme chez les Arabes. Un proverbe arabe dit des Noirs qu'affamés, ils volent et que rassasiés, ils violent.

Pour E. M'Bokolo[11], il n'est pas sûr que « *la traite européenne soit dérivée de la traite arabe* », et celle-ci était orientée plus vers la satisfaction des besoins domestiques (concubines, eunuques, soldats, domestiques) que vers le travail productif, après la révolte en 869 des centaines de milliers d'esclaves des plantations mésopotamiennes[12]. La réapparition du travail productif esclavagiste eut lieu pourtant à Zanzibar au XIXe siècle pour la culture du clou de girofle (100 000 esclaves, soit deux tiers de la population en 1834). Au XVIe siècle cependant, le Maroc fit fructifier

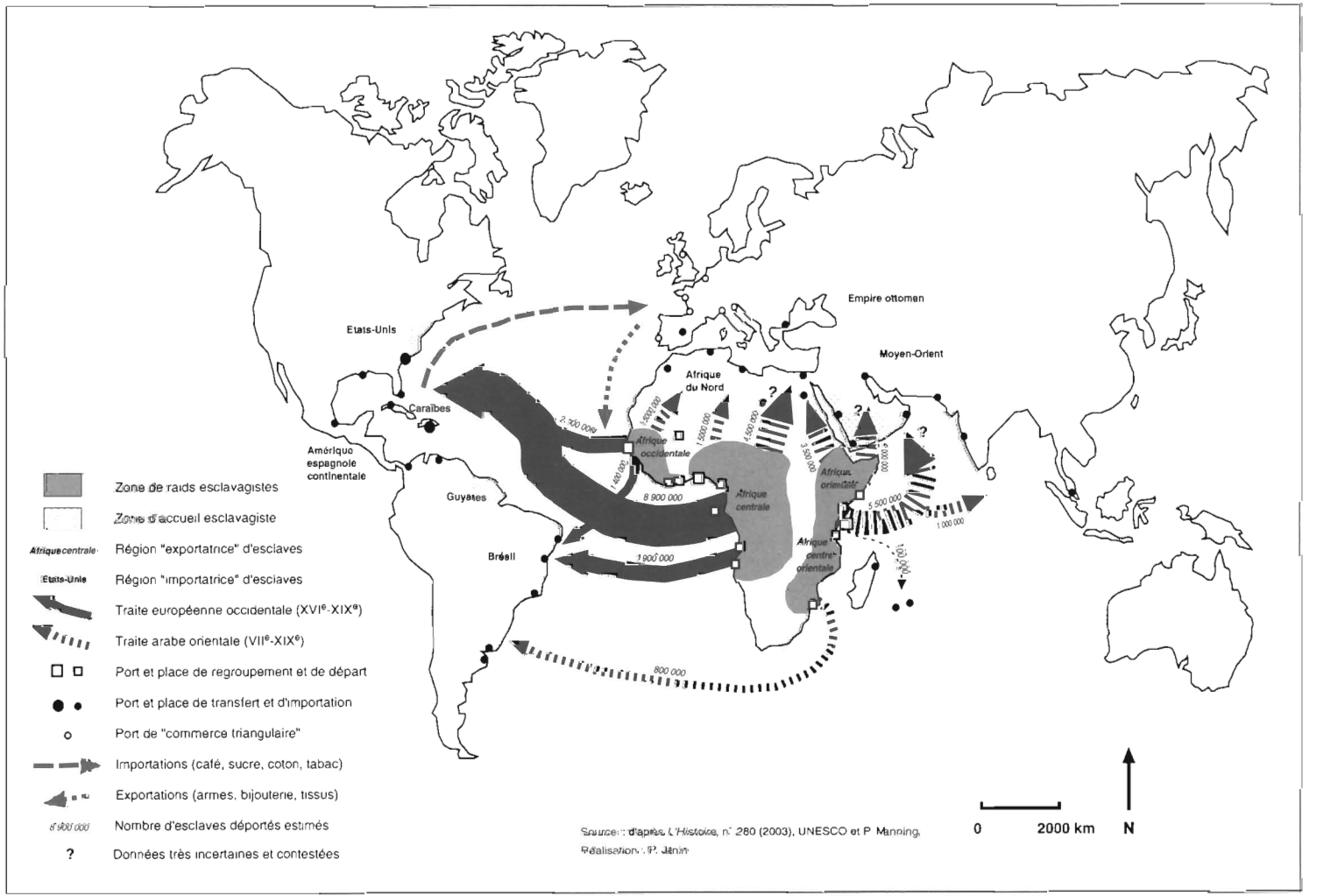

Les traites esclavagistes

ses plantations de canne à sucre grâce aux esclaves noirs. Difficile de trancher sur le rôle des captifs noirs dans l'essor et l'évolution du monde musulman.

Les traites orientales se sont succédées du VIIe au XXe siècle. Les régions d'exportation des captifs étaient situées au Kanem (actuel Tchad), en Nubie, Éthiopie, Somalie et dans l'hinterland tanzanien et mozambicain. Les marchands islamisés servaient de relais avec leurs propres viviers d'esclaves razziés dans l'intérieur. Les grands itinéraires passaient par le Sahara vers l'Afrique du Nord, l'Espagne mauresque, la Sicile et l'Égypte, et par l'Océan Indien et la mer vers l'empire Ottoman, les sultanats du golfe, la péninsule arabique, l'Inde et jusqu'à la Chine[13]. L'apogée de la traite atlantique se situe au XVIIIe siècle. Celui de la traite orientale date du XIXe siècle. « *Route du Nil ou route de la mer Rouge, la destination est toujours la même : la castration ou la caserne, et le harem. [...] Yéménites et Syriens deviennent désormais les rois de la traite [...]. En 1870, l'Égypte, à elle seule, 'consomme' soixante-dix mille Noirs, qui sont importés à demi clandestinement...*[14] »

Dans les oasis sahariennes, les Noirs étaient utilisés pour l'agriculture et l'entretien des canaux d'irrigation *(foggaras)* et ils furent employés dans l'extraction minière (or et sel saharien, perles de mer Rouge), d'où le rayonnement du monde musulman durant le Moyen-Âge européen.

La chasse aux captifs a provoqué des guerres entre entités politiques. Ceci explique sans doute l'importance des relais et des collaborations intéressées trouvées par les esclavagistes arabes, swahilis et blancs un peu partout. Malgré quelques résistances et velléités de défense de leurs sujets, les États africains se sont laissés piéger par les négriers offrant armes et textiles contre des esclaves.

Des effets considérables mal appréhendés

L'impact de la traite sur la démographie africaine fait débat : le sous-peuplement de l'Afrique centrale et le dépeuplement de l'Afrique médiane (type Middle Belt nigerian) en est-il la conséquence par exemple ? Ce trafic fut « *un désastre démographique, pas une catastrophe* » et a provoqué le déclin démographique de l'Angola et gravement retardé la croissance démographique ailleurs[15]. Elle a généralisé jusqu'au XXe siècle un type de société esclavagiste en Afrique même. Aux débuts du XXe siècle, l'Éthiopie comptait 30 % de captifs. En Afrique occidentale, près de 4,3 millions d'esclaves auraient été présents en 1900. Si nombre d'États négriers (Ouolof au Sénégal, Kongo en Angola, Oyo au Nigeria), se désintégrèrent, d'autres, plus structurés, firent leur apparition, royaume ashanti (Ghana) et Dahomey (Bénin). Les sociétés à castes du Sahel, comme celles, acéphales, de la forêt, gardent des marques indélébiles de cette période. L'artisanat local ne survécut pas à l'économie de troc sur le fleuve Sénégal ou en Angola et l'asservissement des femmes, mères et force de travail, s'aggrava, mais on assista à un renforcement des réseaux familiaux, pourtant mis à mal par la déportation. Dans de nombreux États enfin,

ce sont les anciens groupes négriers qui exercent encore aujourd'hui le pouvoir en raison de leur rôle d'intermédiaires et de leur poids démographique non entamé par les ponctions esclavagistes, ce qui est source de tensions.

Des traites orientales subsiste enfin un racisme, au Tchad par exemple[16], et l'esclavage n'a pas disparu en Mauritanie et au Soudan.

Jusqu'à quel point la désorganisation générale des sociétés africaines qui en a résulté marque-t-elle l'Afrique ? Très lourde sans doute dans de nombreuses régions.

■

À l'évidence, l'histoire des traites n'est pas celle d'un objet froid, sur lequel les seuls historiens professionnels se pencheraient. Elle fait au contraire l'objet de débats passionnés[17], ce qui rend difficile l'établissement d'un capital partagé de connaissances objectives. D'autant plus difficile à constituer que les recherches comme les archives ne sont pas comparables pour l'ensemble. Ainsi, la traite atlantique est devenu un crime contre l'humanité. D'autres traites, aussi importantes que l'atlantique, souvent pointées, ont eu lieu sans en avoir le caractère systématique et productiviste, et la visibilité. Reste encore à en explorer toutes les facettes.

NOTES

1. Discours du président G.W. Bush à l'île de Gorée, Sénégal (8 juillet 2003). Source : http://www.usembassy.be.

2. Rapport de Maryse Condé au Premier ministre en 2005 sur une journée officielle de commémoration le 10 mai car *« l'histoire de la traite négrière, de l'esclavage et de leurs abolitions continue d'être largement ignorée, négligée et marginalisée »*.

3. Les propos de Dieudonné et ses échos médiatiques en France le montrent amplement ! Il a par ailleurs, fallu attendre la loi Taubira-Delanon en 2001 pour que la République française reconnaisse que *« la traite négrière transatlantique ainsi que la traite dans l'océan Indien d'une part, et l'esclavage d'autre part, perpétrés à partir du XVe siècle, aux Amériques et aux Caraïbes, dans l'océan Indien et en Europe contre les populations africaines, amérindiennes, malgaches et indiennes constituent un crime contre l'humanité »* (Art. 1).

4. Comme l'avance Bernardin de Saint-Pierre dans son *Voyage à l'Isle de France*, http://www.marianne-en-ligne.fr/exclusif/virtual/socit/e-docs/00/00/41/DC/document_web.md?type=text.html.

5. L'afrocentrisme se veut une reconquête par les intellectuels africains et afro-américains de leur histoire trop souvent déformée selon eux par les Occidentaux, qu'il s'agisse des témoins de la colonisation comme des africanistes blancs d'aujourd'hui qui leur semblent dicter une histoire peu valorisante où certains faits seraient occultés. Cheik Anta Diop alla ainsi à la recherche des racines nègres en Égypte et des corrélations ont été établies avec les Olmèques du golfe du Mexique. Les afrocentristes ont produit une mythologie thérapeutique d'apparence historique permettant de construire un nationalisme populaire revalorisant les Africains du continent et de la diaspora. Pour plus de détail, voir Cheikh Anta Diop, (1979), *Nations nègres et culture. De l'antiquité nègre égyptienne aux problèmes culturels de l'Afrique noire d'aujourd'hui*, Paris, Présence africaine, 572 p ; Fauvelle-Aymard F.-X., *et al.*, (2000), *Afrocentrismes. L'histoire des Africains entre Égypte et Amérique*, Paris, Karthala, 408 p. et Walker Cl., (2004), *L'Impossible retour. À propos de l'afrocentrisme*, Paris, Karthala, 232 p.

6 Toutes ces estimations sont sujettes à controverses dans la mesure où leur établissement repose sur des éléments contestables sur une durée si longue Ou on sous-estime la traite atlantique pour minimiser les conséquences de cette saignée de l'Afrique Ou on occulte la traite arabe pour éviter d'envenimer les relations entre Arabes et Noirs d'Afrique Les chiffres de celle-ci varient du simple au triple (de 5 à 17 millions d'Africains déportés) selon les sources !

7 Coulibaly T., (1979), « La communauté noire en Algérie . une minorité oubliée au sein d'un peuple à l'élan révolutionnaire confisqué », *Peuples noirs, peuples africains*, n° 9, p 116. Les estimations d'esclaves reçus en Afrique du Nord entre 1700 et 1880 donnaient le classement suivant, Égypte, 800000, Maroc 515000, Lybie 400000 et les autres pays moins de 100000 selon R A. Austen, le spécialiste reconnu de cet aspect de la traite

8 http.//www.islamophile org/spip/article485.html.

9 La colonisation de l'Afrique noire par l'Europe a suivi d'un demi-siècle la fin du trafic atlantique.

10. Manning P , (1990), *Slavery and African Life*, Cambridge University Press, p 47 Austen R., (1987), *African Economic History*, Londres, James Currey, p. 275. Certains historiens estiment la traite orientale à 5 millions au lieu de 17

11. M'Bokolo E., (2001), « La dimension africaine de la traite des Noirs », *Manière de voir 58, Le Monde Diplomatique*, pp 32-35

12 Popovic A , (1976), *La révolte des esclaves en Irak au IIIe-IXe siècle*, Paris, Geuthner, 218 p.

13 Assouan et Cordoue, se spécialisèrent dans la castration des esclaves destinés à être des eunuques et Zabid, dans l'actuel Yémen devint un centre de réexportation.

14. Mabire J., (2000), *La Traite des Noirs*, l'Ancre de marine.

15 Illife J , (1997), p. 201.

16 Deschamps H., (1970) . « *Mépris des Arabes blancs du Nord pour les Arabes noirs du centre, mépris de ceux-ci pour les Noirs islamisés du Baguirmi, mépris pour les Barguirmiens pour les Noirs païens du Sud, ancien réservoir de captifs.* »

17. Exemples . « . *la traite des Noirs, ce sont les Arabes qui ont commencé. Tout le réseau de négriers, c'était des Arabes dans toute l'Afrique , et ensuite c'était des roitelets Noirs qui faisaient des guerres aux tribus autour pour razzier des prisonniers et les vendre comme esclaves.* ». O. Pétré-Grenouilleau, qualifié de révisionniste et « interdit » de conférence en Guyane, « *ne remet jamais en cause l'horreur et le crime contre l'humanité qu'a été et qu'est toujours l'esclavage (crime odieux toujours d'actualité malheureusement..). Il se contente d'aborder la question avec des orguments scientifiques et sérieux qui ne font que mettre en lumière tout le côté abject et honteux de ce trafic humain.* » http://www.africamaat com/article.php3?id_article=411.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Clarence Smith W G., *éd*, (1989), *The Economics of Indian Ocean Slave Trade in the Nineteenth Century*, Londres, Frank Cass.
- Coquery-Vidrovitch C., *dir.*, (1993), *Afrique noire, permanences et ruptures*, (2e éd. révisée), Paris, l'Harmattan, 447 p.
- Deschamps H., (1972), *Histoire de la traite des Noirs*, Paris, Fayard, 330 p.
- Ferro M., (2004), *Le Livre noir du colonialisme XVIe-XXIe siècle : de l'extermination à la repentance*, Paris, Hachette-Pluriel, 1124 p.
- Illife J , (1997), *Les Africains, Histoire d'un continent*, Paris, Flammarion, 459 p.
- *L'Histoire*, (2003), « La vérité sur l'esclavage », octobre, pp. 35-79.

• Heers J., (2003), *Les Négriers en terres d'Islam ; la première traite des Noirs VIIe-XVIe siècle*, Paris, Perrin, 313 p.

• Lovejoy P.E., (2005), *Tranformations in Slavery. A history oof slavery in Africa* (2e éd.), Cambridge University Press, 352 p.

• Pétré-Grenouilleau O., (2003), *Les Traites négrières*, Paris, La documentation française, 64 p.

• Pétré-Grenouilleau O., (2004), *Les Traites négrières, essai d'histoire globale*, Paris, Gallimard, 468 p.

SITES ET ADRESSES INTERNET RECOMMANDÉS

• http://les.traitesnegrieres.free.fr/vosPages/2_traite_musulmane/14_esclavage_traite_musulmane_invention_de_la_traite.php3 (Pétré-Grenouilleau, l'invention de la traite),

• http://www.bladi.net/modules/newbb/sujet-33870-5-la-traite-oubliee-des-negriers-musulmans.html (La traite oubliée des négriers musulmans) ;

• http://www2.ac-lyon.fr/enseigne/histoire/bl03_06.htmtm (CR colloque de Blois, 2003 sur la question de l'esclavage),

• http://www.africamaat.com/article.php3?id_article=222 (Mythomanie européenne) ;

• http://www.africamaat.com/article.php3?id_article=90 (Traite négrière arabe) ;

• http://www.menaibuc.com/article.php3?id_article=37 (Débats sur la traite négrière européenne autour du livre de Jean Philippe Omotunde) ;

• http://les.traitesnegrieres.free.fr/vosPages/2_traite_musulmane/20_esclavage_les_negriers_en_terre_d_islam_contre_tombouctou.htm (Les négriers en terre d'Islam d'après J. Heers).

« L'ESCLAVAGE N'EXISTE PLUS EN AFRIQUE »

JEAN-CLAUDE BRUNEAU

PAYS CITÉS Afrique du Sud, Angola, Botswana, Burundi, Cap Vert, Comores, Congo, Côte-d'Ivoire, Éthiopie, Guinée Équatoriale, Kenya, Liberia, Madagascar, Mauritanie, Mozambique, Namibie, Niger, Nigeria, Ouganda, République Démocratique du Congo, République Centrafricaine, Rwanda, São Tomé et Principe, Seychelles, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Tanzanie

IR CORRÉLÉES autochtonie, barrière saharienne, conflits tribaux, contrôle social, économie informelle, éleveurs contemplatifs, enclavement, enfants de la rue, guerres, jeunes, femmes soumises, polygames, traite négrière

Quel esclavage ?

«Bosser comme un esclave» : cette expression bien connue fait référence à l'Afrique, l'image même de la servitude dans l'imaginaire collectif. Pourtant le temps de l'esclavage, cette pratique barbare, semble révolu : Victor Schœlcher l'a fait abolir en 1848 (Abraham Lincoln en 1865), puis la France et les autres puissances européennes ont appliqué cette loi à leurs colonies, et en 1948 la Déclaration universelle des droits de l'homme l'a étendue à l'ensemble des nations.

Mais de quel esclavage parle-t-on ? Le mot est courant, mais assez flou. Pour le *Petit Larousse*, c'est l'état d'une personne «*de condition non libre, considérée comme un instrument économique pouvant être vendu ou acheté, et qui est sous la dépendance d'un maître*». *Sa personne est donc niée, et il est «voué à un travail sans limite*[1]*.*»

On se rassure, en pensant qu'au XXIe siècle la plupart des peuples sont libres, les droits humains s'imposent un peu partout, la vraie servitude n'existe plus. Or la réalité est tout autre. Les preuves s'accumulent de la persistance mais aussi de la résurgence de l'esclavage et du trafic des êtres humains. Particulièrement en Afrique[2], où ce *crime contre l'humanité*, présent depuis des millénaires, n'a jamais vraiment disparu.

Mémoire : de la traite au travail forcé

L'Afrique noire ancienne n'ignorait pas l'esclavage, mais il a changé de nature avec l'essor de la *traite*, trafic humain massif lié à une demande extérieure. La *traite orientale*, orientée vers les pays musulmans (du Maghreb à l'Arabie), a duré du VIIe au XIXe siècle, son point culminant. Entre-temps, la *traite atlantique*, plus intense et plus planifiée, a fourni depuis le XVIe siècle des bras aux plantations et aux mines européennes du Nouveau Monde. C'est pour justifier ce trafic qu'il a fallu dévaloriser

les Noirs, ce qui n'était ni dans le Coran, ni dans la Bible : l'amalgame fait alors entre « nègres » et esclaves allait durer jusqu'à nos jours.

Au long du XIXe siècle progresse l'idée d'émancipation, tandis que l'Europe accomplit sa révolution industrielle. En 1890, la Conférence anti-esclavagiste de Bruxelles bannit toute forme de servitude « dans le monde entier », justifiant ainsi l'imminente conquête coloniale. Celle-ci va abolir l'esclavage, mais un bon quart des Africains y restent soumis au début du XIXe siècle, car les nouveaux maîtres sont incapables d'effacer des structures sur lesquelles s'appuie tout le système social. On ferme donc les yeux, on use d'euphémismes (« captifs » ou « serviteurs »), et la servitude perdure, surtout dans le Sahel ou la Corne de l'Afrique. Surtout, pour « mettre en valeur » les colonies, on recourt partout au travail forcé. Le portage d'abord, la collecte du caoutchouc et les grands chantiers ferroviaires ensuite, donnent lieu à des opérations de ratissage de triste mémoire[3]. Puis, il y aura les « champs du commandant », la mobilisation des tirailleurs pour deux guerres mondiales, et les recrutements musclés au profit des compagnies agricoles, minières, forestières. Le travail forcé disparaîtra peu à peu après la grande crise, avec l'afflux spontané vers les chantiers et les villes. Aboli par la France en 1946, il persistera pourtant *de facto* en Oubangui-Chari (future République Centrafricaine) jusqu'aux années 1950. Et jusqu'en 1961, *de jure*, dans les colonies portugaises.

Héritages : des sociétés forgées par la traite

Des sociétés de ce genre sont nées en Amérique, mais aussi en Afrique. Dans le Nord arabe d'abord, et pas seulement au cœur des oasis sahariennes. Dans les îles océanes ensuite, et puis en divers points de la côte où la créolisation a créé des groupes mixtes, parfois dominants, comme le seraient plus tard les esclaves libérés réinstallés çà et là. De tout cela, des traces profondes subsistent de nos jours.

Les clivages issus de la traite marquent toujours les hiérarchies sociales des îles créoles. C'est vrai au Cap Vert ou à São Tomé, où tous descendent d'esclaves mais où une majorité de Métis, réputés autochtones, toisent les Noirs plus tard venus. Proportions inversées à Bioko (en Guinée Équatoriale), où les Noirs sont réellement autochtones, ou aux Seychelles qui gardent en outre une oligarchie de Créoles blancs. À Zanzibar (en Tanzanie), la « révolution africaine » de 1964 avait massacré ou exilé les Arabes omanais ; ils reviennent nombreux depuis vingt ans. Aux Comores, l'élite *antalaotra* qui revendique une souche arabe reste au-dessus de la masse dite autochtone, et d'une petite minorité d'origine servile.

Sur le littoral, des micro-groupes issus d'esclaves libérés ont longtemps dominé en Sierra Leone et surtout au Liberia, où ils ont tenu jusqu'à la sanglante révolte des *natives* en 1980. Au Cap, la traite a produit un métissage « domestique » entre Blancs et esclaves raflés dans l'océan Indien ; après l'abolition, les « guerres cafres » ont réduit les Bantous au statut de main-d'œuvre quasi servile ; pour finir, le Natal

a importé des « engagés » indiens. Là sont les racines de l'*apartheid* sud-africain. À l'intérieur du continent, la Centrafrique fut dépeuplée à la fois par le trafic transatlantique et les razzias des négriers musulmans, saignée encore aggravée au temps colonial par le travail forcé le plus brutal de toute l'Afrique française : le pays en est resté quasi vide, et pour longtemps déstructuré.

Survivances : esclavages et servitudes « traditionnelles »

Dans bien des sociétés sahéliennes d'aujourd'hui, chez les *Ouolof*, les *Bambara*, les *Haoussa* ou les *Peul* par exemple, les hiérarchies traditionnelles maintiennent, à côté des nobles et des hommes libres, des gens de caste et des descendants d'esclaves. Plus au sud, même les peuples forestiers peuvent conserver des formes d'ancestrale servitude : les *Igbo*, par ailleurs assez égalitaires, ont ainsi leurs « esclaves des dieux ». En Éthiopie comme à Madagascar, chez les peuples des hautes terres, le bas de l'échelle est tenu par les héritiers de captifs autrefois razziés dans les régions basses périphériques.

Parfois, ce sont des populations entières, anciennement réduites en servitude, qui en gardent peu ou prou le statut, tels les agriculteurs asservis par des nomades de la steppe et du désert. Le poids d'un islam dénaturé par la tradition les expose à des discriminations sociales et politiques systématiques ; avec des résultats d'ailleurs contrastés, selon que le pouvoir d'État est échu aux anciens esclaves ou aux anciens maîtres.

Au Niger, ce sont les Noirs sahéliens qui dominent, mais le vaste Sahara est aux *Touareg* berbères, flanqués de leurs anciens captifs des oasis, les *Iklan*. Dans ce pays, il aura quand même fallu attendre 2003 pour que le parlement rende passibles de prison ferme « l'esclavage et les pratiques esclavagistes » qui concernaient près d'un million de personnes !

En Mauritanie, le désert est aux *Maures*, incluant les *Bidane* (blancs), des Berbères arabisés, hier nomades, qui ont tout le pouvoir, et la masse des *Haratine* (métis ou noirs), jadis esclaves. La sécheresse les pousse vers la vallée du Sénégal, qui est aux *Soûdane* (noirs), eux aussi pourvus d'anciens captifs. Bien qu'ici l'esclavage ait été aboli quatre fois (1905, 1961, 1966, 1981), il imprègne toujours les mentalités. Avec l'exode rural pourtant, les *Haratine* tâchent de s'émanciper, et les *Soûdane* relèvent la tête.

En Somalie, on trouve au-dessous des anciens nomades *somali* des artisans ou paysans « hors clan » (les *migdan*), descendants assimilés d'esclaves oromo ou bantous. Dans les ports vit aussi une petite minorité de *Swahili* artisans ou pêcheurs, venus du littoral plus au sud. L'implosion de l'État et la guerre civile ont poussé ces « *Bantous* » somaliens, humiliés et persécutés, à fuir par milliers vers le Kenya voisin[4].

Les *Pygmées* d'Afrique centrale, accablés de corvées, battus, privés de pièces d'identité, n'accèdent que peu ou pas à l'éducation ou aux soins. Parmi eux, les *Twa* des Grands Lacs, pris entre *Hutu*, *Tutsi*, et factions rivales de la République Démocratique du Congo, sont désormais en voie d'extermination. Et d'autres groupes de chasseurs-cueilleurs, quasi-esclaves des Bantous et des Blancs, sont marginalisés et exploités en Tanzanie, en Namibie ou au Botswana.

Soudan : la nouvelle traite orientale. Ici le regain des razzias négrières a mis en place, depuis un demi-siècle et au grand jour, le plus grand trafic d'esclaves du continent. Un très ancien brassage de peuples a donné les *« Arabes »* soudanais, la moitié de la population, qui occupent déserts et steppes du nord et couloir du Nil. Mais au centre et surtout dans le sud, massifs montagneux et marécages du Bahr-el-Ghazal sont autant de zones refuges tenues par cent trente peuples animistes, christianisés ou islamisés. La différence entre les Arabes et les autres est plus culturelle que physique, mais cela n'exclut pas un racisme virulent. Depuis 1955, une guerre civile oppose le Nord au Sud : politique d'arabisation et d'islamisation à outrance, et nettoyage ethnique à l'égard des réfractaires (*Dinka, Nuer ou Nuba*), le but étant d'installer à leur place des colons venus du nord. Sur le terrain, cela donne la terre brûlée, le massacre des hommes par les milices ou l'armée, le rapt des femmes et des enfants vendus ensuite comme serfs, concubines ou enfants-soldats. Les marchés d'esclaves fournissent aussi le Golfe, le Pakistan, la Thaïlande même... La paix conclue (une fois encore) en janvier 2005 ne concerne pas le Darfour, où ce sont à présent des musulmans que les cavaliers *janjawid* tuent, violent, chassent dans la brousse ou réduisent en esclavage.

D'autres formes d'esclavage *de facto* tiennent à l'infériorisation générale des femmes et des enfants. Le *mariage forcé* concerne ainsi les trois quarts des fillettes en Éthiopie, la moitié en Afrique de l'Ouest, de 20 à 40 % ailleurs. Moins universelles ici sont l'*excision*, tout de même de règle en pays sahélien, et l'*infibulation* qui lui fait concurrence dans la Corne et au Soudan. Deux millions de fillettes sont ainsi mutilées chaque année, sans hygiène ni anesthésie, avec des suites très graves, parfois fatales. Le sort des garçons est plus enviable, mais pas toujours : dans tout le Sahel, des écoles coraniques forcent leurs petits talibé à mendier dans les rues, misérables et parfois mutilés pour exciter la pitié.

Rechutes : travail forcé et trafic des enfants

En 2001 éclate le scandale de l'*Etireno*, un cargo nigérian transportant clandestinement des enfants béninois et togolais destinés à être vendus dans d'autres pays du golfe de Guinée. Mais la situation ainsi révélée n'est pas nouvelle. En Afrique subsaharienne, un enfant sur deux est forcé à travailler ; un sur quatre l'est même à temps plein, donc privé de scolarité et de loisirs. La plupart sont exploités sur place, les autres expédiés par divers moyens vers les pays les plus nantis, où les trafiquants les livrent à vil prix à des acquéreurs sans scrupules. Et tous les États africains sont impliqués dans ce trafic des enfants.

En amont, l'explosion de l'offre tient d'abord à la paupérisation de certains groupes dans des pays surendettés et « ajustés » où, de surcroît, les conflits, la sécheresse ou les cyclones déplacent les populations, accroissant leur vulnérabilité. D'ailleurs le travail forcé n'y est pas forcément vu comme choquant, quand il résulte du dévoiement de pratiques socioculturelles bien ancrées : le statut inférieur des femmes et des fillettes, le placement des enfants de paysans pauvres en ville, chez un oncle ou un cousin, ou les migrations saisonnières - vues comme un rituel d'entrée dans la vie d'adulte - des adolescents du Sahel vers les régions littorales. Pourtant, si nombre d'enfants partent consentants, d'autres sont kidnappés, brutalisés, enchaînés dans des camps de transit.

En aval, la diversité de la demande explique celle des formes nouvelles du travail forcé. Ainsi en Côte-d'Ivoire, des milliers de jeunes garçons sous-alimentés et maltraités triment de l'aube au crépuscule dans les cacaoyères, les caféières ou les champs de coton. Les fuyards rattrapés sont battus, on leur taillade la plante des pieds, ils en meurent parfois. Mais les pratiques les plus inhumaines répondent aux besoins des mines ou des carrières. À Malindi au Kenya, les « esclaves du sel », sont contraints de travailler en saison sèche dans les mines, où beaucoup auront les yeux brûlés par le soleil. Le travail forcé de maison est peut-être le plus répandu. Dès le plus jeune âge (parfois trois ans), des fillettes sont ainsi envoyées dans des familles citadines aisées : vraies bêtes de somme mal logées, mal nourries, maltraitées, en totale servitude.

L'exploitation des jeunes filles comme esclaves sexuelles ne cesse de s'aggraver. À peine pubères, elles sont « cédées » par leur famille indigente, ou raflées parmi les enfants de la rue. En Afrique du Sud, des Mozambicaines vendues suite à des promesses de mariage finissent par se prostituer dans les *townships*. Mais ce type d'esclavage est souvent volontaire, surtout là où le contexte traditionnel joue en sa faveur, comme dans le sud-est du Nigeria. Et il y a le rôle aggravant du tourisme sexuel international. Certaines pratiques rituelles nourrissent même le trafic d'organes, par exemple en Afrique du Sud ou au Nigeria.

Une des formes d'esclavage des plus inédites est l'utilisation des enfants au combat, principalement dans une douzaine de pays[5]. Drogués, ils vivent l'horreur au quotidien, et sont en outre esclaves ménagers et sexuels. S'ils en réchappent, leurs séquelles physiques et psychologiques sont ineffaçables[6].

Contre ces abus et ces horreurs, peu de contre-mesures concrètes ont été prises par les États africains. Cela dit, l'OIT et l'Unicef peuvent s'appuyer ici sur la société civile de ces pays, devenue plus vigilante et active de nos jours.

Des esclaves africains au cœur des pays riches

Plusieurs dizaines de milliers d'Africains, dont 95 % de femmes et d'enfants, sont chaque année vendus dans les pays riches par des mafias transnationales.

Il y a d'abord ces petites bonnes africaines séquestrées par des patrons esclavagistes en Europe et dans les pays du Golfe. Très jeunes le plus souvent, sans famille ni amis, ignorant la langue du « pays d'accueil », peu ou pas rémunérées, elles triment de dix à vingt heures chaque jour. Parfois battues ou violées, elles sont ignorées par la justice, la police et les services sociaux. Clandestines et leurs papiers confisqués, elles n'osent guère porter plainte, par peur des représailles ou de l'expulsion.

Et puis il y a le « marché » ouest-européen du sexe, qui recourt de plus en plus à des Africaines venues, notamment, des pays du golfe de Guinée. Souvent adolescentes, elles acceptent les pratiques les plus risquées, parce que les plus lucratives. Parfois enlevées de force ou contraintes par la sorcellerie, elles sont plus souvent poussées par des proches, ou attirées par les petites annonces, voire les filières de mariage. Venues avec de faux papiers ou un visa touristique, elles savent qu'elles doivent vendre leur corps et n'ont pas pour but de le faire à vie. Mais il leur faudra rembourser un jour leur énorme dette aux pirates du sexe...

■

On aura compris que les visages sont multiples, en Afrique, d'un esclavage très actuel. Comme autrefois, les victimes sont privées de leur liberté et de leur dignité, corvéables à merci, menacées en permanence dans leur intégrité, voire dans leur vie.

L'esclavage et la traite « historiques » ont laissé ici leurs marques brûlantes, mais l'abolition qu'on croyait acquise est toujours à recommencer. À cela ne sauraient suffire les bonnes intentions des ONG humanitaires et des organismes internationaux. Ce secret de Polichinelle doit être levé par les Africains eux-mêmes : à eux de prendre conscience du fléau, à eux de l'éradiquer avec l'aide - c'est bien le moins - de la « communauté internationale ».

NOTES

1. Bonte P., Izard M., (2002), *Dictionnaire de l'ethnologie et de l'anthropologie*, Paris, PUF, 755 p.
2. Depuis deux décennies, selon l'Organisation internationale du travail.
3. Quelques voyageurs comme André Gide dans *Voyage au Congo* ou Albert Londres dans *Terre d'ébène*, ont dénoncé les conditions atroces de ces entreprises.
4. Ils refusent de rentrer chez eux. Tanzanie et Mozambique n'en veulent pas non plus. Alors, les États-Unis ont organisé un pont aérien pour en accueillir 12 000, en 2004 et 2005.
5. Algérie, Angola, Burundi, les deux Congo, Côte-d'Ivoire, Liberia, Mozambique, Ouganda, Rwanda, Sierra Leone, Somalie et Soudan
6. Des romanciers africains ont évoqué récemment ce drame des enfants-soldats, notamment Ahmadou Kourouma dans *Allah n'est pas obligé*, et Thierno Monenembo dans *L'aîné des orphelins*.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Benot Y., (2003), *La Modernité au cœur de l'esclavage. Essai sur la servitude au cœur du capitalisme*, Paris, L'Harmattan, 190 p.
- Botte R., (2003), « Le droit contre l'esclavage au Niger », *Politique africaine*, n° 90, pp. 127-144
- Ledoux S., (1997), « L'esclavage en Afrique : pérennité et renouveau », *L'Information géographique*, n° 61, pp. 19-23
- Ranger T., (1983), « The invention of tradition in colonial Africa », pp 211-262 *in* : Hobsbawm E, Ranger T., *dir*, *The invention of Tradition*, Cambridge University Press.
- Schmidt N., (2003), « Combats pour une abolition inachevée », *L'Histoire*, n° spécial (octobre), *La Vérité sur l'esclavage*, pp. 70-77.
- Vergès F., (2001), *Abolir l'esclavage. une utopie coloniale. Les ambiguïtés d'une politique humanitaire*, Paris, Albin Michel, 229 p.

SITES ÉLECTRONIQUES RECOMMANDÉS

- http://www.amnesty.org ;
- http://www.antislavery.org/ ;
- http://www.aircrige.org/ ;
- http://www.esclavage/moderne.org/CCEM/FR ;
- http://www.ohcr.org/ ;
- http://www ilo org/ ;
- http://www unicef org/

« LES ETHNIES ONT UNE ORIGINE PRÉCOLONIALE »

JEAN-CLAUDE BRUNEAU

PAYS CITÉS Afrique du Sud, Burundi, Cameroun, Côte-d'Ivoire, Congo, Kenya, Nigeria, Ouganda, République Démocratique du Congo, Rwanda, Somalie, Soudan, Tanzanie

IR CORRÉLÉES autochtonie, commerçants, conflits tribaux, conflits religieux, décentralisation, démocratie étrangère, fécondité-démographie, frontières pénalisantes, guerres, jeunes, migrants pauvres, solidarité africaine, villes coloniales

Pourquoi l'ethnie ?

La notion d'ethnie est utilisée, en français, pour remplacer celles de tribu et de race, jugées inappropriées – la seconde est même scientifiquement infondée. Il s'agit d'un code identitaire, d'un sentiment d'appartenance fondé sur des critères réels ou supposés (« liens du sang », origine et langue communes), et au premier chef sur l'auto-désignation, voire l'auto-réalisation. Que le contenu du concept soit plutôt anthropologique (un marquage culturel) ou plutôt géographique (un territoire conditionné par le genre de vie), sa connotation politique est évidente.

En Afrique subsaharienne le terme est omniprésent, avec une acception ambivalente : s'il *qualifie* les groupes (son objet peut d'ailleurs varier dans le temps), il les *divise* aussi, fondant leurs ressourcements et leurs revendications antagonistes. Et cela entrave un peu partout l'émergence d'un sentiment national. Considéré dans sa complexité, le fait ethnique peut bien paraître consubstantiel à l'homme social, mais son expression *hic et nunc* n'a rien d'ontologique. La prégnance et la survalorisation contemporaines de cette codification ont conduit à la croire figée dans l'histoire profonde du continent, donc à ignorer l'ampleur qu'ont toujours eu ici métissages et acculturations, par exemple entre dominants et dominés, maîtres et esclaves. Car, en Afrique comme ailleurs, le tableau actuel des identités et des ethnies n'est que la conclusion provisoire d'un long cheminement : leur architecture sans cesse recomposée cumule legs ancestraux, découpes coloniales, et manipulations du temps présent.

L'ethnie, produit de l'Afrique immémoriale ?

« Nations nègres et cultures » écrivait Cheikh Anta Diop, pour réhabiliter le long passé d'un continent trop longtemps présenté comme « sans histoire ». Or, l'histoire de l'Afrique est très ancienne. Il y eut d'abord des peuples au berceau, micro-groupes s'adaptant aux biotopes, forgeant lentement la diversité de notre espèce. Bien plus tard, le néolithique apporta des progrès techniques, des métissages,

et l'amorce d'une mise en place générale du peuplement. Celle-ci est en gros réalisée au XVe siècle, alors que s'est achevée depuis longtemps la grande expansion bantoue vers le sud, et que se poursuit au nord comme à l'est celle des Arabes. Cette époque charnière est, pour bien des régions de l'Afrique, le temps des nations. Empires et royaumes, baignés souvent de culture musulmane, y encadrent une marqueterie de sociétés villageoises. Ils renforcent certains peuples, en regroupent d'autres, en font émerger de nouveaux. Mais ces équilibres, ces dynamismes vont pendant quatre siècles être soumis aux ingérences extérieures, singulièrement la traite européenne et arabe, avec pour effet un remodelage profond des groupes humains. Et pour finir naîtront des pouvoirs inédits, marchands, religieux ou guerriers, creusets d'allégeances nouvelles.

À l'aube de la colonisation européenne, la réalité de l'Afrique est celle d'une imbrication multiple d'identités vécues. Ce tableau n'échappe pas aux nouveaux maîtres, mais ils voudront y voir, par ignorance, calcul ou mépris, une situation depuis toujours figée. Pour les contrôler, comme pour traduire et diffuser la Bible, administrateurs, missionnaires et ethnologues s'acharneront à identifier et classer les groupes humains, selon l'aspect physique d'abord : fatras des « races » hiérarchisées (quoique indécises) des *Anthropologies* coloniales. Plus tard, et tribu semblant péjoratif, on forgera le mot *ethnie* (du grec *ethnos*), dont l'idée se fonde sur la culture : le *genre de vie*[1], conditionné par le milieu (peuples paysans, pasteurs, pêcheurs ou chasseurs-cueilleurs) ; le système de parenté (*matri* ou *patrilinéaire*) ; le mode d'organisation politique (*segmentaire*, en *chefferies*, ou en États) ; enfin la langue, mise au cœur de l'ethnie. Tout cela semble alors aller de soi, même si le concept, peu soucieux des évolutions modernes, suggère un peu trop des populations rurales « primitives », voire hors du temps. Mais chemin faisant, avec Malinowski ou Lévi-Strauss, l'ethnologie finira par admettre que les ethnies ont une histoire, et que celle-ci continue sous ses yeux.

L'indélébile empreinte coloniale

En 1885, les puissances européennes ont réglementé le partage de l'Afrique, préparant un dépeçage hâtif et arbitraire qui met en pièces de nombreux peuples. Commence alors le temps colonial, assez court, mais aux effets considérables. La population va s'accroître, et se redistribuer par migration vers les côtes, les zones de plantations et les villes nouvelles. L'islam est instrumentalisé dans son aire d'influence ; ailleurs, les missionnaires propagent le christianisme, ainsi que les cultures et les langues européennes dont l'empreinte sera forte et durable. Et si l'apport migratoire européen est modéré, le colonat agricole restant l'exception, c'est dans les villes que se fixent surtout les envoyés des métropoles, et les commerçants asiatiques ou méditerranéens.

Surtout, la colonisation va jouer un rôle majeur dans le remodelage des identités africaines. Minutieusement reconnues et classées, les ethnies sont aussi typées en fonction de leur « valeur » et de leur « vocation », donc de leur aptitude à collaborer. Les ethnies côtières, tôt connues et acculturées, relais des esclavagistes, sont mieux vues que celles de l'intérieur. On loue la structure sociopolitique de tel groupe, que l'on cherche à diffuser[2]. On plaint les « dominés », que l'on entend libérer. On admire la noblesse du *Touareg*, la beauté du *Peul*, l'élégance naturelle du *Tutsi*, vaguement assimilés au Blanc. On soigne, on encadre et l'on scolarise les groupes qu'on a sous la main, pépinière d'*évolués*. Les autres, jugés « incivilisables », feront de bons soldats.

La *pax colonica* entend geler les mobilités, assigner à chaque ethnie un territoire. Alors on décortique, on articule les chefferies à la nouvelle grille administrative. L'identité glisse de la parenté au lieu. Le modèle français (ou portugais) assimilateur paraît s'opposer au modèle anglais (ou belge), plus attentif aux autonomies locales. En fait, le pouvoir colonial a partout besoin de relais locaux, et si les chefs n'existent pas, il les crée. L'*indirect rule* là où elle maintient (assez fictivement) les États précoloniaux, sera certes le fait des Britanniques dans le nord du Nigeria ou en Ouganda, mais aussi des Français au nord du Cameroun, et des Belges au Ruanda-Urundi. De surcroît, consciemment ou non, le système colonial sait être faiseur d'ethnies. En forêt, des segments apparentés peuvent se voir affecter une identité et un ethnonyme communs, réappropriés à l'usage (*Bété* en Côte-d'Ivoire, *Mongo* au Congo belge). D'autres entités se regroupent ou au contraire se différencient, parce que mieux que d'autres elles savent tirer parti du contexte nouveau (*Bamiléké* au Cameroun, *Luba-Kasaï* au Congo belge). En ville, les brassages amorcent certes une stratification sociale, mais celle-ci n'exclut pas les cristallisations identitaires. En somme, si le temps colonial n'invente pas le fait ethnique, il le reformule et crée souvent les conditions de l'ethnogenèse, ou de l'absorption de certains groupes par leurs voisins.

Égrenées de 1956 à 1977, les indépendances ne pourront être un retour au passé. Créateur du cadre des futurs États, l'épisode colonial aura aussi profondément remanié et confronté les entités ethniques, même chez les peuples isolés. Le cas le plus caricatural est celui de l'Afrique du Sud, dont la construction raciale et ethnique, héritée de l'État afrikaner et de son système d'apartheid, survivra à une émancipation tardive (1994), y rendant bien épineuse la gestion de l'avenir[3].

L'instrumentalisation postcoloniale de l'ethnicité

Quarante ans après les indépendances, quels sont en Afrique les ingrédients de l'ethnie ? Une communauté plus ou moins large qui (comme la *nation*) est affaire subjective. Une souche commune ou supposée. Une langue maternelle, un genre de vie (ou ce qui en reste), une ou des religions. Des coutumes (d'origine et/ou

réinventées), des modes d'agir et de penser. Et bien sûr un *ethnonyme*, ou plusieurs : celui que se donne un peuple, celui dont peuvent l'affubler ses voisins, et ceux forgés par le colonisateur, ou l'État moderne. Quant au territoire ethnique, plus ou moins mythifié, ses limites sont souvent floues, plusieurs groupes pouvant s'y chevaucher. Au reste, l'identité peut se morceler en *sub-ethnies* à base dialectale, ou s'agréger en une *inter-ethnie* plurilingue. Certaines ethnies transgressent les frontières, la plupart se projettent en diasporas urbaines, voire vers d'autres terroirs. Mais l'ethnie est d'abord sentiment d'appartenance, conforté par le regard des autres et par bien des clichés. Enfin l'ethnicité locale peut virer à une sorte de patriotisme régional, cadre de solidarités et voie d'accès aux privilèges jusque et surtout dans les grandes villes.

Constat d'évidence, le tableau ci-dessus gagne à être complété et nuancé dans le contexte des mutations qui ont affecté la *postcolonie*[4]. D'abord, la démographie s'est emballée, puis elle s'est ralentie, effet d'une transition démographique tardive, hélas trop liée à la crise. À première vue, le terroir forme encore la trame des ruralités africaines, où la technologie peine à pénétrer. Mais en fait, rien n'est immuable : il y a très longtemps, des chasseurs-cueilleurs *san* s'étaient mués en pasteurs *khoï*, des pasteurs *mbororo* s'étaient faits *Peul guîda* (paysans ou citadins) ; plus récemment, bien des vieilles paysanneries ont été remodelées par l'arachide, le café ou le coton. Et depuis tout s'accélère : les pasteurs se sédentarisent, le vivrier se fait marchand, la tôle remplace le chaume, la modernité bouscule les genres de vie. Malgré tout, les structures familiales et sociétales d'antan imprègnent encore les représentations et les comportements ; les anciens modes d'organisation politique ont laissé des traces réelles, et nombre de groupes jadis prestigieux se vivent encore comme des « nations ». Partout, les us et coutumes survivent au moins comme référents, volontiers réaménagés en fonction des impératifs du moment.

Dans les villes, qui rassemblent à présent le tiers des Africains, le tableau se brouille car la modernité brasse les peuples et ménage bien des syncrétismes. Le tissu social se démarque des vieux modèles, forgeant d'autres références et d'autres allégeances qui se diffusent même dans les campagnes, grâce aux migrations de retour. Pourtant la citadinité n'affaiblit pas le lien ethno-communautaire, surtout en temps de crise politique. On peut bien cultiver les connivences transversales, et exercer son contrôle sur les « cadets sociaux »[5], mais de plus en plus on se tourne vers sa « mutuelle », on se marie « chez soi », on se réfère à son « village d'origine ». Retribalisation liée à la crise ? La « banalisation sociologique » (individualisation, et émergence de classes sociales) serait-elle rideau de fumée ? À tout le moins, elle n'est qu'une composante de ces fidélités croisées qui tissent les sociétés citadines d'aujourd'hui. Cela dit, les solidarités s'ajustent aux temps difficiles, et les familles (*via* le VIH-sida, la paupérisation, les guerres) voient émerger des individus de moins en moins soumis aux règles communautaires.

Ces évolutions auront sous-tendu les soubresauts politiques d'une Afrique morcelée : au nom de l'unité « nationale » et du « développement », quelques-uns ont tenté de liquider ethnies et chefferies, tandis que la plupart prétendaient les fondre en un creuset commun. Mais derrière le parti unique était toujours un homme, appuyé sur son ethnie et par elle, tout en se ménageant par un dosage « géopolitique » l'appui d'autres groupes importants. Ce système clientéliste ne pouvait que crisper les identités. Paradoxe apparent : alors même que les jeunes en oublient ce que l'on considère comme l'ancienne tradition, les ethnies se renforcent tout simplement parce qu'elles sont utiles. Aux élites, elles promettent accès aux richesses et au pouvoir, aux autres, elles assurent refuge moral, encadrement et entraide. Dès les années 1990, certes, sous l'effet du désastre économique et social comme de pressions extérieures, nombre de régimes ont dû lâcher du lest et procéder à une ouverture démocratique déstabilisante. Au multipartisme se conjugue presque partout le « multitribalisme ». Sur fond de pression démographique accrue, on voit s'aggraver les politiques tendant à réserver aux autochtones, ou aux plus nombreux, la priorité dans le partage des biens communs, la terre notamment. Tout comme la colonie, mais à sa manière, la postcolonie instrumentalise ainsi l'ethnicité et en aggrave les tensions, jusqu'à la guerre et aux massacres parfois. L'affaire, pourtant, est moins simple qu'on ne le dit : pas de dérive ethnique en Tanzanie (qui parle 120 langues), alors que la Somalie (sur ce plan très homogène) est livrée aux combats des chefs de clans !

Alors les médias fustigent le nouveau désordre africain, ce « tribalisme » (doublé le cas échéant d'intégrisme religieux, comme au Nigeria ou au Soudan) qui est vu comme un résidu de l'état primitif. Le vieux postulat implicite est que le fait ethnique est intrinsèquement mauvais, résiduel, baroque, un « vieux démon » voué à disparaître au sein de l'État-nation. Pourtant l'ethnie est coriace, et elle se recompose en permanence – voir les « *Anglophones* » ou les *Sawa* du Cameroun, les *Nibolek* du Congo, les *Kalenjin* du Kenya, entre autres –, signe de son irréductible modernité. Doit-on pour autant se résigner à l'éclatement des États, voire prôner ici la création d'ethno-nations[6] ? Ce serait ignorer que si les Africains ont apparemment *besoin d'ethnie*, ils ont surtout *besoin d'État* : non plus jacobin, mais peut-être fédéral comme le préconisent certains intellectuels africains, pour apprivoiser le fait ethnique et lui conférer un sens positif. L'*État multinational* donc, comme cadre porteur, même si l'exemple nigérian montre que le pari est encore loin d'être gagné !

■

Retenons que l'ethnie, vue naguère par certains comme une pure invention coloniale réappropriée par les élites locales, existe et ne semble nullement en voie d'extinction. Partout présente en Afrique (et ailleurs dans le monde), revendiquée

comme jamais, elle n'a rien d'une relique mais incarne au contraire une forme de modernité politique aux configurations d'ailleurs changeantes, selon l'instrumentalisation du moment. S'il y eut des fondements *précoloniaux* à l'ethnicité actuelle, c'est bien au « diviser pour régner » des pouvoirs *coloniaux* que l'on doit la fossilisation et le marquage indélébile de très nombreux groupes, comme la naissance au forceps de certains autres ; surtout, c'est aux pouvoirs *post-coloniaux* – quand bien même ils ont prétendu faire le contraire – qu'il faut imputer la poursuite et l'amplification du processus de « tribalisation ». C'est tout cela, bien plus sans doute que la voix des ancêtres, qui rend si problématique la construction d'États-nations sur le continent.

NOTES

1 La notion de *genre de vie*, issue de l'école de géographie de Paul Vidal de la Blache et théorisée par Lucien Febvre, implique la coïncidence entre les activités d'une société et un écosystème donné : soit un rapport homme/milieu équilibré et des paysages construits pour durer. De nos jours, la notion perd de sa clarté, car la plupart des sociétés rurales ont été déstabilisées par la croissance démographique, la sécheresse, l'ajustement structurel, les conflits armés parfois.

2. On fait de même pour certaines langues « autochtones », véhicules commodes de l'évangélisation et de l'alphabétisation. Le *duala* sera ainsi la langue scolaire de la colonisation dans tout le sud du Cameroun britannique ; le *lingala*, le *kikongo*, le *tshiluba*, le *lomongo* et le *swahili* seront diffusés par les missionnaires dans les différentes parties du Congo belge.

3. Les quatre « groupes raciaux » officiels, *Blancs*, *Métis*, *Asiatiques* et *Bantous*, définis arbitrairement, ont été imposés en 1950. De même, la répartition (en 1959) des Bantous en neuf « ethnies » territorialisées par les *bantoustans* a ossifié une réalité socioculturelle bien plus fluide, instaurant des cultures à base communautaire, subdivisées en variantes rurale et urbaine (celle des *townships*). « Races » et « ethnies » sont aujourd'hui vécues comme des sortes de nations qui servent de base électorale et même territoriale, depuis le redécoupage de 1994 en neuf nouvelles provinces Des dirigeants africains exercent certes, le pouvoir d'État, mais la « discrimination positive » ne semble pas de nature à favoriser le mélange des identités.

4. Le terme de *postcolonie* a été forgé par Achille Mbembe pour traduire la continuité des modes de gestion politique de la violence et de la domination. Pour cet historien camerounais, la postcolonie transgresse les frontières et oblige le postcolonisé « à zigzaguer et à marchander » en changeant d'identité, afin de pratiquer avec le pouvoir des formes baroques d'intimité qui ratifient son existence, tout en la vidant de sens. Mbembe A., (1995), « Notes provisoires sur la postcolonie », *Politique Africaine*, n° 60, pp. 76-109

5. Les femmes et les jeunes non « responsables ».

6. Comme le suggère Michel Cahen, par exemple.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Amselle J.-L., Mbokolo E., *dir.*, (1985), *Au cœur de l'ethnie. Ethnies, tribalisme et État en Afrique*, Paris, La Découverte, 252 p.
- Balandier G., (1957), *Afrique ambiguë*, Paris, Plon, UGE, 313 p.

• Bruneau J.-C., (2003), « Ethnies, identités et territoires en Afrique : architectures et recompositions », pp. 83-108 *in* : Bart F., *dir.*, *L'Afrique, continent pluriel.* Paris, CNED-SEDES, 256 p.

• Chrétien J.-P., Prunier G., *dir.*, (2003, nlle éd.), *Les Ethnies ont une histoire*, Paris, Karthala-ACCT, 440 p.

• Darbon D., *dir* (1995), *Ethnicité et nation en Afrique du Sud.* Paris, Karthala-MSHA, 295 p.

• Tshiyembe M., (2003), *État multinational et démocratie africaine. Sociologie de la renaissance politique*, Paris, L'Harmattan, 270 p.

SITES ET ADRESSES ÉLECTRONIQUES RECOMMANDÉS

• http://www.beafrica-opinions.com/reflexions/reflexions6.htmtm (Diki Kidiri M., [2002],« Tribu, ethnie et nation en Afrique subsaharienne », conférence du 17/02/2001, Barcelone) ;

• http://www.ossrea.net/eassrr/jun97/kwesi.htm (Kwesi Kwaa Prah, (1997), « Changing Solidarities of Identity, Ethnicity, Nationality and the Search for Democracy and Development in Africa »).

« LE TRIBALISME EXPLIQUE TOUS LES CONFLITS »

MICHAEL NEUMAN ET JEAN-FRANÇOIS TRANI

PAYS CITÉS Afrique du Sud, Angola, Burkina Faso, Burundi, Congo, Côte-d'Ivoire, Érythrée, Éthiopie, Kenya, Libéria, Mauritanie, Nigeria, Ouganda, Republique Centrafricaine, République Démocratique du Congo, Rwanda, Sierra Léone, Somalie, Somaliland, Soudan, Tchad, Zimbabwe

IR CORRÉLÉES accumulation, autochtonie, corruption, décentralisation, démocratie, esclavage actuel, ethnies pré coloniales, État importé, fécondité-démographie, frontières pénalisantes, guerres, jeunes, migrants pauvres, pauvres, richesses naturelles, terres neuves

Dans les situations conflictuelles recensées ces dix dernières années en Afrique subsaharienne, les rivalités ethniques seraient en cause dans la plupart ou la totalité de ces guerres selon bien des observateurs, le patchwork ethnique et les représentations attribuées à chaque groupe semblant fonder cette thèse. Ainsi Tutsi et Hutu sont-ils décrits par *Le Monde* en 1990 : « *Pasteurs nomades de tradition guerrière, les Tutsis se raccrochent à la branche des Nilotiques. On les dit quelque peu sûrs d'eux-mêmes et dominateurs. Les Hutus, eux, appartiennent au monde bantou. Volontairement ou non, ils se donnent l'image de paysans accrochés à leurs terres, madrés mais plutôt rustres, malhabiles en politique.*[1] » Même si cela relève du roman-photo colonial, c'est à force de répétition que les mensonges deviennent vérités. Peut-on facilement tout expliquer en ayant recours à la haine de l'Autre dans son identité supposée et affirmée ?

La surtribalisation effective des conflits

Éluder la dimension ethnique des conflits serait illusoire tant les acteurs eux-mêmes l'arborent comme un drapeau, au Libéria, en Côte-d'Ivoire, au Burundi ou au Soudan. Le conflit du Darfour (ouest du Soudan) était expliqué de manière ethnique selon les protagonistes, par le biais de l'ingérence tchadienne (régime soudanais) ou de façon plus économique, sociale et politique par les rebelles. Le prisme ethnique peut masquer une réalité que l'on veut cacher alors que pour les observateurs extérieurs, elle devient une grille d'analyse « tous terrains ». La dimension ethnique peut être sous-estimée s'agissant des rapports esclavagistes entre arabo-berbères et négro-africains, en Mauritanie ou au Soudan[2], qui peuvent expliquer partiellement revanches et révoltes des vingt dernières années[3].

Aujourd'hui, l'instrumentalisation des conflits est telle que les acteurs engagés en donnent spontanément une explication ethnique. Pendant la sécession igbo, la

guerre du Biafra cachait des enjeux pétroliers. Ainsi, l'ethnie surexiste dans les représentations et il y a plusieurs raisons à cela.

Au pouvoir, les responsables politiques ont tendance à favoriser leur ethnie au détriment de l'intérêt général : ce clientélisme prolonge celui de bien des individus qui, dès qu'ils accèdent à une position de responsabilité, favorisent famille, lignage, village, région ou groupe et après seulement, la collectivité nationale. Ensuite, la fragilité de la culture démocratique après la fin du rideau de fer n'a pas favorisé des alternances politiques capables d'assurer un développement au profit de tous et non de certains groupes[4] mais des restaurations autoritaires.

La colonisation a théorisé la notion d'ethnie pour classer et régner par autorités traditionnelles interposées (*indirect rule* au Nigeria). Si les sultans du Nigeria septentrional purent assumer le pouvoir qui leur était concédé, que dire des sociétés acéphales (sans chef) du sud-est de ce pays ou de l'aire bantoue d'Afrique Centrale ? La mise en place de chefs désignés par l'administration (*warrant chiefs*) provoqua les émeutes de 1929 en pays igbo[5] ! La notion, mouvante, sera intégrée et appropriée par les populations[6]. Mais là où la société précoloniale autorisait une certaine fluidité par le jeu des alliances ou la valeur du comportement individuel, les puissances coloniales ont souvent figé durablement l'organisation sociale comme les perceptions de l'Autre en privilégiant certaines catégories comme les Tutsis au Rwanda. Une carte d'identité ethnique fut ainsi introduite. La construction de l'État moderne africain, se voulant identitaire et hégémonique, aboutira à une exacerbation des sentiments d'appartenance d'autant que le pouvoir lui-même sera fondé sur le favoritisme tribal[7]. Fédérations nigériane et éthiopienne calquent leurs États fédérés sur leurs « nations ethniques » ! Et l'Afrique du Sud ira encore plus loin dans cette manière de classer et de parquer par la loi, races et ethnies léguant à la nation arc-en-ciel un héritage difficile[8].

« Interprété comme tradition, le passé débouche sur des stratégies identitaires potentiellement totalitaires.[9] » C'est le moment où l'altérité devient adversité. C'est dans le sang que se construisent les identités collectives comme on l'a vu au Biafra, au Rwanda et en Côte-d'Ivoire, masquant ainsi les rivalités de chefs de guerre, les conflits de génération, les clivages religieux ou corporatistes, avec des ressources (foncier, mines, pouvoir central, etc.) et des territoires comme enjeu.

Sous les oripeaux ethniques, des fractures et des logiques complexes

Sous les oripeaux ethniques, des logiques complexes apparaissent, conjugaisons de dynamiques internes et externes, de disputes liées au foncier, aux rapports aînés-cadets, aux appétits des chefs de guerres ou de clan (Libéria, République Démocratique du Congo, Somalie), au rôle des puissances régionales (Afrique des grands lacs) et à l'illégitimité comme à l'incapacité de l'État à exercer les fonctions régaliennes et à détenir le monopole de la violence légitime.

L'héritage historique figure en bonne place dans les facteurs de l'instabilité du continent. Les frontières de la décolonisation restent cependant identiques à celles qui furent initiées à la conférence de Berlin en 1885 malgré les tentatives de sécession katangaise ou biafraise. Érythrée et Somaliland sont des cas quasi-uniques et les différends existants se règlent à l'amiable (presqu'île de Bakassi entre Cameroun et Nigeria). La mise en valeur coloniale du territoire avec l'organisation du drainage des ressources et de la main-d'œuvre se sont révélées explosives un peu partout.

La guerre froide avait choisi l'Afrique comme un des terrains privilégiés d'affrontement, des colonies portugaises à l'Éthiopie en passant par les pays riverains de l'Afrique du Sud de l'apartheid, pour la plus grande satisfaction des dirigeants africains monnayant leurs votes onusiens et tranquilles dans l'exercice de leur pouvoir[10].

L'après-1989 s'est traduit par un désengagement massif des puissances tutélaires, par un activisme des petits États (Rwanda de Kagame, Angola de Dos Santos, Burkina Faso de Compaoré, etc.) pour piller les richesses non contrôlées (coltan, diamants, bois, drogue, pétrole, etc.), par l'apparition de chefs de guerre et la résurgence du mercenariat. Dans l'après-11 septembre, la « guerre contre le terrorisme » a fait de certains territoires mal contrôlés un terrain de prédilection de la guerre « du bien contre le mal » : Soudan, Somalie ou Kenya.

Tout ceci s'articule à de multiples tensions internes, la pression foncière en période de paupérisation, le non-paiement des soldes des militaires ou l'incapacité à réinsérer les milices dans la vie civile (Tchad), les rivalités religieuses (Nigeria), et surtout l'effondrement des économies agricoles exportatrices et la faillite des États et des régimes. La recherche d'un bouc émissaire a parfois abouti à l'exacerbation de la xénophobie, attisée par les autorités en place. Ainsi, les autorités sierra-léonaises pointent le rôle des réfugiés libériens dans la guerre qui a éclaté en 1991 pour masquer les origines endogènes. L'insurrection du Revolutionary United Front (RUF), commanditée par le voisin libérien Taylor, a bénéficié pendant les premiers temps d'un recrutement facilité par le ras-le-bol de la population face au régime usé de Siaka Stevens et de Joseph Momoh.

Chômage et difficultés de la jeunesse se traduisent par des manifestations violentes[11]. L'absence de perspective de promotion sociale fournit aux mouvements guerriers la plupart de leurs cadres. Le RUF en Sierra Leone, qui a promis une réforme agraire de grande ampleur, recrute largement parmi les jeunes ruraux sans terre. Souvent cadets, ces jeunes ruraux ne bénéficient pas du partage des terres dévolues aux aînés de la fratrie. Ils sont contraints de travailler pour un autre membre de la famille ou bien dans les mines de diamants pour un revenu de misère. Face à l'avidité supposée des rebelles, on souligne souvent la crise de la jeunesse[12].

L'histoire des Grands Lacs montre enfin que la lutte ancienne pour la terre s'est aggravée, comme en Afrique de l'Ouest côtière avec la pression démographique et les cultures arbustives qui rendent la possession plus pérenne, au contraire des cultures annuelles. En Éthiopie, en Afrique du Sud ou au Zimbabwe, l'absence de véritable réforme agraire post-Négus ou apartheid conduit à des affrontements armés quotidiens parfois encouragés par les pouvoirs en place. Au Nigeria septentrional ou au Sénégal, s'affrontent pasteurs et paysans exploitant les mêmes terres. À cet égard, les éruptions régulières de violence au nord du Nigeria traduisent les injustices dans l'accès à la terre entre Hausa-Fulbé et autres habitants[13]. Diminution locale des potentialités et augmentation de la population favorisaient aussi

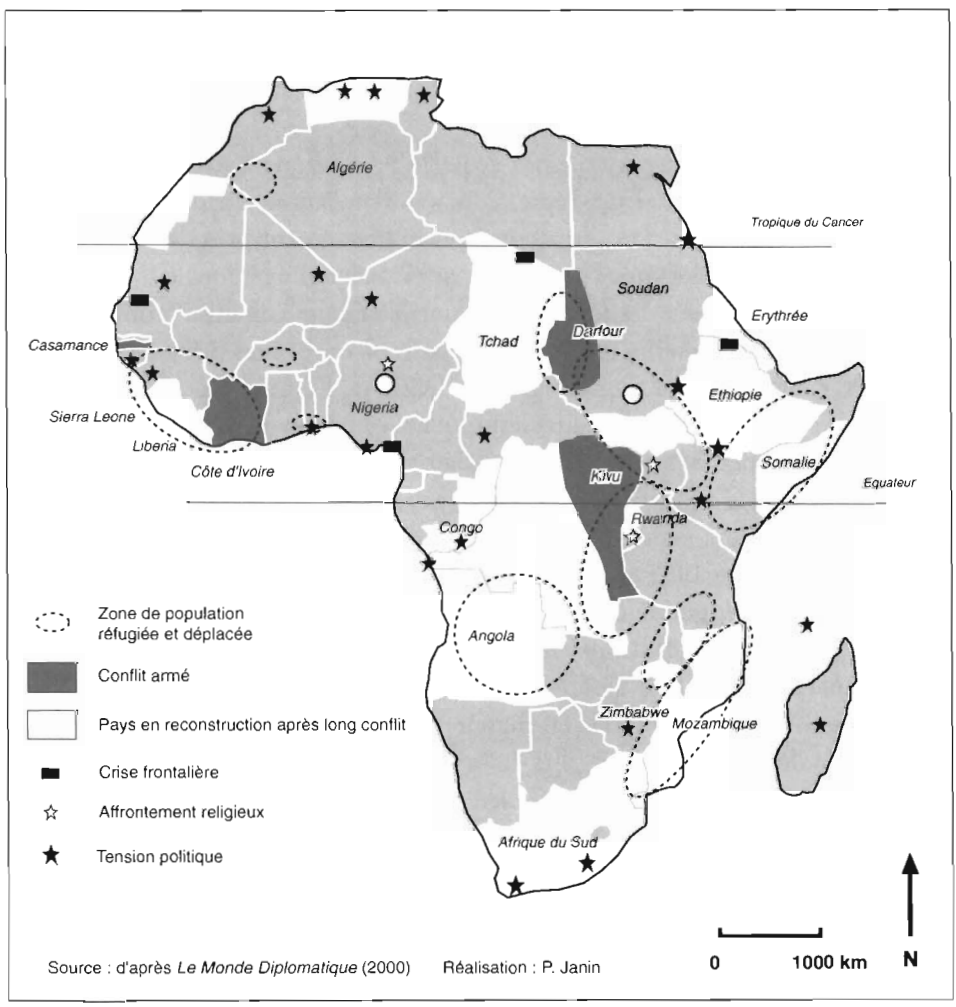

Les zones de conflit en Afrique (1990-2005)

l'explosion des conflits comme dans le nord du Kivu avant 1994 sur des terres déjà très peuplées et qui voyaient s'opposer des groupes à l'implantation successive[14].

Enfin, les migrations économiques ou politiques comme les camps de réfugiés peuvent parfois devenir des abcès de fixation[15]. Quand, en République Démocratique du Congo, les camps du Kivu furent éliminés, 500000 à 600000 réfugiés retournèrent au Rwanda, 300000 à 400000 furent massacrés, et d'autres s'enfoncèrent dans la forêt pour devenir mercenaires au Congo, en Angola ou en République Centrafricaine.

Les conflits africains récents se sont construits sur des conditions économiques extrêmement dégradées et des États déliquescents. Gestion patrimoniale du pouvoir et politiques d'ajustement structurel ont rendu l'État impuissant en bien des domaines favorisant les rivalités pour le contrôle des potentialités et renforçant la « personnalisation du pouvoir », sa gestion patrimoniale, sur une base locale, ethnique, factionnaire, religieuse ou simplement clientéliste. Et face aux résultats décevants de l'option démocratique, la lutte armée peut apparaître comme la seule véritable alternative politique.

Le Zaïre de Mobutu est un cas d'école[16]. Sa politique a jeté ce pays dans la guerre : corruption, parti-État, répression, « zaïrianisation » inadéquate de l'économie. Ce conflit aurait fait directement et indirectement près de 4 millions de morts depuis 1997. Alors que l'on devine parfois une unité nationale toujours existante, les protagonistes se battent pour le contrôle du pouvoir et sa promesse d'enrichissement. L'addition des influences des puissances voisines (Ouganda, Angola, Rwanda, Zimbabwe) ou plus éloignées (Belgique, France, États-Unis) n'a fait qu'aggraver le mal. Ici, les rivalités ethniques sont largement alimentées par le pillage organisé des richesses minières (diamants, cobalt, coltan, cuivre et or) où seraient impliquées 85 entreprises étrangères[17].

Au Rwanda, on a assisté à la baisse considérable des cours internationaux du café et du thé entre 1985 et 1992, l'essentiel des exportations du pays. Manque chronique de terres, guerre civile endémique, famine touchant 1/6e de la population et crise des exportations ont préparé le terrain aux milices du régime Habyarimana. À cela s'est ajoutée l'incapacité de l'État dans les années 1990 à remplir ses obligations sociales en matière de santé et d'éducation notamment, alors que la défense mobilisait plus de la moitié du budget. Dans ce contexte, le plan d'ajustement structurel de 1990 a jeté dans les bras des extrémistes des milliers de petits fonctionnaires hutu paupérisés. Le renforcement du secteur privé a été interprété en termes ethniques en raison de la croyance, abusive, que les Tutsi monopolisaient les emplois de l'industrie et des services. Les conditionnalités posées constituant une menace directe pour le régime Habyarimana, l'appel à la violence orchestré par le pouvoir pour se maintenir avait de fortes chances d'être entendu...

Certes instrumentalisée, il serait faux de considérer que l'ethnie ne joue pas de rôle dans le développement des conflits africains. La notion est aujourd'hui habilement reprise par les Africains acteurs de leurs propres conflits. Il convient pourtant de ne pas s'égarer sur des sentiers trop faciles. Une manifestation n'est pas une cause. Au-delà des débats sur le concept ethnique, le continent reste un enjeu important pour les embryons de puissances régionales comme pour les moyennes et majeures mondiales. Qui plus est, la qualification ethnique masque les oppositions de genre, de générations, de statut, de légitimité historique (autochtones/allochtones), les luttes sociales entre classes (roture/noblesse, anciens esclaves et maîtres un peu partout, salariés et patrons dans les pays industrialisés), les guerres de notables et de chefs de guerre. C'est autour d'enjeux comme la conquête du pouvoir central, aussi faible soit-il, la rente minière et pétrolière, le partage de la manne étatique, la question centrale de l'accès à la terre, l'attribution de titres et de droits que se focalisent ensuite ces conflits qui relèvent d'une grande complexité.

NOTES

1. Jacques de Barrin, « Les Hutus, les Tutsis et les Paras .. », *Le Monde*, 8 octobre 1990.
2. (1992), « Afriques blanches, Afriques noires », *Hérodote*, n° 65-66, juin-septembre
3. Baduel P. R., (2001), « Le territoire d'État entre imposition et subversion : exemples saharo-sahéliens », *Cultures et Conflits*, n° 20-21, automne
4. Les réflexions de Jacques Chirac en 1991 sur le « *multipartisme comme agent du multiethnisme* » et « *son danger pour les États en construction* » sont intéressantes à ce sujet.
5. Pérouse de Montclos M.-A., (2003), « La violence ethnique à l'épreuve des faits : le cas du Nigeria », *Revue Tiers-Monde*, T. XLIV, n° 176, pp. 857-881.
6. Amselle J.-L., M'Bokolo E., *éds.*, (1985), *Au cœur de l'ethnie : ethnies, tribalisme et État en Afrique*, La Découverte, Paris, 252 p.
7. Kourouma A., (1998), « *En attendant le vote des bêtes sauvages* », Paris, Seuil, 360 p
8. Le *Population Registration Act* de 1950 distinguait Blancs et Noirs. Les métis devinrent une ethnie par construction politique et l'on créa dix États indépendants pour enfermer géographiquement des groupes ethniques ! Voir Darbon D., *éd.*, (1995), *Ethnicité et nation en Afrique du Sud*, Paris, Karthala, 295 p.
9. Bayart J.-F., (1996), *L'Illusion identitaire*, Paris, Fayard, p. 51.
10. Pas de conditionnalité démocratique, soutien inconditionnel aux régimes établis, aide publique importante et réseaux type Françafrique permettaient à beaucoup de « manger », et à quelques-uns de se maintenir au pouvoir.
11. Guillaume Soro se trouvait à la tête de la très remuante Fédération des étudiants de Côte-d'Ivoire (Fesci), avant de diriger « les Forces Nouvelles ».
12. S'opposent ici les thèses de l'avidité économique (P. Collier, Banque mondiale, les « diamants du sang ») et celles de R. Marchal et C. Messiant (voir « De l'avidité des rebelles. L'analyse économique de la guerre civile selon Paul Collier », *Critique Internationale*, 16, juillet 2002).
13. Voir les travaux de M. Mortimore et de M. Watts sur la région de Kano

14. Mathieu P, *et al*, (1999), «Conflits fonciers, relations ethniques et violences au Kivu» http.//www.fao.org/sd/FRdirect/LTan0034.htm.

15. Le continent noir est aujourd'hui celui où il y a le plus de réfugiés.

16. Pourtier R., (2003), «L'Afrique centrale dans la tourmente», *Hérodote*, n° 111, octobre-décembre 2003.

17. Rapport 2002 du groupe d'experts du Conseil de sécurité des Nations Unies.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Balencie J.-M., Grange (de la) A, *et al.*, (2001), *Mondes rebelles. Guerillas, milices, groupes terroristes L'encyclopédie des acteurs, conflits et violences politiques*, Paris, Michalon, 1 677 p.
- Banegas R., Marshall-Fratani R., (2003), «La Côte-d'Ivoire en guerre», *Politique Africaine*, n° 89, pp. 5-126.
- Banegas R., Jewsiewicki B., (2001), «RDC, la guerre vue d'en bas», *Politique Africaine*, n° 84, pp. 5-146.
- Chrétien J.-P, (1997), *Le Défi de l'ethnisme. Rwanda, Burundi, 1990-1996*, Paris, Karthala, 466 p
- Ellis S., (1999), *The Mask of Anarchy. The Destruction of Liberia and the Religious Dimension of an African Civil War*, London / New York : C. Hurst / New York University Press.
- Ero C., Ferme M., *éds*, (2003), «Liberia, Sierra Leone, Guinée, la régionalisation de la guerre», *Politique Africaine*, n° 88, pp. 5-102.
- Losch B, *éd.*, (2000), «Côte-d'Ivoire la tentation ethnonationaliste», *Politique Africaine*, n° 78, pp. 5-156.
- Marchal R, Messiant C., (1997), *Les Chemins de la guerre et de la paix. Fins de conflits en Afrique orientale et australe*, Paris, Karthala, 264 p.
- Reno W., (1995), *Corruption and State Politics in Sierra Leone*, Cambridge,Cambridge University Press.

SITES INTERNET RECOMMANDÉS

- International crisis group · http://www.crisisweb.org,
- Portail d'information. http.//www.allafrica.com/;
- Jeune Afrique – L'intelligent : http·//www.jeuneafrique.com/;
- Radio France International : http.//www.rfi fr/;
- Service d'information IRIN : http.//www.irinnews.com/;
- http·//www.irenees.net/fiches/fiche-experience-11.html (Définition du conflit identitaire).

« LES GUERRES D'AUJOURD'HUI SONT PLUS NOMBREUSES, PLUS MEURTRIÈRES, PLUS PRÉDATRICES ET PLUS BARBARES ! »

MARC-ANTOINE PÉROUSE DE MONTCLOS

PAYS CITÉS Afrique du Sud, Burkina Faso, Érythrée, Éthiopie, Guinée-Bissau, Mali, Mozambique, Nigeria, Ouganda, République Centrafricaine, République Démocratique du Congo, Rwanda, Sierra Leone, Soudan

IR CORRÉLÉES autochtonie, conflits religieux, conflits tribaux, corruption, démocratie étrangère, État importé, ethnies précoloniales, fécondité-démographie, frontières pénalisantes, jeunes, traite négrière

Les Occidentaux sont en permanence confrontés aux terribles images des guerres civiles qui ravagent l'Afrique. Depuis la guerre américaine au Vietnam, cette révolution de la représentation des conflits armés a beaucoup participé d'une plus grande sensibilisation à la souffrance d'autrui. Si les médias sont en cause, la fin de la guerre froide y a aussi contribué en découvrant toute la brutalité « irrationnelle » des guérillas débarrassées de leurs oripeaux « communistes » ou « capitalistes ». Alors que la chute du Mur de Berlin avait laissé espérer un apaisement des tensions, la persistance de conflits dits périphériques et la dilution des oppositions Est-Ouest ont en fait révélé la profondeur de dynamiques endogènes. L'effondrement de l'URSS a plutôt donné le sentiment que s'ouvrait une période de « chaos »[1]. La globalisation des flux marchands et la dérégulation des échanges ont, de surcroît, accentué l'impression d'un effacement et d'une fragmentation de l'État, processus que certains ont qualifié de post-moderniste ou de néo-médiéval[2].

Témoins de choix, les opérateurs de l'aide internationale, en particulier, ont beaucoup alimenté et orienté les analyses qui dramatisaient et dépolitisaient les conflits armés. À travers le prisme des victimes et des populations en détresse, ils ont en effet insisté sur les fonctions économiques des affrontements : les pillages, l'exploitation d'une main-d'œuvre servile, l'appropriation foncière, les détournements de l'aide, etc. À en croire certains, les conflits africains, notamment, seraient uniquement motivés par des objectifs d'enrichissement personnel ou clanique[3]. Les économistes ont eux-mêmes alimenté une telle thèse en s'intéressant soudainement aux profits que les belligérants retiraient de la poursuite des hostilités pendant le déroulement des combats, et non plus après une victoire militaire[4].

Indéniablement, les affrontements de l'Afrique noire à présent n'entretiennent qu'un rapport lointain avec les guerres de l'Europe du XVIIIe siècle, qui voyait se

battre des troupes en uniforme. Mais, à moins de sombrer dans le raccourci historique, les deux registres ont toujours été très dissemblables. Les armées conventionnelles n'ont jamais pu se déployer pleinement dans des sociétés marquées par la difficile gestation d'un État-nation. Dans les pays africains aujourd'hui, le caractère prédateur des guerres civiles ne semble pas discutable; leur nouveauté, si. Ce qui a changé, ce sont d'abord nos représentations des conflits: une construction idéologique qui repose sur des présupposés non validés scientifiquement. Quatre principaux énoncés selon lesquels les guerres seraient plus nombreuses, plus meurtrières, moins militaires et plus sauvages peuvent résumer ce nouveau discours.

La multiplication des conflits armés: un effet de loupe

Beaucoup parlent d'une multiplication des conflits armés. Pareil effet de loupe provient en réalité d'une meilleure recension des troubles et d'un affinement des grilles d'analyse. Qu'est-ce donc qu'une guerre? Quels critères utilise-t-on pour répertorier des combats qui auraient pris l'ampleur d'une guerre? À leur localisation géographique? À l'intensité de leur violence, mesurée en cadavres? Des instituts spécialisés prennent en compte les conflits de basse intensité à partir de cent morts par an, quitte à inclure des événements autrefois rangés dans la catégorie des émeutes. Les chiffres sont alors livrés en valeur absolue, sans les relativiser au regard de l'augmentation de la population et du nombre d'États reconnus par la communauté internationale.

Le trompe-l'œil est particulièrement significatif sur le sous-continent africain qui, selon les années, enregistre environ un tiers des réfugiés et près de la moitié des conflits dans le monde. Au regard de nos lacunes quant à l'histoire de civilisations orales, une dégradation de la situation s'avère impossible à apprécier dans la longue durée. Pour le compte de la Croix-Rouge, qui avait recensé 198 guerres civiles ou internationales entre 1863 et 1895, le professeur Emile Chaix en faisait déjà la remarque à la fin du XIXe siècle. « *Ce n'est guère que depuis 1880, écrivait-il, que l'on a rencontré de nombreuses mentions de l'Afrique. Que s'est-il passé jusque-là dans son intérieur? On s'y est évidemment battu, mais incognito*[5]. »

Entre 1967 et 1970, la guerre du Biafra, dans le pays le plus peuplé d'Afrique, a sans doute fait un million de morts. Aujourd'hui, l'Ouganda connaît simultanément trois foyers de rébellion qui durent depuis une quinzaine d'années et ont provoqué la mort de dizaines de milliers de personnes. Faut-il noter une recrudescence des conflits armés ou s'attacher à mesurer l'intensité des déflagrations à partir de statistiques de morbidité plus ou moins fiables?

Autre difficulté, violences politiques et criminelles se confondent et ne permettent pas de départager clairement les deux registres[6]. La loi du nombre, tout d'abord, ne suffit pas à distinguer les genres, à moins d'inclure la France dans un index polémologique au vu du nombre de décès sur la route. En 1992, des spécialistes

listaient ainsi le Nigeria et l'Afrique du Sud parmi les pays en guerre, un choix fort discutable[7]. Au Nigeria, géant démographique, le moindre mouvement de foule qui dégénère est susceptible de provoquer une centaine de morts. Pour autant, les affrontements sectaires dans le nord musulman ou les luttes autochtones contre les compagnies pétrolières dans le sud-ouest méritent difficilement le qualificatif de guerre, car ils se déroulent dans un environnement hautement criminel qui fait beaucoup de morts. Au risque de classifications hâtives, certains ont considéré que le général Sani Abacha, qui régna d'une main de fer sur le Nigeria entre 1993 et 1998, était un seigneur de guerre, ce qui ne correspond pas au niveau de dévastation de pays comme la Sierra Leone[8]. Quant à l'Afrique du Sud d'avant 1994, des médias à l'affût de titres racoleurs ont également parlé de « guerres des *hostels*[9] », des « taxis », etc. L'usage du terme paraît abusif quand on sait que 90 % des homicides résultaient d'actes criminels, bien plus que de troubles politiques.

À l'exception du soulèvement des Boers d'Afrique du Sud en 1899 et de l'invasion italienne de l'Éthiopie en 1936, de grandes études historiques ne recensent tout simplement pas de guerres en Afrique avant la période des indépendances : comme si le continent avait miraculeusement été épargné par la colonisation et la traite des esclaves[10]. Dans le même ordre d'idées, des rapports de la Banque mondiale partent d'échantillons tronqués pour constater un allongement de la durée des guerres depuis les années 1980[11]. À propos d'un pays comme le Soudan, nos « économistes de malheur » retiennent ainsi la date de 1983, qui marque la reprise des hostilités, et « oublient » la première phase de rébellion entre 1955 et 1972. Autre surprise, on apprend que le Nigeria a été en guerre de 1980 à 1984 ! Le découpage des périodes nie la continuité des conflits d'une décennie à l'autre. Au Mozambique, l'accession à l'indépendance, en 1975, permet de séparer de quelques mois le temps de la lutte de libération, depuis 1964, de celui de la guerre civile, jusqu'en 1992. Et de récents conflits courts sont plus ou moins sciemment omis : le Mali et le Burkina Faso en 1985, la Guinée-Bissau en 1998, l'Éthiopie et l'Érythrée en 1999, etc.

À l'échelle planétaire au cours de la décennie passée, les experts des affaires militaires ne relèvent pas, eux, d'augmentation du nombre de guerres, qui demeure sensiblement le même : autour d'une cinquantaine par an[12]. Au contraire, certains observent une légère diminution des conflits armés depuis la chute du mur de Berlin[13]. Mais la médiatisation outrancière des violences va de pair avec un autre lieu commun, selon lequel les affrontements d'aujourd'hui seraient plus meurtriers qu'autrefois, ce qui, toutes proportions gardées, n'a pas grand sens au vu de notre ignorance en ce qui concerne l'Afrique précoloniale. Les rares investigations disponibles montrent plutôt que la ponction démographique des crises de l'époque n'avait rien à envier à leurs pendants contemporains. La plus sanglante guerre civile de l'histoire de l'humanité reste, à notre connaissance, la révolte des Taïping, qui, de 1851 à 1864, a fait entre 20 et 30 millions de morts en Chine.

Armes et morts violentes : à la recherche de la corrélation perdue

La prolifération et la sophistication des armes légères constituent un des principaux arguments utilisés pour affirmer que les conflits de l'Afrique contemporaine seraient plus dévastateurs. La prolifération des armes à feu paraît évidente en valeur absolue, beaucoup moins en termes relatifs. On oublie trop souvent que le commerce de la traite, qui consistait surtout à échanger des esclaves contre des fusils, avait déjà déversé une vingtaine de millions d'armes à feu en Afrique de l'Ouest au XVIIIe siècle[14] ! À présent, les experts des Nations Unies estiment qu'entre sept et... quatre-vingts millions d'armes circulent illégalement dans la région. Mais, outre l'imprécision des chiffres, la population a entre-temps connu une croissance démographique à un rythme bien supérieur[15].

Plus fondamentalement, l'augmentation de la puissance de feu des armes de poing ne suffit pas à comprendre la violence guerrière à l'encontre des civils. Le relâchement du contrôle social sur les armes, qui en détermine l'usage, s'avère beaucoup plus dangereux que la sophistication des armements. Que le combattant dispose d'une Uzi à la place d'une Kalachnikov ou d'un revolver à six coups au lieu d'un arc et de flèches ne change pas grand-chose à la brutalité de son comportement ! Après tout, le génocide rwandais s'est fait à la machette et des guérilleros Maï-Maï du Congo luttent contre les armées gouvernementales avec des lances. Les économistes de la Banque mondiale admettent que les dépenses militaires d'un pays n'entrent pas en ligne de compte pour expliquer les débuts d'un conflit[16].

En réalité, il n'existe pas de corrélation automatique entre la multiplication des armes en circulation et le nombre de morts violentes[17]. Dans la plupart des cas, la prolifération des armes légères accroît, certes, la probabilité d'une explosion de violence mais cela n'a rien de systématique. Tout dépend en fin de compte du contrôle qui s'exerce sur l'utilisation des armes. Autrement dit, rien ne permet, *a priori*, de tabler sur une relation de cause à effet entre la sophistication des armements et l'intensité meurtrière d'une guerre.

Des guerres moins militaires : un raccourci historique

Dans le registre humanitaire des atrocités, l'inflation des morts va aussi de pair avec la démilitarisation des guerres. De fait, la majorité des victimes de conflits armés sont des civils et non des combattants. Le constat paraît d'autant plus frappant que, pendant la Première Guerre mondiale, neuf morts sur dix avaient été des militaires, un rapport aujourd'hui inversé. Encore faut-il noter que la Grande Guerre, consécration de l'État-nation, avait été une exception car elle avait vu s'opposer des armées en uniforme dans un rayon d'action bien délimité, celui des tranchées. Des 198 conflits recensés auparavant par la Croix-Rouge internationale entre 1863 et 1895, 93 étaient des guerres civiles où les populations non combattantes avaient beaucoup souffert. Quant aux guerres de l'Europe du Moyen Âge,

elles étaient menées par des mercenaires qui assiégeaient et affamaient les villes fortifiées. Sur 12 millions de décès causés par la guerre en Europe au XVIIe siècle, 75 % étaient des pertes civiles[18]. À la faveur de l'institutionnalisation des principes de conscription et de mobilisation nationale, il a, en fait, fallu attendre l'ère napoléonienne pour voir se développer des guerres qualifiées de « trinitaires » parce qu'elles distinguaient enfin l'État, les forces armées et la population civile[19].

Dans l'Afrique précoloniale, en revanche, les non-combattants n'étaient pas plus épargnés qu'à présent et on ne peut donc pas parler de régression en la matière. En réalité, les catégories militaires et civiles se confondaient, car l'effort de guerre mobilisait l'ensemble d'un lignage. En l'absence d'État nation, il n'y avait pas d'armée permanente et les combattants étaient recrutés sur le tas, par classes d'âge ou par villages entiers. En pays zande à la lisière du Soudan, du Zaïre et de la Centrafrique, par exemple, les compagnies militaires se composaient de jeunes célibataires, les *aparanga*, et d'hommes mariés, les *abakunda*, qui tenaient lieu de « professionnels » du métier des armes et côtoyaient des « réservistes ». Certes, les sociétés les plus évoluées sur le plan politique avaient fini par instituer des sortes d'offices militaires, à l'instar des *eso* du sud-ouest du Nigeria, où l'introduction du cheval, puis des armes à feu avaient contraint l'Empire d'Oyo à se doter de cavaliers et de tireurs initiés au maniement des fusils. Là, le commandant en chef de l'armée, l'*are-ona-kakanfo*, avait effectivement pu se différencier du simple seigneur de guerre, le *balogun*[20]. Mais, dans la plupart des cas, seules certaines catégories socioprofessionnelles étaient vraiment spécialisées dans les arts de la guerre, tels les forgerons pour la confection des armes ou les chasseurs pour les patrouilles de reconnaissance en territoire ennemi. De toutes façons, ces « proto-armées » survivaient en se partageant le butin de l'ennemi. Leurs pratiques, maintenant dénoncées sous un nouveau jour malgré leur ancienneté, en disaient long sur le respect des populations dites civiles : razzia des esclaves, pillage des greniers, kidnapping des femmes, embrigadement de force des villageois…

La barbarie : une vision occidentale

Exactions et violences d'antan n'étaient pas moindres qu'à présent et, dans tous les cas, « *les données disponibles ne confirment pas l'idée selon laquelle les belligérants d'aujourd'hui cibleraient davantage les populations civiles*[21]. » Mais les conflits africains sont maintenant qualifiés de barbares parce qu'ils sont uniquement analysés à travers leurs atrocités, quitte à laisser entendre que seules les démocraties produiraient désormais des formes « apaisées » d'affrontement politique. Ceci passe évidemment sous silence le fait qu'outre l'Inde et l'Irak, la Grande-Bretagne, les États-Unis et la France ont été les pays les plus fréquemment en guerre entre 1945 et 1992[22] ! « *En considérant quatre siècles de conflits intérieurs qui précèdent la France d'aujourd'hui,* rappelle Charles Tilly, *on est frappé par les moments de violence dont ils sont jalonnés :*

grandes guerres civiles du XVIIe, journées parisiennes de 1789, soulèvements de 1830, 1848 et 1871, manifestation droitiste étouffée du 6 février 1934.[23] »

■

Soucieux de dénoncer l'arbitraire d'analyses basées sur des « aires de pertinence culturelle », Didier Bigo constate ainsi qu'on ne peut *« véritablement distinguer des zones réservées aux manifestations et des zones dans lesquelles les émeutes seraient plus fréquentes*[24]*... »* Aussi faut-il repenser les analyses de la violence des Africains en s'affranchissant des perspectives centrées sur nos sociétés. En effet, le discours sur la barbarie du continent noir ne permet pas de comprendre les guerres qui s'y déroulent à présent.

NOTES

1. Crocker Ch., Hampson, Fen Osler & Aall, P, *éds*, (1996), *Managing global chaos : sources of and responses to international conflict*, Washington, United States Institute of Peace Press, 642 p
2. Duffield M, (1998), « Post-Modern Conflicts : Warlords, Post-Adjustment States and Private Protection », *Civil Wars*, vol. 1, n° 1, pp 65-102.
3. Pour un représentant de cette école, voir Anderson, Mary B, (1999), *Do no harm : how aid can support peace or war*, Boulder, L. Rienner, 160 p.
4. Pour une comparaison des changements de perspectives en moins d'une décennie, voir Grossman H.I., (1991), « A General Equilibrium Model of Insurrections », *American Economic Review* vol. 81, pp 912-921 ; Collier P., (2000), « Rebellion as a Quasi-Criminal Activity », *Journal of Conflict Resolution*, vol. 44, pp. 839-853.
5. Chaix E., (1896), « Le théâtre des guerres contemporaines de la Croix-Rouge », *Bulletin international des sociétés de la Croix-Rouge*, n° 107, p 176
6. Rappelons que l'article 3 des Conventions de Genève de 1949 envisage de façon restrictive les guerres civiles comme des conflits ressemblant à des guerres internationales, mais à l'intérieur d'un État, sans rapport donc avec les désordres dus au banditisme, à des émeutes, à des affrontements individuels, à des insurrections locales ou à des séditions. Dans l'entendement des législateurs de l'époque, la partie rebelle doit notamment présenter les caractéristiques d'un État, commander une armée, exercer *de facto* un pouvoir sur une partie de la population d'un territoire national et disposer d'une autorité civile organisée, prête à reconnaître les lois de la guerre et éventuellement reconnue comme un belligérant par le gouvernement légal en place.
7. Leger Sivard R, *éd.*, (1993), *World Military and Social Expenditures 1993*, Washington, World Priorities, p. 20.
8. Reno W., (1998), *Warlord Politics and African States*, Boulder, Lynne Rienner, pp. 183-216. Pour une critique argumentée, voir *Politique africaine*, n° 73, mars 1999, pp. 212-213.
9. Il s'agit de foyers de célibataires et de dortoirs d'hébergement des ouvriers noirs dans les townships avec séparation ethnique et police spécifique, les *Induna*
10. Holsti, K. J., (1991), *Peace and war : armed conflicts and international order, 1648-1989*, Cambridge, Cambridge University Press, 379 p
11. Collier P, Hoeffler A., Soderbom M., (2001), *On the Duration of Civil War*, Washington, World Bank, Policy Research Working Paper, n° 2681, 29 p.
12. Mekenkamp M., Van Tongeren P, Van de Veen H., *éds*, (1998), *Prevention and Management of Violent Conflicts : an international directory*, Utrecht, European Platform for Conflict Prevention and Transformation.

13. SIPRI, (2001), *Yearbook 2001. Armaments, Disarmament and International Security*, Stockholm International Peace Research Institute, Oxford University Press, pp 54-55.

14. Inikori J., (1977), «The Imports of firearms into West Africa, 1750-1807 : a quantitative analysis», *Journal of African History*, vol. 18, n° 3, pp. 339-368 ; Richards W.A., (1980), «The Imports of firearms into West Africa in the eighteenth century», *Journal of African History*, vol. 21, n° 1, pp. 43-59

15. À l'échelle planétaire, les exportations d'armes auraient diminué en valeur depuis la fin de la guerre froide Cf International Institute of Strategic Studies, (2001), *The Military Balance 2001*, Londres, Oxford University Press, p. 298

16 Collier P., Hoeffler A., Soderbom M , (2001), *op. cit.*, p. 14

17. Sinon, la Suisse compterait parmi les pays les plus meurtriers du monde, puisque chaque citoyen helvétique garde des armes de guerre à son domicile, service militaire accompli.

18. Corvisier A., (1995), *La Guerre : essais historiques*, Paris, Presses universitaires de France, p. 281.

19. Van Creveld M., (1998), *La Transformation de la guerre*, Monaco, Éd. du Rocher, 318 p.

20. Falola T., Oguntomisin G.O., (2001), *Yoruba warlords of the nineteenth century*, Trenton (NJ), Africa World Press, 301 p.

21 Frohardt M., Paul D., Minear L., (1999), *Protecting Human Rights : The Challenge to Humanitarian Organizations*, Providence, Thomas J. Watson Jr. Institute for International Studies, Occ. Paper n° 35, p. 17.

22. Gantzel Kl. J., Schwinghammer T, (2000), *Warfare since the Second World War*, New Brunswick, Transaction Publ., p. 95.

23 Tilly Ch., (1986), *La France conteste : de 1600 à nos jours*, Paris, Fayard, pp. 527-531.

24 Bigo D., (1992), «Contestation populaire et émeutes urbaines. Les jeux du politique et de la transnationalité», *Cultures et Conflits* n° 5, p.15.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Chalk F., Jonassohn K., (1990), *The History and Sociology of Genocide*, New Haven, Yale University Press, 461 p.
- Marchal R , Messiant Ch., (1997), *Les Chemins de la guerre et de la paix. Fins de conflit en Afrique orientale et australe*, Paris, Karthala, 259 p.
- Pérouse de Montclos M. A., (2001), *L'Aide humanitaire, aide à la guerre ?*, Bruxelles, Complexe, 208 p.
- Reno W., (1998), *Warlord Politics and African States*, Boulder, Lynne Rienner.
- Richard G., Cleyet-Merle J.-J., (1992), *L'Histoire inhumaine : massacres et génocides des origines à nos jours*, Paris, A. Colin, 479 p.
- Van Creveld M., (1998), *La transformation de la guerre*, Monaco, Éd. du Rocher, 318 p.

SITES ÉLECTRONIQUES RECOMMANDÉS

- http.//www.iiss.org/,
- http://www.crisisweb org/home/index.cfm;
- http://www.conflits.org/;
- http://www.observatoire-humanitaire.org.

« NORDISTES MUSULMANS ET SUDISTES CHRÉTIENS S'AFFRONTENT DANS LES ÉTATS AFRICAINS »

MAUD LASSEUR

PAYS CITÉS Burundi, Cameroun, Côte-d'Ivoire, Érythrée, Éthiopie, Ghana, Kenya, Nigeria, Ouganda, Rwanda, Soudan, Sénégal, Tchad

IR CORRÉLÉES barrière saharienne, commerçants, conflits tribaux, décentralisation, démocratie étrangère, éleveurs contemplatifs, enclavement, entrepreneurs, État importé, frontières pénalisantes, guerres, polygames, scolarisation primaire universelle, villes coloniales

Suite à l'enclenchement des violences en Côte-d'Ivoire en 1999, de nombreux médias occidentaux ont affirmé que le pays d'Houphouët-Boigny glissait vers « *un antagonisme croissant entre nordistes musulmans et chrétiens sudistes* »[1]. Cette lecture du conflit, opposant un « Nord » et un « Sud » définis par leur identité religieuse, a fini par s'imposer en véritable « moule médiatique » et parfois scientifique d'analyse de la crise. La progression apparente de l'islam comme la radicalisation de certaines de ses composantes, la montée en puissance d'un fondamentalisme relevant de la mouvance protestante en Afrique semblent conforter cette approche[2]. Du Soudan à la Casamance, du Tchad au nord du Nigeria, la liste des conflits internes relevant apparemment du même modèle d'affrontement paraît s'allonger indéfiniment.

L'apparente opposition religieuse entre Nord et Sud des États

Ces guerres civiles ont éclaté dans des États alignés sur la même bande latitudinale. Les frontières nationales recoupent ici transversalement une « *vieille ligne de fracture* »[3], zone de contact entre une aire islamisée, étendue sur tout le nord du continent africain, et une aire christianisée se déployant au contraire vers le sud. La juxtaposition de deux mondes religieux au sein de chaque État expliquerait la résurgence de clivages religieux le long d'un arc d'instabilité étendu du Sénégal au Soudan, traduisant l'irréductible opposition entre des sociétés soudano-sahéliennes de vieille culture musulmane, islamisées via le Sahara et les routes maritimes orientales, et une Afrique de la forêt et des hautes terres constituant, depuis au moins le XIXe siècle, le front pionnier des missionnaires chrétiens pénétrant le continent depuis ses côtes méridionales. S'il est difficile de contester la centralité de la variable religieuse dans certains conflits, comme ceux du Nigeria septentrional, le raccourci

qui lie conflits inter-régionaux Nord/Sud et « choc culturel » musulmans-chrétiens[4] n'est pourtant guère évident. Au mieux, il est une contraction journalistique, au pire, le fruit de constructions politiques populistes et bien souvent la conjonction des deux.

Des « Nords » et des « Suds » aux profils religieux composites

Selon les présupposés du modèle géoreligieux Nord/Sud, les pays de la « *ligne de front* »[5] seraient caractérisés par leur dualisme musulmans/chrétiens. Or, dans les faits, rares sont les pays de cet ensemble d'États qui paraissent aujourd'hui marqués par une telle bipartition socio-religieuse interne. Le mélange des rites et croyances locales (dites improprement « animistes ») avec les deux religions du Livre, l'irruption des prophétismes locaux et des sectes transnationales, le foisonnement des « réveils » et des fondamentalismes multiformes composent plutôt un marché des religions où chacun se sert et « bricole » à l'envi, rendant le paysage religieux pour le moins exubérant et mobile. La complexité religieuse africaine rend dès lors les statistiques douteuses et manipulables (voir tableau ci-dessous).

Adhérents des principales religions dans dix pays de la ligne de partage islam/christianisme autour de l'an 2000 (en % de la population)[6]

Pays	Musulmans*	Musulmans**	Chrétiens*	Autres*
Sénégal	94 %	95 %	5 %	1 %
Côte-d'Ivoire	35-40 %	60 %	20-30 %	25-40 %
Ghana	16 %	30 %	63 %	21 %
Nigeria	50 %	75 %	40 %	10 %
Cameroun	20 %	55 %	40 %	40 %
Tchad	51 %	85 %	35 %	14 %
Soudan	70 %	85 %	5 %	25 %
Éthiopie	45-50 %	65 %	35-40 %	15-20 %
Kenya	10 %	29,5 %	78 %	12 %
Ouganda	16 %	36 %	66 %	18 %

Sources : * CIA, the worldfactbook, 2004 ; ** www.islamicweb.com/begin/population.htm

Du reste, l'on n'observe pas de corrélation évidente entre dualisme religieux islam/christianisme et dureté des conflits Nord/Sud. Au Nigeria, où la population nationale se partage à parts à peu près égales entre chrétiens et musulmans, les affrontements interconfessionnels ne sont pas Nord/Sud. Ils éclatent plutôt à l'intérieur des États septentrionaux ayant instauré la charia, précisément parce que ces États sont hétérogènes du point de vue religieux, composés notamment de chrétiens et d'animistes. Nord et Sud des États ne sont jamais monolithiques. Sur les hautes terres centrales et septentrionales des pays de la « ligne de front »,

des « bastions animistes » ont durablement résisté aux universalismes conquérants : monts Mandara au Cameroun, plateau de Jos au Nigeria, monts Nuba au Soudan… Ces zones de religion africaine polarisent de plus en plus les prosélytismes chrétiens en « terre d'islam ». Le môle central copte amhara (Éthiopie) a résisté à la périphérie musulmane, même si l'Érythrée, fortement islamisée au Nord, a arraché son indépendance. Les régions méridionales apparaissent depuis longtemps marquées par l'imbrication du « vieux fond animiste » du christianisme et d'un islam commerçant (hausa, peul…) ou enraciné de longue date (Yoruba au sud-ouest du Nigeria, Bamoum dans l'ouest du Cameroun…). Selon les États, la géographie religieuse est en outre fort nuancée. Au Tchad, elle dessine moins un clivage Nord / Sud qu'une opposition entre sud-ouest chrétien-animiste et centre-est musulman, le nord saharien, pays des nomades, ayant été tardivement islamisé. Au Kenya, l'islam s'est répandu dans le nord et le sud-est.

Le modèle Nord musulman / Sud chrétien reste donc, au mieux, très schématique. Il est en outre un arrêt sur image historique. Or, on oublie souvent que l'islam s'est d'abord implanté parmi des groupes souvent mobiles ou nomades, qui ont continuellement participé à sa diffusion vers d'autres aires régionales, en particulier des zones vulnérables de l'Afrique sèche vers les zones côtières plus riches et attractives du sud. Ce modèle a également été construit en déduisant de la religion du groupe dominant et surtout de celle de sa chefferie l'identité religieuse de toute une région. Est-ce encore pertinent dans une Afrique marquée par d'intenses processus d'individualisation et de fragilisation des encadrements traditionnels ? Comment oublier, par ailleurs, que les mobilités et l'exceptionnelle croissance urbaine ont permis l'émergence de puissants pôles multiconfessionnels, véritables creusets des recompositions religieuses actuelles ? Le recours automatique à la grille de lecture géo-religieuse Nord / Sud nie finalement toute dynamique aux sociétés africaines, même lorsque l'on se propose, paradoxalement, d'expliquer des crises. En Côte-d'Ivoire, le recensement de 1998 indique que les musulmans, du fait des migrations, sont aujourd'hui trois fois moins nombreux dans le nord que dans le sud du pays où leur proportion (35 %) est désormais supérieure à celle des chrétiens (33 %) ; à l'inverse, les fidèles à l'islam ne forment qu'une légère majorité dans les régions septentrionales (56 %)[7]. Dès lors, le « *cliché géographique* » d'un Nord musulman contre un Sud chrétien ne tient plus.

Le cas du Sénégal montre, quant à lui, que les lignes de clivage ne passent pas nécessairement où l'indiquent les schémas préconçus. Si la rébellion séparatiste casamançaise a été présentée comme la révolte d'un Sud chrétien-animiste contre un Nord profondément islamisé, il faut relever *a contrario* que la Casamance est musulmane à 86 % et le mouvement sécessionniste, multiconfessionnel. On notera toutefois que l'islam casamançais reste indépendant des confréries mourides et tidjanites qui encadrent puissamment la société sénégalaise « du Nord ». Au Soudan

septentrional, au Nigeria et au Cameroun, l'entité apparemment unitaire qu'est l'islam est en réalité traversée de rivalités ethnorégionalistes et d'affrontements entre confréries soufies et de tendance wahhabite, entre islam sunnite et chiite. Aucun monde religieux ne forme donc un univers homogène et clos, orienté vers le même horizon politique.

Politisation du religieux et disparités régionales

«C'est [...] le rejet des Nordistes et non de l'islam qui détermine l'engagement de la rébellion» en Casamance[8]. En d'autres termes, les régionalismes «nordiste» et «sudiste» existent indépendamment de la variable religieuse. Même si la religion joue souvent un rôle de marqueur identitaire ou d'instance de légitimation/discrimination, les ressorts des guerres civiles Nord/Sud ne sauraient constituer la version africaine du «choc des civilisations». Si le clivage Nord/Sud prolonge parfois des fractures précoloniales, comme celle de la traite traditionnelle des «païens» par les empires musulmans et les Arabes, ce sont les conditions inégalitaires d'intégration des sociétés dans le même cadre étatique qui ont durablement cristallisé le dualisme Nord/Sud. Au Soudan, il est établi que l'application de la charia en 1983 a déclenché l'insurrection des Sudistes, principalement animistes et chrétiens; mais les 21 ans de guerre qui semblent s'achever ont été alimentés par d'autres motifs. Marginalisé économiquement dès l'époque coloniale, le Sud, riche en pétrole et en réserves foncières, a fait l'objet d'une véritable colonisation de la part du gouvernement «nordiste» dont l'arabisation et l'islamisation constituent un volet[9]. Ici, les tensions inter-régionales Nord/Sud s'alimentent de la durable exclusion sociale et de la sous-représentation politique de tout un ensemble régional au profit d'un autre[10].

C'est dans le passé colonial qu'il convient de rechercher les bases de l'institutionnalisation d'un tel clivage régional et, le plus souvent, de la domination du Sud sur le Nord – le Soudan et l'Éthiopie faisant ici exception. Les administrateurs coloniaux ont en effet presque partout favorisé le développement des régions méridionales côtières dans les États qu'ils contrôlaient, afin de développer plantations et économie de traite. Ces «régions utiles» ont concentré infrastructures, capitales politiques et foyers économiques nationaux, tandis que les régions sèches, délaissées et enclavées, étaient réduites au rang de réserves de main-d'œuvre au service des Suds. Ce déséquilibre Nord/Sud s'est solidifié au point de faire naître des identifications territoriales, renforcées par un encadrement différentiel du territoire. Dans les États coloniaux, les «régions utiles», étroitement encadrées par les administrateurs, ont connu une véritable révolution sociale avec la participation des missions chrétiennes à qui était sous-traitée la charge de scolariser les populations. Dans les régions septentrionales, l'administration fut au contraire déléguée à l'aristocratie musulmane en place, à l'exemple du Nigeria septentrional,

modèle même de l'*indirect rule*, cher à Lord Lugard, largement reproduit ailleurs. Pour conforter l'autorité de ces élites, les missions chrétiennes ne furent pas autorisées à pénétrer en « terre d'islam », établissant une sorte de « *cordon sanitaire* » entre Nord et Sud[11]. L'idée selon laquelle les Européens ont tracé des frontières étatiques recoupant la « vieille » frontière religieuse Nord / Sud est donc à nuancer : islam et christianisme ont connu leur période de plus forte expansion séparée lors de la colonisation. Même dans des pays encadrés par la France laïque et franc-maçonne, le souci de ménager les élites musulmanes du Nord l'a emporté sur celui d'imposer la laïcité sur l'ensemble du territoire colonial.

Si l'élite sudiste, scolarisée dans la langue du colonisateur, a pris le pouvoir au Tchad à l'indépendance, cette évolution fut loin d'être systématique. Au Nigeria, au Soudan ou au Cameroun, les « Nordistes », moins sensibles au vent marxiste, ont hérité des États indépendants. Les Igbo du sud-est du Nigéria, malgré leur forte scolarisation et leur collaboration à l'administration coloniale, se sont vus retirer le pouvoir fédéral au bénéfice d'un « Nordiste » ou de personnalités des groupes minoritaires du Middle Belt. Le mouvement biafrais n'était en rien confessionnel, le chef du gouvernement fédéral, le colonel Gowon, étant alors un nordiste… chrétien !

Le drame ivoirien condense tous les ingrédients qui composent l'idée reçue. Dirigé durant trente-trois ans par un président chrétien originaire du centre, ce pays a accueilli des millions de ressortissants de la zone sahélienne, souvent musulmans, qui, avec les populations du Nord ivoirien, ont puissamment contribué au développement du Sud, la « région utile », sans réel problème de cohabitation religieuse. Crise économique, réduction des revenus et pression foncière ont transformé les migrants en intrus. Le mythe de l'ivoirité[12] a servi à les désigner comme boucs émissaires du mal-être vécu et à écarter du pouvoir un concurrent sérieux à la présidence de la République, l'ancien premier ministre Alassane Ouattara. Pas de « guerre de religion » ici, mais une politique xénophobe mise au service du verrouillage du pouvoir.

■

La variable religieuse ne suffit pas pour comprendre les causes profondes des guerres qui éclatent dans les États multiconfessionnels africains. Celles-ci reposent rarement sur une incapacité des États à intégrer la diversité religieuse nationale. Un pays aussi pluraliste que le Cameroun serait continuellement en guerre si tel était le cas alors que le Rwanda et le Burundi, majoritairement catholiques (Hutus et Tutsis confondus), connaîtraient la concorde. Et que dire du conflit du Darfour au Soudan, qui place face-à-face des « frères » musulmans ? Les guerres civiles africaines touchent autant des régions monolithiques que pluralistes du point de vue religieux. À ce titre, la représentation d'un « Nord musulman » dressé

contre un « Sud chrétien », constamment ressassée par la presse, est dangereuse. Elle ouvre la porte à la « spiritualisation » des conflits par certains entrepreneurs religieux. Elle sert de caution à des politiciens instrumentalisant toute différence identitaire pour se tailler une clientèle ou conforter leur pouvoir. Elle légitime, enfin, de véritables politiques génocidaires visant la création de régions homogènes.

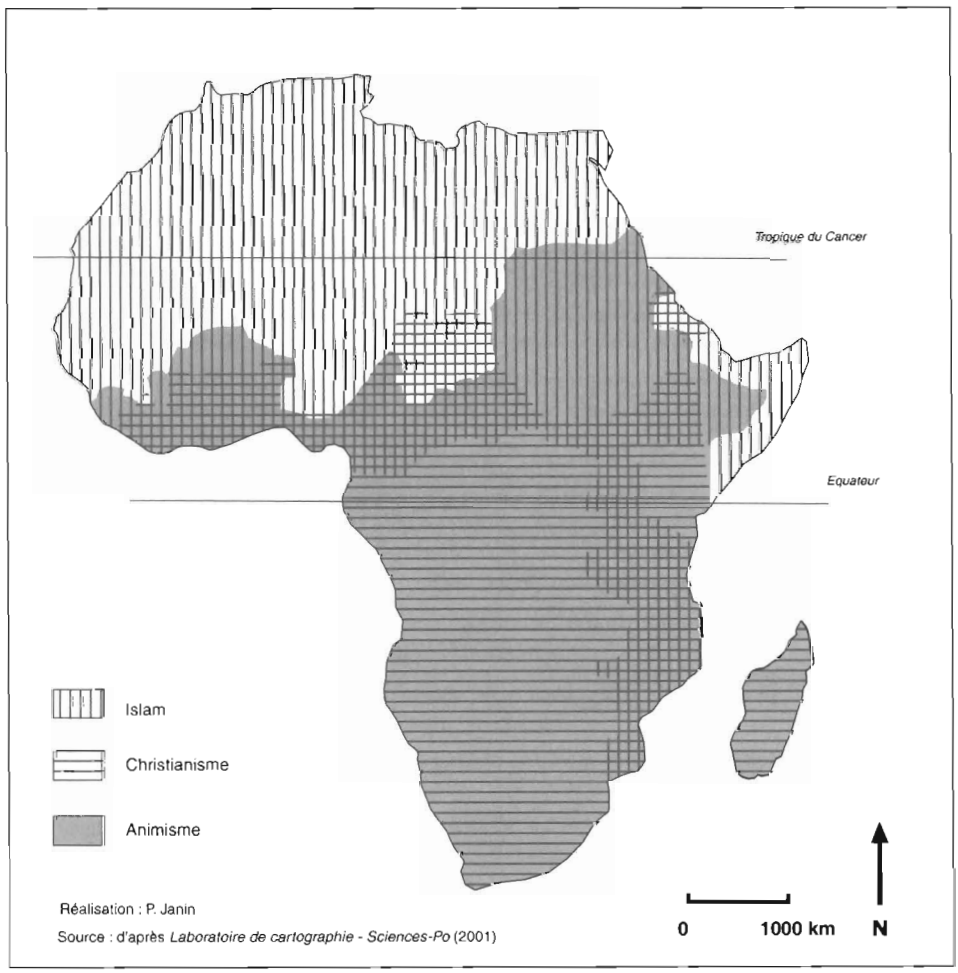

La confrontation religieuse en Afrique

NOTES

1. Cherruau P., (2004), « Une crise peut en cacher une autre », *Courrier international*, 13 octobre 2000, « Les Églises en embuscade », *L'Express*, n° 2754, 12-18 avril 2004

2. Otayek R, *dir.*, (1993), *Le Radicalisme islamique au sud du Sahara*, Paris, Karthala, 264 p. Raison J.-P, (2002), *Les Religions en Afrique, synthèse*, Aix-en-Provence, IEP, 5 p.

3. L'expression est utilisée par Ph. Leymarie dans « L'Afrique laissée pour compte », *Le Monde diplomatique*, novembre 2001

4. Suivant la thèse de S Huntington sur le « choc des civilisations ».

5 Magrin G., (2002), « Un Sud qui perd le Nord ? Les récents enjeux de la fracture tchadienne », pp 185-198, *in* · Pourtier R., *dir.*, (2002), *Géopolitiques africaines*, BAGF, n° 2.

6. Les chiffres présentés sont des estimations fondées sur les déclarations des intéressés dans les recensements, eux-mêmes effectués à des dates variées. Difficile de dire qui est véritablement chrétien ou musulman au sens strict des termes. Le site islamique et le site américain présentent d'énormes écarts d'interprétation pour des raisons idéologiques.

7. Bassett T J., (2003), « Nord musulman et Sud chrétien » : les moules médiatiques de la crise ivoirienne », *Afrique contemporaine*, n° 206, Été 2003, pp. 5-27.

8. Marut J.-C., (2002), « Les particularismes au risque de l'islam dans le conflit casamançais », *Afrique politique 2002*, pp. 147-160.

9. Marchal R., (1995), « Soudan, chronique d'une guerre oubliée », pp. 74-78, *in* : Quantin P, *éd*, *L'Afrique politique 1995*, Paris, Karthala, 285 p.

10. Prunier G., (1994), « Le Soudan entre deux mondes », pp. 295-307, *in* · Dubresson A., Marchal J.-Y., Raison J.-P., *dir*, *Les Afriques au sud du Sahara*, Paris, Belin-Reclus, Géographie Universelle

11. Nicolas G., (1993), « La réduction "religieuse" des visions traditionnelles du monde et ses effets politiques contemporains : le cas du Nigeria », pp. 445-475, *in* : Chrétien J.-P *dir*, *L'Invention religieuse en Afrique : histoire et religion en Afrique noire*, Paris, Karthala.

12 Idéologie nationaliste xénophobe encouragée par les présidents Bédié et Gbagbo, fondée sur une citoyenneté établie à partir de la notion d'« Ivoirien de souche ».

POUR EN SAVOIR PLUS

- Barrett D., et *al.*, (2001), *World Christian Encyclopedia : A comparative survey of churches and religions - AD 30 to 2200*, Oxford, Oxford University Press, 1 699 p. (Informations sur les religions de 238 pays).
- Coquery-Vidrovitch C, (1999), *L'Afrique et les Africains au XIXe siècle. Mutations, révolutions, crises*, Paris, A. Colin, 304 p.
- Coulon C., (1988), *Les Musulmans et le pouvoir en Afrique Noire : religion et contre-culture*, Paris, Karthala, 182 p.
- Falola T, (1998), *Violence in Nigeria : The Crisis of Religious Politics and Secular Ideologies*, Rochester, N Y, University of Rochester Press, 386 p.
- Illife J., (1997), *Les Africains, histoire d'un continent*, Paris, Flammarion, 460 p. (« Le christianisme et l'islam », pp. 61-94).
- Messi-Metogo E, (1997), *Dieu peut-il mourir en Afrique ?*, Paris-Yaoundé, Karthala-Presses de l'UCAC, 256 p.
- Séraphin G., *et al. éd*, (2004), *L'Effervescence religieuse en Afrique. La diversité locale des implantations religieuses chrétiennes au Cameroun et au Kenya*, Paris, Karthala, 274 p.

SITES ET ADRESSES ÉLECTRONIQUES RECOMMANDÉS

- http://www.religioustolerance.org/growth_isl_chr.htm (Croissance islam/christianisme);
- http://www.islamicweb.com/begin/results.htm (Progression de l'islam);
- http://www.cia gov/cia/publications/factbook (Adhérents des religions);
- http://xxi.ac-reims.fr/fig-st-die/actes/actes_2002/coulon/article.htm (Coulon C., 2002, « Aires et frontières religieuses en Afrique », Saint Dié, *Actes Festival international de géographie*) ;
- http://xxi.ac-reims.fr/fig-st-die/actes/actes_2002/pourtier (Pourtier R., 2002, « Les territoires des religions en Afrique : enjeux et acteurs », Saint Dié, *Actes Festival international de géographie*);
- http://www.ethnonet-africa.org/pubs/mbakogu.htm (Ifeyinwa M., 2003, « Socio-cultural factors and Ethnic Group Relationships in Contemporary Nigerian Society »).

« IL EXISTE UN DROIT ANCESTRAL À LA TERRE DES COMMUNAUTÉS DITES "AUTOCHTONES" »

CLAIRE MÉDARD

PAYS CITÉS Afrique du Sud, Botswana, Burkina Faso, Cameroun, Côte-d'Ivoire, Éthiopie, Kenya, Nigeria, Rwanda, Zimbabwe

IR CORRÉLÉES accumulation, commerçants, conflits religieux, conflits tribaux, décentralisation, déforestation, fécondité-démographie, État importé, ethnies précoloniales, guerres, rente-vivrier, terres neuves

L'autochtonie[1] est devenue une référence aujourd'hui en Afrique pour affirmer ou réaffirmer des droits exclusifs sur la terre ancestrale et bénéficier d'un accès privilégié aux ressources qu'ils offrent. Est mis ainsi en avant le « droit du premier occupant ».

Si cette revendication émerge un peu partout dans le sous-continent, elle renvoie à des catégories ethniques et territoriales forgées au fil des ans. La colonisation et les affirmations nationales, voire régionales, ont contribué à définir des catégories ethniques et à redéfinir la catégorie « étranger » par rapport à l'autochtone ou l'indigène. L'expropriation des terres (Afrique orientale et australe) ou la négation de tout droit antérieur ont contribué à légitimer ces revendications. Ce mouvement a bénéficié aussi de la lutte internationale pour la défense des minorités aborigènes (Australie, etc.)[2], par reconnaissance de leurs droits sur « la terre de leurs ancêtres », même si l'autochtonie a débordé le cas des Pygmées d'Afrique centrale, et des San bushmen du Botswana[3].

Droit des premiers occupants un peu partout, des minorités expropriées ou d'une majorité évincée du foncier (Noirs du Zimbabwe ou migrants païens en terre foulbé), mais aussi retour aux racines (associations urbaines d'originaires). Et de ce rapport mythique à la terre, des ressources politiques peuvent être tirées.

La modernité et la complexité de la revendication autochtone

La revendication autochtone est inséparable du processus récent de territorialisation mis en œuvre par des États-nations en cours d'affirmation. Autrefois, les entités politiques africaines contrôlaient les humains plus que les territoires, si bien que les étrangers étaient incorporés. À l'inverse, l'autochtonie est un processus

récent d'inclusion-exclusion à fondement spatial s'inscrivant contre la fluidité des frontières et le métissage identitaire national.

Elle tend à octroyer la citoyenneté en fonction des origines. Elle remet en question les migrations de travail africaines et internationales (commerçants indiens, syro-libanais, etc.) vers certains pays côtiers mis en valeur à partir de l'époque coloniale et elle fait émerger des formes de xénophobie entraînant des expulsions massives d'« étrangers ». Au Nigeria en 1983, mais aussi en Afrique du Sud après 1994 !

La quête des origines va de la préférence nationale (ou provinciale) pour l'emploi à l'élimination électorale des non-résidents, de l'attribution de titres fonciers aux seuls natifs, au « seuil de tolérance » migratoire. Si l'on peut ainsi réparer une injustice historique (Noirs en Afrique du Sud), surmonter un retard régional de développement, cette revendication débouche aussi sur des iniquités manifestes (le foncier aux autochtones dans les mégalopoles), de la violence (pour la récupération des terres), voire un génocide (quand la majorité au pouvoir élimine la minorité, comme au Rwanda). Les difficultés d'accès aux postes, aux opportunités et aux rentes éventuelles comme la situation des États, exsangues et sous tutelle, ont accéléré le mouvement, notamment pour la maîtrise du foncier.

Ainsi, en Afrique de l'Ouest, les descendants des premiers occupants ou des conquérants régulaient l'accès à la terre dans le monde rural en tant qu'autorités coutumières, selon des procédures négociées sans règles codifiées. De nouveaux systèmes de culture plus intensifs ou l'intervention de l'État (périmètres aménagés, etc.) ont fait évoluer ces règles malgré la superposition d'une législation coloniale peu changée. Susceptibles d'être remise en cause par les acteurs puissants, cette pluralité juridique provoque cependant des incertitudes sur la validité des droits dans les zones de compétition. La pluralité d'instances de recours pousse à la politique du fait accompli, aucun arbitrage n'étant totalement reconnu. En conséquence, là où cohabitent des populations différentes, la revendication autochtone veut confier la régulation à un pouvoir coutumier, surtout si elle se sent envahie par des migrants nombreux et plus dynamiques qu'elle.

Alors que l'État s'efforce d'homogénéiser son assise spatiale, il se heurte ou suscite d'autres logiques territoriales. En Éthiopie et au Nigeria, par exemple, on inscrit sur le marbre constitutionnel les « nations ethniques » pour construire un État fédéral afin de maintenir l'unité tant le contrôle territorial reste improbable.

À Warri, dans le delta du Niger[4] où l'on extrait 40 % du pétrole nigérian, les Ijaw s'en prennent par les armes aux Itsikeri détenteurs du pouvoir et aux compagnies pétrolières au bilan très controversé. À la pollution des rivières, à la non redistribution de la manne sont venues s'ajouter des élections truquées avec une représentation électorale jugée « injuste » de la communauté ijaw majoritaire qui se dit native des lieux. Devenue explosive avec la pratique du pompage illégal du

pétrole, les milices armées et la répression fédérale (destructions de villages, etc.), la situation menace toujours de dégénérer en guerre civile. C'est le contrôle du pétrole et des institutions locales qui est en jeu ici, notamment l'État fédéré du Delta qui récupère 13 % des recettes pétrolières[5].

Au Cameroun, alors que la constitution de 1972 proclamait que « nul ne peut être inquiété en raison de ses origines », celle de 1996 se donne pour but de protéger minorités et indigènes, notion étendue bien au-delà des Pygmées du sud-est[6]. C'est ainsi que le régime a pu transférer les pouvoirs municipaux à des délégués du gouvernement pour protéger la minorité locale contre l'élection d'un maire allogène de l'opposition (Douala, par exemple). Avec l'explosion des associations d'élites d'originaires, l'autochtonie se manifeste non seulement pour investir au village ou y faire valider sa réussite, mais aussi pour s'y faire enterrer, ce critère désignant *in fine*, le « véritable » terroir. Et les Pygmées, perturbés par l'oléoduc Doba-Kribi et l'exploitation forestière à tout va, sont soutenus dans leurs revendications d'autochtones par des ONG !

Favorisée par le multipartisme, l'autochtonie permet ainsi à un régime de favoriser ses clients et de reconquérir l'opinion par la stigmatisation de l'allogène, problématique à l'œuvre, de manière exemplaire, au Kenya et en Côte-d'Ivoire.

Fronts pionniers : les droits des autochtones bafoués ?

Dans ces deux pays, depuis 1990, certaines communautés sont accusées d'avoir volé la terre des « indigènes » induisant réfugiés et retours au pays[7]. L'accès à la terre y est pourtant négociable et les catégories d'hôtes et d'invités existent.

Les hautes terres du Kenya, région fertile, ont fait l'objet d'une appropriation parfois disputée[8]. Y voisinent un domaine foncier européen d'origine coloniale (*White Highlands*) sur de bonnes terres et des réserves « indigènes » densément peuplées. Depuis l'indépendance, la reconquête des terres européennes et des anciennes réserves « ethniques » est en cours. Dans le premier cas, pas de reconnaissance d'un premier arrivant ou occupant alors que dans le second, des arrangements entre « premier occupant » et « nouvel arrivant » ont eu lieu sans l'aval de l'État. C'est l'histoire administrative qui donne à un lieu son caractère « indigène » plus que le droit d'un « premier occupant ». La privatisation ancienne de la terre gomme l'existence de droits superposés sur une parcelle avec l'attribution d'un titre exclusif de propriété. La quasi-totalité des terres situées en altitude est immatriculée, ce qui n'empêche pas des arrangements locaux, des « locations » non enregistrées dans les districts « ethniques » et de vastes programmes informels de redistribution dans les terres européennes. Leur reconquête s'est faite au profit des Kikuyu, proches du régime Kenyatta (le premier président), avec un vaste mouvement migratoire. Les vastes exploitations capitalistes (thé, café, pyrèthre, élevage ovin, laitier) ont été vendues d'un seul tenant. Certaines seront néanmoins subdivisées

et vendues par des politiciens, se constituant ainsi une clientèle, à des coopératives d'achat de terres achetant avec des fonds de petits épargnants, parfois spoliés au passage. Celles-ci ne disposaient en effet généralement que d'un seul titre de propriété, généralement hypothéqué ou accaparé par les dirigeants, et l'attribution de titres individuels ne débuta qu'à la fin des années 1980.

Les régions forestières du sud et du sud-ouest ivoirien, faiblement peuplées, ont été colonisées par des migrants allogènes et étrangers depuis 1920 pour étendre les plantations de café et de cacao au cœur du « miracle économique » du pays. On fit appel aux Sahéliens, réputés travailleurs et endurants, pour défricher et planter. Après la mise en valeur du sud-est jusqu'en 1930, vint, à partir de 1940, la colonisation agricole allochtone[9], dans le sud du pays baoulé et dans l'ouest ivoirien, mettant en place l'opposition « autochtones » et « allochtones ». L'emploi du métayage a conforté le droit du premier occupant permettant au droit « coutumier » de réguler le foncier. Ce système, manipulé par le président Houphouët Boigny, fondé sur la colonisation allogène, pénalise les autochtones en mauvaise position pour négocier.

Au Kenya ou en Côte-d'Ivoire, les allochtones ont ainsi exploité à leur profit la législation foncière étatique et ses failles pour se faire attribuer des terres. Ils ont provoqué un bouleversement démographique en Côte-d'Ivoire. Progression du front de colonisation ou intensification agricole ont été suivies par une crise liée aux défrichements inconsidérés en Côte-d'Ivoire, au blocage des subdivisions des terres au Kenya et au coût des intrants (engrais, etc.) en période de baisse des prix internationaux et d'ajustement. Cette crise des années 1990 consacre la fin de de l'« État planteur », allié des migrants, et le début du rejet des allochtones.

La revanche des « autochtones »

Le multipartisme des années 1990 au Kenya voit l'apparition d'une autre réinterprétation de la tradition. Les milices des puissants du régime Arap Moi, successeur de Kenyatta, alléguant la défense des autochtones, provoquent des conflits violents pour chasser les allogènes. Cela coïncide avec la réaffirmation d'une revendication kalenjin (se disant autochtones de la Rift Valley) sur l'ancien domaine foncier européen. Alliée à d'autres « minoritaires », elle estimait avoir des droits exclusifs sur d'anciennes « réserves » ou de nouveaux « districts » en se référant à la doctrine *majimbo*[10] qui fait l'amalgame entre région administrative et domaine foncier. Cette idéologie est mobilisée pour chasser les « allogènes », même possédant des titres de propriété légaux de certaines régions, et recréer de nouvelles « réserves ethniques ».

L'origine rurale d'un Kenyan est survalorisée pour l'État-Civil ou le code électoral, si bien que tout migrant urbain est, en fait, rattaché à sa réserve ethnique coloniale d'origine. Localement, la défense d'un « droit » territorial des populations

autochtones, non légale, est devenue manifeste et reflète la collusion entre administration et dirigeants politiques du parti de Moi. Privatisation des terres et transactions foncières sont ainsi verrouillées par cette alliance, l'administration centrale confirmant la situation acquise par sa capacité légale à définir les modalités d'accès à la terre.

En Côte-d'Ivoire, la mort d'Houphouët-Boigny en 1993 réveille les tensions entre autochtones et allochtones, le vote de ces derniers ayant assuré sa réélection en 1990. À partir de 1999, les violences se multiplient avec l'adoption du Plan foncier rural concédant aux seuls Ivoiriens la propriété de la terre avec sa privatisation. Fin 1999, les conflits sanglants de Tabou font 100 morts et 12 000 expulsés[11], poussant à l'exode les Burkinabé. Avec l'instabilité politique qui démarre ensuite[12], la vulnérabilité des allochtones s'est accrue avec la promotion de l'idéologie[13] de l'« ivoirité » inscrite dans la Constitution (définition restrictive du statut d'ivoirien) et le rôle des milices du régime de Gbagbo, « autochtone » de l'Ouest. Sont en effet, non seulement considérés comme étrangers les Burkinabés installés dans les années 1950, mais aussi, leurs enfants nés en Côte-d'Ivoire, ceux qui n'ont pas de carte d'identité et les Ivoiriens, souvent musulmans, de la partie septentrionale du pays.

Dans les deux pays, l'État et ses dirigeants ont lancé ces conflits en soutenant une idéologie xénophobe. Si dans le cas de la Côte-d'Ivoire, la discrimination dans l'accès à la terre est devenue légale (citoyenneté par le droit du sang en 1997, législation foncière nationale qui permet de disqualifier l'accès à la terre d'une partie des allogènes, pas nécessairement étrangers), elle est restée paralégale au Kenya (et, depuis 2002, le nouveau régime a pu réaffirmer le droit pour tout citoyen kenyan de s'établir n'importe où dans le pays). Le droit territorial d'une communauté sur la terre, présenté comme « coutumier », s'est ainsi élaboré en relation avec le pouvoir d'Etat[14].

— — ■ — —

La revendication de droits exclusifs des « autochtones » sur les « terres ancestrales » constitue une tradition revisitée. Des stratégies locales de pouvoir prennent appui sur des règles introduites par l'État et, inversement, le pouvoir d'État finit par donner à ces revendications une légitimité pour discriminer les « Autres », allogènes ou étrangers. Nationalisme rime donc de plus en plus avec autochtonie. Ce « tribalisme d'État » a provoqué la crise d'une ethnicité ouverte (rêvée ou réelle ?), fondée sur l'accueil des populations étrangères[15]. Le rejet de l'« autre », qui se manifeste dans l'idéologie de l'« autochtonie », soulève néanmoins la question de savoir si l'on peut fonder l'État-nation sur une ethnicité ouverte aux autres ou « morale », sans qu'elle ne se transforme en tribalisme politicien plutôt que sur la disparition du sentiment ethnique, difficile à atteindre.

NOTES

1. Problème touchant tout le continent africain, l'autochtonie se manifeste aussi en France dans un contexte de défiance vis-à-vis de la représentation démocratique (idéologies d'extrême-droite, revendications basques et corses, etc.)

2. Laburthe-Tolra Ph., (2001), « Droit au sol et mythes d'autochtonie », http://www anthropologieen-ligne.com/pages/16.html; (Communication présentée au colloque *« Représentation de l'environnement et construction des territoires : dialogue des disciplines »*, université de Poitiers, 11-12 octobre 2001).

3. L'Assemblée générale des Nations Unies a proclamé la Décennie internationale des populations autochtones entre 1995 et 2004. Pour les définir, le principe de l'auto identification a été retenu. Des liens étroits avec un territoire spécifique, le maintien de l'identité culturelle, une histoire de soumission, exclusion et discrimination sont des critères essentiels. Voir la revue *Réforme Agraire* (FAO) sur les droits fonciers de ces peuples · http://www fao.org/documents/show_cdr.asp?uri_file=/docrep/007/y5407t/y5407t02.htm.

4. Human Wrights Watch, (2003), *La Crise de Warri : le combustible de la violence*, vol. 15, n° 18, 29 p. http.//hrw.org/french/reports/2003/nigeria1103/.

5. Bach D., (1992), « Fédéralisme et modèle consociatif : l'expérience nigériane », pp. 117-140, *in :* Médard J.-F., *États d'Afrique noire*, Paris, Karthala, 408 p Le fédéralisme encourage la scissiparité . constituer un État fédéré séparé constitue un moyen d'accéder aux ressources du pouvoir central.

6 Bayart J.-F., *et al.*, (2001), « Autochtonie, démocratie et citoyenneté en Afrique », *Critique Internationale*, n° 10, pp. 177-194 ; Monga Y. D., (2002), « Politiques de libéralisation et négociation des identités au Cameroun », *Les Temps modernes*, n° 620-621, pp. 332-355.

7. Zongo M., (2003), « La diaspora burkinabè en Côte-d'Ivoire », *Politique africaine* n° 90, p. 113 En 1998, il y avait 15 % de Burkinabè en Côte-d'Ivoire. Il y a eu environ 400 000 réfugiés internes au Kenya de 1990 à 2003 et un retour au pays de plus de 200 000 Burkinabé de Côte-d'Ivoire, suite à ces conflits.

8. Avec de fortes densités de population, jusqu'à 800 habitants au km^2 pour certaines localités « rurales » malgré des écarts importants

9. Dozon, J.-P., (1997), « L'étranger et l'allochtone en Côte-d'Ivoire », pp. 779-798, *in* : Contamin B. et Memel-Fote H., *éds, Le Modèle ivoirien en questions. Crises, ajustements, recomposition*, Paris, Karthala, 800 p.

10 Du nom de la Constitution régionale, adoptée à l'indépendance, puis vidée de sa substance (le terme swahili signifie « régions »).

11. Zongo M., (2003), *op. cit.*, p. 117.

12 Coup d'État du général Guei en décembre 1999, élection de L. Gbagbo en 2000, coup d'État manqué en septembre 2002 et division Nord-Sud du pays, guerre jusqu'en juillet 2003.

13. Chauveau, J.-P., (2000), « Question foncière et construction nationale en Côte-d'Ivoire. Les enjeux d'un coup d'État », *Politique africaine*, n° 78, p. 96.

14. Chauveau J.-P , Dozon J.-P., (1987), « Au cœur des ethnies ivoiriennes... l'État », pp. 221-291 *in* Terray E., *dir., L'État contemporain en Afrique*, Paris, L'Harmattan,

15. Lonsdale J., (2003), « Le cas kenyan. Un débat moral et politique », *Politique africaine* n° 90, pp. 17-36. L'« ethnicité morale » est présentée par l'auteur comme l'expression d'un processus de construction d'un « nous », alors que le « tribalisme politique » correspond à un processus de construction de l'« autre ».

POUR EN SAVOIR PLUS

• Bayart J.-F., Geschiere P., Nyamnjoh F., (2001), « Autochtonie, démocratie et citoyenneté en Afrique », *Critique Internationale*, n° 10, pp. 177-194

• Chauveau J.-P., Dozon J.-P, (1987), « Au cœur des ethnies ivoiriennes l'État », pp. 221-291, *in* : Terray E, *dir. L'État contemporain en Afrique*, Paris, L'Harmattan.

• Chauveau, J -P., (2000), « Question foncière et construction nationale en Côte-d'Ivoire. Les enjeux d'un coup d'État », *Politique africaine*, n° 78, pp. 94-125.

• Chauveau J.-P., Bobo K S., (2003), « La situation de guerre dans l'arène villageoise. Un exemple dans le centre-ouest ivoirien », *Politique africaine*, n° 89, pp. 12-32.

• Dozon, J.-P., (1997), « L'étranger et l'allochtone en Côte-d'Ivoire », pp. 779-798, *in* · Contamin B, Memel-Fote H., *dir.*, (1997), *Le Modèle ivoirien en questions. Crises, ajustements, recomposition*, Paris, Karthala, 800 p.

• Médard Cl., (1996), « Les conflits « ethniques » au Kenya une question de votes ou de terres ? », *Afrique contemporaine*, n° 180, pp. 62-74.

• Schwartz A., (1993), *Sous-peuplement et développement dans le sud-ouest de la Côte-d'Ivoire. Cinq siècles d'histoire économique et sociale*, Paris, Orstom, 490 p.

SITES ET ADRESSES ÉLECTRONIQUES RECOMMANDÉS

• http.//http://www.survival-international.org/; http://www.crisisweb.org/, http·//www.hrw.org/;

• http //http://www wrm org.uy/bulletinfr/62/AF html. (Bulletin du World Rainforest Movement);

• http.//www.fao.org/documents/show_cdr.asp?url_file=/docrep/007/y5407t/y5407t02.htm (Droits fonciers des peuples autochtones : de la reconnaissance internationale à la pratique, *Réforme agraire*, FAO).

« LES FRONTIÈRES AFRICAINES SONT PÉNALISANTES »

KARINE BENNAFLA

PAYS CITÉS Angola, Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Congo, Côte-d'Ivoire, Érythrée, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée Équatoriale, Lybie, Mali, Maurice, Namibie, Nigeria, République démocratique du Congo, Rwanda, Sahara Occidental, Sénégal, Somalie, Somaliland, Soudan, Tanzanie, Tchad, Togo, Zambie

IR CORRÉLÉES barrière saharienne, commerçants, conflits tribaux, décentralisation, démocratie étrangère, économie informelle, économie de rente, enclavement, éleveurs contemplatifs, État importé, ethnies pré coloniales, industrialisation, richesses naturelles, terres neuves

« Le problème de fond pour sortir l'Afrique de ses malheurs [...], c'est aussi celui de la gestion de l'héritage colonial à travers les frontières léguées par la colonisation. »[1]

Il n'y a pas de « frontières naturelles » externes africaines et les limites politiques actuelles tracées entre 1885 et 1910 pour 75 % d'entre elles, sans concertation avec les « peuples » qu'elles corsètent ou découpent, sont des constructions historiques qui résultent du « partage colonial ». Les limites des États-nations subsahariens seraient donc, par construction, absurdes et illégitimes et ne fonctionneraient pas. Pourtant les régimes au pouvoir y tiennent comme à la prunelle de leurs yeux, se solidarisant entre eux pour les conserver en l'état, les rebelles et réfugiés en font des sanctuaires et les populations et réseaux marchands ont su en détourner le sens pour en faire des lieux d'échanges marchands.

Ces frontières surimposées à des sociétés d'une très grande mobilité pré coloniale et actuelle comme en témoigne toute l'histoire du peuplement, viennent se combiner avec l'idéologie de la frontière interne[2], interstitielle, qui est à l'origine des sociétés africaines, même si elles ont tendance à en figer la dynamique. Elles n'ont rien à voir avec les marges mal délimitées des entités politiques précédentes.

Délimitant un marché, une identité affirmée et l'aire d'extension du pouvoir d'État, les frontières nationales ont une fonction fiscale et monétaire tout en assurant le contrôle des personnes et des marchandises avec l'extérieur. Ce qui s'y passe est donc le reflet des capacités, de la volonté ou des insuffisances de pouvoirs d'État souvent déliquescents, d'où un jeu compliqué. Sont-elles, comme il est souvent dit, à l'origine des conflits, et expliquent-elles la pauvreté des pays ?

Le boulet de la conférence de Berlin : des frontières artificielles pénalisantes !

Les frontières sont le reflet d'une grille spatiale héritée des compétitions coloniales ; elles enveloppent des territoires qui furent créés de toutes pièces par des puissances européennes, essentiellement entre la fin XIXe siècle et la Première Guerre mondiale.

Afin de régler les problèmes du commerce dans le bassin du Congo, la conférence de Berlin (novembre 1884-février 1885), après avoir défini le bassin du Congo, établit l'obligation de respecter le libre-échange pour toute puissance colonisatrice, même en cas de guerre. Elle définit les conditions à remplir pour l'occupation effective des côtes : implantation du « pavillon », autorité suffisante et notification diplomatique. L'acte n'autorisant aucun partage, le déclenche. De multiples traités bilatéraux permettent de fixer les frontières, souvent signés sur la base de cartes incertaines et grossières. Les compromis entre les Européens sont fondés sur le principe des compensations territoriales qui divisent ethnies et anciens royaumes. Tracées de manière géométrique ou utilisant un support oro-hydrographique (cours d'eau, lignes de crête), ces frontières sont souvent blâmées.

« Arbitraires », « artificielles », accusées d'avoir « balkanisé » le continent, elles délimitent des territoires souvent considérés comme peu viables parce que contestables et contestés. Le commerce transfrontalier « informel » est fréquemment présenté comme une forme de contestation de frontières « absurdes ». L'instabilité des régimes politiques africains serait ainsi liée au cadre spatial hérité de la colonisation : trop grand ou trop petit, handicapé par l'enclavement ou mal doté en ressources, écartelant ici une ethnie ou regroupant là des groupes rivaux, le territoire national africain porterait en germe de nombreux éléments de conflits.

Les frontières ont enfin figé les disparités entre États enclavés et États côtiers ouverts sur l'extérieur et disposant d'importantes potentialités, ce qui suscite des migrations de travail, parfois massives.

Les frontières, lignes conflictuelles

Accrochées au principe d'intangibilité fixé en 1963, les élites africaines se sont emparées du concept de frontière pour s'assurer une substantielle rente de situation. Ces limites territoriales furent contestées sur le terrain quand il y avait des ressources potentielles (Biafra au Nigeria oriental, Katanga-Shaba au sud de la République Démocratique du Congo, Cabinda entre Congo et Angola, bande d'Aozou entre Libye et Tchad ou presqu'île de Bakassi entre Cameroun et Nigeria), plus rarement, pour créer de nouveaux États (Casamance, Érythrée, Ogaden en Éthiopie, Sahara Occidental). Des guerres furent déclenchées pour modifier les tracés frontaliers comme entre Burkina Faso et Mali. La carte politique subsaharienne est cependant restée à peu près stable depuis les indépendances. La remise en cause des frontières coloniales semble en cours après la guerre froide. Entérinée

en Érythrée et en Namibie, elle s'est accomplie au Somaliland, est envisagée au Soudan méridional et menace l'avenir de l'Afrique centrale.

Les anciens tracés frontaliers sont devenus générateurs de crises en servant de refuge à tel ou tel peuple périphérique en lutte contre son centre. La présence durable de camps de réfugiés dans les zones frontalières est d'autant plus mal ressentie qu'ils servent de bases en vue d'une reconquête ou de représailles : Guinée, Ouest de la Côte-d'Ivoire dans le conflit de la Mano, extrémistes hutu au Kivu face au Rwanda de Kagame.

Dans les zones nomades, le remplacement des frontières-zones autour de puits et d'oasis par des frontières-lignes a eu des effets négatifs sur le pastoralisme.

L'écartèlement ethnique inévitable et la balkanisation africaine

Certes, les frontières africaines sont « exogènes » car imposées par les Européens, sans que les Africains aient eu voix au chapitre. Symboles d'un passé colonial encore récent, elles ont de quoi paraître détestables. La configuration de la Guinée Équatoriale, un rectangle tracé au cordeau, est l'un des stéréotypes de la « frontière de chancellerie ». Même s'il existe des cas de frontières « sécantes » entre groupes ethniques[3], les exemples de groupes ethniques tiraillés entre deux ou trois États sont légion, tels les Lunda ou les Kongo en Afrique centrale, les Yoruba, les Touareg ou les Hausa en Afrique de l'Ouest. Faut-il cependant rappeler qu'en Europe, les populations ne furent pas davantage consultées pour le tracé des frontières[4] ?

Les quelques référendums qui eurent lieu en Afrique (comme dans l'ex-*British Cameroons* en 1961) posèrent à une région administrative déjà définie la question de son rattachement à tel ou tel territoire d'État, sans donner le choix du passage et du support de la frontière.

Par ailleurs, il faut garder en mémoire que la division politique du continent fut aussi le choix de certains leaders africains qui, à la tête des territoires les plus prospères (Gabon, Côte-d'Ivoire), refusèrent à la veille des indépendances tout regroupement fédéral afin de ne pas servir de « vache à lait » aux États les plus pauvres. L'idée d'une « balkanisation » du continent africain, au sens d'émiettement territorial, est à revoir étant donné l'existence de territoires de grande taille (République démocratique du Congo, Tchad, Soudan, Nigeria) ou de taille moyenne comme la Côte-d'Ivoire, le Cameroun ou la Tanzanie. Qui plus est, la petitesse territoriale n'est pas, en soi, un handicap insurmontable si l'on se réfère à la relative prospérité de l'île Maurice, des Émirats Arabes Unis ou du Luxembourg.

Toute frontière, en Afrique comme ailleurs, est par définition « artificielle » au sens où elle est le produit d'une opération volontaire de circonscription d'un espace. Peut-il d'ailleurs exister un découpage qui ne soit pas arbitraire ? Si l'on suit jusqu'au bout le raisonnement de ceux qui déplorent le « déchirement » des ethnies par les

frontières, la « bonne » frontière serait celle qui incorpore à l'intérieur d'un territoire un groupe ethnique homogène[5]. Encore faut-il croire ici à la permanence du territoire ethnique, ce qui est erroné.

Le cas de la Somalie, en guerre civile depuis 1992, montre qu'un pays relativement homogène culturellement n'est pas pour autant épargné par les grands maux qui affectent le continent. Au regard de la myriade de langues et de peuples africains, il est impossible d'envisager un découpage fondé sur des réalités ethniques et linguistiques très évolutives : la fédération du Nigeria s'y essaie en multipliant périodiquement les États fédérés sans parvenir à stopper la demande de création étatique !

Des frontières passoires aux opportunités marchandes

Loin d'être vécue comme une déchirure douloureuse par les populations, la division d'un groupe ethnique par une frontière est ressentie comme une opportunité qui ouvre de multiples perspectives, notamment en matière d'échanges et de commerce inter-étatiques[6]. Beaucoup d'Africains et de gouvernements appréhendent les frontières comme une source d'activités lucratives et ne souhaitent nullement leur disparition qui marquerait la fin de nombreux profits. La frontière est une ressource, voire une rente pour certains : le cas des « États-entrepôts » du Bénin ou de la Gambie qui fondent leur économie sur le commerce de réexportation en jouant des différentiels réglementaires entre États est éloquent[7].

Des zones transfrontalières[8] à haute intensité d'échanges sont en train de naître « sous nos yeux » en Afrique Occidentale et Centrale. Elles sont les lieux de passage de la quasi-totalité des échanges lointains entre marché mondial et pays enclavés. Elles structurent également des échanges locaux-régionaux (oignon, maïs ou bétail dans la zone dominée par le Nigeria, par exemple) dont l'intensité grandit plus que proportionnellement à la croissance de la population. Entre pays sahéliens et côtiers d'Afrique de l'Ouest, il existe aujourd'hui une cinquantaine de villes de plus de 50 000 habitants dans un périmètre de 150 km autour des lignes frontalières. En 1960, il n'y en avait qu'une dizaine. Les vieux réseaux marchands se sont parfaitement adaptés à l'évolution des flux de marchandises et aux distorsions des taux de change.

L'économie diamantifère de contrebande des Lunda, à la frontière Angola, République Démocratique du Congo et Zambie, repose sur les échanges de diamants bruts angolais contre des biens de consommation venant de République Démocratique du Congo. Cette économie[9] se trouve branchée sur Anvers depuis 1986, date du retrait de la filiale de la De Beers, et servait de trésor de guerre à la rebellion dirigée par Savimbi. Elle a continué à se développer malgré guerres, mines et renversements de pouvoir dans les pays concernés.

Les frontières politiques subsahariennes actuelles peuvent être des murs et des coupures, des lieux conflictuels ou des zones indéfinies, mais aussi des territoires centraux économiquement et socialement, en dehors du contrôle de l'État ou avec souvent sa complicité. Ce ne sont donc pas les frontières qui font problème, mais l'État dans sa capacité à intégrer diverses populations et à vouloir créer des espaces supra-nationaux contrôlés.

La subversion commerciale des frontières nationales contribue à leur légitimation[10]. Exploitées, instrumentalisées par les populations, elles sont donc aujourd'hui largement intériorisées. Les agents de ce régionalisme informel n'ont aucun intérêt à voir disparaître les disparités frontalières, source d'opportunités, ce qui nuit à la mise en œuvre de programmes de libéralisation des échanges.

Le recours accru au nationalisme souvent xénophobe comme nouveau mode de mobilisation politique va dans le sens d'un renforcement des identités nationales qui ne sont qu'un sentiment identitaire parmi beaucoup d'autres (clan, terroir, etc.).

Si le territoire national actuel peut comporter des handicaps pour certains pays, c'est prendre un raccourci un peu trop rapide que de lui faire porter la lourde responsabilité des difficultés dans lesquelles sont empêtrés nombre d'États africains.

NOTES

1. Igué J.O., (1995), *Le Territoire et l'État en Afrique*, Paris, Karthala, p. 29.
2. Kopytoff I., (1989), «The internal African Frontier : the Making od African Political Culture», pp. 3-84, *in :* Kopytoff I., *éd., The African Frontier. The Reproduction of Traditional African Societies*, Blooomington-Indianapolis, Indiana University Press, 288 p.
3. Stary B., (2003), «Un no man's land forestier : de l'artifice à l'artificialité. l'étatisation de la frontière, Côte-d'Ivoire-Ghana», *Cahiers d'Outre-mer*, n° 222, pp. 199-222.
4. Le découpage de la Bosnie-Herzégovine en 1995, opéré dans le huis-clos d'une réunion à Dayton, en présence des délégués européens et américains, montre que le dessin des frontières est, en tout lieu, l'affaire d'une poignée de hauts représentants de l'État et, rarement, le résultat d'un choix populaire local (peut-il d'ailleurs l'être ?)
5. De manière sous-jacente se trouve ainsi confortée cette idée dangereuse qu'une nation est obligatoirement faite de peuples unis par une communauté de race, de langue et de culture, ce qui gomme toute référence à la citoyenneté. On sait sur quel genre de «purification» peut déboucher une telle conception du territoire (un État, une race) · l'exemple de l'Allemagne nazie ou celui de la Serbie en ont montré les dérapages.
6. Bennafla K., (2002), *Le Commerce frontalier en Afrique centrale. Acteurs, espaces, pratiques*, Paris, Karthala, 368 p.
7. Igue J.O., (2002), *Le Bénin et la mondialisation de l'économie*, Paris, Karthala, 310 p.

8. Bossard L., (s.d.), *Arguments pour le développement de coopérations transfrontalières en Afrique de l'Ouest* (http://www.amenagement-afrique.com/).

9 http://www.defense gouv.fr/portal_repository/844586534__0001/fichier/getData (Gaulme F., 2002, *Les Réfugiés et la stabilité régionale en Afrique subsaharienne*, Paris, Ifri, pp. 32-48).

10. Nugent P, (2002), *Smugglers, Secessionnists and Loyal Citizens on the Ghana-Togo Frontier*, Athens, Ohio University press, Oxford, James Currey, 302 p.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Bach D., *dir.*, (1998), *Régionalisation, mondialisation et fragmentation en Afrique subsaharienne*, Paris, Karthala, 319 p.
- Badie B., (1995), *La Fin des territoires nationaux. Essai sur le nouveau désordre mondial*, Paris, Fayard, 276 p.
- Bennafla K., (2002), *Le Commerce frontalier en Afrique centrale. Acteurs, espaces, pratiques*, Paris, Karthala, 368 p.
- Brunnschwig H, (1971), *Le Partage de l'Afrique noire*, Paris, Flammarion, 186 p.
- Dubresson A., Raison J.-P., (1998), « Recompositions d'espaces : une géographie de l'incertitude », pp 171-193 *in : L'Afrique subsaharienne. Une géographie du changement*, Paris, A. Colin, 247 p
- Foucher M., (1991), *Fronts et frontières. Un tour du monde géopolitique*, Paris, Fayard, 691 p.
- Kopytoff I, *éd.*, (1989), *The African Frontier. the Reproduction of Traditional African societies*, Blooomington - Indianapolis, Indiana University Press, 288 p.
- Igue J.O., (1995), *Le Territoire et l'État en Afrique. Les dimensions spatiales du développement*, Paris, Karthala, 272 p.
- Igue J.O., (2002), *Le Bénin et la mondialisation de l'économie*, Paris, Karthala, 310 p.
- Nugent P., (2002), *Smugglers, Secessionnists and Loyal Citizens on the Ghana-Togo Frontier*, Athens, Ohio University press, Oxford, James Currey, 302 p.

SITES ET ADRESSES ÉLECTRONIQUES RECOMMANDÉS

- http://www.cia.gov/ (CIA) ;
- http.//www afriquefrontieres.org/index.html (Frontières et intégration en Afrique de l'Ouest) ;
- http://www.inica.org/webdocuments/FR/DOC%20ET%20CENTRE%20MEDIA/RAPPORTS%20SPECIAUX/Perspectivesdereconstructionetdintegrationenafriquecentrale_fr.pdf (Pourtier R., 2003, *L'Afrique centrale et les régions transfrontalières : perspectives de reconstruction et d'intégration*, Paris, INICA-OCDE, 88 p.) ;
- http.//www.ac-rouen.fr/hist-geo/doc/bls/2003/09_fa.pdf (L'absurdité et l'enracinement des frontières selon P. Boilley, Blois 2003) ;
- http://unesdoc.unesco.org/images/0013/001398/139816f.pdf (Unesco- CISH, 2005, *Des frontières en Afrique du XIIe au XXe siècle*, Bamako, 1999, Paris, Unesco, 330 p.),
- http //www.defense.gouv.fr/portal_repository/844586534_0001/fichier/getData (Gaulme F, 2002, *Les Réfugiés et la stabilité régionale en Afrique subsaharienne*, Paris, Ifri, 88 p.).

« LE SAHARA EST UNE BARRIÈRE »

KARINE BENNAFLA ET GEORGES COURADE

PAYS CITÉS Algérie, Bénin, Burkina Faso, Bénin, Cap Vert, Égypte, Gambie, Ghana, Libye, Mali, Mauritanie, Maroc, Niger, Nigeria, Sahara Occidental, Soudan, Tchad

IR CORRÉLÉES conflits religieux, commerçants, désertification, économie informelle, État importé, enclavement, éleveurs contemplatifs, esclavage actuel, frontières pénalisante, migrants pauvres, richesses naturelles, traite négrière, ville coloniale

Le Sahara constitue, encore actuellement, un obstacle naturel redoutable entre l'Afrique méditerranéenne et soudanienne. Il le fut plus encore par le passé au regard des moyens de transports disponibles. Aridité, variations diurnes de température, champs de dunes et de pierres, vents de sable et difficulté à y trouver sa route sans GPS, bref, la sévérité des conditions de circulation, alliée à une insécurité persistante, rendent délicate la traversée du Sahara.

Ce désert est pourtant attirant par la mythologie qui l'entoure et comme territoire-refuge, mais aussi comme espace de parcours et d'échange. Lieu d'ascèse mystique, ses paysages minéraux contrôlés par Touaregs, Arabes, Toubou ou Tedda sont à vendre au touriste.

Espace de transit avec la maîtrise du dromadaire[1], à partir de 300 après J.-C., et ses routes caravanières, ses marchés-entrepôts (ksours), ses villes de départ et de destination (Ghadamès ou Tombouctou, etc.), il révéla récemment de nouvelles ressources potentielles (eaux souterraines, pétrole, minerais, etc.), tout en offrant un lieu pour les expérimentations nucléaires françaises.

Le contrôle géopolitique du Sahara est resté un enjeu tantôt central, tantôt périphérique, mais permanent pour les populations qui le peuplent comme pour les pouvoirs politiques ancrés sur les rives, Maroc depuis plusieurs siècles ou Libye plus récemment. La pénétration européenne a compartimenté l'espace en traçant des lignes-frontières.

Il n'a pourtant jamais été totalement domestiqué… Alors, barrière ou charnière ? Alternances de périodes de fermetures et d'ouvertures ? Avec quels effets sur le devenir de l'Afrique subsaharienne ?

Barrière saharienne et « retard technologique »

Désert de 8 millions de km^2 environ, le Sahara n'abrite que 12 millions d'habitants et s'étend sur dix États actuels[2] et sur le Sahara Occidental. S'y côtoient, voire s'y opposent, diverses populations d'origine arabes, berbères (touaregs) et négro-africaines (Bella, Toubou, métis descendants d'esclaves appelés hartani, etc.), des nomades et sédentaires instrumentalisés par les différents pouvoirs[3].

Constitué d'un socle sédimentaire érodé, le relief saharien comporte des cuvettes (Tafilalet au Maroc), entrecoupées de plateaux (hamadas, tassilis) et de massifs montagneux volcaniques isolés, inférieurs à 3 000 m (Hoggar, Tibesti, Aïr). Écarts de températures et vents de sable ont modelé le paysage, où dominent les regs, espaces plats couverts de pierres et de graviers (Tanezrouft, en Algérie et Grand Reg libyen), hostiles et dépouillés, alors que les champs de dunes de sable (les ergs) ne couvrent qu'un quart du territoire.

Ces contraintes n'interdisent pas les échanges, dès lors qu'un système de transport et une relative sécurité permettent le franchissement des 2 000 km séparant les deux « rives » du désert. Et pourtant, n'avance-t-on pas que « *le Sahara fut un hiatus isolant [...]. des techniques de grande importance ne l'ont pas franchi* »[4], soulignant ainsi le déterminisme géographique à l'époque néolithique, période d'installation du système aride actuel. Explication contestée par Cheikh Anta Diop et ses élèves. Le « retard technologique » de l'Afrique subsaharienne[5] (absence de la roue, des techniques hydrauliques et de l'écriture) ferait suite à cette absence d'échanges entre les deux rives du Sahara pendant trois millénaires. Coïncidence fâcheuse[6] ? Et pourquoi l'Égypte, reliée au Soudan par le Nil, ne joua-t-elle pas le rôle d'éducatrice qu'elle aurait pu tenir ? Selon J. Illife, elle « *a été remarquablement incapable de transmettre sa culture au reste du continent – en partie parce qu'elle était très liée à l'environnement de la vallée du Nil, en partie parce que sa grandeur coïncida avec la désertification du Sahara, qui la coupait de la plus grande part du continent africain.*[7] »

Fallut-il attendre le dromadaire et la création d'économies florissantes et d'États, de part et d'autre, pour que des liaisons puissent avoir lieu à partir du VIIe siècle de notre ère ? Il ne le semble pas puisque avant 1200 avant J.-C., des chars ont traversé le Sahara central[8] comme l'attestent les peintures rupestres du Sahara. Mais si l'Afrique subsaharienne ne fut pas à la traîne de l'Eurasie pour la maîtrise de certaines technologies, comment comprendre alors pourquoi ces techniques ne se sont pas diffusées plus massivement avant l'ère actuelle ?

La centralité saharienne (VIIe-XVIe siècle) et les empires sahéliens

Avec l'arrivée des Arabes et l'islamisation s'amorce une véritable ouverture du Sahara, organisée le long d'axes caravaniers reliant deux économies déjà prospères (Afrique du nord, Sahel).

Fondés sur le commerce, les empires sahéliens (Ghana, Mali, Songhai, Kanem, Bornou) qui se succéderont entre fleuve Sénégal et lac Tchad, vendaient l'or, le poivre, l'ivoire, les noix de cola ainsi que les esclaves du sud contre le sel des mines sahariennes, les armes, les tissus précieux, ou les articles en cuir du nord.

Les oasis naquirent des besoins logistiques du commerce là où l'eau existait. Techniques hydrauliques (foggaras), palmiers et main-d'œuvre servile furent

importés. Créées entre le VIIIe et le XVe siècles, certaines, célèbres, sont mortes aujourd'hui (Sidjilmassa, Aoudaghost ou Sedrata).

Le Sahara devint d'une importance majeure entre les XIIIe et XVIe siècle, époque où de nombreuses routes traversaient le désert, reliant les empires du Ghana (700-1200), du Mali (1200-1500) et de Songhaï (1350-1600) aux « ports » du nord de l'Afrique.

Au XIIe siècle, les Almohades ouvrirent une grande voie de commerce de l'Espagne musulmane au Niger. Au XIIIe siècle, avec la naissance de l'empire du Mali, une nouvelle route apparut, faisant de l'oasis de Oualata sa porte d'entrée. À la fin du XIVe siècle, la ville de Tombouctou se développa au cœur de l'empire songhai, la Libye et l'Égypte remplaçant progressivement le Maroc dans les échanges.

À partir des noyaux étatiques du Kanem (au XIVe siècle) et du Bornou (au XVe siècle), surgit au XVIe siècle, autour du lac Tchad, le puissant royaume esclavagiste[9] du Kanem-Bornou dont l'influence s'étendit de Kano au Darfour avant de tomber en 1893 sous la coupe de Rabah, marchand d'esclaves.

Tombouctou, ville témoin. L'histoire de Tombouctou est liée au commerce transsaharien et au destin de l'empire songhay. Principal pôle commercial de la région à la fin du XIVe siècle, elle fut décrite par Ibn Battouta. Les productions de l'Afrique noire (or, esclaves, gomme arabique, cola) y étaient échangées contre armes, étoffes, blé, fruits secs et dattes, surtout marocaines. Au XVIe siècle, elle abritait de grandes universités. L'installation des Portugais dans le golfe de Guinée l'affecta. La conquête de l'empire songhay par le Maroc en 1591 ne put rétablir le commerce transsaharien dans son ampleur passée et deux siècles de domination marocaine eurent raison de la cité.

Le déclin du commerce transsaharien (XVIe-XXe siècles)

L'Afrique Noire a été connue par l'Europe à la même époque que l'Amérique : presqu'île du Cap-Vert en 1444, cap de Bonne Espérance en 1487. Aux XVe et XVIe siècles, l'installation portugaise sur les côtes eut pour conséquence de détourner vers le littoral une partie du commerce transsaharien avec le déclin des États et des villes du Maghreb et du Sahel.

Ce déclin africain pendant quatre siècles a été alimenté par la traite négrière en premier lieu, mais aussi par l'hégémonie du commerce maritime le long du littoral atlantique et enfin, par les guerres saintes menées par de nouveaux États musulmans ravageant la région soudanienne. De la Gambie au Nigeria actuels, de nombreux États négriers (confédération Ashanti, royaume d'Oyo ou d'Abomey, etc.) deviennent alors des auxiliaires de la traite et tournent le dos à l'Afrique.

Les Peuls, après leur conversion à l'islam, déclenchèrent au XIXe siècle des guerres saintes, notamment sous la conduite d'Ousmane dan Fodio ou de Cheikou Amadou. Ces guerres, menées contre les royaumes païens au Nigeria septentrional ou sur le

Haut-Niger, aboutirent à la création d'empires ou de principautés peuls et à l'exploitation des territoires conquis exsangues.

L'expansion coloniale française fut longue à mettre en valeur le Sahara. Le projet de chemin de fer Ouargla-Amguid (aux portes du Hoggar) resta dans les cartons depuis l'extermination de la colonne Flatters en 1881. «*Il ne semble donc pas qu'il y ait, dans une contrée si peu peuplée et si rebelle à l'influence européenne, les éléments d'un commerce rémunérateur.*[10]» Ce n'est qu'après avoir «pacifié la région», et dans la dernière phase coloniale, que les Français exploitèrent les ressources énergétiques et minérales.

Le retour du Sahara

Les frontières des dix États indépendants se partageant le Sahara ont constitué une contrainte pour la recherche de complémentarités pastorales à longue distance et ont divisé des groupes qui appartiennent à plusieurs pays (Touaregs situés en Algérie, Burkina Faso, Mali et Niger par exemple), d'où nombre de dissidences. Le sort du Sahara Occidental, colonie espagnole jusqu'en 1975, n'est toujours pas tranché. Annexé par le Maroc et colonisé par les Marocains, il est protégé par un mur long de 2270 km. Le Front Polisario (le Front populaire de libération de Saguia el-Hamra et du Rio de Oro), installé à Tindouf en territoire algérien, réclame l'indépendance de cette région riche en phosphate et en poissons. Un cessez-le-feu est entré en vigueur en 1991, mais les Nations Unies n'ont pu organiser le référendum d'autodétermination prévu jusqu'à aujourd'hui.

Après les indépendances, les États d'Afrique du Nord (Libye, Algérie, Maroc) ont commencé à désenclaver le Sahara par plusieurs routes goudronnées, sans les prolonger vers les États sahéliens, pour exploiter les potentialités (hydrocarbures, minerais). Aux caravanes de dromadaires d'antan succèdent désormais des norias de camions et de véhicules tout-terrain, vecteurs modernes du négoce et des migrations humaines contemporaines (tourisme et main-d'œuvre). De nos jours, les États d'Afrique subsaharienne expédient à travers le Sahara sel, bétail, arachide, sésame et henné et reçoivent en contrepartie divers biens manufacturés et alimentaires. S'y ajoutent des flux croissants de migrants subsahariens qui traversent le Sahara dans le but de s'employer dans les villes des pays arabes (Benghazi, Tripoli, Casablanca, etc.), ou dans l'espoir de gagner l'Europe. L'intensité et la composition de ces flux transsahariens «informels» varient en fonction des différences socio-économiques, monétaires et législatives, ainsi qu'en fonction des aléas politiques et militaires du continent (rébellion touareg, conflit algérien, turbulences au Sahara Occidental, etc.). La crise ivoirienne a ainsi généré de nouveaux flux migratoires. De même, le règlement en 1994 du conflit tchado-libyen de la bande d'Aozou et l'offensive diplomatique du colonel Kadhafi en direction des États africains ont abouti à une revitalisation du commerce terrestre entre le Tchad et la Libye.

À l'orée du XXIe siècle, les principaux axes transsahariens actifs sont ceux qui joignent le sud du Maghreb et du Machrek aux rives du Niger : Alger à Agadez via Ghardaïa et Tamanrasset ; Tripoli à Sabha et au-delà, à Agadez et N'Djamena ; Benghazi à Abéché via Koufra.

Perçu comme une barrière qui sépare l'Afrique du Nord de l'Afrique subsaharienne, le Sahara s'est de tout temps avéré, avec des hauts et des bas, comme une zone d'échanges et de contacts qui lie les deux « rives ». Difficile de lui imputer dans toute sa brutalité le retard technologique africain. D'autres éléments ont joué, encore à démêler. Le drainage des ressources et des hommes vers les côtes a remis en cause sa centralité géopolitique qui reste aujourd'hui une référence symbolique pour une Afrique désireuse de se recentrer sur elle-même.

Les relations transsahariennes datent des débuts de l'histoire, même si leur intensité a connu de fortes fluctuations. Les dernières décennies ont vu un nouveau renforcement des contacts et des flux à travers le Sahara. Ces échanges sont à la fois officiels, informels, voire illégaux, et concernent tout aussi bien des petits commerçants que les réfugiés et les travailleurs clandestins subsahariens.

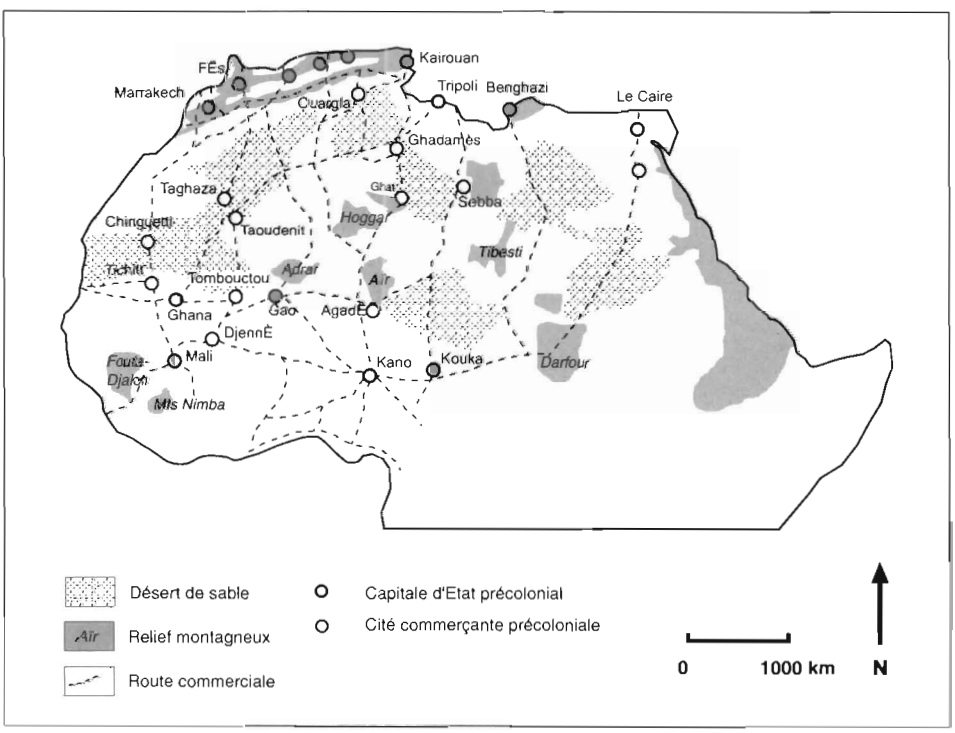

Les routes commerciales transsahariennes (VIIe-XXIe siècles)

NOTES

1 Le dromadaire (*Camelus dromedarius*) est capable de se priver d'eau et de nourriture pendant un semaine, par une chaleur de 50 °C, tout en ne perdant que 22% de son poids Il peut subsister un mois entier avec seulement 2 kg d'herbe dans l'estomac Sa résistance est le fruit d'une lente évolution dans l'espace et le temps. Le dromadaire pénètre dans le Sahara vers 300 après J.-C.

2. Il couvre la majeure partie de la Mauritanie, de l'Algérie et de la Libye, ainsi que de nombreuses régions du Maroc, de la Tunisie et de l'Égypte et englobe quatre États sahéliens (Soudan, Tchad, Niger, Mali).

3. Bourgeot A., (2000), «Sahara : espace géostratégique et enjeux politiques (Niger)», *Autrepart*, n° 16, pp. 21-48

4. Gourou P., (1982), *Terres de bonne espérance, le monde tropical*, Paris, Plon, 458 p (pp. 111-112)

5. http://forums.lemonde.fr/perl/showthreaded.pl?Cat=&Board=guerre&Number=980748&page=8&view=collapsed&sb=1&vc=1#Post980748 (voir ce forum sur ce sujet).

6. Côte M , (2003), p.74, *in* : Bart F., *L'Afrique, continent pluriel*, Paris, CNED-SEDES, 255 p. Cette question, essentielle pour évaluer s'il s'agit d'un cliché, n'est pas scientifiquement tranchée. Elle sert pourtant surabondamment pour pointer le retard de l'Afrique et suggérer sa perpétuation aujourd'hui.

7. Illife J., (1997), *Les Africains, histoire d'un continent*, Paris, Flammarion, p 47.

8 Lhôte H., (1984), *Les Touaregs du Hoggar*, Paris, A. Colin.

9 Sans doute le principal fournisseur d'esclaves du monde arabe.

10. Colonel Niox (1890), *Géographie militaire VI, Algérie, Tunisie*, p 242. http://aj.garcia.free.fr/index2.htm.

POUR EN SAVOIR PLUS

- *Autrepart*, (2000), «Afrique noire et monde arabe», n° 16, Paris, Éditions de l'Aube/ORSTOM, 181 p.
- Bensaad A , (2001), «Voyage au bout de la peur avec les clandestins du Sahel», *Le Monde diplomatique*, septembre, pp. 16-17.
- Bisson J., (2003), *Mythes et réalités d'un désert convoité Le Sahara*, Paris, L'Harmattan, 480 p.
- Grégoire E., (1999), *Touaregs du Niger, le destin d'un mythe*, préface d'Éd Bernus, Paris, Karthala, 339 p.
- Laurent A., (2000), *Désirs de désert. Sahara, le grand révélateur*, Autrement, coll «Monde», n° 122, 192 p
- Marfaing L., Wippel S , (2003), *Les Relations transsahariennes à l'époque contemporaine : un espace en constante mutation*, Paris, Karthala-ZMO, 483 p.
- Monod T , (2002), *Tais-toi et marche : journal d'exploration El-Ghallaouya-Aratan-Chinguetti (décembre 1953- janvier 1954)*, Arles, Actes Sud, 61 p.
- Pliez O., (2003), *Villes du Sahara Urbanisation et urbanité dans le Fezzan libyen*, Paris, CNRS éditions, 199 p

ADRESSES ÉLECTRONIQUES RECOMMANDÉES

- http://www sahara-occidental.com/ (Collectif d'initiatives pour la connaissance du Sahara occidental) ;
- http://www.histoire-afrique.org/IMG/pdf/Empire_Songh&y.pdf (Histoire de l'empire Songhai) ;
- http.//perso.wanadoo fr/alain.bellet/PAGES/sahara2.html (Voyage au Sahara Bellet) ,
- http.//www.uta.fi/~hipema/trans.htm (Transaharan Trade, Norvège);
- http://www.ankhonline.com/datafri.htm (Le passé de l'Afrique selon les thèses de l'école de Cheikh Anta Diop).

« LA VILLE EN AFRIQUE EST UNE CRÉATION COLONIALE »

XAVIER DURANG

PAYS CITÉS Afrique du Sud, Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cap Vert, Djibouti, Érythrée, Éthiopie, Gabon, Ghana, Kenya, Lesotho, Malawi, Mali, Mauritanie, Mozambique, Nigeria, Ouganda, Réunion, Sénégal, Seychelles, Somalie, Tanzanie, Zimbabwe

IR CORRÉLÉES accumulation, barrière saharienne, commerçants, conflits religieux, économie informelle, économie de rente, enclavement, ethnies pré coloniales, État importé, fécondité-démographie, traite négrière

> **Tombouctou :** *« Qu'ont donc les Blancs contre la cité fameuse ? Tous y sont allés pour y voir le mystère et paraît-il ne l'ont point vu. Le mystère ne se voit pas, mes amis. Il se sent. Il s'exprime sans voix comme un sourd-muet. »*[1]

L'urbanisation de l'Afrique semble débuter effectivement avec la conquête coloniale européenne au début du XXe siècle, mais ne prend son essor que dans les années 1950 pour atteindre en 2004, 31 % de la population du sous-continent avec de nombreuses agglomérations de plus d'un million d'habitants, ingérables[2]. Ce poids de la colonisation dans la production urbaine africaine est aussi prégnant dans son origine que sous ses multiples aspects contemporains. Le colonisateur a, en effet, décidé de fonder, souvent *ex nihilo*, des villes pour en faire des centres administratifs, des points d'appui militaires, des comptoirs côtiers ou des lieux d'exploitation minière, afin de servir ses intérêts, et ceci, sans tenir compte des logiques des sociétés.

Évidemment, l'origine coloniale de nombreuses villes africaines marque encore profondément leurs structures sociales et spatiales et leur rôle vis-à-vis de l'arrière-pays. Une croissance exceptionnelle de leur taille en un demi siècle, comme la concentration de la population dans quelques villes capitales, renforcent leur poids, au point que l'on a pu dire qu'elles soutenaient le développement[3]. La dualité « ville blanche, ville africaine » s'est transformée en opposition « ville des riches, ville des pauvres », dans nombre d'agglomérations. Les villes continuent à exercer une attraction sur les populations des campagnes, proches et lointaines. Ce rôle dominant s'est perpétué parce que les économies nationales ont encore largement gardé leur structuration coloniale. Enfin, le politique est devenu un apanage de la cité, devenue lieu de confrontations de normes et de valeurs opposés dans lequel les ruraux se sont adaptés plus vite qu'on ne le dit.

La civilisation urbaine du passé africain

Ce poids de la colonisation européenne dans la diffusion du fait urbain ne doit pas occulter pour autant les civilisations urbaines de l'Afrique ancienne. L'Afrique noire n'est pas une terre sans passé et sans histoire comme le prétendait Hegel. La « vraie ville », celle où l'architecture, l'urbanisme et le mode de vie sont de facture européenne, n'est qu'une image biaisée : elle occulte en fait une longue et riche histoire urbaine précoloniale dont les origines remontent à l'Antiquité. Si l'on s'accorde à définir la ville, après Max Weber, comme étant une concentration de personnes en un lieu où l'économie n'est pas centrée autour de l'agriculture, son existence paraît incontestable (l'archéologie en apportant les preuves matérielles), à plusieurs périodes.

Du fait de l'importance de la pénétration de l'islam, huit siècles avant l'arrivée du colonisateur européen, la diffusion de la ville a été importante. Bien que la conquête musulmane[4], ait laissé des marques très fortes dans les sociétés et les paysages de l'Afrique subsaharienne, elle n'aura pas un effet comparable à la conquête européenne. Par sa rapidité et sa diffusion territoriale au cours des vingt dernières années du XIXe siècle, l'urbanisation européenne va entraîner en effet un changement d'ordre civilisationnel.

Les cités éthiopiennes et swahili

Excepté la rive méditerranéenne, c'est en Éthiopie que l'on trouve l'établissement urbain le plus ancien. Axoum, située au sud de l'actuelle Asmara, capitale de l'empire du même nom du IIe au XIIe siècle de notre ère, offre, dès cette époque, une urbanité architecturale élaborée : palais, édifices à étages et obélisques se distinguent encore à travers les ruines archéologiques. C'est un texte grec anonyme, *Le Périple de la mer Érythrée*, daté du IIIe siècle, qui mentionne la première fois l'existence de ce royaume. Adoulis, son port, où mouillent des navires alexandrins, permet à Axoum de capter les flux du grand commerce méditerranéo-asiatique, canalisés par la mer Rouge. Le rayonnement du pays axoumite est tel que d'aucuns considèrent qu'il constitue l'un des cinq grands royaumes aux côtés de Babylone et de la Perse, de l'empire romain et de la Chine. Pour illustrer le passé urbain pré colonial de l'actuelle Éthiopie, on aurait pu aussi évoquer la cité antique de Matara ou celle de Gondar, capitale fastueuse où s'élèvent, à partir du XVIe siècle, nombre de palais et d'églises.

En Afrique orientale littorale, sur une zone de contact maritime, située entre Mogadiscio et le nord du Mozambique, est née la culture swahili. Comme le montre sa langue, d'origine bantoue enrichie de vocabulaire arabe, les cités, à partir desquelles elle rayonnera, sont également nées de la convergence des influences arabo-persanes et du socle culturel africain. Ces comptoirs, édifiés pour l'essentiel dans des sites stratégiques (îles et baies bien protégées), jouent les intermédiaires

entre des régions intérieures (pays de « Zendj » et « Sofala »), à partir desquelles sont drainées les richesses vers les pays situés au-delà des mers. Dès le VIIIe siècle, avec l'exportation de l'or, de l'ivoire et des esclaves vers l'Inde et la Perse, en échange de tissus et de perles, naissent les villes de Mogasdicio, Sofala, Kilwa, Qanbalu (île de Pemba), Lamu (Manda) et Zanzibar. À partir du XIIe siècle, les échanges s'intensifient et favorisent le développement d'agglomérations urbaines, telles que Mogadiscio, Merka, Barawa, Mafia et Kilwa. Au XVIe siècle, à l'arrivée des Portugais, ces cités témoignaient d'une prospérité économique et d'une architecture (notamment celle des palais et des mosquées) qui reflètent l'hybridité culturelle de la civilisation swahili.

Les villes marchandes du Sahel des empires et du Nigeria

Les villes précoloniales les plus connues restent les capitales des empires noirs du Ghana, du Mali et du Songhay qui se sont succédés en Afrique occidentale. Connues très tôt par les Arabes et situées aux débouchés des « routes des chars » et des pistes caravanières transsahariennes, elles constituent les véritables portes du monde noir, à l'époque médiévale et moderne. Koumbi Saleh, Awdaghost, Niani, Gao, Djenné ou Tombouctou seront chacune à leur apogée de grandes agglomérations prospères et rayonnantes. Koumbi Saleh, capitale du Ghana, pays de l'or, compte 30 000 habitants au Xe siècle, Niani, 6 000 foyers au XVIe siècle alors que Gao, sur le Niger, capitale de l'empire des Songhaï, abritait plus de 70 000 personnes à la même époque. Le commerce y était florissant : ces villes abritaient des marchés très prospères où s'échangeaient de l'or, des esclaves, du sel, des dattes, des étoffes, de l'ivoire, des bois précieux, des cuirs travaillés, des plumes, des métaux, des noix de kola, du poisson, du mil…

À Djenné, par exemple, dont l'apogée se situe, comme Tombouctou, au XIVe siècle, prospèrent de grosses maisons de commerces. Des bateaux jaugeant 30 tonnes naviguent sur le Niger…

La prospérité de ces cités, nées du contact entre les mondes saharien et sahélien, reposait moins sur leur capacité à drainer les productions des campagnes environnantes que sur celle de constituer un nœud dans un vaste réseau de villes et de pistes caravanières qui les reliaient au Maghreb. Ceinturées de murailles et abritant des palais et des mosquées, ces agglomérations sont aussi des foyers intellectuels rayonnants, à l'instar de Tombouctou ou de Djenné, où les écoles et les universités coraniques sont réputées.

L'émergence d'une catégorie sociale de lettrés au sein de ces dynasties marchandes de la boucle de Niger attendra le XIVe siècle. Leur savoir réside pour l'essentiel dans la maîtrise de l'arabe et du droit musulman. Cette brillante civilisation des villes sahéliennes va péricliter à la fin du XIVe siècle.

Si les « cités-États » hausa vont hériter de cette culture urbaine, elles seront aussi au cœur d'une économie prospère reposant sur l'import-export et la vente d'objets d'artisanat. Kano, Zaria, Katsina appartenant aux « sept Hausa »[5], se convertissent à l'islam au XVIe siècle et vont prospérer au cours au XVIIe et XVIIIe siècle pour s'effondrer cent ans plus tard sous les coups de la conquête peule.

La « guerre sainte » (djihad) d'Ousmane dan Fodio conduit les Fulani (Peuls), à partir de 1804, à unifier tout le nord-est du Nigeria sous l'obédience du Commandeur des croyants (Shehu), installé à Sokoto. Kano, grande ville caravanière connaît son apogée à la fin du XVe siècle. Dès le début du XVIe siècle, Katsina, devient elle aussi, un grand centre commercial tout en s'appuyant sur une université islamique

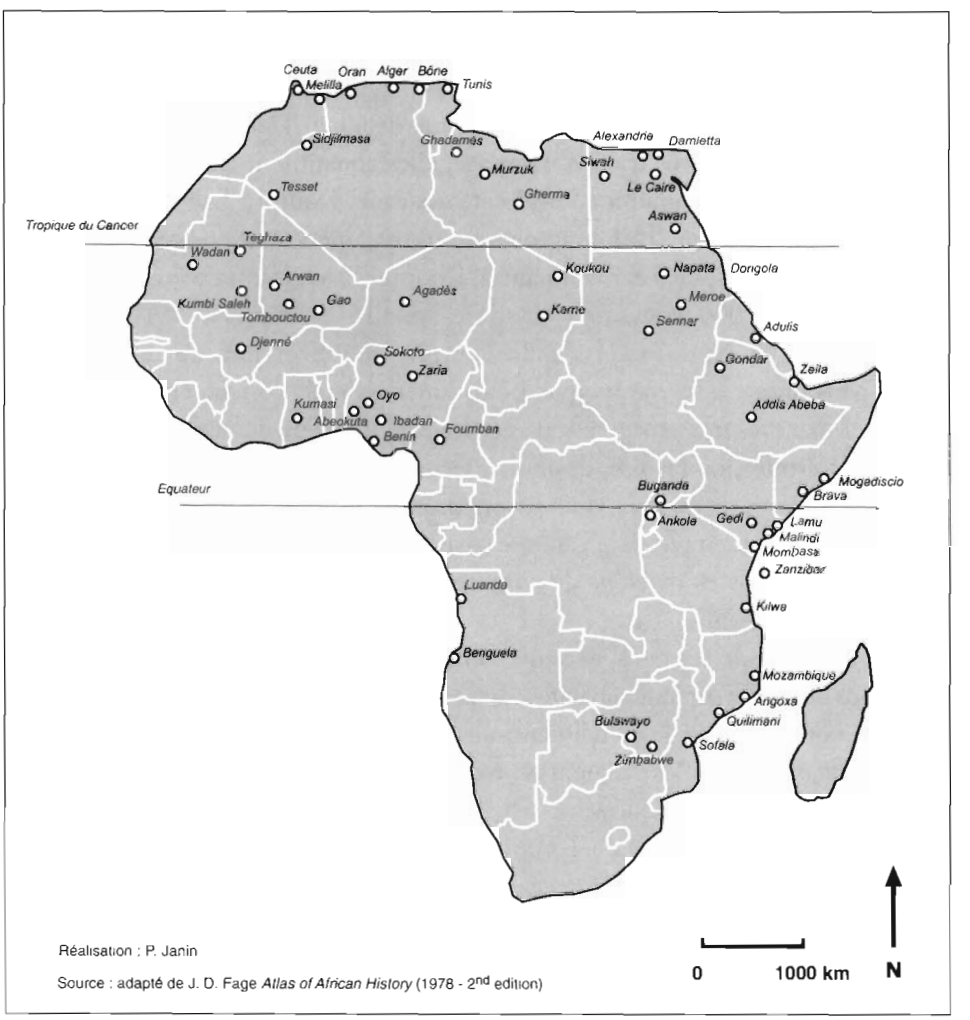

Les villes précoloniales africaines

réputée. Les deux cités sont alors d'importants marchés d'esclaves à destination du monde arabe.

Au sud-ouest, la région yoruba se caractérise par une forte urbanisation de cités-États, quasiment autonomes. En 1826, le capitaine Clapperton y dénombrait 55 villes. Apparus au XIe siècle, les royaumes yoruba fondent leur unité sur une langue, une culture et une origine communes. La ville sacrée d'Ifé, berceau originel, siège du chef religieux suprême, est le berceau du vaudou, « exporté » ensuite dans les Caraïbes par les esclaves. L'Empire d'Oyo, avec une cavalerie puissante et bien organisée, assied son pouvoir sur la traite négrière via le port de Porto-Novo (Ajase), à partir du XVIe siècle, et décline au XIXe siècle (rivalités internes et poussée fulani). Les cités d'Ilé-Ifé et de Bénin dont l'art du bronze était réputé, entretenaient des relations commerciales avec la boucle du Niger et le Bornou notamment, pour être approvisionnées en cuivre. Ketu, Sabe, Owu, Old Oyo, puis New Oyo et Ibadan au XIXe siècle constitueront une armature urbaine incontestable.

Au total, ces cités-États comptent à cette époque, chacune plus de 20 000 habitants. Kano, la plus importante d'entre elles, regroupe vers 1850-1860, autour de 70 000 individus.

■

Dans ces différentes civilisations pré-industrielles et alors que les sociétés rurales sont restées très largement majoritaires, la ville a existé et n'a pas été exclusivement un produit d'importation transmis, par les Européens, ou les Arabes. Quand ces cités se sont développées sous l'influence d'autres cultures, celles-ci reflètent cependant le plus souvent un socle culturel et religieux, politique et économique et un dynamisme commercial et artisanal local.

Néanmoins, si la colonisation européenne n'a pas créé la civilisation urbaine en Afrique, cette intervention étrangère captera avec la traite, à partir du XVe siècle, l'essentiel des flux commerciaux et participera à l'émergence des villes côtières et méridionales (Afrique du sud) tout en marginalisant les cités marchandes de l'intérieur.

NOTES

1. Cité par Fottorino E., Guillemenin G., Orsenna E., (1992), *Besoin d'Afrique*, Paris, Fayard, 350 p. (p. 268).

2 Estimation 2004 du *Population reference bureau.*
(http://www.prb.org/pdf04/04WorldDataSheet_FR.pdf).
Le taux d'urbanisation dépassait 50 % à Djibouti, au Gabon, en Afrique du Sud et dans de nombreuses îles (Seychelles, Réunion, Cap Vert, Sao Tomé), mais n'atteignait pas 20 % au Burundi, Ouganda, Lesotho, Malawi, Burkina Faso, Éthiopie et Érythrée. La Banque mondiale donne un taux d'urbanisation de 36 % pour 2003. http://www.worldbank.org/data/wdi2005/pdfs/Table3_10.

Ces divergences s'expliquent par la prise en compte ou non de l'effet de la crise économique, des migrants de retour et de la moindre attraction des mégalopoles.

3. http://www.urbanisme.equipement.gouv.fr/cdu/datas/docs/ouvr15/peuple.htm (Cour J.-M., 1995, enjeux de l'urbanisation en Afrique de l'Ouest).

4. Dont l'un des fronts apparaît à la hauteur des côtes sénégalo-mauritaniennes actuelles avec la naissance du royaume des Almovarides à partir du XIe siècle.

5. Il s'agit des sept anciens États du royaume hausa avant l'unification.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Coquery-Vidrovitch C., (1993), « La ville coloniale "lieu de colonisation" et métissage culturel », *Afrique contemporaine*, n° 168, pp. 11-22.
- Coquery-Vidrovitch C., (1993), *Histoire des villes d'Afrique noire : des origines à la colonisation*, Paris, Albin Michel, 412 p.
- Triaud J.-L, (1999), « L'Islam en Afrique sub-saharienne », *Historiens & Géographes*, n° 367, pp. 193-204.
- Vennetier P., (1991), *Les Villes d'Afrique tropicale*, Paris, Masson, 2e éd., 244 p.

SITES ET ADRESSES ÉLECTRONIQUES RECOMMANDÉS

- http://cohesion.rice.edu/CentersAndInst/SAFA/emplibrary/54_ch04.pdf (Hinterland and Cities Kenya SE),
- http.//www up.univ-mrs.fr/wgeo/fiches/articles_pdf/Dorier-Apprill_Vingtiemesiecle_81 pdf (Dorier-Aprill, 2004, villes du Bénin) ;
- http·//agora.qc ca/mot.nsf/Dossiers/Nigeria (Urbanisation précoloniale, Nigeria),
- http://www.politique-africaine com/numeros/pdf/046031.pdf (Idées reçues sur l'histoire des villes, Coquery-Vidrovitch) ;
- http://www.isted.com/periodiques/villes-developpement/bulletin_pdf/bull37f.pdf (Dubresson A., Coquery-Vidrovitch C., Marie A, 1997).

« L'ÉTAT EN AFRIQUE NE FONCTIONNE PAS PARCE QU'IL EST UNE COPIE DE L'ÉTAT OCCIDENTAL (OU DE L'ÉTAT COLONIAL) »

JEAN-FRANÇOIS MÉDARD

PAYS CITÉS Botswana, Côte-d'Ivoire, Éthiopie, Liberia, République Démocratique du Congo

IR CORRÉLÉES accumulation, autochtonie, conflits tribaux, corruption, décentralisation, démocratie étrangère, enclavement, esclavage actuel, fonctionnaires, jeunes, scolarisation primaire universelle, traite négrière, ville coloniale

Le mauvais fonctionnement de l'État atteint en Afrique un tel degré, qu'il illustre, pour la plupart des observateurs, l'échec de sa greffe. Pour d'autres, ce dysfonctionnement est tout simplement son mode normal de fonctionnement. Confondant le point de vue scientifique avec celui de Sirius, ces derniers estiment que se poser la question du bon ou du mauvais fonctionnement de l'État, de son échec et de sa réussite, est une question sans intérêt et sans objet.

Ce mal fonctionnement semble prégnant car les pratiques auxquelles on se réfère sont des pratiques récurrentes. Mais c'est bien là tout le problème. Car ce mode de fonctionnement révèle l'échec de l'institutionnalisation de l'État, c'est-à-dire d'un pouvoir fondé sur la distinction entre la fonction ou l'office public, et la personne de celui qui l'exerce : « obéir à des règles pour ne pas obéir à des hommes ». Cette institutionnalisation a été l'une des clés de l'accroissement des capacités étatiques en Occident, et donc de son efficacité.

Si l'on excepte René Dumont[1], il a fallu attendre 20 ans après les indépendances pour que le constat de cet échec de l'État en Afrique soit évoqué et trente ans pour qu'on ose parler de la corruption et de la mauvaise gouvernance. Cet échec est double : l'inefficacité de l'État d'une part, qualifié d' « État mou » ou « (néo) patrimonial », et à la limite, son effondrement, et de l'autre, les tendances autoritaires des régimes et des pratiques politiques. Il s'expliquerait par le fait qu'il ne serait qu'une copie de l'État colonial ou, autre variante, de l'État occidental. Le mimétisme politique comme administratif, en serait la raison fondamentale.

Si ce mimétisme est, à première vue peu contestable, on doit cependant s'interroger sur la validité d'une telle explication.

L'État colonial, instrument de domination

Ce n'est pas la même chose de dire que l'État africain est une copie de l'État colonial que de dire qu'il est une copie de l'État occidental.

L'État colonial fut, en effet, une adaptation de l'État du colonisateur à la domination coloniale. Il s'agissait d'un État tronqué, décapité de sa tête politique, sise en métropole, et réduit localement à son appareil administratif. D'essence autoritaire et sans légitimité, il s'agissait d'un instrument de domination, dont l'objectif premier, à l'origine, était de faire rentrer l'impôt et de recruter de la main-d'œuvre pour le travail forcé. Cela ne devait rien coûter à la métropole, et si possible lui rapporter. Progressivement, cet objectif s'est élargi à la « mise en valeur » des territoires, ce qu'on appelle de nos jours le « développement ».

Au cours des années trente, à son apogée, des caractéristiques de l'État moderne sont introduites, comme les frontières et le maillage territorial, une bureaucratisation de l'administration, avec la création de départements administratifs spécialisés et le recrutement de personnels spécifiques, avec tout ce que cela comporte comme réglementation écrite. Sont ainsi empruntées au modèle métropolitain et adaptées à la domination coloniale, des formes étatiques légales rationnelles. Mais la pratique est loin de la doctrine. Faute de personnel, il était impossible de quadriller intégralement le territoire avec des fonctionnaires métropolitains. Pour des raisons d'économie, toutes les administrations coloniales furent obligées de s'appuyer sur des intermédiaires locaux, parfois des chefs plus ou moins traditionnels, et le plus souvent, des chefs de circonstance sur lesquels reposait l'extraction des impôts et des corvées.

Cette administration était en réalité[2], beaucoup plus proche de celle de l'Ancien Régime que de celle d'un État moderne. Dès la colonisation, ce processus de bureaucratisation s'accompagne de patrimonialisation, dans lequel les sphères publiques et privées tendent à se confondre. Dans l'administration indirecte, le chef a tendance à se comporter en chef patrimonial. Le commandant de cercle ou le *district officer*, tout en étant un fonctionnaire de l'État français ou britannique, règne comme un véritable « roi de la brousse », ce qui n'est pas exactement l'administration légale-rationnelle. Les colonisés sont des sujets et non des citoyens et il ne s'agit pas d'un véritable État de droit, car la part d'arbitraire reconnu aux autorités coloniales est considérable.

Après la guerre, avec le processus de décolonisation, s'étendent progressivement les droits civiques et politiques aux indigènes, dans les colonies françaises et anglaises tout au moins. Des institutions représentatives sont progressivement mises sur pied localement et en France, et des représentants des colonies sont élus au Parlement. Une classe politique, étroitement liée à la métropole, est en voie d'émergence. Elle prendra le relais au moment des indépendances après une série d'étapes différentes selon les colonisateurs. Ainsi, à l'héritage administratif de l'administration coloniale se surajoute l'héritage politique des années 1945-1960.

Les références de l'État post-colonial

À première vue, au moment des indépendances, l'État post-colonial paraît bien l'héritier de l'État colonial. Mais il s'agit là d'un mimétisme plus involontaire que volontaire, plus informel que formel, et, s'il semble s'éloigner du modèle colonial dans ses développements ultérieurs, c'est pour mieux se calquer sur l'État occidental. L'héritage colonial se manifeste par les pratiques autoritaires plus que par la copie de ses structures formelles. La construction volontariste de l'État post-colonial a reposé effectivement sur un mimétisme systématique des structures de celui du colonisateur.

Sur le plan politique, les constitutions des nouveaux États, formellement démocratiques, sont calquées sur celles de Westminster pour les anciennes colonies anglaises et de la Ve République pour les ex-colonies françaises. Sur le plan administratif, à l'héritage colonial, se surajoute un appareil administratif étatique de type occidental, dans sa variante française ou britannique. L'assistance technique, prévue dans les accords de coopération, est là pour faciliter la transmission des rouages de l'État et assurer l'apprentissage des nouveaux fonctionnaires, progressivement fournis par les systèmes métropolitains, puis locaux, de formation.

La transition vers l'autoritarisme

Mais les choses ne se passent pas comme prévu. Sur le plan politique, les constitutions rédigées en Afrique francophone se sont trouvées vidées de leur contenu démocratique et rapidement remises en chantier sur des bases autoritaires. Au multipartisme a succédé le système de parti unique et la dictature, sans disparition du mimétisme institutionnel. Au lieu de mettre en application le modèle démocratique, il s'inspirait, au moins superficiellement, du modèle soviétique, dans la plupart des pays. Le parti unique devenait la règle, et le socialisme, la référence idéologique suprême. Seul, Félix Houphouët-Boigny en Côte-d'Ivoire, refusa obstinément d'y faire référence. Le socialisme ainsi évoqué n'était le plus souvent que le socialisme dit « africain », velléité de réaction contre le mimétisme vis-à-vis de l'Occident qui s'approfondit avec l'idéologie de l'« authenticité » de Mobutu, connaissant un grand succès.

Réalisée avec l'encouragement de l'ancienne puissance coloniale dans le cas français, cette transition vers l'autoritarisme permettait à la France de continuer à assurer sa domination par d'autres moyens. Ce mimétisme correspondait, à l'origine, aux desiderata des élites africaines. Les élites anglophones, imprégnées elles aussi, du modèle britannique, critiquaient celles des pays francophones trop inféodées à leur goût au modèle français, même si elles n'en restaient pas moins sous l'influence anglaise.

Sur le plan administratif, si le mimétisme était évident, les choses étaient plus compliquées. L'heure étant alors au Développement par l'État, il fallait créer des

institutions pour sa mise en œuvre. Mais si la politique de développement avait connu une accélération avec le FIDES[3], après la guerre, son coût avait incité les milieux économiques français à opter pour l'indépendance. Il fallut alors mettre sur pied tout un appareil d'administration du développement, largement inspiré des administrations économiques métropolitaines sans en être toujours la copie conforme. Mais, fondamentalement, il s'agissait bien de créer l'appareil d'un État moderne de type occidental.

Au total, s'il y eut mimétisme administratif à l'endroit de la métropole, on s'éloigna très vite des régimes occidentaux démocratiques sur le plan politique. C'est seulement avec le retour au multipartisme qu'on assiste à un alignement plus poussé par l'adoption, en sus, des politiques économiques néo-libérales en vogue en Occident.

La force du mimétisme informel de l'autoritarisme colonial

Ce qui est resté bien ancré, ce sont les pratiques autoritaires coloniales même si elles sont entrées immédiatement en contradiction avec le mimétisme politique formel des institutions mises en place au moment des indépendances. Ce mimétisme informel va vider les structures formellement démocratiques de leur contenu et accélérer le retour rapide vers l'autoritarisme et le parti unique. Pourtant, dès après la guerre, la démocratie avait progressé dans les colonies avec l'avancée du processus de décolonisation. La classe politique africaine au pouvoir au moment de l'indépendance, avait été socialisée dans la démocratie représentative durant la période de « démocratie coloniale », socialisation trop courte et superficielle cependant, pour permettre un véritable apprentissage des pratiques et des valeurs démocratiques. L'autoritarisme colonial informel s'est en fait avéré plus fort que le mimétisme formel des indépendances.

Mais s'agissait-il seulement de mimétisme ? Une autre idée consiste à privilégier l'héritage traditionnel. Ne comprendre l'échec de l'État africain que par l'héritage colonial pose les mêmes problèmes que toutes les explications de type culturaliste, qui se fondent sur la prégnance d'une culture africaine traditionnelle, réduite à une essence, homogène et intemporelle. Il n'existe pas d'explication simple et univoque de l'échec de l'État en Afrique. Si l'on ne comprend rien au présent sans recourir à l'histoire, on ne peut jamais le faire en recourant uniquement au passé. De plus, s'il est nécessaire de resituer le présent dans son contexte historique, on ne peut réduire ce contexte au mimétisme D'autres logiques sont à l'œuvre. Enfin, ni l'État moderne, ni la démocratie, ni le « développement » ne sont des données ou des processus allant de soi, à partir du moment où les obstacles s'opposant à leur émergence sont levés. L'autoritarisme des régimes politiques africains, s'il correspond en partie à un héritage colonial, ne peut s'expliquer uniquement en ces termes. C'est bien plutôt l'autoritarisme politique qui est un phénomène « naturel », et non pas la démocratie. Sans refaire l'histoire, on peut douter que les

régimes politiques contemporains auraient été démocratiques, s'ils avaient pu faire l'économie de la colonisation. Non seulement, rien ne les y prédisposait, mais le contexte planétaire ne les y aurait pas poussés. L'exemple du Liberia et de l'Éthiopie qui n'ont pas été véritablement colonisés le montre bien. En sens inverse, le Botswana, dont la colonisation a été légère et le traumatisme colonial limité, a réussi à engendrer un État légal-rationnel et un régime démocratique : est-ce parce que la modernisation a pu s'opérer en relative harmonie avec la tradition ?

Toute démarche cherchant à comprendre le mal fonctionnement de l'État en Afrique doit prendre en considération à la fois les contraintes structurelles, économiques et politiques, les héritages culturels, et le jeu des acteurs politiques, avec les aléas que cela comporte. L'exception du Botswana, qui a su jeter les bases d'un État démocratique et moderne et gérer sa production de diamant et son économie, sinon la pandémie de sida, nous enseigne au moins qu'il n'y a pas de fatalité.

■

En réalité, le problème n'était pas dans le fait d'avoir copié ou de s'être inspiré des institutions étrangères, que dans l'impossibilité de les reproduire. Ce sont les apparences des institutions qui ont été copiées et non leur esprit, et leurs logiques n'ont pas été intériorisées. Cet écart par rapport au modèle ne signifie pas le rejet de la greffe étatique, mais sa ré-appropriation. Celle-ci en fait bien un instrument de domination, mais le vide de la seule finalité qui pourrait le légitimer, celle d'une puissance mise au service d'intérêts publics. Faute d'une véritable institutionnalisation du pouvoir, celui-ci est approprié directement par ses détenteurs, comme s'il s'agissait d'un bien privé. Chaque titulaire d'une parcelle d'autorité publique la privatise à son profit et au profit de ses proches. C'est ce qu'on qualifie de patrimonialisme ou plutôt de néopatrimonialisme, pour bien montrer qu'il s'agit d'un État hybride et non pas d'un phénomène traditionnel.

Ce serait justement parce que les modèles occidentaux étaient inadaptés au contexte structurel et socioculturel africain qu'ils ont été dénaturés. Il n'était pas possible de faire autrement. Il n'y avait pas d'alternative possible au mimétisme, à part quelques variantes. Le mimétisme formel systématique était la seule voie possible parce qu'évidente. De la part des (ex)colonisateurs, préconiser ce modèle d'État ne correspondait pas tant, dans ce cas, à la volonté de prolonger leur domination par d'autres moyens, mais tout simplement à la croyance naïve que leurs institutions étaient les meilleures. Ils y ont d'ailleurs bien vite renoncé pour préserver leurs intérêts, lorsque ils ont accompagné, encouragé, et même parfois, provoqué le tournant vers l'autoritarisme. Du côté des ex-colonisés, il est totalement illusoire de penser, que les nouvelles élites politiques africaines auraient pu créer, d'un coup de baguette magique, un État idéal *sui generis*, à la fois enraciné dans la tradition africaine et adapté aux défis du monde moderne.

En premier lieu, l'aspiration à l'indépendance ne pouvait se concrétiser que dans l'aspiration à un État souverain de type moderne, avec des frontières et une administration bureaucratique. Dans leur volonté d'émancipation, les élites africaines ne pouvaient qu'emprunter les outils institutionnels qui avaient réussi aux colonisateurs. Comme il n'était pas question de revenir à la situation pré-coloniale car *« un fleuve ne remonte pas à sa source »*, il ne s'agissait pas là d'une aliénation culturelle. Enfin, on ne voit toujours pas comment réaliser ce rêve d'une synthèse harmonieuse entre les héritages souhaitables du passé et les aspirations légitimes du présent. À part certains aménagements ponctuels, on ne sait toujours pas quel compromis viable pourrait être envisagé. L'incapacité récurrente des élites africaines à inventer un modèle d'État adapté aux traditions et au monde moderne résulte d'une impossibilité. Refonder l'État africain sur une tradition africaine essentialisée et idéalisée reste en effet, un vœu pieux.

NOTES

1 Dans « l'Afrique noire est mal parti », publié dès 1962.

2 Frémigacci J., (1978), « L'administration coloniale, les aspects oppressifs », *Omaly Sy Anio*, n° 7-8, n° 1 078, pp. 209-237

3. Il s'agit du Fonds d'investissement pour le développement économique des territoires d'outre-mer (FIDES) destiné à appuyer, sous forme d'investissements le développement des pays issus de l'ancien empire colonial français. Le Fonds d'aide et de coopération (FAC) en fut l'héritier

POUR EN SAVOIR PLUS

- Bayart J.-F, *dir*, (1996), *La Greffe de l'État*, Paris, Karthala, 408 p.
- Bayart J.-F., (1989), *L'État en Afrique, la politique du ventre*, Paris, Fayard, 440 p
- Chabal P., Daloz J -P., (1999), *L'Afrique est partie! Du désordre comme instrument politique*, Paris, Economica, 196 p.
- Médard J.-F., (1991), « L'État néo-patrimonial en Afrique noire », pp 323-353, *in* Médard J -F, *dir*, *États d'Afrique Noire*, Paris, Karthala, 405 p.
- Médard J.-F., (1992), « L'africanisation de l'État occidental », Fondation de la Défense nationale, *Colloque sur la sécurité et la stabilité en Afrique*, Paris, la Documentation Française.

ADRESSES ÉLECTRONIQUES RECOMMANDÉES

- http://www.etat.sciencespobordeaux fr/avppos.html (Toulabor C M., 1997, « De la démocratie au développement institutionnel. Avant-propos », *L'État de droit dans 22 pays africains*, Bordeaux, Sciences politiques, 5 p),
- http://www.transparency.org/sourcebook/other_languages/french/dnld/avant_propos.pdf (Blundo G., Médard J.-F, 2002, « Avant-propos . la corruption en Afrique francophone »),
- http://www.worldbank org/wbi/governance/pubs/govmatters3.html (La gouvernance analysée de 1996 à 2004 par D. Kaufmann et *al.* pour la Banque mondiale à travers 6 dimensions .) ;
- http://www.afrique-gouvernance.net/index.php (Réseau gouvernance en Afrique).

« L'AFRIQUE N'EST PAS PRETE POUR LA DÉMOCRATIE »

FRED EBOKO

PAYS CITÉS Afrique du Sud, Bénin, Botswana, Burundi, Cameroun, Congo, Côte-d'Ivoire, Gabon, Ghana, Guinée Équatoriale, Kenya, Madagascar, Mozambique, Niger, Ouganda, République Centrafricaine, République démocratique du Congo, Rwanda, Sénégal, Zambie, Zimbabwe

IR CORRÉLÉES accumulation, autochtonie, conflits religieux, conflits tribaux, contrôle social, corruption, décentralisation, dette, déforestation, égalitarisme villageois, esclavage actuel, État importé, femmes soumises, fonctionnaires, frontières pénalisantes, industrialisation, richesses naturelles, scolarisation primaire universelle

> *« On ne voit guère qui, des présidents réunis à Paris, [...] incarnerait de façon crédible le démocrate authentique, gestionnaire avisé, prêt à s'effacer en cas de défaite électorale.[1] »*

Avec la chute du Mur de Berlin le 8 novembre 1989, les pressions populaires et les « conditionnalités démocratiques » posées par les bailleurs de fonds, l'Afrique a renoué avec la démocratie dans les années 1990. Rareté des alternances au sommet à la suite d'une élection libre et honnête et coups d'État encore fréquents (Burundi, 1993 ; Niger, 1996 ; Congo, 1997 ; Côte-d'Ivoire, 1999 ou République Centrafricaine en 2003) ont fait douter de l'intégration de cette « greffe ». Le sous-continent a pourtant quelques pratiques démocratiques à son actif, des temps « précoloniaux » à nos jours.

L'Afrique ne serait-elle pas mûre pour la démocratie, faute de culture adéquate ? Les difficultés seraient-elles dues à la pauvreté et à l'importation du modèle occidental ?

La démocratie impossible au « miroir de l'Occident »

Jusque dans les années 1970, on estimait[2] que les « vieilles démocraties » sont nées au sein de nations qui avaient déjà su réunir les conditions sociales d'un décollage économique et favorisé l'individualisme. Selon E. Durkheim, la « solidarité mécanique » entre les membres de la « communauté » cèderait ainsi la place à la « société » liée par une « solidarité organique » entre individus et groupes grâce à « la division sociale du travail », et ceci tendrait d'après Max Weber à l'idéal-type

de « l'État légal-rationnel ». C'est sur ces bases que l'on serait passé de la monarchie patriarcale aux démocraties pluralistes et aux monarchies constitutionnelles. Et le vote populaire fonderait le pouvoir exécutif.

Transportée sur le continent africain dans des situations de restauration autoritaire ou de crises politiques, la démocratisation n'a pas été facile, même « bricolée ». Frappée du sceau du bon sens, cette pensée avait déjà servi de justification aux régimes à parti unique.

De fait, la démocratie, telle que l'on en accepte les contours, est née en Occident, et aurait du mal à essaimer dans d'autres aires culturelles. Cette idée tend toutefois à en occulter les différences selon les pays ou les crises comme l'arrivée au pouvoir du nazisme en Allemagne.

De même, les élections récurrentes en Afrique depuis plus d'une décennie montrent que rien n'est impossible non plus *a priori* au vu de quelques réussites. Au fond, qu'est-ce que la démocratie et comment, au cours du XXe siècle, l'Afrique s'est-elle battue pour la liberté, le respect des droits des « indigènes » et l'élaboration d'un destin politique propre à travers multipartisme et partis uniques ?

La « longue marche » de l'Afrique vers la démocratie

« La démocratie est une idée neuve »[3] car il est toujours question d'une négociation entre différents corps sociaux au travers de procédures électorales. Par « démocratie », on entend donc un régime politique dans lequel la dévolution du pouvoir d'État est soumise au vote dans des conditions transparentes de concurrence et de participation. Suivant les contingences historiques, elle peut connaître des avancées et des reculs, sans que rien ne puisse être fixé de manière définitive.

Cultures africaines et démocratie. L'idée de légitimité populaire n'est pas étrangère à certains systèmes politiques anciens et certaines pratiques africaines relèvent d'une démarche démocratique. Des collèges électoraux, d'anciens par exemple, pouvaient procéder à la nomination d'un chef ou d'un roi comme chez les Akan du Ghana. La participation pouvait exister dans des systèmes monarchiques très autoritaires et être très normée dans les sociétés acéphales, sans chef ou État (Nuer, Lobi, par exemple). On a vu la compétition politique entre factions exister chez les Luo du Kenya, permettant d'organiser l'alternance au pouvoir. Et dans de nombreuses sociétés, la destitution des dirigeants se réalisait selon diverses procédures dont le régicide constitue l'une des formes les plus radicales. On peut aussi relever cette forme démocratique avec la figure tutélaire forte du chef de clan tel que les explorateurs allemands ont pu le découvrir auprès des populations Béti du Cameroun central.

On peut trouver enfin des affinités électives entre culture démocratique et tontines[4] s'agissant de la confiance, du devoir et de la parole donnée. Les consultations collectives, toutefois, sont des techniques d'action visant à produire l'accord d'un groupe (consensus[5]) à partir de différents points de vue et d'une négociation avec, pour ceux qui n'adhèrent pas, le choix entre se soumettre ou quitter le groupe. Pas d'opposition légale, ni d'opinion individuelle, ici. Le rituel électoral des régimes autoritaires à parti unique a plutôt utilisé ce modèle de « palabre à l'africaine », avec l'intégration de plusieurs segments sociaux et politiques en son sein. Pour autant,

l'éviction des plus radicaux ou leur élimination interdit de parler dans ces cas de « démocratie ». Il s'agit surtout ici de mettre en évidence la nécessité du pluralisme, comme certains leaders de partis uniques l'avaient compris en se distinguant pendant la période autoritaire par la relative stabilité de leur régime (le Kenya, la Côte-d'Ivoire, le Cameroun, le Gabon et, mieux, le Sénégal avec un régime qui était déjà bipartite). Néanmoins, la répression vis-à-vis des opposants minore les velléités pluralistes de ces anciens régimes stables à parti unique. À l'inverse, d'autres ont implosé en raison de l'exiguïté sociale, politique et/ou ethnique de leur base (Mobutu en ex Zaïre, Macias Nguéma en Guinée Équatoriale, etc.).

En remontant le siècle colonial jusqu'aux indépendances[6], il est possible de mettre en exergue les étapes qui ont conduit l'Afrique vers un pluralisme politique combattu, interdit, nié ou minoré par les autorités coloniales comme par la majorité des pouvoirs ultérieurs.

Du partage de l'Afrique de 1885 à 1939, des prémisses de groupes politiques transnationaux ont vu le jour. En effet, la violence massive exercée sur les populations réunies au sein d'aires « découpées » en pays a fait surgir des revendications de liberté, rejoignant d'autres formes internationales de lutte. Celles-ci se sont focalisées sur les travaux forcés et contre l'accaparement sélectif des terres par les colons. Par le double truchement de la Révolution d'Octobre et du « panafricanisme »[7] ensuite, le refus des violences physiques coloniales devint l'objet du militantisme réprimé par les autorités coloniales. Et pour saper à la base les ébauches de mouvements de libération, les pouvoirs coloniaux exécutèrent des leaders politiques[8].

Le combat pour l'émancipation des « Noirs » sous la houlette de W. E. Burghardt Du Bois[9], se présente sous la forme du projet de « l'unité africaine »[10] dès 1919, mais va décliner après la Seconde Guerre mondiale au profit de la revendication d'indépendance.

En Afrique francophone, les années cinquante voient émerger des revendications pour la possibilité de choisir librement ses gouvernants, sur la base d'offres politiques variées. Cette période inaugura l'émergence du pluralisme politique fondé sur l'illégalité de la domination coloniale et de son principe « civilisateur ». Le Ghana de N'Krumah est une illustration de cette adhésion des leaders africains à un panafricanisme politique dont la « liberté » et « l'indépendance » vis-à-vis de la tutelle coloniale étaient les principaux leitmotivs. Si les travaillistes britanniques furent les premiers à desserrer l'étau colonial, ils furent suivis par De Gaulle pour la France, mais Portugais, Belges et Blancs d'Afrique australe se crispèrent… Il faut rappeler que ces mouvances, nourries de nationalisme et de panafricanisme internationaliste, préfiguraient des valeurs démocratiques en ce sens qu'elles se fondaient sur le désir de souveraineté interne. Il n'y a pas de démocratie sous tutelle.

En Afrique francophone, le multipartisme des années 1950 s'organisa en de multiples tendances pouvant être regroupées en deux grands groupes, l'un en connivence avec la tutelle coloniale, l'autre, plus radical, revendiquant une « indépendance

totale et immédiate». D'un côté, c'était le «sacre des indigènes évolués», comme Senghor au Sénégal ou Houphouët-Boigny en Côte-d'Ivoire[11] acceptant une décolonisation «à l'amiable». De l'autre, le pouvoir colonial organisa une répression brutale avec la complicité de quelques «indigènes évolués» au Cameroun entre 1955 et 1972[12] ou à Madagascar en 1947...

En Afrique de l'Est, au Kenya notamment, le passage par «l'indirect rule» qui autorisait en théorie une relative autonomie des leaders locaux, n'empêcha pas les désirs de rupture avec l'ordre colonial britannique. Les années d'après-guerre donnèrent lieu à l'insurrection Mau Mau qui fut réprimée par les forces militaires. Par la suite, le pouvoir colonial autorisa dès 1955 la naissance d'associations politiques de district. En 1960, deux grands partis émergèrent, la KANU (Kenyan National African Union) et la KADU (Kenya African Democratic Union). La première «absorba» la seconde dès 1964. La KANU régna ensuite en parti unique, conduite par le leader charismatique Jomo Kenyatta, jusqu'en 1978. C'est son successeur, D. Arap Moi, qui a été contraint à souscrire, sous la pression interne et internationale, au «retour» du pluralisme (le 10 décembre 1991)[13].

Au-delà de leurs divergences, ces partis et hommes politiques incarnent la première vague d'Africains, professionnels de la politique. L'indépendance finalement acquise de manière pacifique se fit en partie sous contrôle colonial. Comment avancer cependant aujourd'hui que «l'Afrique n'est pas prête pour la démocratie» quand la revendication d'indépendance fut réprimée avec les armes, ici et là[14]?

Le prétexte de la «nécessité» des partis uniques pour développer les Nations

Les leaders des années 1950 se sont, pour la plupart, transformés en «pères de la nation»[15] avec des dérives autoritaires. Plus l'espace politique des partis uniques était réduit, et la capacité de redistribution exiguë, plus ces régimes monolithiques étaient fragiles. À l'inverse, les pays réputés stables sous une main de fer (le Kenya d'Arap Moi, le Cameroun d'Ahidjo, le Gabon de Bongo, par exemple) ont instrumentalisé l'idéologie et le discours portant sur «la priorité au développement économique» basé sur une prétendue «unité nationale». Le tout devant passer par «la mise au travail» de la population. Le Cuba de Fidel Castro, par exemple, a entretenu l'idée que l'autoritarisme était indispensable pour le «développement».

Pour justifier les partis-États, on avançait l'idée qu'il fallait ne pas se diviser et se perdre en affrontements prétendument «fratricides» pour construire les Nations. Suivant les pays, les partis uniques ont tenté de transférer en leur sein, la médiation des conflits d'ambitions et d'intérêts[16]. Et si certains pays ont réussi, plus ou moins, à conserver l'illusion de la pluralité au sein de partis uniques, d'autres ont connu coups d'État ou guerres civiles.

Dans la rue, comme sur les ondes, l'après-guerre froide a ouvert une ère globale de «démocratisation», en Afrique comme ailleurs. Mais est-ce vraiment une

nouveauté surprenante ou alors l'exigence d'un ordre nouveau, fondé sur des raisons universelles ?

Un concept universel, une problématique africaine

On ne peut comprendre la démocratie et ses valeurs sans se soucier des contextes particuliers dans lesquels la démocratisation a eu lieu. Avant 1990, aucun pays africain n'avait connu d'alternance à la suite d'une élection libre.

De Dakar à Harare, de Brazzaville à Lusaka, de Nairobi à Kinshasa, des jeunes et des moins jeunes ont remis en cause dans les années 1990 l'autoritarisme au prix de leur vie[17]. Rien que cela vaudrait déjà que l'on mesure l'ampleur de leurs exigences.

Pour les plus sceptiques, ces manifestations étaient dues aux effets de la crise économique et aux politiques d'ajustement structurel. D'autres ont vu dans ce mouvement social des appétits égoïstes de pouvoir et de ressources matérielles rapides. Penser que les étudiants assassinés à Lubumbashi rêvaient tous de prendre les sièges présidentiels était absurde. Qui plus est, les « appétits égoïstes » n'empêchent pas la démocratie. Du psychologisme à l'économisme, du mimétisme au culturalisme, toutes les ficelles ont été utilisées pour minimiser les combats pour la démocratie en Afrique. Les vicissitudes des premières élections pluralistes ont alimenté ces tendances, pour ne pas voir que ce sont ceux qui craignaient le plus la compétition électorale qui ont le plus œuvré pour que les votes leur soient artificiellement favorables : bourrage des urnes, contrôle stalinien des électeurs, deniers de l'État mis au service du candidat sortant…

Malgré tout cela, les élections pluralistes ont vu poindre des alternances transparentes et pacifiques. Les mouvements de guérilla se sont transformés en partis politiques acceptant le débat électoral et le choix des électeurs, au Mozambique par exemple. Nicéphore Soglo au Bénin a battu l'ex président Mathieu Kérékou qui a pu revenir au pouvoir par les mêmes urnes, en tablant sur ses capacités de « caméléon »[18]. L'Ouganda de Museveni inaugure la *« démocratie sans parti »*. Ce système ouvre la compétition politique, mais laisse le champ ouvert aux opportunistes de tous bords et empêche l'opposition de s'organiser.

Avec des hauts et des bas, « l'idée toujours neuve » de la démocratie a permis l'éviction pacifique et démocratique des anciens présidents en Guinée, au Niger, au Ghana, au Sénégal, etc. En Afrique du Sud, personne ne met en doute l'exercice démocratique du pouvoir de la majorité de l'African National Congress (ANC), de Mandela à Mbeki. Au Botswana, c'est d'un « modèle démocratique » que font état les institutions internationales.

Le passage à la démocratie électorale n'a pas pour autant été facile. Des décennies d'autoritarisme, la désagrégation des États, l'inamovibilité du personnel gouvernant, l'absence de perspectives de changement du quotidien avec l'ajustement

structurel prolongé et la « surtribalisation » des identités par les politiciens ont découragé maints électeurs.

Bien entendu, quelques « dinosaures » restent en lice au prix d'accommodements avec la nouvelle donne démocratique, entre juridisme, restauration autoritaire, cooptation ou épuisement larvé d'oppositions : Bongo au Gabon, Biya au Cameroun, Mugabe au Zimbabwe. Ils semblent constituer davantage les vestiges d'un passé révolu que des preuves de défaites de la démocratie. Au Rwanda et au Burundi enfin, la démocratie majoritaire consacre la domination de l'ethnie la plus nombreuse, avec des conséquences funestes.

Pour autant, les pays potentiellement riches souffrent politiquement du caractère exogène de leur « développement » économique. Si le Congo a connu une alternance démocratique (Lissouba a remplacé Sassou Nguesso par les urnes), ce dernier est revenu au pouvoir par les armes, soutenu par les réseaux baptisés par le nom générique de « Françafrique »[19].

■

Il n'y a plus de choix *« entre le pain sans liberté ou la faim dans la liberté »*[20]. La démocratie en Afrique est une longue histoire qui trouve des racines locales et la culture démocratique s'y construit dans des luttes comme dans un bricolage original. La formation de normes, de valeurs et d'institutions précises comme cadres d'une action politique pacifiée se réalise dans un rapport repensé et expérimenté entre le dehors et le dedans. Et la chute du Mur de Berlin a été une occasion propice pour accélérer le processus de démocratisation dans des contextes économiques difficiles à la suite d'une demande pressante.

Nelson Mandela a quitté son seul et unique mandat présidentiel, celui qui inaugurait la démocratie en Afrique du Sud. Derrière lui, il avait posé les fondations d'un édifice démocratique. Les électeurs avaient fait le reste. Aucun d'eux n'avait été socialisé dans un environnement démocratique. *« Une société n'est pas naturellement démocratique ; elle le devient »*[21].

NOTES

1 *Le Monde* du 9 février 2002 (Source : l'Afrique au bac 2003, histoire-géographie).

2. Les courants dits « développementalistes » inféodent la démocratie et ses procédures formelles, au « développement économique ».

3. Touraine A., (1994), *op. cit.*, p. 17.

4. Associations d'épargne et de crédit fondé(es) par des « amis » qui se cooptent pour se retrouver autant que pour épargner sur la base du crédit rotatif. On trouve des tontines un peu partout en Afrique avec des objectifs et des modalités de fonctionnement différents (Afrique du Sud, Bénin, Cameroun, Kenya, etc.)

5. 50 % des 22 000 Africains sondés en 2001-2003 pour l'afrobaromètre dans 16 pays estimaient encore nécessaire de prendre les décisions par consensus.

6. Bénot Y., (1969), *Idéologies des indépendances africaines*, Paris, Maspéro, 427 p.

7. Il regroupait des Noirs des Amériques, d'Europe et, bien sûr, d'Afrique.

8. Au Cameroun, par exemple, le chef duala Rudolf Douala Manga Bell, comme le dissident du sud du pays Martin Paul Samba, ont été éliminés par les occupants allemands.

9. Plus connu sous le nom WEB Du Bois, ce militant afro-américain et penseur de la cause des Noirs est né en 1868 dans le Massachusetts. Il est mort en août 1963 à Accra au Ghana où il avait rejoint N'krumah depuis 1961. Du Bois W. E B, (1989), *The Soul of Black Folk*, New York, Bantam Books, 192 p. (1903, 1re éd.).

10. En fait, il faut comprendre « l'unité négro-africaine ».

11. Contrairement à une idée reçue, les députés de l'Assemblée nationale française bien qu'élus par leur circonscription, représentent la « Nation » dans leur région et non l'inverse.

12. Au Cameroun, seul pays francophone à avoir connu une décolonisation armée, la répression dura plus de 15 ans et fut d'une grande brutalité à l'encontre des leaders du mouvement nationaliste et dans les 200 chefferies du pays bamiléké. Ruben Um Nyobé fut assassiné en 1958 et Félix Moumié en 1960. Pour mesurer l'ampleur de la répression organisée au plan externe et interne dans l'ex Congo Kinshasa avec l'assassinat de Patrice Lumumba, voir : De Witte D., (2000), *L'Assassinat de Lumumba*, Paris, Karthala, 415 p.

13. Martin D -C., *dir*, (1998), *Nouveaux Langages du politique en Afrique orientale*, Paris, Karthala-IFRA, 301 p.

14. Pour une histoire de cette période, lire Coquery-Vidrovitch C., (1992), *L'Afrique au xxe siècle. Permanences et ruptures*, Paris, L'Harmattan, (2e édition révisée).

15. Memel-Fote H., (1991), « Des ancêtres fondateurs aux pères de la nation. Introduction à l'anthropologie de la démocratie », *Cahiers d'études africaines*, vol XXXI-3, n° 123, pp. 263-285.

16. Bayart J.-F., (1979), *L'État au Cameroun*, Paris, Presses de la Fondation nationale de sciences politiques, 2e édition revue et augmentée, 348 p. ; Bayart J.-F., (1989), *L'État en Afrique. La politique du ventre*, Paris, Fayard, 440 p

17. De novembre 1989 à novembre 1990, la contestation démocratique s'est propagée dans 15 pays, impliquant avec une ampleur variée étudiants, églises, syndicats, fonctionnaires, élites. Des conférences nationales souveraines ont été réclamées aux « dinosaures ». Avec un succès mitigé. Bratton M., Van de Walle N., (1993), « Vers la gouvernance en Afrique : exigences populaires et réactions gouvernementales », *Gouverner l'Afrique, vers un partage des rôles*, Paris, Hachette, Nouveaux Horizons, p. 46.

18. Banégas R., (2003), *La Démocratie à pas de caméléon*, Paris, Karthala, 496 p.

19. Par Françafrique, on entend un ou plusieurs réseaux de connivence franco-africain comprenant certains chefs d'État, des sociétés comme l'ex Elf-Aquitaine, des services, des mercenaires et des hommes à tout faire, en vue de maintenir au pouvoir certains régimes ou de le leur restituer, exploiter des richesses naturelles et s'en redistribuer discrètement les dividendes Vershave F.X., (2000), *Noir silence : qui arrêtera la Françafrique ?*, Paris, les Arènes, 597 p.

20. Mbembe A., (1985), *Les Jeunes face à l'ordre politique en Afrique Noire*, Paris, L'Harmattan, p. 228.

21. Touraine A., (1994), *Qu'est-ce que la démocratie ?*, Paris, Fayard, p. 272.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Ayittey G.B.N., (1990), « La démocratie en Afrique précoloniale », *Afrique 2000*, juillet 1990, pp. 39-75.
- Bayart J.-F., (1989), *L'État en Afrique*, Paris, Fayard, 408 p.
- Bratton M., Van de Walle N., (1997), *Democratic Experiments in Africa ; Regime Transitions in Comparative Perspective*, Cambridge, Cambridge University Press.

• Coquery-Vidrovitch C., (1992), *L'Afrique au xxe siècle. Permanences et ruptures*, Paris, L'Harmattan, 2e édition révisée, 500 p.

• Daloz J.-P.,Quantin P., *dir.*, (1997), *Transitions démocratiques africaines, dynamiques et contraintes*, Paris, Karthala, 313 p.

• Dozon J.-P., (2004), *Frères et sujets, la France et l'Afrique en perspective* Paris, Flammarion, 350 p.

• Hermet G., (1993), *Les Désenchantements de la liberté : la sortie des dictatures dans les années 90*, Paris, Fayard.

• Mbembe A., (1992), «Traditions de l'autoritarisme et problèmes de gouvernement en Afrique subsaharienne», *Africa development*, vol. 17, n° 1, pp 37-64.

• Quantin P, (2000), «La difficile consolidation des transitions démocratiques africaines», pp. 479-508, *in*. Jaffrelot J -C, *dir.*, *Démocraties d'ailleurs*, Paris, Karthala, 644 p.

• Touraine A., (1994), *Qu'est-ce que la démocratie ?*, Paris, Fayard, 297 p.

SITES ET ADRESSES ÉLECTRONIQUES RECOMMANDÉS

• http://www politique-africaine.com/ (Revue politique africaine) ;

• http://www.aaps.org za/ (African Association of Political Science);

• http://www.roape.org/ (Review of African Political Economy);

• http://www.afrobarometer.org/ (Afro barometer),

• http://www.idea.int/ (International Institute for Democracy and Electoral Assistance Stockholm);

• http://democracy.stanford.edu/index.html (Stanford University Workshop on Democracy in Africa in Comparative Perspective, April 27, 2001);

• http://www.ids.ac.uk/ids/civsoc/ (Institute of Development Studies, Brighton, programme société civile et gouvernance).

PARTIE 3

« COMPORTEMENTS IRRATIONNELS, MENTALITÉS RÉTROGRADES »

Sommaire

• La solidarité africaine relève de la générosité
Samuel Ndembou[1] — Solidarité africaine — 207

• Le pauvre est celui qui n'a pas d'argent
Virginie Briand[2] — Pauvres — 213

• L'Afrique vit de l'économie de rente
Pierre Janin[3] — Économie de rente — 220

• Le contrôle social est si fort qu'il décourage les initiatives
Pierre Janin[3] — Contrôle social — 226

• Il n'y a pas d'entrepreneurs en Afrique
Michel Simeu Kamdem[4] — Entrepreneurs — 232

• Les commerçants sont des spéculateurs et des exploiteurs
Pierre Janin[3] — Commerçants — 238

• Les fonctionnaires ne remplissent pas leur mission de service public Jean-François Trani[5] — Fonctionnaires — 244

• Les Africains sont tous polygames
Georges Courade et Christine Tichit[6] — Polygames — 251

• Les sociétés villageoises sont égalitaires
Pierre Janin[3] — Égalitarisme villageois — 258

1. Géographe, chercheur à l'Institut national du Cameroun (INC).

2. Économiste, consultante à la Banque mondiale.

3. Géographe, IRD, université de Paris 1 / Panthéon-Sorbonne (Iedes).

4. Géographe, maître de recherches à l'INC, professeur associé des universités du Cameroun. Ce texte a été enrichi par Georges Courade.

5. Démo-économiste, inspecteur du travail, National Disability Survey in Afghanistan (NDSA), Handicap-International Afghanistan. Ce texte a été enrichi par Georges Courade.

6. Géographe, IRD, université de Paris 1 / Panthéon-Sorbonne (Iedes) ; démographe.

« LA SOLIDARITÉ AFRICAINE RELÈVE DE LA GÉNÉROSITÉ »

SAMUEL NDEMBOU

PAYS CITÉS Burkina Faso, Côte-d'Ivoire, Kenya, Mali, Nigeria, Ouganda, Rwanda, Sénégal, Togo

IR CORRÉLÉES accumulation, argent migrants, contrôle social, corruption, égalitarisme villageois, entrepreneurs, pauvres, scolarisation primaire universelle

Dépendance mutuelle entre humains, la solidarité qui se manifeste en Afrique subsaharienne semble relever de la générosité, de la propension à donner largement par altruisme et noblesse de cœur. Les Africains ont fini par la présenter comme une attitude immuable, évidente et répétitive et à en faire une particularité du sous-continent face à l'égoïsme occidental. En l'absence de protection sociale, on l'a aussi qualifiée de *famille-providence* pour indiquer qu'ici, l'ensemble des risques de la vie (maternité, enfance, maladie, vieillesse) et certaines charges (éducation, etc.) se trouvaient pris en main par la famille, au sens très large du terme.

Ainsi, la solidarité africaine apparaît comme traditionnelle et sans limite. Ceci est pourtant un mythe permettant de cimenter la communauté. Et on en oublie les obligations morales et sociales qui lui sont liées. Comme si le don était « *gratuit* ». Comme si l'évolution récente n'entraînait pas une « érosion » progressive et l'avènement de l'individu sujet. Comme si crise et ajustement structurel n'avaient pas mis à mal la régulation sociétale qu'il y avait derrière.

Une solidarité sans limite

Sous sa forme apparente, cette solidarité est multiforme. L'organisation des groupes d'entraide villageois pour les travaux des champs en est une des manifestations les plus connues. Avec l'économie monétaire, ces groupes d'entraide se sont mués en tontine pour mettre en commun l'argent épargné.

Au niveau de la famille, les frères et sœurs utérins se doivent de s'épauler et « les plus forts doivent soutenir les plus faibles ». Cela est un devoir moral qu'on apprend dès le plus jeune âge. Les garçons sont même tenus de s'occuper toujours des enfants de leur sœur, surtout dans les sociétés où l'autorité de l'oncle maternel est prédominante.

Sur le plan économique, ceci se traduit par des transferts qui sont suffisamment importants pour permettre les migrations et faire face aux accidents de la vie comme aux maladies. Et dans les groupes les plus « dynamiques » (Igbo, Bamiléké),

cette solidarité permet de se lancer dans les affaires, commerce, petite industrie, artisanat. Ici, le respect total des obligations communautaires est un préalable au calcul économique individuel. Chacun a intérêt à la redistribution de telle sorte que les avantages qu'en tirent les plus démunis représentent un léger sacrifice pour les mieux dotés. Sauf s'il est exclu, l'Africain le plus mal loti conserve généralement un droit à la redistribution. Dans les rares sociétés africaines individualistes, comme chez les Kiga d'Ouganda et du Rwanda, par exemple, pas d'automatisme de la solidarité cependant[1].

Les transferts sont de toutes natures (temps, produits, hébergement, prise en charge des frais de scolarisation ou des soins à l'hôpital, travail, argent) directs ou indirects, de la ville vers la campagne ou inversement, des pays d'accueil des migrants à leur lieu de départ africain, etc. Tout cela peut être libre ou contraint. À Nairobi en 1971[2], 89 % des personnes participaient aux transferts pour plus de 20 % de leurs revenus ! Ailleurs c'est plus variable, mais important. À Abidjan, funérailles, mutuelles / associations et hébergement / tutorat constituaient des charges très lourdes[3].

Les choses ne sont pas restées ainsi figées. S'il y a des cas où les oncles et autres parents solidaires ont contribué à la réussite des neveux et cousins, nombreux sont ceux qui n'ont pas été pris en charge ou ont été souvent transformés en domestiques. Avec les générations suivantes, l'idée d'entraide et de solidarité s'en est trouvée modifiée.

La solidarité est toujours perçue comme un acte gratuit dans son principe et sa pratique, mais tout le monde est devenu regardant et méfiant. Quand on reçoit un don d'un membre de la famille élargie, chacun sait très bien désormais qu'il faut rendre un service ou donner en retour, d'une manière ou d'une autre, à celui de qui l'on a reçu.

L'expression d'une société communautaire

La solidarité africaine est l'expression de la société communautaire où personne n'est censé progresser seul. Dans celle-ci, personne n'est perçu comme un individu indépendant, mais comme un élément participant d'un ensemble où tout se tient. Mais cette pratique est de plus en plus vécue comme une contrainte exercée par toute la communauté sur l'individu.

Pour consolider le système la société utilise une panoplie de moyens de coercition afin de réprimer toute tentative d'individualisme. Le contrat social garanti par la tradition fonctionne en termes d'équilibre. Quand on a réussi, on est supposé répercuter cette réussite sur tous les autres membres de la famille élargie. Dans beaucoup de pays africains aujourd'hui, quand on est nommé ministre, par exemple, on l'est davantage pour son village et sa région que pour son pays. Tout le monde évolue dans ce moule. Le non-respect de ces règles tacites menaçant la cohésion

sociale conduit à la mort, violente ou non violente suivant les sociétés. Aujourd'hui, ceux qui peuvent déjouer cette sanction pour se penser comme individus autonomes s'isolent et s'excluent du système à leurs risques et périls. Ceux qui ne peuvent pas le faire respectent en façade les normes communautaires.

La solidarité présente un aspect positif qu'on finit par isoler de son contexte pour la présenter comme une qualité innée. Lorsque des personnes vous assistent lors d'un deuil, de funérailles, d'un baptême ou d'un mariage, vous êtes tenu d'en faire autant pour eux, quand un événement de ce genre les touche. Cela est plus prégnant quand vous êtes membre d'associations et de tontines. Un individu participe ainsi à plusieurs cérémonies par mois pour honorer ses dettes et manifester son appui matériel et symbolique. Chacun grandit dans ce moule, mais si l'on devait tenir compte de l'expression de la volonté individuelle et de l'amour du prochain, il y aurait, en fait, très peu de solidarité.

La solidarité africaine prend racine dans la cellule familiale pour s'étendre de proche en proche à plusieurs familles. Tous les parents ne sont pas sur un pied d'égalité et il y a des différences entre frères de sang (même père) et frère de lait (même mère). Chez les Soninké (Sénégal, Mali), il y a plus de générosité du côté de la mère que du côté du père. De façon tacite, il y a obligation d'assister, de venir en aide ou de secourir tout membre de la famille ou du clan en difficulté. Sollicité par un ancien captif de sa famille, un « noble » peut difficilement refuser son aide. Sans que cela soit exprimé, toute personne qui aide l'autre le fait avec l'espoir qu'en pareille situation, lui-même bénéficierait du même traitement. En fait, c'est un contrat social, voire intergénérationnel, susceptible de se modifier suivant les contextes socio-économiques.

Pourquoi le don n'est pas gratuit...

C'est une illusion de croire que ceci aboutit à la mise de tous les biens en commun, puis à leur partage équitable. Le partage est en effet effectué en fonction du statut et du rang de chacun dans la famille ou dans la société. Hiérarchie et inégalité sont basées sur le droit d'aînesse et celui du premier occupant avec lesquels on ne plaisante pas. À quoi servent les cercles d'initiation si ce n'est à apprendre à chaque génération montante les règles du jeu et la place occupée par chacun dans la hiérarchie ? Et ceci se fait à l'échelle du village ou du clan, etc.

Si les cadets et les femmes sont mobilisés pour amasser les richesses, ils n'en bénéficient pas nécessairement. Les aînés en disposent à leur guise et il n'y a pas d'instance de recours pour les cadets. Ces derniers sont souvent purement et simplement dépossédés. Face à cette situation, personne ne veut plus prendre de risques. Les associations et autres tontines fonctionnent désormais suivant le principe de la réciprocité et tout écart est vite réprimé.

Crise économique[4] signifie aussi crise des solidarités du côté des donateurs urbains salariés incapables de faire face à leurs obligations. «*Ils ont trop de problèmes!*» «Compressés» et «déscolarisés» pèsent sur les budgets des familles urbaines qui limitent leur aide à la famille restreinte et ont recours à des protecteurs pour assurer leurs obligations communautaires à minima. Alors que droits et obligations constituaient le ciment d'une société africaine inégalitaire mais faisant sens, la paupérisation récente ébranle le système en favorisant absentéisme et travail minimal dans les bureaux et les usines ainsi que l'apparition d'une conscience de classe.

La famille et la solidarité ne sont plus ce qu'elles étaient

Avec la crise, peu d'enfants peuvent financer l'existence de leur parents âgés et beaucoup sont encore soutenus par eux. Les aînés sont pourtant des «créanciers». Les fils remboursent cette «dette» en travaillant pour leurs pères en milieu rural. En milieu urbain, ils aspirent à une vie organisée à leur façon. Or, il n'existe pas de sécurité sociale en dehors de la parenté.

On négocie donc sa «dette» envers les anciens. À Bobo Dioulasso[5], les vieux ne demandent aux enfants que ce dont ils ont besoin sans insister et les enfants ne donnent qu'après avoir été sollicités et s'ils ont des ressources. Chômage des jeunes et manque d'économies des personnes âgées limitent le fonctionnement du contrat entre les générations. Sous la menace constante de la sollicitation des autres, le code d'honneur des cadets (devoir à remplir et honte s'il ne l'est pas)[6] est en jeu chaque jour si bien que les vieux ne demandent de l'aide que chez des personnes spécifiques auxquels ils peuvent se fier.

Le code d'honneur se différencie selon le genre. Un homme d'honneur nourrit sa famille. L'honneur de l'épouse consiste à couvrir l'incapacité de son mari et à souscrire à ses obligations à sa place. La relation entre un homme devenu vieux et ses enfants est marquée par la manière dont il se comportait au cours de sa vie à l'endroit de ses proches. Chômage ou polygamie masculine, voire abandon, menacent la femme mariée.

Les orphelins et la solidarité africaine au Togo[7]. Au décès des parents le plus souvent, les membres de la familles vendent les biens du défunt, les hypothèquent ou les mettent en bail pour obtenir des fonds afin d'organiser des obsèques grandioses. Les enfants orphelins, s'il y en a, se retrouvent sans héritage et de surcroît sans aucune assistance des membres de la famille, ce qui rend ainsi difficiles leur éducation et leur progression.

Le contrat entre les générations est un espace conflictuel. La réciprocité est donc négociée selon l'âge, le genre et la situation sociale et économique des individus. La pauvreté des jeunes s'aggrave s'ils soutiennent leurs parents et les vieux s'appauvrissent s'ils prennent en charge petits-enfants ou enfants chômeurs.

Malgré les déboires connus par les uns et les autres, la solidarité reste commune à la majorité des sociétés africaines, avec des conditions différenciées de fonctionnement. La solidarité est une ligne de crédit mutualisé qui peut disparaître chaque fois qu'il y a manquement. Dans les communautés villageoises où presque tout le monde se connaît, on ne peut rompre le contrat de solidarité sans courir le risque d'isolement, ce qui renforce le respect du contrat, sorte de sécurité sociale.

Au fur et à mesure qu'on s'éloigne de la cellule familiale, cette solidarité se relâche, mais plus une personne est aisée, plus ses rapports de parenté sont importants et consistants et inversement, plus une personne est dans le besoin, plus ses rapports de parenté sont précaires. Avec l'avènement des villes et de l'argent qu'on peut gagner sans toujours avoir besoin du concours d'un grand nombre de personnes, la solidarité devient caricaturale et les individus sont plus exigeants pour ce qui est de la réciprocité. L'attachement au terroir, les croyances, le contrôle social continuent cependant de ralentir le processus d'individualisation. Aussi, pour beaucoup, l'adhésion aux religions étrangères se fait dans l'espoir de se libérer de cette forte contraintes sociale.

Face à la tentation d'abandon cependant, la dissuasion matérialisée par la sorcellerie fonctionne dans les villages. C'est que «*...là où les individus ont perdu les règles du jeu social pour ne plus retenir que les astuces suggérées par leurs intérêts, où l'opposition n'a pu retrouver les voies de la violence droite et directe, la sorcellerie foisonne*[8].»

■

La solidarité africaine ne relève que rarement de l'altruisme et n'égalise pas les conditions sociales. On s'attend à être aidé en retour. Issues d'une société communautaire qui s'individualise, les pratiques d'entraide qui en sont la manifestation se déclinent selon la logique de la dette et du contrat intergénérationnel, de plus en plus mis à mal. Remise en cause par l'urbanisation et la crise, elle devient encore plus sélective qu'avant, alors même qu'elle n'avantage que ceux qui peuvent se montrer solidaires. Et dans les situations extrêmes de misère, elle est difficilement mobilisable et ne peut servir de filet social de sécurité.

NOTES

1. Bidima J.G., (1997), *La Palabre, une juridiction de la parole*, Paris, Michalon, 128 p.
2. Johnson G.E., Whitelaw W.E., (1974), «Urban-Rural income transferts in Kenya», *Economic development and cultural change*, n° 22, pp. 473-479.
3. Mahieu F.R , (1990), *Les Fondements de la crise économique en Afrique*, Paris, L'Harmattan, 198 p.
4. Mahieu F.R., (1990), *op. cit.*
5. Roth Cl., (2004), «*"Tu ne peux pas jeter ton enfant !". Contrats entre les générations, sécurité sociale et vieil âge en milieu urbain burkinabé*», Zurich, département d'anthropologie sociale, 12 p. (Working paper).

Kinda-Badini F, (2003), *«Contrat entre les générations et sécurité sociale locale des personnes âgées en milieu rural burkinabé»*, Ouagadougou, Conférence du 15 et 16 décembre 2003, 11 p. multigr.

6. Vuarin R., (2000), *Un système africain de protection sociale au temps de la mondialisation ou «venez m'aider à tuer mon lion . »*, Paris, L'Harmattan, 252 p.

7. http.//www.icilome.com/nouvelles/news.asp?id=11&idnews=5893.

8. Balandier G., (1981), *Afrique ambiguë*, Paris, Plon, p. 39.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Mahieu F.R , (1990), *Les Fondements de la crise économique en Afrique*, Paris, L'Harmattan, 198 p.
- Marie A., (1997), «Du sujet communautaire au sujet individuel, une lecture anthropologique de la réalité africaine contemporaine», *in* A. Marie, *éd.*, pp. 53-110, *L'Afrique des Individus*, Paris, Karthala, 438 p.
- Marie A., (2002), «Une anthropo-logique communautaire à l'épreuve de la mondialisation», *Cahiers d'Études africaines*, 166, XLII-2, pp. 207-255.
- Vuarin R , (1993), «Quelles solidarités sociales peut-on mobiliser pour faire face au coût de la maladie ?», pp. 299-316, *in* · Brunet-Jailly J., *éd.*, *Se soigner au Mali*, Paris, Karthala
- Vimard P., (1993), «Modernités et pluralités familiales en Afrique de l'Ouest», *Revue Tiers Monde*, vol. 34, n° 133, pp. 89-115.
- Vuarin R , (1994), «L'argent et l'entregent», *Cah. Sci. Hum* , vol. 30, n° 1-2, pp. 255-273

SITES ET ADRESSES ÉLECTRONIQUES RECOMMANDÉS

- http.//www.africacultures com/ ;
- http://www africultures.com/forums/affiche asp?no=346 (P. Nganang, 2003, *La dernière station de l'imagination africaine*) ;
- http://liste.burkina.org/article.php3?sid=21 (Liste de discussion Burkina Faso, *L'État d'esprit africain est basé sur le partage. Est-ce vraiment une réalité ?)*;
- http://www.ac-rouen fr/pedagogie/equipes/lettres/afrique/r004-ben.htm (Mpessa Movangue, 1994, Des fissures dans l'édifice, *Famille et Développement*) ,
- http.//www.unifr.ch/spc/UF/93juillet/friedli.html. (Friedli R., 1993, *Entre le foyer et le feu de brousse*) ,
- http://www.icilome.com/nouvelles/news.asp?id=11&idnews=5893;
- http://www.africastudies.gu se/publications/chipeta pdf (Évolution de la famille à Blantyre, Malawi) ;
- http://portal.unesco.org/education/en/file_download.php/2f4f07f5fcb8cdce16506595637b2099schooling+in+West+africa.pdf (Enfants confiés en Afrique de l'Ouest).

« LE PAUVRE EST CELUI QUI N'A PAS D'ARGENT »

VIRGINIE BRIAND

PAYS CITÉS Afrique du Sud, Angola, Cameroun, Côte-d'Ivoire, Kenya, Mali, Nigeria, Sénégal

IR CORRÉLÉES accumulation, contrôle social, économie informelle, enfants de la rue, fécondité-démographie, femmes soumises, jeunes, migrants pauvres, pauvres prédateurs, richesses naturelles, solidarité africaine

Pauvres parmi les pauvres

Dans 29 pays subsahariens parmi les « moins avancés »[1] de la planète, le pourcentage de personnes vivant avec moins de deux dollars US par jour est passé de 82 % dans les années 1960 à 88 % en 2000. Entre ces deux dates, le pourcentage de ceux qui vivent avec moins d'un dollar par jour (extrême pauvreté) a progressé de 56 % à 65 %. Au total, ce sont 234 millions d'Africains qui vivent dans l'extrême pauvreté en 2000 contre 90 millions quarante ans plus tôt. Les situations varient d'un pays à l'autre. Le nombre de personnes vivant avec moins de 2 dollars par jour était de 34 % en 2000 en Afrique du Sud, de 38 % en Côte-d'Ivoire en 2002 et de 91 % en 1997 au Nigeria[2]. C'est ainsi que l'Afrique subsaharienne détient le plus fort taux de pauvreté du monde. La situation est donc plus qu'alarmante.

Toutefois, ces chiffres biaisent notre perception de la réalité. En fait, le regard occidental estime que la pauvreté, c'est d'abord une question de ressources, qu'on a ou qu'on n'a pas, et que les situations divergent fondamentalement entre celui qui se trouve en deçà et au delà du seuil retenu (1 dollar ou 2 dollars US par jour en parité de pouvoir d'achat[3]). D'autant qu'il n'existe pas de consensus sur ce que sont les « besoins essentiels »[4] et la façon de les identifier. La pauvreté peut être subjective, relative ou objective. Subjective, elle est définie à partir des « besoins essentiels » non satisfaits, relative, elle prend en compte les revenus du ménage en référence à un revenu moyen du pays étudié alors que les définitions objectives varient en fonction des buts fixés par l'utilisateur[5].

L'arbre qui cache la forêt

La notion de pauvreté est l'arbre qui cache la forêt. Utile au niveau international pour établir des comparaisons, évaluer l'évolution macro-économique des pays et justifier une intervention, elle ne rend pas compte ni de la multiplicité des situations, ni de leur complexité. La pauvreté est multiple. Une famille peut être pauvre en raison du nombre d'enfants et/ou de parents à charge, avoir des revenus faibles

mais réguliers, ou au contraire des revenus aléatoires élevés. Elle peut se nourrir régulièrement comme dans les villages de la zone forestière humide ou connaître des problèmes alimentaires quand les greniers sont épuisés avant la récolte suivante au Sahel ou au contraire avoir un niveau de revenu au-dessus du seuil de pauvreté, mais ne pas manger à sa faim. Même complétés, certains indicateurs synthétiques (indice de développement humain ou de pauvreté humaine, IDH et IPH[6]) ne suffisent pas à épuiser le champ des situations possibles.

On n'est pas pauvre de la même manière selon le pays concerné, le milieu géographique, la situation familiale ou le sexe. C'est ainsi que la pauvreté s'est récemment féminisée parce que les hommes perdent ou n'arrivent pas à trouver d'emploi, parce qu'ils abandonnent leurs responsabilités familiales ou émigrent, que les femmes se retrouvent seules à maintenir la famille et à assurer entretien et éducation des enfants. Ne pas prendre en compte l'environnement dans lequel s'insèrent les individus est totalement vide de sens dans des sociétés qui sont largement communautaires et où les ressources sont largement déterminées par le social (position, entregent, réseaux). Il faut de plus s'interroger sur l'accès à l'éducation ou à des soins de qualité, à la capacité à faire respecter ses droits humains et à exprimer ses choix, privés comme publics d'autant que les situations individuelles diffèrent en fonction des statuts sociaux et des patrimoines matériels et symboliques.

Être pauvre au Mali[7]. Au Mali, rares sont ceux qui se disent pauvres. En 2002 pourtant, les deux tiers de la population sont pauvres et un quart de la population vit dans un dénuement extrême, selon les statisticiens. Celui qui a un toit, du travail de temps en temps et de quoi se nourrir n'est pas dans la misère. Plus surprenant, « celui qui est pauvre n'a pas d'amis ». Si la situation de la majorité est marquée par la précarité aggravée par l'absence de protection sociale, veuvage, accident, maladie ou invalidité suffisent à entraîner une famille dans la misère. Et la solidarité africaine ne joue pas toujours même si « une herbe verte... au milieu des herbes sèches, elle sèchera aussi » (proverbe Malinké).

En fait, « *La pauvreté est... une notion qui n'est ni objective ni subjective, mais relative, doublement relative même; relative suivant les cultures, relative à l'intérieur de chaque culture*[8]. »

Personne « n'a l'argent », mais on est « petit ou grand, du bas ou du haut » !

Un « petit qui se débrouille ». Monsieur S. quarante-trois ans, est ancien salarié d'un préfet de région qui a perdu son emploi. Il gagne parfois de l'argent grâce à son activité d'intermédiaire, mais, le plus souvent, même après avoir fait le tour de ses « amis », rentre les poches vides et compte sur le petit pécule de ses épouses pour pouvoir nourrir la famille.

Une dame qui n'est « rien ». Madame T., épouse d'un ancien menuisier malade ne peut plus travailler et tient un petit commerce de pâte d'arachide pour nourrir sa famille. Elle prend à crédit un sac d'arachide à 8 000 FCfa qu'elle vend au marché. Au fur et à mesure de ses gains, elle utilise l'argent qui rentre pour acheter de la nourriture. En fin de journée, elle ne récupère pas forcément la somme nécessaire au remboursement de son sac d'arachide et, dans ce cas,

négocie l'achat d'un autre sac à crédit et rembourse l'achat du premier grâce aux ventes réalisées avec le second. Elle ne sait pas si elle gagne quelque chose. Son principal souci est de rembourser ses dettes, condition de sa capacité à nourrir sa famille.

Le concept de pauvreté économique est devenu une norme universelle applicable partout au détriment de celui d'inégalité sociale, sous-jacent à celui de confrontation de classes sociales. La description des difficultés quotidiennes dans les villes et villages subsahariens ne renvoie ni au terme même de pauvreté, ni même à l'état de celui qui est pauvre. En Côte-d'Ivoire par exemple, les individus se disent « moisis », « cramés » dans les situations les plus graves. Tout le monde est en manque de trésorerie, ce qui ne veut pas dire qu'il n'y a pas de plus démunis que d'autres. Les inégalités perçues et non acceptées rendent insupportable la pauvreté qui ne peut pourtant être définie comme un état donné. Le constat le plus entendu se résume dans la formule : « y a pas l'argent » ou, en pidgin-english[9], « *money no dé* ». Ne pas avoir d'argent n'explique que partiellement la réalité et ne saurait dans tous les cas la résumer. Personne ne se définit spontanément en terme de niveau de revenu. Par contre, chacun se sait « grand » ou « petit », cadet ou aîné, puissant ou faible.

Enrichir les critères purement économiques et statiques

Les critères définissant la pauvreté ignorent trop souvent encore les aspects qualitatifs. Le niveau de vie d'un ménage résulte de sa possibilité d'accès à une école ou un dispensaire, de participer à des organisations professionnelles, de recourir à des arbitrages justes en cas de conflit, de s'informer et d'exercer des choix privés autonomes et enfin, d'être membre de réseaux sociaux d'entraide. Ne pas manquer d'argent ne suffit pas à mettre à l'abri des difficultés. La pauvreté économique résulte des multiples interactions entre moyens mis en œuvre par les ménages (monétaires, sociaux et familiaux), caractéristiques de l'environnement socio-économique, et les droits et obligations de chaque individu à l'intérieur du système communautaire[10].

Chaque individu est enserré dans un système de réseaux sociaux et claniques qui représentent à la fois des recours possibles en cas de difficultés, mais aussi des charges économiques et sociales. Les échanges communautaires sont fondés sur le principe du don et du contre-don. Ils s'inscrivent dans un cadre normatif puissant dans lequel les règles tacites sont assorties de sanctions lourdes, réelles comme symboliques. La pression communautaire grève fortement le niveau des ressources. Ainsi, nombreuses sont les familles dont les revenus, *a priori* suffisants, ne savent pas si elles auront au quotidien les moyens de manger à leur faim. En l'absence de filets formels de protection sociale, elles se doivent cependant d'entretenir leurs réseaux de solidarité qui passe par plusieurs canaux.

Les transferts revêtent des formes très variées. Ceci permet de diversifier les réseaux. Une partie des revenus est donc destinée à satisfaire à ces obligations communautaires pouvant assurer la survie à moyen terme. Au point que certaines familles aux revenus pourtant insuffisants préfèrent, dans certains cas, utiliser leurs ressources à des fins communautaires plutôt qu'alimentaires.

En fait, le concept de pauvreté ne dit rien des réalités de celui qui naît sans ressources et des forces contradictoires qui le font passer constamment de la grande précarité à des moments d'aisance financière. Il passe sous silence la difficulté à faire face à des contraintes multiples (supprimer la sensation de faim, financer la scolarité des enfants, envoyer de l'argent au village, participer aux funérailles du voisin…), et ne tient pas compte de l'angoisse quotidienne en vue de préserver un semblant de stabilité économique et sociale.

Il ne dit rien non plus des trajectoires personnelles et collectives qui conduisent les individus en marge de la société. La pauvreté est surtout une réalité sociale et dépend de la perception qu'en ont les individus. Le ressenti varie considérablement d'une personne à l'autre. Dans certains cas, il peut engendrer un sentiment de frustration profonde et faire basculer des jeunes dans la délinquance ou la violence.

C'est le cas des pères « compressés » des entreprises sous ajustement qui fuient le contact pour ne pas avoir à afficher leur déchéance vis-à-vis des autres et ne pas devoir reconnaître que leur femme et leurs enfants les entretiennent[11].

La notion de pauvreté ne dit rien non plus de la situation de ces jeunes diplômés sans avenir professionnel qui savent ne pas pouvoir bénéficier des mêmes emplois que leurs aînés (fonctionnaires ou salariés dans le secteur moderne). Nombre d'entre eux sombrent ainsi dans l'illégalité. A Douala[12], Dakar, Johannesburg, Lagos ou Nairobi, ils plongent dans la petite et la grande délinquance : prostitution, vols de la recette de la journée des commerçants ou de véhicules sous la menace d'une arme, attaques à main armée de fermiers blancs (Afrique du Sud), pillage de magasins libanais ou indiens à la faveur de troubles et commerce de la drogue. L'univers des « townships » et des sous-quartiers ne peut les remettre dans le droit chemin, la communauté étant désintégrée.

Pour certaines familles, l'objectif reste de ne pas voir se détériorer leur situation sans pour autant se décider à revenir au village où les conditions de vie du point de vue alimentaire pourraient être meilleures. Pour d'autres, ce retour en arrière s'accompagne de l'espoir de revenir dans la grande ville à la faveur de « la chance ».

Ici comme ailleurs, les choses ne sont pas données une fois pour toutes. Les familles voient constamment leur situation changer. Face à un décès, une maladie, un accident, elles voient souvent leur vie se jouer entre le tout et le rien en fonction des emprunts ou des prêts qu'elles pourront obtenir. Que dire de ces familles sans ressources qui, du jour au lendemain, à la suite de l'arrivée au village

d'un protecteur local ou d'un projet extérieur, se trouvent le temps d'une saison, d'une année ou d'une campagne électorale, à l'abri des difficultés. N'en sont-ils pas pour autant vulnérables ?

■

Aborder les réalités des pays d'Afrique en terme de pauvreté monétaire est réducteur. L'appréhender sous l'angle strictement individuel l'est aussi, même si la pression communautaire n'est plus ce qu'elle était. Cela met l'accent sur le seul aspect quantitatif, individuel et statique d'un problème multidimensionnel. Si les critères monétaires définissent très mal les pauvres, il convient cependant de ne pas nier le rôle des revenus et patrimoines dans la qualité de vie qu'ils offrent à ceux qui en détiennent d'imposants. La véritable inégalité réside cependant dans les statuts socialement accordés à chacun. Ils peuvent éventuellement permettre de surmonter des problèmes de manque d'argent qui touchent tout le monde. C'est en définitive l'ensemble des relations et des échanges monétaires et sociaux qui fondent la situation des familles et des individus.

La catégorisation des populations par niveau de revenus réalisée par les institutions de Bretton Woods permet de sélectionner les cibles des opérations de lutte contre la pauvreté. Historiquement, il apparaît aussi que cette notion a parfois été utilisée pour distinguer les « bons » des « mauvais » pauvres, ceux que l'on peut aider et ceux qu'il faut expulser. L'approche retenue n'est donc pas anodine. Elle est même fondamentale en terme de choix de politique économique. Aussi, peut-on croire à la possibilité de résorber la pauvreté avec une croissance économique de 7-8 % par an (difficile à obtenir) dans un cadre libéralisé, les fruits de cet enrichissement se diffusant vers les plus démunis.

NOTES

1. Selon la CNUCED (Conférence des Nations Unies pour le Commerce et le Développement) dans son rapport sur la situation des pays les moins avancés en 2002.
2. Ces données reposent sur les enquêtes nationales. Elles sont réalisées irrégulièrement compte tenu de leur coût
3. Pour comparer les revenus des différents pays, on utilise la même monnaie, le dollar US. Mais il faut tenir compte du fait que le pouvoir d'achat est différent d'un pays à l'autre. La méthode de la parité de pouvoir d'achat (PPA) consiste, à partir d'un taux de change établi entre la monnaie du pays considéré et le dollar US, de faire en sorte qu'une unité de monnaie domestique permette d'obtenir une même quantité de biens et services, dans le pays et à l'étranger, une fois la conversion faite
4. L'évaluation des besoins varie selon les auteurs et les institutions. Ils comprennent en général la disponibilité de l'eau, un système d'égout ou d'évacuation, l'électricité, la scolarisation des enfants d'âge scolaire. Est parfois également prise en compte l'existence d'un mobilier minimum, mais le niveau d'accès aux ressources alimentaires ou même la situation sanitaire ne sont pas toujours intégrés, même s'ils sont parfois utilisés comme indicateurs des différentes formes de pauvreté.

5. Pour le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), il y a au moins trois façons différentes de concevoir la pauvreté· du point de vue du revenu, des besoins essentiels ou des « capacités », c'est-à-dire de l'ensemble des moyens humains, relationnels, cognitifs dont disposent les personnes afin de mobiliser les ressources qu'ils contrôlent

6 L'indice de développement humain (IDH) est calculé à partir de l'espérance de vie à la naissance, du taux de scolarisation, du taux d'alphabétisation des adultes et du revenu par habitant corrigé des différences de pouvoir d'achat. L'indice de pauvreté humaine (IPH) est construit pour les pays en développement sur la base du pourcentage d'individus risquant de décéder avant 40 ans, du taux d'analphabétisme des adultes, du pourcentage de la population privée d'accès à l'eau potable et aux services de santé, ainsi que du pourcentage d'enfants de moins de 5 ans souffrant d'insuffisance pondérale.

7. http://www.enmarche be/Cooperation/Bamako_Concertation.htmtion.htm (Christian Van Rompaey).

8. Latouche S, (1998), *L'Autre Afrique*, Paris, A. Michel, 250 p. (p. 111). Voir aussi le chap 3 : la pauvreté occidentale et l'infortune africaine, pp. 93-113.

9. Créole très élémentaire à base d'Anglais permettant d'échanger de Dakar à Luanda depuis l'époque de la traite.

10. Mahieu F.-R., (1990), *op. cit.*.

11. Durang X., (2000), « Sortir du salariat et réapprendre à vivre "petit" », pp. 131-151, *in :* Courade G., (2000), *Le Désarroi camerounais*, Paris, Karthala, 284 p. Pour les employés licenciés de la Société de transports urbain du Cameroun (Sotuc), la survie n'a été possible qu'au travers de recours inimaginables pour eux lorsqu'ils étaient salariés : migration de retour vers le village, mise au travail des épouses, (re)découverte de l'informel, sollicitation de l'entourage ou bien encore diminution des charges par l'envoi d'enfants vers d'autres ménages du réseau familial. Les « compressés » tentent tant bien que mal de retrouver une place dans la société entre sentiment de honte, d'impuissance, de culpabilité, de perte d'autorité et ils ont le sentiment que « tout le monde les fuit ».

12 Trani J.-F, (2000), « Les jeunes et le travail à Douala : la galère de la deuxième génération après l'indépendance », pp. 153-172, *in*. Courade G. (2000), *Le Désarroi camerounais*, Paris, Karthala,284 p.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Courade G., *dir.*, (1994), *Le Village camerounais à l'heure de l'ajustement*, Paris, Karthala, 392 p.
- Courade G., *dir.*, (2000), *Le Désarroi camerounais*, Paris, Karthala, 283 p
- Marie A, (1995), « "Y a pas l'argent" l'endetté insolvable et le créancier floué, deux figures complémentaires de la pauvreté abidjanaise », *Revue Tiers Monde*, t. XXXVI, pp. 303-324
- Marie A, *éd.*, (1997), *L'Afrique des individus*, Paris, Karthala, 440 p.
- Mahieu F.-R., (1990), *Les Fondements de la crise économique en Afrique*, Paris, L'Harmattan, 200 p.
- Winter G., *coord.*, (2001), *Inégalités et politiques publiques en Afrique. Pluralité des normes et jeux d'acteurs*, Paris, Karthala-IRD, 455 p.

SITES ET ADRESSES ÉLECTRONIQUES RECOMMANDÉS

- http://www.afd.fr;
- http.//www.worldbank.org/poverty/french.htm,
- http·//www.undp.org/french;
- http://www.ifad.org/poverty/region/pa/french.pdf (Rapport FIDA sur la pauvreté rurale 2001) ;

- http://wbln0018.worldbank.org/HDNet/hddocs.nsf/0/10a9e69ca262f8cb852568eb0069e5ad/$FILE/ 0001.pdf (Protection sociale Bénin),
- http://www.afd.fr/jahia/webdav/site/myjahiasite/users/administrateur/public/seminaires/Seminaire-AFD-pauvrete%20annexes.pdf (Critères de lutte contre la pauvreté AFD) ;
- http://www.ifad.org/poverty/region/pa/french.pdf (Rapport FIDA sur la pauvreté rurale 2001) ;
- http://www.penelopes.org/xarticle.php3?id_article=740 (Muller M., 2001, « La dimension sexuelle de la pauvreté »).

« L'AFRIQUE VIT DE L'ÉCONOMIE DE RENTE »

PIERRE JANIN

PAYS CITÉS Angola, Cameroun, Côte-d'Ivoire, Éthiopie, Ghana, Kenya, Malawi, Mali, Nigeria, Tchad

IR CORRÉLÉES accumulation, autochtonie, commerçants, contrôle social, corruption, démocratie étrangère, dette, économie informelle, entrepreneurs, esclavage actuel, fonctionnaires, pauvres, rente-vivrier, richesses naturelles, solidarité africaine

L'Afrique subsaharienne reste au XXIe siècle la principale bénéficiaire du système de coopération international. Sa dépendance vis-à-vis de l'aide publique au développement (APD)[1] n'a cessé d'augmenter depuis les indépendances et la faiblesse des investissements privés ne peut que la perpétuer.

Cette aide ne parvient pourtant pas à ceux qui en ont le plus besoin, assure l'enrichissement de minorités bien placées pour la capter à leur seul profit et permet au pays qui l'attribue de s'adjuger des marchés[2]. Enfin, son détournement par les « dictateurs et leur camarilla » élargit la palette des critiques qui lui sont adressées. Si bien que le contrôle de son utilisation justifie l'ingérence financière des institutions de Bretton Woods comme des associations caritatives étrangères. Il faut vérifier que l'argent accordé va là où il doit aller !

De plus, la plupart des économies africaines sont restées dominées par l'extraction de ressources rares (minerais, énergie, etc.) et l'exportation de produits tropicaux peu transformés (épices, fruits, stimulants, bois, etc.) pour lequel elles bénéficiaient d'un avantage comparatif géographique[3]. Au sens économique, l'Afrique a ainsi joui d'une rente, remise en cause aujourd'hui par la concurrence latino-américaine et d'Asie du Sud-Est, plus compétitive.

Rente pétrolière et développement en Angola[4]. La production pétrolière angolaise a lieu le long du littoral. Depuis 1975, pour protéger leurs sites, les compagnies pétrolières américaines, liées au gouvernement local, pré financent la guerre du parti au pouvoir à Luanda (MPLA[5]) contre ses rivaux, exigeant un accès aux gisements pour plusieurs années. Cette rente, importante, n'intéresse que le personnel dirigeant de la capitale. Avec le contre-choc pétrolier de 1986 et le départ des Cubains, le gouvernement a fait appel à des armées privées pour la défendre. Tant et si bien que les compagnies pétrolières n'ont généré aucun développement local, faute d'infrastructure, de volonté et de savoir-faire.

Si les économistes libéraux considèrent que l'Afrique vit de l'économie de rente, c'est aussi parce que les États ont soutenu à bout de bras des sociétés publiques inefficientes, subventionné certains produits de première nécessité (riz, etc.) et

tenté de protéger les petits producteurs ruraux de l'instabilité des marchés mondiaux par différentes mesures (prix garantis, intrants subventionnés, etc.)[6]. Ceci n'a cependant rien à voir par son ampleur avec la politique alimentaire du Mexique ou la politique agricole de l'Inde d'avant 1991. Embryons de politiques agricoles ou alimentaires, elles ont été démantelées[7] laissant les producteurs ruraux sans filet de protection dans la mondialisation.

Alors que les États-Unis préconisent le commerce à la place de l'aide publique au développement (*Trade not aid*), créatrice de rentes indues et favorisant la corruption, et malgré l'AGOA[8], ils n'hésitent pas à protéger des filières peu compétitives concurrentes des productions africaines pour soutenir des groupes de pression minoritaires (producteurs de coton ou de riz, par exemple)[9].

Nécessité de l'aide d'un côté, détournement de celle-ci par de grands prédateurs et des minorités de rentiers, de l'autre. Libéralisation économique imposée au Sud, protectionnisme mis en œuvre au Nord sous couvert de désarmement douanier. Où sont donc les rentiers et l'économie africaine est-elle véritablement « de rente » dans ce tableau ?

Des rentiers peu nombreux, à la fois enviés et discrédités

Le terme de rente désigne le revenu obtenu par la possession d'un capital (ou d'un patrimoine) ne résultant pas de la mise en œuvre d'un travail productif. Pris au sens strict, les actifs dont l'intégralité des ressources proviendrait d'une ou plusieurs activités stables et rémunératrices (retraite, immeuble de rapport, taxi en gérance, aide) sont peu nombreux. Pour l'immense majorité, la lutte pour la survie passe par un travail quotidien harassant au champ, dans la rue ou à l'atelier.

D'un point de vue socio-historique, les situations rentières renvoient à des modalités relativement marginales d'enrichissement, mêmes si elles restent constitutives des sociétés concernées : chefs de terre monnayant progressivement des droits d'accès au foncier, chefs de famille organisant le travail de leurs dépendants et percevant une « dîme », maîtres continuant à bénéficier du travail de leurs anciens captifs ou métayers (Sahel, Corne de l'Afrique), commerçants encaissant les loyers d'investissements locatifs, etc.

En revanche, nombreux sont les chefs de ménage à adopter, partiellement, un « comportement rentier ». Ainsi, dans le souci de minimiser les risques, ils peuvent associer à une activité salariée ou indépendante, des investissements peu risqués de type « rentier », générant des revenus moins irréguliers. Encore que la notion de faible risque soit très fluctuante d'une activité à l'autre : un immeuble de rapport, la mise en location d'un taxi ou la gérance d'une boutique par un parent peuvent avoir des destinées imprévisibles. Un incendie criminel ou un vol, risques fréquents mal garantis, peuvent réduire à néant une position rentière quand une mauvaise

gestion, une baisse de la demande de consommation ou l'apparition d'un concurrent n'en sont pas les causes les plus fréquentes.

D'une manière générale, les praticiens du développement critiquent les comportements économiques considérés comme « rentiers » pour des raisons économiques comme éthiques. Ils favoriseraient inégalités et développement de la corruption sur fond de clientélisme géographique, politique ou lignager. En revanche, au sein de la société considérée, nul discrédit ne pèse véritablement sur l'individu dès lors qu'il assure une redistribution sociale efficiente, discrète ou ostentatoire. Bien au contraire, il est paré d'une reconnaissance flatteuse, accordée à tous les « grands ». Un peu hâtivement assimilé au riche, le « rentier » tend à devenir un archétype social envié de la réussite dans l'imaginaire collectif.

De fait, dans des environnements incertains et faiblement sécurisés, le souci de se prémunir contre les risques (sous toutes ses formes) paraît inévitable sinon légitime. Il touche l'ensemble des échanges socialisés, des rapports de travail et beaucoup de relations domestiques. Il résulte de la demande d'une prise en charge globale des individus et conduit à biaiser la relation entre travail et salaire et à favoriser l'émergence de comportements qualifiés de « paternalistes » et de « rentiers ».

De l'intérêt renouvelé d'être « bien placé »

Si les véritables rentes sont relativement rares, celles de situation - définies comme les revenus ou avantages supplémentaires perçus d'un monopole ou d'un rapport de domination par rapport à l'effort productif réalisé et au niveau de compétence réelle[10] – sont recherchées et plus fréquentes. De fait, de nombreux individus affichent une préférence pour des « postes à statut » et autres « places » protégées.

Les postes de « col blanc » dans la fonction publique d'État à l'époque où elle assurait plein emploi, salaire et statut social ont été privilégiés jusqu'à que celle-ci ne soit plus en mesure de le faire. Les meilleures situations se font désormais dans des secteurs « pionniers » peu concurrentiels sur la base des relations tissées ou au carrefour de l'aide et des projets privés ou publics. On voit ainsi apparaître une nouvelle micro-classe d'intermédiaires appelés parfois « courtiers en développement ».

Les situations plus traditionnelles de rente étaient liées aux discriminations positives étatiques et aux sur-profits d'entrepreneurs disposant de monopoles d'achat et/ou de commercialisation, protégées par des droits de douane à l'importation ou favorisées par des politiques de prix subventionnés dans l'économie bureaucratisée d'antan.

À partir de la décennie 1980, les politiques libérales, quand elles ont été menées à leur terme, ont conduit à une remise en cause des avantages et des positions établies, à la modification des rapports de force ou du fonctionnement des réseaux et intérêts clientélistes et, souvent, à la rupture des compromis nationaux. L'État n'a pu, dans bien des cas, assurer l'arbitrage redistributif sur la base de critères d'appartenance

communautaire, ethnique ou clientéliste, ce qui a eu pour effet de cristalliser certaines contestations ou de modifier certains équilibres. Dès lors, l'aide est devenue plus que jamais une occasion de recherche de rente. Cela a eu pour effet de décourager les bailleurs de fonds et de l'assortir de conditionnalités et de contrôles, entraînant le sous-continent dans le cercle vicieux de la dépendance irresponsable.

Néanmoins, certaines situations traditionnelles de rente ont encore de beaux jours devant elles. En zone sèche comme en forêt, les commerçants de céréales, de bétail ou de cacao, fonctionnent souvent sur la base d'ententes réciproques faiblement concurrentielles (sur les prix et la répartition des zones d'achat), profitant du faible niveau d'information et du caractère captif du vendeur dans les espaces ruraux enclavés. Dans les services publics sociaux et régaliens, des situations de rente, nées de la rencontre d'un agent (douanier, policier, infirmier ou enseignant) et d'un utilisateur se sont multipliées[11]. L'agent public s'efforce d'obtenir une rémunération plus élevée pour le « motiver » à rendre le service demandé tandis que le demandeur lutte pour obtenir le service sans « petit cadeau ».

En revanche, dans le domaine agricole, si l'on excepte l'existence de rentes forestières ou foncières[12], on a longtemps accrédité l'idée que les petits planteurs de coton, café, thé, tabac, cacao, etc. des zones tropicales (Cameroun, Côte-d'Ivoire, Éthiopie, Ghana, Kenya, Malawi, Mali, Nigeria, Tchad), parce qu'ils géraient de manière prudente et raisonnée leur exploitation, limitant les efforts d'intensification et l'extension des superficies, avaient des comportements rentiers. Si ceci était partiellement vérifié lorsqu'ils pouvaient bénéficier de prix minima garantis, il n'en est rien depuis que les filières ont été privatisées. Cotonniers maliens, producteurs malawites de tabac ou petits planteurs de cacao et de café du Ghana ont de quoi être découragés : les prix payés à la production permettent tout juste de survivre et restent souvent très variables. Et ce sont désormais essentiellement les commerçants-exportateurs qui font les meilleurs profits rentiers.

Désormais, non seulement certains types d'investissement sont réduits, mais l'investissement travail n'est plus toujours maximisé : le capital arboré et les plantations annuelles ne font pas l'objet de soins aussi réguliers et minutieux (nettoyage du sol, coupe des adventices, taille, recépage, replantation partielle). Et nombreux sont ceux qui abandonnent les anciennes cultures dites de « rente » !

Ne pas mettre ses œufs dans le même panier, en diversifiant sources de revenu et niveau de risque encouru, compte tenu des moyens limités d'investissement dont on dispose, ne saurait donc constituer une stratégie rentière à proprement parler.

■

Les grands prédateurs de l'Afrique (Abacha, Taylor, etc.) et les petites minorités de rentiers de l'État et de l'aide ne doivent pas occulter le sort injuste de millions de producteurs de cultures de rente, presque toujours perdants dans un

marché mondial qu'ils affrontent sans bouclier protecteur. Aux uns, l'opprobre moralisateur, aux autres, la condescendance du marché, et, au total, peu de changement. C'est que les comportements rentiers observés sont à mettre en relation avec la dégradation jamais vue ailleurs du pouvoir d'achat et des conditions de vie.

En fait, ni l'aide, ni le marché ne soutiennent, à eux seuls, un développement productif autonome suffisant pour éradiquer la pauvreté. Qui plus est, le plaidoyer de la coopération internationale pour la « bonne gouvernance » et un renforcement des savoir-faire et donc, de l'autonomie africaine, est en contradiction totale avec les limitations de souveraineté qu'elle impose aux pays, au nom de différents droits universels ou de contrôle.

Il reste donc à chercher les voies et l'environnement encourageant une prise de risque acceptable plutôt qu'un comportement rentier, tant dans les pays que dans les relations Nord-Sud.

NOTES

1. Mesuré par le rapport entre aide publique au développement et produit national brut (APD/PNB).

2 Par le système de l'aide « liée » (obligation d'utiliser les entreprises du pays donateur) S'agissant de la France, « *Pour les happy few, le taux de retour de l'aide au développement « tartinée » sur la rente, déjà bien onctueuse, du pétrole et des produits tropicaux, était mirifique À la limite de l'écœurement* ». Glaser A., Smith S., (1994), *L'Afrique sans Africains*, Stock, p. 157

3. Banque mondiale, (1997), *Republic of Gabon Poverty in a rent-based economy*, Washington, report n° 16333, 2 vol., 32 p. + 116 p.

4. Rapport d'information Assemblée nationale française n° 1859, sur « le rôle des compagnies pétrolières dans la politique internationale et son impact social et environnemental » (auditions 1998-1999, M.-H. Aubert, P. Brana, R. Blum).

5. Mouvement Populaire de Libération de l'Angola.

6. Les Caisses de stabilisation des matières premières agricoles sont apparues dès les années 1950 au Cameroun, en Côte-d'Ivoire et au Ghana. Voir Courade G., Grangeret I., Janin P, (1991), « La liquidation des joyaux du Prince · les enjeux de la libéralisation des filières café/cacao au Cameroun », *Politique Africaine*, n° 44, décembre 1991, pp. 121-129

7. Voici plus de deux décennies que l'Union européenne supprimait son système de soutien des prix des matières premières agricoles et minières (appelés Stabex et Sysmin) aux pays associés Afrique-Caraïbes-Pacifique (ACP) et prévoyait en 2000 l'abandon des préférences commerciales accordées à ces pays.

8. L'*African Growth And Opportunity Act* a été promulgé en 2000 et vise à libéraliser les échanges entre les États-Unis et 37 pays d'Afrique Subsaharienne

9. *Le Monde* des 18 et 19 mai 2002

10 En langage plus économique. toute position « *permettant à un individu, un groupe ou à une entreprise d'obtenir des gains supérieurs à leur coût d'opportunité [.]* [résultant de] *la distorsion fiscale de certains prix [. .], du contrôle des échanges extérieurs et des distorsions des changes* ».

11 Avec le non-paiement des salaires, l'absence d'augmentation ou les retards enregistrés.

12. Contrats de travail de type *abusan* et *dibi ma dibi* en zone de plantation cacaoyère ivoirienne, émergence d'un véritable marché foncier pour les nouveaux quartiers lotis péri-urbains

POUR EN SAVOIR PLUS

- Bates R. H., (2005), *Beyond the Miracle of the Market* (New Edition), Cambridge, Cambridge University Press, 203 p.
- Berthelemy J.-C., Kauffman C., Valfort M.-A. et Wegner L., (2004), *Privatization in Sub-Saharan Africa : Where Do We Stand ?*, Paris, OECD Publications, 156 p.
- Blundo G., Olivier de Sardan J.-P., (2001), « La corruption au quotidien », *Politique Africaine*, n° 83, octobre, pp. 5-114.
- Gabas J.-J., (2002), *Nord-Sud : l'impossible coopération ?*, Paris, Presses de Sciences Po, 118 p.
- Lecomte B.-J., Naudet J.-D., (2000), *« Survivre grâce à...Réussir malgré. .l'aide »*, *Autrepart*, n° 13, (juin 2000), 211 p.
- Moss, T. J., (2003), *Adventure Capitalism : Globalization and the Political Economy of Stock Markets in Africa*, 202 p.
- Naudet J.-D., (1999), *Vingt ans d'aide au Sahel : trouver des solutions aux problèmes*, Paris, OCDE, 341 p.
- Revue *Afrique Contemporaine*, (1998), « Les aides à l'Afrique en question », *Afrique Contemporaine*, n° 188 (octobre-décembre).
- Van de Walle N , Johnston T. A., (1999), *Repenser l'aide à l'Afrique*, Paris, Karthala, 168 p.

SITES ET ADRESSES ÉLECTRONIQUES

- http://www.agoa.info (Accord de libéralisation des échanges entre l'Afrique et les États-Unis) ;
- http://www.oxfam.org/fr/ (Analyses de l'ong britannique Oxfam sur les accords internationaux, coton notamment);
- http://www.crid.asso.fr/chantiers/ecosol/fdh_afrique.rtfue.rtf (Commerce solidaire au Congo);
- http://fairtrade.socioeco.org/fr/documents.php (Repenser le commerce équitable en Afrique par A. Atidéga, mars 2005) ,
- http://www.jeuneafrique.com/pays/malawi/gabarit_art_afp.asp?art_cle=PAN50025letouiwalam (Situation des petits producteurs de tabac au Malawi) ;
- http://www.who.int/tobacco/communications/events/wntd/2004/tobaccofacts_nations/fr ;
- http://www.monde-diplomatique.fr/2003/09/LINARD/10449 (Le coton malien sinistré, *Le Monde Diplomatique*, septembre 2003)

« LE CONTRÔLE SOCIAL EST SI FORT QU'IL DÉCOURAGE LES INITIATIVES »

PIERRE JANIN

PAYS CITÉS Afrique du Sud, Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Congo, Côte-d'Ivoire, Kenya, Mali, Nigeria, Rwanda, Sénégal, Zimbabwe

IR CORRÉLÉES argent migrants, autochtonie, enfants de la rue, égalitarisme villageois, entrepreneurs, esclavage actuel, fécondité-démographie, femmes soumises, jeunes, migrants pauvres, polygamie, solidarité africaine

> *« ... dans l'ancien royaume du Siné, l'enrichissement d'un homme du commun était considéré comme subversif. Le souverain expédiait ses guerriers pour piller ce parvenu [...]* (et il) *repartait chargé de cadeaux et ayant ainsi ramené les richesses de son sujet à un niveau tolérable*[1]. »

Dans des sociétés fortement communautaires, tout écart vis-à-vis de la norme serait sanctionné symboliquement, matériellement et socialement. Et ce sentiment est prégnant en Afrique centrale dans des sociétés recourant à la sorcellerie comme dans les plus hiérarchiques ou celles qui sont castées. Héritage des constructions politiques pré-coloniales, le contrôle des humains passe avant celui des biens et du territoire : celui des cadets et des femmes d'abord, qui sont sous tutelle dans presque toutes les sociétés, mais aussi des anciens esclaves.

Par contrôle social, on désigne les modes de régulation par lesquels un individu ou un groupe exerce un pouvoir direct ou indirect sur les comportements et les discours d'autres personnes en référence à une tradition souvent mythifiée[2], à des normes religieuses ou à un capital d'expériences de la communauté d'appartenance (ethnie, lignage ou famille). Cela se traduit par un ensemble précis, codifié et parfois implicite de ce qui est recommandé, acceptable ou impossible, selon sa naissance, son âge, son statut. Toutefois, d'importantes variations existent d'une société à l'autre[3].

Cela va des normes de comportement intégrées (ne pas parler, baisser les yeux dans certaines circonstances, ne pas se distinguer des autres, etc.) au conseil avisé, au consensus imposé, en passant par des menaces en sorcellerie ou des sanctions financières. Cette pression, imperceptible ou évidente, a pour effet de renforcer l'esprit de soumission tout en promouvant le conformisme et la déresponsabilisation individuelle. Cette vision est-elle encore d'actualité ?

Un contrôle multiforme et insidieux

Des enfants sont souvent échangés entre les ménages comme un bien[4]. Le quotidien (l'ordre de prise de parole, la désignation d'un individu, l'interdiction d'un déplacement) fourmille également de signes plus ou moins visibles de contrôle. Le repas (répartition des plats et disposition des convives) traduit aussi ce souci d'ordonner le social. C'est pourquoi, certains n'ont d'autre choix que de se cacher ou de fuir pour manger.

La grande famille, aux contours à la fois imprécis et tentaculaires, marque de sa présence anxiogène la vie quotidienne. Même éloignés ou absents, les éléments les plus actifs qui la composent (souvent les plus âgés) se sentent investis d'un rôle particulier, diligentent des enquêtes, exigent des comptes, imposent des décisions. Votre intimité, mise à nu, comme vos choix ne vous appartiennent parfois plus. Une confidence, un refus pourront être utilisés, un jour, contre vous. C'est un univers où se mêlent indistinctement promiscuité, crainte, soupçon et coercition. Un jour, un de vos « beaux » que vous ne connaissez pas encore, vous annonce qu'il surveille votre future épouse et si besoin, usera de violence pour lui apprendre à obéir et à vous respecter ! Un appel téléphonique suffira. Que penser également des mises en garde répétées de la belle-mère : ne jamais boire ou manger en grande famille ? Il faut également avoir vu le visage d'un jeune émigré citadin de Bouaké (Côte-d'Ivoire) se tordre de crainte à l'idée de rendre visite à son père et son oncle restés dans son village baoulé proche – et qui auraient, selon lui, déjà cherché à l'empoisonner – pour ressentir tout ce que le contrôle familial, réel ou supposé, peut avoir d'insidieux, de menaçant et de durable. Car même si on abdique son libre arbitre, le contrôle s'exerce encore.

Un contrôle omniprésent pour préserver statuts, ordre social et pérenniser le groupe

Le contrôle social se manifeste dans les cérémonies marquant un passage (mariage, décès, etc.), dans les rencontres où s'éprouvent le respect et la dette et dans les ruptures, dans la vie du ménage (migration, emploi, accueil...). Chaque projet individuel est passé au crible, l'individu n'étant qu'un élément de la stratégie globale du lignage. L'individu sait qu'il n'est rien hors du chef et du groupe, ce qui banalise les abus : travail des femmes et des enfants, menaces en cas de désobéissance, coups « tarifés » en fonction de la faute, empoisonnement et « taxation » arbitraire[5].

Les modalités d'accès et la gestion des ressources (terre, eau, bétail, grenier) témoignent également de cette régulation omniprésente. Ainsi, au Kenya, lorsque l'homme chef de famille vit au sein de l'unité, il en exerce le contrôle dans 82 % des cas. Les cadets sociaux (femmes et jeunes) peuvent cultiver une parcelle sans en maîtriser durablement l'usufruit. Les femmes sont assujetties à la domination

masculine précisément parce qu'elles sont indispensables à la reproduction du lignage. Ce sont les hommes du groupe (héritier, père, oncle, époux ou aîné) qui gèrent et contrôlent leur production. Ils décident de vendre, donner ou consommer les récoltes ou le bétail afin d'assurer la survie du ménage. C'est aussi souvent la communauté qui désigne celui qui travaillera avec un « projet » local, source de rente.

La nature autoritaire de l'encadrement social se révèle encore dans l'insécurité foncière des migrants imposée par les lignages autochtones et les dominants (Nigeria septentrional, pays kikuyu au Kenya, etc.), dans la mobilisation des villageois lors d'élections[6].

Pour arbitrer les conflits, la recherche du consensus l'emporte, sans recueillir toujours l'adhésion des parties en cause. Non seulement les aînés, les vieux et les hommes participent à ce mode de régulation mais chacun s'y exprime selon une cascade du mépris et de l'intolérance fondée sur l'âge, le sexe, le lignage ou la richesse. Le tout vise à confirmer et à renforcer les inégalités tout en les légitimant.

Ce processus sert cependant à socialiser par l'apprentissage des codes et à sécuriser l'individu par la redistribution des surplus comme à diminuer tensions et conflits par la palabre. Au Sénégal par exemple, ce contrôle permettrait de freiner la diffusion du VIH-Sida parmi les migrants de retour[7]. Il permet aussi d'assurer un quadrillage social efficace de proximité dans les quartiers pour limiter la délinquance. Ce que confirme l'inexistence d'enfermement carcéral et la rareté du vol dans l'Afrique précoloniale[8].

S'il trouve sa justification première dans l'insécurité matérielle et sociale de sociétés rurales affrontant des milieux qu'elles ne maîtrisent pas, ce contrôle reste variable tant chez les sédentaires que chez les nomades et se voit mis en question par l'urbanisation, l'éducation, le marché ou la migration et la perte des liens sociaux (famines, guerres, VIH-Sida, etc.).

De faibles marges de manœuvre au cœur du système, des ouvertures en dehors

L'individu est-il pour autant découragé de prendre des initiatives ? La vieille matrice communautaire a fortement évolué sous l'effet des changements sociaux et de la crise récente des solidarités. Chacun doit compter davantage sur soi et profite des béances du système de contrôle.

Si les manifestations d'individualisme et d'opposition ont toujours existé, elles se multiplient progressivement. Dans l'Ouest du Cameroun, l'on peut empoisonner les chefs, tandis qu'au Burkina Faso, ils peuvent être destitués. En Côte-d'Ivoire, au Bénin, au Cameroun, les cadets cherchent à fuir leur village pour échapper, entre autres, à la tutelle de la famille et aux attaques sorcières. Dans les sociétés de la vallée du Sénégal, la migration offre aux sans-droits (descendants d'esclave, gens

de castes, etc.) une issue. Dans les grandes villes côtières et en Afrique centrale, le chef de ménage est critiqué dans le couple et les épouses sont promptes à partir. Le libre choix du conjoint progresse, le contrôle familial sur les jeunes filles s'assouplit et l'âge du mariage recule aussi. Mais il est encore préférable de passer par un intermédiaire plus âgé pour soumettre une demande.

Si les initiatives individuelles dans les domaines sensibles (migration, fondements de la famille et de la société) sont combattues, les initiatives économiques se révèlent plus faciles à mettre en œuvre : maraîchage ou arboriculture, commerce et réparations, etc. Sans doute aussi, parce qu'une contribution en retour est attendue ! Ce phénomène est encore accru par l'émiettement, l'instabilité résidentielle ou matrimoniale et la condition précaire de certains chefs de famille.

Reste que chaque initiative, provisoirement acceptée, peut faire l'objet d'une reprise en main. Le jeune « débrouillard » est ainsi promu soutien de famille, le maraîcher débutant doit payer les frais de scolarité d'un neveu et le chef de service doit placer un cousin de village. D'où la nécessité de plaider sans cesse le manque de moyens, de fuir les réunions familiales et de dissimuler les initiatives pour éviter les rappels à l'ordre.

Certaines familles, voire villages (pays soninké du Mali ou sérer du Sénégal), peuvent soutenir cependant financièrement le projet migratoire d'un individu ou cotiser pour sa formation. L'affaiblissement des encadrements, accéléré par crise et ajustement, permet-il la revanche des individus ?

Pour de nombreux Africains, l'urbanisation pervertirait les traditions et favoriserait des comportements plus individualistes. En réalité, les manifestations d'utilitarisme individuel s'enkystent dans une ossature communautaire qui les combat et qu'elle ne peut faire disparaître. L'une et l'autre se renforcent mutuellement.

Puisque l'individu n'est rien seul, le regroupement permet de maximiser les chances de réussite de telle ou telle initiative. On relève de nombreuses tontines d'investissement efficaces et l'argent de la diaspora igbo ou bamiléké donne naissance à des boutiques. De nombreux micro-projets éducatifs ou de service (ramassage des ordures, fourniture d'eau) voient ainsi le jour. Certaines actions sociales (promotion du préservatif à Abidjan, aide aux orphelins de guerre ou du sida à Harare et Kigali) trouvent également leur accomplissement dans la motivation sans faille de personnes directement éprouvées par un événement similaire. En politique également, le militantisme revient sur le devant de la scène. À la suite des héros disparus de l'indépendance, on trouve des syndicalistes zambiens ou sud-africains, des journalistes et des militants de la cause agricole ou environnementale[9]. De fait, le collectif a quelque chose de rassurant pour lutter contre tout ce qui fait système. Les jeunes attendent souvent une incitation des aînés pour s'exprimer (appel au changement ou sopi à Dakar en 2000) quant ils ne sont pas

instrumentalisés comme les *Jeunes Patriotes* d'Abidjan. Et ce sont les femmes qui semblent les plus déterminées à faire évoluer mariage, sexualité et éducation.

Émergent aujourd'hui progressivement quelques réussites : le courtier local, à l'interface entre village, quartier et monde du développement, le prosélyte religieux des Églises réformées (adventiste, pentecôtiste) ou natives africaines (Christianisme Céleste, Harrisme[10]) ou l'entrepreneur politique qui fonctionne sur la base de réseaux. Ils sont enviés pour leur richesse ostentatoire, mais aussi pour avoir choisi une vie hétérodoxe. Pour les jeunes actuels, combine ou « débrouille » deviennent des modes d'action privilégiés[11], le système social n'offrant plus de prise en charge. Le feyman[12], le rappeur, le footballeur ou le milicien peuvent ainsi servir de modèle à Lagos, Brazzaville ou Johannesburg.

■

En Afrique subsaharienne, le contrôle social se révèle ambivalent et très étendu sans exclure des manifestations d'indépendance. Forme de pilotage social préservant de l'anomie, il sert aussi à asservir et à exploiter. Si dans les systèmes sociaux les plus contraignants et coercitifs, la prise de responsabilité est très aléatoire, les individus révèlent cependant une forte propension à l'utilitarisme et une grande et discrète combativité pour repousser les limites établies. Faut-il pour autant clouer au pilori ce phénomène alors que les normes citoyennes mettent du temps à se mettre en place ? Difficile dilemme pour des sociétés africaines tiraillées entre communauté qui se délite et affirmation plus nette des individus dans un espace public qui se cherche…

NOTES

1. Fottorino E., Guillemin Ch., Orsenna E., (1992), *Besoin d'Afrique*, Paris, Fayard, 348 p (*cf.* pp. 282-283).
2. Ranger T., (1983), « The invention of tradition in colonial Africa », pp. 211-262, *in :* Hobsbawm E., Ranger T, *dir.*, *The Invention of Tradition*, Cambridge, Cambridge University Press.
3. www.ined.fr/rencontres/colloques/coll_abidjan/publis/pdf/session6/kobiane.pdf
4. Au Sénégal, à peu près 25 % des enfants de moins de 15 ans sont confiés à un ménage différent de celui de leurs parents biologiques
5. Geschiere P., (1998), *Sorcellerie et politique au Cameroun La viande des autres*, Paris, Karthala, 320 p.
6. Le contrôle social *« fait naturellement le lit de la « démocratie unanimitaire ». [..] [il] [.] est mis au service de l'image du chef, auquel il est inconcevable de s'opposer »*, Michalon T., (1998), « Pour la suppression de l'élection présidentielle en Afrique », *Le Monde Diplomatique*, pp. 24-25.
7. *« Sous le poids du contexte social, la plupart* [des anciens migrants] *abandonneraient les comportements sexuels à risque adoptés »* (http://www futura-sciences.com/sinformer/n/news5145 php).
8. Bernault F., *éd.*, (1999), *Enfermement, prison et châtiment en Afrique du XIXe siècle à nos jours*, Paris, Karthala, 505 p.
9. Pjius Njawe au Cameroun, Norbert Zongo au Burkina Faso, Carlos Cardoso au Mozambique.

10 Église native dans le sud de la Côte-d'Ivoire fondée par le prophète William Wade Harris au début du XXe siècle

11. La Lettre de la CADE n° 63 (http://www.afrique-demain.org/Lettres/lettre63/lettre63.htm).

12. À la fois escroc, racketteur, contrebandier, chef de bande comme dans le film *Bronx Barbès* (2001)

POUR EN SAVOIR PLUS

- Banégas R. et Warnier J.-P., (2001) , « Figures de la réussite et imaginaires politiques », *Politique Africaine*, n° 82, pp 1-132
- Dorier-Aprill E , Kouvouama A et Apprill C., (1998), *Vivre à Brazzaville . modernité et crise au quotidien*, Paris, Karthala, 383 p.
- Geschiere P , (1998), *Sorcellerie et politique en Afrique. La viande des autres*, Paris, Karthala, 302 p.
- Janin P. et Marie A., *éds*, (2003), « Violences ordinaires », *Politique Africaine*, n° 91, pp. 5-99
- Marie A , *et al.*, (1997), *L'Afrique des individus*, Paris, Karthala, 440 p
- Marie A., *et al.*, (2003), *L'Afrique des citadins*, Paris, Karthala, 406 p.
- Vimard P., (1997), « Modernisation, crise et transformation familiale en Afrique sub-saharienne », *Autre-part*, n° 2, pp 143-159.
- Warnier J -P., (1993), *L'Esprit d'entreprise au Cameroun*, Paris, Karthala, 312 p
- Perrot C.-H., et Fauvelle-Aymar X., *éds.*, (1999), *Le Retour des rois, les autorités traditionnelles et l'État en Afrique contemporaine*, Paris, Karthala, 568 p.

SITES ET ADRESSES ÉLECTRONIQUES RECOMMANDÉS

- http://www.africansocieties.org/n4/fr/chidi htm,
- http://www.northsouth.ch/bilder/roth.pdf (Tu ne peux pas jeter ton enfant !) ;
- http://www.fao.org/documents/show_cdr.asp?url_file=/DOCREP/x0237f/x0237f01.htm (F. Sow, 1995, Femmes rurales, chefs de ménage en Afrique subsaharienne, Rome, FAO).

« IL N'Y A PAS D'ENTREPRENEURS EN AFRIQUE »

MICHEL SIMEU KAMDEM

PAYS CITÉS Afrique du Sud, Cameroun, Côte-d'Ivoire, Éthiopie, Ghana, Guinée, Kenya, Madagascar, Mali, Mauritanie, Niger, Nigeria, Ouganda, République Démocratique du Congo, Sénégal, Soudan, Tanzanie, Zambie, Zimbabwe

IR CORRÉLÉES accumulation, barrière saharienne, corruption, économie de rente, économie informelle, État importé, industrialisation, retour des cerveaux, scolarisation primaire universelle, solidarité africaine

> *« Après l'avoir longtemps observé, quelques spécialistes du développement proposèrent au Docteur Mobylette de voir les choses en plus grand, d'ouvrir un atelier dans la capitale, d'adopter des horaires fixes, et au bout du compte, de se trouver à la tête d'une véritable entreprise... Il remercia mais refusa, estimant qu'un tel chambardement dans l'usage de la caisse à outils reviendrait à voler le travail de son frère* (à qui il cédait ses outils, quand il avait gagné la somme de 2 000 francs CFA par jour !). »[1]

Existe-t-il en Afrique subsaharienne de « véritables » entrepreneurs alors que la présence d'entreprises publiques ou appartenant à des étrangers est frappante ? Triomphe en fait une économie marchande de survie, animée souvent par des femmes, qui ne semble pas constituer une pépinière d'entrepreneurs. Entre petit commerce et de rares entreprises visibles, pas de moyennes entreprises.

Pauvreté, capitaux difficiles d'accès, « parasitisme familial » et corruption ne semblent pas de nature à encourager la prise de risque au point qu'on finit par croire que l'entrepreneur africain est introuvable.

Qu'attend-on en fait d'un entrepreneur dans le sous-continent ? Qu'il prenne le risque de réunir capitaux et travail humain pour produire de manière optimale en faisant des profits, et pour cela, qu'il réponde à une demande ou la crée avec la faillite comme sanction s'il est en perte. L'amélioration de la productivité, la compétitivité, l'investissement stratégique, la conquête de nouveaux marchés et l'innovation technologique appartiennent au répertoire habituel d'action. Difficile ici de mettre en œuvre une telle rationalisation des tâches et des produits et d'anticiper ! Mais n'y a-t-il pas une manière spécifique d'être patron en Afrique ?

Des hommes d'affaires peu visibles et n'ayant pas « la » culture d'entreprise

Les médias font peu de place aux capitalistes africains, si l'on excepte quelques hommes d'affaires : Motsepe en Afrique du Sud, Fotso au Cameroun ou DanTata à Kano au Nigeria. Si Patrice Motsepe est un pur produit de la nouvelle Afrique du Sud, associé à un grand groupe aurifère, Fotso est un self-made man bamiléké qui a créé un conglomérat s'étendant hors d'Afrique alors que la famille nigériane DanTata, héritière du commerce transsaharien a racheté la United Africa Company, la compagnie d'import-export d'Unilever. Aux échecs industriels s'ajoute la difficile émergence d'une culture d'entreprise de type occidental. Et aux obstacles de toutes natures à la création d'entreprises vient se greffer une gestion souvent fort éloignée de ce qui est enseigné dans les *business schools*.

L'expansion du secteur informel de survie ne permet pas de repérer les centaines de milliers de micro-entreprises. Ainsi, on recensait dans l'informel sud africain en 1998, 800 000 micro-entreprises de moins de 4 employés participant à hauteur de 60 % au Produit Intérieur Brut[2]. Mais les entreprises moyennes africaines visibles manquaient à l'appel, comme au Kenya où les Indiens possédaient les grandes et moyennes et les Africains les minuscules[3] !

Si l'entreprise a joué ainsi l'arlésienne, c'est que l'on a attribué longtemps un rôle majeur aux entreprises publiques. Et si les réseaux marchands précoloniaux ont pu se frayer une petite place dans les colonies d'exploitation d'Afrique de l'Ouest comme sous-traitants ou opérateurs dans les filières délaissées, dans les colonies de peuplement d'Afrique orientale ou australe, ils furent découragés par les colonisateurs. Enfin, la poursuite de la dépendance économique semblait interdire l'émergence d'une bourgeoisie nationale d'affaires. Alors que quelques pays comme la Côte-d'Ivoire ou le Ghana ont tenté d'accoucher d'une « bourgeoisie de planteurs », l'africanisation des dirigeants a encouragé le chevauchement des statuts (un pied dans le public, un dans le privé, etc.) pour créer un secteur privé, à vrai dire peu solide. Et le discours du « tout privé » après « le tout État » ne peut susciter de vocations *ex nihilo*. La privatisation récente des entreprises publiques[4] s'est soldée par des faillites retentissantes, le retour d'anciens conglomérats coloniaux ou l'entrée d'entreprises sud-africaines.

Enfin, au lieu de valoriser les négociants « débrouillards » dans un univers très incertain et un maquis de tracasseries, on les désigne comme des spéculateurs, des fraudeurs et des profiteurs.

Leur comportement économique apparent se caractérise par l'imprévoyance sociale, la prééminence du court terme, la redistribution plus que la production, etc. On n'utilise souvent que moins de 50 % de la capacité de production des unités modernes. L'organisation du travail et les contrôles sont insuffisants (qualité, assiduité, performances). Le suivi commercial est improvisé. Le propriétaire contrôle souvent tout, confondant ses comptes personnels et ceux de l'entreprise et il délègue

peu. Ces lacunes ne l'empêchent pas d'être réactif pour saisir un espoir de gain, souple pour mettre en œuvre les moyens nécessaires et ne pas être découragé par le risque qu'il prend.

Les petits métiers de réparation et de survie sont loin d'introduire des innovations technologiques et d'optimiser les moyens disponibles pour conquérir ou garder un marché. Ils ne peuvent accumuler et donc investir sans se heurter au contrôle social ou à l'impératif de la redistribution. La culture d'entreprise n'est cependant pas si exotique qu'on veut bien le dire. Les charges « extra-économiques » participent, au même titre que le capital mobilisé dans les affaires, à la formation de la marge finale.

Des caméléons

Gérant de manière hétérodoxe leur entreprise, les patrons africains restent aussi difficiles à caractériser. Commerçants, ils peuvent être à la fois détaillants, grossistes et demi-grossistes. Collecteurs de produits agricoles, ils exercent les métiers de transporteurs, planteurs, prêteurs et se diversifient dans la promotion immobilière ou hôtelière. Brasseurs, ils mettent en œuvre des technologies transférées et réinvestissent les profits dans un réseau d'écoles parfois. Ils passent d'un métier et d'une activité à une autre, de l'informel au formel selon les avantages à en retirer. Leur capacité d'adaptation au contexte est remarquable. Habiles à mobiliser dépendants et réseaux, à utiliser les liens ethniques ou religieux, ils identifient rapidement les niches spécifiques, les protections financières, les incitations fiscales ou douanières réelles. Ils se meuvent dans le maquis bureaucratique comme des poissons dans l'eau. À l'aise dans les États puissants, ils savent se passer de structure étatique. Ils peuvent percer là où un Européen ne réussirait pas, mais où Libanais et Indiens peuvent les concurrencer[5]. Prédateurs à Kisangani, ils tiennent des bureaux informels de change sur la frontière nigériane, collectent le cacao ivoirien pour Cargill, le n° 1 mondial du courtage, et ils n'hésitent pas à utiliser le nouveau cadre législatif et financier sud-africain pour s'affirmer face aux vieilles sociétés anglophones. Important en fraude des brisures de riz à Matadi ou à Dar Es Salam, ils font convoyer par des Peuls à travers les frontières des milliers de zébus à pied pour les vendre à Lagos. Beaucoup d'éclopés cependant. Nombreux sont ceux qui échouent en raison de la prédation étatique ou guerrière, de la pression communautaire, de la concurrence féroce ou d'une adaptation trop lente, etc.

Les Alhadji du Cameroun septentrional, pèlerins à la Mecque[6], excellent dans le commerce des arachides, des oignons et du bétail. Ils procèdent au groupage et spéculent en fonction des variations saisonnières et des différences de prix selon les zones écologiques. Dotés d'un parc conséquent de camions, ils revendent des produits manufacturés du Nigeria et se sont substitués aux Syro-Libanais. Pieux musulmans, ils construisent des mosquées et redistribuent une partie de leurs profits aux démunis. Une gestion anachronique, leur refus de l'école, leur réticence

à s'allier avec des étrangers et leur prudence excessive les cantonnent cependant dans des affaires qu'ils connaissent et dans des investissements à court terme.

Et pourtant, ils sont là... et depuis longtemps !

Bien avant l'arrivée des Européens, Afrique occidentale et orientale disposaient d'organisations commerciales très structurées autour de réseaux marchands[7] soudanais ou mahdali, ancrés dès le Xe siècle sur des cités comme Djenné sur le Niger ou Kilwa, sur la côte orientale[8]. L'or parvenait ainsi en Égypte à travers le Sahara et l'ivoire en Chine via l'océan indien ! L'islam permettait de créer des liens réciproques de confiance et de se connecter à un univers relationnel très vaste. Ce commerce précolonial à longue distance résistera au choc colonial. Les grandes maisons de traite (Société Commerciale de l'Ouest Africain, Compagnie Française d'Afrique occidentale, Lonrho[9] ou United Africa Co) faisant l'import-export évincèrent les petits commerçants locaux n'ayant pas accès au crédit. Ceux qui subsistèrent comme relais de la traite n'avaient ni comptabilité ni salariés. Dès la fin du XIXe siècle, Syro-libanais, Grecs et Asiatiques s'insérèrent dans la traite et le commerce de détail dans les petites villes pour croître rapidement à la deuxième génération jouant de leurs réseaux et de leurs connivences avec le pouvoir et investir l'industrie à la troisième génération (A.G. Leventis au Ghana). Ils sont aujourd'hui les principaux rivaux des entrepreneurs africains après le retrait rapide des grands conglomérats à la fin des années soixante-dix.

Certaines minorités religieuses comme les Mourides du Sénégal ou les Témoins de Jehovah en Zambie, des groupes spécifiques comme les Diula ou les Hausa en Afrique Occidentale, les Kikuyu au Kenya ou les Bamiléké au Cameroun se sont montrés plus dynamiques que d'autres. Poussés à tenter leur chance par un peuplement dense, le système d'héritage ou l'absence d'éducation, ils y ont été encouragés par un système de normes valorisant l'enrichissement. C'est cependant une minorité de ces minorités qui a émergé ! Et ils ont utilisé la puissance des réseaux, la force du liant religieux ou les capacités de mobilisation du crédit dans les tontines pour investir le négoce plus que l'industrie.

Les entrepreneurs industriels[10] peuvent être issus du secteur informel en Afrique occidentale. D'anciens salariés bien placés de firmes européennes ou asiatiques se lancent dans la même activité que leur employeur, comme au Nigeria ou en Zambie. Des commerçants enrichis se retrouvent industriels comme les distributeurs de pain du Nigeria, mais aussi des politiciens et cadres administratifs éduqués, suite au départ des expatriés et à la faveur des privatisations. Ils ont en commun une éthique de la réussite à l'africaine, visible, conciliante avec les autorités, les « grands » et les ancêtres et accommodante avec la légalité, tout en « arrosant » les obligés.

Encore un gros effort à faire pour devenir compétitifs !

Ces entrepreneurs africains, grands et surtout petits, ne peuvent être pourtant le moteur de la croissance. Le bilan des activités reste modeste[11], si bien que le processus d'industrialisation est dans les limbes dans bien des pays. Face à la concurrence internationale, quand les protections sont éliminées, l'entreprise africaine fait pâle figure : division par deux de la part subsaharienne dans le commerce mondial en vingt ans, très faible diversification. C'est que la construction d'avantages concurrentiels durables (coût, différenciation du produit) suppose mobilisation et innovation. La compétitivité[12] de ces unités de production s'avère en effet souvent problématique quel que soit l'angle d'analyse et s'explique par la dégradation de l'environnement des affaires : coût des transports et des transactions, formation et équipements de base…

Devenir entrepreneur n'était pas chose aisée sans relations politiques comme pour les Kenyans[13]. Les réglementations officielles et officieuses du travail, de la propriété et du commerce international, la fiscalité, l'obtention de crédits bancaires et le respect des obligations contractuelles constituaient souvent des obstacles majeurs.

■

Une culture de l'entreprise existe en Afrique. Plus marchands qu'industriels, plus informels que formels, plus petits que grands, les entrepreneurs sont une classe en cours de constitution qui résiste avec maestria dans des pays à l'État prédateur, mais évanescent. Soutenus par les bailleurs de fonds, plus formés dans les écoles qu'autrefois, ils restent profondément marqués par les liens sociaux qui leur servent de capital et de garantie dans un univers imprévisible. L'expérience, la fiabilité de ces liens non économiques, la flexibilité et l'ubiquité de ces hommes d'affaires n'a que peu d'équivalents dans la planète. L'entrée dans le monde industriel, l'insertion dans la globalisation restent cependant encore problématiques.

NOTES

1. Fottorino E., Guillemin Ch., Orsenna E., (1992), *Besoin d'Afrique*, Paris, Fayard, 348 p. (pp 282-283)
2. Xaba J., Horn P., Motala Sh, (2002), *The Informal Sector in Sub-Saharan Africa*, Genève, Ilo (working Paper 2002/10), pp. 25-26.
3. Vandenberg P, (2002), « Impact of (low) wealth on the size of small manufacturing firms in Nairobi », Oxford, *CSAE conference, Understanding Poverty and Growth in sub-Saharan Africa*. En 1990, 75 % des entreprises kenyanes ayant plus de 100 salariés sont tenues par des Indiens. Les groupes Madhavi, House of Menji, Mehta et Chandaria dominaient la majorité de la production industrielle ! Pour en savoir plus, voir Prunier G., (1990), *L'Ouganda et la question indienne*, Paris, Éd. recherche sur les civilisations.
4. Les privatisations ont porté sur plus de 100 entreprises en Tanzanie, au Soudan, à Madagascar, au Ghana, en Côte-d'Ivoire, Mauritanie, Éthiopie, au Nigeria, en Zambie et en Guinée

5. Vandenberg P., (2002), *op. cit.*

6. Simeu Kamdem M., (2004), *Produire la ville dans l'Afrique des savanes, acteurs, héritages et défis au Cameroun septentrional*, Yaoundé, Démos, 409 p.

7. Hopkins A. G., (1995), « Les entrepreneurs africains et le développement de l'Afrique », pp. 37-51, *in* : Ellis S et Fauré Y.-A., *éds.*, *Entreprises et entrepreneurs africains*, Paris, Karthala-ORSTOM, 640 p.

8. Iliffe J., (1997), *Les Africains*, Paris, Flammarion, pp. 77-85.

9. London and Rhodesia Mining and Land Company, conglomérat créée en 1909 investissant dans les mines et l'agro-industrie. Sous l'égide du flamboyant Tiny Rowlands, elle racheta de nombreuses sociétés d'import-export opérant en Afrique anglophone et au Soudan avant de se replier sur la Grande Bretagne récemment.

10. Elkan W., (1988), « Entrepreneurs and entrepreneurship in Africa », *Research Observer*, n° 3, pp. 171-188.

11 Au Cameroun, par exemple, les investissements des entrepreneurs formels bamiléké représentent par le volume seulement 3 à 5 % des capitaux (Warnier, 1993)

12. Marniesse S., Filipiak E., (2003), *Compétitivité et mise à niveau des entreprises*, Paris, AFD, 191 p.

13. Kanenge J., (2004), « Barriers to Realisation of the "Sub-saharan Africa Miracle". The Kenyan Experience »

POUR EN SAVOIR PLUS

- Dongmo J.-L., (1981), *Le Dynamisme bamiléké (Cameroun)*, 2 tomes, Yaoundé, CEPER, 424 p. +293 p.
- Ellis S. et Fauré Y.-A., (1995), *Entreprises et entrepreneurs africains*, Paris, Karthala-ORSTOM, 640 p.
- Grégoire E., Labazée P., (1993), *Grands Commerçants d'Afrique de l'Ouest. Logiques et pratiques d'un groupe d'hommes d'affaires contemporains*, Paris, Karthala-ORSTOM, 264 p.
- Kennedy P., (1988), *African Capitalism. The Struggle for Ascendency*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Marfaing L , Saw M., (1999), *Les Opérateurs économiques au Sénégal : entre le formel et l'informel (1930-1996)*, Paris, Karthala, 290 p.
- Simeu Kamdem M., (2004), *Produire la ville dans l'Afrique des savanes, acteurs, héritages et défis au Cameroun septentrional*, Yaoundé, Démos, 409 p
- Spring A., Mc Dade B E., (1998) *African Entrepreneurship : Theory and reality*, Gainesville, University Press of California, 320 p.
- Vallée O., (1992), *Les Entrepreneurs africains (rente, secteur privé et gouvernance)*, Paris, Syros Alternatives, 259 p.
- Warnier J -P., (1993), *L'Esprit d'entreprise au Cameroun*, Paris, Karthala, 312 p.

SITES ET ADRESSES ÉLECTRONIQUES RECOMMANDÉS

- www-sul.stanford.edu/depts/ssrg/africa/biz.html (Répertoire de sites sur le monde des affaires subsaharien) ;
- http://www.worldbank.org/rped/index.asp (Programme spécial de la Banque mondiale, enquêtes sur les entreprises et l'environnement des affaires).

« LES COMMERÇANTS SONT DES SPÉCULATEURS ET DES EXPLOITEURS »

PIERRE JANIN

PAYS CITÉS Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Congo, Côte-d'Ivoire, Éthiopie, Ghana, Kenya, Mali, Niger, Nigeria, République Démocratique du Congo, Sénégal, Sierra Léone, Somalie, Tanzanie, Tchad, Togo

IR CORRÉLÉES accumulation, autochtonie, barrière saharienne, conflits religieux, conflits tribaux, corruption, économie informelle, économie de rente, enclavement, entrepreneurs, État importé, fonctionnaires, frontières pénalisantes, industrialisation, ville coloniale

«Pour les spéculateurs, le temps est favorable. Ces « tortionnaires » ont choisi leur camp : 'bouffer' la misère et la souffrance des populations. Et ils le font à pleines dents, sans remords[1]. »

Les commerçants jouent un rôle stratégique de longue date en Afrique subsaharienne mais leur rôle a été renforcé par la libéralisation et le désengagement des États. Si leur efficience économique ne fait pas de doute, en revanche, l'équité sociale de leurs interventions est sujette à caution. Pour certains, ils seraient « des spéculateurs, des exploiteurs et des affameurs », opinion lapidaire largement partagée qui resurgit en cas de crise dans le discours des gouvernants[2]. Beaucoup cependant reconnaissent qu'il est difficile de se passer d'eux dans les zones isolées ou en conflit ou sur les marchés urbains.

Mais qu'y a-t-il de commun entre le petit boutiquier du *mercato* d'Addis Abeba, l'importateur comorien de riz, faux nez du pouvoir, le grand commerçant hausa ou dioula opérant sur toute l'Afrique de l'Ouest et Cargill traitant plusieurs dizaines de milliers de tonnes de cacao représenté, en zone forestière ivoirienne, par des *coxeurs*[3] fonctionnant sur le modèle de la traite coloniale[4] ? Le terme de commerçant renvoie donc à une catégorisation imprécise, tant par le volume des transactions opérées, la diversité des biens échangés ou encore les réseaux sociaux mobilisés. C'est pourquoi, il paraît judicieux de reconsidérer leur contribution réelle à la lueur de leurs activités, loin de tout prisme idéologique ou politicien.

Des commerçants habiles à profiter de la dérégulation

Les conséquences négatives du rôle accru des commerçants et des situations monopolistiques (ententes illicites, protections durables et compromis négociés)

dont ils jouissent, découlent souvent de leur proximité avec les gouvernants. Ceci est renforcé par le phénomène de pantouflage ou de cumul des fonctions et des statuts[5] qui caractérise souvent les « grands ». Comment, en effet, expliquer la réussite extrêmement rapide de certains grands commerçants affairistes (kalenjin au Kenya, béti au Cameroun ou mossi au Burkina Faso, par exemple) ?

La disparition du contrôle des prix céréaliers et la liquidation des Caisses de Stabilisation (ou *marketing boards*) un peu partout a été souvent mise en avant pour expliquer l'instabilité actuelle des prix (du cacao comme du sorgho). Mais de telles dérives existaient auparavant : après avoir vendu à l'Office céréalier des sacs au prix fort, le même commerçant cherchait à les racheter à un prix moins élevé avant de les réintroduire sur le marché[6]. En Ogaden (Éthiopie), la rigidité du système de commercialisation avec des marchés très segmentés a aggravé la volatilité des prix et des termes de l'échange entre bétail et céréales[7]. Sur le marché céréalier sahélien, la variabilité annuelle des récoltes (souvent liée aux sécheresses) et la hausse de la demande rurale de consommation en soudure[8] concourent à renforcer la spéculation marchande. Lorsque ces facteurs sont réunis, on observe une forte envolée des prix : la mesure de 3 kg de mil peut tripler au cours de l'année au Burkina Faso ! Ce phénomène s'explique aussi par les exportations de céréales de plus en plus importantes vers les pays côtiers, les surcoûts étant à mettre en rapport avec des intermédiaires plus nombreux.

À l'extrême, on retrouve des situations de monopole, où le commerçant impose librement des ventes à crédit à la limite de l'usure (fronts pionniers agricoles en Côte-d'Ivoire, sites d'orpaillage au Mali ou au Sierra Léone). Mais c'est en zone de conflit (Somalie ou République Démocratique du Congo) que la spéculation atteint des sommets. L'aide alimentaire (riz, maïs parfois transgénique, farine, lait, soja) est alors souvent détournée par des chefs de guerre pour être revendue à des commerçants qui pourront éventuellement spéculer sur les prix en période de disette.

Les tentations spéculatives ne sont pas l'apanage des périodes de crise. Car toute transaction se décline en rapport de force. Il y a d'un côté l'espérance monétaire du vendeur, qui résulte d'une estimation des prix pratiqués pour son produit et des besoins de court terme à satisfaire. De l'autre, l'acheteur a déjà délimité le cadre global de sa stratégie, fourchette de prix, postures et argumentaire. S'engage alors une véritable joute inégale entre les deux protagonistes. Ayant épuisé ses céréales, un petit agriculteur cédera son bétail à vil prix pour survivre. En situation d'urgence (cérémonie ou décès), il pourra même être amené à accepter de « pré-vendre sur pied » sa récolte de riz, de plantain ou de cacao pour obtenir une avance d'argent ou de nourriture. Lors des négociations, d'autres pratiques frauduleuses ne sont pas rares (*réfraction*[9] frauduleuse, transactions nocturnes précipitées) si le vendeur est isolé et précarisé.

La meilleure défense reste bien évidemment de négocier une vente groupée à plusieurs ou de se rendre sur un marché plus important pour tenter d'obtenir une meilleure offre. Rien n'est sûr toutefois car les commerçants peuvent s'entendre sur un niveau uniforme de prix tandis que le prix du transport peut se révéler prohibitif.

Les stratégies des commerçants igbo de la diaspora[10]. Chez les Igbo, un aîné, le « hoga », ouvre un commerce à son apprenti au terme de 2-3 ans d'initiation. Épargnant rigoureux, celui-ci mange à peine, afin de réunir les cotisations de la communauté ou des commerçants de sa rue. La confiance réciproque est une valeur cardinale dans le fonctionnement des tontines et réseaux. La constitution de monopoles et de stratégies d'achat en commun en matière d'approvisionnement permet de contrôler les prix en amont et en aval, et, au besoin, de créer des pénuries artificielles.

Le commerce libano-syrien, grec et indien introduit en Afrique occidentale, centrale et orientale par les colonisateurs français, belges ou britanniques, s'est maintenu dans les pays malgré les politiques visant à leur exclusion. Souvent proches des régimes autoritaires ou des chefs de guerre dont ils recyclent l'argent détourné ou les richesses pillées, ils ont su jouer de leurs réseaux internationaux pour écouler les diamants de la guerre, mais aussi utiliser leur capacité d'accumulation pour obtenir marchés d'importation ou collecte des produits d'exportation et ouvrir des supermarchés.

Les commerçants libanais en Afrique. Venus dans les fourgons de la colonisation notamment française, et lors des guerres civiles du Liban, ils étaient implantés en nombre en Côte-d'Ivoire (40000), au Sénégal (40000) et au Nigeria (25000). Brocardés dans des films, ils sont aussi accusés de pratiques parallèles et malhonnêtes, mais ils restent souvent encore indispensables comme intermédiaires.

Sans doute plus spéculateurs que les commerçants locaux, Libanais du Ghana ou Indiens du Kenya n'ont cependant pas hésité à investir dans le pays (industrie, services) où ils sont devenus centraux dans l'organisation économique. En 1994, 75 % de l'industrie kenyane était entre les mains des Indiens. En 2000, les Libanais contrôlaient la quasi-totalité des importations de blé en Côte-d'Ivoire et du commerce alimentaire au Burkina Faso. Au Sénégal, la communauté libanaise détenait 60 % des PME-PMI[11].

Kenya, la puissance des commerçants indiens malgré l'africanisation[12]. Malgré les politiques d'africanisation favorisant Kikuyu et Kalenjin, « frères » des présidents Kenyatta et Moi, le commerce indien tient encore le haut du pavé au Kenya. Chassés d'Ouganda par Idi Amin Dada et de la Tanzanie socialiste qui a nationalisé leurs actifs, ils s'y sont repliés en se rendant indispensables. D'abord combattus, ils furent très vite les alliés du régime Moi et surent mettre à profit leur force financière et leurs alliances pour ne pas avoir de concurrents locaux, par ailleurs divisés par le régime et préoccupés de profits faciles dans l'immobilier ou la contrebande.

Le commerçant : un maillon essentiel de la lutte contre l'insécurité alimentaire

Les pays africains paraissent bien pourvus en groupes spécialisés dans les échanges : Haoussa du Niger, Yoruba et Igbo du Nigeria, Dioula du Mali, Beembé du Congo, Soninké et Baol-Baol du Sénégal, Bamiléké du Cameroun, sans oublier la confrérie des Mourides ou les mama-Benz du Togo et du Bénin (car les femmes ne sont pas en reste). L'efficacité des réseaux marchands, à base religieuse ou ethnique, dans l'approvisionnement des marchés urbains ou la redistribution de l'aide alimentaire est reconnue par les bailleurs de fonds et les donateurs. Les commerçants sont pourtant les parents pauvres des projets et des politiques de développement. Organisés en réseaux, avec magasins de stockage, moyens de transport diversifiés et collecteurs, ils sont à même d'intervenir dans les zones rurales isolées. Ils sont les seuls à y connaître, en temps réel, les prix de chaque denrée, les coûts de transport dans chaque marché rural et de prévoir localement une éventuelle pénurie alimentaire. Eux seuls sont à même de répondre aux besoins pressants de liquidités face à la maladie, à la pénurie ou aux frais de scolarité compte tenu d'un accès limité au crédit. De fait, ils sont les seuls à assurer la fourniture de produits manufacturés ou alimentaires importés dont « raffolent » les jeunes ménages urbains. Travailleurs impénitents, prestataires relativement fiables, grossistes incontournables, ils ont le mérite d'être bien insérés dans les sociétés (à la différence des Libanais et des Indiens).

D'une manière générale, nombre de ventes et achats s'effectuent souvent sur la base de relations personnalisées. C'est pourquoi, toute spéculation excessive est souvent bannie. Au fur et à mesure qu'un lien social (quel qu'il soit) se tisse, les transactions empruntent plus à la logique de la dette reportée ou transférée à d'autres qu'à celle de l'offre et de la demande dans le cadre d'un marché concurrentiel ou spéculatif. Beaucoup d'entre eux proposeront un « prix aménagé » social à un habitant du quartier, un natif du même village, à un parent, à un « pauvre », quitte à « taxer » un client non autochtone et mal informé sur les prix pratiqués.

Par ailleurs, après deux décennies de crise et d'ajustement, planteurs, paysans et éleveurs ont-ils d'autre choix que de devenir eux-mêmes des commerçants pour survivre ? C'est ainsi que tout le monde achète et revend. Du Sénégal au Tchad, en fin de récolte, jeunes et femmes improvisent ainsi souvent un micro-commerce avec la vente d'un sac de mil ou d'arachide. Que dire également, de ces innombrables vendeurs à la sauvette et petites marchandes d'eau, de galettes qui sillonnent chaque jour les rues des villes africaines pour des bénéfices journaliers dérisoires ? Multiplicité de l'offre, concurrence féroce et variations saisonnières importantes de la demande expliquent la faiblesse des marges.

■

Si les commerçants ne sont pas des philanthropes, les rares « grands », allochtones parfois, spéculent souvent dans des économies de la rareté alors que les myriades de « petits » tentent de survivre. Un même commerçant peut spéculer activement sur un produit et opter parallèlement pour une stratégie de recherche d'un bénéfice socialement légitime. Leur participation au marché évolue entre ces deux extrêmes en fonction de la conjoncture et de leur position par rapport au pouvoir. Ils jouent même un rôle positif dans des économies faiblement monétarisées en permettant aux petits producteurs de vendre leurs produits d'exportation, d'écouler leurs surplus ou de vendre leur bétail pour faire face à des problèmes permanents de trésorerie. *In fine*, les États africains ayant cessé d'intervenir dans le commerce vivrier ou d'exportation, ce sont bien ces mêmes commerçants qui régulent, de manière décentralisée, le système alimentaire avec une efficacité réelle et à moindre coût et qui organisent l'exportation pour le compte de firmes étrangères.

NOTES

1 www.leFaso.net du 13 avril 2005

2. Allocution du Président guinéen Lansana Conté à la télévision le 23 août 2003 (http://www.africa-time.com/guinee).

3 Collecteur et rabatteur opérant de manière discrétionnaire en « brousse »

4. Système économique caractérisé par la prévente des récoltes à des prix peu compétitif en échange de produits de première nécessité.

5. Le « pantouflage » est le passage de hauts fonctionnaires dans des postes de secteurs non étatiques qu'ils ont eu à connaître dans leurs fonctions étatiques. Un contrôleur peut se retrouver ainsi chez celui qu'il contrôlait auparavant *Le straddling* ou « chevauchement » est la capacité à diversifier les lieux et les formes d'investissement économique pour des individus cumulant les fonctions et les statuts

6. http://www.alternative.ne/hebdo/2002/277/s_menace html.

7. En effet, « *les paysans habitués à vendre à l'époque des moissons une partie de leur récolte le font par manque de moyens de stockage et de conservation des grains, mais surtout parce que les taxes et les remboursements de crédits sont précisément exigibles à cette époque de l'année. Bon an mal an, les paysans vendent à des prix dont la baisse est accentuée par l'excédent d'offre [.]. Quelques semaines plus tard, ces même paysans sont souvent contraints de racheter au prix fort les denrées nécessaires à leur subsistance.* » (http://www.inprecor.org).

8. Le terme de soudure désigne à la fois le déficit entre besoins alimentaires et disponibilités (il est alors exprimé en kilos) et le décalage temporel entre la fin d'utilisation des stocks familiaux et la prochaine récolte (exprimé en jours ou en mois).

9. La « réfraction » désigne une diminution arbitraire du poids à la pesée en défaveur du producteur.

10 http.//www codesria.org/Archives/ga10/papers_ga10_12/Diaspora_Nkene.htm (Nkene J.-B, 2002, « *Migrations forcées et développement : la contribution des réfugiés nigérians à Douala* ») Voir aussi, Courade G., (1982), *Victoria-Bota : Croissance urbaine et immigration* ; (2005), *Atlas régional Ouest 1*, Paris, IRD.

11. Selon *L'Express* (24/10/2002),

12. http·//irenkenya.org/page.php?instructions=page&page_id=477&nav_id=18 (Khamala C., « *The Indian African Business Divide* »).

POUR EN SAVOIR PLUS

- Agier M., (1983), *Commerce et sociabilité. Les négociants soudanais du quartier Zongo de Lomé (Togo)*, Paris, Orstom, Mémoires n° 99, 317 p.
- Amselle J.-L., (1977), *Les Négociants de la savane · histoire et organisation des Korooko (Mali)*, Paris, Anthropos, 290 p.
- Binet J., (1975), « Les Libanais en Afrique francophone », *Kroniek van Afrika*, vol 3, n° 6, pp. 258-265.
- Fauré Y.-A., Labazée P., (1993), *Grands Commerçants d'Afrique de l'Ouest*, Paris, Karthala, 264 p.
- Grégoire E., (1986), *Les Alhazaï de Maradi (Niger). Histoire d'un groupe de riches marchands sahéliens*, Paris, ORSTOM, n° 187, 228 p.
- Grégoire E., Labazée P., (1993), « Les commerçants africains : hommes d'affaires ou spéculateurs ? », *in :* Grégoire E., Hassan Maman A., Labazée P., *éds., Acte du séminaire d'économie et de sociologie nigérienne*, Niamey, Mission Française de Coopération, pp. 27-40.
- Pérouse de Montclos M.-A., (2000), « Réseaux financiers, diaspora et hawilad · le rôle clé de la péninsule Arabique entre l'Occident et la Somalie », *Autrepart*, n° 16, pp. 99-116.
- Van Der Laan H.L., (1975), *The Lebanese trader in Sierra leone*, La Haye, Mouton and Co., 385 p.

SITES ET ADRESSES ÉLECTRONIQUES RECOMMANDÉS

- http://www.codesria.org/Archives/ga10/paprs_ga10_12/Diaspora_Nkene.htm (Nkene J.B., 2002, « *Migrations forcées et développement : la contribution des réfugiés nigérians à Douala* ») ;
- http://irenkenya.org/page.php?instructions=page&page_id=477&nav_id=18 (Khamala C., « *The Indian African Business Divide* »);
- http://www.rfi.fr/fichiers/MFI/CultureSociete/962.aspasp (Libanais d'Afrique : entre la gloire et le cliché) ;
- http://www.rudyfoto.com/IndiansofAfrica.html (Indiens en Afrique de l'Est) ;
- http://www.histoire-afrique.org/article159.html?artsuite=11 (Les Libano-syriens en Afrique de l'Ouest).

« LES FONCTIONNAIRES NE REMPLISSENT PAS LEUR MISSION DE SERVICE PUBLIC »

JEAN-FRANCOIS TRANI

PAYS CITÉS Afrique du Sud, Bénin, Cameroun, Côte-d'Ivoire, Gabon, Ghana, Kenya, Madagascar, Namibie, Nigeria, Ouganda, Sénégal, Togo, Zambie

IR CORRÉLÉES autochtonie, contrôle social, corruption, décentralisation, dette, ethnies pré-coloniales, État importé, retour des cerveaux, solidarité africaine

«L'État fait semblant de nous payer et nous, nous faisons semblant de travailler[1].»

Le cliché de fonctionnaires peu soucieux du service public et de l'intérêt général occupe une place respectable chez les usagers des administrations en Afrique subsaharienne. Qui n'a pas entendu dans les radios des appels à des fonctionnaires n'ayant pas rejoint leur poste plusieurs mois après y avoir été affectés ? Voilà pourquoi la Banque mondiale a imposé la réduction du nombre des « parasites incompétents improductifs et trop coûteux » des fonctions publiques jusqu'au rapport de 1997 réhabilitant l'État ! Ainsi, « *c'est en Afrique subsaharienne que l'efficacité de l'État s'est le plus gravement détériorée* »[2] !

Aujourd'hui les administrations africaines ne représentent qu'1 % de la population totale, soit le niveau de l'administration française en 1845 qui n'était que régalienne[3] !

La chasse au fonctionnaire est ouverte !

Le fonctionnaire pâtit d'une gestion désastreuse des agents comme du fonctionnement chaotique des services. Les nominations, les affectations, les promotions et les mises au placard sont le reflet de la politisation de l'administration. Les fonctions exercées ne sont pas celles prévues, bénévoles et supplétifs informels accomplissant une part non négligeable des tâches. Chacun accomplit sa tâche pour soi, ignorant son voisin de bureau. Soupçons, rumeurs et accusations minent tout le système administratif visant collègues et supérieurs sans que l'on sache ce qui est fondé. Une fonction est d'autant plus recherchée qu'elle permet d'émarger à des ressources matérielles et symboliques. L'usager non recommandé est ignoré, méprisé. Et la corruption s'avère globale et mutualisée : le policier comme sa

hiérarchie reçoivent par exemple leur part du racket. Aucune sanction ne vient toucher ceux qui commettent fautes ou détournements en raison des protections dont ils bénéficient. Malgré cela, l'agent est démotivé parce qu'il est mal payé ou sans régularité et parce qu'il voit la promotion de militants et de parents sans souci des compétences. Comment s'étonner dans ces conditions de la place de l'absentéisme (funérailles, etc.) qui réduit d'autant le temps de travail ?

Avant l'ajustement, les fonctionnaires avaient des salaires décents et surtout des avantages en nature, d'origine coloniale (logement, etc.). Porteurs pendant deux décennies du discours du développement, ils tombèrent de haut quand ils furent frappés par la *«stabilisation de la demande». C'était «rien moins que la fin de toute une époque... l'intégration automatique de tous les diplômés de l'enseignement supérieur dans la fonction publique*[4]». Touchés au portefeuille, vilipendés par tous, ils sont accusés d'avoir donné à la corruption un caractère systémique, difficile à éradiquer[5]. Les exemples abondent illustrant absentéisme, paresse, corruption, incompétence et mauvaise volonté.

Ces jugements sévères semblent dénier une conscience professionnelle à tous les fonctionnaires, si bien que l'on se préoccupe d'éthique professionnelle aujourd'hui[6].

Recherche fonctionnaire africain... désespérément

La gabegie généralisée trouve un fondement dans le statut du fonctionnaire qui est perçu comme une rente au service de l'intérêt familial et communautaire. À la garantie de l'emploi s'ajoutait la nécessaire allégeance aux régimes et à leurs leaders qui ont transformé les postes en prébendes dans de nombreux pays. L'arbitraire des nominations et promotions, la personnalisation des relations hiérarchiques, l'impuissance syndicale et la dépendance politique interdisent la construction d'une identité de fonctionnaire et la naissance d'une culture d'organisation bureaucratique[7].

Tributaires pour leur statut social de leur capacité à se situer au centre d'un réseau relationnel, les fonctionnaires ne sont pas incités à appliquer les procédures et les règles générales en vigueur. D'autant que les règlements à appliquer, et leur interprétation, comme le contrôle de leur travail, ne sont ni stables, ni arbitrés par une hiérarchie légitime et suffisante. Et ceci est renforcé par la multiplication des statuts dérogatoires (contractuels, conseillers, etc.) et les mutations constantes des dispositions statutaires. Une culture bureaucratique faite de communauté de formation, de compétences et de pratiques appuyées sur la notion de métier ne peut que faire défaut dans un tel climat.

Des conditions de vie et de recrutement suscitant le contournement des règles

Les agents de l'État ont connu une baisse drastique de leurs ressources alors que les sollicitations de leurs proches se sont amplifiées avec la crise : réductions

de 50 à 100 % des traitements, des avantages en nature et des primes en Côte-d'Ivoire, baisse des salaires au Cameroun de 30 % à deux reprises en 1993, licenciements de plusieurs milliers d'agents publics au Sénégal avec un petit pécule. Comment soutenir que ces agents étaient trop bien rémunérés alors que l'on se trouve en dessous du « salaire d'efficience » pour parler comme les économistes néo-libéraux ?

Dans un tel contexte, ils sont contraints de recourir à des moyens détournés (deuxième emploi, détournements de fonds publics, racket des usagers, animation d'ONG) pour parvenir à conserver leur statut social d'aîné au sein du réseau communautaire car ils ne peuvent facilement se soustraire à leurs obligations sous peine de subir des mesures de rétorsion de la part de leurs proches.

Ensuite, la construction d'États autoritaires autour d'un leader a généralisé le clientélisme, la classe dirigeante étant souvent issue de la communauté d'appartenance (Togo d'Eyadema ou Gabon de Bongo). Pour éviter revendications géographiques et menaces de sécession, les équilibres ethno-régionalistes sont à peu près respectés dans bien des pays au détriment du recrutement sous critère de compétence. Dans un pays fédéral comme le Nigeria, la création d'États fédérés (36 aujourd'hui) ayant leur propre fonction publique a été de nature à favoriser la redistribution des postes mal payés à une échelle inconnue ailleurs[8]. Comment dans ces conditions avoir des agents compétents et intègres ? Pendant ce temps, dirigeants élus et hauts fonctionnaires ont monopolisé à leur avantage distinctions sociales et privilèges. Le contexte de confusion public-privé relevant du « néo-patrimonialisme » a été néfaste pour le service public[9]. Ce phénomène est-il nécessaire à la construction d'un État moderne ?

L'émergence d'une responsabilité publique cassée par un contexte défavorable

Clientélisme et népotisme, *a priori* contraires à l'efficience du service public[10], ne conduisent pas inexorablement à l'inefficacité des fonctionnaires. Et la privatisation des États[11] ne doit pas nous dissimuler l'ordinaire bureaucratique. « *On trouve de temps en temps dans nos administrations de bons techniciens, consciencieux, compétents, capables de maîtriser leurs dossiers et de discuter efficacement avec les experts du FMI et de la Banque mondiale. Mais ils se retrouvent démunis devant ces derniers, parce qu'abandonnés à eux-mêmes*[12]... » Le souci du service rendu constitue une préoccupation centrale de plus de fonctionnaires qu'on ne pense. Comme ailleurs, ils sont nombreux à être dévoués à l'État[13]. Ce dévouement doit cependant prendre en compte des conditions de vie difficiles et des obligations sociales : trouver de l'argent pour la rentrée scolaire des enfants ou pour soigner un proche tombé malade.

Le succès de certaines politiques publiques en atteste la valeur. Au Cameroun, la scolarisation de l'ensemble des enfants du sud anglophone et francophone à

l'école primaire[14], la mise en place d'un système de santé quasiment gratuit avec des infirmiers bien formés et un corps préfectoral de qualité montraient à la fin des années 1970 que l'administration du développement existait. Son délitement partiel actuel renvoie à la paupérisation massive tout autant qu'à l'externalisation des fonctions vers le privé et à la redéfinition du champ de l'action publique qui ne fait qu'encourager la fuite des meilleurs des fonctionnaires. La fabrication d'une « noblesse d'État » (reproduction sociale et logiques d'honneur au service de l'État) reste donc plus que problématique.

De nouvelles formes d'action découlent de la redéfinition du travail de l'agent public affronté à la société civile, à la nécessité de faire émerger les décisions en concertation et de s'assurer qu'elles sont comprises par tous les acteurs. Travail de médiation et d'intermédiation auquel il n'a pas été préparé. À cela s'ajoute la nécessité d'adapter la règle étatique au pluralisme normatif qui caractérise l'Afrique.

La baisse des niveaux de vie ne permet pas de constituer des dynasties de fonctionnaires moyens, des « hussards » de la république ou des « blouses blanches » dévoués. Difficile pour le petit fonctionnaire de scolariser ses enfants dans un enseignement secondaire devenu coûteux et médiocre et de leur faire passer avec succès des concours biaisés. Enfin, le VIH-Sida a décimé fortement le corps des fonctionnaires, en Afrique australe notamment, aggravant ainsi la situation créée par l'ajustement !

La crise économique depuis les années 1980 a entraîné des baisses des ressources publiques. En 1998, sur dix pays africains[15], les traitements et salaires mobilisaient de 20 à 45 % des dépenses publiques, le fonctionnement et l'investissement de 15 (Ouganda) à 35 % (Afrique du Sud). Le service de la dette pesait plus de 20 % du budget dans la moitié des pays. La réduction du nombre de fonctionnaires a aussi eu pour effet de contraindre l'État à réorganiser ses services afin de garantir ses missions à effectifs moindres et moyens financiers réduits. Comment agir avec un fonctionnaire central pour 1 705 habitants en Ouganda contre un pour 31 en Namibie, le pays le plus encadré avec 6 % de la population active dans l'administration, mais moins de 1 % dans cinq pays sur dix ? À quoi bon avoir des médecins formés si les hôpitaux ne disposent ni de matériel médical, ni de lits, et pas davantage de médicaments ?

Les fonctionnaires zambiens dans le collimateur du FMI : Premier employeur du pays[16], le gouvernement zambien ne peut garder ses fonctionnaires moins rémunérés que dans le secteur privé pour des qualifications similaires. Pour les conserver, il a mis en place des allocations logement. Les dépenses salariales publiques par rapport au PIB ayant dépassé d'un point les 8 % convenus avec le FMI, le pays a été sanctionné immédiatement. Il en est réduit à ne pas augmenter ses fonctionnaires, malgré l'inflation et à ne pas pouvoir recruter médecins et enseignants qui manquent cruellement.

Même si les suppressions de postes ont été opérées sur la base de départs en retraite non renouvelés, de décès dus au sida et du volontariat avec des aides ponctuelles à la création de son emploi ailleurs[17], des pressions se sont faites jour à l'encontre de ceux qui ne remplissaient pas leurs obligations. Menacés de « compression[18] », les fonctionnaires s'efforcent de fournir l'effort minimum exigé.

Au total, le clientélisme de régimes autoritaires et la dégradation des conditions de vie et de l'image de l'agent se sont combinés de manière inextricable avec le retrait désordonné de l'État pour rendre encore plus improbable la création d'un corps d'agents publics au service des usagers et d'un intérêt général défini on ne sait plus comment.

■

L'invention d'une culture étatique avec ses serviteurs dans les sociétés africaines va de pair avec le renforcement de l'État et l'émergence d'une conscience citoyenne encore dans les limbes. L'ajustement a donné un coup d'arrêt brutal à cette lente maturation. Ceci n'autorise pas la caricature dans laquelle sont enfermés les fonctionnaires africains, mais qu'ils justifient dans leurs comportements quotidiens. La redéfinition des tâches de l'État se profile derrière le travail du fonctionnaire au contact des différents acteurs et usagers devenus société civile et clients dans le système contemporain. Aux fonctions régaliennes (ordre public, état de droit et justice) doit s'ajouter la mise en place d'un nouvel ordre socio-politique stable ne sacrifiant pas la production de biens communs. Décentralisation, développement durable et subsidiarité[19] sont également des références nouvelles pour des agents conditionnés par la colonisation et les régimes autoritaires à l'exercice directif de leur fonction. Saura-t-on créer le terreau nécessaire à l'éclosion de ce fonctionnaire idéal alors même qu'on le dévalue tous les jours ? On n'en a jamais été aussi loin aujourd'hui !

NOTES

1. Smith S., (2003), *Négrologie : pourquoi l'Afrique se meurt !*, Paris, Calmann Levy, 248 p. (p. 72)
2. http://www.un.org/french/ecosocdev/geninfo/afrec/vol11no1/july97fr.htm (*Afrique Relance*, vol. 11, n° 1, juillet 1997, « La Banque mondiale appuie le rôle de l'État ».)
3. Darbon D., (2001), « De l'introuvable à l'innommable : fonctionnaires et professionnels de l'action publique dans les Afriques », *Autrepart*, n° 20, pp. 27-42.
4. Ngoupandé, J.-P. (2002), http://www.african-geopolitics.org/show.aspx?ArticleId=3455 (Le naufrage de l'éducation en République Centrafricaine)
5. http://www.usembassy.be/fr/frpolicy/fr corrafr.052404.htm (La corruption ralentit la croissance en Afrique, 24 mai 2000). Pour 15 000 F Cfa, on peut obtenir une place dans le primaire. Pour le collège, il faut compter au moins 50 000 F Cfa. Les enseignants sont aussi de la partie : il est admis que chacun revende deux places à la rentrée (http://fr.allafrica.com/stories/200411300715.html).

6. http://www hcci.gouv.fr/lecture/note/nl044.html (Transparence, responsabilité, éthique et déontologie dans les fonctions publiques africaines, OFPA, 2001).

7. Darbon D., (2001), *op. cit.*

8. Si le salaire annuel minimum fédéral s'élevait à 7 500 Nairas, dans les États fédérés, il n'était que de 5 500 Nairas. Encore n'était-il pas respecté dans nombre d'États ! L'éventail des salaires était très ouvert au Nigeria ou en Ouganda (de 1 à 40), plus resserré en Afrique du Sud, Ghana, Kenya et en Namibie (de 1 à 12) et faible au Sénégal ou à Madagascar (1 à 4 ou 5).

9. Médard J.-F., (1992), « Le "big man" en Afrique : esquisse d'analyse du politicien entrepreneur », *L'Année sociologique*, 1992, n° 42, pp. 167-192.

10. Olivier de Sardan J-P., (1996), « L'économie politique de la corruption », *Politique africaine*, n° 63, pp. 97-116.

11 Hibou B., (1999), *La Privatisation des États*, Paris, Karthala, 400 p.

12. Ngoupandé J.-P, (2002), *op. cit.*

13. Trois témoignages montrent que l'on sait (ou savait) ce qu'est le service public en Afrique francophone, notamment celui d'un jeune juge ivoirien Epiphane Zori-Bi qui a eu à se prononcer sur la nationalité ivoirienne d'Alassane Ouattara :
Kuoh C.T., (1990), *Mon témoignage. Le Cameroun de l'indépendance (1958-1979)*, Paris, Karthala, 208 p.
Yaya O., général, (1998), *L'Ordre public, mission principale de la gendarmerie nationale (Cameroun)*, Paris, Karthala, 312 p.
Zoro-Bi E., (2004), *Juge en Côte-d'Ivoire. Désarmer la violence*, Paris, Karthala, 224 p.

14. Pour avoir une idée de l'éducation au Cameroun avant la crise actuelle, on peut lire : Santerre R., Mercier-Tremblay C., (1982), *La Quête du savoir : essais pour une anthropologie de l'éducation camerounaise*, Montréal, Les Presses de l'université de Montréal, 889 p.

15. http://unpan1.un.org/intradoc/groups/public/documents/un/unpan001698.pdf (vol. 1, *L'Éthique dans la fonction publique*, 2001, enquêtes sur 10 pays du PNUD) . Il s'agissait de l'Afrique du Sud, du Cameroun, du Gabon, du Ghana, du Kenya, de Madagascar, de la Namibie, du Nigeria, de l'Ouganda et du Sénégal.

16. http://www.world-psi.org/Template.cfm?Section=Home&CONTENTID=3331&TEMPLATE=/ContentManagement/ContentDisplay.cfm (La vie au travers du prisme du FMI : les fonctionnaires zambiens pris par le col, 2004).

17. À Cotonou, les licenciés comme les agents en place appelés « crocodiles » se sont lancés dans la création d'ONG grâce à leurs capitaux relationnels. http://www.egss.ulg.ac.be/csd/ArticlePoncelet-Pirotte.pdf (sociétés civiles).

18. Les « compressés » sont les personnels licenciés de la fonction publique et des grandes entreprises en Afrique. Ajoutons que les pensions de la fonction publique sont si insignifiantes que les cadres retraités « s'accrochent » à leurs postes jusqu'à un âge avancé ne libérant pas ceux-ci pour les cadets !

19. Décider à proximité des acteurs concernés.

POUR EN SAVOIR PLUS

- *Autrepart*, (2001), « Les fonctionnaires du sud entre deux eaux : sacrifiés ou protégés ? » (Rafinot M., Roubaud F., *éds.*), n° 20, pp. 5-106.
- Bayart J.-F., (1989), *L'État en Afrique La politique du ventre*, Paris, Fayard, 439 p.
- Kane-Devautour K., Devautour P., (2001), « Être chef de famille en Afrique et agent d'une administration publique : normes de comportement et stratégies de conciliation », pp. 363-374, *in* : Winter G., *éd.*, *Inégalités et Politiques publiques en Afrique. Pluralité des normes et jeux d'acteurs*, Paris, Karthala-IRD.

• Lachaud J.-P., (1992), *Le Désengagement de l'État et les ajustements sur le marché du travail en Afrique francophone*, Genève, IIES.

• Médard J.-F., (1992), « Le "big man" en Afrique : esquisse d'analyse du politicien entrepreneur », *L'Année sociologique*, 1992, n° 42, pp. 167-192.

• Nembot M , (2000), *Le Glas de la fonction publique dans les États de l'Afrique francophone. Essai sur la signification d'une institution en quête de légitimité*, Paris, L'Harmattan, 428 p.

• Niane B., (1992), « Le transnational, signe d'excellence. Le processus de disqualification de l'État sénégalais dans la formation des cadres », *Actes de la Recherche en sciences sociales*, 95, pp. 13-25

• *Politique Africaine*, (1999), « L'État en voie de privatisation », n° 73 (B. Hibou, *éd.*), pp. 6-121.

• Sardan De O., (2004), « État, bureaucratie et gouvernance en Afrique de l'Ouest francophone », *Politique Africaine*, n° 96, pp. 139-162

SITES ET ADRESSES ÉLECTRONIQUES RECOMMANDÉS

• http://unpan1.un.org/intradoc/groups/public/documents/un/unpan001698.pdf (vol. 1, *L'éthique dans la fonction publique*, 2001, enquêtes sur 10 pays du PNUD, 2000) ;

• http://www.hcci.gouv.fr/lecture/note/nl044 html (Transparence, responsabilité, éthique et déontologie dans les fonctions publiques africaines, OFPA, 2001) ,

• www.world-si.org/Template.cfm?Section=Home&CONTENTID=3331&TEMPLATE=/contentManagement/ContentDisplay cfm (La vie au travers du prisme du FMI : les fonctionnaires zambiens pris par le col) ;

• http://www.confemen.org/IMG/pdf/papier_profils_enseignants pdf (Profils enseignants).

« LES AFRICAINS SONT TOUS POLYGAMES ! »

GEORGES COURADE ET CHRISTINE TICHIT

PAYS CITÉS Bénin, Botswana, Burkina Faso, Cameroun, Côte-d'Ivoire, Ghana, Kenya, Libéria, Madagascar, Mali, Niger, Nigeria, Ouganda, Rwanda, Sénégal, Soudan, Swaziland, Tanzanie, Togo, Zambie

IR CORRÉLÉES agriculture archaique, agriculture manuelle, contrôle social, esclavage actuel, fécondité-démographie, femme soumise, jeunes, sida

« Une seule femme ne construit pas un village. C'est être célibataire que d'avoir une seule femme. L'homme qui a plusieurs femmes ne dort jamais affamé[1]. »

La polygamie masculine[2] est perçue comme le système matrimonial traditionnel le mieux enraciné en Afrique. De là à penser que tous les Africains sont polygames, ne serait-ce que par aspiration, il n'y a qu'un pas, vite franchi à l'heure où l'on se préoccupe de la propagation du VIH-sida et des droits des femmes. La multiplicité des partenaires sexuels n'a-t-elle pas engendré un taux très élevé de séropositifs dans certains pays africains ? En France ou aux États-Unis, la polygamie n'a-t-elle pas, avec l'excision, alimenté le discours et le combat sur la domination masculine[3] ? Cela a conduit à rendre illégale cette pratique en Occident sans pour autant qu'elle disparaisse.

En Afrique pourtant, elle semble résister à la modernisation des comportements urbains, même dans les pays qui l'ont légalement abolie comme la Côte-d'Ivoire ou la Guinée. La multiplication des maîtresses, des « deuxièmes bureaux », dans les villes, conforte cependant l'idée selon laquelle les Africains sont tous polygames « de fait ». Et l'adultère de l'homme polygame reste très ambigu en droit puisque *« le polygame peut toujours se marier avec toutes les femmes qu'il fréquente [...] si bien qu'il est difficile de poser en principe que l'adultère du polygame soit une cause de divorce[4]. »*

Un phénomène qui reste important

Se marier formellement en Afrique est un acte essentiel, tant pour les hommes que pour les femmes qui accèdent ainsi au statut d'adultes autonomes. Rester célibataire, divorcé (e), veuf(ve) ou en concubinage ne peut être en général qu'un état

provisoire souvent lié pour les hommes à la difficulté à réunir une dot pour compenser la perte d'une femme dans la famille de l'épousée. Le mariage est une urgence pour les femmes dans le contexte africain où elles sont souvent en surnombre par rapport aux hommes capables de payer la dot. Sur un marché matrimonial ainsi déséquilibré, les cadets[5] ne peuvent affronter les aînés, surtout en situation de crise économique. À 50 ans, il y a moins de 10% de célibataires, hommes et femmes, en Afrique. Acte avant tout social, le mariage est encore rarement consensuel (moins de 1% au Sénégal, Kenya et Tanzanie, plus de 50% au Botswana et 29% au Togo, selon les enquêtes) et scelle des alliances entre familles. Les droits qu'il implique pour chacun traduisent les rapports aînés/cadets et de genre (hommes/femmes) en vigueur dans la société concernée compte tenu de la rareté des unions interethniques. C'est dans ce cadre qu'il faut comprendre la pratique de la polygamie formelle.

Théories explicitant la polygamie[6]. Sécurité sociale dans une société communautaire traditionnelle africaine, la polygamie masculine était supposée constituer un garde-fou contre les frustrations sexuelles (respect de l'abstinence post-partum[7]) et garantir aux veuves un foyer dès lors que la famille du mari défunt leur portait assistance et protection. On observe cependant que la polygamie masculine n'empêchait pas l'adultère des hommes comme des femmes dans de nombreuses sociétés. En fait, sur le plan anthropologique, le mariage émancipe l'homme qui devient un aîné ainsi et plusieurs mariages confortent sa position. Il est puissant et riche dans son groupe ethnique élargissant le cercle de ses parents par alliance, de ses alliés et de ses protégés. Les enfants de ses femmes lui appartiennent, même s'ils sont le fruit de relations extra-conjugales. Ce type d'union permet aussi à une famille rurale de multiplier le nombre de travailleurs dans les champs dans une agriculture très largement manuelle.

La polygamie masculine est une forme d'union d'un homme avec plus d'une femme. Caractéristique de certaines sociétés, la famille polygamique pouvait comporter jusqu'à 150 femmes comme dans certaines chefferies de l'Ouest du Cameroun. Au Swaziland, le roi envoie encore sa garde chercher une jeune fille qu'il a remarquée pour en faire son épouse ! La plupart du temps cependant, l'homme polygame a, au plus, deux femmes légitimes, pour lesquelles il a donné une dot ou qui sont enregistrées à l'état civil.

Les veuves d'un grand polygame doivent être « reprises » par un frère, un parent du défunt, parfois un des fils, qui « épouse ainsi ses mères » ! C'est ce qu'on appelle le lévirat[8]. Les épouses d'un père défunt ont cependant le rang de mères et non d'épouses, surtout si elles sont âgées. Le lévirat était aussi le moyen d'imposer à la famille du défunt une obligation de prise en charge de la veuve et de ses enfants puisque le décès du mari entraînait souvent la confiscation de la terre et du patrimoine dont elle jouissait. Toutes les épouses d'un polygame n'ont pas le même statut qui varie en fonction de leur rang (première ou seconde épouse), de leur âge, du nombre de leurs enfants et de leur réussite sociale personnelle.

L'union polygamique repose en général sur la défiance des co-épouses entre elles, suite à leur mise en compétition par le mari, et vis-à-vis de lui (on l'oblige à dépenser pour limiter le nombre de co-épouses). Mais il n'est pas rare de voir les épouses se coaliser contre le mari polygame négligent et peu attentionné. Bref, la conjugalité polygamique est très souvent un combat pour les protagonistes, avec résidences séparées, divorces, voire voies de fait! En milieu rural, chaque femme et sa progéniture occupent une maison dans la concession[9] et dispose de son champ tout en aidant le mari sur ses parcelles. L'homme polygame s'occupe à tour de rôle des différentes co-épouses, mais en privilégie souvent une (la plus ancienne, mais aussi, parfois la plus jeune) qui est régulièrement « honorée » par sa présence, sauf lors de l'allaitement d'un nouveau-né (abstinence traditionnelle). Une famille rurale polygame bénéficie d'une exploitation agricole manuelle de belle taille dès que le nombre d'épouses est respectable[10].

Si cette pratique élargit la capacité productive du mari en brousse, la situation s'inverse dans les grandes villes, sauf exception (agriculture urbaine, commerce vivrier féminin), où les épouses sont souvent une charge. Le milieu urbain aurait dû décourager la polygamie par les contraintes qu'il impose (logement, mode de vie, charges élevées, etc.) et les normes qu'il met à l'honneur (condamnation de la pratique par les églises chrétiennes, refus de la polygamie, respectabilité, etc.). En République Démocratique du Congo pourtant, les jeunes générations semblent être plus touchées que les anciennes. Dans la plupart des cas étudiés, « *ni l'éducation du mari, ni l'activité dans le secteur moderne, ni même l'ethnie ne semblent affecter la polygamie dans les villes africaines*[11]. »

À Kampala, l'urbanisation ne freine pas la polygamie[12]. L'accumulation relative de richesse permet aux hommes d'entretenir plusieurs femmes en différents lieux Le surcoût est compensé par la mise au travail des femmes (agriculture, commerce). Ainsi, Appolo, chauffeur de taxi, a trois femmes qui travaillent, chacune habitant une colline de Kampala. Il investit ainsi sur le plan social et foncier.

La pratique permet à l'homme de maximiser sa descendance tout en s'assurant une assurance vieillesse en multipliant ses descendants. Qui plus est, sur le plan politique, le contrôle de l'accès aux femmes permet aux aînés qui fournissent la dot de garder leur pouvoir sur les cadets. Et chefs et sultans utilisent ce moyen pour se concilier tel clan ou lignage. Enfin, avoir de nombreuses épouses est un élément ostentatoire participant du prestige.

La polygamie repose sur un important écart d'âge entre époux[13], si bien qu'il ne peut y avoir qu'une minorité d'hommes mariés selon ce type d'union alors qu'une majorité de femmes peuvent l'être à un moment donné de leur vie. Minorité d'hommes âgés, riches et/ou puissants, souvent. La polygamie possède dans bien des pays africains un statut légal et apparaît dans les régimes matrimoniaux de 12 pays de la zone franc sur 14[14].

Qui dit polygamie dit davantage de femmes mariées que d'hommes. Il n'y a pourtant pas plus de femmes que d'hommes dans les sociétés polygamiques, et les hommes célibataires ne sont pas condamnés définitivement au célibat. Les femmes se marient beaucoup plus jeunes que les hommes et elles ont de nombreux enfants. Ces déséquilibres entre générations et entre hommes et femmes autorisent la polygamie avec le remariage rapide des veuves et divorcées, l'absence de célibat féminin et des décès masculins plus fréquents aux âges élevés.

Recul très progressif de la polygamie

Si la polygamie est fréquente en Afrique, tous les Africains ne sont pas pour autant polygames. Le nombre moyen d'épouses par homme polygame varie en moyenne entre 2,0 et 2,5.

Toute l'Afrique subsaharienne n'est pas touchée de la même manière. Si l'Afrique orientale et australe affiche des taux de femmes mariées de 15 à 49 ans en unions polygamiques, inférieurs à 30 % dans les campagnes et à 20 % dans les villes, la fréquence du phénomène est supérieure en Afrique de l'Ouest dans des pays parfois peu islamisés comme le Togo (52,6 % en 1988) ou le Bénin (49,6 % en 1996). Sur un laps de temps court, on a observé une diminution du nombre de femmes en union polygamique là où celle-ci était faible, comme au Kenya, où l'on est passé de 30 à 20 % entre 1977 et 1993[15]. Par contre, sur une période équivalente pour le Sénégal et le Mali, le taux d'unions de ce type reste stable.

Pourcentage de femmes mariées en union polygame (1986-1992)			
Afrique Occidentale		Reste Afrique	
Togo	52 %	Ouganda	34 %
Sénégal	46 %	Tanzanie	28 %
Mali	45 %	Kenya	23 %
Nigeria	41 %	Soudan	20 %
Cameroun	39 %	Zambie	18 %
Libéria, Ghana	38 %	Rwanda	14 %
Niger	36 %	Madagascar	4 %

Source : www.focusintl.com (WIDNET : Women in Development NETwork)

Le recul s'amorce cependant sans pour autant signifier une amélioration de la condition féminine. La pratique du lévirat a beaucoup reculé au cours des années 1970 et ce recul a contribué à une expansion du taux de femmes, chefs de ménage, en milieu rural. Et l'instabilité matrimoniale apparaît comme la réponse des femmes à la polygamie masculine : résidences séparées, divorces lors de la prise d'une deuxième épouse, etc.

Les « deuxièmes bureaux », les femmes entretenues constituent une pratique stigmatisée, inspirée des colons, qui s'est beaucoup développée après les indépendances. Il ne s'agit pas de polygamie à proprement parler. Les épouses d'un polygame acceptent plus facilement l'arrivée de nouvelles épouses officielles que l'existence d'une maîtresse, logée et entretenue de manière ostentatoire par leur conjoint. Ce sont des femmes instruites, généralement actives et donc matériellement plus autonomes, avec qui l'homme s'affiche en ville. Elles préfigurent une forme d'union plus consensuelle, comme les unions libres entre jeunes, quand l'homme n'est pas en mesure de payer la dot.

La croissance démographique actuelle déséquilibre considérablement le marché matrimonial et devrait bien plus contribuer au maintien de la polygamie qu'elle ne le fait. Mais les rapports de genre évoluent et de plus en plus de femmes cherchent à éviter la polygamie officielle. Plutôt que de s'engager dans des unions polygames, les filles scolarisées aujourd'hui reportent l'âge de leur mariage avec des hommes de leur génération et préfèrent parfois des formes d'union plus consensuelles, concubinage, par exemple, pour les couples étudiants. En outre, avec la crise, le coût économique d'un ménage polygame urbain (surtout en cas de dispersion résidentielle) est de plus en plus dissuasif quand il ne s'intègre pas à une logique économique domestique comme en milieu rural. Actuellement, un recul de l'âge du mariage des filles et l'augmentation de leur instruction leur permettent de lutter contre la polygamie. Et une diminution de l'écart d'âge entre conjoints se traduit par une baisse de la pratique.

■

La polygamie régresse plus dans les pays anglophones que dans la sphère francophone, et plus souvent en ville que dans les campagnes. Les pays les moins touchés (Kenya, Ghana) enregistrent une chute de la pratique alors que Mali et Sénégal restent stables. Inscrite dans un système de normes aujourd'hui ouvertement remis en question, elle a reflué plus ou moins facilement là où le besoin de main-d'œuvre féminine est moindre (Afrique australe).

Expression d'une société patriarcale et d'une domination masculine propre aux sociétés communautaires, elle est de plus en plus combattue par les jeunes femmes qui souhaitent des mariages consensuels et le respect de leur autonomie et de leurs droits. Pourtant, malgré le recul de l'âge du mariage, les difficultés économiques et l'aspiration à une famille de moindre taille, la pratique reste forte en Afrique de l'Ouest, sans que l'on puisse soutenir que l'islam y soit pour beaucoup. Bien des facteurs doivent accélérer son recul comme l'éducation des filles, une plus grande autonomie par rapport aux pressions familiales, les progrès de l'individualisme et l'importance du refus de cette condition par les jeunes filles. Recul qui annoncera un changement fondamental pour l'Afrique.

NOTES

1 Proverbes ewondo et basaa cités par H Ngoa, (1975), p. 8, *in* · « Qu'est-ce que la polygamie négro-africaine », *Flambeau*, n° 45, p. 8

2 La polygamie se définit comme le mariage d'un individu avec au moins deux personnes de sexe opposé Cela caractérise donc la polygynie, mariage d'un homme avec plusieurs femmes et la polyandrie où une femme a plusieurs maris Si la polygynie est très fréquente, on rencontre de rares cas de polyandrie dans plusieurs sociétés africaines en République Démocratique du Congo et au Nigeria Sur la polyandrie, voir Ngondo a Pitshangdenge S , (1996), *La Polyandrie chez les Bashilele du Kasai occidental (Zaire), fonctionnement et rôles*, Paris, Ceped, 20 p

3 Ella Meye L C , (2000), « L'économie domestique de la domination masculine », pp. 157-174, *in* . L. Sindjoun, *éd.*, *La Biographie sociale du sexe · guerre, société et politique au Cameroun*, Paris, Codesria-Karthala, 334 p Voir le site américain www polygamyinfo com

4 Selon S Melone (1971), p. 421

5. Les termes de cadets et d'aînés se réfèrent à la fois aux différences de générations et au statut social de chacun qui est bien plus codé qu'en Occident, même si l'on assiste à une érosion dans ce clivage majeur. On oppose ainsi les vieux et les jeunes, ceux qui disposent de certains droits et pouvoirs économiques, sociaux et symboliques à tous ceux qui dépendent d'eux (femmes et jeunes), etc. Ainsi, les cadets masculins dépendent des aînés pour le paiement de la dot ou de la scolarité, l'attribution de droits fonciers, l'hébergement, l'héritage éventuellement ou l'accession à la notabilité dans le village, etc. Le choix du conjoint ou l'attribution de terres en usufruit dépend très souvent des aînés pour les femmes. Les épouses et les cadets constituent l'essentiel de la main-d'œuvre rurale Mais ce sont les hommes du lignage (héritier, père, oncle, époux ou aîné) qui gèrent et contrôlent leur production Les vieux toutefois attendent aussi respect social et prise en charge par les cadets dans une logique de solidarité-réciprocité (protection sociale)

6 http //www africamaat com/article php3?id_article=219 et Ngoa H , (1975), « Qu'est-ce que la polygamie négro-africaine », *Flambeau*, n° 45, pp 7-12

7 On observe dans de nombreux pays africains des interdits sexuels pendant la période d'allaitement (le coit porte malheur pendant la période de la lactation) L'absence de relations sexuelles s'étendait sur deux ans après la naissance d'un enfant dans les sociétés rurales permettant un équilibre entre la fonction de procréation et de travailleuse agricole de la femme. Cette pratique absente en Afrique orientale (Kenya, Ouganda, Rwanda) disparaît progressivement en ville et dans le monde rural depuis une vingtaine d'années ou prend une autre signification (forme d'espacement des naissances). Le risque de relations extra-conjugales masculines dans les couples monogames plaide pour une diminution de l'abstinence sexuelle.

8. Le lévirat est un type particulier de mariage où une veuve épouse le frère du défunt, le plus souvent un frère cadet, afin de continuer la famille de ce dernier Les enfants issus de ce remariage ont le même statut que les enfants du premier mari Cette pratique, fréquente dans certains pays africains, favoriserait la diffusion du VIH-sida. Au Burkina Faso, la plupart des groupes ethniques reconnaissent cette disposition dans leur droit coutumier, sauf ceux régis par un droit islamique strict. « *Pour la femme, le mariage par lévirat relève d'un droit plus que d'un devoir. Elle peut donc le refuser si elle a d'autres aspirations. Pour les membres du lignage du défunt, il s'agit d'un devoir auquel ils ne peuvent se soustraire qu'en renvoyant l'épouse, ce qui a valeur de répudiation, donc de rupture des liens avec le lignage de la femme* » Néanmoins, les femmes rurales ne disposent d'aucune liberté pour refuser cette situation dans la société mossi (B Taverne, 1996, « Stratégie de communication et stigmatisation des femmes . lévirat et sida au Burkina Faso », *Sciences sociales et santé*, vol. 14, n° 2, pp. 87-106), comme dans la plupart des sociétés patrilinéaires Si elle quitte sa belle-famille, elle n'aura pas le droit d'emmener ses enfants qui appartiennent au mari Aucun des biens matériels de son époux ne lui revient en héritage, elle sera donc marginalisée Enfin, le statut de femme célibataire est socialement intenable, quelle qu'en soit la cause

9 Terme d'origine coloniale couramment employé désignant l'ensemble des maisons d'habitation, mais aussi greniers et cases où l'on stocke récoltes et outillage de la maisonnée comprenant famille, parents

et visiteurs Elle est construite sur un emplacement désigné par le chef de village, de lignage ou l'administration, d'où ce terme

10. Dans les Grassfields du Bamenda (Cameroun), les terres cultivées d'une exploitation étaient fonction du nombre d'épouses avec une moyenne de 0,9ha pour chacune. Ainsi, un polygame ayant 10 femmes disposait de 9 ha de terres cultivées (cultures associées café/maïs, haricot, taro, etc.).

11 Antoine Ph., (2000), « Les complexités de la nuptialité : de la précocité des unions féminines à la polygamie masculine en Afrique », pp 1-25, *Démographie : analyse et synthèse* (actes du séminaire international de Rome, 26-29 mai 1999), Rome-Paris, Département de démographie (La Sapienza), Ined, vol 3 p. 14

12. Calas B , (1998), *Kampala, la ville et la violence*, Paris, Karthala-Ifra, 435 p. (p 307).

13 Pison G., (1988), « Polygamie, fécondité et structures familiales ; Population et société en Afrique au sud du Sahara », pp. 249-278, *in* · Tabutin D., *Population et sociétés en Afrique du sud du Sahara*, Paris, l'Harmattan, 551 p

14. Vareilles-Sommières de P , (1993), « La polygamie dans les pays d'Afrique subsaharienne anciennement sous administration française », *Revue Européenne des Migrations Internationales*, n° 9, pp. 143-160

15. Antoine Ph., (1999), *op. cit.*, p. 20-21.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Antoine Ph., Pilon M., (1998), « La polygamie en Afrique quoi de neuf ? », *La Chronique du Ceped*, n° 28, 4 p.
- Antoine Ph., Nanitelamio J., (1995), *Peut-on échapper à la polygamie à Dakar ?*, Paris, CEPED, 31 p. (Les dossiers du CEPED n° 32).
- Fainzang S , Journet O., (1988), *La Femme de mon mari. Anthropologie du mariage polygamique en Afrique et en France*, Paris, L'Harmattan, 172 p.
- Hayase Y , Liaw K.L., (1997), « Factors on polygamy in sub-saharan Africa · Findings based on the democraphic and health surveys », *The Development Economics*, XXXV-3, pp. 293-327
- Pison G., (1988), « Polygamie, fécondité et structures familiales Population et société en Afrique au sud du Sahara », pp. 249-278, *in* · Tabutin D., *Population et sociétés en Afrique du sud du Sahara*, Paris, l'Harmattan, 551 p.
- Locoh Th , (1995), *Familles africaines, population et qualité de vie*, Paris, Ceped, 48 p. (Les Dossiers du Ceped n° 31)
- Tchak S , (1999), *La Sexualité féminine en Afrique. Domination masculine et libération féminine*, Paris, L'Harmattan, 240 p
- Sembène Ousmane (1969), *Traumatisme de la femme face à la polygamie*, court métrage

SITES ET ADRESSES ÉLECTRONIQUES RECOMMANDÉS

- www.polygamyinfo com;
- http ://perso wanadoo fr/ association gams/ ;
- http.//membre lycos fr/karibu/,
- http.//www dial prd fr/senegal/3-publications/pdf/complexites.pdf (Antoine Ph., Les complexités de la nuptialité),
- http://www ide go jp/English/Publish/De/pdf/97_03_04.pdf (Factors on polygamy in sub-saharan Africa).

« LES SOCIÉTÉS VILLAGEOISES SONT ÉGALITAIRES »

PIERRE JANIN

PAYS CITÉS Afrique du Sud, Burkina Faso, Cameroun, Côte-d'Ivoire, Éthiopie, Kenya, Ghana, Lesotho, Mali, Mauritanie, Nigeria, Ouganda, Sénégal, Soudan, Swaziland, Tchad, Zimbabwe, Zambie

IR CORRÉLÉES accumulation, argent migrants, autochtonie, contrôle social, enclavement, démocratie étrangère, esclavage actuel, femmes soumises, pauvres, polygames, rente-vivrier, richesses naturelles, solidarité africaine

L'idée d'un ordre égalitaire en milieu rural africain n'est pas nouvelle. Longtemps cantonnée à l'animation rurale[1] et au petit monde de la recherche, cette idée se trouve en filigrane dans le discours des grandes agences du développement au travers de la lutte contre la pauvreté annoncée comme essentiellement rurale. La mythification du village natal enfin, en ces temps de repli identitaire et de revendication autochtone, lui a redonné un nouveau souffle chez les Africains. Village et « communauté villageoise » ne connaîtraient que de faibles inégalités en raison de la faible diversification des activités et de la grande taille des groupes familiaux, dit-on souvent. Et pourtant, le scandale des inégalités est souvent souligné s'agissant surtout de la condition des femmes. Il est vrai que les statisticiens n'ont livré que peu d'indicateurs renseignés[2] pour les mesurer statistiquement. Difficile de s'y retrouver donc pour le profane.

Un égalitarisme de façade dans un village « rousseauiste »

Derrière cette affirmation se profile la sempiternelle solidarité, parée de nombreuses vertus. L'individu qui a une certaine assise économique – ou qui est considéré comme tel – doit ainsi faire face à des sollicitations matérielles diverses sur fond d'incitation morale. Cette redistribution participerait indirectement à la lutte contre les inégalités sociales tout en raffermissant les liens sociaux. Loin d'être vu comme un frein au changement, le contrôle social fort qu'il implique permettrait une prise en charge des plus vulnérables. Sans être égalitaires, ces sociétés villageoises auraient donc des vertus égalisatrices !

« Les sociétés villageoises sont égalitaires ». Cette expression renvoie à une Afrique rurale figée et idéalisée, une Afrique âpre mais sereine, où la vie quotidienne, rythmée par les travaux agricoles et les cérémonies, s'organise autour de quelques figures respectées ou craintes, détentrices des savoirs et du pouvoir : le chef de terre, le tradipraticien, le forgeron, l'instituteur et le commerçant. Elle

évoque aussi de petites communautés rurales assez fermées sur elles-mêmes, luttant de manière collective contre les aléas et les difficultés. Les assemblées villageoises seraient aussi des « républiques villageoises ».

De fait, ce qui frappe en milieu villageois, c'est à la fois le caractère fondamentalement routinier de l'activité productive agricole réalisée avec un très faible « bagage » technique, renforcé par la monotonie climatique, tout autant que le caractère endémique de la pauvreté, chaque chef de famille ayant souvent du mal « à joindre les deux bouts ». Peu de « signes patents de richesse », faute de pouvoir accumuler. Toute réussite reste, bien souvent, vécue comme une menace pour l'équilibre socio-politique villageois. Elle est, dès lors, largement combattue.

Au visiteur de passage le village de savane, par exemple, offre une moisson d'images attendues : jeunes filles en train de piler le mil ou l'igname, mères lavant leur nourrisson, enfants de retour du puits, bouvier gardant les bœufs, hommes courbés sur la houe. Tout ceci peut accréditer l'idée d'un égalitarisme partagé. Cette Afrique pauvre des villages, exotique et attachante, est ainsi dépeinte dans *Enfant noir* de C. Laye.

Le **village africain**[3] est le support géographique d'une communauté rurale ayant un fort patriotisme villageois fortement liée par des liens de parenté, de solidarité et de complémentarité. Il est administré par un chef assisté d'un conseil contrôlant politiquement et religieusement un territoire exclusif. Unité économique avec des artisans, une place éminente est réservée au premier lignage qui a défriché les terres. Cette « civilisation des villages » est très sensible en Afrique de l'Ouest soudano-sahélienne qui en était l'idéal-type. Intégrés parfois à des entités politiques plus grandes (chefferie ou État), les villages valorisent les liens de sang dans de nombreux cas, sans exclure la co-résidence. Ce schéma est depuis longtemps brouillé par l'agriculture itinérante, l'introduction des cultures de rente, la construction des routes, la colonisation blanche, la densification de l'espace, les migrations, les réformes agraires, les guerres, etc.

Inégalités d'antan et d'aujourd'hui

Or, tout ceci est très éloigné de la réalité. Au village, tout le monde sait qui est « grand » ou « petit », qui « a la bouche » ou qui ne l'a pas, c'est-à-dire qui est issu d'un lignage fondateur, qui a bien récolté cette année, qui « a l'argent » ou qui a des relations. Ni doute ni revendication quant à la nature persistante des inégalités de patrimoine, de revenus, de statut et d'accès au pouvoir. Chacun reconnaît la place qu'il occupe, plus ou moins définie par l'ensemble des normes et structures sociales héritées. Ainsi, de nombreuses sociétés rurales restent encore fortement hiérarchisées, en fonction de modes de domination plus anciens.

La société sahélienne *haalpulaar*, par exemple, est encore organisée sous forme de groupes statutaires qui rappellent le système de castes : au sommet, se trouvent les libres nobles (*pullo*, éleveurs ou *ceddo* agriculteurs) disposant du pouvoir économique et politique, en bas les descendants d'esclaves et autres affranchis.

Des formes d'esclavagisme existent encore en Mauritanie, au Tchad ou au Soudan tandis que les plus jeunes ou les plus vulnérables peuvent faire l'objet de trafic humain (enfants des plantations d'Afrique de l'Ouest).

L'appartenance à une classe d'âge constitue une réalité tangible qui organise la vie familiale et villageoise ainsi que les rapports de travail. Les anciens, auréolés de sagesse ou investis de pouvoirs occultes, sont à la fois admirés et craints. Et la primogéniture reste un atout tout au long de la vie, les cadets biologiques ou sociaux (femmes) devant, en maintes occasions, obtenir l'agrément du « grand frère ».

Les inégalités villageoises hommes / femmes ont été très souvent pointées. Aux hommes, les cultures de rente et l'élevage du gros bétail, aux femmes, le vivrier, le jardin potager et le petit élevage (chèvres, volailles, etc.). Les hommes disposent d'un accès au foncier et aux intrants (crédit, engrais, etc.) moins aléatoire que les femmes. Et surtout, on doit souligner les disparités considérables dans les travaux à effectuer dans l'exploitation, le ménage ou l'approvisionnement en eau et en bois ! Dans le transport des marchandises, si chaque adulte dépensait 75 minutes en transport chaque jour (87 % de ce temps à pied), les femmes assumaient 65 % de l'effort et avaient transporté entre 3 et 5 fois plus de charge et plus de km que les hommes adultes[4]. Et l'accession au pouvoir traditionnel leur est contesté. Dans la province du KwaZulu / Natal une femme chef zoulou eut besoin du soutien de la cour suprême d'Afrique du Sud pour faire avaliser sa nomination[5].

En outre, vivre au village, c'est vivre en permanence sous le regard des autres, évoluer dans un environnement où les jalousies, les tensions, les suspicions sont fréquentes et durables. Dans cette société villageoise, chacun doit répondre de ses actes devant un parent plus âgé ou un conseil (de famille ou de village).

Dans les villages Bwa du sud-est du Mali[6], jusqu'à récemment, les vieux réglementaient ainsi le mariage des jeunes. Avec le développement des migrations du travail, chez les garçons comme chez les filles, ces procédures sont contournées sans que pourtant, les rapports inégalitaires entre sexes et entre générations ne soient fondamentalement remis en cause.

La pauvreté monétaire est largement rurale, secteur où se trouve 73 % des plus pauvres (revenu inférieur à 1 dollar US par jour). Les campagnes des différents pays ne sont pourtant pas dans la même situation. Ainsi, le monde rural éthiopien et ougandais s'en sort mieux dans les années 1990 que celui du Burkina Faso et de Zambie. En Éthiopie, la réforme agraire a été favorable aux paysans les plus pauvres et l'abolition du regroupement villageois oppressif et des achats obligatoires du Derg ont redonné une dynamique positive aux exploitants. En Ouganda, la fin de la guerre civile, l'exportation de café et la diversification maraîchère permettaient d'améliorer les revenus, 180 dollars US par an dans le district de Luwero en 1998 dont la moitié en provenance du café[7].

En fait, les sociétés villageoises africaines sont multiples et bien peu égalitaires. On a relevé, par exemple, des écarts de revenu moyen annuel par ménage allant de 1 à 9 en zone de savane ivoirienne, de 1 à 12 dans le Sahel burkinabé, de 1 à 20 en zone de montagne camerounaise et de 1 à 30 en zone cacaoyère camerounaise avant la dévaluation du franc Cfa. Chez les producteurs de coton maliens cependant en 1996, seuls les 20% de relativement grands planteurs[8] vivaient au-dessus du seuil de pauvreté. Il y avait toutefois, lors du boom cacaoyer, de « grands planteurs » par la surface financière en Côte-d'Ivoire.

Régions dynamiques et en stagnation[9] connaissaient leur lot de pauvres agriculteurs familiaux qui manquaient d'un accès sécurisé aux ressources (terre, irrigation) pour les premières ou à un marché et à une diversification souvent non agricole dans les autres. La faible productivité agricole de l'agriculture familiale n'était pas la raison principale de leur faible niveau de vie.

Il n'y a enfin rien de commun entre un pasteur peul transhumant du Sahel avec un troupeau de plusieurs centaines de têtes, un paysan sans terre du pays hausa de l'État de Kano et une femme chef de ménage et agricultrice vivrière au Swaziland. Ni le « genre de vie », ni les conditions d'existence. Certains sont bien intégrés dans l'économie de marché, d'autres commencent à l'être ; certains sont polygames, d'autres célibataires géographiques[10] et soutiens de famille. Au village, l'origine première des inégalités est à rechercher dans la disparité des patrimoines hérités (terre, bétail, outils), mais la véritable distinction se fait sur la capacité effective de l'individu à prendre des décisions.

Si l'on devine assez vite l'existence de hiérarchies en fonction des signes visibles de respect (qui parle le premier, qui s'incline pour saluer, qui est chargé des corvées), il est souvent beaucoup plus aléatoire de savoir qui est « bien placé » ou « bien assis » en brousse. De fait, la réussite comme la pauvreté sont bien incertaines (difficiles à catégoriser par des seuils et des limites monétaires), car elles s'affichent peu et s'énoncent rarement. Entre deux éleveurs peul, au même profil ascétique, lequel est le plus riche ? Pas nécessairement celui qui garde le plus grand nombre de bœufs près de sa case d'habitation, puisque les troupeaux sont mobiles et dispersés. Quand religion et société l'encouragent simultanément, rétention, sous-consommation et épargne sont même recherchées et socialement valorisées.

En réalité, dans cette Afrique des villages, encore peu monétarisée, c'est la valeur patrimoniale des actifs (terre, grenier, bétail, outils) qui importe plutôt que le « poids en argent ». Cette discrétion ne se retrouve toutefois pas dans toutes les sociétés rurales. Dans les régions pratiquant l'agriculture d'exportation (Côte-d'Ivoire, Kenya, Ghana), les inégalités sont plus apparentes. Les biens de consommation intermédiaires (radio, moto, vêtements) sont recherchés et socialement valorisés, favorisant une économie de parade. Dans certaines sociétés à chefferie ou à castes, les disparités de richesse sont même légitimées par l'inégale valeur de la personne,

qui s'appuie autant sur la renommée du lignage que sur le comportement individuel. Celui qui se sera enrichi, aura intérêt à matérialiser sa réussite par une imposante villa, la construction d'un forage ou d'une mosquée. Cette aisance économique sera rapidement transformée en prestige social et pouvoir traditionnel par l'acquisition d'un titre de notabilité ou l'élargissement du cercle de clients et obligés.

L'Afrique des villages aux populations sédentaires relativement homogènes culturellement, inscrite sur un terroir depuis plusieurs générations, ne résume pas toute l'Afrique. Loin de là. Colonisation et politiques étatiques, migrations et activités nouvelles agricoles et non agricoles ont changé les sociétés rurales. Tanzanie et Éthiopie ont connu des modifications brutales supposées apporter un meilleur accès aux services (ujamaa) ou au foncier (Éthiopie du négus rouge). Au Kenya, Zimbabwe et Afrique du sud, c'est la marginalisation des « indigènes » par la colonisation blanche dans des réserves aux terres ingrates (Masai ou Kikuyu au Kenya, Shona au Zimbabwe, etc.) qui marque le monde rural. Enfin, dans les lieux composés de plus d'un tiers de ménages féminins (Lesotho, Swaziland, Kenya, etc.) par suite des migrations masculines, le VIH-sida et les envois des migrants dessinent l'éventail des inégalités.

■

Ainsi, l'Afrique rurale nous enseigne que le rêve égalitaire lié à une société purement communautaire n'a été qu'un objectif du contrôle social (qu'aucune tête ne dépasse) et un mythe (vouloir croire à une société sans hiérarchie et sans inégalité de statut, de pouvoir, de revenus ou de patrimoine). La pauvreté mal mesurée, n'y est ni uniforme, ni également partagée. Ce rêve a pris naissance dans un village idéalisé par les tenants du développement « communautaire » comme par les Africains qui avaient besoin d'y croire dans les temps actuels de crise, d'où de nombreuses désillusions et dérives idéologiques (la terre du village aux seuls autochtones). Parfois déstructurée et depuis longtemps, l'entité géographique et sociologique villageoise vit des transformations profondes. Elle a pu être déplacée, vidée de ses hommes, emprisonnée dans une réserve, réduite à un camp de transit. Elle a pu accueillir les ajustés des cités, mais aussi survivre grâce à l'argent des migrants ou se diversifier hors de l'agriculture[11] dans les zones denses ou proches des villes retrouvant une dynamique liée aux disparités. Réduction des inégalités et lutte contre la pauvreté passent certainement par cette confrontation avec le réel.

NOTES

1. *« C'est toujours au niveau des villages que l'on peut le mieux lutter contre « le développement du sous-développement » et amorcer la contre-offensive d'un développement [. .] au service du peuple »* (G. Belloncle, 1979, *Le Chemin des villages*, Paris, l'Harmattan, p.10).

2 Deux indicateurs sont souvent utilisés par les économètres pour comparer l'importance des inégalités, l'indice de Gini et la courbe de Lorentz. L'indice de Gini permet d'apprécier l'inégalité entre les plus riches et les plus pauvres Plus il est élevé de 0 à 1, plus la structure des revenus est inégalitaire. La courbe de Lorentz permet aussi d'apprécier les inégalités entre groupes statistiques cumulés (de 10% en 10%). Plus la courbe est éloignée de la droite, plus la répartition est inégalitaire.

3. Gallais J., (1960), « Le village au Soudan de l'Ouest », *Cahiers de sociologie économique*, février, pp. 128-162. Sautter G , (1968), *Les Structures agraires dans l'Afrique traditionnelle*, Paris, CDU, 267 p.

4 http://www worldbank org/afr/ssatp/Working%20Papers/SSATPWP23F.pdf (Banque mondiale, 1996, *Le transport et le village*, 73 p)

5. http.//www un org/french/ecosocdev/geninfo/afrec/docinfo/mainfr.htm. *« Dans la pratique africaine traditionnelle, les femmes gardaient les yeux baissés par modestie C'était ce qu'elle faisait, alors qu'elle était le chef et que des hommes étaient au nombre de ses sujets Un jour, elle les a regardés dans les yeux, et les choses sont allés de mieux en mieux. »*

6. Hertrich V., Lesclingand M., (2003), « Entrée dans l'âge adulte en milieu rural africain : vers une convergence des trajectoires masculines et féminines ? Le cas des Bwa du Mali », *Questions de population au Mali · des enjeux internationaux aux perspectives locales, Bamako-San (Mali)*, janvier 2003, 38 p. (http://www ined fr/rencontres/seminaires/mali2003/commvh-ml pdf)

7. http·//www maketradefair.com/fr/assets/francais/Chapitre%202 pdf (Oxfam, 2002, *Deux poids, deux mesures, commerce, globalisation et lutte contre la pauvreté*, p 63)

8 Ils disposaient d'une charrette, de plus de 10 bovins et de deux paires de bœufs de labour. http·//ced u-bordeaux4 fr/SBDIALLO.pdf (Inégalités dans les filières de production coton, riz, bétail au Mali avant et après la dévaluation).

9 http //www.chronicpoverty org/pdfs/14Woodhouse.pdf (Woodhouse, 2002, *Pauvreté et gestion des ressources naturelles discussion des thèses du FIDA sur la réduction de la pauvreté rurale*)

10 On désigne sous ce terme des personnes mariées vivant sans leur famille (migrants, etc)

11 Voir les travaux de D Bryceson sur la diversification des sources de revenus et la transformation des villages dans 7 pays africains (Afrique du Sud, Congo, Éthiopie, Malawi, Nigeria, Tanzanie, Zimbabwe). http·//www odi.org uk/nrp/52.html (2000, « Rural Africa at the crossroads · livelihood practises and policies », *Natural Resources Perspective*, n° 52).

POUR EN SAVOIR PLUS

- Courade G., *dir.*, (1994), *Le Village camerounais à l'heure de l'ajustement*, Paris, Karthala, 410 p.
- Gastellu J.-M , (1981), *L'Égalitarisme économique des Sérer au Sénégal*, Paris, ORSTOM, 808 p.
- Guéry V., (1970), *La Vie quotidienne dans un village baoulé*, Présence Africaine, 128 p
- Heyer J , (1996), « The Complexities of Rural Poverty in Sub-Saharan Africa », *Oxford Development Studies*, vol. 24, n° 3, pp 281-298
- Holder G., (1998), « Esclaves captifs en pays dogon La société esclavagiste sama », *L'Homme*, n° 145, janvier-mars, pp 71-108
- Olivier de Sardan J -P , Bierschenk T., (1998), *Les Pouvoirs au village. Le Bénin rural entre démocratisation et décentralisation*, Paris, Karthala, 295 p.

• Olivier de Sardan J.-P, *dir*, (2000), *Courtiers en développement. Les villages africains en quête de projet*, Paris, Karthala, 328 p

• Pairault Cl, (1994), *Retour au pays d'Iro : Chronique d'un village du Tchad*, Paris, Karthala, 296 p

• Peatrik A.-M., (1995), « La règle et le nombre, les systèmes d'âge et de génération d'Afrique orientale », *L'Homme*, n° 134, pp 13-49

• Schmitz J, Botte R., *éds*, (1994), « L'archipel peul », *Cahiers d'Études Africaines*, vol XXXIV-1-3, n° 133-135, 460 p

SITES ET ADRESSES ÉLECTRONIQUES RECOMMANDÉS

• http //www.ifad.org/poverty/region/pf/PFfre_part1.pdf (Rapport du Fida sur la pauvreté rurale en Afrique orientale et australe, 2001),

• http://www ifad.org/poverty/region/pa/french.pdf (Rapport du Fida sur la pauvreté rurale en Afrique occidentale et centrale, 2001),

• http://iussp2005.princeton.edu/download.aspx?submissionId=51850 (Locoh Th., 2005, *Nouveaux modèles familiaux*),

• http://www.afd.fr/jahia/webdav/site/myjahiasite/users/administrateur/public/Documents/Quelle-gouvernance-reccources-rennouvelables.pdf (Inégalités d'accès au foncier);

• http://www.fao org/documents/show_cdr asp?url_file=/DOCREP/x0237f/x0237f02.htm (Femmes rurales chefs de ménage),

• http://lhomme.revues org/document231 html (Passage à l'âge d'homme).

PARTIE 4

« LE PROGRÈS DOIT ÊTRE IMPOSÉ À DES PAYSAN(NE)S ARCHAÏQUES »

Sommaire

• L'agriculture africaine est archaïque et figée
Isabelle Owona[1] — AGRICULTURE ARCHAÏQUE 267

• Le travail paysan reste encore manuel
Éric Vall et Véronique Alary[2] — AGRICULTURE MANUELLE 274

• Les pasteurs sont des éleveurs « contemplatifs »
Bernard Faye[3] — ÉLEVEURS CONTEMPLATIFS 281

• Les cultures de rente concurrencent les cultures vivrières
Audrey Fromageot, Samuel Ndembou et Georges Courade[4] — RENTE-VIVRIER 288

• Il faut coloniser les terres neuves pour développer l'Afrique
Samuel Ndembou[5] — TERRES NEUVES 295

• Il faut développer l'irrigation, comme en Asie, pour résoudre la question alimentaire Audrey Fromageot[6] — IRRIGATION 302

• Les organisations paysannes ne défendent pas les intérêts des agriculteurs Marie-Rose Mercoiret[7] — ORGANISATIONS PAYSANNES 308

• Les OGM, c'est « la » solution pour réduire la faim
Marie Poussart-Vanier[8] — OGM 315

1. Agronome, docteur de l'université de Gembloux.

2. Zootechnicien, chercheur, CIRAD-EMVT ; économiste, Cirad-EMVT.

3. Docteur vétérinaire, CIRAD-EMVT.

4. Géographe, PRAG, université de Dunkerque ; géographe, Institut national de cartographie ; géographe, IRD, université de Paris 1 / Panthéon-Sorbonne (Iedes).

5. Géographe, Institut national de cartographie. Ce texte a été enrichi par G. Courade.

6. Géographe, PRAG, université de Dunkerque.

7. Sociologue, CIRAD.

8. Doctorante en sociologie, IRD, université de Paris 1 / Panthéon-Sorbonne (IEDES).

« L'AGRICULTURE AFRICAINE EST ARCHAÏQUE ET FIGÉE »

ISABELLE OWONA

PAYS CITÉS Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Côte-d'Ivoire, Kenya, Lesotho, Madagascar, Mali, Mozambique, Niger, Nigeria, Rwanda, Sénégal, Sierra Léone, Tanzanie, Zambie

IR CORRÉLÉES agriculture manuelle, déforestation, désertification, éleveurs contemplatifs, enclavement, économie de rente, industrialisation, irrigation, OGM, rente-vivrier, terres neuves

Malgré cinq décennies de développement, l'agriculture africaine utilise très peu d'engrais et n'a pas adopté semences améliorées et technologies qui vont avec. Au Sahel, la plupart des paysans grattent encore avec leur *daba*[1] un sol latéritique pour produire sorghos et mils pendant que les pasteurs poursuivent leur transhumance, sans utilisation du fumier du bétail pour fertiliser les parcelles exploitées. En région forestière, des champs itinérants aux cultures mélangées sont implantés à la diable sur des terres défrichées par le feu. Le travail du sol reste manuel, pour l'essentiel, la fertilisation, fondée sur des procédés biologiques et les semences prélevées parmi les meilleures graines de la récolte précédente. À un usage modéré de la traction animale et du transport utilisant la roue s'ajoute un outillage rudimentaire et tout cela conduit à une débauche de travail (souvent féminin) pour un piètre résultat. Les deux tiers de la population travaillent cependant encore dans l'agriculture, mais plus de 90 % au Burundi ou au Rwanda, au Mali ou au Niger, au Lesotho et au Mozambique.

Il n'en fallait pas tant pour qualifier cette agriculture d'archaïque et de figée. Les responsables ont donc chassé les occupants de leurs terres pour implanter des agro-industries dans quelques régions (Mont Cameroun avant 1914, ranches au Kenya, etc.). Comme si le savoir agronomique des paysans africains n'existait pas.

Un défi pour le savoir agronomique

Cette agriculture semble impuissante à nourrir convenablement la population du sous-continent, à tirer correctement parti de ses sols et à adopter les solutions des agronomes pour accroître la production. Celle-ci aurait diminué depuis 1970, selon les estimations de la FAO.

La « révolution verte[2] » n'a pas marché comme en Asie. Il faudrait multiplier par 100 les apports en engrais pour obtenir 8 kg de nutriments par hectare, alors que ceux-ci dépassent les 100 kg en moyenne dans les pays développés. Malgré des progrès, les agronomes ont perdu l'espoir d'un rattrapage. Faut-il incriminer

l'absence de propriété privée au sens romain du terme ? On n'investirait pas sur une terre dont on a l'usufruit avec d'autres usagers de peur que cet investissement profite à d'autres[3]. Les champs restent en général minuscules (moins de 1,5 ha en moyenne par actif), en rapport avec un travail manuel. On pourrait pourtant multiplier par dix leur étendue en utilisant la traction animale et par 60 si l'on mobilise un tracteur !

On juge en fait l'efficacité de cette agriculture en la comparant à celle de l'Europe ! On finit par oublier que l'utilisation du fumier s'est développée en Angleterre au XVIIIe siècle avec la progression de l'élevage pour ravitailler les marchés urbains en viande et que, produit en abondance, il devint le moyen de compenser les prélèvements minéraux des cultures sur les sols. La traction animale facilita un travail profond du sol et l'enfouissement du fumier permit de s'affranchir de la qualité initiale des sols.

Si les paysans n'emploient pas engrais et pesticides, pourtant connus, dans les zones peu peuplées, c'est que l'agriculture extensive consomme moins de moyens, dispersés sur une plus vaste surface, et rapporte plus à la journée de travail. Faible pouvoir d'achat, gamme limitée et retards de livraison en limitent l'usage. La séparation élevage – agriculture explique enfin la rareté de l'utilisation du fumier[4]. La production à base d'intrants[5] extérieurs reste difficile aussi car la main-d'œuvre est insuffisante (travail manuel et outillage réduit) et limitée par les nombreuses obligations sociales. Or, l'intensification[6] ne peut souffrir d'indisponibilités temporaires. Intervenir au bon moment sur un champ bien fertilisé évite son invasion par les herbes qui peuvent annuler la récolte.

L'intérêt des réponses agronomiques

Faute de fertilisants extérieurs, les paysans mettent en œuvre des cultures associées plus adaptées que la culture pure, un travail minimum plus protecteur que le labour profond et des techniques de conservation de la fertilité.

Ils font d'abord appel à des plantes mélangées dans des associations végétales pour couvrir de manière continue le champ, limitant érosion des sols et pertes d'éléments fertiles. Ceci compense un travail du sol et des apports extérieurs limités. Pour enrichir la terre, ils mobiliseront certaines plantes (arachide, haricot, soja) et arbres (*acacia albida*) qui ont la faculté de fixer l'azote de l'air. Pour atténuer les problèmes de germination de certaines graines, ils sèmeront en « poquets » par lots de 2 à 3 graines plutôt que grain à grain. L'économie de travail et le caractère productif des associations comme la protection des sols ou le contrôle des mauvaises herbes et des maladies qui en découle expliquent le vif succès de ces polycultures dans les zones les plus peuplées.

Un **travail manuel du sol** fait avec application est incontestablement meilleur que celui obtenu avec une charrue car rien ne prouve la nécessité d'un travail

profond du sol. Ce choix du type de travail du sol en traduit d'autres, écologiques, mais aussi sociaux et économiques[7]. Il serait pénible et inutile de vouloir retourner, à chaque cycle de culture, la totalité des sols lourds et fortement indurés dans la vallée du Sénégal. Il n'y aurait aucun intérêt à retourner des sols sableux extrêmement pauvres comme ceux de Zambie ou du sud-est de la Tanzanie. Un simple houage pour recouvrir les semis de riz permet d'éviter l'érosion en Sierra Léone. Il est enfin impossible de réaliser à la charrue les billons[8] indispensables dans les zones temporairement inondées pour la culture du manioc, sensible aux excès d'eau, dans le moyen ouest malgache par exemple, à proximité immédiate des rizières,

Le fumier n'a pas non plus une supériorité affirmée sur toutes les autres sources de matières organiques pour entretenir la **fertilité des sols**. Les matières organiques améliorent la structure du sol en donnant plus de corps aux terres légères et en assouplissant les terres argileuses. Fumier et engrais chimiques ne peuvent sur tous les sols garantir de bonnes récoltes. Pour peu qu'il prenne soin d'enfouir dans son sol résidus de cultures, herbes coupées, cendres du foyer et déchets de cuisine, le paysan réussira à maintenir sa fertilité et il peut aussi le laisser reposer périodiquement pour l'assainir. Après cette jachère, les végétaux enfouis dans le sol se transformeront en humus, de la même façon que le fumier. Il peut même décider d'explorer de nouveaux espaces, quitte à cultiver sur les pentes comme en pays bamiléké. Il s'y trouve des sols plus fertiles, rajeunis par l'érosion quand celle-ci est raisonnable. L'agriculteur dispose de nombreux moyens pour entretenir la composition organique des sols et en obtenir des récoltes correctes, sans surcroît exagéré de travail. Le contrôle des mauvaises herbes, fondamental pour la récolte et indicateur de fertilité, explique parfois la réticence des agriculteurs à utiliser les engrais.

La jachère quand la pression sur la terre en permet l'usage modulé, offre l'opportunité de reconstituer le stock organique du sol. Ceci dit, la diminution de sa durée ne doit pas inquiéter outre mesure. La culture continue s'installe progressivement quand la pratique de la jachère ne s'accommode plus de l'accroissement démographique. La demande alimentaire d'une population élevée entraîne souvent ce type de mise en valeur liée à des pratiques adaptées de conservation de la fertilité des sols. Cette **intensification « traditionnelle »** ne peut cependant suivre, voire anticiper, la croissance démographique dans des sociétés plus individualistes, sans innovation agricole et investissement, ce qui oblige à migrer.

Les agriculteurs sont loin cependant d'être partout vertueux. L'agriculture bamiléké se fait extensive avec les migrations en forêt ou en plaine et les Burkinabé fuyant les zones sèches oublient les techniques de reconstitution de la fertilité qu'ils connaissaient.

La qualité des réponses paysannes aux défis environnementaux, démographiques et économiques[9]

Difficile de parler d'une agriculture africaine. Climat, relief et densités en déterminent la diversité, et l'inventivité paysanne, l'ingéniosité différentielle. Si les agricultures forestières sur brûlis ou pastorales largement transhumantes semblent encore vivre dans de vastes espaces, beaucoup sont devenues plus permanentes répondant avec pertinence aux problèmes posés par la densification rurale ou l'urbanisation dans la mosaïque forêt-savane, dans la savane proprement dite ou dans le Sahel. Dans les zones très peuplées « menacées par la famine » où l'on avait interdit les cultures de rente, des « révolutions agricoles » ont eu lieu avec des polycultures très sophistiquées. Les systèmes de production issus de la colonisation vivent toutefois des crises à répétition.

Dans les savanes péri-forestières[10], la finesse des savoirs paysans sont visibles dans les pratiques du travail du sol : brûlis à feu couvert, travail du sol à plat, en buttes et en billons. Les tubercules voisinent ici avec les céréales. Dans les régions des savanes où le coton se cultive, cultures annuelles et arbres sélectionnés sont associés avec ingéniosité dans des parcs pour compléter une alimentation monotone, garder en réserve l'eau ou enrichir le sol. Le maïs plus productif progresse au détriment des sorghos et mils et l'igname s'y cultive.

Au Sahel, raccourcissement et irrégularité de la saison pluvieuse limitent la gamme des plantes cultivées au sorgho, mil, niébé (haricot noir) et arachide. Une « soudure », période de pénurie entre deux récoltes, impose la mise en réserve de céréales dans des greniers. Pour réduire les risques d'érosion, on a mis au point des procédés localement, banquettes de pierre, cuvettes collectant eau et stockant l'humus (*zai* au Burkina Faso), paillage, terrasses, etc. Enfin, pour faire face aux pénuries alimentaires, on pratique la culture du mil de contre-saison (muskwari au Cameroun) sur les berges des fleuves en période de décrue pour élargir un calendrier agricole trop serré avec la culture du coton.

Au Burundi[11] les densités dépassent parfois les 450 habitants au km^2. Densités et pratiques agricoles rudimentaires semblaient conduire fatalement à l'extension des surfaces cultivées, à la régression de l'élevage, à la segmentation des exploitations, à l'érosion et à la baisse des rendements. Si l'on a augmenté les terres cultivées dans les « marais » et bas-fonds, une « révolution agricole » a eu lieu fondée sur la multiplication des cycles de culture permettant plusieurs récoltes par an, la généralisation et la complexification des associations culturales et le développement de la bananeraie (uniquement exploitée pour la bière) à proximité de l'enclos familial. Fumée par déjections animales et humaines, cendres et résidus de cuisine, elle est devenue réserve de fertilité pour les plantes cultivées sous son couvert ou en intercalaire (haricot, café, etc.) qui bénéficient des résidus de pressage. Taro, manioc et patate douce permettent de faire face à la

« soudure » et ont remplacé éleusine (millet rustique) et légumineuses aux rendements aléatoires.

Dernière révolution et de taille, l'agriculture urbaine, à l'intérieur et à la périphérie des villes. Élément important de la production agricole, elle occupe parfois jusqu'à 20 % de la population des grandes villes avec la crise. Répondant à une demande proche, elle est rentable avec des spéculations à forte valeur ajoutée (maraîchage, embouche, etc.). Producteurs éduqués et femmes participent à cette agriculture intensive qui cherche à accéder à une tenure foncière stabilisée et au crédit.

Ce sont paradoxalement les agricultures marchandes imposées de l'extérieur qui soulèvent le plus de problèmes d'appropriation ou de maintien sur le marché

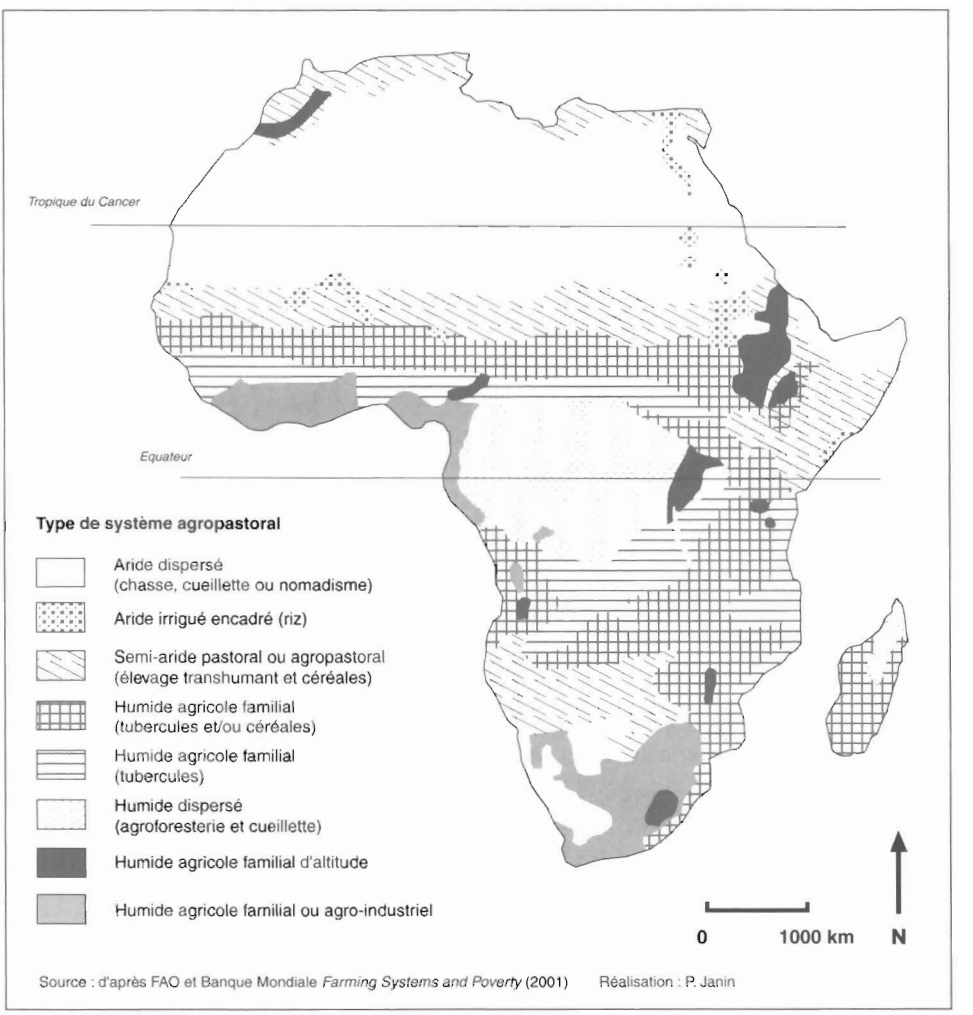

L'agriculture et l'élevage en Afrique

mondial : plantations cacaoyères ou cotonnières et grands périmètres irrigués. Ainsi, si les économies de petites plantations africaines de cultures de rente ont eu leur heure de réussite (modèle ivoirien de développement agricole), elles connaissent des crises récurrentes (entretien et renouvellement, rémunération des producteurs). Il en va de même pour l'agriculture des grands périmètres irrigués. Pénuries d'eau, détérioration des réseaux et distorsions entre coûts de production et prix de vente découragent les producteurs. On est pourtant loin d'avoir mis en valeur le potentiel. Dans bien des pays cependant, la petite agriculture irriguée de bas-fonds se développe rapidement.

Les paysanneries africaines n'ont pas manqué de réaliser, souvent de manière invisible, d'importantes « révolutions agricoles », adoptant, innovant et sélectionnant variétés et plantes, pratiques culturales et outils en fonction d'objectifs sécuritaires et avec le souci d'épargner le travail manuel. Elles ont répondu positivement aux marchés mais n'ont pas emprunté les cheminements prévus par les agronomes. Leurs réussites ne se mesurent que rarement au rendement à l'hectare, mais elles ont su jouer de la gamme des espèces cultivées et des combinaisons culturales pour préserver fertilité des sols et sécurité alimentaire tout en répondant à l'accroissement sans précédent de la population par des formes originales d'intensification.

Ces stratégies adaptatives ont cependant leurs limites[12]. Sans politiques agricoles (anticipation, protection, recherche, appui) pour l'instant ténues ou inexistantes, il sera difficile de surmonter tous les problèmes. Intensification, diversification, activités non agricoles sont des pistes à explorer pour améliorer le sort de ces agriculteurs qui n'ont pas démérité.

NOTES

1 Houe rudimentaire

2 Ce système de production très artificiel combine maîtrise de l'eau, utilisation massive d'engrais chimiques et de pesticides pour reconstituer la fertilité des sols et contrôler parasites et ravageur et des variétés améliorées, et culture pure (une seule variété à la fois) et continue (sans jachère) pour obtenir des rendements à l'ha élevés et souvent une double culture annuelle.

3. On peut investir dans un système d'appropriation communautaire ou individuelle Voir Tiffen M., Mortimore M., Gikuchi F., (1994), *More People Less Erosion. Environemental Recovery in Kenya*, London, Wiley, 311 p.

4. Et pourtant, le cheptel est important puisqu'on compterait 201 millions de têtes de gros bétail, 184 millions de chèvres et 159 millions de moutons.

5 Engrais, pesticides, semences améliorées

6 Obtenir de meilleurs rendements sur une même surface cultivée

7. Schlippe de Ph., (1986), *Écocultures d'Afrique*, Paris, l'Harmattan, 199 p.

8. Talus formé le long d'un sillon par la charrue ou tout autre outil aratoire.

9 Raison J -P., (2003), « Crise et mutations des agricultures », pp 65-79, *in* · Dubresson A., Raison J -P, *L'Afrique subsaharienne, une géographie du changement*, Paris, A. Colin, 246 p

10. Schlippe de Ph., (1986), *op. cit*

11. Cochet H., (2001), *Crises et révolutions agricoles au Burundi*, Paris, INAPG-Karthala, 468 p. (pp. 137-180)

12. Les prévisions (discutables) de l'IFRI soulignent les déficits prévisibles à venir de la production. 10,6% de la demande mondiale supplémentaire de 690 millions de tonnes de céréales et 42,8% de la demande mondiale supplémentaire de 234 millions de tonnes de racines et de tubercules proviendront, entre 1995 et 2020, de la seule Afrique subsaharienne. On estime aussi que près de 25% des sols dégradés du monde entier se trouvent en Afrique

POUR EN SAVOIR PLUS

- Couty Ph., (1996), « La production agricole en Afrique subsaharienne · manière de voir et façons d'agir, l'agriculture africaine en réserve », pp 113-128 et 137-147, *in*. Couty Ph., *Les Apparences intelligibles, une expérience africaine*, Paris, Arguments, 302 p.
- Dufumier M , (2004), *Agricultures et paysanneries des Tiers mondes*, Paris, Karthala, 598 p (pp 107-213)
- Jouve Ph., (2004), « La croissance démographique, frein ou opportunité pour une intensification agricole durable en Afrique subsaharienne ? Transition agraire et résilience des sociétés rurales », *Courrier de l'environnement de l'INRA*, n° 52, pp 101-106
- Schlippe de Ph., (1986), *Écocultures d'Afrique*, Paris, l'Harmattan, 199 p.
- Ministère français de la Coopération, (2002), *Mémento de l'agronome*, Paris, MAE-CIRAD-GRET, 1 691 p.
- Mazoyer M , Roudart L., (2002), *Histoire des agricultures du monde : du néolithique à la crise contemporaine*, Paris, Seuil, 699 p (2e éd.).

SITES ET ADRESSES INTERNET RECOMMANDÉS

- http://www.fao.org/documents/show_cdr.asp?url_file=/DOCREP/006/X9681F/x9681f04.htm (Sécurité alimentaire Afrique),
- http://www.iied org/docs/urban/rururb_wp07 pdf (Agriculture urbaine Mali, Nigeria, Tanzanie),
- http.//www fao org/documents/show_cdr asp?url_file=/DOCREP/004/ac349f/ac349F04.htm (Systèmes de production africains);
- http://www ifad.org/poverty/region/pf/PFfre_part1.pdf (Pauvreté rurale Afrique orientale et australe FIDA, 2001),
- http://www ifad org/poverty/region/pa/french.pdf (Pauvreté rurale Afrique Occidentale et centrale FIDA, 2001).

« LE TRAVAIL PAYSAN RESTE ENCORE MANUEL »

ÉRIC VALL ET VÉRONIQUE ALARY

PAYS CITÉS Afrique du Sud, Botswana, Burkina Faso, Cameroun, Côte-d'Ivoire, Éthiopie, Gabon, Ghana, Kenya, Madagascar, Malawi, Mali, Mozambique, Nigeria, Ouganda, République centrafricaine, Sénégal, Tanzanie, Tchad, Zambie, Zimbabwe

IR CORRÉLÉES accumulation, agriculture archaïque, déforestation, désertification, éleveurs contemplatifs, fécondité-démographie, industrialisation, irrigation, organisations paysannes, pauvres prédateurs, polygames, terres neuves, rente-vivrier

« N'ayant inventé ni la roue, ni la poulie, ni la charrue, n'ayant connu ni les réserves fourragères ni la traction animale... l'Afrique reste à ce jour très en retard[1]... »

Travail agricole à la main, portage de lourds fardeaux sur la tête surprennent en Afrique subsaharienne. Pourquoi l'âne, la paire de bœufs ou le tracteur sont ils si peu utilisés pour les travaux aratoires et le transport ? En 1996, 65 % des terres cultivées en Afrique subsaharienne l'étaient manuellement, contre 25 % grâce à la traction animale et 10 % via des tracteurs[2]. Or, les croissances démographiques et urbaines imposent une amélioration de la productivité du travail et partant, une mécanisation plus importante de l'agriculture. En fait, inexistante dans les zones forestières infestées par la mouche tsé-tsé, la traction animale progresse lentement dans l'Afrique des savanes et la motorisation se concentre dans les régions de culture de rente (exploitations blanches du Zimbabwe et d'Afrique du Sud, zones cotonnières et arachidières de l'Afrique de l'Ouest et Centrale où la motorisation ne concerne que moins de 1 % des grandes exploitations).

Au total, le maintien d'une agriculture manuelle tiendrait au manque de savoir-faire, à l'insuffisance des services d'appui, publics et privés (banques, vétérinaires, forgerons...), à la difficile maîtrise des animaux, à l'absence de pièces détachées (motorisation), mais aussi à l'« archaïsme » des populations. Qu'en est-il exactement ?

L'immobilisation du parc de tracteurs, malgré l'engouement des décideurs

Avant les indépendances, dans l'esprit des décideurs des politiques agricoles, le tracteur semblait le moteur du progrès au détriment de la traction animale.

Développé d'abord au Zimbabwe, au Kenya, en Zambie et au Malawi[3], il a été adopté dans les années soixante par la Tanzanie, l'Éthiopie, le Ghana et la Côte-d'Ivoire, par le biais des coopératives, des fermes d'État ou des sociétés de services de location. Le Nigeria dans les années soixante-dix y recourt grâce aux recettes du pétrole. En République Centrafricaine, en 1972, Bokassa a arrêté les projets de développement de la traction animale au profit de la motorisation. Le tracteur était promu par les services d'accompagnement qui apportaient crédit et formation, surtout auprès des non producteurs.

Très vite pourtant, ce parc motorisé se trouva immobilisé. Pas de pièces de rechange, cherté à l'importation, délais d'acheminement des pièces, pas de réparateurs, coût du gasoil ont eu raison de cette première vague. Aujourd'hui, de nombreux producteurs sont pourtant équipés d'engins motorisés (motocyclettes, etc.) dont les moteurs sont parfois plus complexes, ce qui est la preuve que le développement de la motorisation et des services d'entretien est possible en Afrique.

Dans la grande majorité des cas, la motorisation s'est avérée être une forme d'énergie agricole largement surdimensionnée et inadaptée aux besoins d'unités de production familiales de petites dimensions (moins de 15 ha) et disposant d'une main-d'œuvre bon marché qui ne pouvait trouver d'emploi en dehors de l'agriculture. Aussi, les formules collectives de motorisation expérimentées se sont heurtées aux contraintes des calendriers agricoles qui ne permettent pas un étalement des interventions. Les expériences réussies de motorisation montrent que celle-ci semble plus appropriée dans les grandes exploitations (plus de 100 ha en Afrique du Sud !), sur les terres irriguées ou sur des sols lourds et dessouchés, là où la main-d'œuvre est chère et là où existent des services de maintenance et un coût du fuel raisonnable. Maintenance et savoir local ne sont donc pas les seuls facteurs d'échec. La nature des sols, l'organisation du travail et le foncier interviennent dans son succès.

La traction animale en progrès, malgré les changements qu'elle impose

L'échec de la motorisation dans les zones de cultures pluviales[4], en dehors des opérations à poste fixe, a finalement bénéficié au développement progressif de la traction animale. Technique millénaire en Éthiopie[5], elle n'a connu un fort développement en Afrique subsaharienne qu'à compter des années 1950. Introduite pour appuyer l'extension des cultures de riz, arachide et surtout coton, les paysans l'ont rapidement adoptée pour les cultures vivrières[6]. Elle remplit différentes fonctions : traction, transport, travail du sol et fumure agricole, revenus et constitution d'un patrimoine, etc. Elle est devenue une composante essentielle des stratégies d'au moins 2,5 millions de propriétaires d'attelages dans les savanes de l'Afrique de l'Ouest, du Sénégal au Tchad.

Faute de formules collectives, la traction animale s'est avérée la mieux adaptée aux besoins et aux capacités financières des producteurs familiaux cultivant de 3 à 15 ha par son caractère multifonctionnel.

L'intégration agriculture-élevage reste cependant peu avancée, beaucoup de paysans pensent être suffisamment équipés avec une charrue… De nombreuses voies doivent encore être explorées et les freins mieux analysés. Pourquoi l'absence de vache de trait, de paires d'ânes, si peu de charrettes, pas de cultures fourragères ou une si faible utilisation du fumier ? L'adoption d'alternatives à la mécanisation classique (labour, sarclage, etc.) exige une transformation profonde des systèmes agraires et des rapports agriculteurs-éleveurs (évolution du droit de vaine pâture, protection des couvertures végétales contre le feu, etc.). Pour poursuivre son expansion, la traction animale ne doit plus compter uniquement sur les dispositifs de développement agricole. En fait, la traction animale reste une technique d'avenir qui répond aux besoins de force de traction des exploitations familiales et à leur capacité financière.

Elle augmente la productivité du travail permettant l'extension des surfaces cultivées par unité de production, l'entretien des cultures (enfouissement de la matière organique, désherbages, semis réguliers…) et l'amélioration des rendements. Récoltant plus, l'exploitant utilise plus de transport. Mais elle requiert une transformation des pratiques (semis en ligne, abandon des cultures associées…) et un aménagement spécifique des parcelles (déboisement partiel, parcelles plus longues et plus géométriques) pas toujours positifs pour la fertilité des sols. Elle transforme les systèmes de culture et bouleverse aussi l'organisation du travail exigeant des compétences dans le domaine de l'élevage et de la santé animale. Et elle produit des disparités sociales avec l'apparition de classes dominantes, les laboureurs, et de classes dominées, les locataires et les bouviers. Elle fait disparaître les sarclages collectifs, tout en favorisant la formation de troupeaux villageois.

Promue par les hommes, elle laisse enfin de côté les femmes que les programmes de vulgarisation ont rarement encadrées comme agricultrices même lorsqu'elles assument les charges de l'exploitation (Fleuve Sénégal, Mali, Kenya). Au lieu de résistance des paysannes à l'innovation, on doit évoquer ici leur marginalité économique et sociale. Piler le mil, décortiquer le riz, transformer le manioc ou puiser de l'eau restent des activités manuelles éprouvantes.

L'acquisition d'un attelage est une décision à caractère stratégique pour le producteur augmentant les surfaces cultivées, le développement de nouvelles activités ou la capitalisation dans l'élevage. Un mauvais choix peut conduire à un endettement exagéré (attelage trop cher ou à l'entretien trop coûteux), mais aussi à freiner l'évolution de l'exploitation (attelage trop léger, outils peu adaptés). Si les outils de culture attelée sont simples, ils demandent cependant certains réglages et certaines

précautions d'utilisation dans des milieux fragiles (par exemple, éviter le labour dans le sens des pentes). L'animal coûte plus cher s'il est dressé, et son alimentation, sa conduite et sa santé ne sont pas évidentes si bien que cela a constitué un frein dans la diffusion de cette technique chez les agriculteurs.

Panacée pour les uns, blocage culturel pour les autres

La traction animale s'est développée de manière vigoureuse dans le dernier demi-siècle avec les revenus des cultures industrielles. Encouragée par l'action des sociétés de développement, sa diffusion dans les zones de savane a été soutenue par le crédit, le suivi vétérinaire, la vulgarisation et les équipements agricoles.

Elle s'est étendue autour des noyaux historiques, dans les zones permettant l'élevage sur le plan sanitaire et là où une pression foncière suffisante (30 à 50 hab./km^2) justifiait une intensification[7] du travail au niveau des champs : réduction des durées de jachère[8], préparation plus soigneuse des terres, accélération des rotations culturales[9]. Cependant, certaines régions très productives, comme le pays bamiléké (Cameroun) ou l'État de Kano (Nigeria), ne semblent pas avoir adopté cette technique.

Le désengagement de l'État de l'agriculture a freiné son développement sans la remettre en cause. Organisations de producteurs, entrepreneurs privés et agriculteurs eux-mêmes ont repris les services d'appui (dressage, location, etc.) si bien que la productivité par actif est plus élevée dans les exploitations possédant un attelage comme on le note au nord du Cameroun.

Rapport entre surface cultivée, actifs et surface cultivée par actif en culture manuelle ou attelée

Culture	Surface cultivée (ha)	Actifs	Surface cultivée/actif
Manuelle	0,8	1,8	0,5
Labour bovin	4,3	4,4	1,0

Source : enquête au Cameroun septentrional auprès de 900 exploitations (PRASAC)

Plus au nord, en zone semi aride au Niger, les producteurs utilisent l'âne, le bœuf en solo et le dromadaire pour effectuer des travaux du sol, légers et rapides (sarclages, semis), pour l'installation d'un pare-feu, l'exhaure[10] ou le transport. La traction animale effectue cependant une percée vers le sud au niveau des fronts pionniers cotonniers où les migrants ayant le savoir-faire accroissent rapidement la surface cultivée dans des zones encore peu peuplées, où les trypanosomiases reculent avec les défrichements agricoles.

Dans les régions encore propices où la culture attelée reste inconnue, le désintérêt des paysans provient du faible investissement étatique, du refus des inégalités induites par la traction et le coton, de l'absence de tradition d'élevage et de

l'aversion culturelle à l'endroit des animaux. Certains producteurs préfèrent exploiter les bovins pour le lait et la viande, d'autres ne veulent pas accentuer les phénomènes d'érosion sur des sols légers et en pente. Enfin, une trop forte parcellisation rend délicat le passage des animaux de trait. Cela n'empêche pas le recours à cette technique dès qu'ils migrent dans une zone où celle-ci est utilisée : Wakara de Tanzanie installés sur l'île Ukara dans le lac Victoria, ou Kikuyu sur les hautes terres du Kenya. La présence d'un environnement institutionnel et économique adéquat pendant plusieurs décennies lui permet d'atteindre une autonomie technique et financière suffisante et elle peut s'avérer rentable si elle réduit le recours à la main-d'œuvre extérieure, tout en permettant un accroissement des surfaces cultivées et des rendements parfois plus élevés.

Facteur de dégradation de l'environnement ?

Culture attelée et motorisation ont été présentées comme des progrès dangereux[11] puisqu'ils induisaient une dégradation du couvert végétal (dessouchage et suppression des haies) et des sols par le labour profond. En fait, le labour mécanique ne peut que détruire le sol s'il est sableux ou en pente et s'il n'est pas protégé par des systèmes anti-érosifs limitant l'effet du vent ou de l'écoulement des eaux. Dans des sols tropicaux plus fragiles et moins fertiles que ceux des régions tempérées, les techniques de culture doivent réduire le travail du sol et privilégier le semis sous couvert végétal ou le paillage des parcelles en culture pour restaurer la fertilité des sols. Ce n'est donc pas la technique qui est en cause, mais son usage inconsidéré, voire l'absence de conseils agronomiques. La culture attelée ne requiert pas l'élimination totale des arbres sur les parcelles et notamment sur les bords, et les paysans conservent toujours une sélection d'essences nobles. Mais ils doivent éviter les labours trop profonds ou perpendiculaires au sens de la pente.

Dans un contexte de pression humaine et animale aggravée en l'espace de 30 ans (jachère toujours plus courte, animaux toujours plus nombreux) et en l'absence de révolution fourragère, cultiver plus[12] et de manière continue sans un effort de restitution de la fertilité (fumure animale et chimique, compost ou plantes d'enrichissement) ne peut être une voie d'avenir. Il faut donc que les nouvelles techniques soient mobilisées pour produire plus sur la même unité de surface, bref, intensifier. Défi encore à relever !

Le travail paysan manuel recule avec la progression de la culture attelée surtout. La traction animale s'avère souvent plus appropriée que la motorisation dans de nombreuses régions en raison de la petitesse des exploitations, de la fragilité des sols cultivés, de la cherté des intrants et du fuel et des possibilités de valorisation de la viande et de la fumure. Elle peut se développer dans les régions d'agriculture

industrielle où des moyens de financement existent et elle peut s'y avérer rentable s'il y a augmentation des surfaces cultivées et/ou des rendements. Son extension dépendra de l'environnement financier, technique et logistique, mais aussi de l'amélioration de l'intégration agriculture-élevage. Le développement timide de la motorisation ne la condamne pourtant pas. Son expansion repose, comme la culture attelée, sur l'utilisation prudente d'un outillage adapté au climat et aux sols, sur la disponibilité de vastes étendues de terres et sur le coût relatif de la main-d'œuvre. L'adoption de ces techniques ne favorisera pas cependant un développement socialement équitable.

NOTES

1. Smith St., (2003), *Négrologie, Pourquoi l'Afrique meurt*, Paris, Calmann-Levy, p 52

2 Clarke L. Bishop C., (2002), « Farm Power - Past and Future Availability in Developing Countries », Chicago, *Asae Annual International Meeting/CIGR World Congress*, july 30, 2002, vol. 4, 19 p. (p. 4) Si l'Afrique du Sud se distinguait par sa tractorisation avancée avec le Gabon, le Botswana et le Zimbabwe, l'Éthiopie affichait un fort degré d'utilisation de la traction animale et à des degrés moindres, en Afrique de l'Ouest, le Nigeria, la Côte-d'Ivoire, le Ghana et les États sahéliens et en Afrique orientale, du Kenya à la Zambie en passant par l'Ouganda la Tanzanie et Madagascar. L'Afrique subsaharienne n'utilisait que moins de 250000 tracteurs en 2002 !

3 Pingali *et al.*, (1987), *La Mécanisation agricole et l'évolution des systèmes agraires en Afrique subsaharienne*, Washington, Banque mondiale, 206 p.

4. Culture sans irrigation

5. Ce pays qui a la deuxième plus grande population d'ânes du monde (5 millions) utilisait une houe locale la *maresha* depuis deux millénaires pour la culture du *tef* Starkey P, (2000), « The history of working animals in Africa », pp 478-502, *in* · Blench R M and MacDonald K. *éds*, *The Origins and Development of African Livestock. Archaeology, Genetics, Linguistics and Ethnography*, London, University College London Press

6 Le Sénégal est passé de 3000 en 1958 à 340000 attelages en 1980 et le Tchad de 7000 en 1966 à 115000 en 1990 selon Starkey (2000, *op. cit.*).

7. Système privilégiant la culture pure ou mixte (plusieurs plantes), continue d'une année sur l'autre et un rendement élevé à l'unité de surface ou de bétail, et l'amélioration de l'efficacité de l'utilisation des intrants internes (travail et fumier, par exemple) et externes (engrais minéraux, par exemple) Elle répond à la fois à un accroissement de la demande de produits agricoles et à une réduction de la terre cultivée par actif

8 Repos de la parcelle cultivée pour la reconstitution de sa fertilité, plus ou moins long en fonction de l'utilisation de fumure naturelle ou chimique.

9. Succession de cultures dans le temps.

10 Dispositif permettant l'extraction des eaux d'infiltration

11. Charrière G., (1984), « La culture attelée : un progrès dangereux », *Cah. Ortom sci.hum.*, vol XX, n° 4, pp 647-656

12. Selon une enquête de la société cotonnière du Burkina Faso (SOFITEX) en 2001-2002, la superficie totale cultivée s'élevait en fonction des techniques utilisées à 3 ha en culture manuelle, 7 ha lors de l'adoption de la traction animale, 13 ha quand celle-ci était achevée et à 63 ha quand l'exploitant était motorisé

POUR EN SAVOIR PLUS

- Annon , (1997), *Mécanisation des travaux agricoles en Afrique subsaharienne* Wageningen, CTA, 74 p
- Bigot Y , Raymond G , (1991), *Traction animale et motorisation en zone cotonnière d'Afrique de l'Ouest. Burkina Faso/Côte-d'Ivoire/Mali* Montpellier, CIRAD-IRCT/DSA, n° 14, 64 p. + annexe.
- Bishop-Sambrook CI , (2004), *Farm Power and Smallholder Livelihoods in Sub-Saharan Africa*, Rome, FAO, Agricultural and Food Engineering Technologies Service, 15 p (www fao.org/sd/dim_pe4/pe4_040902_en.htm)
- Caumont A , *et al* , (1995), *Évolution et effets de la mécanisation agricole. Exemples en traction animale et motorisation*, Montpellier, CIRAD-SAR.
- Harvard M , Le Thiec G , Vall E , (1998), « Stock numbers and use of animal traction in sub-Saharan French-speaking Africa », *AMA 29*, 4, pp. 9-14
- Le Thiec G , *et al* , (1996), *Agriculture africaine et traction animale*, Montpellier, CIRAD, Collection Techniques, 355 p
- Muzinger P , (1982), *La Traction animale en Afrique*, Eschborn, GTZ, 507 p. + annexes
- Pingali P., Bigot Y , Binswanger H. P., (1987), *La Mécanisation agricole et l'évolution des systèmes agraires en Afrique subsaharienne*, Washington, Banque Mondiale, 206 p.
- Vall E , Lhoste P , Abakar O , Dongmo Ngoutsop A L , (2003), « La traction animale dans le contexte en mutation de l'Afrique subsaharienne : enjeux de développement et de recherche », *Cahiers Agricultures*, vol 12, n° 4, pp. 219-226

SITES ET ADRESSES ÉLECTRONIQUES RECOMMANDÉS

- http.//www atmesa org/ (Réseau africain sur la traction animale) ,
- www.fao org/waicent/FAO info/SUSIDEV ;
- http //www ifpri org/2020 ,
- http //www fao org/ag/AGS/agse/TIPAP htm ;
- http://www.gtz.de/agro-based-development/english/papers.htm ,
- http //afm cirad fr/themes/dynamiques/fichesTechniques/BD_Tera_dugue pdf (Association agriculture-élevage) ,
- http://www.john-libbey-eurotext fr/fr/revues/agro_biotech/agr/e-docs/00/04/02/72/article md?type=text.html (Traction animale en Afrique de l'Ouest)

« LES PASTEURS SONT DES ÉLEVEURS "CONTEMPLATIFS" ! »

BERNARD FAYE

PAYS CITÉS Burundi, Cameroun, Côte-d'Ivoire, Gabon, Niger, Nigeria, Rwanda, Tchad

IR CORRÉLÉES accumulation, agriculture manuelle, commerçants, désertification, enclavement, esclavage actuel, femmes soumises, feux de brousse, frontières pénalisantes, organisations paysannes, pauvres, solidarité africaine, terres neuves

> *« Avare à sa manière, le Peuhl Sambourou accroît patiemment son cheptel pour le seul plaisir des yeux et vit très pauvrement à côté de ses richesses. Ne vendant que quelques animaux chaque année pour payer l'impôt de capitation, vivant uniquement sur le lait des vaches dont il prive le jeune zébu, cet éleveur a l'habitude de conserver dans son troupeau des bêtes tombant de vieillesse qu'il abat pour sa nourriture en dernière extrémité ou qui le plus souvent périssent au cours des déplacements[1]. »*

La « mise en valeur » du Sahel et de la corne de l'Afrique pendant la colonisation se heurtait à un obstacle de taille : les pasteurs qui passaient leur vie à « contempler » leurs immenses troupeaux sans se préoccuper de leur rentabilité et de leur valorisation.

Irresponsables, ces pasteurs le sont d'autant plus que l'efficace lutte contre les grandes épizooties bovines (peste bovine notamment) par des vaccinations de masse ne permettait plus à ces fléaux de jouer un rôle de « régulateur démographique ». On parlait aisément « d'élevage contemplatif », de « boomanie », voire de « zoolâtrie »[2]. Du coup, les autorités se devaient d'investir dans l'éducation de ces pasteurs si peu gestionnaires. Nomades ils étaient et ils sont encore accusés d'être des pillards et de dégrader le milieu avec leurs troupeaux sans cesse croissants depuis le contrôle des principales maladies. Entre 1945 et la fin des années 1980, plus de la moitié des 494 millions d'hectares de terres dégradées en Afrique serait due au surpâturage[3]. Qui plus est, ils sont incapables de s'approprier les résultats de la recherche scientifique. Édifiante, à ce titre, est la constatation de Lalanne en 1948[4] à propos d'un essai de distribution de béliers améliorateurs de race *karakul* : « *l'expérimentation a parfaitement réussi. Les essais de vulgarisation ont malheureusement conduit*

à un lamentable échec. La presque totalité des béliers améliorateurs [...] ont dépéri et sont morts rapidement. Ceci est avant tout la conséquence de la mentalité de l'indigène, des coutumes ancestrales [...] qui ne l'ont pas rendu apte à prodiguer au bélier qui lui était confié, les soins que celui-ci exigeait[5]. » Non seulement, les « indigènes » ne gèrent pas « rationnellement » leur cheptel, mais en plus, ils demeurent hermétiques à toute innovation technique.

La prégnance de la culture pastorale

Certes, chez les pasteurs, la vache est au centre du monde, lui-même étant « *né d'une goutte de lait* »[6]. La culture pastorale est fortement imprégnée de la place qu'y occupe le bétail. Chez les notables tutsi (Rwanda, Burundi), une certaine catégorie de bétail (les *Inyambo*) devait être sélectionnée sur des critères de beauté : grande taille, forme élancée, cornage très long, en lyre ou en croissant, robe rouge. On ne consomme d'ailleurs jamais la viande d'un animal pour lequel on passe son temps à frotter les cornes avec du sable, à lustrer la robe avec du beurre, à débarrasser manuellement la peau des parasites et à recueillir les bouses pour éviter toute souillure. Mais cela ne concerne que les vaches dédiées aux dignitaires.

Certes, chez les Dowayo du Cameroun, on identifie les taureaux castrés âgés à des hommes, et le cheptel bovin avec ses multiples fonctions représente un « marqueur culturel »[7] tout autant qu'un capital économique. Posséder un grand troupeau, beau sur le plan zootechnique assure ainsi le prestige social d'un bon pasteur.

Certes, dans la langue peule, on trouve trente-trois termes différents pour désigner la robe des vaches depuis la robe *amaare*, avec son fond blanc marqué de taches colorées de petite taille jusqu'à la robe *wune* uniformément brune. L'analyse du vocabulaire indique pourtant une plus grande richesse de termes relatifs à la gestion du troupeau comme en témoigne le descriptif des activités en saison des pluies : après la traite matinale (*birde*), le berger sépare les veaux de leur mère (*dayaade*), se met à distance des animaux (*towtude*), leur fait signe (*toyaade*), appelle l'animal qui le suit habituellement (*hooree*) et le troupeau se lève et le suit. Le berger se met devant les animaux (*ardade*), puis se laisse entourer par eux (*wakkaade*). Arrivé au pâturage, il ralentit la marche (*warrude koyde na'i*) et les animaux se dispersent (*mbeditaade*), l'entourent (*tumbudee*), le dépassent (*arditaade*) tout en broutant. Les commentaires sont tout aussi riches pour l'abreuvement ou le pâturage. Ainsi, jusqu'à ce que le soleil décline, les vaches retournent au parc de nuit (*hoggo*) ou au village (*jayaade*) pour la traite du soir[8].

On ne peut nier le puissant lien affectif qui lie l'éleveur à ses animaux, ni le prestige social que le cheptel apporte au propriétaire d'un troupeau de grande taille, ni la finesse de savoir-faire et l'ampleur de la connaissance intergénérationnelle que ce savoir-faire implique. Dans le ranch de Toukounous au Niger, le chef berger dans les années 1980 était capable de retrouver sans hésiter n'importe quelle vache

Azawak dans le troupeau de la station en déclinant son numéro d'identification à 8 chiffres ainsi que le nom et ce même numéro pour les parents et parfois les grands-parents de chacune des bêtes. Exploit peu banal pour un troupeau de 1 000 bêtes ! Et on s'accorde aujourd'hui pour apprécier les qualités des pasteurs d'après leur sens de la relation à l'animal.

La sécurisation du troupeau, d'abord, des ventes compétitives, aussi

Les préjugés du grand public ont la vie dure même si la recherche a changé de point de vue depuis quelques décennies, abordant les contraintes de l'élevage par une meilleure connaissance des pratiques, une intégration des données environnementales et tient compte des contextes sociaux et économiques. Tous les pasteurs ne sont pas de grands propriétaires et la gestion des petits effectifs est loin d'être « contemplative ». La capitalisation est nécessaire aux éleveurs modestes pour assurer la sécurisation de la famille. Quand une crise sanitaire (épizootie) ou climatique (sécheresse) décime 90 % du troupeau, il est plus facile de reconstituer son cheptel à partir de 10 animaux (issus d'un troupeau de 100 têtes) plutôt qu'à partir d'un seul (pour un troupeau de 10 têtes). Dans ce dernier cas, le pasteur entre dans une véritable spirale d'appauvrissement[9]. Par ailleurs, les grands troupeaux procèdent souvent d'une redistribution qui joue un rôle essentiel dans la cohésion sociale. Le statut des bergers, leurs liens parentaux avec les propriétaires, la nature des contrats de gardiennage, les relations de dépendance entre les pasteurs témoignent d'un mécanisme social complexe à l'œuvre pour valoriser au mieux des espaces aux maigres ressources et des effectifs soumis aux aléas des marchés internationaux. Chez la plupart des pasteurs, cette redistribution passe par des dons ou des prêts (confiage) qui consistent à mettre à disposition une part de son cheptel chez des membres de sa famille, de son clan ou de ses relations. Le confiage relève avant tout d'une stratégie de prudence par la dispersion du cheptel entre divers mandataires sur la base d'une relation orale contractualisée. C'est aussi un mécanisme de solidarité-réciprocité en cas de besoin : tout animal confié est susceptible de revenir dans son troupeau d'origine, assurant une part de la reconstitution du cheptel s'il est sinistré.

Cette circulation des animaux par dons ou prêts peut prendre des formes très diverses, d'un groupe ethnique à l'autre. Dans la plupart des cas, cela concerne du bétail en âge de se reproduire. Cela confirme à l'évidence le rôle de sécurisation que jouent ces mécanismes, la fonction de reproduction du capital étant souvent fondamentale. C'est le cas, par exemple, chez les Peuls Wodâabe (Niger), de la vache prêtée temporairement à un parent ou un ami jusqu'à ce qu'elle ait mis bas trois fois, les produits devenant la propriété de l'emprunteur…

En fait, derrière la possession d'un grand nombre d'animaux, il y a l'intérêt d'avoir un grand nombre d'amis, de relations et d'obligés[10]. Une telle construction

sociale n'est pas envisageable avec une richesse monétaire. Chez les peuples pasteurs, l'argent ne peut être le véhicule des relations sociales et identitaires et ne peut rentrer en aucun cas dans des mécanismes de redistribution. Au fond, pour reprendre les propos de Levi-Strauss[11], ce qui confère du prestige au sein de ce réseau social, c'est moins la possession de richesses en bétail que sa distribution.

Dans les pays occidentaux, nous sommes dans une « société d'assurés »[12]. Les pasteurs africains n'ont rien de tel et doivent mener une activité économique de telle sorte qu'elle soit « sécurisée » car plus que toute autre activité, l'élevage est une activité à risque. On recherche donc avant tout la sécurité avant la « rentabilité ». En zone tempérée, le choix d'un animal par un éleveur se basera presque toujours sur sa productivité (plus de potentiel laitier, une meilleure croissance, un meilleur « indice de consommation » qui témoigne du rapport entre ce qu'il mange et ce qu'il produit). Pour un pasteur sahélien, l'idéal est une vache qui ne fuit pas quand on l'approche, qui résiste à des marches en plein soleil, qui est capable de ne boire que tous les deux jours, qui a de belles cornes pour se défendre, qui résiste aux mille et une maladies existantes et qui, accessoirement, est capable de produire un peu de lait quand il fait 50 °C à l'ombre et qu'il n'y a que de la paille à brouter. Bref, une vache capable de survivre et produire dans les pires conditions. Et comme dans ces conditions, la productivité est forcément faible, la famille ne peut commercialiser du lait ou vendre des jeunes en quantité suffisante que si le troupeau est de grande taille. C'est aussi pour sécuriser ses ressources pastorales que l'éleveur choisit la mobilité du cheptel sous les formes variées de déplacement saisonnier des hommes et des bêtes (transhumance et autres formes de nomadisme). C'est pour maintenir ses ressources animales que le pasteur élève en même temps plusieurs espèces (bovins, petits ruminants, voire dromadaires) se refusant à la spécialisation trop sensible à une contrainte climatique ou pathologique spécifique. C'est pour sécuriser son capital que l'éleveur confie une partie de son troupeau à de multiples relations familiales, quitte à récupérer ses animaux confiés en cas de coup dur. Et le nombre de têtes de bétail n'est-il pas la quintessence de la sécurité ? « *La vache, c'est la sécurité* », disent les Peuls[13]. On est loin de l'irrationnel.

Tout cela n'empêche cependant pas cet élevage extensif de devenir vital pour les exportations de certains pays (première ressource du Tchad en 2000 avant le coton) et dans l'approvisionnement en viande des pays côtiers. Et l'on estimait que les pasteurs fournissaient deux tiers de la viande bovine et 70 % du lait de l'Afrique subsaharienne, hors Afrique du sud ! Cet élevage valorisait à moindre coût des ressources renouvelables de zones très marginales et le déplacement des animaux minimisait le coût de l'approvisionnement des grandes métropoles[14]. La pression démographique, la multiplication des conflits fonciers, les troubles politiques et la pauvreté menacent pourtant ces pasteurs que les projets de développement n'arrivent pas à prendre en compte[15].

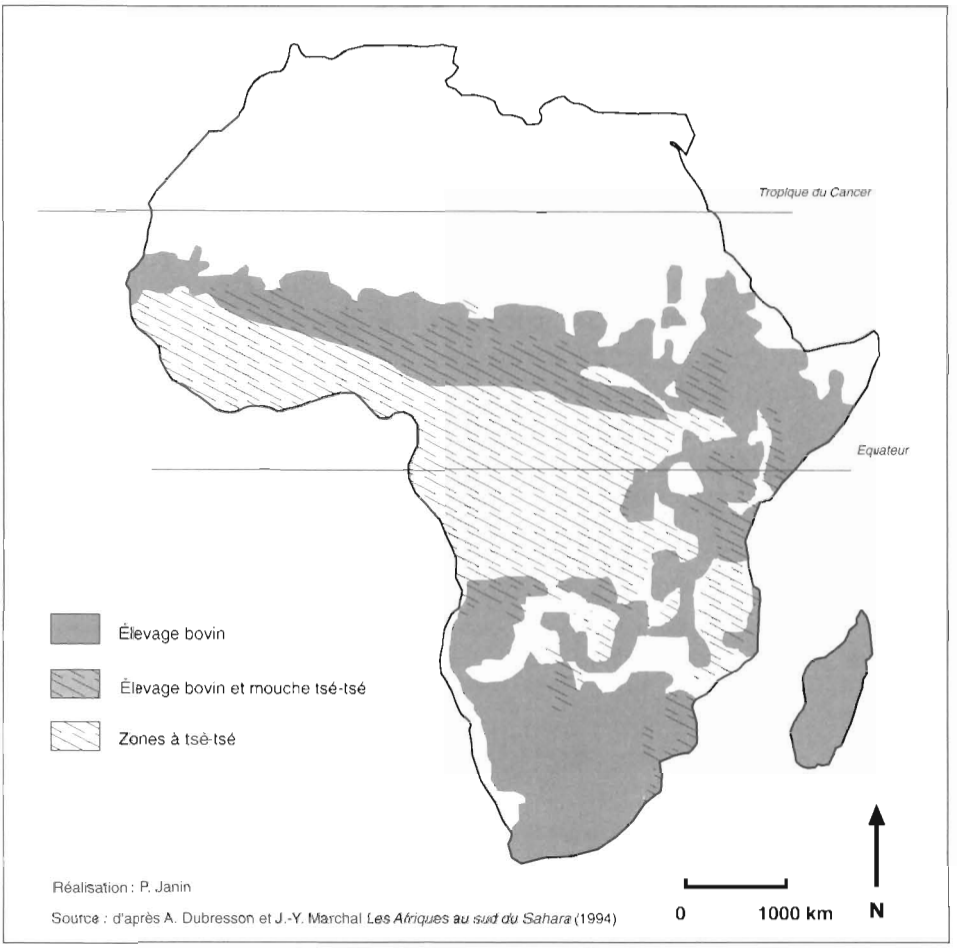

Élevage bovin et mouche tsé-tsé en Afrique

Le concept « d'élevage contemplatif » reste très prégnant encore chez les décideurs. D'abord parce que ces décideurs sont issus de populations non pastorales et ont une vision occidentale de l'élevage pour « développer » celui-ci. Ensuite, parce qu'ils sont influencés par les programmes de développement « productivistes ». L'Europe semble aussi partager ces préjugés, elle qui subventionne les exportations de carcasses de viande bovine ou de poulet vers les pays africains pour raison humanitaire. Il faut bien nourrir ce continent affamé dans lequel le cheptel est « une non valeur économique » !

S'ils ne peuvent vendre leurs animaux sur les marchés d'Abidjan, de Libreville ou de Lagos, il restera aux pasteurs sahéliens le loisir de contempler leur cheptel croître à l'envi, au risque de se voir accuser par les protecteurs rigoureux de la nature de contribuer ainsi à la désertification par la dégradation des sols et des pâturages, submergés par les troupeaux, alors qu'il s'agit d'un procès sans fondement[16]. Tant de « zoolâtrie », et si peu de conscience écologique et économique ? Pourtant, on s'interroge peu sur les conséquences économiques de la concurrence déloyale que les pays occidentaux imposent aux producteurs locaux. Il a fallu attendre la politique des « quotas laitiers » qui a renchéri le coût du lait en poudre pour que la production laitière africaine ne soit pas uniquement appelée à satisfaire l'autoconsommation familiale, mais aussi à entrer dans des circuits de commercialisation locaux devenus compétitifs. Finalement, quand les règles économiques mondiales sont plus équitables, les éleveurs africains ne sont pas si mal partis !

NOTES

1. M. Brizard, (1938), « Un capital en partie improductif : le cheptel bovin des Peuhls Sambourous », *Bull. Serv. Zoot. et des Epizooties de l'AOF*, n° 1, pp. 21-23 (Landais E., [1990], « Sur les doctrines des vétérinaires coloniaux français en Afrique Noire », *Cah. Sciences Humaines*, vol. 26, n° 1-2, pp. 33-71.) http //www bondy.ird fr/pleins_textes/pleins_textes_4/sci_hum/31584 pdf.

2 « *Même pour le Noir, le bétail sert toujours à quelque chose, ne serait-ce qu'à satisfaire quelque rite religieux Mais rien de tel pour le Peul non touché par la "civilisation" La bête à cornes ne lui sert de rien Elle lui donne une raison de vivre C'est lui qui la sert. Une "boomanie" Sans aucune boolâtrie d'ailleurs* » (J Richard-Molard, 1949, p. 96 cité par E Bernus [1990], « Pasteurs africains du mythe éternel aux réalités présentes », *Cah Sciences Humaines*, vol. 26, n° 1, p. 275)

3 http //www worldbank org/afr/findings/french/ffind40.htm (Stratégie pour un développement durable des parcours d'élevage en Afrique Subsaharienne, 1995).

4. Landais E , (1990), *op cit*

5. Lalanne A., (1948), « Le mouton à laine et le croisement Merinos x Macina au Soudan Français. Résultats, possibilités », *Bull SEIA*, n° 1, pp. 5-13.

6 Ulli Beier, *éd.*, (1966), *Comment le monde fut crée d'une goutte de lait*, Lyon, Éd Fédérop, Contes africains de la Création, 83 p

7 Boutrais J , (1995), *Hautes Terres d'élevage au Cameroun*, Paris, Orstom, 1 302 p.

8. Sadou L B , Schenk S , (1986), *Glossaire des termes principaux de l'élevage peul-français*, Rome, FAO

9. Faye B , (2001), « Le rôle de l'élevage dans la lutte contre la pauvreté », *Rev. Elev. Méd. Vét Pays Trop*, n° 54, pp 231-238

10 Waller R D , (1999), « Pastoral poverty in historical perspective », pp. 20-49, *in* : Anderson D M , et Broch-Due V , *éd*, *The Poor are not us. Poverty and Pastoralism*, Oxford , Publ. Eastern African Studies

11 Levi-Strauss C , (1967), *Les Structures élémentaires de la parenté*, Paris, Éd. Mouton & Co , 218 p

12. Weber J , (2002), « Risque et pauvreté . comment penser un monde sans assurance ? », *Risques*, n° 51, pp. 1-4

13 Maaliki A B , (n d.), *Beldum. Bonheur et souffrance chez les Wodaâbe*, Niamey, Publ Mission catholique, 112 p

14. Les commerçants de Bogandé (Burkina oriental) envoyaient ainsi des troupeaux sur Lagos en 45 jours à pied. Voir sur tout cela http://www.france.diplomatie.fr/cooperation/dgcid/publications/etudes_01/productions/pdf/doc21.pdf (Boutonnet J.-P., Griffon M., Viallet D., 2000, *Compétitivité des productions animales en Afrique subsaharienne et à Madagascar : synthèse générale*, Paris, Ministère des Affaires Étrangères, DGCID, 100 p.).

15. Birch I., Shuria H.A.O., (2002), *Perspectives on Pastoral Development. A Casebook from Kenya*, London, Oxfam publications, 146 p. Les opérateurs du développement cherchent à rendre la société pastorale plus équitable notamment à supprimer les discriminations contre les femmes et d'autres catégories sociales, ce qui est délicat si l'on veut améliorer leurs conditions de vie dans une approche participative !

16. « *En effet dans des milieux non équilibrés, les risques de destruction environnementale sont limités, car les populations animales n'atteignent que rarement des niveaux susceptibles de causer des dégâts irréversibles. [...] L'innocuité des pratiques traditionnelles de gestion pastorale sur l'environnement est désormais établie et les institutions coutumières de gestion des terres deviennent autant de modèles potentiels pour l'avenir* ». Scoones I., (1999), *Nouvelles Orientations du développement pastoral en Afrique : vivre dans un environnement incertain*, Paris, CTA-Karthala, 362 p. (pp. 9-10)

POUR EN SAVOIR PLUS

- Bocquené H., (1986), *Moi, un Mbororo*, Paris, Karthala, 328 p.
- Botte R., Boutrais J., Schmitz J., *éds.*, (1999), *Figures peules*, Paris, Karthala, 544 p.
- Boutrais J., (1995), *Hautes Terres d'élevage au Cameroun*, Paris, Orstom, 1 302 p.
- Boutrais J., (1999), « Journées de bergers au Nord-Cameroun », pp. 55-80, *in*. Poncet Y., *Les Temps du Sahel, en hommage à Edmond Bernus*, Paris, ORSTOM.
- Boutrais J.-B., (2001), « Du pasteur au boucher : le commerce du bétail en Afrique de l'Ouest et du Centre », *Autrepart*, n° 19, pp. 49-70.
- Bernus E., Pouillon F., (1990), « Sociétés pastorales et développement », *Cahiers Sciences Humaines*, ORSTOM, vol. 26, n° 1-2.
- *Cahiers d'Études Africaines*, (1994), « L'archipel Peul », n° 133-135.
- Faye B., (1990), *Éleveurs d'Éthiopie*, Paris, Karthala, 200 p.
- Landais E., Lhoste Ph., Milleville P., (1987), « Points de vue sur la zootechnie et les systèmes d'élevage tropicaux », *Cahiers Sciences Humaines*, ORSTOM, vol. 23, n° 3-4, pp. 421-437.
- Scoones I., *éd.*, (1999), *Nouvelles Orientations du développement pastoral en Afrique : vivre dans un environnement incertain*, Paris, CTA-Karthala, 362 p.

SITES ET ADRESSES ÉLECTRONIQUES RECOMMANDÉS

- http://www.france.diplomatie.fr/cooperation/dgcid/publications/etudes_01/productions/pdf/pdf/doc21.pdf (Boutonnet J.-P., Griffon M., Viallet D., 2000, *Compétitivité des productions animales en Afrique subsaharienne et à Madagascar : synthèse générale*, Paris, ministère des Affaires étrangères, DGCID, 100 p.) ;
- http://www.agridoc.com/resdoc/bulletin/bull_2/pdf/Slection_de_documents.pdf (Documentation) ;
- http://www.bondy.ird.fr/pleins_textes/pleins_textes_4/sci_hum/31584.pdf (Landais E., (1990), « Sur les doctrines des vétérinaires coloniaux français en Afrique Noire », *Cah. Sciences Humaines*, vol. 26, n° 1-2, pp. 33-71) ;
- http://www.ilri.cgiar.org/InfoServ/Webpub/Fulldocs/Strategy2010/Strategy2010.pdf (Stratégie de l'International Livestock Research Institute pour 2010 pour réduire la pauvreté des éleveurs) ;
- http://www.ilri.cgiar.org/InfoServ/Webpub/Fulldocs/Mappoverty/index.htm (Excellent atlas montrant les systèmes d'élevage et leur relation à la pauvreté en Afrique subsaharienne et, de manière plus détaillée en Afrique orientale, Kenya, Ouganda, Tanzanie).

« LES CULTURES DE RENTE CONCURRENCENT LES CULTURES VIVRIÈRES »

AUDREY FROMAGEOT, SAMUEL NDEMBOU ET GEORGES COURADE

PAYS CITÉS Burkina Faso, Cameroun, Côte-d'Ivoire, Libéria, Madagascar, Malawi, Nigeria, République Démocratique du Congo, Sao Tomé y Principe, Sénégal

IR CORRÉLÉES agriculture archaïque, agriculture manuelle, autochtonie, déforestation, économie de rente, femmes soumises, irrigation, organisations paysannes, terres neuves

« Les cultures de rente mobilisent souvent les capacités de production au détriment des cultures vivrières[1]. »

Pour bien des militants associatifs, les famines africaines ont été longtemps associées à la concurrence entre cultures vivrières (plantes féminines nourricières locales) et cultures dites de « rente » (coton, café, cacao, thé, tabac, etc.) vendues ailleurs. Supposées freiner le développement des cultures alimentaires locales, ces cultures utiliseraient les meilleures terres cultivables, sans retombées positives apparentes des technologies introduites en même temps. Elles seraient systématiquement favorisées par la politique agricole (stabilisation des prix, priorité de la recherche et de la vulgarisation, subvention aux intrants, etc.). Ceci a conduit à opposer de façon radicale les cultures introduites par la colonisation (cultures masculines de rapport) et celles, d'origine ou adoptées, qui alimentaient habituellement les Africains, tubercules (igname, manioc, taro, macabo, patate douce, etc.), féculents (banane plantain), légumineuses (arachide, niébé, etc.) et céréales (sorgho et mils, riz et maïs, etc.). Et ce serait dans les zones les plus vulnérables sous l'aspect climatique que cette concurrence serait à l'origine de la faim. Le coton en particulier serait responsable de pénuries de céréales en zone semi-aride devenant aux yeux de ses contempteurs une « *culture 'pestiférée', porteuse de toutes les calamités pour l'agriculture africaine* »[2].

« Étrangères » aux sociétés d'accueil, les cultures de rente sont destinées à l'exportation pour une grande partie de la production, même s'il s'agit de produits alimentaires ou de boissons (café, cacao, thé, etc.). Le terme de rente y ajoute l'idée d'un revenu régulier tiré du capital qu'elles constituent, ce qui est rarement le cas en raison des fluctuations de prix (à la baisse souvent), liées aux excédents-déficits

de la récolte face à une demande peu élastique et à une offre qui s'est multipliée (café Robusta du Vietnam, cacao d'Indonésie ou du Brésil, coton d'un peu partout, etc.). L'expansion de ces cultures dans des régions de plantations plus ou moins spécialisées laisserait peu de place aux cultures vivrières, ce qui conduirait les familles rurales à s'alimenter difficilement sur le marché.

Des cultures forcées et privilégiées par l'appareil colonial

Les cultures de rente, introduites de manière forcée dans la première moitié du XXe siècle par la colonisation au sein des paysanneries, ont une mauvaise image. Au Burkina Faso, le coton fut rendu obligatoire en 1924 ! Associées au paiement de l'impôt de capitation (impôt par tête), leur diffusion devait servir à rentabiliser les colonies en approvisionnant les métropoles en produits tropicaux. En consacrant très tôt l'intégration des coins les plus reculés d'Afrique dans l'économie, le marché et la monétarisation des échanges, elles ont créé dépendance et revenus insuffisants pour satisfaire les besoins de base (alimentation, soins, écolage, funérailles) avec la création de petites plantations familiales. Les grandes plantations industrielles furent rares en raison des problèmes récurrents fonciers, de main-d'œuvre et de leur faible productivité[3].

Les systèmes de production paysans furent ainsi considérablement transformés au niveau du foncier, de l'utilisation des terres, de l'encadrement et de la commercialisation. La crise de 1929 obligea les puissances coloniales à mettre en place caisses de stabilisation et Marketing Boards pour tenter de maintenir les cours des « cultures des Blancs ». Puis, ce furent les coopératives et tout le système de recherche, de vulgarisation et de diffusion des intrants qui vint soutenir ces cultures. Les pistes rurales et les crédits de campagne étaient destinés essentiellement à celles-ci, même si les surplus de cultures alimentaires mis sur les marchés urbains en profitaient parfois. Ainsi, les instituts agronomiques français spécialisés s'occupaient de ces cultures[4] mais il fallut attendre l'indépendance pour voir créer en France l'Institut de Recherches Agronomiques Tropicales (IRAT) chargé des cultures vivrières paysannes, et 1967 pour voir s'installer à Ibadan, l'International Institute of Tropical Agriculture (IITA), centre de recherche multilatéral sur les cultures vivrières !

L'intervention européenne va consacrer la production de masse avec des techniques innovantes diffusées en milieu paysan : plantes sélectionnées, itinéraires culturaux adaptés, association limitée de cultures, outillage amélioré, lutte contre parasites et ravageurs, conseils pour l'après récolte. L'arrivée de ces cultures exigeantes quand la saison végétative est courte (90 à 120 jours en zone soudano-sahélienne) contraignit parfois les chefs masculins d'exploitation à mobiliser toute la force de travail familiale à certaines périodes critiques, au détriment parfois des cultures vivrières féminines ne bénéficiant pas d'autant de soins[5].

« Cultures forcées », l'introduction de ces nouvelles plantes a été traumatisante pour les ruraux africains : travaux forcés, obligation de culture sur le champ du commandant et/ou du chef de village. Chaque contrée d'Afrique a eu ses particularités dans ce processus toujours directif où la chicote (fouet) fut utilisée jusque dans les années récentes en région foulbé (Nigeria, Cameroun), par exemple, si bien que l'on s'est interrogé sur la concurrence entre ces cultures nouvelles et les anciennes quand vinrent les crises alimentaires.

La concurrence évidente dans les exploitations agricoles des régions à risque

La concurrence semble *a priori* évidente dans les systèmes agricoles en situation risquée du point de vue pluviométrique. Faible quantité de pluie, mauvaise répartition et aléa dans la mise en place des pluies constituent des facteurs de haut risque dans les régions soudaniennes et sahéliennes (Afrique occidentale ou orientale). Coton, sorghos, maïs et mils entrent en concurrence du point de vue des sols et du calendrier agricole. La division sexuelle du travail, de règle dans certaines régions, relègue le vivrier aux femmes, qui restent peu touchées par les innovations. Or, le coton va occuper les terres les plus propices et mobiliser la main-d'œuvre familiale lors des semis et sarclages qui se concentrent presque au même moment pour toutes les cultures sous la pression des chefs et moniteurs agricoles des sociétés cotonnières. Peut-on pour autant dire que les possibilités de suffisance alimentaire des populations sont définitivement compromises dans ces régions ? Paradoxalement, les opérations cotonnières des savanes de l'Afrique de l'Ouest ont enregistré de relatives réussites. La généralisation du coton a été suivie par celle de variétés de maïs hybrides, d'autant plus consommées par les paysanneries que se sont diffusés dans les campagnes de petits moulins à essence facilitant le pilage des grains avant leur préparation. Par ailleurs, le sorgho et le mil se sont maintenus, car il s'agit des aliments les plus appréciés lors des cérémonies sociales et cultuelles. Ceci a été possible aussi parce que les producteurs ont, comme au nord du Cameroun, trouvé des variétés de mils que l'on repique en saison sèche sur les lits des fleuves permettant d'alléger leur calendrier agricole. Savoir-faire paysans et innovations techniques ont ainsi atténué la concurrence entre cultures.

Au-delà, se pose cependant la question de savoir quelle est l'autonomie réelle des producteurs de faire leurs choix culturaux dans les sociétés encore féodales où l'encadrement reste très directif. Ainsi, certains chefs « *usent [...] de procédés inavouables pour 'inciter' les paysans à choisir librement les bonnes terres pour le coton ou à arracher librement le sorgho pour y mettre les blocs de coton. Faire du coton, c'est bien, si tu fais un peu, tu es tranquille avec le chef*[6]. »

Une concurrence, en principe aujourd'hui dépassée

Toutefois, ce clivage entre cultures est de plus en plus dépassé aujourd'hui dans la mesure où l'opposition rente/vivrier est de moins en moins pertinente. La culture d'arachide est ainsi selon les pays et les régions, considérée à la fois comme vivrière et commerciale pour l'exportation ou les marchés locaux. Arachide et huile de palme au Nigeria sont maintenant destinées à un marché national devenu importateur, faute de production suffisante. Le débouché commercial crée en principe « la rente » pour les cultures vivrières et maraîchères.

L'opposition entre cultures est peu évidente dans les pays forestiers. En Côte-d'Ivoire, sur le front pionnier café-cacao, manioc et bananier plantain poussent à côté et au même rythme que les cultures arbustives. Ici, pas d'antagonisme entre cultures dans les perceptions paysannes. Les logiques de production se complètent.

Certes, l'orientation commerciale des productions destinées à l'exportation rend les prix d'achat des productions instables. Vecteurs de diffusion des innovations agricoles si les politiques publiques agricoles se maintiennent (ce qui est de moins en moins le cas), elles sont surtout devenues essentielles pour des producteurs aux besoins monétaires croissants. Certaines paysanneries productrices de cultures de rente sont ainsi souvent plus aisées et mieux équipées que d'autres et connaissent une situation alimentaire plus satisfaisante quand elles se trouvent en zone climatique encore favorisée.

Les productions céréalières comme le maïs bénéficient enfin des arrière-effets des engrais et des produits phytosanitaires épandus pour le coton dans les savanes.

Lors du Plan arachide sénégalais, on a vu ainsi les innovations techniques (engrais, mécanisation, etc.), diffusées dans les années 1960 en pays serer, entraîner une hausse plus significative des rendements des cultures vivrières (mils, sorghos) que de l'arachide pourtant visée par ce plan. On a « tiré » vers le haut les rendements céréaliers alors qu'on croyait faire progresser les rendements arachidiers !

Dans les campagnes soudaniennes de l'Afrique de l'ouest francophone faisant du coton, encadrées alors par les sociétés héritières de la compagnie française pour le développement des fibres textiles (CFDT)[7], la diminution des prix d'achat du coton a été marquée par l'essor du maïs ou de l'oignon. Les intrants obtenus à crédit au démarrage de chaque campagne agricole auprès de ces compagnies sont alors préférentiellement utilisés au profit des cultures vivrières commerciales par les familles paysannes usant de la culture attelée arrivée avec le coton.

À Madagascar, inversement, la principale culture vivrière (le riz) n'est pas devenue un vivrier marchand malgré les incitations étatiques. Tandis que la production de riz stagne dans les années 1970 et 1980, la production de bois d'eucalyptus occupe les versants des collines autour de Tananarive. Les prix d'achat trop bas du riz ont détourné les riziculteurs de cette production, la confinant à une logique

d'autoconsommation, tandis que d'autres spéculations ont assuré les besoins monétaires des agriculteurs. Ici, le choix des paysans ne fait que refléter la faible rémunération du travail agricole.

Au total, la production agricole n'est pas augmentée à n'importe quel prix par les agriculteurs. Toute culture vivrière peut devenir aussi commerciale pour peu que les prix d'achat[8] soient suffisamment rémunérateurs.

■

Nombre d'exemples montrent bien mieux qu'autrefois complémentarité et compatibilité des cultures vivrières et d'exportation plus que leur concurrence. Les agricultures africaines ne sont plus exclusivement tournées vers l'autoconsommation ou la commercialisation. Dans les situations verrouillées politiquement, on ne peut cependant passer sous silence le rôle de la culture d'exportation pour perpétuer une domination synonyme de disettes. Mais on ne peut attribuer à une culture-symbole ce qui revient à une société inégalitaire qui s'est maintenu jusqu'à aujourd'hui… Il est clair aussi que bien des cultures vivrières africaines restent encore des « plantes orphelines » encore délaissées par la recherche, internationale entre autres[9]. La disparition des politiques agricoles en Afrique subsaharienne, celle du système de stabilisation européen (Stabex), comme l'incapacité mondiale à mettre sur pied des accords favorables au coton africain par exemple, interdit toute vision utopique du sort des agricultures africaines. Enfin, on ne peut oublier que près de 50 % des Africains vivent dans des pays en guerre civile, ce qui les contraint à se replier sur le vivrier de survie.

Plutôt que de prôner le retour des cultures alimentaires aux dépens de celles d'exportation, il faut donc jouer au mieux sur toute la palette des productions possibles pour assurer la sécurité alimentaire par une autoconsommation élevée ou des achats sur les marchés en fonction des risques. Si l'on doit dépasser les anciennes dichotomies, il convient de prendre en compte, la possibilité de mettre sur pied des politiques agricoles et alimentaires, les vulnérabilités à combattre et les incertitudes à diminuer.

NOTES

1 Delpeuch B , (1987), *L'Enjeu alimentaire nord-sud · 56 schémas paur comprendre*, Paris, Alternatives Économique, Syros-Solagral, pp 96-97

2. Schwartz A., (2000), « Culture du coton, sécurité alimentaire et développement durable dans les savanes de l'Afrique subsaharienne, l'exemple du Burkina Faso », pp 189-198, *in* : Académie des Sciences Morales et Politiques, *Sécurité alimentaire et développement durable*, Paris, Technique et documentation, Lavoisier, Fondation Singer-Polignac.

3 Ainsi, les Allemands créèrent à la fin du XIXe siècle le plus grand système de plantations de cacao sur les flancs du mont Cameroun, Firestone, la plus grande plantation du monde d'hévéa au Libéria, les Portuguais, des *roças* cacaoyères à Sao Tomé et Principe et Unilever, des plantations de palmier à huile au Congo belge ou au Nigeria et de thé en Afrique orientale (Lipton). Voir Courade G , (1982), « Les plantations d'Unilever au Cameroun (Plantations Pamol du Cameroun limited) ou la croissance d'une firme multinationale dans une région marginale », *in Complexes agro-industriels au Cameroun*, Paris, ORSTOM, Coll « Trav et Doc », n° 118, pp 7-126. Dans un pays comme le Malawi toutefois, les grandes propriétés occupaient encore plus d'un millions d'ha sur 8 !

4. IRHO (Institut de recherches pour les huiles et oléagineux), IRCT (Institut de recherches sur le coton et des textiles exotiques), IRCC (Institut de recherches sur le café et le cacao), IRCA (Institut de recherches sur le caoutchouc en Afrique), etc. furent créés après guerre en liaison avec les industriels français présents dans les conseils d'administration Tous ces instituts ainsi que l'IRAT (Institut de recherches agronomiques tropicales) ont fusionné dans le CIRAD actuel, Centre international de recherche agronomique pour le développement

5 Selon Valleys et Sylvestre, deux experts de l'IRAT (1983, « La production et la diffusion de nouvelles technologies susceptibles d'accroître la production alimentaire », polycop., p 10), la recherche s'est focalisée sur la zone soudanienne, les régions d'altitude et l'agriculture irriguée et a donné la priorité aux productions pérennes dans la zone tropicale humide si bien que cette orientation a « *sans doute pénalisé les cultures alimentaires, annuelles pour la plupart* ».

6 Témoignages recueillis par les diocèses du nord du Cameroun (cf *Politique Africaine*, n° 22, de juin 1986) Michael Watts a observé les mêmes choses dans le Nigeria septentrional où la société est hiérarchisée de la même manière

7. CIDT en Côte-d'Ivoire, CMDT au Mali, SOFITEX au Burkina Faso En France, c'est Dagris qui a succédé à la CFDT.

8. La notion de prix garanti est restée lettre morte dans la plupart des cas en Afrique, qu'il s'agisse de l'action des Caisses de Stabilisation ou des offices vivriers. Il s'agissait d'un simple prix de campagne inférieur au prix du marché mondial et, s'il y avait des bénéfices, ils étaient rarement restitués aux planteurs,mais servaient à des investissements partisans, ou à subventionner les intrants et à bonifier le crédit Le Stabex européen, qui a disparu, se proposait de soutenir les cours. Courade *et al* (1991), « La liquidation des joyaux du Prince . les enjeux de la libéralisation des filières café/cacao au Cameroun », *Politique Africaine*, n° 44, pp 121-128

9. On peut comparer les investissements des Centres Internationaux de Recherche Agronomiques entre maïs et riz d'un côté, et igname, niébé et sorghos et mils de l'autre. Malgré les efforts récents, la disproportion reste très importante !

POUR EN SAVOIR PLUS

- Bessis S., (1982), *L'Arme alimentaire*, Paris, Maspero, 345 p.
- Chevalier A , (1949), *L'Agriculture coloniale. Origine et évolution*, Paris, PUF, 124 p
- Delpeuch B., (1987), *L'Enjeu alimentaire nord-sud . 56 schémas pour comprendre*, Paris, Syros-Solagral, 157 p.

• Dumont R., *et al.*, (1966), *Nous allons à la famine*, Paris, Seuil, 283 p.

• Schwartz A., (2000), « Culture du coton, sécurité alimentaire et développement durable dans les savanes de l'Afrique subsaharienne, l'exemple du Burkina Faso », pp 189-198, *in*. Académie des Sciences Morales et Politiques, *Sécurité alimentaire et développement durable*, Paris, Technique et documentation, Lavoisier, Fondation Singer-Polignac.

SITES ET ADRESSES INTERNET RECOMMANDÉS

• http://www.fao.org/documents/show_cdr.asp?url_file=/DOCREP/006/X9681F/x9681f05 htm (Gestion de la fertilité des sols) ;

• http://www.fao.org/documents/show_cdr.asp?url_file=/DOCREP/006/X9681F/x9681f04 htm (La sécurité alimentaire Afrique),

• http://www teddygoldsmith org/page6.html (Débat Banque mondiale et The Ecologist) ;

• http://www dagris fr/fr_vpage asp?motcle=50ans15 (Le coton vu par la CFDT et DAGRIS) ,

• http://www aidtransparency org/observatoire/Coton/coton24.htm (Éloge du coton au Mali par la CFDT) ,

• http://spore.cta.int/spore76/SP1_76F html (Femmes et vivrier, Spore).

« IL FAUT COLONISER LES TERRES NEUVES POUR DÉVELOPPER L'AFRIQUE »

SAMUEL NDEMBOU

PAYS CITÉS Afrique du Sud, Burkina Faso, Cameroun, Côte-d'Ivoire, Éthiopie, Ghana, Guinée Équatoriale, Kenya, Mali, Namibie, Niger, Nigeria, République Démocratique du Congo, Rwanda, Sénégal, Soudan, Tanzanie, Zambie, Zimbabwe

IR CORRÉLÉES accumulation, agriculture archaïque, agriculture manuelle, autochtonie, contrôle social, déforestation, désertification, enclavement, fécondité-démographie, frontières pénalisantes, irrigation, jeunes, pauvres, pauvres prédateurs, richesses naturelles

« L'Afrique pionnière ? Elle en a les caractéristiques géographiques : jeunesse et vitalité démographiques, sous-peuplement et abondance de terres neuves[1]... »

En Afrique subsaharienne, montagnes, parfois refuges et hauts plateaux[2] bien peuplés, voisinent avec des espaces vides. Clémence du climat, contrôle des routes commerciales et constructions étatiques[3] se sont combinés souvent pour fixer des concentrations humaines. Mais il y a des montagnes (Kivu, par exemple), des côtes (de la Guinée Équatoriale à la Namibie), des deltas (Niger), des basses terres (autour du môle éthiopien) et des vallées (Kilombero en Tanzanie) sous-peuplés souvent proches. Déserts[4], fortes contraintes naturelles et sanitaires[5], histoire mouvementée en rendent compte. Dans les pays à colonisation de peuplement (Afrique du Sud, Kenya ou Zimbabwe), des réserves indigènes surpeuplées jouxtent de grands domaines blancs sur de bonnes terres expropriées, mais aussi des aires protégées inaccessibles, ce qui suscite de très fortes tensions.

Comment dans une Éthiopie de plus de 70 millions d'humains ne pas être tenté de densifier les 61 % de terres basses peuplées par 12 % de la population pour éviter les famines à répétition ? Et comment satisfaire la « faim de terre » en Afrique du Sud, quand les exploitations moyennes des Blancs sont 1 350 fois plus importantes que celles des Noirs ?

Autant de terres potentiellement disponibles ne pourraient-elles pas être mises à profit pour mieux répartir une population devenue nombreuse, d'autant que peuplement et potentialités ne correspondent que fort peu[6] ? C'est aussi l'occasion d'y édifier des agricultures productives avec des migrants pionniers et de diminuer la pauvreté. Illusion ou réalité ?

De la vacuité des terres à l'expulsion et à la difficile fixation des colons

Barrages hydrauliques, aménagements agricoles et sociétés de développement régional sont fondés sur ce mythe... Les 57 000 Tonga[7] installés sur le Zambèze, côté Zambie et Zimbabwe, expulsés pour créer le barrage de Kariba, et une réserve de faune pour attirer des touristes en 1958, ont été ainsi victimes de la modernité ! On a aussi mis en valeur dans les années 1970 des régions attardées au potentiel insoupçonné et on a lancé des filières comme le riz irrigué ou le sucre, l'hévéa ou l'huile de palme, etc. Chaque pays avait ses « terres neuves » à l'instar de l'Adamaoua pour le Cameroun, le Middle Belt pour le Nigeria, les basses terres du sud et de l'est de l'Éthiopie, etc. Mais le décalage est toujours grand entre investissements réalisés et nombre de colons installés ou de salariés occupés.

Avec l'éradication de l'onchocercose en Afrique de l'Ouest[8] entre 1974 et 2002, on a ouvert à l'agriculture 25 millions d'hectares fertiles. Au Burkina Faso cependant, faute de sécurité foncière, les colons se livrent à une exploitation agricole dégradante conduisant à une diminution des potentialités, prélude à la migration vers les villes.

Quand la migration a été largement spontanée comme en Côte-d'Ivoire occidentale pour le cacao et le café, on a assisté au succès du front pionnier (défrichement de la forêt et colonisation). Et quand on a déporté des populations sans accompagnement sérieux comme en Éthiopie ou pour les Tonga, ce fut l'échec, les déplacés perdant souvent leur savoir-faire et se sentant agressés par un milieu étranger.

Éthiopie, déplacements à répétition vers les basses terres[9]. En 2003, le gouvernement éthiopien a déplacé des milliers de volontaires vers les basses terres (Oromia, etc.) infestées de moustiques et de mouches tsé tsé. Bien peu sont restés alors même que la famine menaçait 13 millions de personnes sur les hauts plateaux densément peuplés. L'État voulait déplacer 2,2 millions de personnes, dans l'improvisation, faute de moyens. Depuis 1958, ce pays pratique déplacements et déportations avec comme point d'orgue le régime Mengistu (1984-1986) portant sur 600 000 déplacés vers le Walega, Gambela et le Gojam. Ce passif pèse sur les déplacements présents. Si 2 ha de terres (quatre fois ce qu'ils avaient avant), de la nourriture et du crédit pour acquérir attelage et matériel d'exploitation sont attribués aux pionniers, le bétail ne résiste pas à la trypanosomiase et l'équipement scolaire et sanitaire laisse à désirer.

Le « déménagement-aménagement du territoire » et les déplacements de population

Comme tout leur semblait à faire en Afrique, les colonisateurs européens ont aménagé les territoires conquis en expropriant et en déplaçant les populations. Ils exproprièrent les meilleures terres dans certaines zones (mont Cameroun ou Congo belge) pour y créer des agro-industries[10] ou installer des colons (Rift valley au Kenya et pays d'Afrique australe). Ils firent descendre en plaine les montagnards.

Ils rendirent salubres bas-fonds et vallées pour accueillir des colons une fois les routes tracées. Ils aménagèrent vallées et deltas pour y promouvoir les cultures irriguées (delta intérieur du Niger, Bar El Ghazal), etc.

Le développement par conquête de « terres neuves » semble avoir précédé souvent l'intensification[11] de l'agriculture, aujourd'hui inévitable dans le cadre des petites exploitations (d'un à quelques ha) combinant cultures pérennes et annuelles pluviales (non irriguées) et différentes formes d'associations entre cultures avec ou sans couvert arboré.

L'économie d'exportation et l'ouverture de routes par les forestiers ou l'État, a accéléré la conquête spontanée et massive des terres propices en Afrique occidentale : cacao au Nigeria occidental, en pays ashanti (Ghana) et en Côte-d'Ivoire forestière. Avec les indépendances, des entreprises étatiques de développement rural aujourd'hui privatisées ou liquidées sont apparues autour des grands fleuves (Sénégal, Niger, Logone, Nil), dans les savanes (complexes sucriers, coton), mais surtout dans la forêt (fermes d'État associées à de petites plantations villageoises, etc.) en parallèle à l'expansion des petites plantations (cacao, coton et café surtout). Tout cela nécessitait de la main-d'œuvre que fournirent les régions de savane et du Sahel.

La brûlante question foncière

Tout espace en Afrique a été plus ou moins occupé par des humains au cours d'une histoire où les sociétés ont été mobiles. L'Afrique pré-coloniale avait ses entités politiques aux frontières fluctuantes, aux marges plus ou moins définies, susceptibles de changer en fonction des guerres, épidémies, famines, traite esclavagiste, etc. Des zones tampon, inoccupées, mais surveillées par les riverains ont souvent séparé des entités différentes. La guerre entre entités territoriales a créé des étendues inoccupées quand le vainqueur décimait, déportait ou réduisait à la servitude les vaincus. Si une épidémie dévastait une population et poussait les rescapés à chercher refuge ailleurs, l'espace libéré était abandonné provisoirement.

La conquête foulbé de la plaine de la Bénoué au XIXe siècle au nord du Cameroun par exemple, s'est traduite par le « déguerpissement » de la majorité des populations qui l'occupaient avant. Comme ces derniers, éleveurs et cavaliers, n'étaient pas nombreux, la plaine semble vide aujourd'hui, mais elle est une terre de parcours pour le bétail.

La propriété privée individuelle est longtemps restée inconnue dans les régions les moins denses où le sol ne constitue pas un capital, mais permet la survie. La terre non occupée est une réserve à l'instar de la jachère[12]. Quand les conditions sont remplies, on les occupe de nouveau.

Pour élargir son champ d'action, le pouvoir colonial et post-colonial estimait que toute terre coutumière peu ou non exploitée devenait de fait vacante[13]. Appartenant le plus souvent aux lignages, elle était répartie par le doyen entre les

familles. La superposition de droits était de règle pour la cueillette des feuilles et du bois, la pâture, le parcours ou la chasse, etc. et on ne pouvait exclure les autres usagers. La propriété traditionnelle était une somme adaptable de droits négociables en fonction des ressources en terre et en main-d'œuvre, d'où l'opposition à la logique d'État voulant installer agro-industries, migrants ou colons blancs.

La mise en valeur de périmètres coloniaux de développement en chassant les populations africaines a légué aux États indépendants leur cortège de problèmes sociaux. Ainsi, l'installation de Rwandais au Kivu par le colon belge depuis 1937 a mis en place un système de conflit qui éclate sous nos yeux dans l'est de la République Démocratique du Congo avec l'afflux de réfugiés et la revendication banyamulengue !

Adopté par les élites africaines, natalistes jusqu'à récemment, le mythe des « terres neuves » a servi à légitimer leur pouvoir souvent en perte de légitimité comme au Zimbabwe.

Comment pouvait-on déposséder les communautés villageoises de leurs terres sans espoir d'indemnisation pour les aménager dans l'intérêt public et espérer qu'elles allaient rester sans réaction ?

Dans la plaine de la Bénoué au Cameroun, ceci va se traduire par des luttes intestines anéantissant les efforts d'aménagement, les conflits se focalisant sur le contrôle territorial et le partage des richesses générées par les projets. L'État en perte de capacité et de légitimité va permettre aux pouvoirs locaux de se renforcer et de bloquer toute évolution en faveur des migrants.

Dans les colonies de peuplement, l'indépendance est l'occasion de demander la restitution par la puissance publique du patrimoine spolié, ce qui n'est pas facile puisqu'il faut indemniser aux prix du marché les descendants des spoliateurs. Et comme on ne peut ressusciter une « paysannerie » anéantie (Afrique du Sud ou Namibie), espérer par ce biais produire plus pour le marché et résorber la pauvreté reste un pari difficile, sinon impossible. D'où des réformes agraires en trompe-l'œil (Afrique du Sud, Namibie).

Là où prévaut une hiérarchie des rapports sociaux, la sécurisation foncière des colons extérieurs à qui l'État attribue des parcelles, sans règles établies ou en propriété individuelle est une question politique sensible. L'application du droit moderne sur les terres récupérées se fait donc en fonction des rapports de force et des alliances entre le haut et le bas. Ceci conduit à des affrontements matés militairement, une violence de basse intensité (Afrique du Sud) ou au détournement, au compromis et à l'adaptation ailleurs.

L'improbable rééquilibrage foncier

À la faveur du multipartisme, les occupants, « déguerpis » des territoires des projets, revendiquent une part de la richesse créée sur leurs terres par allogènes ou

sociétés de développement comme les Bakweri à l'endroit de la Cameroun Development Corporation.

Ailleurs, l'arrivée au pouvoir de la majorité noire a reposé la question de la correction des inégalités d'accès à la terre fertile. Zimbabwe et Afrique du Sud[14] sont engagés depuis 1980 et 1994 dans des réformes agraires pour décongestionner réserves, terres communales et bantoustans où sont enfermés la quasi totalité des paysans noirs.

Au Zimbabwe, en 1998, 35 % des terres étaient encore entre les mains de quelques 4 600 fermiers blancs. Suite aux deux Land Acquisition Acts de 1985 et 1992, il y avait plus de 8 millions d'ha à redistribuer qui ne le furent qu'à 18 000 familles dans le programme intensif de 1980 bien préparé, et à 48 000 dans le programme accéléré dans de mauvaises conditions, Mugabe instrumentalisant le départ des Blancs. Celui-ci a eu lieu dans les pires conditions à partir de 2000, faute de compensations financières et à la suite de l'assaut des « vétérans », abandonnant à leur sort 250 000 salariés, installant disette et pauvreté et stoppant les exportations de tabac.

En Afrique du Sud, 60 000 fermiers blancs occupaient 77 millions d'ha et produisaient 90 % de la production agricole. Dans les ex-Bantoustans sud-africains surpeuplés, 44 % des Noirs paysans ne pouvaient pas survivre sur leur exploitation de 1,3 ha de terres dégradées. Héritage des Land Acts de 1913 et 1936 et des années d'apartheid. Restitution judiciaire des terres et redistribution via des subventions de 15 000 rands maximum pour les démunis durant une décennie ne permettent pas d'espérer un apurement de la situation. On voulait redistribuer 30 % des terres et on n'arrivait en 2003 qu'à un chiffre dérisoire : 1 600 000 ha avaient été restitués ou redistribués à 98 000 familles !

■

Il n'y a eu de « terres neuves » en Afrique que dans l'esprit des colons, des technocrates et des dirigeants, mais ce mythe a produit des conflits difficilement solubles, laissé pendante la résolution des pénuries alimentaires et retardé l'avènement d'agricultures intensives durables. Conflit ouvert dans l'Ouest ivoirien ou le Kivu, larvé en Afrique du Sud et dans le Middle Belt nigerian ; difficile gestion des insuffisances de production au Zimbabwe ou en Éthiopie sans le Programme Alimentaire Mondial ; triomphe de l'agriculture extensive dans les vallées burkinabé ou les grands exploitations blanches sud-africaines !

Les « terres neuves » sont plus des terres de violence que de modernisation agricole. « Autochtones » et autorités locales cherchent à recouvrer leurs droits fonciers que l'État ou le marché sont bien incapables de leur restituer.

Le temps de l'espace fini[15] est arrivé dans des pays qui sont loin d'être « neufs » ce qui suppose la mise au point d'agricultures clairement sophistiquées pour relever le défi alimentaire.

NOTES

1 Brunel S , (2004), http://www.clionautes.org/article.php3?id_article=734

2. Comme au Rwanda, au Lesotho, au cœur de l'Éthiopie et de Madagascar, au Kenya, au Cameroun occidental, au Malawi ou au Fouta Djalon (Guinée). L'idée de montagne-refuge serait une idée reçue si l'on considère les capacités agricoles des populations qui arrivait à en extraire des ressources

3. Ici, aussi, ne pas croire que l'État, les chefferies créent partout les fortes densités. Des sociétés acéphales ont pu densifier des territoires (pays serer au Sénégal, igbo au Nigeria).

4 Sahara (de la Mauritanie au Soudan), Kalahari (Namib, Botswana), corne de l'Afrique (Djibouti, Somalie, Ogaden éthiopien, Kenya septentrional)

5. Onchocercose et mouche tsé-tsé ont empêché le peuplement de certaines vallées ou régions

6. Voir l'évaluation faite par la FAO selon les canons de l'agronomie d'aujourd'hui *Terres, vivres et population*, Rome, FAO, 100 p

7 http //www aislingmagazine com/aislingmagazine/articles/TAM17/Contents.html

8 Cette filariose, transmise d'un individu à l'autre par une mouche appelée simulie aimant les eaux courantes provoque entre autre la cécité et rendait difficile la mise en valeur des vallées soudaniennes Seule cependant, la densification du peuplement permet d'écarter les risques de recrudescence Voir rapports OCP , Hervouet J -P , (1992), « Les bases du mythe du dépeuplement des vallées soudaniennes par l'onchocercose », *La Santé en société regards et remèdes*, ORSTOM, Paris, pp 273-302.

9. Lacey M , (2004), « In Ethiopia, a promise land on Broken Promises », *New York Times*, 07-06-2004

10. Unilever au Congo, Firestone au Libéria, Michelin au Nigeria, Woermann au Cameroun, etc

11 Système de production agricole mettant en œuvre de grandes quantités de travail et d'intrants (engrais, etc) pour produire plus sur une même unité de surface

12 Parcelle en repos, sans culture pour lui permettre la reconstitution de sa fertilité naturellement.

13. Gruenais M E , (1986), « Territoires autochtones et mise en valeur des terres », pp. 283-298 ; *in* . Crousse B , *et al, Espaces disputés en Afrique noire*, Paris, Karthala, 426 p

14 http://www.africafiles.org/article.asp?ID=4013 (Le défi agraire de l'ANC en Afrique du Sud selon H Berstein en 1994); http://www.cbnrm.net/pdf/murombo_t_001_zimbabwelaw.pdf (Le processus de reforme agraire au Zimbabwe 2002), Anseeuw W , (2004), « La réforme foncière en Afrique du Sud des résultats peu convaincants », pp 128-148 *in :* Guillaume Ph , *et al*, *L'Afrique du Sud, dix ans après transition accomplie?*, Paris, Karthala, 361 p

15 Ceci découle de l'absence de terres peu exploitées disponibles comme de la possibilité de maintenir partout des temps de jachères importants pour reconstituer la fertilité des sols (25 ans en forêt ou 9 ans en savane selon les agronomes !).

POUR EN SAVOIR PLUS

- Crousse B , Le Bris E , Le Roy E , *éds* , (1986), *Espaces disputés en Afrique noire. Pratiques foncières locales*, Paris, Karthala, 428 p
- Igue O. J., (1995), *Le Territoire et l'État en Afrique. Les dimensions spatiales du développement*, Paris, Karthala, 277 p
- Lavigne-Delville Ph , *éd* , (1998), *Quelles politiques foncières pour l'Afrique rurale ? Réconcilier pratiques, légitimité et légalité*, Paris, Karthala, 744 p
- Le Bris E., Le Roy E, Mathieu P., *éds* , (1991), *L'Appropriation de la terre en Afrique noire. Manuel d'analyse, de décision et de gestion foncières*, Paris, Karthala, 359 p

• Raison J.-P., (1968), « La colonisation des terres neuves intertropicales », *Études Rurales*, 31, pp. 5-112

• Schwartz A., (1993), *Sous-peuplement et développement dans le sud-ouest de la Côte-d'Ivoire. Cinq siècles d'histoire économique et sociale*, Paris, ORSTOM, 490 p

SITES ET ADRESSES INTERNET RECOMMANDÉES

• http //www ippr org na/NonIPPR%20research/Land%20Reform%20Policy%20in%20SSA%20Nov%201%202002 pdf (La position de la Banque mondiale sur les droits et la réforme foncière en Afrique australe, 2002),

• http //www basis wisc edu/live/assets/Ethiopia%20Proceedings.pdf (La pression sur les terres du South Wollo et Oromiya, pp 53-56 et 77-78, 2003),

• http //www ies wisc edu/ltc/rp130 html (J W. Bruce, 1998, *Profils fonciers nationaux de tous les pays africains*),

• http://www.iied.org/drylands/pubs/documents/LT_cotula.pdfula pdf (IIED-FAO, 2004, *land Tenure and land administration in Africa*) ;

• http.//www.sarpn.org.za/documents/d0001097/P1211-Moyo_Dec2004.pdf (Sam Moyo, 2004, *The Land and Agrarian Question in Zimbabwe*, 44 p)

« IL FAUT DÉVELOPPER L'IRRIGATION, COMME EN ASIE, POUR RÉSOUDRE LA QUESTION ALIMENTAIRE »

AUDREY FROMAGEOT

PAYS CITÉS Afrique du Sud, Angola, Burkina Faso, Cameroun, Éthiopie, Gambie, Ghana, Guinée Bissau, Madagascar, Mali, Mozambique, Niger, Nigeria, République Démocratique du Congo, Sénégal, Sierra Leone, Soudan, Zambie

IR CORRÉLÉES agriculture archaïque, agriculture manuelle, autochtonie, désertification, enclavement, pauvres, fécondité-démographie, jeunes, OGM, organisations paysannes, rente-vivrier, richesses naturelles, terres neuves

Nombre d'observateurs de l'Afrique connaissant l'Asie des deltas ne manquent pas de souligner qu'elle ne tire qu'un faible parti des possibilités d'irrigation dont elle dispose tandis que cette dernière, fortement peuplée, l'utilise de manière aussi poussée que possible pour sa sécurité alimentaire.

Les insuffisances des agricultures africaines (faiblesse des rendements et de l'aménagement des milieux), sont en partie imputées à un peuplement insuffisant, à la mobilité des agricultures et à des systèmes de production consommant de l'espace. Et pourtant, dans les années 1960, les économistes donnaient l'Afrique « gagnante » sur une Asie incapable de faire face aux crises alimentaires. Or, en décembre 2003, 23 pays africains étaient menacés de famine contre 20 en 1997, la sécheresse étant en cause dans 10 pays, les troubles civils dans 10 autres[1]. Sécheresse, guerres civiles, mauvaise gouvernance, ajustement structurel sont tour à tour mis à contribution pour expliquer la gravité de la situation[2]... En Asie, le poids démographique après avoir été une lourde charge est devenu un gage d'intensification par le biais de la « révolution verte[3] » bénéficiant à plein des systèmes d'irrigation. Ainsi, la civilisation de la rizière serait plus efficace que celle de la jachère pour nourrir les populations ! Peut-on en rester à ce cliché très prégnant ?

L'irrigation, solution « miracle », en Afrique comme en Asie !

La Révolution Verte indienne initiée à la suite de la famine du Bihar de 1965-1966, entérinerait les liens de causalité entre irrigation et intensification des productions. La production de céréales y a ainsi doublé de 1965 à 1985 et en 1994, les rendements du riz décortiqué (19 qx/ha) et du blé (24 qx/ha) sont respectivement 2,8 et 3,6 fois plus élevés qu'en 1950[4]. Autant de performances qui ont

rendu ce pays exportateur de blé et de riz à la fin du XXe siècle et conforté les relations entre irrigation et sécurité alimentaire.

Développer l'irrigation en Afrique paraissait pertinent puisque les crises alimentaires semblaient résulter de la sécheresse, des aléas pluviométriques et de l'absence historique de techniques d'irrigation. Les terroirs[5] potentiellement riches des vallées sont considérés comme négligés par les paysanneries. Leur aménagement était donc donné comme la solution « miracle » pour améliorer les performances agricoles avec deux récoltes annuelles de céréales, voire trois.

Cette solution relève de l'évidence indiscutable chez les agronomes et prolonge les tentatives coloniales de périmètres irrigués[6]. En 1923, pour Albert Sarraut, le succès de la mise en valeur reposait sur « *la culture intensive à l'aide de l'irrigation*[7] ». L'Afrique du sud de l'apartheid créa aussi 250 périmètres irrigués dans les Bantoustans entre 1950 et 1990[8]. Au début du XXIe siècle, l'irrigation semble constituer le levier essentiel du développement rural et de la sécurisation alimentaire. En 1994-1995[9], l'ensemble des superficies irriguées en Afrique subsaharienne s'élevait à 12,5 millions d'ha, soit 3,3 % des surfaces. Cultures de décrue et de bas-fonds couvraient en plus 2,1 millions ha. En fait, le potentiel très inégalement réparti des grands bassins fluviaux (Congo, Nil, Zambèze, Niger, Chari, Sénégal, Orange, vallée du Rift, Okavambo) serait beaucoup plus important et quelques pays auraient des possibilités sous-exploitées conséquentes (Angola, Mozambique, Nigeria, République Démocratique du Congo, Soudan). En Guinée Bissau, Éthiopie, Madagascar, Ghana, Gambie et Sierra Léone toutefois, les surfaces irriguées occupent plus de 15 % des surfaces cultivées pour la riziculture et le maraîchage.

Cette valorisation insuffisante est d'autant plus problématique qu'il n'existerait pas, selon la FAO, d'alternative à l'irrigation pour les zones arides pour nourrir la population : 18 % des terres irriguées mondiales fournissent déjà 40 % de l'alimentation de la planète et cette proportion va encore augmenter. Les programmes d'irrigation se concentrent donc de façon privilégiée dans les États sahéliens (Burkina Faso, Mali, Niger, etc.), dans les pays les plus densément peuplés et en Afrique australe[10].

L'histoire des sociétés rurales africaines permet de comprendre les modalités différentielles de maîtrise des techniques hydrauliques et d'expliquer en partie les bilans décevants des périmètres irrigués en Afrique[11].

Multiplication des grands périmètres irrigués, résultats décevants

La culture irriguée s'est développée en Afrique subsaharienne, d'abord dans le cadre de vastes périmètres irrigués à l'aval de grands barrages (à l'exemple de Sennar sur le Nil Bleu, de Manantali sur le Sénégal, de Kaïnji sur le Niger), puis à l'échelle locale, par l'aménagement de petits barrages dans les bas-fonds, de forages de puits ou par la diffusion dans les campagnes de pompes individuelles à moteur ou à

pédales. Jusqu'à la fin des années 1980, les aménagements sont encadrés et gérés par des sociétés d'État en Afrique francophone (Office du Niger au Mali, etc.), en Afrique du Sud de l'apartheid (*corporations*) ou en Afrique portugaise (périmètre hydro-agricole de Chokwe au Mozambique).

Si les effets de ces aménagements sont spectaculaires (intrusion de l'irrigation dans les systèmes d'agriculture pluviale ou de décrue, transformations des paysages, transferts de populations, modifications foncières, etc.), ils ont été également rapidement controversés, en raison d'un encadrement contraignant sur le plan agronomique, et de leur coût en l'absence de garantie quant à la tenure foncière. Le faible intérêt des paysans « déguerpis », les investissements faramineux en infrastructures, les difficultés d'entretien, les coûts élevés de production ont en effet, nécessité un soutien des prix du riz, notamment. Dès les années 1960-1970, l'eau distribuée est gaspillée et il se perd plus de terres irriguées qu'il ne s'en crée sur les premiers périmètres sous l'effet du mauvais entretien des canaux et des invasions d'herbes parasites.

Dès les années 1980, on constate des performances agricoles plutôt décevantes[12] dans le cadre de ces grands aménagements et ceci renvoie aux contextes d'application de l'irrigation. Si l'irrigation permet une hausse des rendements, c'est au prix d'une augmentation des temps de travaux agricoles et de la mobilisation d'une main-d'œuvre familiale ou salariée. La faiblesse des densités de population par rapport à l'Asie joue ici un rôle négatif. Par ailleurs, la force de travail reste insuffisante à court terme par suite de la disparité entre très jeunes, nombreux, et adultes en nombre limité. Enfin, l'irrigation intervient dans des sociétés rurales qui, historiquement, ignoraient les techniques de maîtrise hydraulique et dont les règles foncières coutumières se heurtent souvent aux nouvelles règles d'attribution imposées par le lotissement des périmètres irrigués[13].

Nécessité d'une approche intégrée de l'irrigation

En fait, l'irrigation est un bon exemple d'une technologie qui nécessite une approche intégrée (combinant technologies et objectifs humains), rarement mise en œuvre. Ainsi, les contre-performances observées (Sénégal, Mali) sont à mettre en relation avec la qualité de l'intervention (arrogante et instable dans la durée), les contraintes financières plutôt que dans le non-respect des normes agronomiques ou l'inadaptation des solutions techniques à chaque contexte spécifique. Enfin, les contraintes collectives sont déterminantes dans les résultats obtenus[14]. On comprend dans ces conditions que la réhabilitation et le transfert de gestion constitue un défi.

À partir de l'évaluation de 14 projets de petite irrigation et de quelques réussites (Diffa au Niger, aménagement des mares et lacs à Niafunké au Mali et Haut Ghana oriental), le Fonds International de Développement Agricole (Fida)[15] estime que les systèmes irrigués à petite échelle utilisant une technologie simple, peu coûteuse (pompage, irrigation par gravité, contrôle des crues et décrues) et autogérés par les

producteurs constituent une voie efficace pour améliorer la sécurité alimentaire en zones semi-arides. Les revenus dégagés en saison sèche réduisent l'exode masculin saisonnier et sécurisent l'alimentation du ménage en période de soudure (période où les greniers sont épuisés et la nouvelle récolte non collectée). L'irrigation de contre-saison s'insère dans les calendriers de travail. Enfin, ces réussites suggèrent que l'identification de leaders paysans, capables de jouer le rôle de partenaires à part entière, devrait être une condition préalable à tout investissement concernant l'irrigation.

Depuis les années 1990, l'unanimisme sur les vertus de l'irrigation est un peu retombé[16], même si les efforts se poursuivent pour rénover les périmètres existants et transférer les responsabilités aux producteurs. Il serait réducteur d'attribuer aux seuls effets de l'irrigation la résolution de la question alimentaire dans un pays. Le modèle asiatique s'appuie sur un ensemble varié de déterminants. Outre la maîtrise de l'eau (ni trop, ni trop peu d'irrigation), l'apport de la recherche agronomique variétale et adaptative a permis la diffusion de variétés à hauts rendements et l'augmentation spectaculaire de la consommation d'engrais et de pesticides. Et la politique agricole (crédit, etc.) a puissamment accompagné cette diffusion de variétés.

En Inde, la résolution des crises alimentaires doit aussi beaucoup à la collecte, au stockage et à la redistribution des aliments issus de l'irrigation. Avec des prix rémunérateurs à l'achat, cet ensemble d'interventions a participé autant que l'irrigation (ancienne) à la conquête de l'autosuffisance dans les années quatre-vingt. Rien de comparable en Afrique où il n'y a pas eu une rémunération du riz à la hauteur des augmentations de travail et des coûts de production réclamés par la culture irriguée. Ainsi, l'État malgache a créé la pénurie par ses prix d'achat du riz jusqu'au milieu des années 1980 alors même que la riziculture irriguée y avait des conditions satisfaisantes.

Et pourtant, une maîtrise « partielle » de l'eau

Malgré ces bilans décevants de la grande irrigation, la multiplication actuelle des micro-aménagements hydroagricoles offre une image renouvelée de la diffusion des techniques de maîtrise de l'eau comme la diffusion de pompes manuelles pour l'irrigation individuelle en Zambie. Ceci s'ajoute aux cultures de décrue et de bas-fonds (sorgho, maïs et légumes) et favorise localement l'apparition du maraîchage et la multiplication d'activités rémunératrices (pêche, élevage, etc.).

Comme les grands barrages hydroagricoles, les petits périmètres irrigués ou arrosés entraînent cependant des modifications sociales, des confrontations entre divers usagers pouvant se solder par des règlements de compte. Corrélativement, la gestion des grands périmètres a évolué. Si États ou sociétés publiques parfois privatisées conservent l'encadrement et la gestion partielle des infrastructures, la production agricole est fréquemment réorganisée à l'échelle locale dans le cadre d'associations ou de coopératives de producteurs ou de villages. Ceci fait suite aux

désengagements nécessaires de ces encadrements coûteux, mais leurs effets sont souvent calamiteux tant en Afrique du Sud que dans le Sahel.

Les succès constatés sont ceux de la petite hydraulique au sens large. Les maîtrises « partielles » de l'eau tiennent à des pratiques anciennes dans les sociétés rurales (cultures de décrues, combinaisons culturales anti-aléatoires, etc.) et ne sont que rarement dépendantes de l'entretien des canaux, des pannes des pompes ou du coût de la distribution de l'eau, etc. Cette maîtrise mobilise aussi moins de travail que les systèmes irrigués, ce qui réduit d'autant les conflits possibles entre cultures pluviales et cultures « irriguées ».

■

Finalement, si les grands programmes d'irrigation en Afrique ont été des gouffres financiers et des échecs le plus souvent, la petite irrigation ou les techniques de maîtrise hydraulique se diffusent avec un certain succès dans le cadre de petits périmètres maraîchers de contre-saison, notamment. Et ces périmètres deviennent des lieux de diffusion d'innovations réutilisées en partie par les paysanneries locales pour les cultures pluviales. Ces réutilisations adaptées aux logiques sociales comme aux contraintes de marché donnent finalement l'image d'une irrigation « à l'africaine », qui, parce qu'elle ne se réalise pas comme en Asie, répond encore, avec les cultures pluviales, à l'insécurité alimentaire. Sous toutes ses formes et à diverses échelles d'application, l'irrigation contribue ainsi, très modestement encore, à résoudre la question alimentaire. Elle ne peut constituer comme en Asie, une solution généralisable, mais devenir un complément précieux pour l'équilibre nutritionnel des Africains en zone sèche. Les opérateurs du développement en sont si conscients qu'ils proposent aujourd'hui des semences transgéniques pour se libérer de la contrainte de la sécheresse. Avec d'autres problèmes à résoudre…

NOTES

1 http //www.fao org/documents/show_cdr.asp?url_file=/docrep/006/J1119f/J1119f00 htm

2 *Politis*, 26/12/2002, http://www politis fr/article%20396 html pour la France, *Le Devoir* 27/08/2002, http://www.ledevoir com/2002/06/27/7963.html pour le Canada Si Oxfam insiste sur les effets de l'ajustement structurel (des « réformes » selon le vocabulaire officiel), S Brunel fait la part belle aux guerres civiles et A Sen, prix Nobel d'économie, à la mauvaise gouvernance

3. Par révolution verte, on entend la diffusion en milieu paysan des variétés améliorées à haut rendement (par sélection classique) à la suite des travaux des centres internationaux de recherche agronomiques (International Rice Research Institute – IRRI – notamment pour le riz aux Philippines) supposant contrôle de l'eau et des prédateurs, mais aussi recherche adaptative et politique agricole incitative, toutes choses difficiles à réunir en Afrique.

4 Landy F, (1996), « Le pari non gagné des campagnes de l'Inde », pp 193-218, *in* : *Agricultures et campagnes dans le monde*, Paris, SEDES

5 On désigne par terroir les espaces cultivés d'un territoire villageois

6. Sur le fleuve Sénégal au début du XIXe siècle, le jardinier français Richard, créa le premier complexe irrigué à Richard Toll. Chacune des colonies françaises eut ensuite son aménagement : 40 000 ha entre 1930

et 1960 sont irrigués dans le cadre de l'Office du Niger créé en 1932 (un million d'ha aménageables !), 21 000 ha entre 1920 et 1960 au lac Alaotra à Madagascar ou encore, 6000 ha dans le delta du fleuve Sénégal dans les années 1950 et 2000 ha sur le Logone au Cameroun.

7. Sarraut A., (1923), *La Mise en valeur des colonies françaises*, Payot, Paris, p. 171.
8. Perret S., (s.d.), « Les petits périmètres irrigués dans anciens homelands d'Afrique du Sud après l'apartheid, passer le cap du transfert de gestion », *Agridoc, revue thématique*, 2 p.
9. FAO, (1995), *L'Irrigation en Afrique en chiffres. Rapport sur l'eau*, n° 7, 336 p. http://www.fao.org/documents/show_cdr.asp?url_file=/docrep/V8260B/V8260B00.htm (Synthèse)
10. Sutton J.E.G., (1984), « Irrigation and soil conservation in Africa, Agriculture History, with a reconsideration of the Engaruka Terracing (Zimbabwe) and Engaruka Irrigation Works (Tanzanie) », *Journal of African History*, n° 25, pp. 23-41
11. Devisse J., (1985), « Les Africains dans l'eau, la longue durée », *in* : *Les Politiques de l'eau en Afrique. Développement agricole et participation paysanne*, Paris, Actes du colloque de 1983 du Centre juridique et politique du monde africain.
12. OCDE, (1983), *L'Aide au développement de l'irrigation*, Paris, p. 144.
13. Mathieu P., (1990), « Usages de la loi et pratiques foncières dans les aménagements irrigués », *Politique Africaine, Le droit et ses pratiques*, n° 40, décembre, pp. 72-81.
14. Poussin J.-C., Boivin P., (2001), « Performances des systèmes rizicoles irrigués sahéliens : constats, idées reçues, idées nouvelles », *Journées de l'irrigation en Afrique de l'Ouest et du Centre*, avril 2001, Ouagadougou, 10 p.
15. http://www.ifad.org/evaluation/public_html/eksyst/doc/thematic/ts02spaf.htm.
16. http://www.diplomatie.gouv.fr/cooperation/dgcid/publications/etudes_00/subsaharienne/pdf/doc13.pdf (Que faire des périmètres hydro-rizicoles en 2000 ?).

POUR EN SAVOIR PLUS

- Castellanet Ch., (1992), *L'Irrigation villageoise*, Paris, GRET, 368 p.
- Courade G., (1987), « Une « révolution verte » pour l'Afrique ? », *Politique Africaine*, n° 26, pp. 102-109
- Djurfeldt G., Jirstrom M., *éds.*, (2005), *The African Food Crisis : Lessons from the Asian Green Revolution*, Wageningen, CTA, 288 p.
- FAO, (1995), *L'Irrigation en Afrique en chiffres. Rapport sur l'eau*, n° 7, Rome, FAO, 336 p.
- Gourou P., (1991), *L'Afrique tropicale, nain ou géant agricole ?*, Paris, Flammarion.
- Landy F., (1996), « Le pari non gagné des campagnes de l'Inde », pp. 193-218, *in*. *Agricultures et campagnes dans le monde*, Paris, SEDES.
- Legoupil, J.C., *et al.* éds, (1999), *Pour un développement durable de l'agriculture irriguée dans la zone soudano-sahélienne*, Montpellier Cirad, http://www.cta.int, PSI/CORAF, 456 p.
- Mathieu P., (1990), « Usages de la loi et pratiques foncières dans les aménagements irrigués », *Politique Africaine*, n° 40, pp. 72-81.

SITES ET ADRESSES ÉLECTRONIQUES RECOMMANDÉS

- http://www.fao.org/ag/aquastat ;
- http://www.worldbank.org/water;
- http://www.agridoc.com/resdoc/revuethem/revue_4.htmm (Documentation sur l'irrigation);
- http://www.fao.org/documents/show_cdr.asp?url_file=/docrep/V8260B/V8260B00.htm;
- http://www.sosfaim.be/Defis-Sud/ds65/36-38%20defis%20sud%2065.pdf (Office du Niger selon Oxfam Belgique)

« LES ORGANISATIONS PAYSANNES NE DÉFENDENT PAS LES INTÉRÊTS DES AGRICULTEURS »

MARIE ROSE MERCOIRET

PAYS CITÉS Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Côte-d'Ivoire, Gabon, Ghana, Guinée, Kenya, Mali, Mozambique, Niger, Ouganda, Sénégal, Tanzanie, Tchad, Zimbabwe

IR CORRÉLÉES accumulation, agriculture archaïque, commerçants, contrôle social, corruption, décentralisation, démocratie étrangère, économie de rente, entrepreneurs, irrigation, OGM, rente-vivrier

Depuis les années 1960, beaucoup de voix se sont périodiquement élevées pour déplorer « *la faiblesse de l'organisation des agriculteurs africains* » qui privait les interventions d'appui au développement de l'« *interlocuteur paysan* » qu'elles disaient souhaiter. Depuis une quinzaine d'années, alors que le nombre des organisations paysannes s'accroît rapidement et qu'elles affirment leur autonomie, des doutes s'expriment sur leur capacité à agir au bénéfice des agriculteurs et sur leur légitimité pour parler en leur nom.

Trois arguments sont avancés. « *Les leaders des organisations ne sont pas représentatifs de la majorité des paysans* » : parfois bien dotés en terre et en main-d'œuvre, souvent instruits, ayant parfois aussi des itinéraires personnels particuliers, les responsables de certaines organisations ont des caractéristiques qui les disqualifieraient pour défendre les intérêts du plus grand nombre. « *Les organisations sont des pompes à financement* » : compte tenu de leurs indéniables efforts pour avoir accès à des ressources extérieures, on en déduit que ce serait là leur objectif principal, sinon exclusif. Enfin, « *les organisations paysannes sont instrumentalisées par les acteurs extérieurs* » : les évidentes asymétries qui caractérisent leurs relations avec les autres acteurs conduiraient à une participation alibi, à des partenariats déséquilibrés et à des négociations globalement peu favorables aux intérêts des agriculteurs.

Par touches successives se construit ainsi l'image d'organisations paysannes de faible consistance, dont la base incertaine serait composée d'agriculteurs peu informés et/ou naïfs, dont les intérêts seraient peu pris en compte tant par leurs responsables que par les acteurs extérieurs. De fait, le poids de l'héritage historique et l'observation plus actuelle de certaines initiatives opportunistes alimentent un scepticisme indéniable à l'endroit des organisations paysannes.

Des coopératives d'antan aux « courtiers en développement »

L'organisation des ruraux a été longtemps, en Afrique, l'affaire de l'État. Des organisations officielles ont été promues dès la période coloniale et, après les Indépendances, les politiques agricoles se sont accompagnées de la mise en place d'organisations spécifiques dont les formes ont été déterminées par le haut et par les choix politiques du moment. Ainsi, les gouvernements se réclamant du « marxisme » ont créé des coopératives de production basées sur une collectivisation des moyens de production à grande échelle (Guinée) ou de façon plus limitée (Mozambique, Bénin). Les pays ayant opté pour un « socialisme africain » ont mis en place des coopératives de services (Sénégal, Niger), puis des groupements ou des associations de producteurs centrés sur des fonctions techniques (irrigation) et, plus souvent, économiques (crédit, approvisionnement en intrants, commercialisation, etc.). La Tanzanie a connu, dans les années 1970, une politique de « villagisation » : regroupement de la population dans des « ujamaa villages » dotés de services sociaux de base, organisation collective de la production, etc. Dans leur diversité, les organisations mises en place par les pouvoirs publics ont été, pour l'essentiel, des instruments qui devaient permettre la modernisation technique, l'augmentation de la production et le contrôle de la commercialisation par l'État. Fortement dépendantes de leurs tutelles, gérées par des responsables souvent inamovibles, elles ont certes facilité l'accès des producteurs aux facteurs de production, mais c'est aussi à travers elles que se sont effectués les multiples prélèvements qui ont freiné l'accumulation au sein des exploitations familiales. Cet héritage historique pèse sur les dynamiques d'organisation actuelles et nombre de responsables paysans en font l'expérience : adhérents agissant comme de simples utilisateurs de services, difficultés à mobiliser une base par ailleurs souvent exigeante en terme de résultats, etc.

À partir des années 1990, le désengagement de l'État des fonctions d'appui à l'agriculture et la démocratisation (variable) de la vie publique ont ouvert des espaces d'initiative pour les paysans organisés, mais ont aussi permis à des intérêts particuliers de s'exprimer. Ainsi, il est indéniable qu'il existe des responsables (autoproclamés) d'organisations faiblement structurées ou quasi inexistantes qui s'érigent en partenaires des organismes de financement. Des « réseaux de courtage » se créent qui associent des « responsables paysans » à la base incertaine, des ONG et des bureaux d'étude. Ces nouveaux intermédiaires, parfois appelés « courtiers en développement », sont généralement bien informés des opportunités offertes par l'environnement institutionnel et parviennent à capter des aides extérieures, dont ils tirent des avantages matériels, une reconnaissance sociale, la consolidation de leurs réseaux socio-familiaux, etc.

Certaines observations alimentent donc les doutes à l'endroit des organisations paysannes africaines. Elles ne doivent pas occulter cependant le fait que les

dynamiques d'organisation se sont fortement intensifiées dans la dernière décennie ; leur portée, en termes de représentation des intérêts des agriculteurs, est déjà attestée par des résultats indéniables et elle s'accroît.

Des dynamiques d'organisation largement inédites

Les dynamiques d'organisation des producteurs ruraux africains présentent aujourd'hui des caractéristiques largement inédites tant par leur ampleur que par les enjeux autour desquels elles se structurent. Une véritable « effervescence associative » est observée en milieu rural avec des variantes selon les pays : considérable dans la plupart des pays d'Afrique de l'Ouest, au Cameroun, en Tanzanie, moindre par exemple au Gabon où l'agriculture reste marginale dans l'économie. Des groupements très actifs au plan économique voisinent avec des organisations dont la base sociale peut être solide mais qui tournent parfois à vide, faute d'idées, de ressources, et d'appuis adéquats.

Les organisations paysannes locales tendent à se fédérer à l'échelon régional et national, dans des cadres de concertation à vocation sectorielle ou plus globale. Ont ainsi émergé progressivement des fédérations, qui regroupent les producteurs de coton (UNPC-B[1] au Burkina-Faso, l'URECOCI[2] en Côte-d'Ivoire), de cacao (CONAPROCAM[3] au Cameroun) et qui jouent un rôle important dans l'organisation et le fonctionnement des filières concernées. La fédération des Paysans du Fouta Djalon (Guinée) combine, pour sa part, une structuration des producteurs autour des filières maraîchères et des objectifs de développement régional. Le regroupement des organisations d'origine et de nature diverses à l'échelle nationale est lui aussi largement engagé. Ainsi, au Sénégal, le Comité National de Concertation et de Coopération des Ruraux (CNCR) a été créé en 1993 et regroupe aujourd'hui 19 fédérations nationales à vocation sectorielle ou multisectorielle. Au Bénin, la Fédération des Unions de Producteurs (FUPRO) a été créée en 1996 et plusieurs tentatives de regroupement ont eu lieu au Burkina Faso avant qu'émerge la Confédération Paysanne du Faso (CPF). Les organisations camerounaises peinent à créer un cadre de concertation unique à l'échelon national alors qu'au Tchad les organisations du Sud et du Nord du pays y sont parvenues en 2005. Dans les pays anglophones, certaines unions nationales se sont affranchies de la tutelle des pouvoirs publics (Kenya, Ouganda) alors que d'autres restent plus proches du pouvoir politique (Zimbabwe). Créé en 1994, par le regroupement d'organisations locales, MVIWATA, en Tanzanie, fédère maintenant des organisations de la quasi-totalité des régions du pays. À noter enfin que les dynamiques d'organisation s'étendent au niveau sous-régional : les fédérations nationales de dix pays d'Afrique de l'Ouest ont créé, en l'an 2000, le Réseau des organisations paysannes et des producteurs agricoles d'Afrique de l'Ouest (ROPPA) avec l'objectif affiché de coordonner leurs efforts pour que leurs intérêts soient pris en compte dans le processus

d'intégration régionale. La plateforme régionale des organisations paysannes d'Afrique centrale (PROPAC) a vu le jour en 2005 ainsi que l'Eastern Africa Farmers Federation (EAAFF) qui regroupe les organisations de Tanzanie, du Kenya et d'Ouganda.

Le regroupement des organisations paysannes traduit l'élargissement progressif de leurs enjeux. À l'échelon local, elles s'organisent autour de la reconstruction de services à l'agriculture désorganisés par le retrait des États. La recherche d'économies d'échelle les pousse plus ou moins vite à se structurer à des niveaux supérieurs. Elles s'efforcent aussi de représenter et de défendre les intérêts des agriculteurs au sein des interprofessions qui se mettent en place (l'Association interprofessionnelle du coton – AIC – au Bénin, le Comité interprofessionnel du riz au Sénégal, etc.) et c'est pour influer sur les politiques agricoles qu'elles se fédèrent ensuite aux niveaux national et sous-régional.

Cette structuration croissante s'est accompagnée d'une capacité accrue à mobiliser des ressources : les ressources propres des organisations sont importantes parfois (l'OPCC[4] au Cameroun) mais elles restent généralement insuffisantes (notamment dans les régions les plus pauvres) et l'aide extérieure demeure indispensable. De plus en plus souvent négociés directement avec les organisations concernées, les appuis extérieurs constituent un atout indéniable pour les organisations qui en bénéficient. Ils sont aussi une contrainte quand ils sont assortis de conditionnalités qui influent, de façon parfois prégnante, sur les objectifs des organisations, la nature des actions menées et, parfois, les formes de leur structuration. Ces appuis demeurent cependant très modestes, irréguliers et très inégalement répartis. Les soutiens vont souvent aux organisations dont la notoriété est établie ou situées dans des zones à fort potentiel agro-écologique.

Des résultats significatifs, mais contrastés

À travers l'instauration de relations avec industriels et commerçants, recherche et services techniques, les organisations s'efforcent de lever des contraintes qui découlent du désengagement des États et de l'ouverture des marchés et nombre d'entre elles obtiennent des résultats significatifs. Elles ont, en maints endroits, rempli les vides laissés par le retrait de l'État : gestion des périmètres irrigués (Sexagon[5] au Mali, Fédération des Périmètres autogérés au Sénégal), approvisionnement en intrants et commercialisation des produits à l'échelon local (FUPROCAM[6] au Cameroun) ou régional (Mviwata en Tanzanie), conseil technique et en gestion (UNPC-B au Burkina Faso), formation et échanges (FONGS- Action Paysanne au Sénégal), etc. Les limites des actions exclusivement locales poussent les organisations à intervenir à des niveaux de décision supérieurs. Ainsi, dans certains pays, les organisations nationales ont obtenu des pouvoirs publics des mesures favorables aux agriculteurs : exonération des droits de douane sur certains intrants

en Côte-d'Ivoire, bonification du crédit agricole au Sénégal, limitation des importations de pommes de terre à certaines époques de l'année en Guinée, etc. Le prix du coton aux producteurs donne lieu chaque année à des négociations souvent vigoureuses dans plusieurs pays.

De plus en plus d'organisations s'efforcent en outre de peser sur les orientations des politiques publiques. Leur influence s'accroît : le CNCR au Sénégal a contribué activement à l'élaboration de la Loi d'Orientation Agro-Sylvo-Pastorale, un processus comparable est en cours au Mali. Elle reste cependant limitée et très variable selon les pays. En effet, si le rôle technique et économique des organisations paysannes est apprécié, leur fonction syndicale l'est beaucoup moins : administrateurs et politiciens semblent peu pressés de voir émerger des contre-pouvoirs. Paradoxalement, leur rôle est parfois mieux accepté à l'échelon régional (contribution du ROPPA, par exemple, à l'élaboration de la politique agricole de l'UEMOA[7]) ou continental (contribution des organisations à la définition du volet agricole du NEPAD[8]). La volonté des organisations paysannes d'influer sur les orientations politiques suppose de leur part des capacités d'analyse, de proposition et de négociation accrues (argumentaires et alliances). Très inégales selon les organisations, ces capacités ne peuvent en outre s'exprimer que difficilement dans des contextes politiques qui restent encore peu démocratiques. Ainsi, si le CNCR au Sénégal est parvenu à influer fortement sur le programme décennal d'appui aux services agricoles et aux organisations paysannes financé par la Banque mondiale, tel n'a pas été le cas au Burkina Faso, au Ghana et en Ouganda pour des programmes similaires.

■

Retrait de l'État et ouverture de marchés ont profondément transformé l'environnement de l'agriculture familiale africaine qui est devenu plus complexe, plus instable et plus concurrentiel. Dans ce contexte marqué par de nombreuses incertitudes et porteur de graves risques pour les paysanneries, des organisations paysannes émergent et se consolident. Leur crédibilité est liée aux réponses concrètes qu'elles peuvent apporter aux problèmes de leurs adhérents, aux mesures plus favorables aux initiatives des agriculteurs qu'elles obtiennent des décideurs et aussi à leur capacité à penser l'avenir de l'agriculture dans une économie globalisée. Relever ces défis suppose à l'évidence un renforcement de leurs compétences techniques, économiques et en gestion et de leur capacité à anticiper et à négocier avec les acteurs extérieurs.

Le rôle des leaders est en Afrique, comme ailleurs, essentiel. Si des opportunismes se manifestent, de très nombreux responsables ont su et pu prendre en charge les intérêts paysans au niveau local et national, dans des contextes politiques qui restent peu favorables. Gros planteurs et, plus souvent, « paysans moyens »,

ils ont eu parfois une expérience extérieure au milieu rural. S'ils connaissent le monde du développement, il s'agit pour beaucoup d'une expérience acquise au sein des organisations paysannes (Sénégal, Bénin, Guinée, Tanzanie...). Ils ont, comme beaucoup de leaders à travers le monde, une indéniable ambition collective et personnelle, une forte capacité à négocier avec les décideurs locaux et extérieurs et aussi une capacité de travail hors du commun.

Encore jeunes, les organisations paysannes s'efforcent très majoritairement de représenter et de défendre les intérêts des agriculteurs familiaux africains avec des succès certes variables. Leur consolidation dépendra, bien sûr, des compétences dont elles sauront se doter, de l'accroissement du nombre de responsables et de leurs qualités. Cependant, l'amélioration durable des conditions de production et d'existence des ruraux africains ne peut résulter de la seule action des organisations paysannes. Elle suppose une profonde rénovation des politiques publiques et des conditions d'insertion des agricultures africaines dans les marchés agricoles internationaux qui soient plus équitables.

NOTES

1 UNPC-B Union nationale des producteurs de coton du Burkina Faso.

2. URECOCI : Union régionale des coopératives de Côte-d'Ivoire.

3 CONAPROCAM Confédération nationale des producteurs de cacao du Cameroun

4. OPCC. Organisation des producteurs de coton du Cameroun

5 SEXAGON · Syndicat des exploitants agricoles de l'office du Niger

6. FUPROCAM : Fédération des unions de producteurs de cacao du Mbam.

7. UEMOA Union économique et monétaire d'Afrique de l'Ouest.

8. NEPAD Nouveau partenariat pour le Développement en Afrique.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Bierschenk T, Chauveau J.-P., Olivier de Sardan J.-P. de, (2000), *Courtiers en développement · les villages africains en quête de projets*, Paris, Karthala, 328 p
- Bosc P-M, Berthomé J. Losch B, Mercoiret M.-R., (2003), «Le grand saut des organisations de producteurs agricoles africaines De la production sous tutelle à la mondialisation», 20 p., *in* Touzard J-M., Draperi J-F, *éds, Les Coopératives entre territoire et mondialisation*, Paris, l'Harmattan, (Les Cahiers de l'Économie sociale, n° 2), 391 p.
- Devèze J.-C., (1996), *Le Réveil des campagnes africaines*, Paris, Karthala, 242 p
- Haubert M, (1998), *L'Avenir des paysans Les mutations des agricultures familiales dans les pays du Sud* Paris, PUF-IEDES, 187 p
- Jacob J.-P., Lavigne Delville Ph (1994), *Les Associations paysannes en Afrique. organisation et dynamiques*, Paris, Karthala, 307 p

• Mercoiret M.-R., Vuarin P., Berthomé J., Gentil D., Bosc P.-M., (1997), *États désengagés, paysans engagés, perspectives et nouveaux rôles des organisations paysannes en Afrique et en Amérique latine*, Paris, Fondation pour le Progrès de l'Homme, 189 p.

SITES ET ADRESSES ÉLECTRONIQUES RECOMMANDÉS

- http://www.roppa.info/old/ (site du Réseau des Organisations Paysannes et des Producteurs Agricoles de l'Afrique de l'Ouest),
- http://ancien.inter-reseaux.org/publications/enlignes/PDF/dosopr.pdf (Inter-réseaux, 1996, *Les Organisations paysannes et rurales, des acteurs du développement en Afrique subsaharienne*, 90 p.),
- http://ancien.inter-reseaux.org/ (Grain de sel n° 2, 3, 7, 8, 9, 13, 14, 15, 18, 28),
- http://worldbank.org/topics/agriculturalRuralDevelopementand/topics/Producerorganizations/publications (Organisations paysannes : leur contribution au renforcement des capacités rurales, 2001);
- http://cncr.org/ (site du Comité National de Concertation et de Coopération des ruraux, Sénégal)

« LES OGM, C'EST "LA" SOLUTION POUR RÉDUIRE LA FAIM »

MARIE POUSSART-VANIER

PAYS CITÉS Angola, Afrique du Sud, Burkina Faso, Éthiopie, Kenya, Malawi, Ougarda. République Centrafricaine, Sénégal, Soudan, Swaziland, Tanzanie, Zambie, Zimbabwe

IR CORRÉLÉES agriculture archaïque, agriculture manuelle, démographie-fécondité, enclavement, irrigation, pauvres

« Les OGM constituent une technique extrêmement puissante pour lutter contre le problème de la faim en Afrique. »
J. Webster, AfricaBio, association sud-africaine de biotechnologues (février 2003) ;
« Nous sommes toujours convaincus qu'il faut que le pays rejette les OGM puisque aucune recherche sérieuse n'a été conduite sur les possibles effets secondaires. »
Le ministre de l'Agriculture de Zambie, (juin 2004).

De plus en plus nombreux sont ceux qui pensent que la diffusion d'organismes génétiquement modifiés (OGM) en Afrique résoudrait disettes et diverses formes de malnutrition qui touchaient plus de 200 millions d'Africains en 2000, dont plus de 35 millions d'enfants. Les plantes améliorées par génie génétique permettraient de combattre certaines carences (vitamine A et C, fer), d'enrichir les aliments en protéines (tubercules et maïs) et de produire beaucoup plus dans les zones impropres à l'agriculture, tout en diminuant l'emploi d'intrants importés coûteux, engrais, herbicides ou insecticides, peu utilisés à l'heure actuelle ; bref, de surmonter les contraintes naturelles et économiques dans la petite exploitation familiale sans pollution chimique et d'améliorer l'alimentation de tous.

Les OGM sont des organismes vivants, végétaux ou animaux, dans lesquels ont été ajoutés ou dont ont été extraits un ou plusieurs gènes en provenance d'une autre variété ou espèce, voire d'une autre catégorie du monde vivant (gène animal sur une plante, par exemple). Les cellules reproductrices transmettent la modification à leur descendance. Les moyens classiques d'amélioration végétale (sélection ou croisements successifs de variétés) peuvent conduire à des résultats similaires, mais la loterie de l'hérédité exige beaucoup de patience. Contrairement aux sélections végétales, les plantes ici peuvent être modifiées par l'introduction d'un gène étranger manipulé. Ainsi, en théorie, les combinaisons potentielles par le génie génétique apparaissent infinies

Or, résoudre le problème de l'insécurité alimentaire suppose que les disponibilités alimentaires soient accessibles en quantités suffisantes, physiquement et économiquement, tout au long de l'année et qu'elles soient acceptables par les consommateurs. Autrement dit, afin d'assurer la présence suffisante d'aliments à proximité des consommateurs, même en zones enclavées respectant leurs préférences alimentaires et accessibles à un prix convenable, il faut une redistribution reposant sur une régulation efficace et durable[1]. La persistance de la faim n'est donc pas totalement liée à une insuffisance de production de céréales, tubercules ou légumineuses africaines ou africanisées[2] et le marché alimentaire ne peut assurer une redistribution optimale, compte tenu des distorsions qui s'y expriment. La quasi-absence de politiques agroalimentaires et de politiques sociales fortes dans la plupart des pays, les troubles politiques et le manque d'éducation nutritionnelle rendent une bonne partie de la population africaine très vulnérable. Enfants en bas âge, femmes enceintes et allaitantes, vieillards et familles démunies et une majorité de paysans pauvres restent les plus sensibles aux risques d'insécurité alimentaire (insuffisance énergétique) et nutritionnelle (déséquilibres et carences).

Au vu de la complexité du problème, comment expliquer un tel engouement pour les OGM comme « la » seule solution pour produire mieux et plus ?

Pourquoi les OGM pour résoudre enfin le problème de la faim en Afrique ?

La commercialisation d'OGM par les multinationales remonte à la fin des années 1990. Aujourd'hui encore, le marché est contrôlé par une poignée de multinationales (Monsanto, Syngenta, etc.) et le conflit politico-commercial États-Unis / Europe alimente le débat depuis que cette dernière a rendu obligatoire l'étiquetage des traces d'OGM dans les produits commercialisés.

Environ 70 espèces (soja, maïs, riz, colza, pomme de terre, blé et orge, etc.) ont été manipulées aujourd'hui. Destinés à l'origine à la consommation animale, les OGM visaient la réduction de l'emploi des herbicides. Plus tard, les laboratoires ont cherché à enrichir les aliments. Essentiellement cultivés aux États-Unis, au Canada, en Argentine, au Mexique et en Chine, ils ne le sont en Afrique, qu'en Afrique du Sud, au Kenya et au Burkina (depuis 2003), mais il ne s'agit, pour l'instant, que du coton Bt *Bacillus Thurengis*, pour sa résistance aux insectes, du maïs et de la patate douce.

Les gouvernements africains, soucieux d'accueillir des investissements privés, ont déclaré accepter cependant la culture d'OGM sur leurs terres[3]. Plusieurs centres de recherche sur les OGM viennent d'être fondés, notamment en Ouganda et au Kenya. La promotion des OGM passe aussi par la présence des compagnies semencières en Afrique. Monsanto, par exemple, dispose maintenant de bureaux en République Centrafricaine, au Malawi, au Kenya, en Afrique du Sud, au Swaziland, en Tanzanie, en Ouganda, au Zimbabwe, et au Sénégal.

La croissance démographique justifie la croissance de la production. L'Aérobic Rice, un riz nécessitant moins d'eau, s'avérerait par exemple bien adapté au climat soudano-sahélien. En second lieu, il faut augmenter la qualité nutritionnelle des aliments consommés pour éliminer les carences. Ainsi, le riz doré enrichi en provitamine A, est déjà mis à l'essai. Les OGM sont créés aussi pour développer une agriculture peu polluante pour l'environnement. On diminuerait parfois jusqu'aux trois quarts la quantité d'insecticides épandue dans les champs. Le gène Bt dans le coton, par exemple, diffuse ses propres « toxines insecticides »[4]. Enfin, la technologie des OGM est facile à promouvoir parce qu'elle est intégrée dans la plante. Les producteurs ne devraient pas modifier leurs façons de travailler et on limiterait ainsi le recours à l'irrigation, aux pesticides et aux engrais et cette agriculture « biotech » serait facilement adoptée[5]. Résulterait de tout cela une productivité accrue, des revenus plus élevés, une moindre atteinte à l'écologie, et les populations auraient une alimentation plus riche et plus diversifiée.

Pourquoi l'Afrique résiste encore à la révolution transgénique ?

Certains gouvernements ont refusé l'aide alimentaire comprenant des aliments transgéniques comme ceux de Zambie, d'Angola ou du Soudan.

De plus en plus de spécialistes pensent que l'amélioration des résistances d'une plante par le génie génétique est loin d'être suffisante pour faire face aux risques agricoles. Les compagnies semencières retournent d'ailleurs à des études classiques d'hybridation des plantes, au vu du coût des recherches en biotechnologie. De plus, ces technologies n'ont pas été partout la garantie d'une productivité accrue[6]. L'apport nutritionnel des OGM reste marginal et ses effets à long terme sur la santé encore méconnus. Un enfant devrait ingérer au moins 3,7 kilogrammes de riz doré bouilli par jour pour atteindre la dose quotidienne suffisante en vitamine A, un peu moins avec la nouvelle version de ce riz.

Comme les OGM conduiraient vraisemblablement à des monocultures de rente, les risques sur l'environnement augmenteraient. Les avis divergent sur la quantité d'insecticide à appliquer sur les champs d'OGM[7]. En raison du coût des semences et des herbicides spécifiques à utiliser, les campagnes sur les OGM encouragent, en fait, les pays à adopter la monoculture industrielle pour des raisons de rentabilité. Ils représentent de surcroît une menace réelle pour la biodiversité en raison du risque de contamination génétique qui rendrait les mauvaises herbes, elles aussi, résistantes aux herbicides les plus puissants[8]. Ils sont destinés aux plus gros producteurs des pays qui disposent déjà de moyens techniques et financiers ; ils sont par conséquent inadaptés à l'agriculture familiale de subsistance des pays africains.

Si les petits producteurs africains adoptaient les OGM en l'état actuel des choses, ils seraient obligés de s'approvisionner tous les ans à des coûts élevés auprès des compagnies semencières qui détiennent les brevets. Le cas de Monsanto[9] qui

a exceptionnellement décidé de renoncer à son brevet sur la patate douce transgénique en Afrique du Sud, est une exception[10].

Les OGM actuels ne sont pas adaptés aux besoins et préférences alimentaires des Africains. Ils étaient d'ailleurs d'abord destinés à la transformation agroalimentaire. Depuis, Monsanto mène diverses recherches, notamment sur une patate douce résistante à des maladies au Kenya. Des recherches sont en cours ou prévues sur la banane plantain (Afrique de l'Ouest), le manioc et le maïs.

Or, le véritable enjeu de la campagne pour les OGM en Afrique est celui des parts de marché que se disputent les États-Unis et l'Europe, les premiers payant très cher l'industrie biotechnologique en raison du moratoire européen[11]. Pour élargir leurs débouchés, ils se tournent vers l'Afrique et accusent l'Europe d'affamer ce continent[12].

Une révolution encore improbable

Réduire les différents risques alimentaires en Afrique par cet outil est à l'heure actuelle improbable. Si les firmes américaines ont fait de l'Afrique leur cible prioritaire, elles ne peuvent y apporter des semences adaptées aux écologies fragiles et aux agriculteurs vulnérables. Les groupes les plus exposés aux risques alimentaires vivent encore largement de l'autoconsommation, notamment dans les pays soumis aux troubles politiques. Ce serait d'abord la productivité des cultures vivrières de base qu'il faudrait améliorer, ce qui obligerait les États endettés à cesser d'accumuler des devises et à investir dans de nouvelles politiques économiques. Qui plus est, l'économie de ces pays ne pourrait pas créer massivement des emplois pour ceux qui devraient abandonner l'agriculture, suite à l'adoption des cultures transgéniques en grande exploitation. La pénétration des OGM signifierait une agriculture à plusieurs vitesses. Encore faudrait-il que ces plantes apportent des améliorations pour la résistance des cultures locales à la sécheresse, aux sols salés ou pour une meilleure conservation des céréales dans les greniers et les magasins[13]. L'évaluation des effets de la patate douce et du maïs améliorés au Kenya montre que les OGM n'apportent pas de réponse satisfaisante à l'infertilité des sols et à la résistance aux prédateurs[14]. L'accessibilité des OGM est limitée aux agriculteurs solvables, alors que la sous-nutrition et la malnutrition touchent d'abord les insolvables. Les mesures ponctuelles des grandes compagnies semencières en faveur des pays du sud ne suffiront pas à modifier cette réalité[15]. Comment l'accroissement des cultures d'OGM peut-il être compatible avec une agriculture vivrière marginale et non subventionnée ?

Quand la sous-production céréalière résulte de causes naturelles (sécheresses, inondations, criquets pèlerins, etc.), les pénuries alimentaires peuvent être surmontées par une anticipation et une mobilisation adéquates des gouvernements et de la population. Si la contrainte climatique est non négligeable, l'insécurité alimentaire

résulte surtout d'une mauvaise anticipation de la soudure par les autorités, et/ou les villageois et/ou l'incapacité (physique et économique) de ces derniers de s'approvisionner sur le marché lorsque les greniers sont vides. Une libéralisation rapide et mal coordonnée peut être en cause, les commerçants spéculant en période de soudure[16]. Enfin, les crises alimentaires sont souvent dues aux conflits et aux instabilités politiques.

L'insécurité alimentaire est donc avant tout un problème politique, économique et social où la réponse des populations aux risques doit être liée à une régulation subtile et fine des disponibilités alimentaires avec des politiques alimentaires, sociales et nutritionnelles d'envergure et bien adaptées aux besoins de la population. Le problème de production insuffisante, bien réel en certaines zones, peut être surmonté avec les technologies classiques sans recourir à la biotechnologie. En effet, pour augmenter les rendements, avoir des surplus pour stocker et vendre, les paysans ont davantage besoin d'accès sécurisé à la terre et au crédit, de mesures de protection contre l'effondrement des prix et d'un appui adapté, etc.

L'insécurité nutritionnelle doit se résoudre d'abord par une meilleure utilisation et combinaison des aliments locaux. Cela suppose une éducation nutritionnelle avant de recourir aux médicaments ou à des plantes enrichies.

■

Pour être rentable, la culture d'OGM nécessite de grandes exploitations. S'il faut améliorer les performances paysannes, on peut recourir d'abord aux techniques de conservation des terres, à la petite irrigation ou à l'agropastoralisme qui ont fait leurs preuves, et à la sélection variétale classique. Les semences génétiquement modifiées s'adressent aux agricultures marchandes alors que les plus vulnérables au risque alimentaire sont les paysans plus démunis vivant d'une agriculture de subsistance. On voit ainsi mal les paysans africains modernes tirer leur épingle du jeu sur les marchés internationaux, grâce aux semences améliorées, encore moins la faim reculer par l'adoption de ces plantes, à supposer qu'elles présentent les atouts annoncés et que les effets non désirés (contamination des variétés et espèces autochtones, effets allergiques sur la santé, etc.) soient sous contrôle... On peut prévoir cependant que nombre d'États africains sous tutelle acceptent de livrer leur territoire à cette expérimentation sans aucune régulation, avec des conséquences imprévisibles, sans que la faim ne recule, bien au contraire.

NOTES

1 Les projections de l'*International Food Policy Resarch Institute* (IFPRI) sur la demande alimentaire en céréales et en viande de l'Afrique subsaharienne pour 2020 sont alarmantes Fondé essentiellement sur les tendances actuelles de l'augmentation de la population, le déficit en céréales passerait de 12 à 29,5 MT[1] La demande en viande ferait plus que doubler, en passant de 5,5 à 13,3 MT L'IFPRI estime qu'on risque, en 2020, d'avoir près de 300 millions d'Africains sous alimentés dont 50 millions d'enfants L'on peut cependant se demander quel crédit accorder à cet exercice dont la fonction est de mobiliser la recherche technologique et l'aide internationale Ces études prospectives ont néanmoins pour effet de justifier le recours aux OGM supposés résoudre ces problèmes présentés sous l'angle humanitaire http //www.ifpri.org/pubs/books/vi24/vi24ch02 pdf

2 L'Afrique consomme certaines céréales comme le riz, le maïs ou le blé, la plupart introduites par la colonisation et améliorées par la sélection variétale classique (« révolution verte ») Mais les Sahéliens et les Éthiopiens mangent encore des céréales locales comme le sorgho blanc ou rouge, le mil, le tef (millet), l'éleusine (millet plus riche en protéines que le maïs ou le sorgho), l'ensete (fausse banane) et le niébé (haricot). Les populations de la forêt consomment des racines, tubercules et féculents comme le manioc, l'igname, le macabo, la patate douce ou la banane plantain. S'il y a des riz d'origine africaine, beaucoup de ces plantes cultivées viennent d'autres continents comme le manioc ou le maïs Seuls les riz, blé, maïs et igname ont été véritablement améliorées par la sélection variétale. En culture non irriguée, les variétés rustiques occupent quasiment la totalité des surfaces cultivées. Les biotechnologies n'ont touché depuis vingt ans que les plantes consommées en Occident ou en Orient (maïs, soja, riz, etc)

3 Depuis septembre 2003, le gouvernement ougandais a ouvert les frontières aux importations d'OGM (*Crop Biotech Net*, 29 août 2003) En 2001, lors du *Forum for Agricultural Research in Africa* (FARA), qui réunissait 41 pays africains, les représentants de ces pays ont fait connaître leur intention d'intégrer la promotion des biotechnologies comme une priorité du développement Moins d'une année plus tard, le FARA se voyait attribuer par l'*African Council of Agricultural Ministers* le rôle de soutien technique en agriculture dans le cadre du NEPAD (Kamanga, 2002)

4. Sinai A , (2001), « Enquête sur une stratégie de communication Comment Monsanto vend les OGM », *Le Monde diplomatique*, n° 7 (juillet), pp 14-15.

5. Houbedine L.-M., (2003), « Vers la fin du moratoire européen sur les OGM », *Cahiers Agricultures*, n° 12, p 283

6 Une étude effectuée en Navarre par l'Institut technique de gestion agricole (ITGA) du gouvernement régional a montré que « *le Compa CB, un maïs de la catégorie Bt 176 développé et commercialisé par la société Syngenta [ ], comportant un gène de résistance à la pyrale, a atteint des rendements de production inférieurs à plusieurs variétés classiques* » (Foucart, 2003).

7 Il ne s'agirait pas de réduire la quantité d'herbicides, mais de simplifier l'itinéraire technique de leur usage. La plupart des OGM cultivés auraient en fait pour caractéristique la tolérance à leur propre herbicide, lequel est commercialisé par les mêmes compagnies.

8. Une étude au Mexique a récemment montré que les risques de contamination d'OGM sur des cultures classiques s'élèvent en fonction de la petitesse des champs; les petites et moyennes parcelles familiales des pays en développement seraient ainsi plus exposées à ce risque que les champs immenses des pays industrialisés. Pourtant, même au Canada, des agriculteurs non OGM ont déjà porté plainte contre les transnationales parce qu'ils avaient été contaminés par des champs OGM voisins.

9 Terminator rendait stérile les semences cultivées une fois la graine rendue à maturité et avait fait scandale Non moins scandaleuse est la nouvelle technologie en préparation surnommée « Traitor Technologie » qui « *offre [ ] aux semenciers la possibilité d'activer ou de désactiver l'expression des gènes qu'ils ont produits dans la variété [pour augmenter le rendement, résistance, etc] grâce à une pulvérisation de produits chimiques qu'ils sont seuls à pouvoir fabriquer* » (Info OGM, 2002).

10. D'après Brac de la Perrière (2000) « *le lobby agrobiotech [pourrait souhaiter] conditionner l'aide alimentaire en échange de la reconnaissance par les États bénéficiaires des brevets sur les variétés végétales ;*

la législation [ ] rendrait définitivement caduc le droit des agriculteurs, de semer l'année suivante le produit de leur récolte» Le plus inquiétant reste encore la possible appropriation par les firmes «*des gènes caractéristiques de produits dont les agricultures tropicales avaient jusqu'à présent l'exclusivité*» ou encore lorsqu'elles fabriquent artificiellement en laboratoire des substances produites naturellement par ces cultures. Pour bon nombre de ces produits, la transgénèse pourrait signifier la fin de «l'avantage comparatif» des pays en développement (Info OGM, 2002)

11 D'après l'association britannique de promotion de l'agriculture biologique (Soil Association), «*le soja, le maïs et le colza génétiquement modifiés ont coûté à l'économie américaine depuis 1999, au moins 12 milliards de dollars en subventions, baisse de prix, pertes des marchés à l'exportation, et rappels de produits* » http://www.soilassociation.org/.

12. Les États-Unis «*ne manquent pas de rappeler [..] que certains pays pauvres, notamment en Afrique, pâtissent gravement de l'attitude européenne pour au moins deux raisons . i) ces pays tendent à s'inspirer de la réglementation la plus stricte, en l'occurrence européenne, ii) certains pays ne peuvent adopter des variétés génétiquement modifiées car cela leur fermerait inévitablement les marchés européens*». (Houdebine L.-M., 2003, «Vers la fin du moratoire européen sur les OGM», *Cahiers Agricultures*, n° 12, p. 283)

13. http //www.mediaterre org/afrique-ouest/gen.php3/topic/Agriculteurs html.

14 http://twnafrica org/print asp?twnID=374 (Grassi A., de, 2003, «Genetically Modified Crops and Sustainable Poverty Alleviation in Sub-Saharan Africa . An Assessment of current evidence»).

15. Monsanto, qui détient le brevet protégeant l'un des gènes impliqués dans la synthèse du b-carotène, a annoncé publiquement sa mise à disposition gratuite «pour des raisons humanitaires» (Brac de la Perrière, 2000) De même, Astra Zeneca a déclaré offrir des semences génétiquement modifiées aux agriculteurs pauvres des pays en développement dont la production serait inférieure à 10000 dollars US par an Bien entendu, ce privilège ne sera accordé qu'aux producteurs solvables..

16 Une étude menée dans l'est du Burkina par P. Janin et Y. Martin-Prével (2003) a montré, contre toute attente, que les zones écologiques les plus dégradées ont les meilleurs résultats nutritionnels, et inversement, les zones les moins dégradées affichent les résultats nutritionnels les moins bons, ce qui laisse présumer l'importance des anticipations et des interventions (villageoises, commerçantes ou étatiques) pour sécuriser l'approvisionnement alimentaire.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Aubert Cl., (2003), *Bio-raisonnée, OGM*, Paris, Terre vivante, 99 p
- Brac de la Perrière R.-A., Seuret F, (2002), *Graines suspectes · les aliments transgéniques, une menace pour les moins nantis*, Bruxelles, Pire, 220 p.
- Courade G , (1998), «Alimentation et politique agricole», pp. 263-296, *in :* M. Loriaux *éd.*, *Populations et développements . une approche globale et systémique*, Louvain/Paris, Academia Bruynland/L'Harmattan, 582 p
- Delisle H , Shaw D J , (1998), «The Quest for Food Security in the Twenty-First Century», *Canadian Journal of Development Studies*, vol. XIV, Special Issue, 343 p
- Guerin-Marchand C., *et al*, (2000), *Faut-il avoir peur des OGM?*, Paris, Hachette, 127 p.
- FAO, (2004), «Les biotechnologies agricoles. Une réponse aux besoins des plus démunis», *La Situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture*, Rome, FAO (Agriculture, n° 35), 228 p.
- Shiva Vendana, (2004), *La Vie n'est pas une marchandise. Les dérives de la propriété intellectuelle*, Paris, Édition Charles Léopold Mayer/Édition de l'Atelier, 160 p

SITES ET ADRESSES ÉLECTRONIQUES RECOMMANDÉS

- http://www.ahbfi org/newspaper/newsletter150803.htm;
- http://www inra.fr/,
- http://www ogmdanger.org/,
- http://www soilassociation org/ ,
- http://www unicef org/french/pon96/nuffortif htm (L'enrichissement des aliments);
- http://www infogm.org/mot php3?id_mot=158 (OGM en Afrique) ,
- http://www bpem org/article.php3?id_article=229 (Biens publics à l'échelle mondiale OGM en Afrique du Sud)

PARTIE 5

« L'AFRIQUE EST PARTIE… DANS QUELLE DIRECTION ? »

Sommaire

• Les Africaines font trop d'enfants ; une bombe démographique en puissance ! Georges Courade, Christine Tichit[1] — Fécondité-démographie 325

• Les jeunes sont (et seront) les agents du changement en Afrique Jean-François Trani[2] — Jeunes 332

• Les enfants des rues des villes produisent une culture originale Marie Morelle[3] — Enfants de la rue 338

• Les Africaines sont soumises Pierre Janin[4] — Femmes soumises 344

• Il faut rapatrier en Afrique les cerveaux qu'on lui a pris Christine Follana et Jean-François Trani[5] — Retour cerveaux 350

• Les envois d'argent des migrants africains ne contribuent pas au développement du pays d'origine Christine Follana[6] — Argent migrants 356

• L'industrialisation de l'Afrique est un mirage Georges Courade[7] — Industrialisation 363

• L'économie informelle est la voie pour un développement à l'africaine Jean-François Trani[2] — Économie informelle 370

• Le téléphone mobile et Internet sont une chance pour le développement de l'Afrique Michel Simeu Kamdem[8] — Téléphone mobile et Internet 376

• La décentralisation réglera les problèmes de l'État en Afrique Géraud Magrin[9] — Décentralisation 383

• La scolarisation primaire universelle est pour demain ! Marie-France Lange[10] — Scolarisation primaire universelle 390

1. Géographe, IRD, université de Paris 1 / Panthéon-Sorbonne (IEDES) ; démographe.

2. Démo-économiste, inspecteur du travail, National Disability Survey in Afghanistan (NDSA), Handicap-International Afghanistan. Ce texte a été enrichi par Georges Courade.

3. Géographe, ATER à l'université de Rennes 2, UMR Prodig.

4. Géographe, IRD, université de Paris 1 / Panthéon-Sorbonne (IEDES).

5. Politologue, docteur en sociologie, université de Paris 1 / Panthéon-Sorbonne (IEDES) ; démo-économiste, inspecteur du travail, National Disability Survey in Afghanistan (NDSA), Handicap-International Afghanistan.

6. Politologue, docteur en sociologie, université de Paris 1 / Panthéon-Sorbonne (IEDES).

7. Géographe, IRD, université de Paris 1 / Panthéon-Sorbonne (IEDES).

8. Géographe, maître de recherches à l'INC, professeur associé des universités du Cameroun. Ce texte a été enrichi par Georges Courade.

9. Géographe, université Gaston Berger de Saint Louis, CIRAD TERA, UMR TETIS.

10. Sociologue, IRD.

« LES AFRICAINES FONT TROP D'ENFANTS : UNE BOMBE DÉMOGRAPHIQUE EN PUISSANCE ! »

GEORGES COURADE ET CHRISTINE TICHIT

PAYS CITÉS Afrique du Sud, Botswana, Burundi, Cameroun, Côte-d'Ivoire, Éthiopie, Ghana, Kenya, Lesotho, Madagascar, Malawi, Mali, Mauritanie, Niger, Nigeria, Ouganda, Sénégal, Rwanda, République Démocratique du Congo, Somalie, Swaziland, Tanzanie, Togo, Zimbabwe

IR CORRÉLÉES agriculture manuelle, autochtonie, contrôle social, enclavement, femmes soumises, jeunes, migrants pauvres, pauvres, polygames, scolarisation primaire universelle, sida, terres neuves

Avoir de nombreux enfants constitue encore un signe de richesse dans les familles africaines[1]... Aussi, les projections démographiques et la concentration de la population dans certaines zones font naître peurs et fantasmes malthusiens.

C'est que l'Afrique subsaharienne présente aujourd'hui la fécondité la plus élevée du monde, avec près de six enfants par femme en moyenne, deux fois plus que la moyenne mondiale. La croissance naturelle[2] actuelle de 2,5 % par an, permet à la population de doubler à chaque génération ! À la fin du XXe siècle, l'Afrique est ainsi devenue une véritable « bombe démographique ». Si le Nigeria était le seul pays africain à figurer parmi les dix plus peuplés en 2004 (9e avec 137 millions d'habitants), ils seront trois en 2050 ! De 177 millions en 1950, la population a atteint 653 millions en 2000 et devrait passer le cap de 1,7 milliards en 2050. Un humain sur dix était africain en 2000, et pas loin d'un sur cinq le sera en 2050 !

Le recul progressif de la mortalité a déclenché la croissance démographique avant que l'amélioration des conditions de vie et la survie croissante des enfants de moins de cinq ans ne viennent se traduire par un recul de la natalité dans les régions les plus prospères (Afrique australe). Si l'Afrique subsaharienne commence à être touchée par ce que l'on appelle la « transition démographique »[3], elle n'a pas encore atteint le pic de sa population. Pour de nombreux observateurs, cette *menace démographique*[4] explique la destruction des ressources rares tout en suscitant l'afflux de Subsahariens aux portes de l'Europe vieillissante.

L'Afrique, dernier bastion de l'explosion démographique

En 2004 encore, 16 pays africains avaient une fécondité moyenne de plus de 6 enfants par femme et le Niger détenait le record mondial de fécondité avec 8 par femme. La préférence des Africains pour une descendance nombreuse s'inscrit-elle

dans un « culte de la fécondité » spécifique ? En réalité, ce comportement de survie face à la maladie, la famine et la mort était universel jusqu'à un passé très récent. Quand la mortalité recule, la constitution de la descendance répond à d'autres critères.

Malgré l'accentuation du déclin de la mortalité dans les années 1970, la diminution du taux de fécondité n'a pas été observée en Afrique subsaharienne jusqu'au milieu des années 1980. La crise et la faible croissance ont contraint la plupart des pays à opter progressivement pour le contrôle des naissances dans les années 1990. Prise de conscience tardive et États exsangues après l'ajustement structurel expliquent le retard africain en matière de contraception alors que la distribution de préservatifs subventionnés pour lutter contre le VIH-sida[5] a fait progresser cette cause.

Au niveau individuel et familial, les inégalités entre générations et entre hommes et femmes, entretiennent des logiques de forte fécondité. En effet, au service des aînés, les jeunes assurent par leur nombre l'entretien de leurs ascendants et la pérennité du lignage. Dans ce contexte, une descendance nombreuse reste le fondement de l'organisation familiale que vient renforcer l'institution polygamique. Faute de protection sociale, la famille reste aussi garante d'un soutien dans la vieillesse.

Plus globalement, l'évolution des mœurs a ébranlé le principal régulateur de la fécondité africaine notamment les intervalles (autour de trois ans) entre naissances, traditionnellement rythmées par la durée d'allaitement et le respect des périodes d'abstinence sexuelle. Le recul de ces pratiques, que l'introduction tardive des méthodes contraceptives n'a pas encore pu compenser, génère des naissances plus rapprochées. La baisse de la fécondité est très corrélée avec celle de la mortalité infantile qui reste la plus élevée au monde. La probabilité de décéder avant 5 ans est de 9,6 % en Afrique subsaharienne contre 0,7 % dans les pays développés. Si elle est inférieure à 5 % en Afrique australe, elle dépasse 12 % dans neuf autres pays !

Une distribution spatiale déséquilibrée

En multipliant par 3,7 sa population en 50 ans, l'Afrique subsaharienne s'est modifiée considérablement. Si elle est restée concentrée dans les quatre pays déjà bien peuplés (Nigeria, Éthiopie, Afrique du Sud et République Démocratique du Congo) à hauteur de 42 % en 1950 comme en 2000, elle s'est regroupée dans les villes (de 11 % en 1950 à 34 % de la population en 2000) par suite d'un exode rural massif.

Certaines densités locales maintiennent l'illusion d'un surpeuplement, bien que dans l'ensemble l'Afrique reste un continent encore sous-peuplé. Cette population supplémentaire n'a pas véritablement conquis les terres vides, d'où les problèmes de congestion urbaine, de saturation foncière et de conflits territoriaux. L'occupation des vallées vides assainies, les périmètres de colonisation, les regroupements ou déplacements forcés de la population (en Tanzanie ou en Éthiopie), la promotion des villes secondaires, l'érection de capitales loin des côtes (Abuja ou Dodoma au

Nigeria ou en Tanzanie) n'ont pas empêché l'accumulation de la population là où elle se trouvait et la macrocéphalie urbaine. Si des fronts pionniers (Sud-ouest ivoirien, Ouest malgache, Kivu, etc.) ont mieux réussi, c'est que le laissez-faire a présidé à la mobilité et que la population dite autochtone a plus ou moins bien accepté la situation pendant un certain temps. Les importantes migrations du travail vers le rand sud-africain ou le Nigeria se sont cependant soldées par des retours forcés dans la région d'origine... On a, en fait, assisté à un étalement discret des densités à proximité des vieux pôles de peuplement, d'où les tensions actuelles.

Il n'y a que très peu de correspondance aujourd'hui entre potentialités naturelles et densités ! Maladie du sommeil, onchocercose et bilharziose ont eu des effets répulsifs pour éviter les vallées infestées. Les zones les moins touchées par la malaria et les plateaux et montagnes historiquement moins accessibles aux négriers et conquérants ont fixé souvent une importante population.

La densité générale moyenne de la population atteignait 30 habitants au km^2 en 2004, ce qui reste faible. Plus de 40 % de l'espace subsaharien était vide : le Sahel en marge du Sahara, de la Mauritanie à la Somalie, le bassin congolais et l'Afrique australe autour du désert de Kalahari. Si l'aridité peut expliquer cette faiblesse, le vide relatif de l'Afrique forestière centrale, bien dotée en potentialités, a posé question : hostilité supposée de la nature ? Migrations anciennes, traite et stérilité élevée des femmes (maladies sexuellement transmissibles, mobilité conjugale et liberté sexuelle)[6] semblent expliquer cette situation paradoxale. Par contre, 6 % du territoire africain affichait des densités de plus de 90 habitants au km^2 dans des pays comme le Rwanda, le Burundi, le Malawi et l'Ouganda dans la région des grands lacs ou au Nigeria.

Une diagonale du vide, du Soudan à la Namibie séparait l'est et l'ouest du continent où se trouvent les fortes densités en archipels : hauts plateaux éthiopiens, rives du lac Victoria, Rwanda-Burundi et Malawi à l'est, Afrique occidentale atlantique dominée par le Nigeria à l'ouest. Et une bande vide centrale, peu peuplée, sépare en deux les pays du golfe de Guinée (Cameroun, Nigeria, Bénin, Togo, Ghana).

Rwanda : des solutions à la pression démographique[7]. Avec 292 habitants au km^2 en 1993, le « pays des mille collines » était le pays rural le plus peuplé. Surpeuplé ? Enclavé, il n'arrivait pas à assurer les besoins alimentaires de la population sur ses 12 500 km^2 de sols utilisés et malgré la mise en culture de 3 000 km^2 de pâturages entre 1970 et 1986. Peu urbanisé, peu industrialisé, sa survie reposait encore sur ses exploitations vivrières d'un hectare en moyenne qui se subdivisent à chaque génération Un taux d'accroissement de 3 % résultait d'une mortalité en baisse et d'une fécondité très élevée (8,5 enfants en 1983 et 6,2 en 1992 par femme) que les politiques de population (émigration vers le Kivu, paysannats, intensification agricole et enfin, trop récemment, limitation des naissances) n'ont pas réussi à réduire. Après le génocide de 1994, profitant de la culpabilité internationale et de la fuite des milices hutu au Kivu, le régime Kagame se taille un espace vital au détriment de la République Démocratique du Congo. À problème démo-géographique, solution militaire ou fuite en avant ?

Entre 1950 et 2000, le nombre d'urbains s'est multiplié par 9[8]. Si les ruraux restent les plus nombreux en 2004 (63 %), la population urbaine a augmenté à un rythme annuel très élevé de 5 %. Les villes millionnaires ont essaimé sur tout le sous-continent : il y en avait une en 1960 (Johannesburg) et vingt-cinq en 2000. Faut-il pour autant organiser les territoires africains autour de l'urbanisation[9] ?

Le recul de la fécondité depuis les années 1990

La baisse de la fécondité africaine a été « soudaine et prononcée »[10] à partir des années 1990. Au Kenya, le nombre d'enfants par femme est passé de 7,9 en 1977 à 5,5 en 1993 et au Sénégal, de 7,1 en 1978 à 5, 7 en 1997. On attribue ces résultats à l'élévation de l'âge du mariage au Sénégal et à l'impact de la contraception au Kenya. Un programme de réduction des naissances avait été mis en œuvre au Kenya dès les années soixante. Combiné à l'instruction, à la baisse de la mortalité infantile et aux contraintes de la crise et de l'ajustement, il produit ses effets à plein. Entre 1960-1965 et 1995-2000, la baisse de la fécondité a été de l'ordre de 1,5 enfants pour tout le sous-continent avec une forte baisse en Afrique du Sud, Botswana, Kenya et Zimbabwe, une relative stabilité au Nigeria, au Mali et en Ouganda et une légère augmentation au Burundi et au Niger[11]. La baisse est pour l'instant plus nette en milieu urbain qu'en milieu rural, mais on assiste à une prise de conscience. Et un régime démographique de type occidental émerge à Maurice et en Afrique du Sud avec 1,9 et 2,9 enfants par femme. « La meilleure pilule, c'est le développement ! », mais ce déclin est désormais davantage imputable aux effets de la crise économique qu'aux programmes de planification des naissances. Moins de 10 % des Africaines francophones utilisaient des contraceptifs modernes contre plus de 50 % en Afrique australe. Le changement observé s'appuie sur les techniques contraceptives traditionnelles et l'avortement.

Une natalité élevée et l'augmentation de l'espérance de vie ont généré des taux d'accroissement qui, par inertie, vont se maintenir encore quelques décennies à des niveaux élevés. En effet, la génération pleine issue de cet accroissement va l'entretenir par sa descendance, même moins féconde. Cette génération est aussi celle qui alimente actuellement l'exode rural, et qui accède de plus en plus à l'instruction. Mais elle modifie rapidement ses comportements démographiques. Tout ceci est renforcé par le fléau du sida. L'explosion démographique du continent va donc s'essouffler dans les premières décennies du XXIe siècle retrouvant le taux de 14 % de la population mondiale qu'il atteignait en 1 700 après avoir baissé autour de 6 % en 1900[12].

VIH-Sida et recul de la population[13] : Il y avait en Afrique subsaharienne 25 millions de séropositifs sur 38 dans le monde en 2004. Un à deux adultes sur cinq sont contaminés dans certains pays (Swaziland, Botswana, Lesotho, Zimbabwe, Afrique du Sud) Les prévisions pour

2050 donnaient pour l'Afrique australe une baisse de la fécondité et de la population totale, passant de 53 millions d'habitants en 2004 à 49 en 2050.

La croissance démographique se redistribue géographiquement de manière plus subtile depuis peu avec des divergences marquées selon les pays : moindre afflux dans les grandes villes, mais aussi retour vers les campagnes ou repli sur les villes, petites et moyennes, et migrations spontanées vers des terres neuves, comme le *middle Belt* nigerian. On assiste à un début de rééquilibrage (zones vides et pleines, villes secondaires et grandes villes) qui corrige un peu les tendances antérieures, sans que l'on puisse avancer que celui-ci va s'avérer durable.

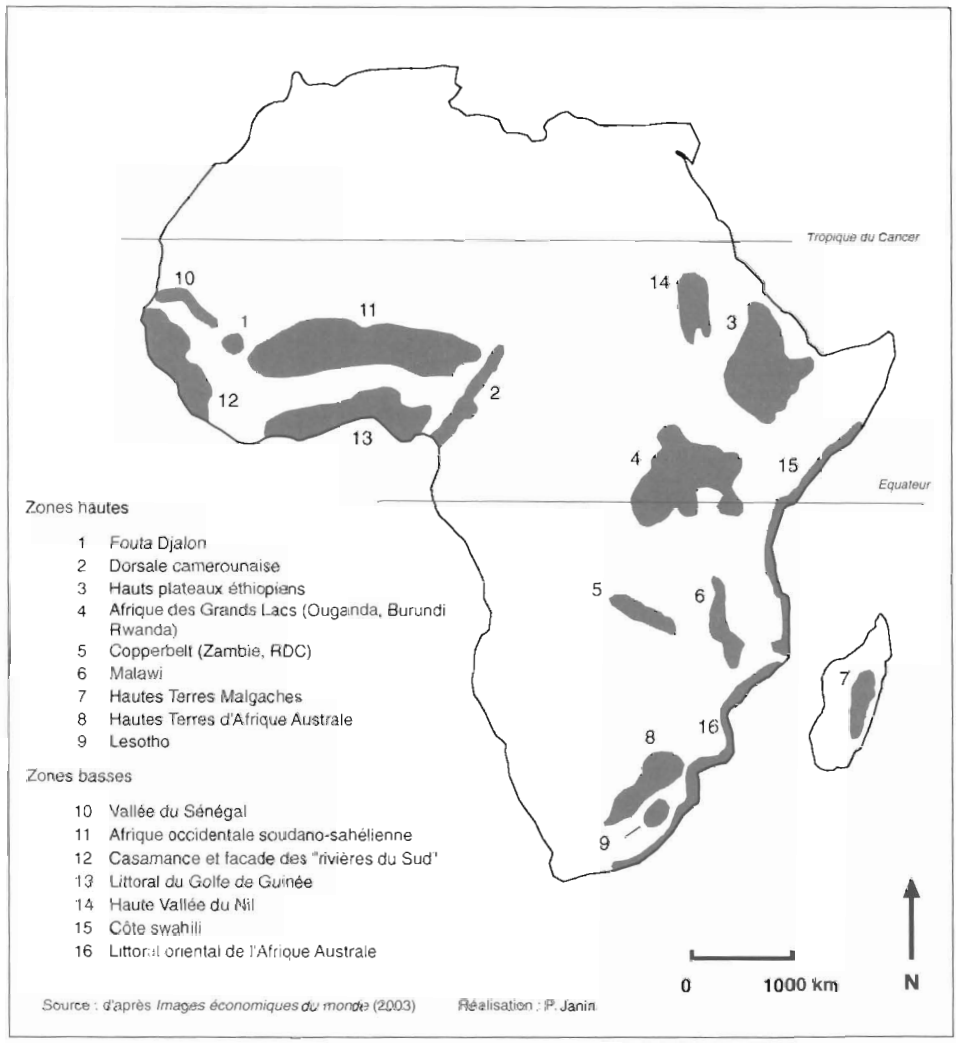

Les grandes concentrations humaines

La transition se met en place néanmoins, dans un contexte international saturé, laissant peu de place aux grandes migrations de décongestion comme celles de l'Europe vers les Amériques au XIXe siècle[14]. L'Occident dominant, mais vieillissant, hésite entre la peur de disparaître et le besoin de ressources humaines. Cela alimente une politique d'ingérence dans la maîtrise de la fécondité, via la planification familiale et de verrouillage des frontières par des avants-postes (Maghreb pour l'Europe).

■

La croissance actuelle de la population africaine n'a rien d'exceptionnel et va se poursuivre encore pendant deux générations. Cet accroissement s'inscrit dans un cadre chronologique, délimité par le temps nécessaire à un rééquilibrage des niveaux de la mortalité et de la natalité. Bien que plus tardive en Afrique, cette transition sera encore plus rapide que dans les autres pays du sud. Le véritable défi du XXIe siècle ne réside pas dans l'explosion démographique du sous-continent, mais dans la recherche d'une croissance économique mondiale plus équitable. Se focaliser sur l'accroissement, c'est oublier un effet plus grave à long terme de la brutalité de la transition sur la structure de la population : celui du vieillissement se posera en des termes bien plus alarmants qu'en Occident.

NOTES

1 La part des moins de 15 ans dans la population totale est de 44 %, contre 17 % dans les pays développés

2. La croissance naturelle est l'augmentation de la population imputable au surplus de naissances par rapport aux décès Ce solde naturel s'ajoute au solde migratoire pour estimer la croissance totale d'une population

3. C'est un phénomène de rééquilibrage démographique se traduisant par la diminution du nombre d'enfants par femme suite à la baisse de la mortalité

4 Dumont R , (1986), *Pour l'Afrique, J'accuse*, Paris, Plon, 413 p.

5 Virus de l'immunodéficience humaine (VIH) et syndrome d'immunodéficience acquise (sida)

6. Retel-Laurentin A., (1974), *Infécondité en Afrique Noire. Maladies et conséquences sociales*, Paris, Masson, VI-188 p.

7. May J , (1996), « Pression démographique et politiques de population au Rwanda, 1962-1994 », *Populations et Sociétés*, n° 319, 4 p. (ww.ined.fr/publications/pop_et_soc/pes319/index.html).

8. Selon le *World Urbanization Prospects . the 2003 Revision.*

9. Hugon Ph., (1988), « Les Afriques en l'an 2000 : perspectives économiques », *Afrique contemporaine*, n° 146, pp 1-112 (controverse entre pro-urbains et pro-ruraux autour de l'image à long terme de l'Afrique)

10. Locoh Th., Vallin J , (1998), « Afrique noire la baisse de la fécondité », *Populations et Sociétés*, n° 338, 4 p. (www.ined.fr/publications/pop_et_soc/pes338/PES338.pdf).

11. Vimard P., *et al.*, (2001), « *Le début de la transition de la fécondité en Afrique subsaharienne* », Salvador, UIESP, août 2001

12. Biraben J.-N., (2003), « L'évolution du nombre des hommes », *Population et sociétés*, n° 394, 4 p ; (http://www.ined.fr/publications/pop_et_soc/pes394/394.pdf) et 2004, *World Population Data Sheet* (Population Reference Bureau)

13. Pison G., (2002), « Le sida va-t-il entraîner un recul de la population d'Afrique au sud du Sahara ? », *Population et Sociétés*, n° 305, 4 p. (http://www.ined.fr/publications/pop_et_soc/pes394/394.pdf)

14. Vallin J., (1998), « Démographie, peut-on encore parler d'exception africaine ? », *Jeune Afrique*, n° 1939.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Chastelland J.-C., Chesnais J.-C., (2002), *La Population du Monde, géants démographiques et défis internationaux*, Paris, Les cahiers de l'INED, 768 p
- Coussy J., Vallin J., (1996), « Crise et transition démographique en Afrique », *La Chronique du ceped*, n° 23, 6 p
- Leridon H., (2000), « Vieillissement démographique et migrations : quand les Nations Unies veulent remplir le tonneau des Danaïdes.. », *Population et Sociétés*, n° 358, juin, 4 p
- Locoh Th., (2002), *Baisse de la fécondité et mutations familiales en Afrique subsaharienne*, Paris, INED, 29 p
- Locoh Th., Hertrich V., (1996), « Afrique subsaharienne : le début du tournant », pp. 226-231, *in*. INED, *Populations, l'état des connaissances, la France, l'Europe, le Monde*, Paris, La Découverte, 334 p.
- Vallin J., (1993), *La Population mondiale*, Paris, La Découverte, (coll « Repères »), 126 p.

SITES ET ADRESSES ÉLECTRONIQUES RECOMMANDÉS

- http://www.ined.fr/publications/pop_et_soc/numeros_dispo.htm,
- http://www.cirad.ceped.fr/,
- http://www.iussp.org/Brazil2001,
- http://www.prb.org/, (2004 World Population Data Sheet),
- http://www.un.org/esa/population/publications/wup2003/ (World Urbanization Prospects : the 2003 Revision),
- http://www.inica.org/webdocuments/FR/DOC%20ET%20CENTRE%20MEDIA/FICHES%20THEMATIQUES/03-Population.pdf (Inica : *Afrique centrale. répartition, structure et dynamiques de la population*, 4 p).

« LES JEUNES SONT (ET SERONT) LES AGENTS DU CHANGEMENT EN AFRIQUE ! »

JEAN-FRANÇOIS TRANI

PAYS CITÉS Botswana, Burundi, Cameroun, Congo, Côte-d'Ivoire, Libéria, Malawi, Mali, Mozambique, Niger, Ouganda, République Centrafricaine, République Démocratique du Congo, Rwanda, Sénégal, Tchad, Zambie

IR CORRÉLÉES accumulation, argent migrants, commerçants, conflits tribaux, contrôle social, enfants de la rue, économie informelle, entrepreneurs, fécondité-démographie, femmes soumises, guerres, migrants pauvres, pauvres, polygames, scolarisation primaire universelle, sida, téléphone mobile et Internet

« Les jeunes ont mis du 'mou' dans la tradition sans la sacrifier. Ils ont ingéré la modernité. Ils ont des exigences face aux pouvoirs. Ils ont des ambitions. Ils ne se veulent pas purement modernes, sous peine de rester "des Blancs en noir"[1]*. »*

Aucune autre région de la planète n'a une population aussi jeune : l'âge médian était de 17 ans en 1996 et n'atteindra que 19 ans en 2020[2]. Ne possédant rien en propre, plus éduqués que leurs aînés, les jeunes du sous-continent africain se montreraient plus modernes et ouverts à de nouvelles idées et mœurs. *« La jeunesse… est à la fois le présent et la promesse d'un futur de maturité et de réussite. Elle porte le possible et le souhaitable*[3]*. »* On les voit pourtant migrer, s'intégrer dans les manifestations de violence, autant comme leaders que comme va-nu-pieds, être abusés et exploités dans les conflits, tout en payant un lourd tribut au chômage. Bombe à retardement ou espoir pour l'avenir, quelle place ont-ils ?

Un imposant potentiel de changement

Période labile entre l'enfance et la maturité, la jeunesse en Afrique est l'âge des apprentissages et des initiations, de la soumission et de la révolte, des découvertes et des instrumentalisations. Sa présence massive, son niveau de formation, l'ordre social qu'elle perturbe et ses engagements sont autant de facteurs de changements que l'on espère positifs.

Quel que soit le type de mesure, le nombre de jeunes en Afrique sub-saharienne est considérable et va le rester jusqu'au milieu du XXe siècle. Entre 5 et

19 ans, on avait 263 millions de jeunes en 2002 (38% contre 17% en Europe de l'Ouest). Dans le même temps, les plus de 65 ans ne constituaient qu'un groupe de 3% aux deux dates (contre 17% aujourd'hui en Europe de l'Ouest)[4]. Goût du risque et d'entreprendre découleraient a priori de cette pyramide des âges contrastant avec la prudence de la «vieille» Europe... Mais cette charge démographique pesait sur un faible nombre d'adultes, parfois décimés par le sida, et sur un système éducatif ébranlé par l'ajustement structurel.

Si la croissance économique est limitée par les investissements éducatifs nécessaires à cette vaste jeunesse, l'arrivée en activité d'adultes nettement mieux formés devrait accélérer celle-ci. Plus de 40% des adultes africains ne savent ni lire, ni écrire actuellement! L'importance de la population bien formée en âge de travailler a été déterminante dans le décollage de l'Asie orientale qui a ainsi bénéficié d'un «bonus démographique»[5]. En Afrique subsaharienne, la baisse entamée de la fécondité devrait profiter au sous-continent dans une génération. Pour tirer parti de la «transition démographique» cependant, la mise en œuvre de politiques éducatives, macroéconomiques et de gestion sont nécessaires!

L'optimisme de la jeunesse[6]: D'une étude menée à Bamako, Abidjan et Douala auprès de 6000 jeunes, il ressort qu'ils espèrent mieux vivre que leurs parents en réussissant professionnellement et grâce à la paix, la famille, la religion et l'éducation. S'ils se méfient des hommes politiques et des forces de l'ordre, ils ont confiance en eux-mêmes comme en l'école, les Ong et les aides étrangères. Les études, le sida, les guerres civiles, la crise, le chômage et la criminalité les préoccupent. La pauvreté n'apparaît qu'à la toute dernière place de leurs soucis. Réalistes, ils ont encore de bonnes raisons d'espérer et d'agir.

Entre 1990 et 1998, dans le domaine de l'éducation, des progrès conséquents ont été réalisés: augmentation des taux nets de scolarisation de 47 à 56% pour les garçons et de 41 à 48% pour les filles avec des taux plus élevés en Afrique australe (76% pour les filles et 58% pour les garçons). Restaient encore non scolarisés 42 millions d'enfants dont 56% de filles en 1998[7]! Ceci traduisait un effort financier public consenti en situation de crise sans équivalent au Sud! Si le Cameroun et le Burundi enregistraient des baisses, l'Ouganda et le Malawi doublaient leurs effectifs suite à la mise en œuvre de la gratuité de l'éducation.

Un immense gâchis cependant...

Malgré les efforts déployés pour mieux former et soigner les jeunes d'Afrique, leur insertion dans la société n'est pas assurée. Parmi les plus touchés par le VIH-Sida, de très nombreux jeunes sont rejetés dans l'économie populaire (ou informelle), la mendicité, l'illégalité, la délinquance, voire la violence armée. L'entrée des adolescentes dans une sexualité active s'avère problématique, prostitution ouverte ou déguisée, mariages précoces ou reculés, avortements traumatisants, etc., sans compter l'absence de contraception, l'excision et l'infibulation.

Croissance démographique et système éducatif fournissent une pléthore de diplômés, alors que la crise a réduit drastiquement les opportunités d'emploi. La fonction publique et l'économie populaire sont souvent saturées même si manquent objectivement des infirmiers et des enseignants. S'ils trouvent ou créent leur emploi, les jeunes diplômés en viennent à dénigrer leur bagage scolaire « qui ne vaut rien » et se déclarent chômeurs quand ils ont un emploi dévalorisé à leurs yeux. L'économie informelle ne sert plus de rempart au chômage des non qualifiés et n'offre plus de revenus conséquents suite à la paupérisation des populations. Ne reste que la spéculation sur les distorsions de taux de change, les pénuries éventuelles ou le commerce « à la sauvette » de denrées illégales (drogues) ou frelatées (médicaments).

La détresse des chômeurs jeunes diplômés est d'autant plus grande qu'ils espéraient une condition supérieure pour accéder au rang d'aîné, de père et de mari. Dépendants, frustrés, intériorisant parfois leur déchéance[8], ils sont prêts à basculer dans la contestation et aussi la guerre, accusant les aînés de verrouiller à leur profit postes et statuts (Bamako, Brazzaville). La guerre civile ivoirienne a puisé dans les rangs de la Fédération Étudiante de Côte-d'Ivoire, côté Gbagbo comme « Forces nouvelles », pour y trouver ses « patriotes » ou ses chefs. Comme au Congo en 1999, grâce à la kalachnikov, mieux vaut *« prendre » moi-même ce qui sera « volé »* et *« piller n'est pas voler »*.

De plus, l'ensemble du dispositif enseignant forme mal élèves ou étudiants : absentéisme, incompétence et corruption des enseignants, années blanches, classes surchargées, etc. Cela s'ajoute à la déscolarisation pour cause de paupérisation.

Le dégoût pour les malversations des pouvoirs en place conduit aussi les jeunes à être impliqués dans les grands conflits. Ils ont été miliciens de la mort au Congo, en Sierra Leone, au Libéria ou au Rwanda. L'initiation des jeunes (filles comme garçons) à l'extrême violence vise à les couper de leur société et à les transformer en machines à tuer. Victimes d'abord (enlevés à la famille, violés, enrôlés de force, etc.), ils se transforment en assassins sans pitié tout en rêvant leur enfance perdue. Enfants et adultes, civils et militaires, innocents et coupables[9]… À l'issue des conflits, ils sont rejetés par leur communauté d'appartenance pour avoir été auteurs des pires atrocités. Enfermés, blessés, terrorisés, les enfants-soldats doivent abandonner leur identité ethnique sans espoir de retour.

Accusés de sorcellerie, ils ne respectent même plus les morts, lapidant le cortège funéraire du fils du prophète Simon Kimbangu à Kinshasa ! Le non-renouvellement des élites, des problèmes d'identité et de filiation viennent s'ajouter au délitement des structures sociales (famille, écoles, associations) pour expliquer ce comportement. Pas de statut social garanti par la famille, pas d'emploi assuré par l'État.

Le calvaire des adolescentes[10] : Un quart des adolescentes de 15 à 19 ans sont mariées dans le sous-continent, mais la moitié et plus au Mali, au Mozambique, en Centrafrique, en Ouganda, au Niger et au Tchad. 43 % des femmes ont eu des rapports sexuels, pas toujours consentis, avant mariage et l'âge de vingt ans. Attribuer des faveurs sexuelles contre de l'argent était une pratique très fréquente chez les adolescentes de 15 à 19 ans alors que très peu avaient recours à la contraception : entre 30 % et 40 % en Zambie et en Ouganda s'y étaient adonnées. Prostituées, « femmes libres », difficile de les qualifier .. Et elles affichent des taux élevés de naissances hors mariage, font de nombreux avortements quand elles ne sont pas infectées par le virus du sida. Au Botswana, n° 1 mondial de la maladie, une adolescente sur trois est infectée contre un adolescent sur sept ! Les relations sexuelles intergénérationnelles reposant sur le pouvoir et l'argent semblent être un facteur important de la propagation de l'épidémie en Afrique australe.

Et des capacités de changement très limitées...

Qu'est-ce être jeune cependant dans un sous-continent où l'on passe vite de l'enfance à l'âge adulte ? Biologiquement, cela démarre à la puberté et se concrétise avec les premiers rapports sexuels. Mais c'est le critère social qui est déterminant, la fondation de la famille et la capacité à prendre en charge les parents après avoir achevé études et rites d'initiation. Les classes d'âge des sociétés traditionnelles permettaient d'identifier le jeune. Aujourd'hui, tout est de plus en plus brouillé : commerce de la sexualité, enfantement et mariages précoces, scolarités interrompues et reprises, activité indéfinissable, disparition rapide des parents en raison de grandes pandémies, en particulier le sida. L'innocence existe-t-elle chez les enfants-soldats et les gamines prostituées ? La transmission des normes socialisant l'adolescent disparaît dans les villes et les camps de réfugiés. La solitude gagne dans un sous-continent qui en a horreur. Comment borner ce passage furtif de l'enfance à l'âge adulte ou plutôt cette sortie rapide de l'enfance ?

Les jeunes ne forment pas un groupe social spécifique même s'ils s'affirment sur le plan culturel avec le « rap » et la « sape ». Né à Kinshasa et à Dakar au début des années 1990, le mouvement hip hop a partout pignon sur rue. Le discours est critique, sans concession et évoque l'absence de droits sociaux, l'exclusion et le chômage, le népotisme et la corruption des élites. Mais il fait aussi rêver d'amour, de voyages et de réussite sociale.

Un peu partout, les jeunes citadins, quelle que soit leur condition se dotent de tous les gadgets pour paraître au goût du jour, téléphone portable avec ou sans ligne, cheveux teints en jaune et coupe rasée au carré pour les garçons, *piercing* multiples, tee-shirt très court découvrant le nombril pour les filles, etc. Ils participent ainsi à la culture globale avec *l'african touch*. Ils ne constituent pas cependant un marché solvable en raison de la modicité de leurs moyens.

Le phénomène du regroupement en bandes dans le champ social se développe à l'image des pratiques associatives fortement hiérarchisées et réglementées imitées des adultes des quartiers urbains. Toute à ses stratégies de survie, cette jeunesse ne

remet pas en cause l'ordre établi, sauf sous forme de jacqueries violentes vite matées par les régimes autoritaires, comme les poussées de fièvre estudiantine. Préoccupée par le quotidien, la jeunesse ne discute que peu la légitimité de l'organisation sociale, l'école n'ayant que peu développé son esprit critique (on apprend trop souvent par cœur!).

Enfin, les leaders emblématiques sont récupérés ou emprisonnés par les régimes, quelle qu'en soit la nature. La famille élargie qui est derrière aspire à « manger » et pousse l'éventuel contestataire à rentrer dans le rang contre une gratification (emploi, revenu, faveur). Le départ à l'étranger reste *in fine*, la seule solution pour la plupart, ce qui réduit à zéro leur rôle de ferment social et de modèle.

La jeunesse africaine respecte généralement les règles sociales habituelles et les valeurs centrales. Il y a peu de mariages interethniques. Mis à part les exclus et marginaux, de plus en plus nombreux, beaucoup n'hésiteraient pas à profiter du système si l'occasion leur en était donnée, mais toujours au profit de la famille et des proches. Et ils doutent de la capacité des opposants qui cherchent les postes pour se servir. Quoi qu'il en soit, les jeunes sont obligés de se plier aux règles communautaires s'ils veulent obtenir l'appui du réseau familial et social. Avec la crise, le rejet de l'ordre social en vigueur est souvent suicidaire. Il ne reste qu'à dissimuler revenus cachés, prostitution occasionnelle et agissements illégaux.

Les jeunes marginaux n'arrivent à survivre qu'avec l'aide du réseau de proches qui fonctionnent sur la réciprocité. Ils s'infiltrent dans les interstices qui existent, cherchant, tout autant que ceux qui sont conformistes, prospérité et statut social par des voies détournées largement tolérées.

Avec son poids, la jeunesse africaine n'est pas encore en mesure de donner au sous-continent un bonus démographique. Le potentiel qu'elle recèle est encore largement dilapidé. Elle est dans la quasi-impossibilité de proposer un nouveau projet de société dans les conditions où elle vit. Génération perdue ? La jeunesse s'efforce surtout de trouver sa voie en renouvelant les pratiques sociales sans véritablement contester l'ordre en place. Pourtant, les ferments du changement existent. La lassitude face aux abus d'une minorité, les difficultés croissantes pour vivre au quotidien pourraient bien conduire à une contestation plus radicale de l'état de fait : en sortira-t-il autre chose que la destruction ? Il faudrait que la jeunesse d'Afrique arrive à se libérer du carcan communautaire et de ses règles qui l'empêchent d'exprimer ses aspirations.

NOTES

1. Georges Balandier, *in*. Fottorino E, Guillemin Ch., Orsenna E, (1992), *Besoin d'Afrique*, Paris, Fayard, 348 p (p 48).
2. La Chine et les pays développés verront celui-ci passer de 28 à 38 ans et de 36 à 42 dans le même laps de temps
3. Diouf M., Collignon R, (2001), « Les jeunes du Sud et le temps du monde, identités, conflits et adaptation », *Autrepart*, n° 18, pp. 5-15
4. U S. Census Bureau, *Global Population Profile 2002*, table A-7a et 7b, p. 1.
5. http //www rand.org/labor/popmatters (Réflexions de la Rand corporation sur le bonus démographique).
6. Source : *La Croix*, 27-28/11/ 1999
7. Sised-Adea, (2000), *Bilan de l'éducation de base en Afrique subsaharienne*, Harare, Adea-Unesco, 99 p
8. Gérard E, (1997), « La lettre et l'individu, marginalisation et recherche d'intégration des "Jeunes Diplômés" bamakois au chômage », pp. 203-248, *in*. A. Marie, *L'Afrique des individus*, Paris, Karthala, 438 p
9. Honwanan A, (2000), « Innocents et coupables. Les enfants-soldats comme acteurs tactiques », *Politique Africaine*, n° 80, pp 58-78.
10. Sources : *Population Research Bureau, Onusida.*

POUR EN SAVOIR PLUS

- Autrepart, (2001), *Les Jeunes, hantise de l'espace public dans les sociétés du Sud?* (Collignon R., Diouf M, *éds*), n° 18, pp. 5-178
- Boissieu A., de, (2001), *Jeunes des rues en Tanzanie. une vie par jour, entre l'eau et le feu*, Paris, Karthala, 134 p.
- Diop Momar-Coumba, *éd*, (2002), *Pauvretés, jeunes de la rue et sida. les cas d'Abidjan et d'Accra*, Paris, GTZ-Karthala-PGU, 126 p
- *Politique Africaine*, (2000), n° 80, « Enfants, jeunes et politique » (De Boek F., Honwana A, *éds*), pp 5-110.
- Marks M, (2001), *Young Warriors · Youth Politics, Identity and Violence in South Africa*, Johannesburg, Witwatersrand University Press
- Sharp A, (2002), *The Sacrificed Generation. Youth, History, and The Colonized Mind in Madagascar*, Berkeley, University of California Press
- Trani J.-F., (2000), « Les jeunes et le travail à Douala · la galère de la deuxième génération après l'indépendance », pp 153-172, *in* Courade G, *dir*, *Le Désarroi camerounais. L'épreuve de l'économie-monde*, Paris, Karthala, 283 p.
- Werner J -F, (1993), *Marges, sexe et drogues à Dakar. enquête ethnographique*, Paris, Karthala, 292 p.

SITES ET ADRESSES ÉLECTRONIQUES RECOMMANDÉS

- http·//www.adeanet.org (Base de données sur l'éducation en Afrique),
- http·//www rand org/labor/popmatters (Réflexions de la Rand sur le bonus démographique),
- http·//www.enda.sn/efa/Français/informations (Centres d'écoute communautaire de Bamako);
- http://www.hrw.org/children/child-news.php;http://www child-soldiers.org/ (Rapport annuel sur les enfants-soldats);
- http //www un org/ecosocdev/geninfo/afrec/subjindx/indxchld.htm (Rapports des Nations Unies sur les enfants-soldats).

« LES ENFANTS DES RUES DES VILLES PRODUISENT UNE CULTURE ORIGINALE »

MARIE MORELLE

PAYS CITÉS Afrique du Sud, Cameroun, Côte-d'Ivoire, Kenya, République Democratique du Congo, Tanzanie

IR CORRÉLÉES conflits tribaux, contrôle social, économie informelle, esclavage actuel, fécondité-démographie, jeunes, scolarisation primaire universelle, solidarité africaine

Depuis deux décennies, les enfants et jeunes vivant dans et de la rue sont de plus en plus visibles dans les métropoles africaines. Ils sont moins d'un millier à Yaoundé (Cameroun)[1] vivant dans la rue de jour comme de nuit en 2004, mais 3 500 à Dar es Salaam (Tanzanie) en 1995 et entre 10 000 et 30 000 à Nairobi (Kenya) en 2000[2], si l'on y inclue ceux qui travaillent dans la rue le jour tout en regagnant un foyer le soir.

Face à une vision misérabiliste de ces mégalopoles mettant en danger les enfants et les stigmatisant, naît cependant un discours en forme de riposte montrant la créativité et la capacité d'adaptation des jeunes citadins. « *Les gens 'sans nom' de Zanzibar, les ouvriers de Lubumbashi, les 'racoleurs' de Nairobi, les filles, les migrants et les gamins des rues de Kinshasa... sont les producteurs et inventeurs de ces arts de rue*[3]. »

Le film d'Eliane de Latour, *Bronx Barbès*, portant sur les quartiers populaires d'Abidjan illustre la construction sociale d'une « sous-culture » urbaine par ceux-là mêmes qui se nomment les *ghettomen*. C'est même une « contre-culture », en rupture avec les processus classiques de socialisation (l'école, la famille) qui est donnée à voir : invention d'un langage (le nushi), emprunts variés aux références des ghettos noirs américains et aux cultures locales, pratiques délictueuses érigées en codes, musique et danse originales. De simple lieu, la rue devient milieu. Graffitis, danses et musiques urbaines, argots et styles vestimentaire, « la rue » africaine sécréterait dans son bouillonnement de nouveaux arts de faire. Les difficultés du quotidien, spécialement dans les quartiers populaires, seraient détournées en de nouvelles manières d'être, élevant la « débrouillardise » en norme et se diffusant dans le reste de la ville, transformant ces rues craintes, en de nouveaux ghettos à l'africaine. Quelle validité peut avoir une telle vision ? L'inventivité des *ghettomen* d'Abidjan et la résistance créatrice des jeunes des *townships* en Afrique du Sud doit-elle nous faire oublier la marginalisation des *enfants de la rue*, pris en étau entre la violence policière et leur propre violence dans la survie ?

La rue africaine : « du ghetto » à son mythe

Le terme de ghetto est employé pour caractériser ces lieux producteurs de cultures originales. À l'image des ghettos juifs européens[4] ou noir-américains, seuls semblent correspondre les *townships* d'Afrique du Sud de l'époque de l'apartheid (1948-1994). Le pouvoir en place décide de mettre à l'écart spatialement et socialement des groupes définis sur des critères raciaux, Noirs, Métis et Indiens en Afrique du Sud[5]. Ces populations marginalisées se réapproprient ces espaces subis et créent une culture directement issue de la ségrégation.

Dans les autres villes africaines, si ségrégation il y a, elle n'atteint pas ce degré. Les différenciations entre quartiers ne sont pas construites sur des bases raciales et ne sont pas nécessairement le fait du pouvoir en place. Dans les quartiers pauvres illégaux, l'éventuelle référence au ghetto permet aux jeunes de s'inscrire dans une culture de la marge en réponse à leur mise à l'écart à l'échelle locale. Le ghetto devient un symbole social et une manière de revendiquer une place dans l'espace urbain et un contrôle (avéré ou non) sur quelques rues.

À Abidjan, les *ghettomen* sont définis comme des hommes et des femmes vivant de vols, d'escroqueries et de braquages, évoluant dans un univers codifié et ritualisé extrêmement violent. Les « vieux pères », les anciens, veillent à la bonne intégration des « fistons », les nouveaux. Tout un ensemble de postures tend à se développer et à se consolider jusque dans la dénomination des espaces vécus, les « ghettos » tels que Bronx, Barbès, Beyrouth, Soweto, Boston. À Yaoundé, en plein centre-ville (secteur Calafatas), sur un terrain en friches, quelques enfants des rues avaient progressivement édifié une poignée de maisons de cartons et de sachets plastique autour desquelles pouvait se regrouper une quarantaine d'entre eux. Et ils aimaient justement à parler de ce lieu en terme de « ghetto » (ou Cité à part, Cité perdue).

La pratique des noms d'emprunt constatée à Abidjan ou à Yaoundé place plus encore les *ghettomen* en rupture avec leur société d'origine. Modifier son nom contribue à marquer son appartenance à un espace de la rue dit « ghetto » peut-être plus qu'à l'espace urbain où chacun se définit par un nom entretenant un rapport à une famille et donc à une généalogie et à une origine géographique. Deux logiques de dénomination s'y distinguent. L'une se base sur des critères physiques : *Double-Face* pour celui atteint d'une tache de naissance occupant la moitié de son visage, *Souris* pour un garçon de petite taille, apte à se faufiler partout, *Manchot-modèle*, *Poitrine-Bombée*, *White* pour celui qui a une peau très claire. La deuxième tendance est de se référer aux attitudes et aux comportements : le *Gouverneur* pour celui qui est dans la rue depuis longtemps et sait imposer sa loi, de même que *Chérif* ou *Commissaire*, *S'en-Fout-La-Mort* pour un voleur téméraire et / ou important consommateur de drogue et alcool.

De la même manière apparaît un langage de la rue, «*le nushi, comme les vêtements et les attitudes corporelles, marque une identité qui prend le dessus sur les précédentes. 'Tu es trop ethnique' est une insulte qui renvoie à une représentation étroite du monde, une soumission aux coutumes [...]. Cet universalisme pragmatique différencie les ghettos ivoiriens des ghettos américains qui sont précisément regroupés sur des bases ethniques ou nationales [...]. Le ghetto est, par constitution historique, le résultat d'un brassage à l'image de celui du pays [...]. La langue de la rue, le nushi, rassemble le groupe, le distingue du reste de la société et permet aux individus de se faire reconnaître. Elle joue de ce point de vue le même rôle que le verlan des banlieues françaises.*[6]» À Yaoundé, le langage de la rue se hisse également au-dessus des langues vernaculaires locales. Mais son usage au-delà du cercle des enfants des rues par l'ensemble des vendeurs à la sauvette[7] et autres «débrouillards», plus encore, la maîtrise qu'en ont les jeunes en général et les étudiants en particulier interroge sur la réalité d'un langage propre à «la rue». En fait si, à Abidjan, on assiste à une invention du «ghetto» avec un contenu spécifique et original par la jeunesse marginalisée, les enfants des rues africains en sont réduits à capter des bribes de la société consumériste dont ils sont à la marge. Dans la capitale ivoirienne même, les enfants des rues n'inventent pas une sous-culture.

Dans la rue, pas de sous-culture

À Yaoundé, par exemple, nous retrouvons les mêmes goûts musicaux et vestimentaires qu'à Abidjan, jusqu'à la manière de se saluer en fermant le poing, croisant les mains et touchant le cœur, en référence à la culture du ghetto américain. Lorsqu'ils ont un peu d'argent, les enfants de Calafatas s'achètent de beaux vêtements de marque et partent se faire photographier, en adoptant toutes sortes de poses imitant celles des chanteurs de rap.

Les emprunts consumériste à l'Occident des enfants de la rue et des jeunes urbains, se comprend comme l'expression d'un sentiment d'appartenance à la ville dans ce qu'elle a d'urbain. Lorsque les enfants de Calafatas pratiquent le football, ils ne s'inspirent que des modes du moment et rêvent à une carrière de riche footballeur, à l'image des idoles nationales. Ils pratiquent la boxe et le karaté, la tête pleine des images de films de kung-fu et de guerre visionnés dans les salles vidéo. Mais il n'y a là encore que consommation passive de produits pseudo-culturels tels que le reste de la société les consomme aussi. En définitive, qui possède les derniers habits à la mode? Les jeunes des quartiers riches. Et qui cherchent à les imiter, éventuellement pour se fondre parmi les passants et les voler? Les enfants des rues.

Au contraire des ces derniers, la plupart des *ghettomen*, ne sont pas dépourvus de toit[8]. Il n'existe donc pas un monde homogène de la «débrouillardise» à opposer à celui des élites, des riches des grandes villas des métropoles africaines.

L'espace urbain africain est fait de chevauchements entre rue et habitat, résidents et passants, espace public et privé aux limites floues. Au fil de la journée, vendeurs « à la sauvette », mendiants, voleurs, piétons, forces de l'ordre, prostituées et « ambianceurs[9] » se côtoient, se frôlent, discutent, se disputent et se succèdent. Une rue originellement vouée à la simple circulation, peut devenir une rue fortement appropriée au gré des heures et des jours, et des contrôles du pouvoir municipal et central. Dans les quartiers résidentiels, outre les activités habituelles dans les cours, les débordements sur la rue se multiplient : occupations très peu matérialisées, petites boutiques ou abris. Cela peut également être le cas d'occupations permanentes ou régulières (ventes de vivres) ou éphémères (cérémonies de deuil). Telles sont les rues africaines. Et s'il existe bel et bien une culture populaire issue des « bas-quartiers » des grandes villes africaines, lisible notamment dans les postures, les langages et les hiérarchies, il n'existe pas une sous-culture et moins encore une contre-culture constituée à l'échelle de *la rue* prise au sens strict.

Quels sont les fondements réels justifiant de vivre dans la rue ? Les formes de violence y sont de l'ordre de la survie et ne sont pas ritualisées. Ce que les anciens « transmettent » aux nouveaux venus ne se fait qu'aux dépens de ces derniers, sans volonté aucune d'initier, de protéger et d'intégrer quiconque. Les enfants des rues de Yaoundé cherchent de quoi manger et où dormir. Ils esquivent les coups, volent et disparaissent. Dans les rues de la capitale camerounaise ne demeure que l'impression générale de la dilution, de la dispersion, en partie sous la contrainte policière. Si l'attachement à l'espace demeure, l'âpreté des conditions de vie sans cesse plus précaires ne leur laisse pas le temps et l'espace adéquat pour construire une sous-culture.

Si tel était le cas, dans un univers où la mobilité reste le meilleur atout des enfants des rues en quête de quoi vivre, ces territoires ne seraient que des enclaves de laissés-pour-compte. Ainsi, à Nairobi (Kenya), les enfants vivent-ils dans de véritables territoires et fondent-ils des familles de rue[10]. Mais là encore, les normes et lois qu'ils édictent dans le dernier espace qui leur reste ne sont que des réponses à la violence de la police comme à celle des habitants.

■

Ce qui peut être considéré à Abidjan comme la sous-culture issue des quartiers populaires, porteuse d'intégration dans le quartier, mais diffusée et récupérée ensuite dans la ville, ne correspond dans les rues de Yaoundé qu'à des pratiques de survie. Les enfants des rues n'ont pas une culture à transmettre et à diffuser dans le reste de la ville en dépit de leur incroyable inventivité et vivacité. Lorsqu'ils se droguent et se battent, il ne faut y relever que leur marginalité. Si les enfants des rues volent et menacent, c'est faute de parvenir à s'insérer dans la société urbaine. Les enfants de Yaoundé ne tentent pas le repli vers un illusoire « ghetto » au contraire de la

jeunesse de l'apartheid, les *township boys* d'Afrique du Sud. Ils sont régulièrement raflés, dispersés pour ne devenir qu'invisibles. Et à Nairobi, si la situation tend certes à se durcir, ce n'est pourtant que la mort qui les attend, souvent par lynchage.

Valoriser leur créativité est une idée légitime mais ne doit pas détourner de l'urgence et du défi de leur réinsertion. Pour ce faire, il faut voir, au-delà du regard compassionnel sur une jeunesse en danger, des enfants paradoxalement adaptés à un milieu difficile et dangereux et dépasser la gestion répressive.

NOTES

1. Morelle M., (2004), *La Rue des enfants, les enfants des rues Les exemples de Yaoundé (Cameroun) et d'Antananarivo (Madagascar)*, thèse de géographie, Université de Paris 1-Panthéon Sorbonne, 496 p. Cette évaluation comprend des enfants et des jeunes ayant entre 8 et 25 ans en moyenne

2 Kilbride P, Suda C, Njeru E, (2000), *Street children in Kenya. Voices of children in search of a childhood*, London, Bergin & Garvey, p. 4

3. Agier M, Ricard A, (1997), « Introduction », *Autrepart*, n° 1, *Les Arts de la rue dans les sociétés du Sud*, p. 9

4 Le nom de ghetto vient de l'italien et fut originellement appliqué au phénomène ségrégationniste qui toucha les Juifs Dans une petite île vénitienne, dénommée ghetto, les Juifs de Venise furent assignés à résidence à partir de 1516 Ce phénomène de ségrégation vis-à-vis des Juifs toucha d'autres villes d'Europe aux XVIe et XVIIe siècles.

5 Gervais Lambony Ph., (2003), *Territoires citadins. 4 villes africaines*, Paris, Belin, pp. 56-58.

6. Latour de E., (2001), « Du ghetto au voyage clandestin · la métaphore héroïque », *Autrepart*, n° 19, p 167.

7 Commerçant ambulant (jeune portant la marchandise à vendre sur un plateau).

8 Latour de E, (2001), « Métaphores familiales dans les ghettos de Côte-d'Ivoire », *Autrepart*, n° 18, p. 151

9. Ceux qui créent une atmosphère festive et joyeuse par divers moyens.

10 Rodriguez-Torres D., « Les jeunes de la rue à Nairobi. D'un problème social ancien à une prise de conscience politique nouvelle », pp. 141-178 ; *in :* Marguerat Y., *dir., Garçons et filles des rues dans la ville africaine Diversité et dynamique des marginalités juvéniles à Abidjan, Nairobi, Antananarivo*, rapport de l'équipe de recherche « Dynamique du monde des jeunes de la rue », IRD, CODESRIA, novembre 2003.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Biaya T.K, (2000), « Jeunes et culture de la rue en Afrique urbaine (Addis-Abeba, Dakar, Kinshasa) », *Politique Africaine*, n° 80, pp 12-31
- Calas B., (2002), « La chorégraphie urbaine en Afrique orientale », *Géographie et cultures*, n° 41, pp 57-73
- Gervais Lambony Ph, (2003), *Territoires citadins 4 villes africaines*, Paris, Belin, 271 p
- Hérault G, Adesanmi P, *éd*, (1997), *Jeunes, culture de la rue et violence urbaine en Afrique*, Paris, Karthala, 419 p.
- Kilbride P, *et al*, (2000), *Street children in Kenya. Voices of children in search of a childhood*, London, Bergin & Garvey, 162 p.
- Latour de E., (2001), « Métaphores familiales dans les ghettos de Côte-d'Ivoire », *Autrepart*, n° 18, pp. 151-167
- Latour de E., *Bronx Barbès* (film).

• Lepoutre D , (2001), *Cœur de banlieue, Codes, rites et langages*, Paris, Odile Jacob, 459 p.

• Louw A , Bekker S., *éds*, (1996), *Cities under siege : urban violence in South, Central and West Africa*, South Africa, IFAS, IFRA, 92 p.

• Pirot B., (2004), *Enfants des rues d'Afrique centrale*, Paris, Karthala, 200 p.

• Wacquant L , (2001), « Ghetto, banlieue, favela tools for rethinking urban marginality », pp 13-18, *in* . Wacquant L , *Os condenados da cidade*, Rio de Janeiro, Revan

SITES ET ADRESSES ÉLECTRONIQUES RECOMMANDÉS

• http.//www ohio edu/afrchild/ (Institute of Africanchild de l'université d'Ohio);

• http.//www.childwatch.uio.no/what_is_cwi/ (Childwatch International Research Network),

• http://www hrw org children/street.htm (Human Rigths Watch);

• http://www unicef.org/cr/crc.htm (UNICEF);

• http://www ifrance.com/grejem/Index htm (Articles et études)

« LES AFRICAINES SONT SOUMISES »

PAR PIERRE JANIN

PAYS CITÉS Angola, Bénin, Botswana, Côte-d'Ivoire, Éthiopie, Kenya, Ghana, Guinée Bissau, Lesotho, Libéria, Madagascar, Mali, Mozambique, Namibie, Nigeria, Ouganda, République Démocratique du Congo, Rwanda, Sénégal, Swaziland, Togo, Zambie

IR CORRÉLÉES accumulation, agriculture manuelle, commerçants, contrôle social, démocratie étrangère, économie informelle, entrepreneurs, fécondité-démographie, jeunes, polygames, rente-vivrier, scolarisation primaire universelle, sida

« Longtemps, les femmes africaines ont été ignorées. Méprisées par les Occidentaux, qui les affublaient des pires clichés. Exploitées par les pères, les maris, qui les traitaient comme des bêtes de somme et les asservissaient à leurs plaisirs.[1] »

Trois figures semblent s'imposer pour qualifier la femme africaine : la mère nourricière, productrice et reproductrice[2], pilier de la société dans un monde incertain, l'épouse soumise et contrôlée[3] dans l'univers hyper masculin de pouvoir et de désirs de la société traditionnelle, enfin, la femme active, jouant sur différents registres pour tirer son épingle du jeu et réussir[4]. Qui plus est, gestionnaire réputée rigoureuse, ayant le sens de l'intérêt général, travailleuse acharnée, la femme est unanimement perçue comme un acteur fondamental du changement aux yeux des opérateurs du développement.

Quelle est la situation réelle des femmes et peuvent-elles exercer leur libre choix ?

Une domination masculine renforcée par la colonisation

Pour beaucoup, la condition féminine aurait régressé au cours de la période coloniale. Certes, si la soumission féminine était banalisée dans la période précoloniale, quelques rares femmes affirmaient leur autonomie : reine Pokou guidant les Ashanti et « amazones » du roi Béhanzin respectées et craintes, commerçantes de l'Afrique de l'Ouest ou belles créoles d'Angola ou du Mozambique. Toutefois, dans la plupart des sociétés, « *les femmes n'existaient que par leur lignage d'appartenance* », et étaient souvent assimilées « *à des inférieures naturelles* »[5]. Mais la révolte féminine n'était pas inconnue[6]. Aux rôles acceptés de reproductrices, l'ordre colonial est venu ajouter ses normes amoindrissant le rôle des femmes tout en introduisant le marché partout.

Pouvoir colonial et religions importées ont favorisé des formes plus abouties de subordination féminine. Au nord du Nigeria, avec l'islam, la réclusion des femmes, limitée aux notables, s'étendit. Les Églises, via l'école, le patronage ont également reproduit et inculqué ce modèle de la femme effacée et soumise. La ville, les zones de colonisation agricole, le salariat, l'école et la politique ont ainsi été essentiellement l'apanage des hommes. Tandis que le Code Civil ou le Code de la Famille ont diminué la complémentarité des sexes.

Avec la colonisation, on est passé d'un système usufruitier contractualisé, à laquelle les femmes participaient, à des formes de privatisation inégalitaire, en zone péri-urbaine et dans les plantations. Et semble avoir disparu la possibilité d'hériter lorsqu'il n'y avait pas de descendant masculin (pays igbo, Nigeria). Les rurales cultivent d'abord les champs de leur époux avant de pouvoir se consacrer aux leurs. La spécialisation agricole (sur le coton et le cacao) a également renforcé leur charge de travail au Ghana, en Côte-d'Ivoire ou au Mali puisqu'elles constituaient la main-d'œuvre de base. Ceci est également vrai dans les zones d'émigration masculine de l'Afrique australe (Lesotho, Botswana) où elles ont dû pallier l'absence des hommes en assurant cultures vivrières et charge d'enfants nombreux. Parallèlement, les actifs masculins ont vu leur prééminence économique s'accroître sous l'effet de la diversification d'activités, de la traite des produits d'exportation dont ils gardaient le produit monétaire.

Une condition dégradée par crise et ajustement structurel

L'ajustement structurel a renforcé pauvreté et inégalités au détriment des femmes. En 1999, 55 % des femmes étaient encore analphabètes contre moins de 40 % des hommes ; par ailleurs, elles sont les premières victimes de la déscolarisation sélective si l'argent vient à manquer. Mariages précoces ou forcés viennent encore renforcer cette situation. Et on voit mal une amélioration avec la baisse des dépenses d'éducation depuis 1990.

Premières à être licenciées en cas de crise économique, les femmes sont mal payées quand elles le sont et doivent survivre en pratiquant petit commerce, artisanat alimentaire et domesticité. Leur contribution au travail sur les cultures alimentaires de subsistance oscille entre 30 et 80 % selon les pays en 1996 pour la FAO, sans compter les cultures d'exportation (thé, café, cacao) pour lesquelles elles ne sont pas rémunérées. Et il faut ajouter en sus les heures consacrées à des travaux domestiques harassants (recherche et transport du bois et de l'eau, cuisine, nettoyage). Si 85 % sont employées dans l'agriculture, moins de 1 % possède des terres, devant demander un droit de culture temporaire à leur mari, père ou oncle et moins de 1 % du crédit total destiné à l'agriculture est attribué à des femmes.

Du fait des inégalités en tous genres, les femmes sont exposées à des risques sanitaires plus élevés. Ainsi, avec une ration alimentaire inférieure à celle des

hommes, 50 % d'entre elles souffrent d'anémie. Le taux de mortalité maternelle est un des plus élevés du monde et elles sont les premières touchées par le VIH-sida. Il leur est difficile de refuser un rapport sexuel avec leur partenaire ou mari, même si elles le savent infecté et à lui imposer un préservatif. Que penser enfin des abus des « tontons » et autres tuteurs à l'encontre des jeunes filles accueillies en famille ou des formes de prostitution féminine à peine déguisée à Kampala, Nairobi, Kinshasa dont dépend la survie de toute la famille immigrée ? Environ une jeune fille sur deux est mariée avant l'âge de 18 ans, selon le bon vouloir des parents et un mariage sur trois est encore polygamique.

Peu d'entre elles envisagent de modifier à la marge cette domination globale comme les épouses de migrants qui vivent dans la soumission et la solitude[7] ou celles qui subissent des violences physiques au quotidien (40 % des femmes au Kenya, en Ouganda et en Zambie). Dans les situations de conflits graves (Libéria, Rwanda ou Mozambique), elles subissent viols, exploitation économique et enrôlements de force, ce qui explique qu'elles constituent 80 % des réfugiés avec les enfants.

Les verrouillages de la domination masculine difficiles à lever

Le sentiment d'infériorité est renforcé par un ensemble de normes précises (la tradition « réinventée ») énonçant ce qu'une femme peut et ne peut pas faire. Elle doit rester à sa place, courageuse et généreuse, fidèle et silencieuse. Et leurs mères participent à la transmission de l'intériorisation de cette forme globale de soumission à l'homme.

Au regard des coutumes locales et de la loi, la femme demeure mineure, soumise aux décisions du père, du mari, du fils aîné ou de tout autre tuteur. Son mari peut la répudier selon son bon vouloir. Dans certaines sociétés, la veuve est même transmise à l'héritier comme nouvelle épouse (lévirat). Les femmes seules, moins respectées, sont spoliées (maison, terre ou bétail, mobilier), sans être protégées par quiconque. Et en cas de plainte, le lignage de l'époux peut même lui enlever ses enfants ! Quant au choix du conjoint, il reste encore trop souvent l'apanage de la famille en milieu rural. Et en cas de difficulté économique enfin, l'épouse peut être mise à contribution par son mari.

En 2002, seuls deux pays africains, le Sénégal et la Namibie, avaient ratifié le Protocole facultatif sur les droits de la femme auprès de l'ONU. On comprend pourquoi des écrivaines dénoncent aujourd'hui la « *femme entravée, privée de ses libertés fondamentales, femme-martyre dans une Afrique exsangue où règne la misère et la violence*[8] » dont les formes les plus dramatiques sont les mutilations sexuelles.

La longue marche des femmes africaines vers l'autonomie

Heureusement, la condition des femmes n'est pas totalement figée. Face à tout cela, les jeunes citadines surtout utilisent les compromis, la fausse soumission et la rébellion pour ouvrir de nouvelles pistes, saisir des opportunités et s'affirmer.

C'est en ville[9] qu'elles font peu à peu l'apprentissage de l'argent, de la mobilité, du travail hors de la sphère domestique, qu'elles s'alphabétisent et s'éduquent. Certaines deviennent propriétaires de leur maison et de leur atelier. La cité les « libère » d'un monde rural normalisé. D'autres se lancent dans le commerce sexuel dans toutes ses variantes africaines en direction des « grands » pour se maintenir en ville ou dans les zones minières (Zambie, Afrique du Sud). À Nairobi, certaines étaient ainsi devenues des femmes puissantes à la tête de patrimoines immobiliers importants. Émergent aussi des femmes commerçantes, « matrones » négociant l'or au Sénégal, « mammies » ghanéennes contrôlant les réseaux marchands ou « mamas Benz »[10] du Togo, enrichies par le négoce des pagnes. Toutefois, ces réussites ne se font pas sans mal du côté des hommes comme de l'État (prélèvements, expulsions).

En ville, le nombre de femmes chefs de ménage a fortement augmenté depuis les années 1960, crise et instabilité aidant (près d'un tiers en 1996). La présence de l'homme n'y est jamais définitive, c'est un compagnon et un géniteur en sursis. En pays musulman, on se débrouille pour se faire répudier ; au Cameroun, on choisit son « homme » de passage. À Lusaka, deux tiers des couples, toutes classes sociales confondues, ne sont pas mariés. Parallèlement, la place de la femme se trouve « réévaluée » avec le chômage des hommes « compressés » qui perdent de leur superbe. Elles contribuent désormais très fortement aux dépenses de santé, d'éducation et aux achats alimentaires (revenant pourtant traditionnellement aux maris) à Ouagadougou ou Abidjan.

Nulle revanche cependant chez la plupart. Elles laissent encore aux hommes les attributs apparents du pouvoir[11], quitte à utiliser des mesures de rétorsion (faire « la grève du sexe » en Côte-d'Ivoire). En cas de conflit, elles peuvent s'opposer énergiquement. Le polygame de « Bal poussière »[12] finit par se retrouver seul contre toutes. Les jeunes sud-africaines n'hésitent pas à déposer plainte contre leur époux violent en s'appuyant sur le récent *Domestic Violence Act* (2001). Au Congo, il n'est pas rare de voir des hommes battus !

De Dakar à Johannesburg, les jeunes femmes s'approprient également Internet et le téléphone mobile pour s'émanciper et pour investir. On a ainsi pu parler d'une « Kente connection » féminine[13] pour le commerce électronique des pagnes au Ghana. Tout ceci tranche fortement avec la situation d'avant les indépendances, où les femmes « éduquées » étaient orientées vers des emplois typiquement féminins. Dans les années 1990, elles n'occupaient encore que 5 % des postes de cadres de la Fonction Publique en Côte-d'Ivoire et au Swaziland, mais 10 % au Sénégal et 12 % en Zambie. Elles jouent également parfois un rôle très important en

politique comme éminence grise de leurs maris, chefs d'État, comme Simone Gbagbo à Abidjan.

Très tôt, des Africaines se sont élevés contre les injustices, dès 1922 à Aba au Nigeria, contre l'impôt. À partir de 1945, elles participent activement aux luttes anti-coloniales au Nigeria, en Guinée-Bissau ou au Mozambique avant de militer activement contre l'apartheid en Afrique australe. Désormais, elles luttent contre la violence, la ségrégation, les abus sexuels, la polygamie ou l'excision. Elles militent de plus en plus en réseau pour faire entendre leurs voix[14] et participent activement aux grandes conférences (Pékin, 1995), aux mouvements de défense de l'environnement, comme Wangari Maathai, prix Nobel de la Paix 2004. Elles obtiennent dans de nombreux pays (Ouganda, Éthiopie, Namibie, Madagascar, etc.), des révisions constitutionnelles pour combattre les disparités. Et elles exercent également au niveau politique un pouvoir d'influence non négligeable. Le chemin reste encore long dans les familles pour qu'elles bénéficient cependant de tous les droits de la personne.

Si la subordination des femmes reste intacte dans de nombreuses sociétés africaines, Sahel ou corne de l'Afrique, chez les peuples pasteurs ou paysans, leur capacité à disposer du produit de leur travail, à maîtriser leur fécondité ou encore à peser sur les décisions familiales a connu de réelles avancées en ville. Et les jeunes générations d'Africaines semblent encore plus déterminées que leurs mères à faire évoluer les choses. Tant et si bien que les développeurs voudraient en faire les acteurs majeurs du changement.

NOTES

1 http //www lexpress fr/info/monde/dossier/afrique/dossier.asp?ida=408171 (16/10/2003)

2 *L'Enfant noir* de C Laye

3 Voir *C'est le soleil qui m'a brûlé*, 1987 et *Tu t'appelleras Tanga*, 1988, de C Beyala.

4 Tantôt rouée et aguichante comme dans le roman colonial *Aziza de Niamkoko* de H Crouzat, déterminée à braver les interdits sociaux (Irène, dans *Femme nue, femme noire* de C Beyala) ou soutenue par des réseaux féminins (comme les femmes entrepreneures).

5 Coquery-Vidrovitch C, (1994), *Histoire des femmes d'Afrique Noire du XIXe au XXe siècle*, Paris, Desjonquères, 404 p.

6 Power J, (2004), *Male daughters, female husbands : « Women could collectively choose to go on « strike », walking out of the village and/or refusing to perform traditional duties, including sexual services, cooking, and child care »*

7. « *Il me donne de l'argent et de quoi manger, ça me suffit* », raconte une femme dans Amours zoulous (documentaire de France 5 diffusé en mars 2004) tandis qu'une plus jeune affirme « *je ne me suis pas mariée pour me faire nourrir mais pour me faire baiser* »

8 J Zanga en mars 2003 sur http //www sisyphe.org/

9 Ce fut un lieu de « négociation des identités et des fonctions sociales entre hommes et femmes » (D. Gondola, *Clio*, n° 6, 1997)

10 Ainsi surnommées parce qu'elles possèdent souvent une ou plusieurs voitures Mercedes-Benz

11 « *Moi Édène [ ], je vous dirai comment [ ] ma mère si soumise réussit grâce au fiel de l'ironie à transcender sa condition* », *in* . C. Beyala, (2002), *Les Arbres en parlent encore*

12. D'Henri Duparc (1988)

13 http //www geocities com/margaret_grieco/kentecon/kente html (Grieco M., 1998, « Kente Connections . The Role Of The Internet In Developing An Economic Base For Ghana »)

14 Réseau des femmes africaines pour le développement et la communication (FEMNET), Fédération des éducatrices africaines

POUR EN SAVOIR PLUS

- Bisilliat J , (1996), *Femmes du Sud, chefs de famille*, Paris, Karthala, 384 p
- Bourdieu P , (1998), *La Domination masculine*, Paris, Liber
- Coquery-Vidrovitch C., (1994), *Histoire des femmes d'Afrique Noire du XIXe au XXe siècle*, Paris, Desjonquères, 404 p
- Deluz A , Le Cour Grandmaison C et Retel-Laurentin A., (2001), *Vies et paroles de femmes africaines*, Paris, Karthala, 208 p
- Hainard F., Verschuur C., (2002), *Femmes dans les crises urbaines. Relations de genre et environnements précaires*, Paris, Karthala, 304 p
- Hugon A., (2004), *Histoire des femmes en situation coloniale*, Paris, Karthala, 240 p.
- *Politique Africaine*, (1997), « L'Afrique des Femmes », n° 65, 200 p
- *Politique Africaine*, (2003), « Violences ordinaires », n° 91, 216 p.
- *Politique Africaine*, (2005), « Premières dames en Afrique », n° 95, 220 p.
- *Revue Tiers Monde*, (2002), « Femmes en domesticité Les domestiques du Sud au Nord », tome 43, n° 170, 240 p.
- United Nations, (2001), *Women 2000 · Widowhood invisible women, secluded or excluded?* Division for Advancement of Women, Department of Economic and Social Affairs, 20 p.
- Cazenave O , (1996), *Femmes rebelles. Naissance d'un nouveau roman africain au féminin*, Paris, L'Harmattan, 350 p

SITES INTERNET RECOMMANDÉS

- http //www famafrique org ,
- http //www genreenaction net ,
- http //www.enda sn/synfev/femmesbatisseurs.html ,
- http //www unifem undp org ;
- http.//www un org/womenwatch/daw/public ,
- http.//www sisyphe org ,
- http //www.afrik.com/femmes ,
- http //www.un org/french/ecosocdev/geninfo/afrec/docinfo/mainfr htm

« IL FAUT RAPATRIER EN AFRIQUE LES CERVEAUX QU'ON LUI A PRIS »

CHRISTINE FOLLANA ET JEAN-FRANÇOIS TRANI

PAYS CITÉS Afrique du Sud, Burundi, Cameroun, Cap Vert, Congo, Éthiopie, Ghana, Guinée, Kenya, Madagascar, Malawi, Mali, Nigeria, République Démocratique du Congo, Sénégal, Zambie

IR CORRÉLÉES argent migrants, conflits tribaux, contrôle social, démocratie étrangère, dette, économie informelle, entrepreneurs, État importé, femmes soumises, fonctionnaires, jeunes, scolarisation primaire universelle, polygames

« La pénurie des compétences est un problème. Cela augmente le chômage[1] » ;

« Un professionnel africain ne quittera pas son emploi de 50 000 dollars par an pour accepter un poste de 500 dollars l'an en Afrique[2]. »

Faire revenir au pays d'origine les cadres et intellectuels formés en Occident relève de l'évidence dans les agences de coopération tant la « fuite des cerveaux » apparaît comme une catastrophe, surtout si l'on estime que *« seul reste le bois mort »*[3] sur place. Au point que l'on contractualise ces retours physiques (conditionnalité de la bourse d'études), alors même que les pays occidentaux gardent sans mauvaise conscience professionnels et cadres et que le sous-continent utilise près de 100 000 experts expatriés étrangers. Les États-Unis estimaient à 30 000 dollars US le bénéfice réalisé par le pays utilisateur pour un cadre formé ailleurs. L'éthique veut donc que l'on restitue au pays d'origine la « ressource humaine » dont il est propriétaire. Cela fait pourtant fi de l'envie de fuir définitivement le sous-continent qui taraude les élites en premier.

Comment donc rendre au sous-continent les compétences qu'on lui a volées ? Faut-il suivre le président Wade quand il demande qu'on lui envoie des techniciens à la place de ceux qu'on prend ?

L'aggravation de la fuite de cerveaux[4]

Le départ définitif de cadres formés porterait sur deux tiers de la main-d'œuvre qualifiée (dans le secteur de la santé, par exemple) et il en coûterait 4 milliards de dollars US par an au continent pour les remplacer par des expatriés[5]. Il y aurait plus de cadres africains travaillant aux États-Unis qu'en Afrique même et

20 000 scientifiques sur place alors qu'il en faudrait un million[6] ! En Zambie, en 2004, 50 des 600 médecins formés exerçaient leur métier au pays[7] et il y a plus de médecins malawites à Manchester qu'au Malawi ! Au Ghana, on déplorait le départ en dix ans à l'étranger de 61 % des médecins sortis de l'école médicale nationale[8]. L'Afrique du Sud serait particulièrement touchée notamment dans l'enseignement, au bénéfice du Royaume-Uni. La grande majorité de cette main-d'œuvre africaine a vraisemblablement acquis la nationalité du pays développé d'accueil[9].

La poursuite d'études supérieures ou de formation technique est la cause majeure de la fuite des cerveaux. Dans les années 2000, sur 1,8 millions d'étudiants africains, 110 000 se trouvaient à l'étranger (France, États-Unis, Grande-Bretagne, etc.). On trouvait des Camerounais, Sénégalais, Congolais, Ivoiriens et Malgaches et des Kenyans, Nigérians, Sud-Africains et Ghanéens parmi les principaux contingents francophones et anglophones[10].

Le système universitaire africain a régressé depuis 1960 et les efforts récents de la Banque mondiale n'ont pas permis de retrouver le niveau antérieur. Pour attirer étudiants et cadres, l'Amérique du Nord semble avoir pris le dessus sur l'Europe dont les bourses sont faibles et la politique de visas particulièrement vexatoire. Les États-Unis ont en effet mis en place une « diplomatie de l'intelligence » fondée sur des partenariats universitaires, visant à la fois à s'assurer une expertise africaniste pour sa politique et à former les meilleurs cerveaux.

Le *brain drain* est une question importante pour l'Afrique australe. D'une vision de suspicion envers toute forme d'immigration[11], le gouvernement sud-africain est passé à une reconnaissance de l'intérêt des migrations à la suite de pressions des milieux d'affaires[12]. On a assoupli les conditions d'obtention des permis de travail et de séjour pour les travailleurs qualifiés et leurs familles et laissé le marché déterminer les besoins de l'économie en emplois qualifiés. Ce prélèvement de personnel hautement qualifié dans la région d'Afrique australe se réalise malgré l'existence de frontières très fortes dans cette région.

Le mythe du retour des compétences au pays

Ce qui a conduit au départ empêche le retour définitif. Salaires dérisoires et payés irrégulièrement, environnement technique défavorable, libertés bafouées, statuts inacceptables des femmes, corruption, guerres et népotisme, faibles opportunités, les arguments ne manquent pas pour ne pas vouloir revenir !

C'est que les personnes ayant obtenu une certaine qualification pendant la migration souhaitent faire une carrière professionnelle reconnue socialement. Et ils vivent mal le contrôle social communautaire. L'instabilité et la violence politiques, la persécution des opposants sont souvent évoquées. Les compétences ne sont pas reconnues, l'avancement reste à la tête du client et l'adhésion politique

au parti au pouvoir quasi obligatoire. Il est de moins en moins rare de rencontrer des médecins, des professeurs ou des ingénieurs qui conduisent des taxis ou ont ouvert une boutique, faute de trouver un emploi. Partout où des dictatures ont engendré l'exode massif de populations, le retour à une situation démocratique n'a pas paradoxalement facilité l'insertion des membres qualifiés de la diaspora.

Très peu de pays subsahariens ont adopté des politiques de retour cohérentes ou organisées. Seuls, le Cap-Vert et l'Éthiopie font appel au retour de ces travailleurs qualifiés à l'extérieur, avec un succès mitigé. C'est que les citoyens restés au pays dénigrent ceux de la diaspora comme en Guinée ou au Cameroun, par exemple. Il faut aussi compter sur des rigidités administratives décourageantes comme au Mali, au Sénégal ou en Guinée. L'attachement des migrants à leur pays n'est pas en cause dans bien des cas, mais l'image catastrophique qu'ils en ont, fondée sur des exemples concrets !

Le retour est cependant inclus dans les politiques de « co-développement » prétendant créer un lien entre coopération Nord-Sud et gestion des flux migratoires. Les programmes d'aide français de réinsertion des migrants et de retournés volontairement ont été toutefois des échecs. Et les programmes de retour relevant d'organisations internationales comme l'OIM (Organisation Internationale des Migrations) restent expérimentaux en raison de leur coût : 2 000 retours entre 1983 et 1999 pour le programme *Return of Qualified African Nationals* ! Au point qu'il faut se demander si ce retour est possible et vital !

Généralement considéré comme un indispensable retour sur investissement pour le pays de départ, le retour est en réalité une alternative parmi d'autres, d'autant que les États ne sont pas capables de les absorber dans un marché du travail saturé ou inadapté. Les politiques de retour définitif n'ont en général pas marché, d'autant moins qu'il s'agit de personnes qualifiées, connaissant leurs droits et ayant un accès facile à l'information. Comment accepter une perte de son pouvoir d'achat et de son statut pour revenir au pays ? Comment faire accepter une discrimination positive pour les migrants de retour ? Les obstacles pour aller et venir librement entre le pays d'accueil et le pays d'origine constituent aussi une gêne majeure pour ceux qui ont fondé une famille dans le pays d'accueil. Délocaliser sa famille signifierait en effet perdre sur les avantages sociaux, système de sécurité sociale et d'éducation.

Organiser le retour des connaissances et l'appui de la diaspora

Permettre une plus grande circulation des « têtes pensantes » pourrait cependant améliorer la situation[13]. Le projet MIDA (*Migration for development in Africa*) a permis aux résidents professionnels de Belgique de retourner dans leurs pays d'origine et d'apporter des soutiens techniques ponctuels. S'il a bien fonctionné avec le Burundi et la République Démocratique du Congo car il met l'accent sur le transfert volontaire de compétences pour une durée déterminée, il reste coûteux.

À l'option retour physique doit être préféré l'appui de la diaspora sous différentes formes, sans se faire d'illusion : appui virtuel grâce aux nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC), missions temporaires ou enfin, investissements au pays ! Si la diaspora contribue, par le bais de ses associations, au développement local des régions d'origine par des transferts de fonds, ces envois sont utilisés de manière plus ou moins productive.

Quelques pays sont susceptibles de transformer les cerveaux de la diaspora en facteurs de compétitivité globale[14], alors que ce n'est pas le cas de la majorité des pays d'Afrique subsaharienne. La mise en place d'une politique de gestion du capital humain, en cohérence avec les besoins réels du pays et les compétences des diasporas qualifiées, accompagnée d'une réforme du secteur public, et d'incitations au retour, reste donc improbable encore. La plupart des secteurs dans lesquels cherche à s'investir la diaspora, mis à part les nouvelles technologies de l'information, sont, en effet, ceux où l'État se désengage de plus en plus (éducation, santé, recherche, etc.).

À partir de 1990, des associations de cadres ont été créées dans le but de connecter les migrants qualifiés entre eux et d'effectuer des transferts de connaissance vers les pays d'origine[15]. La nouvelle conscience associative africaine, dépolitisée, est fondée sur une volonté d'être utile pour le pays d'origine. Les qualifications actuelles des Africains (informatique, gestion, finance, etc.) se traduisent par des projets concrets et des investissements productifs au sein de ces organisations. Les cadres de haut niveau, travaillant la plupart du temps dans des entreprises multinationales, veulent s'investir ainsi à distance dans des projets valorisant ce type de savoir-faire. Les logiques étatiques nationales de contrôle s'opposent cependant à celles, transnationales, des modes d'organisation de la migration. Reste encore à trouver les voies et moyens pour utiliser à plein ces potentialités.

■

Les migrants hautement qualifiés ne souhaitent pas retourner dans leurs pays d'origine dans la situation actuelle, si ce n'est pour des appuis limités. Il faut donc abandonner les mythes du retour et du co-développement en vigueur dans les agences officielles de coopération pour des formules plus souples et adaptées aux parcours individuels des migrants. Des solutions d'appui sont possibles à certaines conditions, difficiles à réunir tant du côté des pays d'origine que de l'organisation des diasporas. Si les pays de départ doivent offrir un minimum de structures d'accueil, l'intégration des migrants hautement qualifiés dans des réseaux associatifs internationaux est un préalable pour « penser » des appuis, interventions et projets adaptés et ciblés dans le pays d'origine.

NOTES

1 Williams Madisa, président de la COSATU, principale fédération syndicale d'Afrique du Sud

2 Dale Emeagwali, scientifique nigérian vivant aux États-Unis

3 Smith St, (2003), *Négrologie : pourquoi l'Afrique meurt ?*, Paris, Calmann-Levy, p. 191

4 Lors de la conférence sur la fuite des cerveaux et la construction des capacités en Afrique, tenue à Addis-Abeba du 22 au 24 février 2000, le docteur Sibry J.M. Tapsoba déclara : « *En cette nouvelle ère de développement technologique, où les ressources humaines qualifiées constituent le cœur du développement, l'Afrique perd graduellement les avancées des années 1960 et 1970. Non seulement, la qualité des formations a été et continue d'être remise en question, mais, fait plus important, les quelques élus qui sont parvenus à achever les cycles de formation et ont acquis les qualifications nécessaires ont tendance à quitter le continent au profit de pâturages meilleurs et plus verts à l'étranger* »

5 *Jeune Afrique Économie*, décembre 1997, d'après la *Conference on Brain Drain and Capacity Building in Africa*, Addis-Abeba, 22-24 February 2000, *International Development Research Center*. Les départs annuels se chiffreraient entre 20 et 70 000 cadres !

6 UNESCO, (2004), *La Fuite des compétences en Afrique francophone : État des lieux, problèmes et approches de solutions*, Paris, Unesco, p. 14

7 Selon l'association américaine Médecins pour les Droits de l'Homme en juillet 2004

8 Dovlo D., (2003), « La fuite des cerveaux et la rétention des personnels de santé en Afrique », Accra, *L'Amélioration de l'enseignement supérieur en Afrique subsaharienne : ce qui marche* (conférence), 23-25/09/2003, 10 p. Le déficit en personnel médical en Grande Bretagne (25 000 médecins et 250 000 personnels infirmiers en 2008) alimentait ce flux

9. L'exemple de Victor, jeune congolais embauché à Paris dans une SSII est significatif. Venu en France à la fin des années 1990 suivre des études d'informatique qui l'ont conduit au DESS de Paris 7- Jussieu, il n'est jamais reparti dans son pays alors en proie aux rivalités des groupes armés qui se livraient bataille à Brazzaville. D'abord installé à la cité universitaire, il a ensuite pris un appartement avec d'autres étudiants avant de dénicher son propre studio où il vit avec sa petite amie française. Désormais parfaitement intégré, même s'il reste profondément attaché à son pays d'origine, Victor envisage sérieusement son existence en France

10. Bocquier Ph., (2003), « L'importance relative de la fuite de cerveaux : la place de l'Afrique subsaharienne dans le monde », *Diasporas scientifiques*, Paris, IRD éditions.

11 Croucher S., (1998), « South Africa's illegal aliens : constructing national boundaries in a post-apartheid state », *Ethnic and Racial studies*, vol. 21, n° 4, pp. 639-660.

12 Crush J., Williams V., « Thinking About the Brain Drain in Southern Africa », *Southern African Migration Project, Migration Policy Brief*, n° 8, Series Editors, 25 p.

13 Lowell et Findlay, (2001), *Migration of Highly Skilled Persons from Developing Countries : impact and policy responses*, Genève, Final Draft Synthesis Report, BIT et Département du Développement International (DFID) du Royaume Uni

14 Ce fut le cas de La Corée du Sud et de Taiwan dans la période d'émergence des économies !

15 Une enquête faite en Toscane (M. Montefalcone) montre que 91 % des migrants subsahariens qualifiés se déclarent prêts à rentrer dans leur pays d'origine dans le futur, que 41 % opèrent avec des compatriotes en vue de développer leur pays et que 37 % participent à des formes d'aide à distance envers leur pays

POUR EN SAVOIR PLUS

- Bhorat H., Meyer J.-B., Mlatsheni C , (2002), *Skilled Labour Migration from Developing Countries : Study on South and Southern Africa*, Genève, BIT, 40 p.
- Bocquier Ph , (2003), *Diasporas scientifiques*, Paris, IRD, 197 p.
- Commission Coopération Développement, (2002), *Restitution des travaux du groupe « Organisations de solidarité issues des migrations internationales »*, Paris, Centre de conférences internationales, 350 p.
- Gaillard A.-M., Gaillard J., (1999), *Les enjeux des migrations scientifiques internationales: de la quête du savoir à la circulation des compétences*, Paris, l'Harmattan
- Gueye A., (2001), *Les Intellectuels africains en France*, Paris, L'Harmattan, 277 p.
- Haut Conseil de la Coopération Internationale, (2002), *Le Rôle des migrants, élément essentiel d'une nouvelle politique de coopération , avis du Haut Conseil de la Coopération Internationale adopté en assemblée plénière le 22 janvier 2002*, Paris, HCCI, 15 p.
- Lebeau Y., Ogunsanya M , (2000), *The Dilemma of Post-Colonial Universities · Elite Formation and the Restructuring of Higher Education in Sub-Saharan Africa*, Ibadan, IFRA, 334 p.
- Lindsay Lowell B , Findlay A., (2003), « L'émigration de personnes hautement qualifiées de pays en développement impact et réponses politiques. Rapport de synthèse », *Cahiers de migrations internationales (Genève)*, n° 44, 54 p.
- Meyer J -B , (1999), « Expatriation des compétences africaines, l'option diaspora de l'Afrique du Sud », *Afrique Contemporaine*, n° 190, pp 3-19.
- Raunet M , (2001), *De l'exode à la mobilisation des compétences dans le cadre d'un véritable co-développement, Avis et Rapports du Conseil Économique et Social*, Paris, les Éditions des Journaux Officiels.
- UNESCO, (2004), *La fuite des compétences en Afrique francophone . État des lieux, problèmes et approches de solutions*, Paris, Unesco, 35 p. (http://unesdoc.unesco org/images/0013/001356/13561f pdf)

SITES ET ADRESSES ÉLECTRONIQUES RECOMMANDÉS

- http //www hcci.gouv.org/ (rapport sur la fuite des cerveaux du Haut Comité à la Coopération Internationale français) ;
- http.//www arts.uwa edu.au/MotsPluriels/MP2002 (La fuite des cerveaux) ,
- http://www.worldbank org/afr/teia/conf_0903/dela_develo_fr pdf;
- http.//www knightline.com/kenbul/orgs.htm (Association of Kenyans Abroad);
- http://sansa nrf ac za/ (South African Network of Skills Abroad).

« LES ENVOIS D'ARGENT DES MIGRANTS AFRICAINS NE CONTRIBUENT PAS AU DÉVELOPPEMENT DES PAYS D'ORIGINE »

CHRISTINE FOLLANA

PAYS CITÉS Afrique du Sud, Bénin, Burkina Faso, Cap Vert, Comores, Côte-d'Ivoire, Érythrée, Ghana, Lesotho, Madagascar, Mali, Mozambique, Nigeria, Ouganda, Sénegal, Somalie, Soudan, Swaziland, Zimbabwe

IR CORRÉLÉES accumulation, commerçants, corruption, dette, économie de rente, enclavement, égalitarisme villageois, entrepreneurs, État importe, migrants pauvres, retour des cerveaux, scolarisation primaire universelle, téléphone mobile et Internet

« Ils consacrent entre 10 et 20 % de leurs revenus aux envois solidaires alors que les gouvernements du Nord consacrent nettement moins de 1 % du revenu national à l'aide[1] » ;

« Dans bien des cas, (les) *fonds rapatriés – « gratuits » comme l'aide étrangère – subventionnent et perpétuent des pratiques économiques condamnées.[2] »*

Les transferts de fonds des migrants africains n'ont été que rarement pris en considération comme un facteur de développement de leur pays d'origine, et quand ils le sont, on souligne qu'ils servent à édifier plutôt des mosquées (supposées inutiles !) que des centres de santé, à acheter des téléphones mobiles plutôt qu'à aménager des rizières, etc. L'« exode des bras » serait calamiteux parce que les fonds rapatriés au pays alimenteraient la consommation et des investissements improductifs ou ostentatoires. La réduction de l'aide publique officielle et une meilleure estimation de l'ampleur de ces transferts conduisent pourtant bailleurs de fonds, pays du nord et du sud à vouloir en contrôler la destination en les appuyant. Ces fonds sont-ils véritablement inutiles et contre-productifs ou absolument vitaux pour les régions d'origine ?

Des transferts élevés très appréciés

Les envois d'argent ne représenteraient que 10 % des flux financiers extérieurs selon les données officielles en 2001 en Afrique subsaharienne contre 63 % en Asie du Sud et 56 % au Moyen Orient et en Afrique du Nord. Près des deux tiers des

pays subsahariens ne disposaient toutefois pas de données sur ces transferts largement informels[3].

Néanmoins, ils étaient estimés à 4 milliards de dollars US en 2002 avec de fortes variations selon les pays. Parmi les dix pays[4] où ces envois d'argent représentaient plus de 2 % du PIB, on trouvait sans surprise le Lesotho, le Cap-Vert et l'Érythrée (plus de 15 % du PIB), les Comores, l'Ouganda, le Soudan et le Sénégal (de 5 à 10 %), le Burkina Faso, le Swaziland et le Mali, mais aussi le Bénin et le Nigeria. Et aux Comores, par exemple, les rapatriements de fonds représentaient 108 % de l'aide publique au développement en 2001[5]. En Somalie, les transferts des migrants du Golfe et d'ailleurs étaient estimés à 500 millions de dollars US, quatre fois les exportations de bétail du pays. Un tiers de l'ensemble des ménages, essentiellement urbains, recevait 1 470 dollars US en moyenne avec de très fortes disparités. Et l'on estimait que cet argent avait permis à l'économie de repartir après la guerre civile[6].

Les transferts de migrants à leur pays d'origine peuvent-ils se substituer à l'aide publique au développement (APD) ? L'aide extérieure aux pays africains a représenté 10 % du PIB en moyenne ces vingt dernières années, avec de fortes variations d'un pays à l'autre, et 5 % en moyenne depuis 1996. L'aide était de 14,7 milliards de dollars US en 1990 (5,8 % du PNB) et de moins de 10 milliards en 2000 (4,1 % du PNB)[7]. Au cours des vingt dernières années, les rapatriements de fonds effectués annuellement en direction d'un grand nombre de pays africains ont été supérieurs et mieux répartis que l'aide officielle au développement et les investissements étrangers directs. Pour réduire la pauvreté africaine, il manquerait 40 milliards de dollars US annuels pour atteindre la croissance indispensable d'au moins 6 % par an[8]. Or, les ressources financières restent limitées : faiblesse du rendement de la fiscalité et de l'épargne nationale (16 % contre 40 % en Chine !), évasion des capitaux locaux vers des paradis fiscaux (40 % des richesses privées), investisseurs étrangers attirés par des économies dynamiques et mieux gérées, aide publique au développement en berne... Dans de telles conditions, ces fonds sont très appréciés !

Les envois internationaux des migrants du pays d'accueil à la région d'origine passent assez peu par les sociétés de transfert comme Western Union, les banques ou la poste qui ont un coût élevé et de longs délais[9]. Les migrants préfèrent souvent le transport des fonds via un proche en qui ils ont confiance, ce qui est moins coûteux, mais peu sécurisé et aléatoire ou comme en Somalie par le système des Hawala[10]. Aussi, aucun contrôle sur ces transactions ne peut être exercé et prive l'État d'un apport en devises essentiel. Pour éviter les détournements, les envois se font aussi à travers des bons échangeables auprès d'un commerçant préalablement réglé en produits alimentaires.

Éviter des effets indésirables

Dans les pays d'origine, les États laissent faire dans la première phase du cycle migratoire mais au fur et à mesure que les flux s'intensifient, ils deviennent plus interventionnistes pour les canaliser. Le Mali essaie depuis peu d'augmenter les envois par des voies formelles et contrôlables, bancaires et postales en attribuant des avantages financiers et un taux de change favorable. Il a aussi pris l'initiative de la création de la Bank of Africa[11] et d'une Banque de l'Habitat, qui offrent des garanties permettant d'acheter des terrains à bâtir et de les mettre en valeur. Il a donné un interlocuteur national aux associations de ressortissants et il tente d'éviter la concurrence des actions sur le terrain en les coordonnant.

Ces apports auraient cependant des effets indésirables dans la mesure où ils constituent l'essentiel des revenus des individus et familles de certaines régions. « *Les envois de fonds provoqueraient une augmentation de la demande de biens d'importation au détriment des biens produits localement, et n'auraient pas d'effets multiplicateurs sur l'économie ; ils seraient source d'inflation et donc d'appréciation du taux de change réel dans des pays caractérisés par la faible flexibilité de leur appareil productif ; ils provoqueraient des comportements rentiers, etc.*[12] » Quelques pays ont connu une inversion de leur balance des paiements en raison de l'importance de ces transferts : le Ghana, le Sénégal et surtout le Nigeria. De plus, la forte dépendance de certains pays vis-à-vis des transferts de migrants et de l'aide au développement retarde la recherche d'investissements privés directs en Afrique.

Les opérateurs du développement estiment qu'il faut canaliser et rationaliser ces flux vers les investissement productifs pour mettre en œuvre un véritable développement local. Faut-il pour autant sacrifier le social à court terme à la croissance économique supposée réduire les inégalités sociales à long terme ? Tout l'environnement socioculturel entourant ces transferts de fonds vient consolider pourtant des liens sociologiques positifs forts, fondement d'un « développement durable ».

Une médiation culturelle et une rente indispensable au maintien de la cohésion sociale

La plupart du temps, l'immigration est un projet communautaire soutenu par un réseau (familial, clanique, etc.), partie prenante du projet migratoire. Le rapatriement de fonds est dans ce cas, un « retour sur investissement ». En fait, les envois individuels de fonds relèvent de l'urgence, de la protection sociale et de l'investissement immobilier (logement de retraite, souvent), alors que les envois collectifs via associations et tontines se portent sur des projets d'équipements socioculturels et sur la création de petites activités pour lesquels des prêts sont parfois demandés localement. Le migrant africain peut donc être tout à la fois un urgentiste et un promoteur immobilier, un développeur à l'échelle locale, un opérateur de la micro finance et un entrepreneur. Si l'action médicale constitue la priorité des

associations africaines de France, l'éducation de base et les échanges culturels viennent aussitôt après. Il est en effet impossible d'isoler les transferts financiers de la relation interculturelle qui reste fondamentale : les migrants mettent en relation, directement ou indirectement deux mondes très différents dans tous leurs aspects, positifs (citoyenneté) et négatifs (société du paraître) ou ambivalents (maintien et réinvention de la tradition).

Ainsi dans le Matabeland au Zimbabwe[13], les fonds des migrants d'Afrique du sud ne s'investissent que très peu dans la production, mais ils améliorent l'alimentation, la santé et la scolarisation et permettent l'achat de récepteurs radio, de bicyclettes et de bétail.

Le migrant aide généralement sa famille à survivre au quotidien, il prend en charge la scolarité d'enfants ou les frais d'hospitalisation d'un malade, mais il peut aussi offrir un téléphone mobile à la petite sœur à marier ou participer à la vie coutumière (grands mariages dans les Comores !). S'il revient au village à la retraite, il va s'acheter un terrain et faire construire. Musulman pieux, il participera dans un cadre associatif à l'édification de la mosquée du village, mais aussi à son électrification, au creusement d'un puits ou à la construction d'un centre de santé… Bref, il interviendra dans le développement local seul, mais surtout en groupe, privilégiant son lieu d'origine au détriment des autres. Comment faire tout cela avec efficacité à distance et avec des relais locaux difficiles à contrôler ?

Pour apprécier cette efficacité, il faut évaluer les réponses apportées aux besoins définis par les populations de la région d'origine, mais aussi les comparer aux résultats de l'aide publique. D'abord, les sommes envoyées par les migrants arrivent directement et souvent intégralement aux familles et communautés d'origine, ce qui n'est pas le cas de l'APD, une grande partie de celle-ci étant souvent détournée au niveau national et dépensée dans les pays du Nord en achats de marchandises et en fret pour les acheminer, sans oublier les salaires des expatriés quand il y en a. Ensuite, ces fonds sont utilisés selon la hiérarchie des besoins exprimés localement avec une prééminence du social sur l'économique en bien des cas. Même si cela est en contradiction avec le viatique changeant du développeur, doit-on le clouer au pilori ? Les équipements sociaux renforcent la cohésion de la communauté d'origine tout en lui étant utile. Des associations de migrants peuvent mobiliser des acteurs de la coopération décentralisée pour mettre en œuvre des projets précis comme l'association malgache Vala Nirina mora sans frontières (VNMSF) de la région de Lille associé à l'hôpital de Maubeuge pour l'hygiène dentaire des villages de la grande île[14]. Elle évite ainsi le « parachutage » risqué d'un projet dans un milieu où elle a acquis une certaine légitimité de par son origine et d'autres actions (contre la déforestation et pour le développement de la viticulture). Enfin, cet argent peut constituer un premier apport pour emprunter, en vue de créer des emplois dans une activité. Face à ce type d'aide sollicitée et négociée, l'aide officielle

affiche un bilan mitigé : logique de l'urgence qui conduit à réformer les institutions supposées en crise, imposition d'actions standardisées décourageant la participation des bénéficiaires, triomphe de la logique d'offre d'aide sur celle de la demande négociée déresponsabilisant les acteurs, appréciation des projets plus à l'apparence qu'à la réalité des résultats[15].

La constitution d'associations de migrants dans les pays d'accueil leur apporte une vision plus cohérente des enjeux locaux en vue du développement. Et permet de soutenir les dynamiques locales dans les villages d'origine et la diffusion de schémas de responsabilisation des acteurs locaux. L'introduction de nouvelles élites, l'autonomisation des femmes (associations de commerçantes), l'amélioration des conditions de vie en matière d'éducation et de santé, résultent de la rente migratoire. Par ailleurs, cet apport monétaire peut favoriser le commerce de détail ou le transport et dynamiser certaines zones rurales vulnérables.

Comme ce ne sont pas les plus pauvres qui migrent, les transferts aggravent les inégalités sociales. Si l'émigration est soutenue par un réseau, les coûts élevés de la première phase de migration ont pour effet d'avantager les moins pauvres pour s'intéresser ensuite aux autres quand le retour sur investissement a eu lieu[16]. Les inégalités se réduisent seulement quand le réseau devient plus organisé et solide.

Les transferts de fonds des migrants vers leurs pays d'origine sont maintenant reconnus comme socialement utiles bien qu'ils n'assurent pas, à eux seuls, le développement local. De ce fait, les politiques des États visent de plus en plus à sécuriser et à contrôler les dynamiques de ces transferts. Se méfiant des appareils étatiques et bancaires, les migrants seront enclins à utiliser les voies informelles non taxables. Il y a donc un fossé persistant entre les uns et les autres qu'il sera difficile de réduire tant que la difficulté d'accès au système bancaire et les inégalités sociales persisteront. Cet apport réduit cependant la vulnérabilité économique et maintient une cohésion sociale dans certaines régions qu'il rend plus apte, à s'engager dans un processus endogène de développement.

NOTES

1 http://users.skynet.be/cadtm/pages/francais/fricfraceric.htm (Éric Toussaint, *Fric-frac au boulevard de la mondialisation*).

2 Smith St., (2003), *Négrologie, pourquoi l'Afrique se meurt*, Paris, Calmann Levy, p. 192.

3 Black R., (2004), *« Migration and Pro-Poor Policy in Africa »*, novembre 2004, working paper C6, Sussex Centre for Migration Research (http://www.migrationdrc.org)

4 Ces éléments sont des estimations élaborées à partir du World Development Indicators Database, août 2003, et du Manuel de statistiques de la CNUCED 2003, (http://www.unctad.org/) comparées et complétées par celles de l'Organisation Internationale des Migrations (programme MIDA) qui a estimé ces transferts en 1999

5 AFD, (2004), direction de la stratégie, département des politiques générales (2004), *Migration et phénomènes migratoires : flux financier, mobilisation de l'épargne et investissement local*, Paris, AFD, p 7.

6 Ismail I.A., (2000), « Remittances and their Economic Impact in Post-war Somaliland », *Disasters*, vol. 24, n° 4, pp 380-389.

7 « Les priorités de la coopération pour l'Afrique subsaharienne et le nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) », Rapport du groupe de travail présidé par Philippe Hugon, adopté le 19 avril 2002 (http //www hcci fr/)

8. Sevérino J.-M , Charnoz O , (2004) « Financer le développement aujourd'hui », pp. 227-255, *in : Rapport moral sur l'argent dans le monde 2003-2004*, Paris, Association d'économie financière, 458 p. http //www.afd.fr/jahia/webdav/site/myjahiasite/users/administrateur/public/notes-thematiques/Financer-le-developpement pdf.

9. Pour comprendre le jeu social autour des transferts de fonds, voir le film *Le mandat* de S. Ousmane

10 La Hawala est le système de transfert financier informel du pauvre à l'étranger, de porte à porte On remet un somme d'argent dans un pays à un dépositaire sans décliner son identité et le correspondant remet cette somme au destinataire rapidement et avec peu de frais (1 %) et un taux de change plus favorable que les banques commerciales

11 La *Bank of Africa-Mali* est née en 1982 à Bamako Quinze ans plus tard, le réseau des *Bank of Africa* (BOA), formé par cinq banques commerciales, une filiale de crédit-bail et une société de bourse, est le cinquième groupe bancaire de l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) et le réseau dispose du plus grand nombre d'implantations nationales dans cette zone (Mali, Bénin, Niger, Côte-d'Ivoire, Burkina Faso). Le réseau BOA a une orientation « tout public » et la possibilité de réaliser des opérations d'envergure régionale grâce à son étendue

12 Gubert F , (2002), « Migrations et développement une relation controversée », *Cahiers français*, n° 307, mai, pp 40-47

13 Maphosa F , (2004), *The impact of remittances from Zimbabweans working in South Africa on Rural Livelihoods in the Southern districts of Zimbabwe*, summary of the report, Dakar, Codesria, 19 p

14 www.lianescooperation.org/compterendus/ telecharger/doc/LacontributiondesOSIMalasolidaritenatetint.doc (conférence sur les transferts et projets des associations africaines de la région de Lille au pays d'origine).

15. Naudet D , Pradelle J -M., (1997), « Les leçons de 20 ans d'aide au Sahel », *L'Observateur de l'OCDE*, n° 205, pp. 15-18.

16. Stark O., Taylor J , (1986), « Remittances and Inequality », *Economic Journal*, vol. 96, pp 722-740.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Agence Française de Développement (AFD), direction de la stratégie, département des politiques générales (2004), *Migration et phénomènes migratoires flux financier, mobilisation de l'épargne et investissement local*, Paris, AFD, 241 p
- Assogba Y , (2002), « Diaspora, mondialisation et développement de l'Afrique », *NPS*, vol. 15, n° 1, pp. 98-110 (http://www.erudit org/revue/nps/2002/v15/n1/008263ar.pdfar.pdf)
- Banque mondiale, (2003), « Workers' Remittances . An Important and Stable Source of External Development Finance », *Global Development Finance*, pp 121-137

• Dieng S.A., (2002), « Pratiques et logiques de l'épargne collective chez les migrants maliens et sénégalais en France » *Afrique et développement*, vol XXVII, n° 1 & 2, pp. 144-174

• Direction de la Population et des Migrations, (1998), *Épargne des migrants et outils financiers adaptés* », ministère de l'Emploi et de la Solidarité, CIMADE, EUROPACT, ABPCD, juin 1998, Note de synthèse, 14 p

• Guilmoto C , Sandron, F, (2003), *Migration et Développement*, Paris, Les Études de la Documentation Française,142 p.

• Sander C , (2003), *Migrant Remittances to Developing Countries A Scoping Study · overview and Introduction to issues for Pro-Poor Financial Services*, London : Department for International Development (http //www.livelihoods org/hot_topics/docs/Remitstudy pdf)

• Toussaint E , (2004), *La Finance contre les peuples la bourse ou la vie*, Bruxelles/Paris, CADTM/Syllepse, 240 p

SITES ET ADRESSES ÉLECTRONIQUES RECOMMANDÉS

• Bureau international du Travail http.//www ilo org/ ,

• Direction de la Population et des Migrations http //www sante gouv fr/,

• Fonds des Nations Unies pour la Population http://www.unfpa.org/ ,

• Organisation internationale des Migrations . http://www.iom.int/,

• Nations Unies (statistiques sur les migrations) : http //unstats.un.org/unsd/demographic/migration/index htm ;

• Banque mondiale : http://www.worldbank org/,

• CNUCED http·//www unctad org/;

• Informations et nouvelles sur la migration : http //www.migrationinformation org/ ,

• Fond international de développement agricole (évaluation des effets des envois de fonds dans les villages d'origine) www ifad org/pub/factsheet/remittances/f pdf

• IOM, l'intérêt du rapatriement des fonds pour le développement http //www iom.int/iomwebsites/Publication/ServletSearchPublications?event=detail&id=3292

« L'INDUSTRIALISATION DE L'AFRIQUE EST UN MIRAGE »

GEORGES COURADE

PAYS CITÉS Afrique du Sud, Angola, Botswana, Cap Vert, Cameroun, Gabon, Ghana, Guinée, Guinée Équatoriale, Madagascar, Mali, Maurice, Mauritanie, Mozambique, Namibie, Niger, Nigeria, République Démocratique du Congo, Sierra Léone, Soudan, Zambie, Zimbabwe

IR CORRÉLÉES accumulation, argent migrants, corruption, démocratie étrangère, économie de rente, enclavement, économie informelle, entrepreneurs, frontières pénalisantes, retour cerveaux, richesses naturelles, téléphone mobile et Internet

« L'Afrique construit son industrie sur les déchets de l'industrie. Il existe une forte culture du réemploi d'objets.[1] »

Désindustrialisation, « éléphants blancs », « cathédrales dans le désert », ruines industrielles, les qualificatifs ne manquent pas pour caractériser le paysage industriel africain d'aujourd'hui. La privatisation des entreprises étatiques a fait apparaître l'état de faillite de beaucoup d'entre elles après l'ajustement, la libéralisation et l'explosion de la contrebande… L'industrie lourde est moribonde. Entre 1989 et 1994, au pic des ajustements structurels, plus de la moitié des entreprises industrielles britanniques se sont retirées d'Afrique anglophone[2]. Et les investissements directs étrangers sont rarissimes, sauf dans les hydrocarbures. Serait-elle devenue incapable de s'industrialiser en dehors de l'Afrique du Sud et est-ce irrémédiable ?

Le désert industriel africain d'après l'ajustement structurel

Le parc industriel africain est ridiculement faible. Il y a en 2002, 2,5 millions de travailleurs industriels dont 1,5 pour la seule Afrique du Sud. Ils représentaient 7,5 % de la population active en 1998 contre 8 % en 1965[3], alors que le secteur tertiaire en occupait 22, 5 % et le primaire 70 % en 1998. Seuls, douze pays sur 48 occupaient en 1996 plus de 15 % de leur main-d'œuvre dans l'industrie[4].

L'exploitation des mines et de l'énergie constitue l'essentiel de l'outil industriel. Le golfe de Guinée est redevenu un enjeu pétrolier, la croissance chinoise a permis de réévaluer l'ampleur des réserves minières et les multinationales sud-africaines (De Beers, Anglo-American Corporation, Goldfields, Iscor, etc.) se sont déployées après 1994 pour les mettre en valeur. Minerais et énergie sont exportés cependant, faiblement transformés, et le potentiel minier reste mal connu à l'exception

de l'Afrique australe. La spécialisation coloniale s'est ainsi poursuivie avec un appareil de production vétuste. Ces industries n'ont eu que peu d'effet d'entraînement. Quinze pays, cependant, tirent 50 % de leurs devises fortes de ces exportations et neuf, plus de 80 %[5] ! Cette exploitation reste dépendante de la conjoncture internationale, de la sécurité et des infrastructures de transport. Certains gisements connus sont toujours délaissés. La présence d'énergie bon marché a parfois fixé des usines d'aluminium, grosses consommatrices d'électricité (Edea au Cameroun ou Tema au Ghana), sans constituer un point de fixation, comme on l'a vu à Inga en République Démocratique du Congo disposant d'un potentiel hydroélectrique gigantesque ! Le charbon sud-africain fait cependant exception à ce constat.

L'industrialisation africaine a émergé au lendemain de la Seconde Guerre mondiale pour produire sur place ce qui était importé (brasseries, habillement, etc.) et valoriser un peu les productions locales (usines à café, huileries, etc.) avec des mesures protectionnistes. Et l'investissement public a pris en charge ce secteur dans les années 70 consacrant une gestion étatique des entreprises. À cet égard, les exemples de la Zambie et du Nigeria sont éclairants.

Les dépendances de l'industrie zambienne. L'appareil industriel zambien est à la fois malade du cuivre, de son enclavement et de sa proximité avec l'Afrique du Sud. Après avoir vendu 634 000 tonnes de cuivre en 1964, ce pays a connu une chute continue des exportations pour remonter à 387 000 t en 2002. On est passé d'une gestion étatique calamiteuse autour de la Zambian Consolidated Copper Mines Limited à une gestion privée à partir de 1991. Avec trois dépendances, financière à l'endroit des conglomérats sud-africains, énergétique vis-à-vis du Zimbabwe et exportatrice avec quatre débouchés maritimes souvent fermés. Retrouver une marge de manœuvre (ligne de chemin de fer sur la Tanzanie) et diversifier l'outil industriel furent les deux politiques suivies avec des évolutions liées au cours du cuivre. L'ajustement démarre en 1978 conduisant au déclin du secteur minier et à la sous-utilisation de l'industrie manufacturière. La production minérale en 1998 est à 60 % celle de 1980 et le long processus de privatisation reste délicat, faute de compétitivité, et n'intéresse que des sociétés au passé colonial. Comment diversifier les ressources et créer de nouveaux avantages comparatifs ?

Le Nigeria fut considéré dans les années 1980 comme un pays émergent par de nombreux investisseurs étrangers[6], mais ce fut un espoir déçu. Il avait pourtant des atouts, le nombre, les royalties du pétrole et du gaz, des élites bien formées, un des meilleurs réseaux ferré et routier, hérité de la colonisation, une urbanisation ancienne et bien répartie sur le territoire, un dynamisme commercial sans équivalent, etc. Le triplement des prix du pétrole en 1973 a créé une euphorie affairiste qui s'est traduite par des recrutements de fonctionnaires et des achats inconsidérés de biens de consommation à l'extérieur, etc. Des projets de développement surdimensionnés (aciérie d'Ajaokuta) ont été lancés en empruntant. Des localisations pénalisantes, protectionnisme, nigerianisation des capitaux et des emplois, subventions du carburant, etc. aboutirent à l'absence de compétitivité

d'autant qu'équipements et consommations intermédiaires étaient importés. Les usines n'étaient utilisées qu'au tiers de leur capacité au début des années 1990 ! Les infrastructures ont été très vite saturées et le syndrome hollandais[7] a accentué les distorsions (surévaluation, inflation) renforçant les importations au détriment de la production domestique, notamment agricole. L'endettement et le contre-choc pétrolier ont contraint le pays à s'ajuster en 1986, si bien que le secteur manufacturier qui employait à son apogée 450 000 salariés ne représentait que 5 % du PIB en 1990 contre 9 % en 1985 ! Seules restent quelques filiales-relais, avec une relative réussite de la zone franche d'Onne[8]. Résultat : 70 % du patrimoine privé est placé hors du pays en 1999 et l'économie populaire et de l'ombre a explosé.

Handicaps et inégalités d'aptitudes

Dispersée, surdimensionnée, l'industrie africaine ne dispose que d'équipements vétustes. L'industrialisation semble difficile dans un environnement international très concurrentiel avec des monnaies surévaluées et une contrebande sur tous les produits. À cela s'ajoute l'insuffisance de devises étrangères, l'instabilité politique et des réglementations et contrôles décourageants. L'utilisation des compétences, la rationalisation des choix, la motivation des salariés semblent difficiles et la rentabilité, l'efficacité et la compétitivité, souvent inconnues. La faiblesse et le mauvais entretien des infrastructures, le coût des véhicules etc., se combinent avec l'enclavement pour renchérir les coûts des transports, les plus importants au monde. L'équipement téléphonique reste l'un des plus faibles de la planète. À cela s'ajoute l'étroitesse et le nombre des marchés nationaux. Pas de marché de masse, pas d'industrie. Et les facteurs de production ont un coût élevé : main-d'œuvre expatriée, énergie souvent chère et fournie irrégulièrement, main-d'œuvre locale peu préparée au travail en usine.

L'absence d'entreprises intermédiaires entre multinationales et micro-entreprises pose un problème pour créer des filières cohérentes. Faibles coûts de la main-d'œuvre, des matières premières et de l'énergie ne sont pas des avantages comparatifs décisifs. Et l'ampleur des « coûts de transaction[9] » pèse aussi comme l'insécurité politique, juridique et économique.

L'enclavement, la faiblesse des ressources naturelles de certains pays, une grande insécurité ne sont pas favorables : 39 % de la population se trouverait dans des pays enclavés et sans ressources naturelles[10]. Des populations denses à proximité des côtes favoriseraient le développement industriel, à condition que l'État joue son rôle. Si la Sierra Léone côtière riche en diamants, a détruit l'État, le Botswana enclavé a su ainsi utiliser les intérêts de cette rente placée à l'étranger.

Il reste plus facile d'inonder les marchés africains de produits manufacturés venus d'ailleurs que de produire sur place aujourd'hui. Ni l'abondance énergétique ou minérale n'ont des effets d'entraînement, au contraire. Les zones franches à

fiscalité et droit de travail allégés n'ont pas permis de fixer des entreprises en nombre, si l'on met de côté l'Île Maurice. La substitution aux importations a montré ses limites pour construire un tissu industriel. Et l'industrialisation, à forte intensité de main-d'œuvre, reste très en retrait.

Les ferments possibles de l'industrialisation

Le bilan est franchement négatif, mais s'arrêter là serait faire fi de quelques réussites de pays (Île Maurice et Afrique du Sud) ou de secteurs (brasseries, agroalimentaire, textile, etc.). L'Afrique peut produire et exporter dans l'agro-industrie et la fabrication industrielle dans et en dehors des secteurs traditionnels (valorisation du coton et du cacao, du pétrole et des bois tropicaux, etc.). On assiste aujourd'hui à l'apparition du chaînon manquant entre micro-entreprises informelles et grandes entreprises, à la faveur d'une urbanisation accélérée. Et l'urbanisation fera baisser les coûts de transaction, renforcera la qualification de la main-d'œuvre, permettra de jouer sur la concurrence et de s'appuyer sur un réseau diversifié d'entreprises liées, tout en renforçant la demande, suite à l'augmentation du pouvoir d'achat.

Maurice à la recherche d'un nouveau modèle. L'île Maurice[11] fait figure de champion de l'industrialisation en Afrique avec le succès de sa zone franche créée en 1971 qui accueille plus de 600 entreprises de textile et d'habillement et emploie 75 000 personnes en 2004[12] La Banque mondiale y voit un Hong Kong africain pouvant valoriser le bas coût de la force de travail africaine dans une production de qualité. Les entreprises de l'habillement réalisent près des trois quarts des exportations et 12 % du PIB Avec un Produit Intérieur Brut par habitant de 4 000 dollars US, ce pays fait figure d'exception avec sa population d'origine indienne (2/3) et créole. Vivant des alternances politiques apaisées, il investit massivement dans les infrastructures, l'éducation et la santé. Quatre secteurs soutiennent l'économie, le sucre, l'industrie textile, le tourisme et la finance *offshore*. Et même si des capitaux extérieurs sont venus, les grandes firmes comme Floréal sont d'abord nationales. En 1989, cette firme intégrée de fabrication de tricots a commencé à délocaliser sa production à Madagascar et au Mozambique. Le démantèlement de l'accord multifibres met en relief ses faiblesses cependant : coût et qualification de la main-d'œuvre, faible productivité. La montée en gamme sera-t-elle une solution ?

L'Union sud-africaine concentre sur son territoire 75 % de l'emploi industriel du sous-continent. Les mines occupaient en 2001 500 000 personnes après avoir drainé de la main-d'œuvre des pays voisins et le pays pouvait se targuer d'occuper les premières places mondiales pour le platine, le palladium, le chrome, l'or, le titane ou le manganèse. Et malgré l'absence de pétrole, son bilan énergétique était favorable, grâce à ses mines de charbon à ciel ouvert. Doté de multinationales locales anciennes comme Anglo American Corporation, Lonrho, ou Gencor, elle a su mettre en valeur ses ressources géologiques et celles des pays voisins d'Afrique australe pour devenir un pays émergent diversifié où mines, industries et services

se complètent. Ses industries d'assemblage automobile et d'armement étaient particulièrement avancées. En 2003, les usines sud-africaines employaient 1 432 000 personnes avec quatre composantes : acier et produits métalliques, pétrole et chimie, agroalimentaire, boissons et industrie automobile. Ici, le rôle de l'État, avant 1994, a été essentiel pour créer des firmes étatiques et des infrastructures développées, des chemins de fer et offrir un réseau de télécommunications de qualité. Après 1994, ce pays s'est libéralisé et la gestion macroéconomique a été orthodoxe. La production industrielle toutefois n'est pas « intensive » en main-d'œuvre, mais en capital, malgré l'abondance de celle-ci[13]. Et les investisseurs craignaient le niveau de la violence, le coût du capital, la réglementation du travail et la faible qualification de la main-d'œuvre. Si le pays souffre de peu d'handicaps, il se doit d'intégrer sa majorité noire (79 % de la population). Sa croissance de 2,3 % par an pour la décennie 1993-2003 a été insuffisante pour diminuer un chômage des Noirs atteignant près de 50 %. Sans compter l'immense tâche sociale (éducation, santé, logement) et la lutte contre le HIV-sida qui touche 20 % de la population de 15-49 ans.

À l'endroit du sous-continent[14], l'Afrique du sud joue un rôle de pôle d'investissement. Ainsi, la De Beers emploie 24 000 personnes dans 19 pays, de la Tanzanie, au Gabon et à la Guinée. A contrario, Lonrho (London and Rhodesian Mining Company), conglomérat créé en 1909, s'est recentré sur le platine en Afrique du Sud (Lonmin) et se désengage du continent.

■

L'industrialisation africaine est toujours mal partie. S'y expriment avec force les handicaps africains combinés. Certains secteurs, quelques rares pays montrent bien qu'une alchimie particulière peut faire surgir un développement industriel. Avec des vulnérabilités à maîtriser dans la nécessaire montée en gamme technologique dans un monde de plus en plus concurrentiel. Les politiques d'industrialisation doivent encore jouer un rôle majeur pour former une main-d'œuvre compétente, créer des infrastructures et offrir un environnement macroéconomique rassurant pour attirer les investisseurs. Reste à créer de véritables marchés régionaux et à réduire les risques politiques et financiers perçus. Tous les pays n'ont pas de vocation industrielle. La stratégie de substitution aux importations et la sous-traitance doivent être considérées comme des étapes pour passer à des filières intégrées. Les services aux entreprises sont un appui essentiel ici. L'exportation peut servir d'aiguillon en complément du marché domestique et ceci passe par la constitution d'un capital national. Un long chemin à parcourir…

NOTES

1 Georges Balandier, *in* · Fottorino E., Guillemin Ch , Orsenna E., (1992), *Besoin d'Afrique*, Paris, Fayard, 348 p (p 47)

2. Ndlovu L , (1995), « Les contraintes sur la production manufacturée », pp 259-292, *in*. Ellis St , *éd.*, *L'Afrique maintenant*, Paris, Karthala, 488 p.

3. Selon le PNUD (2000).

4 Selon l'*African development Report 2004* de la Banque Africaine de développement, p. 327. Il s'agissait de l'Afrique du Sud (32 %), du Botswana (41 %), du Cap Vert (36 %), du Cameroun (15 %), du Ghana (19 %), de la Guinée Équatoriale (18 %), de Maurice (23 %), de la Mauritanie (21 %), de la Namibie (37 %), de la République Démocratique du Congo (17 %) et de la Sierra Léone (17 %)

5. République Démocratique du Congo, Niger, Zambie, Mozambique, Mali et Cameroun entre 50 et 80 % des exportations, Nigeria, Guinée Équatoriale, Congo, Guinée, Sierra Léone, Angola, Gabon, Botswana et Soudan, plus de 80 %.

6 Courade G , *et al.*, (1994), « Nigeria · l'Afrique du nombre , Les trois centres du Nigeria , Nigeria · imprévisible trajectoire », pp 170-203, *in* Dubresson A., Marchal J -Y, Raison J -P., *Les Afriques au sud du Sahara*, Paris, Belin-Reclus, Géographie universelle, 480 p

7 Par syndrome hollandais, on désigne un phénomène économique de consommation et de redistribution sans rapport avec la richesse apportée par le pétrole (gaz de Groningue en Hollande), sans investissements productifs susceptibles de créer de la richesse quand les gisements s'épuisent.

8. Bost F, (2004), « L'Afrique de l'Ouest dans les stratégies des entreprises », pp 369-396, *in* Darmon J , Igue J , *éd* , *L'Afrique de l'ouest dans la compétition mondiale Quels atouts possibles ?*, Paris, Karthala-OCDE, 500 p Par filiale-relais, il faut entendre les filiales d'entreprises implantées dans un petit marché, actives tout au long de la chaîne de production, autonomes (recours à l'épargne locale) répondant aux besoins locaux (assemblage automobile, emballages, cimenteries, tabac, gaz industriels, matériel scolaire, etc.), ne nécessitant pas de technologie avancée et ayant une faible valeur ajoutée par rapport aux coûts du transport

9 Par coûts de transaction, on entend tout le temps investi « à perte » aux multiples palabres, aux attentes diverses (téléphone, transports, etc), aux prélèvements indus liés à la corruption et aux dépenses pour produire ou vendre, en raison du nombre d'intermédiaires économiques ou politiques Qualité de la gouvernance, des infrastructures et progrès de l'individualisme influeraient sur ces coûts

10 Industrial Development Report, (2004), *Industrialization, Environment and Millenium Development Goals in Sub-Sahran Africa*, Vienne, Unido, 242 p (Chap 1). Banque mondiale, (2000), *L'Afrique peut-elle revendiquer sa place dans le xxie siècle ?*, p. 259

11 Sources Central Statistical Office et rapports récents OCDE, Banque mondiale et FMI

12. La zone franche, à son apogée, a employé jusqu'à 92 000 personnes en 2001 et plus de 80 000 depuis 1987.

13 Selon le FMI

14 Les échanges commerciaux n'atteignent cependant que 11 % de la totalité des échanges.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Banque mondiale, (2000), *L'Afrique peut-elle revendiquer sa place dans le xxie siècle ?*, Washington, BIRD, 330 p
- Bost F, (2004), « L'Afrique de l'Ouest dans les stratégies des entreprises », pp 369-396, *in*. Darmon J , Igue J , *éd.*, *L'Afrique de l'ouest dans la compétition mondiale · quels atouts possibles ?*, Paris, Karthala-OCDE, 500 p

• Brunet R , (2002), *Le Diamant, un monde en évolution*, Paris, Belin, 416 p.

• Cling J -P., (2000), *L'Économie sud-africaine au sortir de l'apartheid*, Paris, Karthala, 260 p.

• Dubresson A , (1996), « Les politiques industrielles », pp. 125-154, *in* : Daloz J.-P., Chileshe J.D., *La Zambie contemporaine*, Paris, Karthala-Ifra, 382 p.

• Industrial Development Report, (2004), *Industrialization, Environment and Millenium Development Goals in Sub-Saharan Africa*, Vienne, Unido, 242 p.

• Ndlovu L., (1995), « Les contraintes sur la production manufacturée », pp. 259-292, *in* : Ellis St., *éd*, *L'Afrique maintenant*, Paris, Karthala, 488 p

• Hugon Ph., (2001), *Économie de l'Afrique*, Paris, La Découverte, 125 p

SITES ÉLECTRONIQUES RECOMMANDÉS

• Sites généraux :http //www.unctad.org/ (CNUCED) ; http://www unido org/ (ONUDI) ; http://www.cia.doc.gov/ (CIA) ; http://www.worldbank org/ (Banque mondiale) , http.//www.imf.org/ (FMI) ;

• Sites spécifiques . http //www.debeersgroup.com/ (Groupe De Beers) , http.//www.lonmin com/ (Lonmin); http://www.statssa gov za/ (Service statistique sud-africain); http://statsmautitius gov.mu/ (Service statistique de l'île Maurice).

« L'ÉCONOMIE INFORMELLE EST LA VOIE POUR UN DÉVELOPPEMENT À L'AFRICAINE »

JEAN-FRANÇOIS TRANI

PAYS CITÉS Afrique du sud, Bénin, Djibouti, Kenya, Mali, Mauritanie

IR CORRÉLÉES accumulation, commerçants, économie de rente, entrepreneurs, État importé, femmes soumises, fonctionnaires, jeunes, industrialisation, pauvres, retour cerveaux, scolarisation primaire universelle, solidarité africaine, téléphone mobile et Internet

« ... si l'on y réfléchit un instant, l'Afrique a déjà accompli un miracle : dans des situations de désintégration de l'économie publique, l'économie informelle a permis de garantir la survie.[1] *»*

« En qualifiant l'informel d'économique, on masquait son caractère original de réaction sociale créatrice et innovatrice à l'échec du développement...[2]*»*

Apparue aux yeux de nombreux observateurs comme une solution potentielle à la régression économique africaine, l'économie informelle semble constituer aussi une « alternative » au développement perçu comme projet d'occidentalisation marchande de la planète. Son poids dans la croissance économique et dans l'emploi urbain depuis peu semble plaider en sa faveur. Ainsi, en 2000, 61 % de l'emploi urbain était informel (et 78 % de l'emploi non agricole) contre 21 % en 1980, selon les estimations du Bureau International du Travail (BIT). Et sa place dans les économies les plus développées reste grande : 1,8 millions de Sud-africains étaient dans le secteur informel en 2003 (25,6 % des Noirs, 5,6 % des Blancs) dont 47 % dans le commerce. En 1996, le secteur informel représenterait 36 % de l'emploi total en Mauritanie, mais jusqu'à 41 % au Bénin ! Avec une place conséquente des femmes dans l'emploi marchand informel : 50 % au Kenya, mais 92 % au Bénin !

Un secteur économique flexible et polymorphe

Le secteur informel est très hétérogène, composé de structures de taille variable, d'unités et de modes de production multiples avec des personnes aux statuts très divers. Quoi de commun entre les petits vendeurs ambulants de beignets, les

réparateurs de chaussures ou encore le porteur d'eau, l'artisan tailleur ou le mécanicien automobile, le détenteur d'une boutique de produits divers et le taxi «clando» ? Pas grand chose, qu'il s'agisse de type d'activité, de taille d'entreprise, de revenus, de sécurité de l'emploi, de conditions de travail, si ce n'est de faire partie d'un secteur fourre-tout. Les organisations internationales limitent cependant ce secteur aux seules activités illégales dans leur fonctionnement, mais licites dans leur contenu. Dans le concret cependant, la frontière reste très perméable et l'informalisation de toute l'économie a beaucoup progressé avec la crise et l'ajustement structurel.

C'est sous la plume du Bureau International du Travail (BIT) qu'est apparu pour la première fois le terme de secteur informel. Il était défini par des caractéristiques privilégiant la souplesse de fonctionnement dans tous les domaines : accès à l'activité avec une mise de fonds faible, utilisation de ressources locales peu coûteuses, pas de comptabilité, fort recours au facteur travail, qualification acquise sur le tas, marchés concurrentiels et sans réglementation. La définition officielle adoptée en janvier 1993[3] indique que les unités de production du secteur informel *«opèrent typiquement avec un faible niveau d'organisation, peu de division entre travail et capital et sur une petite échelle. Les relations de travail... sont fondées essentiellement sur de l'emploi occasionnel, des relations interpersonnelles sans contractualisation des relations réciproques et garanties formelles».*

On a employé tour à tour les termes de petite production marchande, de secteur non structuré, de petits métiers ou d'économie populaire pour désigner cette réalité labile difficile à saisir sur le plan statistique, fiscal ou économique, tout en affichant une «vision» particulière du secteur. Le social, le non-droit et les régulations typiquement africaines (clientélisme, paternalisme, hiérarchies statutaires) structurent les comportements. L'État y est présent/absent, présent par ses agents qui prélèvent et négocient leur silence, totalement absent quand il s'agit d'appliquer les règles officielles ou les lois édictées... Et les activités qui s'y réalisent relèvent de l'artisanat de réparation et des services (distribution, transport, commerce et restauration), de la micro-production et des activités de survie (commerces «à la sauvette» et services légaux ou illégaux).

Les activités du secteur informel échappent à l'enregistrement et à la protection sociale. Le travail indépendant peut être autonome ou en sous-traitance d'une entreprise plus importante. Il peut s'exercer avec régularité ou ponctuellement. Il mobilise souvent les proches. Il peut être payé à la journée, à la tâche ou avec une rentrée d'argent plus régulière débouchant sur une plus ou moins grande précarité.

Ahmed, rabatteur à Djibouti[4]. Ahmed est rabatteur pour son grand frère vendeur de tee-shirts et de chemises dans une boutique du marché de Djibouti ville. Il incite les clients à venir acheter chez son frère. Il touche un petit pécule en fin de journée en fonction du nombre d'affaires

qu'il a pu réaliser. Bien entendu, il pratique cette activité sans aucune règle particulière : il vient irrégulièrement, s'il ne trouve pas un autre job plus gratifiant. Ni son salaire, ni ses horaires ne sont fixés et il n'est évidemment pas enregistré comme salarié dans l'entreprise.

En phase avec le modèle économique libéral

Le secteur informel remplirait pratiquement les cinq conditions du modèle économique libéral de concurrence pure et parfaite. Les offreurs (entreprises) et les demandeurs (ménages, entreprises, administrations) sont en très grand nombre de telle sorte qu'aucun d'eux, pris individuellement, n'a de pouvoir ou d'influence sur le prix par les décisions qu'il prend. Les producteurs et commerçants du secteur informel, en raison de la taille de leur activité, n'ont jamais de position dominante, monopolistique, sur un marché et maintiennent les prix à un niveau très bas. Les produits offerts et les services proposés sont tous équivalents : le vendeur de beignets, le réparateur de chaussures, le tailleur proposent à leurs clients les mêmes marchandises ou prestations. Tout acteur économique a la possibilité d'entrer sur le marché pour acheter ou pour vendre sans barrières technologiques ou financières. N'importe qui, doté d'un capital minime, peut se mettre à commercer en ville.

Pour développer une industrie par contre, l'apport en capitaux et en technologie à l'entrée est plus conséquent. Parce que le coût pour s'installer et produire dans le secteur industriel est élevé, l'entreprise s'efforcera de développer la gamme de ses produits en les améliorant et les diversifiant ou d'augmenter sa clientèle et de bénéficier d'économies d'échelles en produisant davantage avec des coûts fixes identiques.

Globalement, l'information circule aisément dans le secteur informel africain. Tout le monde connaît les prix sur le marché d'un plat, de la couture d'un ensemble pour l'école ou de la réparation d'un pneu, et personne n'acceptera de payer un prix supérieur au prix « d'équilibre » entre offre et demande. Les facteurs de production, travail et capital peuvent se déplacer du marché d'un produit à celui d'un autre produit. Le travailleur peut changer de lieu d'exercice ou de métier. Il peut désinvestir pour réinvestir ailleurs rapidement : un tailleur peut vendre ses machines à coudre et son stock de tissus et acheter un lot de chaussures avec l'argent récupéré pour les revendre sur un marché.

On entrevoit cependant un rôle plus important du secteur informel avec l'élévation du niveau d'éducation des micro-entrepreneurs et la possibilité de lever des capitaux auprès des proches. Enfin, le secteur pourrait devenir, comme en Amérique latine, sous-traitant des activités annexes ou subalternes pour les grandes entreprises. Dès lors, une partie du secteur (fabrication de produits élaborés et transformés) pourrait alimenter la croissance forte et durable de l'Afrique. Pour autant, le secteur informel constitue-t-il véritablement un eldorado de l'emploi ?

Si l'on y voit une économie vernaculaire, hybridation d'une logique de réciprocité et de marché, une « autre société » parfois, conciliant tradition perdue et modernité inaccessible[5], un certain nombre d'arguments incitent pourtant à la prudence en la matière.

Les nuisances de l'illégalité, une économie de survie et un amortisseur de la crise

Le développement du secteur informel est contemporain de la crise économique. Paupérisation et chômage expliquent son développement dans les villes et leurs périphéries occupant plus des trois-quarts de la population active urbaine. Dès lors, il constitue une préoccupation, car il n'observe pas les règles nationales et les normes internationales du travail, notamment les textes dits « fondamentaux »[6]. Il génère aussi des nuisances dont le coût est assumé par les salariés, les contribuables, les clients et fournisseurs et la collectivité dans son ensemble. Les agents de ce secteur entretiendraient la corruption, le clientélisme et le népotisme et favoriseraient ainsi un détournement de richesses. Il maintient aussi les individus dans une situation de dépendance à l'égard du policier ou du fonctionnaire des impôts qui ferment les yeux sur l'exercice de l'activité illégale contre avantages personnels. À tout moment, l'activité peut être interrompue de façon brutale et aléatoire, ce qui ne permet pas de programmer croissance et accumulation pour des pans entiers d'activités. Il crée donc des distorsions de concurrence puisque la transparence et l'atomicité ne sont finalement pas totales et les pratiques d'arrangement favorisent certaines entreprises au détriment de celles qui n'ont pas de réseau !

La faiblesse de l'accès aux ressources financières renforce en outre l'impossibilité de toute accumulation. Les prêts bancaires sont exclus, faute de garanties suffisantes, si bien que les petites activités se tournent vers les tontines qui ne permettent pas de financer de gros projets puisque l'argent que chaque participant en retire est fonction des contributions qui y sont effectuées.

Ce secteur fonctionne en relation étroite avec l'économie moderne, mais sans pour autant profiter de ces liens pour croître et se développer. Une bonne partie des intrants (outillage, matières premières, stock de marchandises) provient de cette dernière, qui approvisionne le marché en produits de meilleure qualité et parfois même, moins chers. Si les interrelations sont nombreuses, la frontière est étanche. Une activité dans l'informel a vocation à y rester. Peu d'entreprises du secteur informel tentent de s'intégrer au secteur formel, le coût d'une telle intégration dans un contexte économique de crise et de faible pouvoir d'achat étant bien supérieur aux bénéfices qui en découleraient. En effet, l'enregistrement auprès des instances officielles (fisc, instances professionnelles) suppose au préalable le respect de règles coûteuses pour des petites activités peu rentables : paiement des impôts, respect du salaire minimum et de la législation du travail, etc. En

contre-partie, les avantages sont limités. En l'absence d'un certain volume d'activité, le chef d'entreprise informelle ne pourra pas bénéficier des ressources offertes dans le secteur dit formel : réseau bancaire avant tout, accès aux marchés publics, marché de sous-traitance de grandes entreprises.

Le secteur informel est souvent un débouché forcé et involontaire. Il s'agit d'activités souvent à la limite de la survie, sans perspective de développement, ni de croissance. Les jeunes chômeurs sans soutien familial y travaillent pour assurer leur survie, petits boulots qui restent l'unique voie d'intégration à la société. Les travailleurs les plus âgés qui y mènent une activité sont des « compressés » des entreprises modernes et de la fonction publique, suite à l'ajustement structurel. Ainsi, les fonctionnaires « déflatés » créent un petit commerce, rarement une entreprise ayant pignon sur rue, faute de pécule. Malgré un certain flou statistique, le Bureau International du Travail considère que ce secteur génère 93 % des emplois urbains nouveaux depuis une décennie qui constituent des pis-aller. Et de souligner l'absence de protection sociale comme le surtravail des enfants en bas âge, les horaires de travail élevés, l'impossibilité de recours contre l'employeur, etc. En outre, dans bien des cas, l'activité n'assure même pas des revenus décents à tous ceux qui y participent.

C'est aussi un secteur en évolution permanente, reflet d'un environnement instable. Restructurations d'entreprises, ajustement structurel, nouvelles politiques fiscales ou monétaires, changement de cadre réglementaire, etc. commandent ces changements de l'intérieur. Et la libéralisation des échanges internationaux comme la rapide évolution des technologies influent du dehors.

■

L'informel reste le principal amortisseur de l'économie urbaine en crise, mais ne peut être réduit à des activités de survie. S'il ne constitue pas nécessairement une pépinière d'entreprises performantes sans cadre législatif favorable, appui technique ou formation à la gestion[7], il assure un filet de sécurité sociale partout où des processus involutifs sont à l'œuvre. Il dispose d'un avantage comparatif pour occuper la population désœuvrée et il satisfait des besoins non couverts par une économie officielle étroite, rigide et réglementée. Faire du bricolage et de la débrouillardise la voie royale du développement à l'africaine semble cependant peu réaliste, sauf à croire que le don remplacera le marché. Cette informalisation de l'économie s'avère enfin problématique quand elle abolit la frontière entre légal et illégal.

L'économie en Afrique s'est adaptée à un contexte très dégradé par l'informel. Les normes et les règles de celui-ci sont-elles pour autant la clé de l'avenir ? Ce serait enfermer le sous-continent dans une voie qu'il n'a pas choisie !

NOTES

1 Père Giulio Albanese, 16/04/04. http.//www.africamission-mafr.org/anbbia103.htm.

2. Latouche S., (1998), *L'Autre Afrique*, Paris, A. Michel, 250 p. (p 19).

3 Par la Quinzième Conférence internationale des statisticiens du travail.

4 Source . enquêtes J -F Trani, 2001.

5 Selon S. Latouche, *op cit.*

6. Appelés ainsi parce qu'ils s'imposent aux États membres même en l'absence de ratification par le parlement national. Ils prônent l'interdiction des discriminations, du travail des enfants, de l'esclavage et l'égalité professionnelle entre les sexes.

7. Marniesse S., Paris P., (2002), « Appui aux petites entreprises », pp. 181-208, *in :* Levy M., *Comment réduire pauvreté et inégalités : pour une méthodologie des politiques publiques*, Paris, Karthala, 248 p.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Charmes J , (1996), « Emploi, informalisation, marginalisation? L'Afrique dans la crise et l'ajustement 1975-1995 », *in* . Coussy J et Vallin J., *éd* , *Crise et population en Afrique. Crises économiques, politiques d'ajustement et dynamiques démographiques*, Paris, CEPED, 580 p. (Les Études du CEPED, n° 13)
- Charmes J., (s.d) , « Le secteur informel en Afrique : une croissance qui n'est pas forcément signe de marginalisation », *Revue ensaios fee (Fundaçao de Economia e Estatistica Siegfried Emanuel Heuser)*, Porto Alegre, Brazil, s p. (http://mapage.noos.fr/RVD/charmes1.htm).
- Hugon Ph , (2001), *Économie de l'Afrique*, Paris, La Découverte, 124 p.
- Kante S., (2002), *Le Secteur informel en Afrique subsaharienne francophone : vers la promotion d'un travail décent*, Genève, BIT (secteur de l'emploi 2002/15), 70 p.
- Latouche S., (1998), *L'Autre Afrique · entre don et marché*, Paris, Albin Michel, 250 p.
- Marniesse S., Morisson Ch , (2000), « La dynamique des microentreprises dans les pays en développement : de nouveaux enseignements », *Revue d'économie du développement*, n° 4, décembre, pp 3-33.
- Xaba J., *et al.*, (2002), *The Informal Sector in Sub-Saharan Africa*, Genève, BIT, 70 p.

ADRESSES ÉLECTRONIQUES RECOMMANDÉES

- http.//www.ilo org/public/french/employment/infeco/publ.htm#africa2 (Publications du BIT sur l'économie informelle en Afrique) ,
- http://www.dial.prd.fr/dial_publications/PDF/STATECOPDF/stateco98/art3seruzier pdf (Seruzier M., 2004, « La mesure de l'économie informelle et sa contribution aux comptes des ménages », *Stateco*, n° 98, pp. 37-49);
- http.//www.uaps.org/journal/VOL%2019%20N%B01/3%20Article%20de%20Calv%E9s%20et%20Schoumaker pdf (Calves A.E., Schoumaker B., « Crise économique et évolution de l'emploi des jeunes citadins à Ouagadougou », *African Population Studies*, vol 19, n° 1, pp 35-58)

« LE TÉLÉPHONE MOBILE ET INTERNET SONT UNE CHANCE POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE »

MICHEL SIMEU KAMDEM

PAYS CITÉS Afrique du Sud, Angola, Bénin, Botswana, Cap Vert, Congo, Éthiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée Équatoriale, Mali, Maurice, Mauritanie, Namibie, Nigeria, Ouganda, Sao Tomé y principe, Sénégal, Seychelles, Swaziland, Togo, Tchad, Zimbabwe

IR CORRÉLÉES accumulation, argent migrants, commerçants, démocratie étrangère, enclavement, jeunes, industrialisation, migrants pauvres, retour cerveaux, pauvreté, scolarisation primaire universelle, sida, solidarité africaine

« Les pauvres et les sous-développés de demain sont ceux qui, aujourd'hui, ratent le train de la révolution de l'information, du savoir, des sciences et de la technologie[1]. »

Bien des politiques et quelques experts ont pensé qu'Internet et le téléphone mobile pouvaient constituer la chance de l'Afrique. À chaque révolution technologique, son lot d'espérances, parfois réalisées, souvent déçues, fréquemment détournées. La révolution numérique n'échappe pas à cette constante. D'autant que le téléphone mobile a connu la progression la plus élevée du monde. Que peut-on attendre en fait de ces outils ?

L'explosion du téléphone mobile et de l'usage d'Internet

Le téléphone mobile a progressé de manière exponentielle quand les opérateurs privés ont pu couvrir la plupart des territoires tout en rendant son utilisation ajustable aux moyens financiers grâce aux cartes prépayées[2]. De 72 000 souscripteurs en 1995, on a atteint, en ne comptant pas l'Afrique du Sud, le cap des 12 millions en 2002. Et l'achat de téléphones cellulaires a dépassé le nombre de lignes fixes en 2001 démontrant la capacité africaine à adopter une innovation quand elle correspond à sa façon de vivre.

L'usage d'Internet a été multiplié par 15, sans l'Afrique du Sud, entre 1998 et 2002. Cette rapide expansion est surprenante compte tenu des conditions d'accès (irrégularité et instabilité de l'électricité, débit téléphonique ou autre, ordinateur / serveur, maîtrise rudimentaire du langage informatique et d'une langue

d'usage, coûts directs et indirects). Les cybercentres urbains ont permis la progression des internautes, mais ils s'avèrent difficilement rentables en raison de la baisse du prix de son usage qui en fait un produit d'appel pour vendre d'autres services, rentables ceux-la. La croissance du nombre des utilisateurs mobilise un environnement technologique, institutionnel et législatif plus complexe que le téléphone portable. Tant et si bien que l'on a créé un indicateur de la capacité à adopter la société de l'information en cumulant différents sous-indicateurs[3]. Si l'équipement est une condition nécessaire, l'intérêt des scientifiques et des formateurs, le niveau d'éducation général de la population, les encouragements du gouvernement et la demande des individus, du privé et de l'État s'avèrent déterminants. Les TIC[4] sont devenues un marché important justifiant la multiplication des distributeurs de téléphone mobile et l'essor des fournisseurs d'accès à Internet, l'État ouvrant le marché dans la plupart des pays. Entre 1992 et 2001, le poids du secteur dans le PNB sud-africain[5] est ainsi passé de 1,9% à 5,8%!

De fortes disparités dans l'emploi de ces nouvelles technologies existent. On trouve les pays à scolarisation et à niveau de vie plus élevés que les autres parmi les mieux équipés.

Les quinze pays les plus «branchés» d'Afrique subsaharienne (classés selon le nombre d'utilisateurs de téléphones mobiles et d'Internet pour 100 hab. en 2002-2003)

Pays	mobiles	Internet	Pays	mobiles	Internet
Seychelles	68,2	14,5	Congo	9,4	0,4
Maurice	37,9	12,3	Swaziland	8,4	2,6
Afrique Sud	36,4	6,8	Guinée Équatoriale	7,6	0,4
Botswana	25,3	3,5	Gambie	7,5	1,9
Gabon	22,4	2,6	Togo	4,4	4,2
Namibie	11,6	4,4	Sao Tomé y Principe	3,2	9,9
Cap Vert	11,6	4,4	Zimbabwe	3,2	4,3
Mauritanie	10,9	0,3			

Source http //www itu org (estimations du Telecoms Development Bureau au 1/04/04)

À l'intérieur de l'Afrique subsaharienne, la fracture numérique isole l'Afrique australe du reste du sous-continent, distingue l'Afrique anglophone de la francophone en retard, les petits pays équipés des grands à la traîne. Ainsi, l'Ethiopie[6] pauvre, rurale et peu scolarisée se retrouve quasiment dernière dans cette course pour avoir gardé son monopole public et peu investi. Trois exemples permettent de raconter l'épopée de la société de l'information : débuts difficiles au Bénin, politique d'accès universel en Afrique du Sud ou équipement par le marché au Nigeria.

Le Bénin en 1997[7] ne comptait que 6000 utilisateurs d'Internet, dont 70% d'étudiants et de professeurs, 12% seulement payant le coût de la liaison. Mauvaise qualité du réseau téléphonique, engorgement de l'unique liaison, coupures de courant, matériel obsolète, problèmes de maintenance et coût élevé de son utilisation retardaient son adoption.

En Afrique du Sud[8], l'expansion des TIC a coïncidé avec la prise de pouvoir de la majorité noire en 1994, soucieuse de corriger les discriminations précédentes tout en utilisant l'opérateur étatique Telkom. Souhaitant un accès facilité à tous, le gouvernement a ouvert le marché des télécommunications tout en obligeant les nouveaux opérateurs (Vodacom et MTN depuis 1993) à installer des télé-boutiques communautaires complétant ainsi le réseau de plus de 120000 téléphones publics installés par Telkom. On entendait mettre à disposition un service téléphonique à 30 minutes de marche à pied du domicile de chaque ménage dans un pays de 1,2 millions de km^2. Obligations de service public, baisse des coûts d'accès au téléphone mobile (avec la taxation prépayée) et ouverture maîtrisée du marché ont produit leurs effets. Un Sud-africain sur quatre disposait d'un téléphone mobile en 2002 contre un sur 50 en 1997! Et en 1999, 74% des familles noires avaient accès au téléphone contre 19% avant 1994! Reste, cependant hors réseau 44% des ruraux noirs.

Bien que fortement urbanisé avec un grand nombre d'étudiants, le Nigeria n'affiche qu'un taux de pénétration de 2,6% et de 0,6% du téléphone mobile et d'Internet en 2002. Le pays[9] tente cependant de surmonter son retard en diminuant le coût d'accès au téléphone cellulaire. Les opérateurs de ce marché dérégulé (MTN, Glomobile, etc.) baissent les coûts d'accès. Mais c'est à Alaba[10], ville de la banlieue de Lagos, que l'ingéniosité de ce pays hors normes atteint son zénith. Entre deux autoroutes, a été créé le plus gros marché de commerce électronique souterrain africain pour vendre et connecter tout un chacun avec du matériel de toutes origines.

Malgré cet effort considérable, l'écart avec le reste du monde est encore très grand. Il n'y avait que 1% de Subsahariens (en excluant l'Afrique du Sud) à disposer d'une ligne fixe et d'un accès à Internet et 3% d'un téléphone mobile en 2003!

L'espoir de s'affranchir de certaines contraintes et d'exploiter des possibilités

Que peut-on attendre d'une communication orale locale facilitée, de la messagerie électronique mondialisée et de la navigation sur Internet? Internet pour l'écrit et le téléphone cellulaire pour l'oral ne peuvent qu'améliorer la situation là où la communication habituelle est défaillante, lente et coûteuse. Productivité et réduction des coûts de transaction[11] peuvent être au rendez-vous si les TIC limitent les déplacements, les négociations ou accélèrent la transmission des commandes, etc. Ceci suppose l'adoption de l'idéologie du «just-in-time»... Emprunte-t-on pour autant les voies pour créer de la richesse?

Si le téléphone mobile renforce les liens locaux, Internet relie au monde et introduit langages, culture et usages des puissances mondiales. Au Sénégal par exemple, il n'existait en 2002 aucun site en wolof, mais des sites en français (à Dakar) et en arabe à Touba, la cité religieuse et commerçante mouride branchée sur le Moyen-Orient. Dans ce pays, la messagerie électronique reliait d'abord à la France, en second lieu, au Sénégal[12] ! Apanage des villes et des élites, Internet renforce l'extraversion même s'il peut faire connaître les cultures locales. Il renforce l'attrait de la migration par le biais de la comparaison des niveaux de vie, par la possibilité de correspondre, de saisir des opportunités d'études et d'emplois ou de faire des rencontres. Encyclopédie mise à jour en permanence, il offre aussi la possibilité de s'y former, mais les jeunes le font-ils ? Non contrôlée, la toile peut aider les réseaux illégaux dans leurs transactions. Les diasporas trouvent avec cet outil le moyen de participer à la vie de leur pays. Toujours est-il que ce sont les cadets sociaux, jeunes et migrants, qui s'approprient les TIC, avec en ligne de mire la remise en cause du pouvoir des aînés !

Les usages que l'on en fait déterminent *in fine* les effets à en attendre. La nouveauté de l'outil ne conduit pas nécessairement à des utilisations innovantes. L'étudiant rêve d'études nord-américaines et de carte de séjour. Les femmes du Cameroun cherchent à vendre l'artisanat du pays et à trouver un mari blanc. Les mourides de Touba font du prosélytisme religieux sur la toile. Les entreprises, les associations et les professions libérales ont recours à l'Internet pour communiquer et faire connaître leur savoir-faire ou leur production. Le monde rural africain pourrait aussi constituer une cible. Ainsi en Ouganda[13], les villageois consultés pensaient que la toile permettait d'acquérir des connaissances et des qualifications, d'améliorer sa santé, d'avoir de nouvelles opportunités commerciales et de recevoir des conseils pour produire.

Des expériences volontaristes sont conduites de l'extérieur à distance dans le diagnostic médical ou technologique, dans la mise à disposition des prévisions pluviométriques, voire pour mobiliser l'épargne[14], etc. C'est dans le domaine de la formation que les espoirs les plus grands ont été formulés. Pourquoi ne pas utiliser Internet pour diminuer les coûts, améliorer les cursus et développer des savoir-faire techniques sans recourir à l'enseignant expatrié ou au livre technique hors de prix[15] ? Cette problématique dans le droit fil d'une coopération de substitution a eu des effets pervers. À l'apprentissage local de l'outil informatique dans les écoles professionnelles succédèrent les cours élaborés aux États-Unis par vidéoconférence dans le cadre de l'African Virtual University posant la question de l'autonomie africaine dans la production des contenus…

En médecine, l'Internet peut permettre de recycler les agents de santé ou d'alerter face à des épidémies (méningite) pour déclencher une campagne de vaccina-

tion. En Ouganda, on l'utilise depuis 1995 pour tenir informés les centres ruraux de lutte anti-sida des thérapies les plus récentes.

À Kayes (Mali), où le téléphone fixe est inopérant, les grands commerçants utilisent des modes de communications très diversifiés, radio-téléphone et ligne privée des chemins de fer, porteurs de messages et téléphone mobile. Ils attendent peu de choses de l'Internet.

Le câble permet au Sénégal, par exemple, de concurrencer les centres d'appels téléphoniques français à moindre coût. De même, la maîtrise de l'outil informatique permettrait de délocaliser en Afrique (mais aussi en Asie !) des activités de saisie de données et de réservation (tourisme, compagnies aériennes, etc.). S'il y a eu des créations d'emplois pour des jeunes (médiation, réparation et vente de recharges téléphoniques), on s'est vite heurté au problème récurrent de la maintenance et à la faible rentabilité du secteur. Si le coût d'un site Internet permet de faire connaître au monde entier créations et œuvres artistiques ou d'organiser des formes de commerce équitable, encore faut-il que la logistique suive (contrats et délais honorés, paiement sécurisé, qualité respectée, etc.). Les effets sur l'emploi et la croissance des TIC sont bien en deçà des espoirs.

Au total, dans l'état actuel des choses, téléphone mobile et Internet sont loin d'avoir réduit la misère africaine, ces technologies ayant eu un usage plus social qu'économique pour l'instant.

Ne pas se méprendre sur la portée de ces nouveaux outils

Ces outils ne constituent pas (pas encore ?) un raccourci vers le développement. Les « tuyaux » (câbles, fils, fibres optiques, satellites, etc.) ont précédé les contenus et le téléphone cellulaire, comme le récepteur radio dans les médias, s'est développé plus vite en raison de sa simplicité d'utilisation, du faible coût relatif des infrastructures et de son usage social dans des « sociétés de l'oralité ». L'Internet a percé au-delà des attentes par le biais d'une utilisation collective (privée, publique, communautaire) et via des médiateurs permettant à des non éduqués de communiquer.

Plusieurs éléments matériels, d'environnement et de maîtrise en limitent l'accès et l'utilisation. Tout d'abord, les réseaux ne couvrent pas toute l'étendue des territoires nationaux et les prix des communications restent dissuasifs[16], si bien que la majorité des détenteurs d'un téléphone mobile ont rarement du « crédit » pour effectuer un appel. Quant à l'accès à Internet, l'équipement de base reste prohibitif pour l'écrasante majorité des Africains et la manipulation de l'outil n'est pas à la portée de chacun. La solution collective n'est accessible que par les citadins desservis, même si l'heure de navigation est vendue en dessous du prix de production. Et pourtant, dans de nombreux pays, la liaison est au même prix sur tout le territoire national.

Avec l'introduction du téléphone mobile et d'Internet, on avait l'espoir que la pauvreté reculerait. Si les relations sociales se sont amplifiées, on est très loin d'en avoir exploité toutes les possibilités. Des perspectives s'ouvrent pour les groupes les plus motivés. À supposer leur généralisation rapide, ce seront encore les urgences, le social et les pratiques plus ou moins favorables au développement qui en tireront parti avant la valorisation par le contenu du sous-continent dans ses productions, ses cultures et sa créativité. À ce stade, le marché ne peut être le seul régulateur de l'intérêt africain...

NOTES

1 Henri Hogbe Nlend, ancien ministre de la recherche du Cameroun.

2. 75 % des utilisateurs de téléphones cellulaires en Afrique du Sud ont souscrit en formule prépayée, ce qui permet d'ajuster la dépense à l'argent dont on dispose immédiatement MTN par exemple, n'a pratiquement que des clients de ce type au Nigeria, Cameroun, Ouganda et Swaziland

3 Dutta S., Jain A, (2004), *The Networked Readiness Index (2003-2004) · Overview and Analysis Framework*, Fontainebleau, Insead, 20 p. Selon cet indicateur, l'Afrique du Sud se trouve à la 37e place, Maurice à la 43e, le Botswana à la 55e et la Namibie à la 59e montrant la prééminence de l'Afrique australe. En Afrique de l'Est, c'est la Tanzanie qui est en tête devant l'Ouganda ; en Afrique de l'Ouest, le Ghana surpasse le Nigeria En Afrique centrale, le Cameroun est en pole position devant l'Angola. L'Afrique francophone affiche ici aussi un grand retard, mais le Sénégal est devant à la 81e place ! Éthiopie et Tchad occupent les places les moins bonnes. USA et Singapour jouent sans surprise en tête.

4 TIC Technologies de l'Information et de la Communication

5. Gilwaid A, Kane S, (2003), *South African Telecommunications Sector Performance Review*, Johannesburg Witswatesrand University Link centre, p. 10.

6 ITU, (2002), *Internet for the Horn of Africa : Ethiopia Case Study*, Geneva, ITU, 43 p

7. Elie M, (2001), « Le fossé numérique L'Internet, facteur de nouvelles inégalités ? » *Problèmes économiques et sociaux*, n° 861, Paris, La Documentation française, 84 p.

8 Gilwaid A, Kane S., (2003), *South African Telecommunications Sector Performance Review*, Johannesburg Witswatesrand University Link centre, 56 p.; ITU, (2001), *Regulatoty Implications of Broadband workshop. Case study: broadband the case of South Africa*, Geneva, ITU new initiative programme (2-6 may 2001, document 7), 31 p (consultables sur Internet).

9 Selon *Business Day* du 28-09-04 et du 09-03-2004.

10 Koolhaas R, (2003), *Content. Triumph of Realization*, Cologne, Taschen, 544 p.

11 Il s'agit des coûts de production peu visibles pour un Occidental qui s'ajoutent aux coûts classiques mesurés par la microéconomie (négociations orales, surcoûts liés aux prélèvements, à la corruption, aux autorisations de circuler ou de mettre sur le marché, etc).

12 Enquête auprès d'utilisateurs de cybercafés Guignard T, (2004), « Les accès publics à Internet au Sénégal une émergence paradoxale », p. 225, *in* · Cheneau-Loquay A., *dir.* (2004), *Mondialisation et technologies de la communication en Afrique*, Paris, Karthala-MSHA, 322 p

13 Dans ce pays, en 1999, les 25 000 utilisateurs d'Internet étaient dans l'ordre les entreprises (40 %), le monde académique (25 %), les ONG (25 %) et le gouvernement(5 %). ITU, (2001), *The Internet in an african LDC · Uganda case study*, Geneva, ITU, 56 p. Les entreprises sénégalaises recherchaient dans le

web une ouverture (35 %), des informations (24 %), des clients et des fournisseurs (16 %), un gain de temps (12 %) et transmettaient des données (12 %). Voir Momar-Coumba Diop *dir*, (2002), pp 121-142.

14 http://www.zob.org/ Ici, on mobilise l'épargne des Français pour l'achat d'un zébu confié à un exploitant qui rémunérera le donateur contre l'utilisation et l'entretien de l'animal qui deviendra sien au bout de quatre ans On combine épargne et humanitaire ainsi

15. www educaf.org.

16 Le coût d'un appel local de 5 h en dollar US en % du PNB mensuel par tête variait de 49 % pour l'Afrique du Sud à 102,9 % pour l'Ouganda en 2002, selon une étude ITU sur 7 pays africains !

POUR EN SAVOIR PLUS

- Bonwajo J., (2002), *Internet, une chance pour l'Afrique*, Paris, Karthala, 208 p.
- Cheneau-Loquay A., *dir*, (2004), *Mondialisation et technologies de la communication en Afrique*, Paris, Karthala-MSHA, 322 p
- Elie M, (2001), « Le fossé numérique. L'Internet, facteur de nouvelles inégalités ? », *Problèmes économiques et sociaux*, n° 861, Paris, La documentation française, 84 p.
- Gabas J.-J, *dir.*, (2004), *Société numérique et développement en Afrique. Usages et politiques publiques*, Paris, Karthala, 392 p
- Momar-Coumba Diop, *dir*, (2002), *Le Sénégal à l'heure de l'information. Technologies et sociétés*, Paris, Karthala-Unsrid, 388 p

SITES ET ADRESSES ÉLECTRONIQUES RECOMMANDÉS

- http //www.africanti org (Programme de recherche du Centre d'Études d'Afrique Noire sur les technologies de la communication en Afrique),
- http.//www nua.com/surveys/index.cgi? (Actualité des TIC dans le monde),
- http://glreach.com/ (Études de Forrester Research sur les retombées économiques des TIC) ;
- http //www.itu int/ITU-D/ICT/publications/africa2004 (Situation des TIC en 2004) ;
- http://www uneca.org/aisi/nici/country_profile/nici%20indicators html (Les TIC en Afrique subsaharienne),
- http://www.panos-as org/publications/F-D_SMST pdf (Rapport sur Internet et l'Afrique),
- http //www.researchictafrica.net/ (Évaluation de la situation des TIC dans les pays africains),
- http://www.idrc.ca/openebooks/007-1/ (Le développement des télécentres communautaires par le CRDI canadien) ;
- http://africa.rights.apc.org (Suivi de l'actualité des TIC en Afrique).

« LA DÉCENTRALISATION RÈGLERA LES PROBLÈMES DE L'ÉTAT EN AFRIQUE »

GÉRAUD MAGRIN

PAYS CITÉS Afrique du Sud, Burundi, Cameroun, Éthiopie, Ghana, Kenya, Mali, Nigeria, Ouganda, Rwanda, Sénégal, Tanzanie, Tchad

IR CORRÉLÉES autochtonie, conflits religieux, conflits tribaux, corruption, démocratie étrangère, enclavement, État importé, fonctionnaires, frontières pénalisantes, organisations paysannes

« Si l'on gère de loin, on administre de près. »
Napoléon.

L'Afrique se voit fréquemment présentée comme un ensemble d'États où tous les pouvoirs se concentrent dans les mains de minces élites. Dictatures et mauvaise gouvernance étant considérées aujourd'hui comme des blocages majeurs du développement, la décentralisation apparaît comme une voie à explorer. Il s'agit de confier aux échelons décentralisés du pouvoir la gestion d'un certain nombre de biens publics, la proximité devant favoriser la transparence et le contrôle de cette gestion. On se propose ainsi d'accroître la participation des populations aux décisions qui les concernent.

Ceci se réalise par un transfert plus ou moins étendu de compétences étatiques à des collectivités locales, auquel peut s'ajouter la privatisation de services publics et de responsabilités politiques à géométrie variable (de la déconcentration administrative à la dévolution de fonctions régaliennes[1]). Dans le premier cas, les acteurs principaux en sont les collectivités publiques locales élues, dans le second, un ensemble d'acteurs publics, privés et associatifs locaux appartenant à la « société civile »[2].

Les producteurs agricoles, organisés à différents niveaux[3], se sont progressivement substitués aux structures étatiques dans l'encadrement des filières[4] et un grand nombre d'associations urbaines et rurales ont pris en charge l'hydraulique villageoise, l'éducation, le ramassage des ordures, la distribution d'eau, voire la police, à la faveur de ce retrait de l'État et de la libéralisation sociétale permettant la création d'associations en tous genres.

Plus des 3/4 des 48 États indépendants du sous-continent sont aujourd'hui engagés dans cette dynamique, et deux sont des États fédéraux, le Nigeria et l'Éthiopie. La place dévolue à la société civile dans la représentation politique reste toutefois variable[5]. Du central au local, l'exercice du pouvoir peut-il s'affranchir des pesanteurs de la centralité et requalifier le politique ?

Les propriétés prêtées à la décentralisation et ses ambiguïtés

La décentralisation présuppose que la confrontation d'options électorales et la multiplication des instances de concertation contribueront à renforcer la démocratie. On considère ainsi qu'un espace d'arbitrage et de régulation évitera détournements et abus, favorisant la mobilisation des habitants d'un territoire au service de projets locaux permettant le développement durable[6]. Pour l'approche libérale, une telle émergence de pouvoirs locaux répond à la faillite de l'État et permet la libéralisation économique. Pour d'autres, représentés surtout dans les pays francophones, ce mouvement autorise une requalification du politique.

Ces nouveaux processus rappellent les expériences socialisantes des indépendances, comme le réseau de coopératives villageoises autogérées mis en place au Sénégal[7], ou l'*ujamaa*[8] de la Tanzanie de Julius Nyerere, qui reposait sur la « démocratie à la base », à l'échelle du village[9]. Ils évoquent aussi les techniques d'*indirect rule* de l'époque coloniale, pratiquées un peu partout, avant que les régimes néo-patrimoniaux indépendants ne reviennent à des formes centralisées de gouvernement facilitant la redistribution rentière.

Avatar des formes coloniales de délégation de pouvoir à la chefferie en place, des expériences africaines du socialisme et du libéralisme, cette notion recouvre bien des ambiguïtés idéologiques.

Ainsi, la décentralisation permet à toutes les aides de financer directement des projets locaux, court-circuitant l'État central. Au Sénégal, en 1996, un ensemble de lois approfondit le processus de décentralisation, en transférant aux collectivités locales d'importantes compétences, de l'éducation à l'affectation foncière, en passant par la santé et l'urbanisme. Pour éviter les concurrences, les principaux bailleurs ont réparti leurs programmes d'appui à la décentralisation par région. Au-delà des bonnes intentions affichées par ces programmes, notamment la place accordée aux démarches participatives[10], on est frappé par la contradiction entre les principes et les contraintes liées au fonctionnement des structures mises en place. Loin d'encourager des initiatives endogènes, des cadres rigides et complexes de procédures sont imposés aux collectivités locales. Plus ou moins consciemment, la décentralisation permet aux bailleurs d'instaurer avec des collectivités locales inexpérimentées une relation encore plus asymétrique qu'avec l'État. En ville, les financements permettent des infrastructures conséquentes, mais elles sont parfois choisies à mauvais escient par les bailleurs. Comme l'institution municipale reste le principal bénéficiaire, elle voit sa légitimité renforcée par le jeu des urnes et les ressources croissantes issues de ces fonds. Mutuelles et groupements féminins ou de quartier bénéficient de la nouvelle politique sociale municipale. S'ébauche ainsi une certaine animation démocratique de type clientéliste. Dans le monde rural, l'émergence de leaders paysans négociant avec l'État masque la disparition des caisses de stabilisation et la faiblesse des politiques agricoles, tandis que difficultés

de gestion, confiscation du pouvoir et conflits balisent cette soi-disant victoire de l'auto-promotion.

La décentralisation renvoie aussi à l'inadéquation entre compétences et moyens transférés, l'État se défaussant de ses missions les plus coûteuses pour éviter de payer le prix politique de son incapacité à les assumer. L'inexpérience et/ou le manque de formation ne peut pas expliquer toutes les insuffisances des élus locaux. L'autonomie fiscale des autorités locales s'avère ainsi contre-productive, comme on l'a observé en Tanzanie[11], si les agents de ces collectivités restent inefficaces et peu intègres. La corruption augmente alors la résistance à la taxation. Décentralisation ne signifie pas nécessairement bonne gouvernance, développement local et démocratie.

Les risques pour la cohésion nationale

Ces dynamiques peuvent aussi contribuer au renforcement des inégalités territoriales, et encourager les replis communautaires.

L'autonomie fiscale relative des collectivités locales (taxation sur les marchés ou exploitation des ressources naturelles) et leur capacité à négocier des appuis extérieurs favorisent logiquement celles qui sont les mieux dotées. Dans ces conditions, l'État central devrait corriger les distorsions constatées, ce que le contexte idéologique et financier ne permet pas.

Alors que certains États craignent de mettre en péril l'unité nationale, de grands États (Éthiopie, Nigeria, voire Afrique du Sud) se sont engagés dans un fédéralisme aux couleurs ethniques pour la conserver. Une période de centralisation pour construire des État-nations cohérents, avant d'entamer un mouvement inverse, a souvent semblé nécessaire.

Les revendications fédéralistes exprimées, par exemple au Tchad[12], sont suspectées de menacer l'existence même des États, à l'image de la sécession biafraise (1967-1970) au Nigeria. La remise en cause de la nature fédérale du Cameroun en 1972 procède de la même défiance vis-à-vis de la minorité anglophone du pays, suspectée de velléités indépendantistes. Au Nigeria, la scissiparité extrême (trois États en 1960, 36 aujourd'hui) résulte davantage d'une volonté du pouvoir fédéral de diviser pour mieux régner, en redistribuant la rente pétrolière via le clientélisme régional, que d'une foi profonde dans les vertus du local. Le pays reste pourtant proche de l'implosion, en proie aux violences de toutes natures, aux revendications ethniques ou à l'application unilatérale de la charia dans onze États du Nord[13].

Il n'est pas étonnant, dans ces conditions, que les États africains où la décentralisation est la plus sereine et la plus avancée (Mali, Sénégal, Afrique du Sud) soient ceux où l'identité nationale et la paix civile semblent les mieux consolidées.

Enfin, renforcement des pouvoirs locaux et compétition électorale peuvent menacer la paix civile. Croissance démographique rapide et mouvements migratoires

ont aussi pour effet d'aviver la compétition entre groupes pour l'accès au foncier dans les régions convoitées. En l'absence de règles reconnues ou de médiation efficace, la revendication de l'antériorité de la présence sur le territoire sert d'argument pour justifier le droit sur le sol. La décentralisation peut aussi transposer à l'échelle locale la perversion démocratique à l'œuvre au Rwanda ou au Burundi[14]. Si la domination de minorités ne semble guère légitime, la raison des plus nombreux n'est pas toujours la meilleure.

Le fédéralisme ethnique éthiopien actuel[15] est issu de la prise de pouvoir en 1991 d'une coalition représentant les Oromo (40 % de la population), les Amhara (25 %), les Tigréens (10 %) et les groupes du Sud. La création de 9 États fédérés subdivisés en districts (woredas), institutionnalise un « fédéralisme ethnique » poussé sans moyens financiers. Chaque « groupe ethnique, nation ou peuple » dispose d'une grande autonomie et les États d'Oromo, Somali, Tigray et Amhara sont les plus homogènes, avec plus de 80 % de la population du même groupe, alors que celui des nations du Sud comprend 45 ethnies ! Le droit à l'autodétermination peut aller jusqu'à la sécession. Quel avenir peut avoir ce régime fédéraliste, en butte à l'hostilité des Amhara et aux mouvements écartés du pouvoir ?

L'Afrique du Sud constitue un cas à part : au-delà des *self-governments* du passé constitués par les Bantoustans[16], le mouvement actuel de décentralisation à l'échelle nationale s'accompagne d'une recentralisation à l'échelle locale, pour tenter de balayer les stigmates géographiques de l'apartheid, avec cependant des conflits partisans pour le contrôle local[17].

La nouvelle guerre des pouvoirs

Des résistances s'expriment souvent parmi les agents de l'État engagés dans le processus. Les bureaucrates nationaux ne peuvent se « suicider socialement » et l'offre et les conditionnalités de l'aide obligent les dirigeants à des contorsions pour ne rien céder sur les prérogatives de la souveraineté. Quand le pouvoir central concède, au compte-gouttes, des évolutions, il sait pouvoir les contrôler. Mais comment, au Ghana[18], organiser les élections de 16 000 comités administratifs locaux et trouver un équilibre entre députés et autorités locales ? À la faible autonomie budgétaire s'ajoute ici le problème de la capacité humaine, aggravée par le chevauchement des fonctions et l'ingérence dans les décisions.

La redistribution des pouvoirs se heurte aussi à un certain nombre d'habitudes. Difficile d'afficher une autonomie à l'endroit du puissant corps des Eaux et Forêts en terre francophone, ou face aux ingénieurs et financiers de la ville du Cap de l'après-apartheid, arborant des compétences techniques incontestables ! Aussi, la réussite des décentralisations suppose la mise en œuvre de l'arbitrage de l'État et donc, un changement des pratiques à tous les niveaux de l'encadrement.

Enfin, les chefs « traditionnels »[19] s'opposent à l'application des lois de décentralisation, qui les spolient de leurs prérogatives. De même, le transfert de l'affectation

des terres aux communautés rurales leur ôte une part importante de leur pouvoir. Dans la moyenne vallée du fleuve Sénégal (Fouta Toro) cependant, les terres non irriguées restent du ressort des lignages aristocratiques, reconnus par tous malgré les textes.

Ce « retour des chefs » est partout perceptible dans le cadre d'alliances politiques. En Ouganda, le président Museveni vient de ressusciter les anciens royaumes. Au Cameroun, le pouvoir béti de Yaoundé ne se pérennise que grâce à son alliance avec les *lamidats*[20] musulmans du nord du pays, pour faire pièce au poids de l'ouest. Les *lamido* « font » encore ici ou là les élections et ce pouvoir sans partage exacerbe les tensions foncières au détriment des migrants montagnards.

■

Encouragée de l'extérieur, la décentralisation tourne paradoxalement le dos aux logiques ascendantes et endogènes qu'elle est censée favoriser quand elle fonctionne, ce qui est encore rare. Le transfert de compétences techniques à des collectivités locales masque la démission de l'État et la baisse de l'aide publique. La redistribution des pouvoirs peut s'avérer cependant positive, en ce qu'elle apprend aux acteurs locaux la gestion autonome des ressources et le dialogue avec les niveaux égaux ou supérieurs. Elle marque des points dans les rares pays où la culture démocratique est la mieux enracinée, l'identité nationale affirmée, les dirigeants impliqués. Au total, la décentralisation n'est sans doute pas *aujourd'hui* opportune *partout* en Afrique, tant États et sociétés ne sont pas tous en mesure d'inventer des formes qui leur conviennent, afin d'établir des équilibres féconds entre dynamisme du local, rôle arbitral de l'État et appuis extérieurs.

NOTES

1. Renforcement par l'État des responsabilités attribuées à ses échelons inférieurs, tout en gardant un rôle de définition unique des règles applicables ou de recours Cela peut aller plus loin, par dévolution de tâches de souveraineté dans la justice, la fiscalité ou le maintien de l'ordre pour les États fédérés pouvant introduire des possibilités de définition locale et régionale des politiques publiques. D'un côté, on a une application de la subsidiarité (gérer à l'échelon le plus pertinent dans un État unitaire), de l'autre, on entre dans un gouvernement fédéral introduisant des disparités de toutes natures dans la gestion d'un même territoire

2. Ensemble fourre-tout d'organisations et d'individus ne faisant pas de la politique une profession et comprenant notables, « forces vives » et « élites », corps constitués, syndicats et organisations paysannes, associations professionnelles, confessionnelles, tribales, géographiques, de femmes ou de malades, médias et presse libres, leaders et porte-parole auto-désignés, etc. qui revendiquent parfois explicitement ce label pour devenir médiateurs entre État et population, aide internationale et communautés territoriales Comme l'aide internationale tente de contourner l'État prédateur par ce biais, surgissent d'un peu partout *ex-nihilo* des acteurs de la société civile, pour capter cette nouvelle rente . Chefferies et associations traditionnelles peuvent également y participer, en utilisant leur légitimité « locale ». Voir Leclerc-Olive (2001), pp 36-38

3 De groupements de base de quelques individus aux unions fédératives couvrant l'ensemble d'une filière.

4 Autour d'un produit donné, système cohérent et intégré d'opérations et d'acteurs allant des systèmes de production au village à la vente sur les marchés locaux et internationaux en passant par les formes de collecte et les mécanismes d'établissement des prix, y compris les formes de garanties offertes (stabilisation, péréquation, etc.)

5 M'boge F., Gbaydee Doe S., (2004.), *Les Engagements africains envers la société civile : une revue de huit pays du Nepad*, African Human Security Initiative, rapport AHSI, n° 1, 10 p. (http://www.africanreview.org/) Quasi inexistante en Éthiopie, engagée dans des combats politiques au Nigeria ou au Kenya, limitée dans son fonctionnement en Ouganda et au Sénégal, la société civile semble mieux s'épanouir au Ghana et en Afrique du sud selon les critères des auteurs ! La collaboration État/société civile est partout préférée à la confrontation entre les deux et ce sont les partenaires extérieurs qui la soutiennent en dehors de l'Afrique du Sud. La presse n'est libre qu'au Ghana et en Afrique du Sud et le sort fait aux femmes reste très en retrait par rapport aux exigences minimales en Éthiopie !

6. Satisfaire les besoins (y compris économiques et sociaux) des générations présentes sans compromettre ceux des générations futures.

7 Circulaire 32 de Mamadou Dia en 1960. Diop M.-C., Diouf M., (2002), « L'administration, les confréries religieuses et les paysanneries », pp. 29-47, *in* : Cruise O'Brien D., Diop M.-C., Diouf M., *dir.*, *La Construction de l'État au Sénégal*, Paris, Karthala

8. De la *djamaa* arabe, qui évoque la communauté, la solidarité.

9. Raison J.-P., (1994), « Tanzanie. l'Ujamaa et ses lendemains », pp. 351-353, *in* : Dubresson A., Marchal J.-Y., Raison J.-P., *dir.*, *Les Afriques au sud du Sahara*, Géographie universelle, Paris, Belin, 480 p.

10 Définie par la Banque mondiale comme un processus grâce auquel les populations influencent les décisions qui les affectent.

11 http://www.cmi.no/publications/2001/wp/wp2001-10.pdf

12 Voir Magrin G., (2001), *Le Sud du Tchad en mutation. Des champs de coton aux sirènes de l'or noir*, Paris, Sépia-CIRAD, 427 p.

13 Konings P., (1996), « Le "problème anglophone" au Cameroun dans les années 1990 », *Politique africaine*, n° 62, pp. 25-34. Courade G., *et al.*, (1994), « Nigeria. imprévisible trajectoire », pp. 192-203, *in* : Dubresson A., Marchal J.-Y., Raison J.-P., *dir.*, *Les Afriques au sud du Sahara*, Géographie universelle, Paris, Belin, 480 p.

14 Dans ces deux pays où la répartition ethnique est voisine – 82 % de Hutu, 15 % de Tutsi –, la démocratisation formelle des années 1990 n'a pas permis de dépasser la lecture ethnique du jeu politique. Les dérives d'un régime hutu ont abouti au génocide rwandais de 1994. La peur des Tutsi burundais d'être définitivement écartés du pouvoir (par le jeu mécanique des urnes) a longtemps expliqué leur refus de le partager.

15 Hashnik Tewfik M., (2001), « Les nationalités multiples au cœur du défi éthiopien », *Fédérations*, vol. 1, n° 5, 2 p. http://www.mondediplomatique.fr/1998/07/PENINOU/10674

16 Petits territoires enclavés, pauvres, au peuplement noir, auxquels l'État blanc sud-africain avait conféré une indépendance de façade.

17. Dans le Kwazulu-Natal, ANC de M'béki et Inkhata de Buthelezi s'affrontent pour la maîtrise des instances décentralisées. Ailleurs, les réseaux mafieux s'emparent des transports en commun. Dubresson A., *et al.*, (2004), *Décentralisation et gouvernance urbaine en Afrique subsaharienne : Afrique du Sud, Éthiopie, Nigeria, Tanzanie, Synthèse des résultats*, Paris, Isted, 7 p.
http://www.isted.com/programmes/prud/syntheses/Atelier_D/Alain_Dubresson.pdf ; Antheaume B., Giraut F., (2002), *op. cit.*, pp. 39-40. http://www2.univ-reunion.fr/~ageof/ text/74c21e88-347.html

18 http://62.160.23.67:8080/gouvafrique/documents/pdf/2.pdf.

19 La chefferie « traditionnelle » peut avoir une origine pré coloniale ou coloniale (invention des « warrant chiefs ») Mais après un siècle de collaboration et de contrôle par l'État, ce système a été modernisé hiérarchisé et instrumentalisé. Avec des différences notables entre sociétés acéphales et à chefferie

Crouzel Y, (1999), « La chefferie traditionnelle face à la démocratisation des pouvoirs locaux », *Afrique contemporaine*, n° 192, pp 30-39

20. Gestionnaires féodaux foulbé de territoires conquis à l'époque d'Ousmane Dan Fodio, qui avaient encore récemment droit de vie et de mort sur leurs sujets (à Rey-Bouba par exemple)

POUR EN SAVOIR PLUS

- Antheaume B, Giraut F, (2002), « Les marges au cœur de l'innovation territoriale ? Regards croisés sur les confins administratifs (Afrique du Sud, France, Maroc, Niger, Togo...) », *Historiens & Géographes*, n° 379, n° spécial, *Regards sur l'Afrique*, pp 39-58
- D'Aquino P, (2002), « Le territoire entre espace et pouvoir. pour une planification territoriale ascendante », *L'Espace géographique*, janvier 2002, pp 3-22
- Leclerc-Olive M, Rochegude A, *dir*, (2001), *Décentralisations : entre dynamiques locales et mondialisation*, Paris, Cah. du GEMDEV, n° 27, 270 p
- Nach Mback Ch, (2003), *Démocratisation et décentralisation : genèse et dynamiques comparées des processus de décentralisation en Afrique subsaharienne*, Paris-Cotonou, Karthala-PDM, 528 p
- Perrot Cl-H, Fauvelle-Aymar F-X, *dir.*, (2003), *Le Retour des rois, les autorités traditionnelles et l'État en Afrique contemporaine*, Paris, Karthala, 568 p.
- Totte M., Dahou T., Billaz R., *dir.*, (2003), *La Décentralisation en Afrique de l'ouest. Entre politique et développement*, Paris, Karthala, 402 p.

SITES ET ADRESSES ÉLECTRONIQUES RECOMMANDÉS

- http://www.afrique-gouvernance net/index php (réseau gouvernance et décentralisation),
- http.//62 160.23.67:8080/gouvafrique/documents/pdf/44 pdf (La décentralisation et les pauvres) ;
- http://lnweb18.worldbank.org/essd/essd.nsf/bef216e1366e2b1d852568d300686bba/c8a448995068faed85256a49007e34c8/$FILE/Backup%20of%20AFROVRVIEWItaly.wbk (*An overview of decentralization in Sub-Saharan Africa* par Pasquale De Muro, Luca Salvatici and Piero Conforti) ;
- http //www euforic.org/by_theme/127 htm (Études sur la décentralisation au Sud du réseau européen de coopération internationale),
- http://www forumfed org/ (Réseau international sur le fédéralisme)

« LA SCOLARISATION PRIMAIRE UNIVERSELLE EST POUR DEMAIN ! »

MARIE-FRANCE LANGE

PAYS CITÉS Afrique du Sud, Bénin, Burundi, Burkina Faso, Cameroun, Cap Vert, Côte-d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée Bissau, Kenya, Madagascar, Mali, Mauritanie, Malawi, Mozambique, Namibie, Niger, Nigeria, République Démocratique du Congo, Rwanda, Sénégal, Sierra Léone, Soudan, Tanzanie, Tchad, Togo, Zambie, Zimbabwe

IR CORRÉLÉES économie informelle, enfants de la rue, entrepreneurs, femmes soumises, fonctionnaires, industrialisation, jeunes, migrants pauvres, retour cerveaux, sida, téléphone mobile et Internet

Le projet d'une scolarisation primaire universelle[1] lancé aux indépendances est réaffirmé en 2000 au Forum mondial de Dakar et dans les objectifs du millénaire des Nations Unies. Ce projet repose sur la notion d'éducation universaliste. Il s'oppose ainsi parfois à la prise en compte des savoirs locaux. L'accès à un savoir global, lire, écrire, compter dans la langue des colonisateurs, faute de choix politique en faveur d'une langue africaine (à l'exception de quelques pays comme la Tanzanie) devient alors la norme. Il s'agissait de former des citoyens, membres d'une nation à construire et de permettre de dynamiser le processus de développement, tel qu'il était alors pensé (rattrapage vis-à-vis de l'Occident).

Après une période d'expansion rapide (années 1960-1980), l'on assiste au début des années 1980 à un recul de la scolarisation. Cette période met en exergue les difficultés quantitatives et qualitatives, souvent occultées, de cette réalisation. Les années 1990 et 2000, bien qu'elles semblent porteuses d'espoir, révèlent de façon encore plus crue les difficultés à venir : le modèle de développement exogène de la scolarisation, imposé à grand nombre de pays africains, est-il vraiment viable ? L'Afrique subsaharienne arrivera-t-elle à scolariser chaque année d'ici 2015 près de 5 millions d'enfants supplémentaires en leur apportant un bagage scolaire convenable ?

Une progression de la scolarisation jusqu'à la mise en place des programmes d'ajustement structurel

L'école en Afrique est marquée par l'histoire coloniale qui l'a fait naître : l'organisation des cycles, des contenus, des modalités de sélection ou le choix de la langue d'enseignement sont encore très dépendants de l'héritage colonial. En fait, si le développement de la scolarisation a débuté dès l'époque pré-coloniale (en particulier dans les pays côtiers), c'est la mise en place des administrations coloniales

qui permet réellement d'établir les bases institutionnelles d'un système scolaire. L'école coloniale se construit alors selon des schémas différents, en fonction de l'identité du colonisateur. Si certains pays africains commencent à disposer d'un système scolaire développé, la plupart sont encore très peu scolarisés au moment des indépendances[2].

À partir des années 1960 les enfants africains sont de plus en plus nombreux à fréquenter l'école. Entre 1960 et 1980 et malgré la non généralisation de l'enseignement primaire, la progression de la scolarisation s'est accélérée. En effet, bien que les États africains apparaissent, parmi les plus faiblement scolarisés de la planète dans les statistiques internationales, le développement de leurs systèmes scolaires a été très important. Entre 1970 et 1980, les effectifs scolaires de l'Afrique subsaharienne ont augmenté de 8,9 % par an, ce qui a permis d'améliorer de façon très nette les taux de scolarisation, car la population d'âge scolaire – primaire et secondaire – n'a dû croître que d'environ 3 % par an. Les bilans catastrophiques des systèmes scolaires africains – tout particulièrement francophones – sont donc à relativiser. Pour certains pays, les taux de scolarisation primaire se situaient en effet en dessous des 10 % en 1960. Au cours de ces deux décennies, l'enseignement secondaire et supérieur (quasi inexistants en 1960) ont été également développés de façon spectaculaire.

Cependant, cette progression de la scolarisation va soudain être remise en cause au début des années 1980 par l'apparition de la *déscolarisation* qui va toucher un grand nombre de pays africains[3]. Les années 1980-1985 sont marquées par la crise économique et financière qui secoue l'ensemble des pays. Cette crise se caractérise par la chute des effectifs scolaires et des taux de scolarisation dans un grand nombre de pays. Globalement, entre 1980 et 1983, les effectifs scolaires du sous-continent n'ont progressé en moyenne que de 2,9 % par an[4], progression inférieure à celle de la population scolarisable évaluée à 3,3 % [5]. Cette situation aura pour conséquence l'intervention accrue des bailleurs de fonds[6] qui tenteront de contrecarrer cette tendance par une augmentation des aides financières destinées à l'éducation. Cette présence d'institutions telle que la Banque mondiale ne sera pas sans influence sur l'idéologie imposée et sans conséquences sur les choix scolaires opérés[7].

Un nouvel essor de la scolarisation primaire au cours des années 1990

Les années 1990 se caractérisent par un essor de la scolarisation dans le sous-continent (à l'exception des pays touchés par les guerres civiles). Les effectifs scolaires augmentent rapidement dans certains pays (Mali, Sénégal, Togo, Malawi, Botswana). Sous l'effet conjugué de la démocratisation politique (Mali, Malawi) et de l'imposition d'une politique économique libérale, on assiste à la *diversification du champ scolaire*[8]. Alors que les stratégies scolaires des familles étaient déjà très diversifiées, la nouvelle donne a transformé les rapports de pouvoir entre les

familles et l'État, du fait de l'interventionnisme accru des bailleurs de fonds et de l'émergence de nouveaux acteurs aux pouvoirs financiers ou décisionnels importants. La pluralité des normes s'accroît, les centres d'initiative et de décision se multiplient. Les années 1990 reflètent bien ce rapport ambigu à l'école. La dépendance accrue des pays subsahariens face aux pays occidentaux (aucun pays ne peut dorénavant financer sans aide étrangère son système scolaire) se conjugue avec des dynamiques sociales qui s'affranchissent des modèles étatiques (par la création de *medersas* ou d'écoles clandestines, spontanées, communautaires...)[9]. Le développement rapide de ces écoles indique à la fois la reprise d'initiative des populations en matière éducative et les influences des différents bailleurs de fonds. Un consensus semble s'être établi entre institutions extérieures, petites associations locales et familles, même si les fondements de ce consensus peuvent être antinomiques. La fin de l'apartheid en Namibie, avec l'indépendance en 1990, commence par exemple à réduire les disparités villes-campagnes, et entre Blancs et Noirs. En 1993, la dépense était encore trois fois supérieure pour un élève de Windhoek la Blanche que pour celle d'un scolaire d'Owamboland au nord du pays, contre dix fois en 1989[10].

Du point de vue éducatif, cette décennie se signale par l'accroissement des disparités sociales et régionales, la diversification du champ scolaire et, dans certains pays, par « l'explosion » des effectifs scolaires.

Vers la généralisation de l'école primaire en Afrique ?

Les progrès accomplis vers la scolarisation primaire universelle entre 1960 et 2000 sont considérables. En 40 années, l'Afrique a réalisé dans un environnement financier, économique et politique souvent défavorable ce que l'Europe a dû accomplir en plusieurs siècles. De même, la scolarisation des filles s'est améliorée dans quelques pays comme le Lesotho et/ou la Namibie, où, dorénavant, il y a plus de filles scolarisées que de garçons.

Cependant, la plupart des pays subsahariens sont encore loin de pouvoir assurer les conditions de la réalisation de la scolarisation primaire universelle dans un délai proche. Sur l'ensemble de la planète, 32 pays sont considérés comme en difficulté pour atteindre cet objectif : parmi ces 32 pays, 27 sont situés en Afrique subsaharienne. Pour l'ensemble de ces pays, les fortes inégalités face à l'école, selon le sexe et selon l'origine sociale, constituent une donnée qui pèse sur les espoirs de parvenir à l'école primaire pour tous. En l'absence de la gratuité d'accès à l'éducation primaire et de politiques sociales et économiques en faveur des plus pauvres, on ne peut guère espérer parvenir à la généralisation de l'éducation primaire, d'autant que ce sont souvent eux (par le biais des écoles communautaires) qui financent le plus l'école primaire. Toutes les études de terrain le prouvent, les populations les plus pauvres, même si elles sont acquises à l'école, ne scolarisent leurs enfants

Évolution des taux bruts de scolarisation[11] dans l'enseignement du premier degré[12]						
Année	1960		1980		1995	
Pays	Total	Filles	Total	Filles	Total	Filles
Bénin	26	15	64	41	72	52
Burkina Faso	9	5	18	14	38	30
Burundi	21	10	26	21	70	63
Cameroun	57	37	98	89	88	84
Cap-Vert			115	113	131	129
Côte-d'Ivoire	43	25	79	63	69	58
Gambie	14	9	51	35	73	67
Ghana	46	32	80	71		
Guinée	20	11	36	25	48	34
Guinée-Bissau	24	14	68	42	64	47
Kenya	47	30	115	110	85	85
Madagascar	56	49	142	139	72	70
Mali	9	5	27	19	32	25
Mauritanie	6	2	37	26	78	72
Mozambique	51	39	99	84	60	50
Niger	6	3	25	18	29	22
Nigeria	42	31	104	90	89	79
Tanzanie	24	16	93	86	67	66
Rwanda	49	30	63	60		
Sénégal	27	18	46	37	65	57
Sierra Leone	20	14	52	43		
Soudan	20	11	50	41	54	48
Tchad	17	4			55	36
Togo	44	22	113	89	118	97
Zaïre	54	29	92	77	72	59
Zambie	51	40	90	83	89	86
Zimbabwe	74	66	85	79	116	114
Pays francophones	**29**	**16**	**64**	**46**		
Pays anglophones	**44**	**31**	**90**	**82**		
Afrique subsaharienne	**38**	**25**	**73**	**58**		

qu'une fois leurs besoins vitaux assurés, comme l'alimentation, la santé ou le logement. Or, ces besoins, en particulier dans les périphéries des grandes villes, dans les pays qui sortent de la guerre civile ou dans les campagnes du Sahel ou de la corne de l'Afrique ne sont pas toujours couverts. Parmi les obstacles à surmonter se trouvent ceux qui relèvent du système scolaire lui-même (absence d'écoles, manque d'enseignants, de matériel pédagogique, etc.), mais aussi ceux qui touchent au niveau de vie des familles (accès à la santé, à l'eau, à l'alimentation...). Ainsi, le repas scolaire assuré par l'école peut constituer un facteur important d'assiduité

lorsque l'environnement pédagogique est bon. Il y a, en effet, bien des facteurs à mobiliser pour obtenir une fréquentation et des résultats scolaires satisfaisants.

L'histoire scolaire et le développement non linéaire de l'éducation primaire reflètent bien l'instabilité financière, économique et politique du sous-continent qui subit de plus en plus les contraintes économiques ou politiques internationales. Le processus de développement de l'école (à l'exception des pays les plus riches) repose sur la demande sociale d'éducation et les aides extérieures sans lesquelles la plupart des pays ne pourraient financer leur système éducatif. Cette dépendance varie de 30 % à 80 % des sommes publiques destinées à l'éducation. Avec un budget éducatif financé à près de 80 % par l'aide extérieure, le Tchad détient le record de la dépendance[13].

Non seulement l'aide extérieure finance mais définit aussi les politiques d'éducation, ce qui engendre une uniformisation des systèmes scolaires, selon le modèle imposé par les institutions internationales. Cependant, tout ceci se heurte à la production et à la reproduction de normes sociales et culturelles autonomes. D'un côté, on observe la mise en œuvre de politiques d'éducation qui répondent au projet universaliste de l'école primaire universelle et du droit à l'éducation. De l'autre, bien qu'adhérant à ce projet, les populations élaborent des représentations du droit à l'éducation qui apparaissent éloignées des conceptions occidentales à visée universelle. Le consensus apparent des différents acteurs face à l'école s'effrite à la lecture des stratégies familiales d'éducation et des rapports des populations à l'école. Dans ces conditions, l'école universelle a-t-elle réellement des chances de prendre forme en Afrique ? Ce n'est pas pour demain !

En 1960, au moment des indépendances, certains pays africains n'arrivaient pas encore à scolariser dans l'enseignement primaire plus de 10 % des enfants. Les progrès de la scolarisation ont été très importants de 1960 à 1980, mais l'entrée en vigueur des programmes d'ajustements structurels (PAS) ont remis en cause cette progression. Ils ont une lourde responsabilité dans l'apparition de la déscolarisation. De 1990 à nos jours, en dépit de quelques reculs de la scolarisation observés dans certains pays, on note la progression très rapide des effectifs qui indique le plus souvent la reprise d'initiative des populations et l'adhésion à ce mode de garde, de formation et de socialisation que constitue l'école. L'essor et la diversification du secteur privé (privé destiné aux classes sociales très favorisées, mais aussi « écoles-boutiques » offertes à une population urbaine défavorisée) renvoient au phénomène de la marchandisation de l'éducation, constatée dans de nombreux pays sous l'impulsion de politiques néo-libérales. D'un autre côté, la multiplication des écoles créées par les parents d'élèves, parfois les plus pauvres,

se substitue aux États défaillants indique une dynamique sociale forte mais aussi les limites des espoirs de parvenir à la généralisation de l'école primaire.

Sans l'intervention forte des États, permettant d'alléger le poids financier supporté actuellement par les familles, on ne peut guère espérer atteindre ce but. D'autant plus que l'adhésion à l'école est encore loin d'être généralisée : sans prise en compte des demandes des familles, le plus souvent écartées des projets de scolarisation, les politiques visant à développer l'offre risquent de ne pas trouver le public attendu.

NOTES

1. Il ne s'agit pas seulement d'avoir un taux net de scolarisation de 100 %, mais d'apprécier le nombre d'enfants scolarisables qui ont parcouru un cycle primaire complet en ayant des chances d'alphabétisation irréversibles

2 En 1960 par exemple, les taux bruts de scolarisation s'élèvent à 6 % en Mauritanie et au Niger, à 9 % au Mali ou au Burkina Faso, à 27 % au Sénégal, à 46 % au Nigeria, 47 % au Kenya et à 57 % au Cameroun.

3 Côte-d'Ivoire, Ghana, Guinée, Mali, Sénégal, Togo, etc. Lange M.-F., *dir.*, (1998), *L'École et les filles en Afrique. Scolarisation sous conditions*, Paris, Karthala, 254 p.

4. La déscolarisation a été très variable selon les pays. Ainsi, au Togo, l'un des pays les plus touchés par la déscolarisation, le taux de scolarisation primaire passe de 72,1 % en 1980-81 à 52,6 % en 1984-1985. Tous cycles confondus (primaire, secondaire et supérieur), le système scolaire togolais a « perdu » en 4 ans près de 100 000 élèves ou étudiants, en dépit d'une forte croissance démographique des effectifs scolarisables (Lange, 1998). Le Nigeria a vu son taux brut de scolarisation chuter de 104 % à 72 %, le Kenya de 115 % à 95 %, la Tanzanie de 93 % à 69 % entre 1980 et 1990. Et certains pays, qui n'avaient pas connu de déscolarisation entre 1980 et 1990, connaissent à leur tour une baisse du taux brut de scolarisation entre 1990 et 1995, comme le Cameroun dont le taux passe de 103 % à 88 % ou la Zambie, de 97 % à 89 %

5. En effet, pour éviter un recul de la scolarisation, il faut que la croissance des effectifs scolaires soit égale à celle des effectifs scolarisables, dans le cas contraire, on peut alors parler de *déscolarisation*.

6. Sous cette expression, sont inclus l'ensemble des intervenants extérieurs.

7. Les organisations onusiennes (UNESCO, UNICEF) fonctionnent selon des principes de représentation plus équitables – un État, une voix, quelles que soient la taille ou la richesse de cet État – permettant l'expression des différences, ce qui n'est guère le cas des institutions financières représentant les pays riches au prorata de leur contribution (Banque mondiale, FMI).

8. Ce que nous nommons *diversification du champ scolaire* correspond au processus de retrait de l'État, constaté par l'apparition à côté des écoles publiques (souvent très majoritaires, voire exclusives au début des années 1980, selon les pays) de nouveaux types d'école (écoles privées laïques ou confessionnelles, écoles communautaires ou associatives .) et la reconnaissance juridique de ces nouvelles écoles.

9. Ces écoles appelées parfois « communautaires » portent des noms différents selon les pays africains et elles ont comme caractéristiques d'être créées, gérées et financées par les parents d'élèves.

10. Gretschel H V, (1999), « L'éducation post-apartheid en devenir », pp 113-130, *in* · Diener I., Graef O, (1999), *La Namibie contemporaine, les premiers jalons d'une société post-apartheid*, Paris, Karthala, 417 p (p 120).

11. Le taux *brut* de scolarisation primaire est le rapport entre le nombre d'enfants inscrits dans le primaire (quel que soit leur âge) et le nombre d'enfants en âge d'être scolarisés, contrairement au taux *net* de

scolarisation primaire dont le numérateur et le dénominateur concernent tous les deux la même tranche d'âge officielle du cycle. Comme de nombreux enfants d'âge avancé (supérieur à l'âge « normal » de 7-12 ans au Mali, 7-13 ans en Tanzanie) se trouvent à l'école, un taux brut de scolarisation de plus de 100 indique à la fois une tendance à la généralisation de l'enseignement primaire, mais aussi une forte présence d'élèves très âgés (du fait des redoublements) et souligne l'inefficacité d'un système scolaire. Avec des taux de redoublements parfois supérieurs à 30 % dans l'enseignement primaire, certains pays africains peuvent ainsi atteindre des taux bruts de scolarisation primaire supérieurs à 100 % comme le Cap Vert en 1980 et 1995, sans que la généralisation de l'enseignement primaire soit atteinte pour la tranche d'âge de ce cycle

12. Tableau adapté de Marie-France Lange, (2001) « L'évolution des inégalités d'accès à l'instruction en Afrique depuis 1960 », communication pour le colloque international *Genre, population et développement en Afrique*, ENSEA, INED, IFORD, UEAP, Abidjan, 16-20 juillet 2001, 21 p

13. Nomaye M , (2001), *Les Politiques éducatives au Tchad (1960-2000)*, Paris, L'Harmattan, 160 p.

POUR EN SAVOIR PLUS

- *Afrique contemporaine*, (1994), n° 172.
- Brenner, L , (2000), *Controlling Knowledge Religion, Power and Schooling in a West African Muslim Society*, London, Hurst & Company, 343 p.
- *Cahiers d'études africaines*, (2003), « Enseignements », n° 169-170, pp. 3-452.
- *Cahiers des sciences humaines*, (1995), « Les stratégies éducatives en Afrique subsaharienne », *Cahiers des sciences humaines*, vol 31, n° 3, pp. 563-737
- Gérard, É , (1997), *La Tentation du savoir en Afrique. Politiques, mythes et stratégies d'éducation au Mali*, Paris, Karthala, 280 p
- Guth, S , (1997), *Lycéens d'Afrique*, Paris, L'Harmattan, 318 p
- Lange, M.-F., *dir.*, (1998), *L'École et les filles en Afrique Scolarisation sous conditions*, Paris, Karthala, 254 p
- Lange M -F., (1998), *L'École au Togo. Processus de scolarisation et institution de l'école en Afrique*, Paris, Karthala, 337 p
- Martin J.-Y., Ta Ngoc Chau, (1993), *La Qualité de l'école primaire en Guinée Une étude de cas*, Paris, Institut international de planification de l'éducation, 294 p
- Pilon M , Yaro Y., *dir.*, (2001), *La Demande d'éducation en Afrique État des connaissances et perspectives de recherche*, Dakar, UEPA/UAPS, 221 p
- Unesco, (2000), *Rapport mondial sur l'éducation 2000 Le droit à l'éducation Vers l'éducation pour tous, tout au long de la vie*, Paris, UNESCO, 182 p
- Unesco, (2002), *Éducation pour taus. Une stratégie internationale pour mettre en œuvre le Cadre d'action de Dakar sur l'Éducation paur taus*, Paris, UNESCO, 47 p

ADRESSES ÉLECTRONIQUES RECOMMANDÉES

- http://www.popcouncil org/pdf/wp/wp/176 pdf (Primary schooling in Sub-saharan Africa) ,
- http://www unesco org/education/efa/monitoring/pdf/monitoringreport fr pdf (Rapport de suivi de l'éducation pour tous).

TABLE DES MATIÈRES

Avant-propos GEORGES COURADE 3

Mots-clés attribués aux idées reçues 8

Sommaire 11

Introduction GEORGES COURADE 13

PARTIE 1

L'Afrique est riche... mais les Africains dilapident les ressources !

• L'abondance des richesses naturelles doit permettre le développement de l'Afrique SYLVAIN GUYOT — RICHESSES NATURELLES 49

• L'Afrique reçoit plus d'argent qu'elle n'en rembourse MARIE POUSSART-VANIER ET GEORGES COURADE — DETTE 57

• L'accumulation est impossible parce que la redistribution est sans limite PIERRE JANIN — ACCUMULATION 64

• La corruption est une « affaire africaine » impliquant l'État et les responsables publics RENÉ OWONA — CORRUPTION 71

• Le sida va rayer l'Afrique de la carte du monde FRED EBOKO — SIDA 78

• Ce sont les Africains les plus pauvres qui migrent vers l'Europe CHRISTINE FOLLANA — MIGRANTS PAUVRES 84

• Les « pauvres » dilapident les ressources naturelles PIERRE JANIN — PAUVRES PREDATEURS 90

• Les feux de brousse épuisent les sols ISABELLE OWONA — FEUX DE BROUSSE 95

• La forêt recule ALAIN MOREL — DEFORESTATION 100

• La désert avance . ALAIN MOREL — DESERTIFICATION 106

• L'enclavement empêche le développement de l'Afrique GÉRAUD MAGRIN — ENCLAVEMENT 112

PARTIE 2

Lire le passé pour comprendre le présent et construire l'avenir

• La traite négrière, c'est le seul fait des Européens
SYLVAIN GUYOT — TRAITE NEGRIERE 122

• L'esclavage n'existe plus en Afrique !
JEAN-CLAUDE BRUNEAU — ESCLAVAGE ACTUEL 130

• Les ethnies ont une origine précoloniale
JEAN-CLAUDE BRUNEAU — ETHNIES PRÉCOLONIALES 137

• Le tribalisme explique tous les conflits
MICHAEL NEUMAN ET JEAN-FRANÇOIS TRANI — CONFLITS TRIBAUX 144

• Les guerres d'aujourd'hui sont plus nombreuses, plus meurtrières, plus prédatrices et plus barbares !
MARC-ANTOINE PÉROUSE DE MONTCLOS — GUERRES 151

• Nordistes musulmans et sudistes chrétiens s'affrontent dans les États africains MAUD LASSEUR — CONFLITS RELIGIEUX 158

• Il existe un droit ancestral à la terre des communautés dites « autochtones » CLAIRE MÉDARD — AUTOCHTONIE 166

• Les frontières africaines sont pénalisantes
KARINE BENNAFLA — FRONTIERES PÉNALISANTES 173

• Le Sahara est une barrière
KARINE BENNAFLA ET GEORGES COURADE — BARRIERE SAHARIENNE 179

• La ville en Afrique est une création coloniale
XAVIER DURANG — VILLE COLONIALE 185

• L'État en Afrique ne fonctionne pas parce qu'il est une copie de l'État occidental (ou de l'État colonial)
JEAN-FRANÇOIS MÉDARD — ETAT IMPORTÉ 191

• L'Afrique n'est pas prête pour la démocratie
FRED EBOKO — DÉMOCRATIE ÉTRANGÈRE 197

PARTIE 3

Comportements irrationnels, mentalités rétrogrades

• La solidarité africaine relève de la générosité
SAMUEL NOEMBOU — SOLIDARITE AFRICAINE 207

• Le pauvre est celui qui n'a pas d'argent
VIRGINIE BRIAND — PAUVRES 213

• L'Afrique vit de l'économie de rente
PIERRE JANIN — ECONOMIE DE RENTE 220

• Le contrôle social est si fort qu'il décourage les initiatives
PIERRE JANIN — CONTRÔLE SOCIAL 226

• Il n'y a pas d'entrepreneurs en Afrique
MICHEL SIMEU KAMDEM — ENTREPRENEURS 232

• Les commerçants sont des spéculateurs et des exploiteurs
PIERRE JANIN — COMMERÇANTS 238

• Les fonctionnaires ne remplissent pas leur mission de service public JEAN-FRANÇOIS TRANI — FONCTIONNAIRES 244

• Les Africains sont tous polygames
GEORGES COURADE ET CHRISTINE TICHIT — POLYGAMES 251

• Les sociétés villageoises sont égalitaires
PIERRE JANIN — ÉGALITARISME VILLAGEOIS 258

PARTIE 4

Le progrès doit être imposé à des paysan(ne)s archaïques

• L'agriculture africaine est archaïque et figée
ISABELLE OWONA — AGRICULTURE ARCHAÏQUE 267

• Le travail paysan reste encore manuel
ÉRIC VALL ET VÉRONIQUE ALARY — AGRICULTURE MANUELLE 274

• Les pasteurs sont des éleveurs « contemplatifs »
BERNARD FAYE — ÉLEVEURS CONTEMPLATIFS 281

• Les cultures de rente concurrencent les cultures vivrières
AUDREY FROMAGEOT, SAMUEL NDEMBOU ET GEORGES COURADE — RENTE-VIVRIER 288

• Il faut coloniser les terres neuves pour développer l'Afrique
SAMUEL NDEMBOU — TERRES NEUVES 295

• Il faut développer l'irrigation, comme en Asie, pour résoudre la question alimentaire AUDREY FROMAGEOT — IRRIGATION 302

• Les organisations paysannes ne défendent pas les intérêts des agriculteurs MARIE-ROSE MERCOIRET — ORGANISATIONS PAYSANNES 308

• Les OGM, c'est « la » solution pour réduire la faim
MARIE POUSSART-VANIER — OGM 315

PARTIE 5

L'Afrique est partie... dans quelle direction ?

• Les Africaines font trop d'enfants ; une bombe démographique en puissance ! GEORGES COURADE ET CHRISTINE TICHIT — FECONDITE-DEMOGRAPHIE 325

• Les jeunes sont (et seront) les agents du changement en Afrique JEAN-FRANÇOIS TRANI — JEUNES 332

• Les enfants des rues des villes produisent une culture originale MARIE MORELLE — ENFANTS DE LA RUE 338

• Les Africaines sont soumises PIERRE JANIN — FEMMES SOUMISES 344

• Il faut rapatrier en Afrique les cerveaux qu'on lui a pris CHRISTINE FOLLANA ET JEAN-FRANÇOIS TRANI — RETOUR CERVEAUX 350

• Les envois d'argent des migrants africains ne contribuent pas au développement du pays d'origine CHRISTINE FOLLANA — ARGENT MIGRANTS 356

• L'industrialisation de l'Afrique est un mirage GEORGES COURADE — INDUSTRIALISATION 363

• L'économie informelle est la voie pour un développement à l'africaine JEAN-FRANÇOIS TRANI — ÉCONOMIE INFORMELLE 370

• Le téléphone mobile et Internet sont une chance pour le développement de l'Afrique MICHEL SIMEU KAMDEM — TELEPHONE MOBILE ET INTERNET 376

• La décentralisation réglera les problèmes de l'État en Afrique GÉRAUD MAGRIN — DÉCENTRALISATION 383

• La scolarisation primaire universelle est pour demain ! MARIE-FRANCE LANGE — SCOLARISATION PRIMAIRE UNIVERSELLE 390

Imprimé en France par Dumas-Titoulet Imprimeurs à Saint-Étienne
N° d'édition : 004321-01 - N° d'imprimeur : 43966
Dépôt légal : avril 2006

MAPPEMONDE

Collection dirigée par Rémy Knafou

« L'Afrique reçoit plus d'argent qu'elle n'en rembourse. Ce sont les Africains les plus pauvres qui migrent vers l'Europe. Le tribalisme explique tous les conflits. L'Afrique n'est pas prête pour la démocratie. La solidarité africaine relève de la générosité. Les Africains sont tous polygames. L'agriculture africaine est archaïque et figée. Les cultures de rente concurrencent les cultures vivrières. Les Africaines font trop d'enfants et sont soumises. L'économie informelle est la voie pour un développement à l'africaine. » Qui n'a pas entendu ou lu ce florilège d' idées reçues sur l'Afrique subsaharienne ?

Si elles cherchent à expliquer le « naufrage » du sous-continent, elles traduisent aussi souvent peurs, arrogance ou mépris et désespérance. Tout ceci débouche sur des visions de l'Afrique criminelle ou victime, exploitée ou suicidaire selon le type de responsabilités que l'on veut établir devant le tribunal de l'histoire.

En utilisant les savoirs acquis et en identifiant la part de vérité et d'erreur que les idées reçues peuvent receler, cet ouvrage, sans complaisance, mais avec lucidité, donne à voir une Afrique complexe et plurielle qui ne peut se réduire à des représentations schématiques.

Les auteurs : cet ouvrage a été rédigé par trente auteurs. Il a été dirigé par Georges Courade, directeur de recherches à l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD) et professeur associé à l'université de Paris 1 (Panthéon-Sorbonne). Travaillant sur l'Afrique depuis 1969, il s'est intéressé au développement rural et à la vulnérabilité alimentaire, à l'urbanisation secondaire et aux effets de l'ajustement structurel, plus particulièrement au Cameroun, au Nigeria et au Burkina Faso. Il a dirigé la revue *Politique Africaine* de 1996 à 2000 et publié récemment *Le désarroi camerounais* (Karthala, 2000) et co-dirigé un numéro spécial d'*Afrique contemporaine* (2006) sur l'avenir des agricultures familiales africaines.

BELIN Éditeur indépendant depuis 1777
www.editions-belin.com

Prix : 25 €
Code 004321

9 782701 143217